Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

HISTOIRE
DES FRANÇAIS.

TOME XXV.

Digitized by Google

Ouvrages du même Auteur, publiés par la Librairie TREUTTEL et WÜRTZ.

HISTOIRE DES FRANÇAIS. In-8°. Tom. I à XXIV. *Paris*, 1821 à 1840..... 192 fr.

Du même ouvrage, il a été tiré un petit nombre d'exemplaires sur papier vélin superfin satiné.

PRÉCIS DE L'HISTOIRE DES FRANÇAIS, 2 forts vol. in-8°. *Paris*, 1839..... 16 fr.

JULIA SEVERA, ou l'An quatre cent quatre-vingt-douze (Tableau des Mœurs et des Usages dans les Gaules, du temps de Clovis). 3 vol. in-12. *Paris*, 1822.. 7 fr. 50 c.

HISTOIRE DES RÉPUBLIQUES ITALIENNES DU MOYEN AGE; nouv. édit., 10 vol. in-8°., *fig. Paris*, 1840-1841. 50 fr.

HISTOIRE DE LA RENAISSANCE DE LA LIBERTÉ EN ITALIE, de ses Progrès, de sa Décadence et de sa Chute. 2 vol. in-8°. *Paris*, 1832..... 12 fr.

DE LA LITTÉRATURE DU MIDI DE L'EUROPE; nouvelle édition, revue et corrigée. 4 vol. in-8°. *Paris*, 1829. 28 fr.

HISTOIRE DE LA CHUTE DE L'EMPIRE ROMAIN ET DU DÉCLIN DE LA CIVILISATION, de l'an 250 à l'an 1000. 2 vol. in-8°. *Paris*, 1835..... 15 fr.

ÉTUDES SUR LES SCIENCES SOCIALES, 3 vol. in-8°. 22 fr. 50 c.

On vend séparément:

— Tome I. *Études sur les Constitutions des peuples libres*. In-8. *Paris*, 1836..... 7 fr. 50 c.

— Tomes II et III. *Études sur l'Économie politique*, 2 vol. in-8°. *Paris*, 1837-1838..... 15 fr.

Digitized by Google

HISTOIRE
DES FRANÇAIS,

PAR

J. C. L. SIMONDE DE SISMONDI,

Associé étranger de l'Institut de France, de l'Académie impériale de Saint-Pétersbourg, de l'Académie royale des Sciences de Prusse, de l'Académie royale des sciences de Turin; Membre honoraire de l'Université de Wilna, de l'Académie et de la Société des Arts de Genève, de l'Académie Italienne, de celles des Georgofili, de Cagliari, de Pistoia, de Palerme, de Chiavari, de San Miniato, de l'Académie Romaine d'Archéologie, et de la Société Pontaniana de Naples.

TOME VINGT-CINQUIÈME.

A PARIS,

CHEZ TREUTTEL ET WÜRTZ, LIBRAIRES,
RUE DE LILLE, N° 17.

A STRASBOURG, même Raison de Commerce, Grand'Rue, n° 15.

1841.

Digitized by Google

Digitized by Google

PRÉFACE.

Il y a déjà plus de quarante ans que nous nous sommes voué à l'étude des monumens, des faits, des lois et des mœurs du moyen âge. A cette époque nous nous proposions de mettre sous un plus grand jour les combats, les efforts et la destinée d'une nation qui, la première, rappela l'Europe au culte de la liberté, au développement de la pensée et aux arts de la civilisation. Nos regards étoient fixés sur l'Italie et ses républiques ; mais le colosse d'un autre peuple, le plus grand, le plus puissant de ceux qui depuis les Romains se sont disputé la terre, nous apparoissoit toujours derrière celui qui nous occupoit. L'Histoire des Républiques Italiennes a rempli vingt ans de notre vie, et pendant ces vingt ans, pour comprendre chaque événement, nous avons dû chercher ses rapports avec la destinée de la grande nation qui la première éleva un empire formidable sur les ruines de celui de Rome. Il tomba rapidement, brisé par son propre poids, mais de ses débris on vit surgir toutes les nations modernes ; celle qui conserve son nom primitif en recouvrant sa vie énergique, entraîna bientôt dans ses révolutions tous les peuples limitrophes, et précipita dans toute l'Europe les événemens, par les passions qui la troubloient elle-même. Dès lors nous comprîmes qu'il étoit impossible de saisir et de représenter avec vérité l'histoire du genre humain, après l'établissement de la religion chrétienne, si l'on ne commençoit par se faire une idée claire ; juste, impartiale de l'histoire des Français.

En effet, après avoir terminé l'Histoire des Républiques Italiennes, nous revînmes il y a vingt ans à celle qui avait dès lors maîtrisé notre attention. L'Histoire de la monarchie fran-

Digitized by Google

çaise avoit cependant été écrite, du moins en partie, par des hommes qui n'étoient pas sans célébrité; mais aucun d'eux ne nous sembloit s'être proposé le seul but qui donne de la dignité aux travaux de l'antiquaire, la recherche de la vérité. Eux-mêmes annonçoient une autre intention; c'étoit pour la gloire de la France, ou pour celle de ses rois, qu'ils disoient avoir pris la plume. Sous une monarchie absolue ils savoient qu'ils n'auroient pu, sans danger, signaler les abus du pouvoir, et lors même qu'ils parloient des rois sur le tombeau desquels plusieurs siècles avoient passé, ils respectoient leurs erreurs ou leurs crimes, comme s'ils avoient encore cru les voir armés du glaive pour punir une insolente critique. On est étonné, en les comparant aux écrits contemporains, de leur voir effacer de tout leur pouvoir le souvenir des injustices les plus notoires, des actes les plus entachés de perfidie ou de cruauté, comme si le devoir de l'historien étoit de laver sans relâche les souillures des siècles passés. Après s'être écartés de la vérité pour l'honneur du trône, ils s'en écartoient encore pour l'honneur de la nation; ils ne vouloient convenir ni de ses fautes ni de ses défaites, et ils mettoient leur esprit à la torture pour la faire paraître grande dans les occasions mêmes où toutes les autres l'accusoient. Ce vernis trompeur nous choquoit d'autant plus que l'histoire étrangère nous avoit plus initié dans les réalités des temps passés; nous sentions le besoin de connoître non ce qu'on vouloit faire paroître, mais ce qui étoit réellement.

C'est dans cet esprit que nous entreprîmes d'écrire l'Histoire des Français; nous l'abordâmes sans passion, sans préjugés, sans avoir en vue de faire prévaloir aucuns systèmes, aucun principe particulier, mais au contraire en demandant aux faits seuls l'instruction qu'ils renferment, en consultant l'expérience, cette noble et grande institutrice des nations, l'expérience, qui peut seule leur enseigner ce qu'elles doivent à l'ave-

Digitized by Google

nir ou éviter ou poursuivre, l'expérience qui, de même que la conscience, n'est utile aux hommes qu'autant qu'elle ne déguise rien, qu'aucune complaisance ne lui fait jamais détourner ses regards ou des défauts ou des fautes passées. Nous sentions bien qu'en adoptant ce système nous abattrions des idoles qu'on se plaisoit à encenser, nous dissiperions beaucoup d'illusions chéries, nous choquerions même quelquefois l'orgueil national, si juste à beaucoup d'égards; nous savions qu'en ne ménageant ni les affections ni les préjugés, nous serions rarement loué; mais nous croyions que l'historien a un devoir plus impérieux à remplir que celui de plaire, un but plus relevé à atteindre que le succès; nous avons travaillé avec constance, dans l'espoir d'éclairer l'avenir au miroir du passé; nous avons eu foi dans la conscience d'un grand peuple, qui se sent assez fort pour désirer se connoître, et qui ne craint point la vérité tout entière, puisque par elle seule il n'aura pas vécu en vain.

Nous ne nous sommes point laissé distraire d'un travail qui nous paroissoit si important, par les événemens ou les passions qui, pendant ces vingt années, ont troublé l'Europe; aussi demeurant fidèle au même point de vue, paroîtrons-nous peut-être tantôt en avant, tantôt en arrière des opinions régnantes; du moins on reconnoîtra, nous l'espérons, que jamais nos sentimens ou nos jugemens n'ont été influencés par la politique du jour.

Lorsque nous entreprîmes notre tâche, effrayé par avance de son immensité, nous cherchâmes à la partager en périodes distinctes, afin qu'à quelque point que nous fussions forcé de nous arrêter, chacune pût être considérée comme un travail complet. Plusieurs de nos prédécesseurs n'avoient écrit qu'un seul règne; chacune des diverses parties de cette histoire étoit un ouvrage de plus longue haleine que le leur. Aujourd'hui nous sommes arrivé au milieu de la période que d'avance nous considérions comme la dernière; aussi n'attachons-nous plus

Digitized by Google

guère d'importance à cette division. Tous les temps, en effet, naissent les uns des autres, toute époque est une époque de transition, et les périodes que nous avons artificiellement détachées contiennent toujours la ruine de celle qui précède, les germes de celle qui suivra. Notre esprit a besoin de classification et de méthode, mais il en a besoin surtout pour ce qui lui est presque inconnu; à mesure que les objets lui deviennent plus familiers, le système qui les opposoit les uns aux autres s'efface, et l'enchaînement non interrompu des temps ou des choses apparoît seul à notre pensée.

Nos progrès dans la tâche que nous avions entreprise ont dépassé nos espérances : nous avons dans notre récit conduit la nation française depuis sa première origine jusqu'au temps où Louis XIV prit entre ses mains les rênes du gouvernement. En vingt ans nous avons étudié douze siècles et publié vingt-quatre gros volumes. Déjà nous avons dépassé nos devanciers; aucune histoire de France n'est encore aussi complète; nous continuerons cependant, mais nous voyons avec plaisir que d'autres historiens ont déjà pris possession d'une partie du terrain. M. Lemontey a écrit l'histoire de la régence de Louis XV, M. Droz celle de Louis XVI, M. Thiers celle de la Révolution; d'autres peut-être encore s'apprêtent à paroître, et l'homme désireux de connoître l'histoire des Français peut désormais s'engager avec confiance dans une lecture qui le conduira jusqu'à nos jours.

Signé : J. C. L. DE SISMONDI.

Digitized by Google

HISTOIRE
DES FRANÇAIS.

SUITE DE LA HUITIÈME PARTIE,

OU

LA FRANCE SOUS LES BOURBONS.

CHAPITRE XXVIII.

Louis XIV prend entre ses mains le gouvernement de son royaume; ordre qu'il y rétablit; ses amours. — Arrestation et procès du surintendant Fouquet. — Querelle avec l'Espagne et avec le pape. — Affaires de Portugal et de Lorraine. — Le formulaire imposé aux jansénistes. — Mort de la reine Anne d'Autriche. — 1661-1666.

Le jeune roi avoit montré la plus extrême 1661.
déférence pour le ministre qui l'avoit élevé : il lui avoit laissé la disposition de tout le pouvoir et de tout l'argent de la France; il ne l'avoit jamais gêné par l'expression de ses volontés, ou

Digitized by Google

1661. même par des sollicitations; il s'étoit soumis à ses décisions comme un enfant qui reçoit des ordres; et poussant la complaisance jusqu'au bout, il l'avoit laissé disposer par son testament de la scandaleuse fortune qu'il avoit amassée aux dépens de l'État; de ses places, de ses gouvernemens, de ses bénéfices, et même des emplois de la couronne dont il vouloit gratifier ses neveux et ses nièces. Mais cette patience étoit à bout; le jeune roi rougissoit de sa dépendance, le sentiment qui le dominoit « c'étoit la résolu-« tion de ne point prendre de premier ministre, « rien n'étant plus indigne que de voir d'un côté « toute la fonction, et de l'autre le seul titre de « roi »(1). Le roi et la reine mère se hâtèrent, dès que le cardinal eut expiré, de quitter Vincennes pour revenir au Louvre s'enfermer dans le cabinet de la reine. « Ces trois royales per-« sonnes, dit madame de Motteville, se voyant « ensemble éloignées de l'objet de la mort, com-« mencèrent à respirer en repos; le plaisir de « la liberté, qu'ils envisagèrent avec ses charmes « ordinaires, les consola de leur affliction. La « reine mère fut la première qui dit à ceux qui « sans cesse faisoient revivre le discours de la « mort du cardinal, qu'il n'en falloit plus parler;

(1) Mémoires historiques de Louis XIV. Œuvres de ce roi. T. I, p. 28.

Digitized by Google

« qu'elle craignoit que le roi n'en fût malade, 1661.
« et qu'il falloit qu'il s'occupât à quelque chose
« de mieux qu'à des paroles inutiles. » (1)

Dès ce moment il ne fut plus question du cardinal. Louis XIV parvenu au milieu de sa vingt-troisième année avoit une surabondance de vie, d'activité, de vigueur, qui demandoit un emploi. On avoit admiré son habileté, son adresse dans les exercices du corps, elles répondoient à la beauté et à la régularité de sa figure; quoique son déportement fût habituellement grave et sérieux, c'étoit surtout dans la danse qu'il brilloit. Jusqu'alors on savoit peu de chose de ses facultés intellectuelles; son éducation avoit été fort négligée, avec dessein par Mazarin, et avec indolence par Péréfixe; il étoit très ignorant de tout ce qu'il convenoit à un roi de savoir; il s'étoit refusé aux leçons, et il n'avoit jamais montré aucun goût pour la lecture. Jusqu'à la fin de sa vie, il savoit fort mal l'orthographe : mais son entendement étoit juste et prompt, il saisissoit avec facilité les affaires qui lui étoient exposées; il étoit doué d'une grande force de volonté, capable d'application et de suite, et sa résolution d'accomplir dans toute son étendue sa tâche de roi, ne se relâcha jamais. Avec cette ferme détermination, il trouva dans

(1) Mémoires de madame de Motteville. T. XL, p. 100.

Digitized by Google

1661. sa puissance même des ressources pour s'instruire que les particuliers ne possèdent point. Toutes les recherches lui étoient épargnées; toute la partie mécanique de l'étude étoit renvoyée à des subalternes; il savoit questionner avec méthode, comparer, combiner fortement les idées, et il arrivoit de plein saut aux résultats. L'esprit national avoit fait des progrès surprenans dans la première moitié de ce siècle; la cour réunissoit des hommes, des femmes dont les écrits nous charment encore aujourd'hui par l'abondance des idées et les grâces du style; leur conversation étoit plus entraînante encore que leurs ouvrages, et l'homme qui étoit sans cesse entouré de ces êtres distingués, l'homme devant lequel tous s'efforçoient de déployer leurs divers mérites, de faire passer leurs idées avec le plus de clarté, et dans l'enchaînement qui le rebuteroit le moins, s'instruisoit rapidement sans s'en douter, et acquéroit la connoissance du monde et des affaires, avec l'air qu'il respiroit. Louis XIV digne et sérieux, n'étant pas exempt de timidité malgré son orgueil, parloit peu, et son silence cachoit son insuffisance (1). Il nous est impossible de savoir au juste quelle part appartient à Louis XIV dans

(1) Dans ses Mémoires, Louis XIV recommande fortement à son fils de parler peu. Œuvres T. II, p. 215.

Digitized by Google

la rédaction des Mémoires historiques que ce roi commença pour l'instruction de son fils en 1670, et quelle part il faut attribuer à Pellisson que le roi consultoit sur leur rédaction (1). Mais la lecture de cet ouvrage que Louis adopta tout au moins, puisque le manuscrit en est corrigé de sa main, et que Pellisson y propose en note des suppressions et des modifications, cette lecture, disons-nous, donne une haute idée et de l'étendue et de la justesse d'esprit de Louis XIV, et du travail qu'il avoit fait sur lui-même pour s'observer dans l'accomplissement de ses devoirs de roi, et même du profond sentiment moral qui l'animoit. (2) 1661.

Au moment de la mort du ministre, personne n'avoit encore deviné la capacité du roi : depuis quarante ans, la France étoit accoutumée à ce qu'un premier ministre supportât seul tout le poids des affaires, et l'étonnement fut grand quand les membres du conseil, ayant demandé au jeune prince à qui ils devoient désormais s'adresser, il leur répondit : « A moi. » Le roi, ayant fait assembler le lendemain, à quatre heures, au Louvre, chez la reine mère, les officiers de la couronne et les ministres,

(1) Œuvres de Louis XIV. T. I. Avertissemens du gén. de Grimoard, et de M. Grouvelle.

(2) Voyez : *Œuvres de Louis XIV*, 6 vol. in-8°, avec portrait et fac-simile. Paris, Treuttel et Würtz.

Digitized by Google

1661. leur dit « qu'il vouloit à l'avenir gouverner « lui-même son royaume; qu'il espéroit que « Dieu lui feroit la grâce de s'en bien acquitter, et « de bénir les bonnes intentions qu'il avoit d'agir « selon la justice et la raison; que pour cet effet « il ne vouloit point de premier ministre; qu'il « se serviroit de ceux qui avoient des charges « pour agir sous lui selon leurs fonctions, et que « s'il arrivoit qu'il eût besoin de leurs conseils « il les leur demanderoit; puis il les congé- « dia ». (1)

On crut d'abord que ce n'étoit là que l'explosion d'une ardeur de jeune homme qui ne dureroit pas; on tournoit ses regards vers la reine mère qui avoit pour elle l'expérience de la régence, vers le maréchal de Villeroi qui avoit été gouverneur du jeune roi, vers le surintendant Fouquet qui, par son pouvoir absolu sur les finances, sembloit tenir en mains tout le royaume; mais c'étoit justement de ces prétendans au pouvoir que Louis XIV se défioit le plus. L'orgueil, qui faisoit le fond de son caractère, que sa mère avoit apporté d'Espagne, qu'elle n'avoit cessé de développer en lui comme la première des vertus royales, que ses flatteurs accrurent encore, et qui s'allioit à toutes ses qualités comme à tous ses défauts, l'aida à surmonter les

(1) Madame de Motteville. T. XL, p. 102.

Digitized by Google

difficultés de l'étude des affaires publiques. Persuadé que sa volonté devoit être la règle unique des destinées de l'État, il lui importoit d'être en état de vouloir, et de n'être pas contraint par son ignorance à revenir sur ses pas. Il reconnut de bonne heure qu'il lui falloit savoir, pour se saisir de l'autorité, et au milieu de la fièvre des plaisirs qui ne se ralentissoit point en lui, il s'appliqua au gouvernement avec une énergie et une constance que personne n'avoit attendues de lui. (1) 1661.

Chaque jour, à dix heures, le roi entroit au conseil et y demeuroit jusqu'à midi avec les quatre ministres que Mazarin avoit le plus avancés; c'étoit le Tellier, Fouquet, Colbert et Lionne. Infiniment jaloux des secrets de l'État, Louis avoit voulu réduire au cercle le plus étroit ceux qu'il admettoit à sa confidence. Le soir, il leur donnoit encore audience, mais à chacun séparément. De cette manière, ne paroissant travailler qu'avec des commis, il exclut du conseil d'État, sans leur donner lieu de se

(1) Montglat. T. LI, p. 116. — Mémoires de l'abbé de Choisy. T. LXIII, p. 154, 172. — Grouvelle, Considérations nouvelles sur Louis XIV. Œuvres de ce roi. T. I, p. 79. — Un Mémoire italien, envoyé à Rome par un prélat attaché au nonce Chigi, en 1665, donne des détails piquans sur l'activité du roi, et sur le secret profond qui enveloppoit toutes les affaires d'État. Archives curieuses, 2e série. T. IX, p. 3-76.

Digitized by Google

1661. plaindre, sa mère et le maréchal de Villeroi, son frère, le prince de Condé et tous les autres princes.

Mais au moment où Louis XIV se mettoit à la tête du gouvernement, il se présentoit à lui la plus grave des difficultés; le trésor étoit vide; tous les revenus de l'État étoient engagés et dépensés deux ou trois ans à l'avance. Le roi vouloit de l'argent, et beaucoup à la fois pour ses affaires; il en vouloit pour sa magnificence par laquelle il croyoit établir son pouvoir; il en vouloit pour ses plaisirs. La première de ses études devoit être et fut en effet de comprendre l'état de ses finances; mais c'étoit justement celle que le surintendant Nicolas Fouquet vouloit lui rendre impossible. Cet homme, né d'une bonne famille de Bretagne avoit toutes les habitudes et toute la grâce du grand monde; sa facilité pour le travail étoit rare et ses vues étendues, car on assure qu'on lui doit l'idée de tous les encouragemens à l'industrie, au commerce, à la marine que Colbert ne fit qu'exécuter. Mais son goût pour le plaisir étoit désordonné, et il avoit apporté à l'administration une légèreté, un désordre, une absence de principes tels qu'on les trouve souvent dans l'intendant d'une grande maison qui se ruine. Fouquet qui avoit secondé Mazarin dans ses voleries, avoit aussi suivi son exemple et puisé sans mesure pour lui-même

Digitized by Google

dans les coffres du roi. Aussi ne vouloit-il point 1661.
que celui-ci pût voir clair dans ses affaires; il brouilloit à dessein tout ce qu'il présentoit au roi; il diminuoit les états de revenus; il augmentoit ceux de dépenses; il compliquoit tout ce qu'il auroit pu rendre simple, et au sortir de chaque travail fait avec lui, il renvoyoit le roi avec l'esprit plus confus qu'il n'étoit en y entrant. Son luxe extravagant, ses mauvaises mœurs, ses tentatives pour séduire tour à tour toutes les plus grandes dames par des présens magnifiques, étoient déjà des indices assez saillans de ses scandaleuses voleries; aussi Fouquet savoit bien qu'il pouvoit être accusé; il savoit que Mazarin lui-même avoit été sur le point de le perdre, et que, suivant la coutume des despotes de l'Orient, après l'avoir laissé s'engraisser du sang du peuple, il avoit voulu lui faire rendre gorge; mais Fouquet comptoit, pour résister, sur ses nombreux amis, sur ceux à qui il avoit accordé des pensions et des grâces pécuniaires (et l'on assure qu'il en distribuoit jusqu'à quatre millions par année), sur ceux qu'il gagnoit par la prévenance de ses manières et en les invitant à ses fêtes, enfin sur la place de Bellile en Bretagne qu'il avoit fortifiée avec soin. De plus, il n'avoit jamais voulu se défaire de sa charge de procureur général au parlement de Paris, parce qu'elle lui donnoit une garantie

Digitized by Google

1661. qu'il ne pourroit être jugé que par ce parlement. (1)

Mais Mazarin avoit donné au roi son propre intendant, Jean-Baptiste Colbert, homme droit, franc, intègre, dont l'esprit d'ordre étoit admirable, dont le travail clair et facile introduisoit Louis dans tout le dédale des finances. Colbert, petit-fils d'un marchand de laines de Reims, n'avoit rien des airs du monde qui pouvoient, dans les autres ministres, séduire un jeune roi. « Son visage, dit l'abbé de Choisy, étoit naturellement renfrogné; ses yeux creux, ses « sourcils épais et noirs, lui faisoient une mine « austère, et lui rendoient le premier abord « sauvage et négatif; mais dans la suite, en « l'apprivoisant, on le trouvoit assez facile, « expéditif, et d'une sûreté inébranlable ». (2) Ce fut un grand mérite au roi de savoir démêler dans cet homme, qui n'avoit ni les avantages du savoir et de l'éducation, ni le vernis du monde, le futur restaurateur de ses finances. Dans les conversations qu'il avoit avec lui, Colbert lui dévoiloit les mensonges de Fouquet; il lui montroit les ressources de la France; il tenoit pour lui un agenda, où le roi pouvoit

(1) Mém. de l'abbé de Choisy. T. LXIII, p. 210. — Mém. historiques de Louis XIV. Œuvres. I, 101. — La Hode, Hist. de Louis XIV. L. XXIV, p. 5.

(2) Abbé de Choisy. T. XLIII, p. 215.

Digitized by Google

voir à toute heure ce qu'il avoit dépensé et les fonds dont il pouvoit disposer. Au reste, Colbert ne songeoit à l'État que pour le roi; il ne connoissoit que l'intérêt du roi, la volonté du roi; et s'il fut utile à la France, ce fut par amour pour son maître et non pour elle. Jamais il ne réussit à diminuer le fardeau des contribuables, mais seulement à faire en sorte que tout ce qui étoit pris au peuple entrât dans les coffres du roi. 1661.

L'abbé de Choisy assure que dès le jour de la mort de Mazarin, Colbert rendit à Louis XIV un service pécuniaire qui fut l'origine de sa faveur. Il alla le trouver, comme le cardinal venoit d'expirer, et il lui dit que le défunt avoit en divers lieux près de quinze millions d'argent comptant, et qu'apparemment l'intention du roi n'étoit pas de laisser cet argent, qui étoit celui de l'État, au duc de Mazarin, encore que son oncle l'eût déclaré son légataire universel. D'après ses indications, Louis fit apporter en effet à l'épargne cinq millions qui étoient cachés à Sédan, deux à Brisach, six à la Fère, et cinq ou six à Vincennes. Le surintendant ou n'en sut rien, ou ne fit pas semblant de le savoir. Avec cette aide on fit face aux premiers besoins (1). La paix qui diminuoit les dépenses,

(1) Abbé de Choisy, p 200.

Digitized by Google

1661. tandis que les impôts ne cessoient de s'accroître, les pots de vin sur le renouvellement des fermes, le retranchement annuel d'un quartier sur les gages des officiers de justice, la réduction à un intérêt fort bas des rentes qu'on prétendit constituées à un intérêt usuraire, la résiliation d'un grand nombre de marchés jugés onéreux pour l'État, et plus tard les exactions de la chambre de justice sur les financiers, firent rentrer beaucoup d'argent. Le roi en prit occasion de faire une remise considérable sur les tailles : ce n'étoit pas un sacrifice, car il n'abandonnoit que ce qu'il étoit devenu impossible d'exiger, et en renonçant à l'arriéré il activoit la perception de l'année courante. On lui fit cependant un mérite de sa générosité, et le contribuable en fut reconnoissant (1). Déjà Louis étoit indigné de la mauvaise foi de Fouquet, et de sa persistance à le tromper et à embrouiller pour lui les affaires ; mais il vouloit se donner le temps de connoître mieux son royaume et les hommes qu'il devoit employer : d'ailleurs la reine mère, tout comme Mazarin et tous ceux qui avoient eu part à son éducation, n'avoient cessé de lui répéter que l'art de dissimuler étoit l'art de régner ; il le crut. Il prit un plaisir de jeune homme au mystère et à l'adresse des combinai-

(1) Mém. historiques de Louis XIV. T. I, p. 46, 108.

Digitized by Google

sons par lesquelles il trompoit son ministre, et 1661.
il conspira cinq mois contre lui, avec autant d'artifice que s'il n'avoit pas été le plus fort.(1)

Les deux autres ministres appelés au conseil secondoient avec zèle et avec talent les efforts de Louis pour se mettre au fait de ses affaires. Michel le Tellier, qui étoit chargé du ministère de la guerre et des affaires de l'intérieur, et qui depuis 1640 étoit admis à la confiance de Mazarin, avoit reçu de la nature toutes les grâces de l'extérieur, qu'il conservoit encore à l'âge de cinquante-huit ans qu'il avoit alors. Son visage étoit agréable, ses yeux brillans, les couleurs de son teint vives, son air toujours riant. Son esprit étoit doux, facile, insinuant; il étoit modeste sans affectation, et il cachoit la faveur dont il jouissoit avec autant de soin que sa fortune. Toujours maître de ses passions, il étoit civil et bienveillant de propos; mais c'étoit là tout le bien qu'il faisoit à ses amis, en même temps qu'il ne laissoit jamais échapper une occasion de nuire à ses ennemis. Jamais il ne les croyoit assez petits ou assez foibles pour se permettre de les mépriser. Il avoit rétabli dans le ministère de la guerre un ordre et une vigueur qui avoient contribué aux succès de la régence. Son fils, le marquis de Louvois, au-

(1) Montglat. T. XLI, p. 120. — Gourville. T. LII, p. 348. — La Fare. T. LXV, p. 147.

Digitized by Google

1661. quel il lui fut permis en 1666 de transmettre le ministère de la guerre, ne fit que continuer et développer son système; lui-même se borna dès lors aux fonctions de l'intérieur, jusqu'en 1677, que le roi le nomma chancelier et garde des sceaux.

Le quatrième des ministres de Louis XIV, Hugues de Lionne, étoit secrétaire d'État pour les affaires étrangères; formé à la diplomatie par son oncle Servien, il s'étoit montré fort supérieur à lui en habileté; il s'étoit fait connoître par son ambassade à Rome, pendant le conclave de 1655, et par celle de Madrid qui prépara la paix des Pyrénées. Né à Grenoble en 1611, Lionne étoit d'un esprit vif et perçant; il s'étoit pénétré des idées politiques de Mazarin, il les avoit développées, et le disciple surpassoit son maître. « Avec « beaucoup d'esprit et d'étude, dit l'abbé de « Choisy, il écrivoit assez mal, mais facilement, « ne se voulant pas donner la peine d'écrire « mieux. Au reste, fort désintéressé, ne regar- « dant les biens de la fortune que comme des « moyens de se donner tous les plaisirs; grand « joueur, grand dissipateur; sensible à tout, ne se « refusant rien, même aux dépens de sa santé; « paresseux quand son plaisir ne le faisoit pas « agir; infatigable, et passant à travailler les « jours et les nuits, quand la nécessité y étoit, « ce qui arrivoit rarement; n'attendant aucun

Digitized by Google

« secours de ses commis, tirant tout de lui- 1661.
« même, écrivant de sa main ou dictant toutes
« les dépêches; donnant peu d'heures dans la
« journée aux affaires de l'État, et croyant
« regagner par sa vivacité le temps que ses
« passions lui faisoient perdre » (1). Le roi n'avoit point admis à son conseil étroit les autres ministres qui partageoient avec les précédens la direction des affaires. Pierre Séguier, qui fut chancelier jusqu'à sa mort, survenue en 1672, avoit déjà passé soixante et dix ans; depuis longtemps il étoit accusé de foiblesse et de versatilité. Les deux Brienne, père et fils, conservoient le titre de secrétaires d'État aux affaires étrangères, mais ils ne furent plus appelés qu'à signer des ordonnances arrêtées le plus souvent sans eux. Le roi, il est vrai, assembloit quelquefois des conseils plus nombreux; il avoit entre autres établi un conseil de conscience qu'il consultoit sur les promotions ecclésiastiques; il l'avoit composé de Pierre de Marca, archevêque de Toulouse, d'Hardouin de Péréfixe, alors évêque de Rhodès, de La Mothe-Houdancourt, évêque de Rennes, et grand-aumônier de la reine mère, et du père Annat, jésuite, son propre confesseur. (2)

(1) A. de Choisy, p. 214. Les documens inédits sur l'histoire de France, publiés par M. Mignet, ont beaucoup ajouté à l'idée qu'on avoit des talens de Lionne. *Voyez* Négociations relatives à la succession d'Espagne. 2 vol. in-4°. 1835.

(2) L'ab. de Choisy, Mém., p. 223, 236. — Mémoires his-

Digitized by Google

1661. Tandis que le roi se formoit aux affaires, par quelques heures de travail journalier avec ses ministres, il se livroit en même temps avec ardeur au plaisir, et la cour ne sembloit occupée que de fêtes. Marie Mancini, dont il avoit été assez amoureux pour songer à l'épouser, avoit été donnée en mariage au connétable Colonna; le roi lui fit à cette occasion des présens magnifiques, mais il la vit partir sans émotion. Il conservoit plus d'attachement pour sa sœur, la comtesse de Soissons, qui désespérant de captiver son cœur, vouloit du moins demeurer son amie et sa confidente. Celle-ci favorisoit alors l'inclination naissante du roi pour madame Henriette d'Angleterre, sa cousine et sa belle-sœur, qui le 30 mars avoit été mariée à Philippe, Monsieur, frère du roi. Ce prince, de deux ans plus jeune que le roi, étoit beau comme une femme, il se plaisoit à s'habiller et se parer en femme, tous ses goûts étoient efféminés, et tout occupé de lui-même il ne faisoit aucun effort pour plaire à sa femme ou à aucune autre. En le mariant, le roi lui avoit donné le duché d'Orléans. Il avoit été question de faire épouser au roi madame Henriette, il n'en avoit pas voulu, il la trouvoit trop jeune, il se mo-

toriques de Louis XIV. T. I, p. 30. — La Hode, Hist. de Louis XIV, L. XXIV, p. 6.

Digitized by Google

quoit de sa maigreur, de son visage trop long, 1661.
de sa taille qui n'étoit pas sans défaut; mais parvenue à seize ans, elle s'étoit tout à coup développée au moment de son mariage : elle avoit une grâce infinie, de la gaîté, de l'esprit, beaucoup de coquetterie, et une ferme résolution de faire repentir le roi de l'avoir méprisée. Elle y réussit pleinement; au milieu des fêtes qui se succédoient sans cesse, toutes les préférences de Louis étoient pour elle; on remarquoit leurs promenades quelquefois solitaires, dans les forêts de Fontainebleau, qui se prolongeoient jusqu'à deux ou trois heures après minuit : la reine mère en concevoit une extrême inquiétude; la reine régnante s'apercevoit que le roi ne l'aimoit plus, et elle étoit dévorée de jalousie; quoique belle elle avoit peu de moyens pour plaire; elle manquoit et d'instruction et d'esprit, et de mouvement; sa dévotion toute espagnole, n'étoit qu'une superstition étroite, triste et craintive, et le roi sans cesse éveillé par l'esprit de ses autres amies, s'ennuyoit avec elle. Bientôt la reine mère fut avertie qu'auprès de Madame, une jeune personne qui lui étoit attachée commençoit à captiver le roi; c'étoit Mlle de La Vallière, dont le beau teint, les cheveux blonds, les yeux bleus, le sourire agréable, le regard en même temps tendre et modeste étoient bien propres à séduire un jeune

Digitized by Google

1661. prince; mais ce qui la rendoit irrésistible c'est qu'elle l'aimoit, qu'elle l'aimoit la première, en oubliant le roi, pour ne voir que le beau jeune homme. La reine mère qui avoit craint l'amour incestueux de l'un de ses fils, le désordre porté dans la maison de l'autre, ne fut pas fâchée de cette inclination nouvelle; Madame, qui au fond du cœur préféroit le comte de Guiche, fils du comte de Grammont, laissa s'éloigner sans regret son royal amant, et la comtesse de Soissons, à qui il suffisoit d'être confidente de Louis, favorisa cette seconde inclination, comme elle étoit prête à favoriser la première. Madame prenoit plaisir à chagriner les deux reines, et la comtesse de Soissons sur-intendante de la maison de la reine, avoit eu des querelles, sur les droits de sa charge, avec la duchesse de Navailles, sa dame d'honneur, qui avoient dégénéré en une brouillerie ouverte. (1)

Un mariage qu'avoit déjà négocié le cardinal Mazarin vint animer les fêtes de la cour, appeler le roi à se montrer toujours plus magnifique, et bientôt donner pâture à la médisance; ce fut celui de Marguerite d'Orléans, première fille du second lit de Gaston, avec le prince Côme, fils

(1) Mad. de Motteville. T. XL, p. 117-122, et 134. — Mad. de Montpensier. T. XLIII, p. 22. — Mad. de La Fayette, Hist. de mad. Henriette. T. LXIV, 2e P. p. 387. — Choisy. T. LXIII, p. 240. — La Fare. T. LXV, ch. IX, p. 156.

Digitized by Google

aîné du grand-duc Ferdinand II de Toscane. La duchesse douairière d'Orléans étoit incapable de donner aucune éducation à sa fille, et la sœur du premier lit de celle-ci, la grande Mademoiselle, avoit plus contribué à la gâter qu'à la former. Marguerite avoit la plus grande aversion pour la gravité espagnole et le cérémonial italien; elle montoit à cheval, elle aimoit la chasse, la danse, la conversation libre et enjouée, et les propos galans; elle s'étoit prise de passion pour son cousin le prince Charles, neveu du duc de Lorraine, et après avoir accepté avec empressement les offres du prince toscan, elle les repoussa tout à coup avec désespoir. Elle ne se détermina à accomplir les engagemens contractés pour elle, que lorsque le roi lui déclara qu'elle devoit choisir entre ce mariage et le couvent. Le mariage fut célébré, au Louvre, par procuration; elle partit, mais accompagnée pendant quelques jours par son amant, et elle montra si ouvertement sa passion pour celui-ci, son aversion pour son époux, qu'on put prévoir dès lors, avec certitude, les scandales et les malheurs qui furent la conséquence de ce mariage, et qui causèrent l'extinction de la maison de Médicis. (1) 1661.

(1) Mém. de mademoiselle de Montpensier. T. XLIII, p. 4. — *Galluzzi*, Hist. du Grand-Duché de Toscane. T. VII, p. 269, seq.

Digitized by Google

1661. Le roi prenoit si peu de soin de déguiser sa passion pour Mlle de La Vallière, qu'Anne d'Autriche crut devoir lui en parler pour essayer de le rappeler à ses devoirs; mais elle reconnut bientôt qu'elle n'étoit plus écoutée, et qu'il commençoit à parler en maître, au lieu de songer à ses obligations; elle se borna alors à le supplier de cacher son infidélité à sa femme, du moins pendant sa grossesse. Le secret en effet fut gardé avec une discrétion exemplaire jusqu'après les couches de la reine; celle-ci mit au monde, le 1er novembre, un fils nommé Louis, qui porta pendant cinquante ans le titre de dauphin sans régner jamais. Dès avant sa naissance le roi avoit nommé pour être sa gouvernante la duchesse de Montausier. C'étoit la fille de la marquise de Rambouillet, dans l'hôtel de laquelle se rassembloient tous les beaux-esprits du temps; elle n'avoit consenti à donner la main au duc, alors marquis de Montausier, qu'après l'avoir laissé quatorze ans soupirer pour elle. Au milieu de la corruption des mœurs, la marquise de Rambouillet et sa fille s'étoient proposé de réformer la cour et leur siècle; choquées de la grossièreté des manières et du langage, elles avoient outré leurs principes; l'hôtel de Rambouillet étoit devenu une école de pruderie, de langage précieux et d'affectation. Ce faux bel-esprit fut plus tard, avec raison, tourné en ri-

Digitized by Google

dicule; cependant il avoit contribué puissamment à changer le ton de la bonne compagnie; c'est peut-être à son influence qu'il faut attribuer la décence du langage de Louis XIV et de sa cour, lors même qu'elle étoit la scène de continuels désordres. La nomination de Mme de Montausier montroit l'estime qu'en faisoit le roi, tandis qu'elle et son mari prouvèrent bientôt de leur côté, par leurs complaisances pour les passions de ce monarque, que leur rigorisme s'attachoit bien plus aux formes qu'il n'atteignoit le fond. (1) 1661.

La reine, quoique aimant passionnément son mari, n'étoit pas assez ignorante des mœurs de son pays pour avoir compté sur une fidélité conjugale inconnue à la cour de son père; mais à ses chagrins domestiques elle dut bientôt, ainsi que sa belle-mère, joindre d'autres inquiétudes comme Espagnole. La paix qui avait été cimentée par le mariage de Marie-Thérèse, n'étoit rien moins qu'assurée; le roi se proposoit toujours de s'agrandir aux dépens de l'Espagne. Quoiqu'il se fût engagé par le traité des Pyrénées à abandonner le Portugal, il résolut de continuer à le secourir: dans les Mémoires rédigés par lui ou en son nom, il dit que les

(1) Mad. de Motteville, p. 154 et 214. — Ab. de Choisy, p. 274. — Montglat, p. 124.

Digitized by Google

1661. deux couronnes de France et d'Espagne sont, l'une par rapport à l'autre, dans un état de rivalité et d'inimitié permanentes que les traités peuvent couvrir, mais ne sauroient jamais éteindre ; « quelques clauses spécieuses qu'on y « mette d'union, d'amitié, de se procurer res- « pectivement toutes sortes d'avantages, le vé- « ritable sens que chacun entend fort bien, cha- « cun de son côté, par l'expérience de tant de « siècles, est qu'on s'abstiendra au dehors de « toute sorte d'hostilités et de toute démonstra- « tion publique de mauvaise volonté, car pour « les infractions secrètes et qui n'éclateront point, « l'un les attend toujours de l'autre, et ne pro- « met le contraire qu'au même sens qu'on le lui « promet,.... comme il se fait dans le monde « pour les complimens, absolument nécessaires « pour vivre ensemble, et qui n'ont qu'une si- « gnification bien au-dessous de ce qu'elles son- « nent » (1). Avec de tels principes de morale politique, Louis XIV mit un grand zèle à tirer les Portugais d'embarras ; il les réconcilia avec les Hollandais, il détermina le roi d'Angleterre à épouser une princesse de Portugal, et il s'engagea à faire passer à ce prince deux cent mille écus par année, qui devoient être employés à secourir les Portugais, annonçant que si cette

(1) Mém. historiques. T. I, p. 64.

Digitized by Google

assistance ne suffisoit pas, il leur en feroit passer une plus efficace. (1) 1661.

En même temps la rivalité entre les deux couronnes éclata pour une question d'étiquette. L'Espagne prétendoit être en tous points l'égale de la France ; celle-ci, au contraire, en cédant le pas à l'empereur, vouloit se mettre au-dessus de toutes les autres couronnes. Au traité des Pyrénées l'égalité la plus absolue dans le cérémonial avoit été observée entre les deux rois ; dans d'autres occasions les ambassadeurs des deux couronnes avoient évité de se trouver aux cérémonies, pour ne pas se disputer le pas. A l'entrée d'un ambassadeur de Venise à Londres ; celui-ci, dans le même but de ne pas mettre aux prises des prétentions rivales, n'avoit fait inviter aucun ambassadeur. Louis XIV déclara qu'il ne souffriroit point cette manière d'éluder la difficulté, et il donna ordre au comte d'Estrades, son ambassadeur à Londres, de passer de vive force devant le baron de Vatteville, ambassadeur de Philippe IV, dans la première cérémonie publique, lors même qu'il n'y seroit pas invité. Cette occasion se présenta le 10 octobre à la réception d'un ambassadeur

(1) Choisy, p. 242. — Mém. historiques de Louis XIV. T. I, p. 118. — La Hode. L. XXIV, p. 16. — Flassan, Hist. de la Diplomat. franç. T. III, p. 258.

Digitized by Google

1661. de Suède à Londres. D'Estrades croyoit avoir pris assez de précautions pour être le plus fort; il avoit entremêlé dans son cortége un grand nombre de gens de guerre, et voyant que le baron de Vatteville vouloit passer avant lui, il leur donna ordre de couper les traits de sa voiture. Ces traits recouvroient des chaînettes de fer; en même temps une troupe de bouchers et d'artisans de Londres, à qui l'ambassadeur d'Espagne avoit distribué de l'argent, ou qui n'écoutoient que leur haine contre la France, tombèrent de toutes parts sur le cortége du comte d'Estrades et l'accablèrent; ses chevaux furent tués, six de ses gens le furent aussi, trente-trois furent blessés, et son fils étoit de ce nombre. Mais Louis XIV prit cette affaire avec tant de hauteur, il se montra si résolu à renouveler la guerre pour venger cette offense, que Philippe IV sentit que, comme le plus âgé, c'étoit à lui d'être le plus sage; il ne voulut point replonger son pays, pour une cause si puérile, dans les calamités dont il venoit à peine de sortir. Il fit déclarer, au commencement de l'année suivante, par le marquis de la Fuente, son ambassadeur à Paris, devant tout le corps diplomatique, qu'il avoit désapprouvé Vatteville, et l'avoit rappelé de Londres à l'occasion de cette dispute, et qu'il donnoit l'ordre à ses ambassadeurs de ne plus disputer à l'avenir,

Digitized by Google

dans aucune cour de l'Europe, la préséance à ceux de la France. (1) 1661.

Louis XIV étoit impatient de se délivrer de Fouquet; un intérêt de cœur vint encore hâter la chute du ministre. On assure que cet homme présomptueux pour lequel avoit été fait le vers, « Jamais surintendant ne trouva de cruelles », osa élever ses vœux jusqu'à Mlle de La Vallière et lui faire des offres d'argent. Le roi, personnellement offensé, ne différa plus sa vengeance; il résolut, non pas de destituer Fouquet, mais de le faire périr; et comme il étoit peu probable que le parlement portât si loin la sévérité contre un de ses officiers, qu'il étoit d'ailleurs plus expéditif de le faire juger par une commission extraordinaire, Louis XIV tendit un piége à Fouquet, pour qu'il renonçât à sa place de procureur général et aux priviléges qui y étoient attachés. Colbert lui parla de l'embarras où se trouvoit le roi, parce qu'il n'y avoit pas un sou dans l'épargne. Un autre jour il lui fit venir la pensée de vendre sa charge de surintendant, dont on lui offroit 1,500,000 livres. Enfin Fouquet, à qui le roi avoit soin de montrer une tendre amitié et la confiance la plus aveugle, dit un

(1) Choisy, p. 271. — Motteville. T. XL, p. 148. — Mém. historiques de Louis XIV. T. I, p. 118. — Montglat, p. 117. — La Hode. L. XXIV, p. 26.

Digitized by Google

1661. jour à Colbert « qu'il avoit envie de vendre sa « charge pour en faire un sacrifice au roi. Ce « fut alors que Colbert se jeta dans les accla- « mations, et Fouquet, enivré de la belle action « qu'il croyoit faire, alla sur-le-champ le dire « au roi qui le remercia, et accepta l'offre sans « balancer, en lui cachant le véritable sujet de « sa joie. Le roi, dès le soir même, ne manqua « pas de dire à Colbert : Tout va bien ; il s'en- « ferre de lui-même : il m'est venu dire qu'il « porteroit à l'épargne tout l'argent de sa « charge. » (1)

Cette perfidie paroissoit à Louis de l'habileté, et à peine Fouquet eut-il fait porter au mois d'août un million à Vincennes, que le roi lui demanda de lui donner une fête à Vaux, ce château enchanté où le surintendant avoit réuni toutes les merveilles des arts et de la magnificence. Il vouloit le faire arrêter au milieu du festin ; mais la reine mère lui persuada de différer quelque peu, et de jouir sans partage des féeries de Vaux, où l'on assure que Fouquet dépensa un million pour les apprêts du festin, du bal et du feu d'artifice. En sortant de ce palais enchanté, Louis demanda au surintendant de le suivre à Nantes, où il vouloit aller tenir les États de Bretagne, et Fouquet, quoique malade de la fièvre, partit en effet avec la

(1) Abbé de Choisy. T. LXIII, p. 250.

Digitized by Google

cour. Arrivé au terme du voyage, Fouquet, 1661.
sur l'invitation du roi, se rendit le 5 septembre, à six heures du matin, au château de Nantes pour assister au conseil. Comme il en ressortoit, il fut arrêté par d'Artagnan, créature de Mazarin, et conduit sous l'escorte de cent mousquetaires au château d'Angers. En même temps les scellés furent mis sur l'hôtel où il logeoit, et du Vouldi fut envoyé à Paris pour les mettre dans sa maison. Ce fut là qu'on trouva un projet minuté déjà depuis long-temps, où se trouvoit détaillé tout ce que ses amis devoient faire pour le sauver, si le cardinal Mazarin le faisoit arrêter. Fouquet attachoit si peu d'importance à ce papier, qu'il l'avoit oublié derrière une glace. On voulut cependant le faire passer pour la preuve d'une conspiration contre l'État. (1)

Fouquet n'étoit pas coupable d'un crime d'État, mais suivant l'exemple de ses prédécesseurs, il avoit puisé dans les coffres de l'État comme si c'étoient les siens propres; cependant il inspira un intérêt universel : on l'aimoit pour le charme de ses manières, pour l'élégance de ses goûts, pour ses largesses, auxquelles toute la cour avoit participé, oubliant l'origine de l'or qu'il distribuoit à pleines mains; bientôt l'acharne-

(1) Gourville. T. LII, p. 336, avec le projet lui-même en note. — Choisy, p. 252. — Mad. de Motteville, p. 159. — La Hode. L. XXIV, p. 20.

Digitized by Google

1661. ment avec lequel il fut poursuivi, et la violation de toutes les formes protectrices des accusés, dans un procès qui dura plus de quatre ans, le firent considérer comme une victime de la tyrannie. Pellisson, son premier commis, fut enfermé à la Bastille, mais il déjoua toutes les tentatives faites pour lui arracher le secret de son maître, et avant même d'en sortir, il publia, pour la défense de Fouquet, trois Mémoires que l'on regarde comme son chef-d'œuvre. La Fontaine implora la grâce de Fouquet par une touchante élégie. Mme de Sévigné, dans une suite de lettres à M. de Pomponne, rendit compte à cet homme de bien du procès du surintendant, avec la plus tendre sollicitude. Les autres s'écartèrent du malheureux, et Gourville, qui avoit fait avec lui sa fortune, se hâta de passer dans les pays étrangers. (1)

Au moment de l'arrestation du surintendant, Louis XIV établit un conseil de finances; il nomma le maréchal de Villeroi pour le présider; c'étoit le sort de cet homme d'occuper successivement les plus hautes fonctions, sans exercer jamais d'autorité réelle : il n'avoit point élevé le roi dont il avoit été gouverneur, il n'avoit point commandé les armées dont il étoit maré-

(1) Lettres de mad. de Sévigné, éd. de 1822. T. I, p. 65, n° 33 et suiv. — A. de Choisy, p. 212. — Gourville, p. 348, 356.

Digitized by Google

chal, il n'administra pas davantage les finances; 1661.
tout le pouvoir réel passa à Colbert, auquel étoient associés d'Aligre et de Sève. En même temps, le roi institua une chambre de justice, composée du chancelier, du premier président Lamoignon, et d'une vingtaine de juges. Il voulut que tous les financiers fussent traduits devant ce tribunal. Aucun d'eux n'avoit peut-être les mains parfaitement nettes, mais l'eussent-elles été, la chambre étoit résolue à trouver tous les riches coupables. Elle se mettoit au-dessus de toutes les règles de justice, elle acceptoit comme un témoignage la prévention publique, toujours défavorable aux traitans; elle demanda à tous des sacrifices énormes, plusieurs furent ruinés; on parla de cent millions qui leur avoient été arrachés, mais personne ne sut jamais quel fut le montant de ces exactions; leur produit fut dissipé en libéralités aux courtisans, aux maîtresses, en bâtimens somptueux et en fêtes de cour, sans que le peuple en éprouvât aucun soulagement. Après l'arrestation de Fouquet, le ministère réel ne se composa plus que de trois membres : le Tellier continua à réunir la guerre et l'intérieur, Lionne demeura chargé des affaires étrangères, et Colbert dirigea tout à la fois les finances, la maison du roi, la marine et la surintendance des bâtimens. (1)

(1) Mém. historiques de Louis XIV. T. I, p. 104-110. —

Digitized by Google

1662. Le premier jour de l'année 1662, Louis XIV fit une promotion de chevaliers du Saint-Esprit; il y avoit vingt-neuf ans qu'il ne s'en étoit fait aucune. Il fit entrer dans l'ordre soixante-trois chevaliers d'épée et huit d'Église. Il vouloit comprendre dans cette promotion le maréchal Fabert, qui, né à Metz en 1599, et fils et petit-fils d'imprimeurs anoblis par les ducs de Lorraine, s'étoit distingué pendant quarante ans par sa bravoure, par une rare intelligence de l'art de la guerre, et par une fidélité inébranlable au roi, ou plutôt au premier ministre. Fabert répondit qu'il ne pouvoit pas produire les titres exigés. — Qu'il produise ceux qu'il voudra, dit le roi, on ne les examinera pas. — « Je ne veux « pas, reprit Fabert, que mon manteau soit « décoré par une croix, et mon nom déshonoré « par une imposture. » Louis XIV lui écrivit alors de sa main combien ce refus lui inspiroit d'estime. Fabert n'y survécut que peu de mois : il mourut à Sédan le 17 mai 1662. (1)

Plusieurs des nouveaux chevaliers, au printemps suivant, brillèrent avec le roi dans un carrousel qu'il donna, devant les Tuileries, sur la place qui en a gardé le nom. Le roi parois-

Forbonnais, Recherches sur les finances. T. I, p. 271. — La Hode. L. XXIV, p. 29. — Motteville. T. XL, p. 162.

(1) Biogr. univers. Fabert. T. XIV. p. 8. — Montglat. T. LI, p. 124. — La Hode. L. XXV, p. 31.

Digitized by Google

soit avec un grand avantage dans ces divertissemens par la beauté de sa figure, par son adresse dans tous les exercices du corps, et par la magnificence qu'il y déployoit (1); mais dans ses Mémoires, il les rapporte à un but plus élevé : après des réflexions très judicieuses, mais applicables à tous les hommes sur l'avantage des plaisirs honnêtes, « qui délassent du travail, fournissent de nouvelles forces pour s'y appliquer, « servent à la santé, calment les troubles de « l'âme et l'inquiétude des passions, inspirent « l'humanité, polissent l'esprit, adoucissent les « mœurs, et ôtent à la vertu je ne sais quelle « trempe trop aigre qui la rend quelquefois « moins sociable, et par conséquent moins utile, « il veut qu'un prince et un roi de France considère quelque chose de plus dans ces divertissemens publics, qui, dit-il, ne sont pas tant « les nôtres que ceux de notre cour et de tous « nos peuples. Il y a des nations où la majesté « des rois consiste, pour une grande partie, à « ne se point laisser voir, et cela peut avoir ses « raisons parmi des esprits accoutumés à la servitude, qu'on ne gouverne que par la crainte « et la terreur; mais ce n'est pas le génie de nos « Français, et d'aussi loin que nos histoires nous « en peuvent instruire, s'il y a quelque carac- 1662.

(1) Motteville. T. XL, p. 166.

Digitized by Google

1662. « tère singulier dans cette monarchie, c'est l'ac-
« cès libre et facile des sujets au prince; c'est
« une égalité de justice entre lui et eux, qui les
« tient pour ainsi dire dans une société douce et
« honnête, nonobstant la différence presque in-
« finie de la naissance, du rang et du pouvoir....
« Cette liberté, cette douceur, et pour ainsi dire
« cette facilité de la monarchie, avoient passé
« les justes bornes durant ma minorité et les
« troubles de mon État.... Mais plus j'étois
« obligé à retrancher de cet excès, et par des
« remèdes peu agréables, plus il falloit conser-
« ver et cultiver avec soin tout ce qui, sans di-
« minuer mon autorité et le respect qui m'étoit
« dû, lioit d'affection avec moi mes peuples, et
« surtout les gens de qualité, afin de leur faire
« voir par là même, que ce n'étoit point ni aver-
« sion pour eux, ni sévérité affectée, ni rudesse
« d'esprit, mais raison et devoir simplement,
« qui me rendoient en d'autres choses plus ré-
« servé et plus exact à leur égard. » (1)

Quelque justesse d'esprit qu'on doive reconnoître à ces réflexions, le jeune monarque n'étoit pas guidé uniquement par de si sages pensées; il avoit annoncé le carrousel comme destiné au divertissement des deux reines : dans son cœur il le dédioit davantage à ses maîtresses. Amoureux de Mlle de La Vallière, ce

(1) Mémoires historiques de Louis XIV. T. I, p. 190, 192.

Digitized by Google

n'étoit point à elle seulement qu'il faisoit la cour. Il conservoit du goût pour Madame, il en avoit aussi pour la comtesse de Soissons, et celle-ci sachant bien qu'elle ne pouvoit le fixer, cherchoit du moins à conserver sa faveur, en le servant dans d'autres intrigues. Elle prenoit surtout plaisir à le mettre bien avec Mlle de La Mothe-Houdancourt, une des filles de la reine, pour jeter dans l'embarras son ennemie la duchesse de Navailles, à qui la surveillance de ces filles étoit confiée. La duchesse se fit un devoir de maintenir la pureté de la maison qu'elle gouvernoit. Elle repoussa les avertissemens, puis les ordres de le Tellier, qui lui intimoit de ne plus se mêler de la conduite des filles de la reine ; elle parla au roi lui-même avec force : avertie qu'on avoit vu passer de nuit des hommes de bonne mine sur un toit qui pouvoit conduire à l'appartement de ces dames, elle y fit mettre des grilles. Le roi ne laissa point encore éclater son ressentiment, et Mlle de La Vallière ayant enfin cédé à sa passion, fit oublier sa rivale. Des pendans d'oreille de diamant, de la valeur de cinquante mille écus, dont Mlle de La Vallière ne craignit point de se parer, même devant la reine, révélèrent à celle-ci l'objet des préférences de son mari. (1) 1662.

(1) Mad. de La Fayette, Hist. d'Henriette d'Ang. T. LXIV,

Digitized by Google

1662 Il n'avoit pas tenu à madame la comtesse de Soissons et à ses amis que la reine ne fût instruite plus tôt : elle vouloit brouiller le roi avec Mlle de La Vallière, qui ne dépendoit point d'elle, et le porter à d'autres amours. D'accord avec le comte de Guiche et le marquis de Vardes, tous deux amoureux de Madame, elle fabriqua une lettre écrite en espagnol, où les amours du roi étoient racontés avec détail ; elle releva le couvert d'une lettre adressée par la reine d'Espagne à la reine et s'en servit pour enveloppe, et elle la fit remettre à la señora Molina, première femme de chambre de la reine. Celle-ci, quoiqu'elle reconnût l'écriture de la reine d'Espagne, eut quelque soupçon, d'après la manière dont la lettre étoit pliée ; elle l'ouvrit et la porta au roi, qui fut indigné d'une perfidie dont il étoit l'objet, mais qui demeura long-temps sans savoir sur qui fixer ses soupçons, qui se livra même à son ressentiment contre ceux qui n'avoient commis aucune faute, avant de découvrir les vrais coupables, et de les punir sévèrement. (1)

Charles IV, duc de Lorraine, étoit alors à la cour. Il n'avoit point d'enfans, et le fils de son

p. 422. — Mad. de Motteville. T. XL, p. 168-175. — Mademoiselle de Montp. T. XLIII, p. 33.

(1) Mad. de Motteville. T. XL, p. 179. — La Fayette, Vie de mad. Henriette, p. 414.

Digitized by Google

frère étoit son héritier naturel, aussi bien dans 1662
l'ordre de la succession masculine que féminine, les deux frères ayant épousé les deux sœurs. Il voulut le marier à Mlle de Montpensier pour jouir de son immense fortune, mais Mademoiselle assure qu'elle ne le jugea plus digne d'elle, depuis que toutes les forteresses de la Lorraine étoient rasées. Quand on essaya ensuite de le marier à une des filles du second lit de Gaston, qui étoient ses cousines germaines, le duc refusa de donner de quoi vivre à son neveu; il se brouilla avec la duchesse douairière d'Orléans, sa sœur, et bientôt avec toute sa famille. Il entra alors en traité avec le roi, pour lui céder ses duchés de Lorraine et de Bar, moyennant une pension d'un million de livres que le roi s'engageoit à lui payer; le traité fut signé le 6 février 1662. Comme dédommagement de la souveraineté qu'il faisoit perdre à sa famille, il obtenoit en France pour tous les princes de Lorraine le rang de princes du sang. Nous avons vu déjà qu'ils se disoient issus de Charlemagne, c'étoit la prétention que le roi vouloit bien admettre. Le vieux duc dont la vie avoit toujours été fort licencieuse, vouloit alors se marier à la fille d'un apothicaire, Marianne Pajot, dont il étoit devenu amoureux, et c'étoit pour satisfaire cette passion qu'il vouloit renoncer à ses grandeurs. Ce traité ne fut

Digitized by Google

1662. pas plutôt connu qu'il souleva des réclamations universelles ; les ducs et pairs ne voulurent pas consentir à reconnoître des supérieurs dans les princes lorrains ; le chancelier déclara que le roi ne pouvoit faire des princes du sang que selon les lois de la nature ; le duc François protesta contre l'abandon d'un héritage qui lui appartenoit de droit ; son fils s'échappa de France, et vint chercher un asile à Florence, auprès de la grande duchesse dont il étoit amoureux. Louis XIV prétendit que le traité étoit nul, si tous les membres de la famille de Lorraine ne le ratifioient pas, condition qu'il étoit bien sûr de ne voir jamais exécutée ; aussi ce traité qui avoit soulevé tant de passions fut si complétement abandonné qu'on put croire que le duc Charles IV, qui ne traitoit jamais sérieusement les choses sérieuses, n'avoit eu en vue que la mystification de sa famille, de son pays, et du souverain avec lequel il négocioit. Celui-ci ayant appris le mariage roturier que vouloit contracter le duc de Lorraine, fit enlever Marianne Pajot, et la fit enfermer dans un couvent, avec l'ordre rigoureux de ne lui permettre de voir ni de parler à personne. (1)

(1) Mém. de Mademoiselle. Tome XLIII, p. 24. — Mém. historiques de Louis XIV. Tome I, p. 160. — Mém. de Montglat, p. 125. — La Hode. L. XXV, p. 41-48. — Limiers. L. V, p. 40. — Larrey. T. III, p. 263. — Flassan, Diploma-

Digitized by Google

Mlle de Montpensier, après avoir refusé la main d'un duc qui ne lui sembloit pas assez indépendant, refusa celle d'un roi qu'elle jugeoit mal affermi sur son trône. C'étoit Alphonse VI, roi de Portugal, l'un des princes les plus vicieux et les plus incapables qui soient jamais montés sur un trône. Il n'avoit que treize ans, lorsqu'en 1656 il avoit succédé à son père Jean IV, le fondateur de la maison de Bragance : déjà alors il montroit les goûts les plus vils, la débauche la plus rebutante, la cruauté la plus atroce. Tandis que sa mère, Louise de Gusman, administroit le royaume comme régente, et pourvoyoit à sa défense, le fils introduisoit dans le palais des courtisanes et des escrocs, ou il couroit les rues de nuit avec une troupe de spadassins, attaquant, blessant ou tuant tout ce qu'il rencontroit. Au mois de juin 1662 ce monstre fut déclaré majeur, sa mère écartée du pouvoir, et la folie et la férocité d'Alphonse semblèrent redoubler. (1) 1662.

Il ne paroissoit guère possible qu'un tel roi, à la tête d'un État complétement désorganisé, pût résister à la puissance de l'Espagne ; aussi Mademoiselle faisoit moins d'objections à son

tie franç. T. III, p. 286. — Traités de Paix. T. IV, §. 13, p. 32.

(1) Mém. de Mademoiselle. T. XLIII, p. 45. — *History of Spain and Portugal Cabinet Cyclop.* T. V, p. 244.

Digitized by Google

1662. caractère qu'à l'instabilité de sa condition. « Les « Espagnols, » disoit-elle, « chasseront ce pré- « tendu roi, qui viendroit en France demander « l'aumône lorsque mon bien seroit mangé : « toute ma consolation seroit d'aller faire la « reine dans quelque petite ville. J'aime mieux « être Mademoiselle en France avec cinq cent « mille livres de rente, faire honneur à la cour « et ne lui rien demander » (1). C'étoit justement ces cinq cent mille livres de rente dont Louis XIV vouloit gratifier Alphonse pour l'aider dans sa résistance. M. de Turenne qui portoit la parole pour lui, insista ; Mademoiselle fut enfin envoyée en exil à Saint-Fargeau, où elle demeura deux ans sans céder. Cependant Turenne avoit désigné au roi le comte de Schomberg, Allemand, protestant, comme l'homme le plus en état de réorganiser le Portugal, sans donner trop à connoître qu'il étoit l'agent de la France. Il arriva à Lisbonne avec quatre-vingts officiers et quatre cents cavaliers, tous vieux soldats ; il rétablit la discipline dans les corps, il releva les fortifications des villes frontières, il enseigna aux Portugais le nouvel art de la guerre, et, secondé par le zèle de tout un peuple pour l'indépendance, il le sauva du joug espagnol. (2)

(1) Mém. de Mademoiselle, p. 30.

(2) Ramsay, Histoire du vicomte de Turenne. Tome II,

Digitized by Google

Pour assister le Portugal, il fallait à la France 1662.
des alliances avec les puissances maritimes, et Lionne prit à tâche de rétablir la bonne harmonie entre le roi et les Provinces-Unies. Mazarin l'avoit troublée sans aucun motif politique, par cupidité, et pour enrichir les corsaires auxquels il étoit associé aux dépens du riche commerce des Hollandais; un traité de confédération, de commerce et de navigation fut signé le 27 avril avec les Provinces-Unies; il devoit durer vingt-cinq ans, il en dura à peine six (1). Un traité de commerce fut en même temps signé avec le Danemarck; mais un troisième traité, plus important que l'un et l'autre, après avoir été négocié avec un profond secret, fut signé à Londres le 17 octobre. Par celui-ci, Charles II, sans égard pour son honneur, pour l'intérêt et surtout pour les désirs de sa nation, vendit à Louis XIV, au prix de cinq millions de livres, la ville de Dunkerque, que Cromwell avoit conquise pour l'Angleterre, lorsque son armée avoit si vaillamment secondé Turenne à la bataille des Dunes. C'étoit le premier de ces actes

Liv. V, p. 135. — La Hode. Liv. XXV, p. 48-51. — Larrey. T. III, p. 292. — Mignet, Succession d'Espagne. T. I, p. 314.

(1) Basnage, Annales des Provinces-Unies. T. I, p. 642. — Traités de Paix. T. IV, §. 15, p. 35. — Mignet, Succession d'Espagne. T. I, p. 171.

Digitized by Google

1662. de lâcheté et de haute trahison par lesquels Charles II, pendant tout son règne, ne cessa de sacrifier sa patrie à l'or de la France. La ville fut livrée aux Français le 27 novembre, et Louis XIV y fit exécuter aussitôt d'immenses travaux, soit pour en rendre les fortifications inexpugnables, soit pour creuser un bassin capable de contenir à flot trente vaisseaux de guerre. Enfin la France conclut dans le même temps un traité avec la Suède, afin de faire arriver dans ses ports les bois de construction de la Scandinavie, et de réaliser le projet que formoit déjà Colbert de donner à sa patrie une marine redoutable. (1)

Le nouveau ministère travailloit avec autant de constance que d'intelligence à remettre l'ordre dans l'État, à centraliser le pouvoir, et à déférer au monarque seul le droit de nommer à toutes les fonctions, de disposer de toutes les forces. Jusqu'alors, on avoit laissé aux chefs d'emploi le soin de choisir tous leurs subalternes, en sorte que le roi n'étoit maître ni de l'armée, ni des forteresses, ni des provinces. Colbert et le Tellier s'attachèrent au contraire

(1) Mém. historiques de Louis XIV. T. I, p. 167. — Mém. de Montglat. T. LI, p. 128. — Mém. de Motteville. T. XL, p. 177. — Rapin-Thoyras, Hist. d'Ang. Tome X, L. XXIII, p. 194. — Lettres et négociations du comte d'Estrades. T. I, p. 340, seq.

Digitized by Google

à établir le principe que dans aucun département personne n'exerçoit aucun pouvoir que par la délégation directe du monarque. Le duc d'Épernon, fils du favori de Henri III, mourut cette année, et le roi supprima la charge de colonel général de l'infanterie qu'il avoit en quelque sorte héritée de son père. Dès lors, le ministre de la guerre se mit en possession de nommer tous les officiers de l'armée jusqu'aux enseignes. De même il s'attribua la nomination non seulement de tous les commandans des places, mais des capitaines des portes et de tous ceux qui dépendoient d'eux, jusqu'aux gardes-magasins. Le roi fit sentir aux gouverneurs des provinces qu'ils ne devoient regarder leurs gouvernemens que comme une grosse pension qu'il leur avoit assurée; que leur demeure habituelle devoit être la cour, et qu'ils devoient considérer leur renvoi dans leur gouvernement comme une disgrâce et presque un exil. C'étoit par les gouverneurs particuliers et surtout par les intendans qu'il exerçoit son autorité, car quant aux premiers, pour les tenir mieux dans sa main, il réduisit à trois années la durée de leurs fonctions. Il apporta enfin une réforme fondamentale dans l'armée. Le Tellier étoit frappé de ce que de riches paysans étoient entrés dans la maison du roi pour s'exempter de payer la taille; les places de simples gardes du corps se 1662.

Digitized by Google

1662. vendoient jusqu'à quatre mille francs, et ceux qui les achetoient à ce prix ne rendoient presque aucun service. Le ministre les soumit à de fréquentes revues; il ne leur accorda plus les congés qu'ils étoient dans l'usage d'acheter, et il rendit bientôt la place intenable à ceux qui ne vouloient pas être militaires; ils se hâtèrent d'en ressortir, et les corps de la maison du roi devinrent bientôt les plus effectifs et les plus redoutables de l'armée. Le Tellier créa en même temps des inspecteurs pour la cavalerie légère et pour l'infanterie, et il réussit ainsi à supprimer l'abus scandaleux des passe-volans. C'étoient des soldats d'emprunt que le capitaine faisoit paroître seulement aux revues, afin de toucher et de s'approprier la solde d'hommes qui réellement n'existoient point. Il donna à chaque régiment des habits d'uniforme; jusqu'alors chaque soldat avoit porté le sien, et souvent à leurs guenilles on les auroit pris pour des mendians ou pour des bandits. Avant le Tellier, les capitaines voloient sans scrupule et leurs soldats, et le roi, et les paysans, et les ennemis. Quand ils étoient sur la frontière, les contributions qu'ils levoient faisoient la meilleure partie de leurs profits. Le ministre retira de leurs mains et les munitions et les fourrages, pour en faire une administration séparée. Il protégea le paysan contre l'homme de guerre,

Digitized by Google

et en peu de temps l'armée se trouva plus forte, tandis que le pays fut infiniment soulagé. (1) 1662.

La seule partie de l'éducation du roi que sa mère eût soignée avec une constante vigilance étoit sa conviction religieuse ; elle l'avoit asservi à toutes les pratiques espagnoles, et elle lui avoit interdit toute réflexion sur sa croyance ; aussi Louis étoit-il bien plus bigot que dévot : toutefois il exigeoit de son clergé autant de soumission que de son armée ; c'est qu'il n'avoit qu'une manière unique de comprendre l'organisation de l'État, il appliquoit à toute chose l'exercice de la puissance absolue. Il tenoit fort à obtenir du cardinal de Retz sa démission de l'archevêché de Paris, ne voulant pas laisser à la tête du clergé un homme qui avoit été si long-temps le chef de la révolte. Cette négociation entamée par Fouquet, fut continuée par le Tellier et conclue enfin cette année. Gondi donna sa résignation pure et simple de son archevêché, en échange contre la riche abbaye de Saint-Denys, qui rapportoit quarante mille écus de rente, quelque argent comptant, et la permission de rentrer en France. L'archevêque de Toulouse De Marca fut promu à l'archevêché de Paris, et comme il mourut bientôt

(1) Mém. historiques de Louis XIV. T. I, p. 57, p. 197. — La Hode. L. XXV. p. 59 — Recueil des anciennes lois. T. XVIII, p. 37.

Digitized by Google

1662. après, il fut remplacé par Péréfixe qui avoit été précepteur du roi. (1)

Mais tandis que l'archevêque de Paris se courboit sous la puissance royale, le pape Alexandre VII laissoit éclater son mauvais vouloir. C'étoit le même Fabio Chigi que les négociateurs français avoient regardé comme leur étant si défavorable, quand il étoit nonce au congrès de Munster. Mazarin avoit voulu faire prononcer contre lui l'exclusion du pontificat par la France, puis il s'en étoit désisté; mais il l'avoit humilié de nouveau en l'excluant des négociations pour la paix des Pyrénées. Pour ces diverses causes on sentoit de part et d'autre que la cour de France étoit mal avec la cour de Rome, et qu'en conservant des égards extérieurs, chacune cherchoit secrètement à nuire à l'autre, ou à la mortifier. De cette disposition des esprits devoient résulter des offenses mutuelles, après lesquelles on s'efforçoit de faire passer pour des accidens imprévus des affronts souvent médités d'avance. Le duc de Créqui qui venoit d'être nommé ambassadeur à Rome, sembla n'avoir d'autre commission que de mortifier le pape. Avant de partir de Paris il ne fit point de visite au nonce, parce que celui-ci ne vouloit

(1) Mém. de Guy Joly. T. XLVII, p. 441, seq. — La Hode. L. XXV, p. 61.

Digitized by Google

pas donner chez lui la main, c'est-à-dire la place à droite aux ducs et pairs. Arrivé près de Rome, il fit prévenir le frère et les parens du pape, que s'ils ne venoient pas au-devant de lui pour le recevoir hors de la ville, il ne leur feroit point ensuite visite à son arrivée : ces disputes d'étiquette étoient la conséquence des ordres de la cour; Louis XIV vouloit établir pour ses ambassadeurs un cérémonial qui les distinguât de ceux de tout autre monarque. La cour de Rome s'étant refusée à s'écarter de ses anciens usages, le duc de Créqui fit son entrée le 11 juin 1662, sans que le frère et le neveu du pape vinssent au-devant de lui, sans qu'ils lui fissent aucune visite, et qu'il leur en rendît aucune. (1) 1662.

Dans cette disposition mutuelle à recevoir et à donner offense, la police de Rome fit quelques arrestations de prévenus, à peu de distance du palais Farnèse, où logeoit le duc de Créqui, et ce dernier qui considéroit comme partie de ses franchises de ne permettre aucun exercice de la justice romaine dans le voisinage de son palais, encouragea les aventuriers et les spadassins qu'il avoit amenés à sa suite, à prendre querelle avec les sbires de la patrouille, toutes les fois qu'ils les rencontreroient, et à les battre. Les sbires

(1) Reguier Desmarais, Hist. des Démêlés avec la cour de Rome. Préface, et p. 6.

Digitized by Google

1662. étoient appuyés par un corps de deux cents Corses, chargés de la garde du mont-de-piété et des prisons publiques. La caserne des Corses étoit rapprochée du palais Farnèse, en sorte que chaque jour il y avoit quelque combat entre les gens de livrée de l'ambassadeur et les soldats du pape. Don Mario Chigi, frère de celui-ci, général des armées de l'État ecclésiastique, et le cardinal Imperiali, gouverneur de Rome, étoient particulièrement irrités de ces provocations journalières. On assure que lorsque quelques Corses se plaignirent au premier d'avoir été battus par des Français, il leur avoit répondu : « Canailles, ne savez-vous donc plus « vous servir de vos carabines ! » (1)

Le 20 août une rencontre entre trois Français et trois Corses, sur le Ponte Sisto, dégénéra en une bataille générale. Les trois Français se réfugièrent vers le palais Farnèse; aussitôt toute la livrée de l'ambassadeur sortit en armes, et repoussa les Corses jusqu'à leurs casernes. A leur tour ceux-ci sortirent furieux, tambour battant et leurs officiers en tête; plusieurs coups de mousquet furent tirés contre l'hôtel Farnèse; l'ambassadrice rentra en voiture, au mi-

(1) Abbé Desmarais, Hist. des Démêlés, p. 35. — La Hode. L. XXV, p. 63. — Limiers. L. V, p. 38. — Larrey. T. III, p. 275. — Montglat, p. 128. — *Muratori Annali d'Italia*. T. XV, p. 407.

Digitized by Google

lieu de cette bagarre qu'elle ignoroit : il étoit huit heures du soir; les Corses ou les sbires voulurent l'arrêter; et l'un des pages qui marchoient à pied près de sa portière fut tué. Il y eut aussi quelques Romains de tués, tous ces coups de mousquet atteignant plus souvent des passans que des gens engagés dans le combat. (1) 1662.

L'ambassadeur du roi avoit été insulté, mais on ne pouvoit douter qu'il n'eût cherché lui-même la querelle dans laquelle il se trouvoit engagé. Les ministres du pape s'étoient empressés d'agir pour apaiser le tumulte; ils avoient assigné à la maison de l'ambassadeur un boucher et un boulanger pour l'approvisionner, pendant que l'émotion populaire empêchoit les Français de fréquenter les marchés. Deux congrégations de cardinaux avoient été nommées, l'une pour punir les auteurs du tumulte, l'autre pour négocier avec l'ambassadeur et l'apaiser : les Français affirmèrent que la première avoit fait évader vingt-trois Corses, après quoi elle avoit mis leur tête à prix; sept ou huit autres des moins coupables avoient été arrêtés. Mais Créqui déclaroit que ces prétendues satisfactions n'étoient que de nouvelles offenses; il re-

(1) Reg. Desmarais, Hist. des Démêlés, p. 12 à 14. — La Hode. L. XXV, p. 64. — Limiers. L. V, p. 39. — Larrey. T. III, p. 276.

Digitized by Google

1662. fusoit la médiation de la reine de Suède et de l'ambassadeur de Venise. Il prit enfin la résolution de sortir de Rome et de tout l'État de l'Église; il se retira en Toscane, et de là il écrivit, le 6 septembre, une circulaire à tous les ministres étrangers résidens à Rome, dans laquelle il détailloit les réparations préalables qu'il exigeoit, sans même promettre qu'elles pussent satisfaire sa cour. On y voit une première manifestation de cet orgueil du roi, qui ne comptoit pour rien ni les droits des peuples ni la vie des hommes, et qui regardoit comme une offense la seule prétention d'une justice égale pour tous. Créqui vouloit que le pape privât le cardinal Imperiali du chapeau; qu'il livrât son propre frère, don Mario Chigi, au roi de France; qu'il fît pendre sur la place Farnèse le capitaine, le lieutenant et l'enseigne des Corses, avec cinquante soldats, et sur la place Navona le bargello, avec cinquante sbires; enfin qu'il envoyât en France un légat désigné par le roi pour lui faire des excuses. (1)

Cette première sommation fut suivie du renvoi du nonce; le roi écrivit au pape une lettre offensante en date du 30 août. « Nous ne de-« mandons rien à Votre Sainteté en ce ren-

(1) Reg. Desmarais, p. 36. — *Galluzzi*, Hist. du G.-Duché de Toscane. T. VII, ch. 8, p. 282.

Digitized by Google

« contre, lui disoit-il; elle a fait une si longue « habitude de nous refuser toute chose, et elle « a témoigné jusqu'ici tant d'aversion pour ce « qui regarde notre personne et notre couronne, « que nous croyons qu'il vaut mieux remettre « à sa prudence propre les résolutions sur les- « quelles les nôtres se régleront, souhaitant seu- « lement que celles de Votre Sainteté soient « telles qu'elles nous obligent de continuer à « prier Dieu qu'elle la conserve au régime de « notre mère sainte Église » (1). Bientôt l'archevêque d'Embrun, ambassadeur du roi à Madrid, eut ordre de demander au roi d'Espagne que jamais les Chigi et le cardinal Imperiali ne fussent reçus sous sa protection, et que de plus il accordât un passage par le Milanais à une armée de dix-huit mille hommes, qui se dirigeroit sur Rome pour en chasser les auteurs de l'outrage fait à la France, et qui, en même temps, feroit rendre justice aux ducs de Parme et de Modène, à l'un desquels la chambre apostolique avoit enlevé les États de Castro et de Ronciglione, à l'autre les vallées de Comacchio. Le pape offrit bien quelques satisfactions, mais non point telles qu'on les demandoit. Il protesta, au commencement de novembre, que tenant don Mario Chigi et le cardinal Imperiali pour 1662.

(1) Reg. Desmarais, p. 41; et Preuves, *Ib.* p. 9.

Digitized by Google

1662. innocens, il ne pouvoit se résoudre à les traiter comme coupables (1). Le pape faisoit cependant des efforts pour arriver à une réconciliation. Il avoit envoyé à Paris un nonce, avec lequel le roi ne voulut pas traiter. Il avoit ôté au cardinal Imperiali les fonctions de gouverneur de Rome et de légat de la Marche, et il l'avoit envoyé à Gênes pour y attendre les ordres de Sa Majesté. Mais l'Europe trembloit devant le jeune monarque; tandis que l'empereur et le roi d'Espagne, Léopold Ier et Philippe IV, épuisés de foiblesse et redoutant une collision, ne songeoient qu'à le flatter. On publioit partout les réformes qu'avoit accomplies Louis XIV, les immenses richesses et les armées formidables dont il disposoit. En France les corps judiciaires se prêtoient avec empressement à servir la colère du roi. Le parlement de Provence rendit un arrêt par lequel il déclaroit ne voir dans la souveraineté des papes sur Avignon et le comtat qu'un engagement temporaire donné pour sûreté d'une somme d'argent prêtée aux anciens comtes de Provence; et comme le roi vouloit réunir Avignon et le comtat à son domaine, le parlement ordonnoit au vice-légat de communiquer les titres de l'engagement, afin d'y être pourvu. Les habitans d'Avignon, ou

(1) Reg. Desmarais, p. 163; Preuves, p. 119. — La Hode. XXV, p. 72.

Digitized by Google

peut-être seulement la populace, désiroient 1662.
alors être réunis à la France; aussi l'apparition de l'huissier qui portoit cet arrêt au vice-légat causa un soulèvement dans Avignon pour renverser le gouvernement ecclésiastique, en sorte que le duc de Mercœur fut obligé de défendre le vice-légat et ses officiers contre la fureur du peuple (1). La réunion d'Avignon au domaine fut prononcée par un arrêt de ce même parlement, en date du 26 juillet 1663.

L'éclat de la cour de France, son luxe et son immense richesse, éblouissoient les étrangers; il y avoit cependant plus d'illusion que de réalité dans cette apparence : la prospérité du royaume étoit loin d'être si brillante. Deux années stériles de suite n'avoient donné que des récoltes misérables; quelques provinces souffroient de la famine, et dans toutes les blés étoient arrivés à un prix très élevé. Quelques secours de vivres distribués aux pauvres de la capitale donnèrent occasion de frapper une médaille à l'honneur du roi, avec cette légende : *Fames pietate principis sublevata.* Au fait on 1663.
auroit avec plus de justice pu attribuer la famine au faste du monarque et à la rapacité du

(1) Bouche, Hist. de Provence. T. II, p. 1069. — La Hode. L. XXV, p. 76. — Limiers. L. V, p. 40. — Larrey. T. III, p. 284. — Flassan, Diplomat. franç. T. III, p. 301-310.

Digitized by Google

1663. fisc (1). Ce faste alloit croissant chaque jour; le roi, arrivé à l'âge des passions les plus ardentes, et ayant entièrement secoué le frein que lui avoit imposé jusqu'alors son respect pour sa mère, se livroit aux séductions de toutes les femmes de la cour, comme s'il étoit au milieu d'un harem. Il regardoit toujours comme son amie Olympe Mancini, comtesse de Soissons, qu'il avoit autrefois aimée, mais qui ne prétendoit plus désormais qu'à être sa confidente; il étoit aussi assidu auprès de Madame, mais c'étoit moins pour elle que pour rencontrer chez elle Mlle de La Vallière, qui étoit une de ses filles. Cependant c'étoit surtout contre Madame et contre la comtesse de Soissons que la reine étoit déchaînée : c'étoient elles qu'elle accusoit de lui enlever le cœur de son mari. Le roi avoit bien quelquefois des retours d'affection conjugale; la reine ayant été atteinte de la rougeole, Louis XIV ne quitta pas le chevet de son lit; il contracta d'elle la même maladie, dont l'éruption le mit pour quelques heures en danger. Il avoit aussi montré une vive sensibilité lorsque, presque à la même époque, sa mère avoit été sérieusement malade; mais après ces vives et vertueuses émotions il retournoit presque aussitôt à ses amours. Madame et la comtesse

(1) Mémoires historiques de Louis XIV. T. I, p. 150. — La Hode. L. XXV, p. 79.

Digitized by Google

de Soissons voyoient avec dépit que c'étoit contre elles que se dirigeoit l'animosité des deux reines et de Monsieur, tandis qu'une autre étoit la favorite. Si le roi venoit à mourir, ce ressentiment pouvoit devenir dangereux pour elles. La comtesse de Soissons demanda donc un entretien à la reine, et là elle lui révéla sous le sceau du secret toute la suite des amours du roi, ses galanteries avec Mlle de La Mothe-Houdancourt, que Marie-Thérèse avoit entièrement ignorées, et l'amour de Mlle de La Vallière, dont elle avoit déjà quelques soupçons. La reine pleura beaucoup; mais la comtesse de Soissons ne se croyant pas suffisamment assurée de sa discrétion, se rendit ensuite auprès du roi, et lui confia qu'elle avoit découvert que la duchesse de Navailles avoit tout dit. Par cette calomnie elle comptoit perdre son ennemie et en même temps se mettre à couvert. Toutefois le roi ne s'en fia pas absolument à elle : au milieu de toutes ces intrigues de femmes il lui étoit impossible de découvrir la vérité; il en conclut seulement qu'il étoit désormais inutile de rien cacher à sa femme, et se livra à son amour pour Mlle de La Vallière avec un abandon et une publicité qu'il s'étoit jusqu'alors efforcé de contenir.(1) 1663.

(1) Mad. de La Fayette, Vie de Henr. d'Anglet., p. 414. — Mad. de Motteville. T. XL, p. 191. — Mademoiselle de Montpensier. T. XLIII, p. 43.

Digitized by Google

1663. Le traité signé à Paris le 6 avril 1662 avec le duc de Lorraine n'avoit point reçu d'exécution. Les héritiers de ce duc avoient refusé de le ratifier, et le roi avoit déclaré que sans cette ratification il n'adopteroit point les princes de Lorraine parmi les princes du sang. En conséquence le duc avoit refusé à son tour de livrer aux Français sa forteresse de Marsal, la seule qui lui restât dans ses domaines. Mais le roi avoit compté faire, par ce traité, une acquisition importante, et quand même il n'y conservoit plus aucun droit, il ne voulut pas y renoncer. Il donna l'ordre au maréchal de la Ferté d'aller assiéger Marsal, et lui-même s'avança jusqu'à Metz pour le soutenir. Quel que fût le bon droit de Charles IV, il ne pouvoit espérer de résister seul quand l'Europe l'abandonnoit; la maison d'Autriche se sentoit trop foible pour faire aucun effort en sa faveur, tout trembloit en Europe, il fallut donc se résigner à traiter de nouveau. Il conclut à Metz, le 31 août 1663, un traité par lequel il s'engageoit à remettre au roi, sous trois jours, Marsal, pour être démoli; mais en même temps il rentroit dans la jouissance de ses États, selon le traité de Vincennes de 1661; celui de l'année suivante étoit ainsi censé non avenu. Le roi fit un accueil gracieux au duc, qui vint à Metz lui rendre visite; mais en même temps il consacra le souvenir de cet abus de la

Digitized by Google

force en faisant frapper une médaille assez insultante pour le duc de Lorraine. On y voyoit un vieillard renversé par un jeune athlète, au-dessous *Marsalium captum*, et à l'entour, *Protei artes delusæ*. (1) 1663.

Après une campagne qui avoit à peine duré huit jours, les troupes qu'on avoit rassemblées pour soumettre Marsal furent dirigées vers l'Italie. Bellefonds et la Feuillade furent chargés de les y conduire; le roi catholique leur accorda un libre passage par le Milanais, et elles vinrent prendre leurs quartiers dans le Modénois et le Parmesan. Toutefois les négociations pour la réparation du prétendu outrage fait au duc de Créqui continuoient, et c'étoit de la part de la France toujours avec la même hauteur. Le roi avoit déclaré que c'étoit à Créqui seul que le pape devoit s'adresser, en quelque lieu qu'il fût; mais il ajoutoit en même temps, qu'il ne se contenteroit plus d'une réparation à la seule France; qu'il entendoit obtenir aussi du saint-siége les restitutions que les ducs de Parme et de Modène sollicitoient depuis de longues années. Après des négociations prolongées au Pont Beauvoisin, où l'abbé Rasponi s'étoit rendu pour traiter avec le duc de Créqui, le

(1) La Hode. L. XXVI, p. 85; avec la médaille. XIV. — Montglat. p. 129. — Flassan, Dipl. franç. T. III, p. 285-293.

Digitized by Google

1663. pape refusa résolument de consentir aux démarches humiliantes qu'on exigeoit de lui, et les négociations furent rompues. A cette époque l'Espagne étoit enorgueillie des avantages que don Juan d'Autriche avoit obtenus sur les Portugais à Evora : Philippe IV avoit accordé sa seconde fille en mariage à l'empereur; et le bruit se répandit qu'il lui donnoit pour part à sa succession les Pays-Bas espagnols, la déclarant habile à succéder à son entière monarchie, s'il ne laissoit point de fils (1). Ainsi les deux branches de la maison d'Autriche paroissoient sur le point de se réunir, et l'empereur avoit fait passer beaucoup de troupes dans le Milanais et dans le royaume de Naples. Mais si la cour de Rome s'étoit flattée que ces deux souverains lui donneroient une aide efficace, les événemens de la campagne dissipèrent bientôt cette espérance. Les comtes de Villaflor et de Schomberg, avec l'armée portugaise, battirent don Juan d'Autriche, et lui reprirent Evora. Les Turcs enlevèrent à l'empereur Léopold presque toute la Transylvanie, et Philippe et Léopold furent obligés de rappeler leurs troupes d'Italie. En même temps ils pressèrent le pontife de donner pleine satisfaction au roi de France pour ne pas entretenir plus

(1) Mignet. Succession d'Espagne. P. II, sect. 2, p. 309. Cette assertion fut démentie par Philippe IV, dans une lettre à Louis XIV. *Ib.*, p. 354.

Digitized by Google

long-temps en Italie un feu caché, qui pouvoit tout à coup éclater par un grave incendie. (1) 1663.

Pendant l'hiver, le roi prit des mesures pour faire passer en Italie quinze mille fantassins, six mille chevaux et un train d'artillerie formidable, sous les ordres du maréchal Duplessis-Praslin : le duc de Créqui devoit prendre du service dans cette armée. De nouveaux manifestes, toujours plus arrogans, toujours plus menaçans, furent publiés contre la cour de Rome, et un terme péremptoire, le 15 février 1664, lui fut assigné pour se soumettre, de telle sorte que ses lenteurs ne fissent pas perdre une autre saison propre aux combats. Non seulement un arrêt du parlement d'Aix avoit déclaré Avignon et le Comtat-Venaissin réunis à la couronne comme faisant partie de l'ancien domaine de Provence, qui n'avoit pu être aliéné; mais une rébellion avoit été suscitée dans la ville; le vice-légat Lascari avoit été arraché de son hôtel, ses officiers et serviteurs avoient été maltraités, des soldats français l'avoient accompagné jusqu'aux frontières de Savoie, et les armes pontificales avoient été partout abattues. Les cardinaux les plus ardens demandoient que le parlement de Provence fût excommunié pour cet attentat;

(1) La Hode. L. XXVI, p. 89-95. — *Muratori Annali d'Ital.* T. XV, p. 410. — R. Desmarais, Hist. des Démêlés, p. 218, seq.

Digitized by Google

1663. mais le pape désiroit la paix, et il se contenta
1664. de faire dresser une protestation dans les termes les plus concilians et les plus modérés. Enfin l'abbé Rasponi fut envoyé à Pise pour traiter avec l'abbé de Bourlémont, chargé d'affaires de France; et pour donner en même temps une preuve que la cour de Rome vouloit de bonne foi la paix, les tribunaux ecclésiastiques prononcèrent préalablement la désincamération du duché de Castro, encore que le pape eût auparavant déclaré qu'un tel abandon des droits de l'Église étoit impossible et contraire à ses lois. (1)

La paix fut en effet signée à Pise, le 12 février 1664, en présence du grand-duc de Toscane, le pape s'étant résolu à se soumettre à toutes les humiliations exigées de lui. Il consentit à ce que le duc de Parme pût racheter en huit années ses duchés de Castro et de Ronciglione, en payant les seize cent mille écus qu'il devoit dessus; il acheta au contraire du duc de Modène les vallées de Comacchio, en lui donnant en échange un palais à Rome, deux riches abbayes, et une somme de trois cent mille écus. Le cardinal Chigi, le cardinal Imperiali, et les deux frères du pape, don Mario et don Agostino, furent contraints à faire au roi les apolo-

(1) Reg. Desmarais, Hist. des Démêlés, p. 282; et Preuves. — La Hode. L. XXVI, p. 94-100. — Limiers. L. V, p. 51. — Larrey. T. III, p. 284.

Digitized by Google

gies es plus humiliantes; enfin une pyramide 1664.
fut élevée à Rome vis-à-vis l'ancien corps de garde des Corses, avec une inscription qui portoit que la nation corse étoit déclarée à jamais incapable de servir le Siége apostolique, en punition de l'exécrable attentat commis par elle contre l'ambassadeur de France. Lorsque les cardinaux Chigi et Imperiali vinrent à Paris faire les soumissions qu'on avoit exigées d'eux, le roi les reçut avec les plus grands égards; mais ses manières gracieuses ne purent faire oublier l'insolence de ses procédés envers un vieillard, chef de la religion qu'il professoit, et qui, comme souverain, tenoit, malgré sa foiblesse, le premier rang en Europe. (1)

Pendant la durée de ce différend, le parlement, toujours ennemi du pouvoir pontifical, avoit profité de l'irritation du roi pour condamner, comme contraires aux libertés gallicanes, des doctrines sur le pouvoir des papes, que quelques théologiens avoient avancées dans différentes thèses : ces théologiens furent punis. La Sorbonne crut à cette occasion devoir donner une déclaration de ses principes; elle est en six articles; par les trois premiers, elle réprouve la doctrine ultramontaine qui attribue au pape une espèce de domination sur le temporel des

(1) R. Desmarais, p. 286; et Preuves, p. 145. — La Hode. L. XXVI, p. 102.

Digitized by Google

1664. rois; par le quatrième, elle lui refuse le droit de déroger aux saints canons; par le cinquième et le sixième, elle lui refuse la supériorité sur les conciles généraux et l'infaillibilité. (1)

La promotion de seize ducs et pairs, et le renouvellement de quelques alliances complètent le cercle des événemens qui appartiennent à l'année 1663. Ce fut alors qu'on resserra l'alliance avec les cantons suisses, qu'on renouvela la ligue du Rhin avec les trois électeurs ecclésiastiques et quelques autres princes, et qu'on y fit entrer le roi de Danemarck. D'autre part la mort de Christine de France, duchesse douairière de Savoie, et celle de sa belle-fille, mademoiselle de Valois, qui la suivit de près, semblèrent relâcher les liens qui attachoient à la France le souverain, maître des principaux passages des Alpes. (2)

Enivré de sa puissance, le roi croyoit au-dessous de lui de se gêner en rien. Il donnoit la plus grande publicité à sa passion pour Mlle de La Vallière. Quelques reproches des personnes attachées aux deux reines déterminèrent cette jeune personne à se retirer brusquement au couvent de la Visitation de Chaillot.

(1) La Hode. L. XXVI, p. 107.

(2) La Hode. L. XXVI, p. 108-111. — Flassan, Dipl. T. III, p. 296. — Traités de Paix. T. IV, p. 75, 79 et seq. — Mad. de Motteville. T. XL, p. 197.

Digitized by Google

Au moment où le roi en fut averti, il monta à cheval pour aller la chercher; la reine, son épouse, lui reprocha qu'il étoit bien peu maître de ses passions; il lui répondit durement qu'il espéroit du moins l'être de ceux qui prétendroient gêner ses inclinations. Il se fit ouvrir d'autorité le couvent de Chaillot; il en ramena Mlle de La Vallière chez Madame, et il la lui recommanda comme une personne qu'il aimoit plus que sa vie. Bientôt il lui donna un hôtel, il le fit meubler sous ses yeux de tout ce qu'il y avoit de plus beau et de plus riche, et il ordonna que cet ameublement fût changé quatre fois par année. (1) 1664.

L'hiver s'étoit passé dans les fêtes; dès que le printemps fut venu, Louis conduisit sa cour à Versailles, lieu qu'il commençoit à prendre en affection, et pour lequel il dépensoit des sommes prodigieuses. Ce fut là que pour la première fois les dames de la cour, sur la demande expresse du roi, commencèrent à rendre hommage à Mlle de La Vallière et à la suivre. Elle s'étoit plainte à son amant de ce que la solitude où on la laissoit sembloit indi-

(1) La Hode. L. XXVI, p. 117. — Capefigue, Louis XIV. T. I, p. 30. — Histoire amoureuse des Gaules, de Bussy-Rabutin. Tome I, p. 264. Nous le citons, sans lui accorder de confiance. Bussy a voulu écrire un livre scandaleux, et il y a réussi; mais pour cela il a chargé ses tableaux d'anecdotes et de détails qu'évidemment il ne pouvoit pas connoître.

Digitized by Google

1664. quer qu'on avoit honte de s'associer avec elle. Mme de Brancas, femme du chevalier d'honneur de la reine mère, fut la première à s'attacher à elle, et Anne d'Autriche lui en ayant fait des reproches, cette dame les rapporta au roi, et accusa la duchesse de Navailles de lui avoir suscité cette querelle par un rigorisme ridicule. Louis, depuis long-temps prévenu contre cette duchesse, que la comtesse de Soissons n'avoit pas cessé de calomnier, ordonna à M. et Mme de Navailles de vendre toutes leurs charges et de se retirer de la cour. La duchesse de Montausier remplaça la duchesse de Navailles dans le gouvernement de la maison de la reine, et elle laissa bientôt voir, ainsi que son mari, que le rigorisme par lequel elle prétendoit corriger les manières et le langage, ne s'étendoit pas jusqu'aux mœurs, du moins lorsqu'il s'agissoit du monarque. (1)

La reine mère ressentoit une vive douleur des désordres de son fils, et de son manque d'égards pour son épouse. Pendant quelques jours ils furent brouillés au point de ne plus se parler, et la reine étoit résolue à se retirer au couvent du Val-de-Grâce qu'elle affectionnoit. Cependant Louis étoit sensible; sa mère, sur l'injonction de son confesseur, lui ayant fait les

(1) Mad. de Motteville, T. XL, p. 199 et 214. — La Hode. L. XXVII, p. 119.

Digitized by Google

premières avances, il se jeta à ses genoux, il l'inonda de ses larmes, il lui demanda et il obtint d'elle la promesse qu'elle ne le quitteroit jamais. En même temps il confessa ses torts, il s'en déclara honteux, mais il protesta qu'il ne pouvoit vaincre ni son amour, ni son ressentiment contre les Navailles*, en sorte qu'il ne promit point de changer de conduite. Au contraire, il afficha dès lors plus ouvertement que jamais sa passion pour Mlle de La Vallière. Il la conduisit à Fontainebleau, à Versailles, à Vincennes, à Villers-Coterets, où il sembloit s'enivrer d'amour avec elle dans les fêtes les plus brillantes. La reine étoit grosse à cette époque, et ne pouvoit être de ces parties de plaisir. Sa passion éclatoit quelquefois par des explosions de jalousie; mais au lieu de captiver ainsi son époux, elle l'aliénoit toujours plus. Toutefois un jour il parut touché ou de compassion ou de repentir, et il la supplia d'excuser ses foiblesses jusqu'à ce qu'il eût atteint l'âge de trente ans, promettant qu'à cette époque il sauroit se rendre maître de son cœur, et se conduire en bon mari. Peu de temps après il conduisit Mlle de La Vallière à la reine mère, qui l'admit à sa table de jeu, avec le roi, Monsieur et Madame. Quand Marie-Thérèse en fut informée, son désespoir éclata par une violente maladie, qui se termina par une

1664.

Digitized by Google

1664. fausse couche. Le roi en fut profondément affligé, il revint à sa femme avec beaucoup de tendresse; pour lui rendre du courage il lui fit toutes les promesses qu'elle pouvoit désirer, il s'engagea entre autres à donner un mari à Mlle de La Vallière; mais dès que la reine fut guérie, il oublia toutes les paroles qu'il lui avoit données. (1)

Malgré les dépenses extravagantes que faisoit le roi pour ses plaisirs, la France étoit si grande, les impôts si considérables, les dépenses de l'armée tellement réduites, que les finances prospéroient; le luxe des rois, même le plus extravagant, ne peut jamais égaler les dilapidations que la guerre nécessite. Colbert avoit rétabli à l'intérieur l'ordre et la ponctualité dans les paiemens; il donnoit à ses subalternes l'exemple de la probité, et il ne souffroit de leur part aucune volerie. Né d'une famille qui s'étoit élevée par le commerce, c'étoit dans le commerce et les manufactures qu'il voyoit les sources des richesses de l'État; aussi, au lieu de se contenter comme ses prédécesseurs de laisser faire les marchands, et de faire seulement prélever par le fisc une part de leurs profits, il voulut les protéger, les exciter; il ne se contenta point d'abaisser les barrières entre les provinces, d'ouvrir de

(1) Mad. de Motteville. T. XL, p. 212. — La Hode. L. XXVII, p. 121.

Digitized by Google

nouveaux chemins, de faire réparer les anciens, qui étoient presque impraticables, de creuser des canaux, il essaya aussi de favoriser l'industrie par des monopoles, et il entra ainsi dans cette carrière des protecteurs du commerce, où tant d'autres gouvernemens se sont engagés à son imitation, et où l'on commence toujours par avoir des succès, bientôt rachetés par un état de gêne et de souffrance. (1) 1664.

Colbert se proposa de procurer aux Français des échelles pour un commerce lointain; en même temps qu'il protégeoit la colonie naissante de Saint-Domingue, il essayoit d'en fonder une à Madagascar, il ouvroit aux Français le chemin de l'Inde et de la Chine, et il cherchoit à consolider ce commerce lointain par la formation de la compagnie des Indes Orientales (2). Une autre compagnie fut chargée avec moins de succès de fonder une colonie à Cayenne, dans le continent de l'Amérique méridionale. Aucun peuple européen n'essaya de la contrarier, et les naturels du pays ne songèrent qu'à s'enfuir. Mais le site de la colonie étoit mal choisi, le climat étoit malsain; le sol marécageux ne donnoit que des fruits sans saveur, les chaleurs étoient intolérables, et la colonie accablée par le double

(1) Éloge de Colbert par M. Necker; Œuvres de Necker. T. XV, p. 19. Paris, Treuttel et Wurtz.

(2) Éloge de Colbert, p. 40. — Larrey. T. III, p. 324.

Digitized by Google

1664. fléau de l'esclavage au dedans, du monopole au dehors, ne cessa de dépérir. Avec tout aussi peu de succès, Colbert voulut fonder une colonie plus rapprochée sur le rivage africain de la Méditerranée. Dans ce but, le duc de Beaufort, grand amiral; s'empara, le 22 juillet, de Gigeri, dans la province de Bugie, et il en confia le gouvernement au lieutenant-général Guadagni, avec une petite garnison; mais dès qu'il se fut éloigné, les Maures attaquèrent la ville avec des forces si imposantes, que Guadagni s'estima heureux de réussir à l'évacuer; il s'embarqua dans la nuit du 29 au 30 octobre, en abandonnant ses canons et ses équipages, et il perdit en outre le régiment de Picardie, embarqué à bord d'un vaisseau de guerre qui sombra à la vue des côtes. (1)

Colbert entreprit encore cette année le magnifique canal du Languedoc, qui devoit unir la Méditerranée à l'Océan et doter la France d'une navigation intérieure qui jusqu'alors auroit paru fabuleuse. Pierre-Paul Riquet, qui conçut le projet de ce canal à point de partage, étoit un homme de génie, doué d'un jugement solide, d'un instinct rare, d'une constance à toute épreuve. Il s'agissoit de travailler sur une longueur de plus de cinquante lieues, dans un pays

(1) Montglat. T. LI, p. 131. — La Hode. L. XXVII, p. 127-129. — Larrey. T. III, p. 327. — Limiers. L. V, p. 58.

Digitized by Google

qui présentoit des difficultés de tout genre; le nombre des ouvriers employés à cette gigantesque entreprise étoit ordinairement de huit mille, et il s'élevoit quelquefois à onze ou douze mille : quatorze années furent employées à ce travail admirable; il ne fut même entièrement terminé qu'en 1684. Ce fut alors seulement que l'on vit les bâtimens partis du niveau de la mer traverser les terres hautes du Languedoc, et transporter, année commune, environ soixante-quinze mille tonneaux d'une mer à l'autre. Ce monument, qui rendra cher à jamais à la France le nom de Colbert et celui de Riquet, coûta environ 34 millions de francs de la monnaie actuelle. (1) 1664.

(1) Biog. universelle, art. Riquet. T. XXXVIII, p. 127. — La Hode. L. XXVII, p. 130. — Œuvres de Louis XIV, Mém. histor. T. II, p. 182. — M. Danjou a publié (2e série, T. IX, des Archives curieuses de l'Histoire de France) une vie anonyme de J. B. Colbert, fort remplie de détails anecdotiques; mais en même temps qu'il ne s'est point donné la peine de nous en indiquer l'origine, de l'éclaircir par aucune note, par aucune comparaison avec d'autres écrits, il nous avertit de lui accorder peu de confiance. « Elle éclairera peu cette face de l'histoire, dit-il, c'est un ouvrage qui paroît entaché d'injustice. » Alors pourquoi le publier ? On pourroit faire la même question sur la plupart des pièces qui entrent dans cette collection. Si l'on devoit s'en rapporter au biographe anonyme de Colbert, les exactions sur les traitans et tous les employés de Fouquet, les suppressions de rentes, les voleries de toute espèce exercées au nom du fisc, mais quelquefois au profit du contrôleur général, suffiroient pour déshonorer l'administra-

Digitized by Google

1664. Le commerce du Levant et de la Turquie étoit un de ceux que Colbert désiroit favoriser, mais d'autres sentimens animoient Louis XIV : l'opinion attachoit encore à tous les combats contre les infidèles une certaine gloire qui séduisoit son jeune cœur. D'ailleurs, pendant le règne de Mahomet IV, l'empire ottoman s'étoit relevé, grâce aux rares talens de deux grands hommes, Méhémet et Ahmet Koproli, qui s'étoient succédé dans le visirat, et qui paroissoient être sur le point d'enlever aux Autrichiens la Hongrie, aux Vénitiens Candie. La noblesse française se montroit impatiente d'aller combattre dans le Levant, et Louis XIV se prêtoit volontiers à cette passion qui faisoit rejaillir de la gloire sur sa couronne ; il se sentoit aussi engagé en quelque sorte par les reproches qu'il avoit faits au pape de nuire à la défense de la chrétienté : et quoique les Turcs ne lui eussent donné aucun prétexte pour rompre le traité de paix et d'alliance qui l'unissoit à eux, quoiqu'il n'eût d'autre part aucune bienveillance pour l'empereur Léopold, il envoya à celui-ci un corps auxiliaire de six mille volontaires, commandé par les comtes de Coligni et de la Feuillade. Les Français se distinguèrent par leur bravoure, au

tion. Une description minutieuse du palais et des jardins de Versailles, et des autres travaux publics dirigés par Colbert, occupe plus de cent pages dans cette vie.

Digitized by Google

combat de Saint-Gothard, le 1er août 1664, où Koproli fut vaincu par Montécuculi. Léopold profita de ce succès pour signer, dès le 10 août, à Temeswar, une trêve de vingt ans avec les Turcs. Louis XIV se plaignit hautement de ce que l'empereur ne l'avoit pas consulté, de ce qu'il n'avoit pas montré plus de reconnoissance pour ses troupes auxiliaires, et les Français en prirent occasion de s'attribuer tout le mérite de la victoire. (1). 1664.

Quelques débats judiciaires occupoient en même temps l'attention du public. Les ducs et pairs se plaignoient de ce que lorsqu'ils accompagnoient le roi au lit de justice, les présidens à mortier étoient invités par le chancelier à opiner avant eux ; cette question d'étiquette fut portée devant le roi, qui la décida le 26 avril, dans un conseil extraordinaire, où il appela tous les princes du sang, et la plupart des conseillers d'État. Il accorda aux ducs et pairs le droit d'opiner les premiers, encore que les présidens fussent en possession de leur prérogative, au moins dès le temps de la mort de Louis XIII. De nombreux écrits avoient été produits de part et d'autre sur cette question de forme ; ils contribuèrent à nourrir entre

(1) Montglat. T. LI, p. 131. — La Hode. L. XXVII, p. 133. — Pfeffel, Abrégé chron. T. II, p. 373.

Digitized by Google

1664. les pairs et le parlement une aigreur toujours croissante. Cette aigreur étoit encore excitée par un usage qui continua long-temps plus tard. Pour prendre l'avis des présidens à mortier, le premier président se découvroit, tandis que lorsqu'il s'adressoit aux pairs, c'étoit sans les saluer, et le bonnet sur la tête. (1)

Tandis que toute la cour et toute la magistrature se passionnoient pour une question de pure forme, qui n'entraînoit après elle aucune conséquence, le roi faisoit juger un homme qui avoit été l'un des plus puissans du royaume, par une procédure où toutes les formes étoient violées, et où leur oubli n'entraînoit pas seulement la ruine d'un individu, mais la perte pour tous de toute liberté personnelle; et cependant la magistrature ne protestoit point, elle trembloit et elle obéissoit. La chambre de justice présidée par le chancelier Séguier, et composée de vingt-deux juges, termina le 20 décembre le grand procès de Nicolas Fouquet. Colbert, le Tellier, et le roi lui-même poursuivoient cet ancien surintendant avec le plus cruel acharnement. On voit par les Mémoires de Fouquet, que tous ses papiers lui avoient été enlevés sans être paraphés, sans que sa femme, ses commis, ses domestiques fussent présens, sans que la

(1) La Hode, L. XXVII, p. 125-126.

Digitized by Google

justice en fît aucun inventaire, en sorte que 1664.
plusieurs de ceux qui étoient les plus nécessaires à sa défense avoient été soustraits, que plusieurs autres avoient pu être insérés par ses ennemis dans ses portefeuilles, ou dénaturés. En effet, durant les six années pendant lesquelles il avoit exercé les fonctions de surintendant, il étoit évident qu'il avoit dû recevoir beaucoup de missives, d'ordres, de billets du cardinal Mazarin, suprême arbitre de l'État, de Servien, et des autres secrétaires d'État. Il invoquoit ces ordres qui devoient faire sa justification, et aucun d'eux ne se retrouvoit dans la procédure.

Le surintendant qui avoit exercé successivement pendant vingt-cinq années les charges de maître des requêtes et de procureur général, prétendoit être, à titre de vétéran dans l'ordre judiciaire, justiciable du seul parlement, toutes les chambres assemblées; il affirmoit même qu'en sa seule qualité de surintendant, il étoit au-dessus de la juridiction d'une chambre de justice. Mais le parlement n'eut point le courage de réclamer ses droits; et Fouquet, tout en protestant et refusant de prêter serment, répondit à l'interrogatoire. Il étoit accusé en même temps de crime d'État et de malversation. La première accusation étoit fondée sur le projet que nous avons dit avoir été trouvé parmi ses papiers, où la conduite que ses amis

Digitized by Google

1664. devroient suivre, s'il étoit arrêté par ordre de Mazarin, étoit tracée; mais ce papier laissé au rebut, écrit dans un temps et des circonstances qui n'avoient aucun rapport avec le temps présent, n'avoit pas même un caractère d'authenticité; rien ne prouvoit qu'il eût jamais été adopté par Fouquet. L'accusation de malversation étoit probablement mieux fondée; cependant à cet égard encore, Fouquet se défendit avec une grande présence d'esprit et une rare habileté. Nous voyons par les lettres de Mme de Sévigné à M. de Pomponne, que leur cher et malheureux ami, comme elle l'appelle, étoit interrogé jour après jour, par le chancelier, avec un art perfide, sur la pension des gabelles, sur les cires et sucres, sur les octrois, sur un déficit de six millions, et chaque fois, Fouquet répondoit avec une lucidité, avec une force de mémoire aussi bien que de raison, qui confondoient ses auditeurs. Colbert s'irritoit de le voir si bien parler, et manier si habilement les sentimens de ses juges; il s'affligeoit aussi de ce que la justification du surintendant couvroit de honte la mémoire de Mazarin, car toutes les malversations étoient parties de lui, et c'étoit à son profit que s'étoient exercées les plus scandaleuses voleries. Séguier promit qu'il empêcheroit le prévenu de parler. Dans la séance du 1er décembre il lut une liste de dix chefs d'ac-

Digitized by Google

cusation différens sans lui donner le temps de répondre; mais Fouquet l'arrêta : « Vous m'interrogez, lui dit-il, et il semble que vous ne vouliez pas écouter ma réponse. » Il reprit chaque chef cependant, et répondit sur tous avec le même talent. 1664.

L'avocat général Talon, fils de celui qui avoit joué un rôle dans la Fronde, soutint l'accusation avec un acharnement indigne d'un magistrat. Plus d'un juge se prononça contre le prévenu, avant le jugement, avec une violence vraiment scandaleuse; on offrit à des accusés leur grâce s'ils vouloient déposer contre lui; on destitua l'avocat général Bailly, pour avoir dit quelques mots en sa faveur; Foucault, greffier de la chambre de l'Arsenal, « va sollicitant par-« tout, dit Mme de Sévigné, et fait voir un « écrit du roi, où on lui fait dire qu'il trouve-« roit fort mauvais qu'il y eût des juges qui ap-« puyassent leur avis sur la soustraction des « papiers; que c'est lui qui les a fait prendre; « qu'il n'y en a aucun qui serve à la défense de « l'accusé, que ce sont des papiers qui touchent « l'État, et qu'il le déclare, afin qu'on ne « pense pas juger là-dessus » (1). L'un des juges, M. d'Ormesson, homme de bien qui jouissoit d'une considération universelle, parla le pre-

(1) Mad. de Sévigné. T. I, lettre 41, p. 95.

Digitized by Google

1664. mier et récapitula toute l'affaire avec une netteté, une intelligence et une impartialité extraordinaires; mais encore qu'il eût montré que l'accusation tomboit presque de tous points et qu'elle n'étoit pas supportée par des preuves, il conclut au bannissement perpétuel, et à la confiscation des biens du prévenu au profit du roi. Tout le monde sentoit si fort l'impossibilité de résister à la volonté de Louis XIV, que cet avis, malgré sa sévérité, excita dans les amis de Fouquet des sentimens de reconnoissance, d'admiration et d'enthousiasme. Sainte-Hélène qui parla ensuite, opina à ce que Fouquet eût la tête tranchée; Pussort avec plus de véhémence encore déclara qu'il avoit mérité la corde et les gibets, et que ce n'étoit que par égard pour sa famille qu'il se rangeoit à l'avis de Sainte-Hélène. Chaque juge parla à son tour, les uns pour obéir au cri de leur conscience, les autres pour plaire au roi; enfin l'avis de M. d'Ormesson passa à treize voix contre neuf. Le roi de sa seule autorité aggrava cet arrêt, et commua le bannissement en prison perpétuelle. Le malheureux surintendant fut conduit à la forteresse de Pignerol, où il demeura enfermé jusqu'à sa mort, survenue seulement en 1680. (1)

(1) Lettres de mad. de Sévigné à M. de Pomponne. T. I, lettres 53 à 44, p. 63 à 110. — La Hode. L. XXVII, p. 138 à 162. D'après les Œuvres de Fouquet, en XVI vol. C'est ainsi

Digitized by Google

Tous ceux qui avoient opiné de la manière la plus sévère furent récompensés par le roi; ceux qui avoient contribué à sauver la vie au malheureux Fouquet furent au contraire regardés comme des sujets mal affectionnés. Avant le jugement, le roi sollicitoit d'Ormesson pour ce qu'il appeloit son affaire. Il répondit : « Sire, je ferai ce que mon honneur et ma conscience me suggéreront. » Douze ou quinze ans plus tard, d'Ormesson demanda pour son fils l'agrément du roi pour une charge de maître des requêtes, et Louis, avec une intention marquée, répondit par les mêmes paroles : « Je ferai ce que mon honneur et ma conscience me suggéreront. » (1) 1664.

Dans le même temps un autre procès fit plus de bruit encore que celui de Fouquet, et eut des suites plus prolongées. Hardouin de Péréfixe, évêque de Rhodès et précepteur du roi, avoit été pourvu de l'archevêché de Paris après la démission du cardinal de Retz et la mort de M. de Marca. Il étoit tout dévoué aux jésuites, et ennemi ardent des jansénistes. La plus grande partie du clergé, tous ceux qui étoient en possession des honneurs, du pouvoir, de la richesse, voyoient avec inquiétude cette recru-

qu'on a intitulé une collection de toutes les pièces relatives à son procès.

(1) La Hode. L. XXVII, p. 162.

Digitized by Google

1664 descence du zèle religieux, cet enthousiasme qui éclatoit dans les couvens, cette réforme religieuse qui les rejetoit eux-mêmes dans l'ombre. Le jansénisme étoit en effet une modification du même mouvement des esprits, qui dans le siècle précédent avoit donné naissance au protestantisme. De même c'étoit un appel aux saintes Écritures, un examen des bases de la religion fait par des hommes consciencieux, une invocation à tous les esprits élevés et tous les grands caractères pour qu'ils écoutassent les leçons de l'Évangile de préférence aux jugemens prononcés au nom de l'Église par ses dignitaires. Mais quoique l'une et l'autre réforme marque une grande époque dans l'histoire de la philosophie, l'une et l'autre repoussoit cependant une marche purement philosophique, l'une et l'autre en invoquant l'examen protestoit contre la raison, l'une et l'autre reconnoissoit une inspiration divine dans son enthousiasme, l'une et l'autre se recommandoit aux nouveaux convertis par une plus grande sévérité et dans les vertus morales et dans les croyances. Les jansénistes comme Calvin fortifioient au lieu de les relâcher les liens de l'orthodoxie, ils abjuroient toute idée de la liberté de l'homme, et ils se chargeoient comme à plaisir des dogmes les plus difficiles à admettre, tels que ceux de la prédestination et de la grâce, ou

Digitized by Google

celui de l'action continuelle de la Providence sur chaque individu. C'est par cette âpreté dans la croyance, par ce sacrifice de tout ce qui est humain, et de la raison elle-même à ce qui est surhumain, c'est enfin par cet effort pour rapprocher Dieu de nous, pour le mêler à tous les événemens de notre vie, et l'introduire en quelque sorte dans notre intimité, que les sectes s'accréditent à leur naissance; mais ensuite la lutte même dans laquelle elles sont engagées les contraint à en appeler tous les jours plus à l'examen, à la raison, à la philosophie; elles deviennent plus libérales, plus larges dans leur enseignement, plus tolérantes, et par là même moins propres à exciter les passions ou à motiver les grands sacrifices de la part de leurs sectateurs. On peut suivre la même progression dans le protestantisme et dans le jansénisme : tous deux à leur naissance arboroient des dogmes qui répugnoient davantage à la raison et au sentiment humain; par ces dogmes mêmes tous deux avoient alors plus de vigueur. 1664.

Jamais les écoles de Port-Royal n'avoient si bien mérité et de la France et de l'Église, et de la littérature, et de toutes les bonnes études, qu'au moment où la persécution éclata contre elles, sous prétexte de déraciner le jansénisme. Pascal, le plus brillant ornement de Port-Royal, étoit mort le 19 août 1662; mais Arnauld d'An-

Digitized by Google

1664. dilly, le frère de la première mère Angélique, abbesse et réformatrice de Port-Royal, et père de la seconde, étoit encore dans toute sa vigueur, et sa nombreuse et brillante famille étoit toute dévouée aux mêmes doctrines. L'avocat Lemaître, son gendre, le docteur Hamon, Nicole, Sacy, Lancelot, auteur de la logique et des autres ouvrages connus sous le titre de Méthodes de Port-Royal, s'étoient retirés à Port-Royal-des-Champs, pour se dévouer à Dieu et à l'instruction de la jeunesse. Racine, né à la fin de 1639, avoit été formé par eux et étoit imbu de leurs principes. Jamais plus grande impulsion n'avoit été donnée à l'esprit humain, jamais école n'avoit produit un plus grand nombre d'hommes vertueux et de grands écrivains. Mais l'enthousiasme des solitaires de Port-Royal, leur détachement du monde et de ses grandeurs, contrastoient trop avec la politique toute mondaine de la cour de Rome, des prélats et des dignitaires de l'Église; la vertu des uns faisoit à elle seule la condamnation des autres. Leurs principes austères, leur morale inflexible, convenoient beaucoup moins aux gens du monde, et surtout au roi, que la direction adroite, flatteuse, et la morale souple et élastique des jésuites. Là se trouvoit le principe de leur jalousie; toutefois les adversaires de Port-Royal n'avoient garde d'engager la lutte sur ce terrain; ils s'a-

Digitized by Google

charnèrent après les cinq propositions qu'ils prétendoient avoir extraites du livre de Jansénius, où elles ne se trouvoient pas textuellement, et qu'ils avoient fait condamner à Rome. C'étoit pour eux une preuve de jansénisme que d'hésiter à condamner ces propositions. 1664.

Hardouin de Péréfixe avoit publié un mandement pour obliger tous ses diocésains à signer un formulaire dans lequel les cinq propositions étoient condamnées. Les jansénistes convenoient que le pape, lorsqu'il condamnoit une doctrine, étoit infaillible; mais ils ajoutoient qu'il n'étoit point infaillible dans le jugement des faits, et qu'encore qu'il eût décidé que les cinq propositions fussent de Jansénius, on devoit bien se soumettre, mais on n'étoit pas tenu en conscience de le croire. En signant le formulaire, ils cherchoient donc toujours à y insérer cette distinction du fait et du droit. Péréfixe se transporta le 14 juin au couvent de Port-Royal pour obliger les religieuses à signer son formulaire. Elles s'y refusèrent, elles montrèrent combien il étoit absurde d'obliger des vierges consacrées à Dieu de signer qu'elles croyoient que cinq propositions étoient virtuellement contenues dans un livre latin qu'elles n'entendoient pas; elles auroient pu ajouter que, même traduites, il est à peu près impossible de les entendre. Deux missionnaires leur furent envoyés

Digitized by Google

1664. pour les convertir, et l'un d'eux étoit Bossuet qui commençoit à s'élever à la célébrité; elles se montrèrent plus habiles qu'eux dans la controverse. On les menaça de l'autorité du pape, elles nièrent que son infaillibilité s'étendît des doctrines aux faits; on les menaça de la privation des sacremens, elles répondirent que l'amour supplée à tout, et qu'on ne sauroit les exclure de cette divine table, de laquelle l'âme s'approche par la foi. Assemblées capitulairement le 5 juillet, elles protestèrent contre tout ce qui pourroit se faire contre elles. Enfin, par l'autorité du roi, l'archevêque, accompagné du lieutenant civil, du grand prévôt, du chevalier du guet et de quelques exempts et archers, entra le 26 août 1664 dans le chapitre; il enleva l'abbesse avec onze religieuses qu'il avoit désignées comme les plus réfractaires. Il remplaça la première par une visitandine, qu'il nomma supérieure, mais que les religieuses restantes ne voulurent point reconnoître. Elles recoururent au parlement qui n'osa pas prendre connoissance de leur requête; l'archevêque leur fit ensuite quitter la ville, et les relégua à Port-Royal-des-Champs, où soixante et quinze religieuses des deux maisons se trouvèrent réunies; il leur interdit à toutes les sacremens; il leur fit défense d'entrer au chœur ou de dire l'office; elles demeurèrent inébranlables, résolues à tout souf-

Digitized by Google

frir pour l'amour de la vérité, et elles persis- 1664.
tèrent dans ces sentimens jusqu'à l'époque où Clément IX rendit la paix à l'Église. (1)

Les années s'écouloient cependant. Louis XIV 1665.
avoit près de vingt-sept ans ; il persistoit à diriger avec ardeur toutes ses affaires ; il assistoit a tous les conseils ; son esprit prompt et facile saisissoit mieux chaque jour la connoissance de la machine compliquée du gouvernement ; mais chaque jour aussi il se montroit plus jaloux de la diriger seul ; il ne regardoit ses ministres que comme des commis, et il se refusoit à leur laisser rien décider sans lui. Son esprit ambitieux se nourrissoit déjà de projets de conquêtes, et le déclin rapide de la santé de Philippe IV qui, usé par les débauches de sa jeunesse, donnoit à connoître qu'il n'avoit pas pour long-temps à vivre, l'avoit engagé de bonne heure, pour tirer parti de cette mort, à se plonger dans des intrigues diplomatiques dont nous rendrons compte au prochain chapitre. (2)

Mais ces occupations journalières et ces vastes

(1) Histoire de l'Abb. de Port-Royal, en 6 vol. Cologne, 1752. Tome I, L. VI, p. 478. — Notice sur Port-Royal, par Petitot. T. XXXIII, p. 160-168. — Port-Royal, par M. de Sainte-Beuve. Tome I. — La Hode. L. XXVII, p. 164-166. — Déclaration pour l'exécution de la bulle. Lois françaises, Isambert. T. XVIII, p. 49.

(2) Montglat. T. LI, p. 134.

Digitized by Google

1665. projets ne pouvoient détourner le roi des passions de la jeunesse ; ce n'est pas qu'il tombât jamais dans une grossière débauche ; il se livroit à l'amour plutôt qu'au libertinage ; il ne donnoit plus de rivales à Mlle de La Vallière, et il demeuroit tout au moins fidèle à ce commerce illégitime. Il étoit tendre, galant, empressé, respectueux, et, même à l'époque de ses plus grands désordres, ses manières avec la femme qu'il aimoit et avec toutes les dames de sa cour contribuèrent à établir dans la conversation ce bon ton, cette décence extérieure qui jusqu'alors n'avoient pas été connus en France. Mais l'orgueil étoit le vice de son cœur bien plus que le libertinage. Lorsqu'il eut renoncé à se soumettre lui-même au devoir, il voulut que sa passion devînt la règle de sa cour et de son royaume, et il exigea pour la femme qu'il préféroit, les égards qui n'étoient dus qu'à l'épouse légitime. Une brouillerie survenue entre Madame et la comtesse de Soissons, amena la dernière à avouer au roi la part qu'elles avoient eue toutes deux aux révélations faites à la reine sur l'infidélité de son époux. Leurs accusations réciproques ne laissèrent plus aucun doute dans l'esprit du roi ; elles justifièrent pleinement le duc et la duchesse de Navailles : ceux-ci avoient bien cherché à maintenir la pureté des mœurs dans le palais, mais tout en respectant les secrets

Digitized by Google

du monarque (1). Toutefois Louis ne voulut jamais convenir qu'il s'étoit trompé; aussi se refusa-t-il à rappeler ceux qu'il reconnoissoit innocens, en même temps qu'il exila, le 30 mars, le comte et la comtesse de Soissons, le marquis de Vardes, son ami Corbinelli et le comte de Guiche qui étoit trop bien avec Madame. La reine mère intercéda vainement pour le duc de Navailles, au plus fort d'une grave maladie dont le danger paroissoit si imminent que, le 2 août, elle reçut les sacremens. Son mal étoit un cancer trop long-temps dissimulé, et ses douleurs étoient atroces. Se croyant sur le point de mourir, elle appela ses enfans autour d'elle et leur adressa des exhortations chrétiennes; ils pleurèrent, ils lui exprimèrent une vive tendresse, ils promirent de se réformer; et Louis, dont la sensibilité étoit aisément excitée, fit éprouver à sa mère de douces consolations au milieu de ses douleurs. Mais au lieu de rappeler le duc de 1665.

(1) Mad. de Motteville. Tome XL, p. 225-230. — Hist. de Henriette d'Angleterre. T. LXIV, p. 441. — Ce fut aussi le 17 avril de cette année que le comte de Bussy-Rabutin fut mis à la Bastille, pour son *Histoire amoureuse des Gaules*, libelle scandaleux qu'il laissoit circuler à la cour, et dont il avoit lu quelques fragmens au roi. Rabutin, parent de madame de Sévigné, qu'il avoit déchirée indignement dans ce libelle, seroit aujourd'hui oublié sans elle, malgré les volumineux écrits qui nous restent de lui. Sur son arrestation, *voyez* ses Mémoires. T. II, p. 322.

Digitized by Google

1665. Navailles, il annonça seulement à la reine mère qu'il lui donnoit les gouvernemens du pays d'Aunis, de La Rochelle et de Brouage, dont Mancini, duc de Nevers, qui se trouvoit en Italie, avoit joui jusqu'alors par la concession du cardinal Mazarin. (1)

La reine Anne d'Autriche, qu'on avoit cru être à l'article de la mort, se releva cependant de cette attaque; mais sa vie qui se prolongea encore près de six mois, ne fut plus dès lors qu'une lutte cruelle contre les souffrances et les dégoûts. Son courage et sa résignation excitent, dans le récit de Mme de Motteville, qui étoit attachée à sa personne, la plus vive sympathie et la plus sincère admiration; un profond sentiment religieux, quoiqu'il n'eût point suffi pour bien régler sa conduite politique, n'avoit pas cessé de remplir son cœur et sa pensée, et seul il pouvoit la soutenir dans une épreuve si cruelle. Au milieu de ses propres douleurs, elle reçut la nouvelle de la mort de son frère Philippe IV, roi d'Espagne. Il avoit succombé, le 17 septembre, à ses chagrins et à ses infirmités. Il ne passoit guère soixante ans, et il en avoit régné quarante-cinq. La défaite de ses troupes le 17 juin, à Villa-Viciosa, par les Portugais,

(1) La Hode. L. XXVIII, p. 167-170. — Mad. de Motteville, p. 236.

Digitized by Google

avoit rempli ses derniers jours d'amertume. Ce 1665
revers étoit surtout l'ouvrage du comte de Schomberg, et du corps auxiliaire français que Louis XIV continuoit à maintenir au service des ennemis de l'Espagne, malgré les engagemens positifs qu'il avoit pris par le traité des Pyrénées. La mort de Philippe, qui étoit en même temps son oncle et son beau-père, alloit lui donner occasion de faire voir, sur une question plus importante, qu'il ne se croyoit pas lié par ce traité. Philippe IV ne laissoit qu'un fils, né le 6 novembre 1661 de sa seconde femme. C'étoit un enfant pâle, exténué, né d'un sang épuisé, gardé au lait de sa nourrice jusqu'à l'âge de quatre ans, et toujours porté dans les bras de sa gouvernante, ou soutenu par un ruban. Ses pieds étoient sans force, les dents ne lui étoient pas venues; il n'avoit pas même le crâne bien fermé au-dessus du front. On ne croyoit pas que cette nature appauvrie pût triompher des maladies de l'enfance. Mais tandis qu'on le reconnoissoit pour roi sous le nom de Charles II, Louis XIV, qui comptoit lui succéder, vouloit d'avance partager avec lui, se fondant sur certaines coutumes de Flandre et de Brabant, d'après lesquelles il prétendoit que sa propre femme Marie-Thérèse, seul enfant survivant du premier lit de Philippe IV, devoit passer avant lui. Toutefois ces prétentions se

Digitized by Google

1665 renfermoient encore dans le secret des notes diplomatiques. (1)

Dans le même temps, Colbert s'occupoit, avec un redoublement d'activité, à encourager le commerce et les manufactures, à établir des fabriques au Quesnoy, à Arras, à Reims, Sédan, Château-Thierry, Loudun, Alençon, Aurillac, et à fonder une manufacture de glaces à Paris (2). Il s'efforçoit d'augmenter la marine, il faisoit donner la chasse aux vaisseaux algériens par le grand amiral duc de Beaufort, autrefois le roi des halles; il accordoit sa protection au premier établissement du *Journal des Savans*, à Paris; il faisoit venir de Rome le célèbre architecte Bernini pour diriger le roi dans ses bâtimens; et d'après les dessins de cet artiste il faisoit commencer de grands travaux au Louvre. Comme quelques gentilshommes continuoient à se mettre au-dessus des lois et à faire trembler tous les tribunaux de province, le roi nomma une commission composée d'un président à mortier et de plusieurs conseillers, pour aller tenir *les grands jours* à Clermont d'Auvergne (3); une autre, prise dans le parlement

(1) Lettre de l'archevêque d'Embrun, ambassadeur en Espagne, à Louis XIV, du 17 juillet 1664. — Lettre du même à Lionne, du 5 novembre 1665. Succession d'Espagne. P. II, sect. 2, p. 294 et 402.

(2) Isambert, Lois françaises. T. XVIII, p. 60 et 63.

(3) 31 août. Isambert, Lois françaises. T. XVIII, p. 60.

Digitized by Google

de Toulouse, tint également les grands jours au Puy en Velay. Sous ce nom antique se cachoit une juridiction extra-légale, et supérieure à celle des tribunaux existans. L'une et l'autre commission fit le procès à un certain nombre de gentilshommes, accusés d'avoir abusé de leur pouvoir sur leurs paysans, et trouvés plus coupables peut-être pour avoir excité l'envie des intendans du roi : ils furent envoyés au supplice. Pendant ce temps l'armée étoit soigneusement exercée, elle étoit soumise à une discipline plus régulière; tous les vieux officiers avoient été conservés dans ses cadres, et Louis XIV étoit assuré qu'à la première guerre il pourroit en peu de jours rassembler une force militaire aussi prête pour l'action que si la France n'avoit pas désarmé à la paix des Pyrénées. (1) 1665.

Une seule opposition se manifestoit encore dans le royaume; et quoique ce fût dans l'ordre ecclésiastique sur une question que le roi ne pouvoit entendre, il suffisoit que ce fût une opposition pour qu'il l'envisageât avec impatience et voulût la dompter. C'étoit la même que Péréfixe avoit voulu dissiper l'année précédente dans le monastère de Port-Royal. Les cinq propositions que les jésuites prétendoient avoir extraites du livre de Jansénius sur saint Augustin

(1) La Hode. L. XXVIII, p. 196.

Digitized by Google

1665. avoient été déjà trois fois condamnées par la cour de Rome, en 1651, 1653 et 1656. Tous ceux qu'on appeloit jansénistes reconnoissoient bien qu'ils devoient se soumettre à considérer ces propositions comme hérétiques, puisque le pape les avoit déclarées telles, mais ils affirmoient qu'elles ne se trouvoient point dans Jansénius, du moins dans le sens qui étoit déclaré hérétique, et que, sur un point de fait, les papes n'avoient qu'une autorité humaine et faillible. Alexandre VII, à peine réconcilié avec Louis XIV, ne voulut pas lui refuser une nouvelle décision. Par sa constitution du 15 février 1665, il exigea que tout le clergé, tous les corps enseignans, et même toutes les religieuses, souscrivissent dans les trois mois, sous peine d'hérésie, un formulaire qu'il leur envoya, dans lequel le signataire déclaroit sous serment qu'il condamnoit les cinq propositions *dans le propre sens du même auteur*. Le roi alla lui-même au parlement, le 29 avril, pour faire enregistrer cette bulle, et il ordonna à tout son clergé la signature du formulaire. Toutefois, quatre évêques, ceux d'Alais, de Beauvais, de Pamiers et d'Angers, dont le dernier étoit frère du docteur Arnauld d'Andilly, rappelèrent encore, dans le mandement qu'ils adressèrent à leurs troupeaux pour les inviter à signer le formulaire, que l'Église n'avoit d'autorité infaillible que sur les vé-

Digitized by Google

rités révélées, mais que lorsqu'il s'agit du sens 1665.
que s'est proposé d'exprimer tel ou tel auteur, elle n'agit que d'après des lumières humaines, et qu'elle est sujette à l'erreur. Néanmoins on ne doit point, ajoutoient-ils, s'élever témérairement contre ses jugemens, mais témoigner son respect en demeurant dans le silence. Il semble que c'étoit porter la soumission aussi loin qu'elle peut aller; mais un arrêt du conseil cassa ces mandemens, comme contraires à la déclaration du roi, et aux intentions de Sa Sainteté. (1) 1666.

Le temps du roi se partageoit entre ces disputes, dans lesquelles il s'animoit de plus en plus, et les fêtes qu'il donnoit à Mlle de la Vallière. Il s'enivroit tous les jours davantage de son amour; il y jouissoit d'une liberté d'autant plus grande que le deuil empêchoit la reine de prendre part à aucun divertissement public. Mais ces plaisirs furent tout à coup interrompus par la nouvelle que la reine mère touchoit au terme de sa vie. Comme il l'avoit vue se relever de plusieurs crises qu'on avoit jugées fatales, il croyoit l'événement encore éloigné, et il s'étoit livré au plaisir avec un emportement dont étoient choqués ceux qui voyoient de près les souffrances de la reine mère; mais lorsqu'il connut le danger, il revint

(1) Isambert, Lois françaises. Tome XVIII, p. 49. — Notice sur Port-Royal, p. 173. — La Hode. L. XXVIII, p. 207.

Digitized by Google

1666. à elle avec une vive tendresse. Le roi, la reine, Monsieur, Madame, entourèrent le chevet de la mourante, et reçurent avec respect ses exhortations et sa dernière bénédiction. On avoit donné le viatique, le mardi 19 janvier 1666, à la reine Anne d'Autriche; le soir du même jour, on lui donna l'extrême-onction, et elle expira le mercredi 20, entre quatre et cinq heures du matin. (1)

(1) Mad. de Motteville raconte de la manière la plus touchante tous les détails de la maladie et de la mort de sa maîtresse. T. XL, p. 233-315. — Mademoiselle de Montpensier rabat fort et de son courage et de la sensibilité de ses entours. T. XLIII, p. 92-96. — Montglat. T. LI, p. 136. — La Hode. L. XXIX, p. 213. — OEuvres de Louis XIV. Tome II, p. 49.

Digitized by Google

CHAPITRE XXIX.

Guerre entre la Hollande et l'Angleterre; Louis XIV promet à la première des secours qu'il ne lui donne pas. — Paix de Bréda. — Louis attaque la Belgique, qu'il prétend être dévolue à sa femme; ses conquêtes en Flandre et en Franche-Comté. — Alarme de l'Europe. — Triple alliance pour le contenir. — Paix d'Aix-la-Chapelle. — 1666-1668.

IMMÉDIATEMENT après la mort de la reine mère, Louis XIV partit du Louvre pour Versailles, celui de ses châteaux où il lui sembloit alors pouvoir le mieux se retirer dans la solitude. Au bout de peu de jours il se rendit à Saint-Germain, et de deux ans il ne rentra plus à Paris, dont le séjour ne lui fut jamais agréable (1). Le jeune monarque avoit alors exercé déjà pendant cinq ans ce pouvoir suprême qu'il étoit résolu à ne point confier à un premier ministre. On l'avoit vu durant cette période emporté par tout le feu des passions de la jeunesse, et leur explosion avoit causé à sa 1666.

(1) Mém. historiques de Louis XIV. T. II, de ses Œuvres, p. 51. — Montglat. T. LI, p. 137.

Digitized by Google

1666. femme et à sa mère beaucoup de douleur et de mécontentement, en même temps que l'éclat de son inconduite avoit ébranlé la morale publique. Mais ni ses passions, ni l'ivresse des divertissemens qui se succédoient à sa cour n'avoient ralenti son ardeur pour le travail ou sa ferme volonté de connoître ses affaires. Bientôt il étoit parvenu à se faire une idée aussi nette qu'aucun de ses ministres des ressources de son État, des chances d'une guerre, ou du but de sa politique. Son conseil, ses ministres lui suggéroient les idées, les connoissances, les moyens d'exécution; mais c'étoit lui qui vouloit, lui qui avoit résolu de donner à l'Europe une forme nouvelle, et de la soumettre à sa politique et à son ambition.

Déjà on reconnoissoit dans toutes les notes qui partoient de son cabinet le caractère qui lui étoit propre, un esprit de domination qui tenoit pour néant et les droits d'autrui, et les traités, et les lois des autres peuples; un orgueil indomptable qui se confondoit à ses yeux avec la grandeur et avec la gloire; une confiance entière dans ses forces et une extrême indifférence aux calamités auxquelles la guerre pouvoit soumettre l'humanité.

La flatterie qui lui avoit déjà été prodiguée avoit démesurément augmenté la haute opinion qu'il avoit de lui-même. Dans ses Mémoires

Digitized by Google

historiques l'orgueil se montre dès cette époque beaucoup plus à découvert, comme si l'autorité de sa mère avoit jusqu'alors contribué à le contenir. Se donnant toujours pour modèle à son fils, et se croyant aussi supérieur à tous les autres en capacité qu'en puissance, il prodigue beaucoup plus les réflexions qui souvent ne sont que des lieux communs; en même temps il s'attribue tout à lui-même, il ne laisse jamais entrevoir l'influence ou de Colbert ou de Louvois sur son administration intérieure, ou celle de Turenne et de Condé sur ses plans de campagne. Il ne se refuse point le plaisir de se peindre lui-même et de faire contraster son portrait avec celui de son frère. Après avoir dit qu'il avoit cru devoir refuser à ce frère le gouvernement de Languedoc, il ajoute : « Il peut « être avantageux à celui qui règne de voir « ceux qui le touchent de plus près par leur « naissance, beaucoup éloignés de lui par leur « conduite. Ce grand intervalle que sa vertu « met entre eux et lui l'expose en plus beau jour, « et avec plus d'éclat, aux yeux de toute la « terre. Ce qu'il a dans l'esprit d'élévation et de « solidité tire un lustre tout nouveau de la mé- « diocrité de ceux qui l'approchent. Ce qu'on « voit de grandeur et de fermeté dans son âme « est relevé par l'opposition de la mollesse que « l'on trouve en eux; et ce qu'il fait paroître

1666.

Digitized by Google

1666. « d'amour pour le travail et pour la véritable « gloire est infiniment plus brillant lorsqu'on ne « découvre ailleurs qu'une pesante oisiveté, ou « des attachemens de bagatelles. » (1)

Ailleurs, quand il veut expliquer pourquoi il s'entretenoit librement avec tout le monde, tant en conversation générale qu'en particulier, plus qu'il ne conseilleroit à un autre prince de le faire, il montre les dangers de cette familiarité pour les esprits médiocres. « Mais enfin, « dit-il, quand il se pourra trouver un prince « qui, par la beauté naturelle de son esprit, « par la solide fermeté de son âme, et par l'ha- « bitude prise aux grandes affaires, saura se « défendre de la surprise, aussi bien que ses « plus habiles conseillers, qui entendra aussi « bien ou mieux qu'eux ses plus délicats inté- « rêts, et qui prenant leurs avis, parce qu'il lui « plaît, pourra néanmoins, quand il sera be- « soin, se déterminer sagement par lui-même; « qui auroit assez de retenue pour ne résoudre « rien sur-le-champ de ce qui mériteroit ré- « flexion; qui seroit assez maître de son visage « et de ses paroles pour apprendre les sentimens « de tous, sans découvrir les siens qu'à ceux « qu'il voudroit, ou peut-être même à per- « sonne entièrement, je lui donnerois un con-

(1) Mém. historiques, année 1666. Œuvres de Louis XIV. Tome II, p. 68.

Digitized by Google

« seil différent des autres, car je désirerois qu'il « n'évitât pas, hors du temps de son travail « accoutumé, les occasions qui se pourroient « naturellement offrir d'entendre parler diverses « personnes sur toutes sortes de sujets. » (1) 1666.

Les cinq années qui venoient de s'écouler avoient été signalées par une grande prospérité. Le Tellier, Colbert, Louvois, avoient apporté une haute intelligence et une grande activité, avec une main vigoureuse, à réformer tous les abus qui s'étoient enracinés pendant une longue période de guerres civiles et de guerres étrangères. Tous les impôts qui avoient été établis durant la plus grande détresse du trésor royal, avoient été conservés, en même temps que toutes les voleries avoient été réprimées, que toutes les usurpations de pouvoirs indépendans et de profits aux dépens du public avoient tourné, par leur suppression, à l'avantage du fisc comme à l'augmentation de la puissance royale. D'autre part, la cessation de la guerre et du brigandage des soldats avoit donné un nouvel essor à l'agriculture et à l'industrie, pour réparer des pertes si énormes et pourvoir aux besoins d'une nation qui vouloit jouir. Le travail qui redoubloit de toutes parts créoit rapidement de la richesse; l'argent af-

(1) Mémoires histor. ann. 1668. Œuvres de Louis XIV. Tome II, p. 357.

Digitized by Google

1666. fluoit au trésor public comme chez les notaires, et une ordonnance du 22 décembre 1665, qui réduisoit l'intérêt légal de l'argent du denier 18 au denier 20, et interdisoit les constitutions de rentes à un taux supérieur, fut en général reçue du public comme un bienfait. Une autre ordonnance de même date fixoit le prix de tous les offices de judicature pour empêcher qu'il ne s'élevât trop haut, et pour réserver au fisc le droit de les rembourser quand le roi voudroit les supprimer. Quoique ce prix fût très élevé, chaque charge de président à mortier au parlement de Paris étant fixée à 350,000 livres, et celle de président de la chambre des comptes à 400,000 livres, les cours souveraines étoient mécontentes, et les enquêtes demandoient l'assemblée des chambres. Louis XIV, pour montrer qu'il ne les craignoit pas, ordonna lui-même au premier président de les assembler « pour y dire seulement que le roi ne vouloit « plus que l'on parlât en aucune façon des édits « vérifiés en sa présence. » L'assemblée se sépara en effet sans oser rien tenter. (1)

Le roi apportoit surtout la plus grande activité à donner à son armée une organisation meilleure. Pendant sa minorité, de grands capi-

(1) Isambert, Lois françaises. Tome XVIII, p. 66 et 69. — Mém. historiques de Louis XIV. Tome II, p. 46. — Forbonnais, Recherches sur les finances. T. I, p. 585.

Digitized by Google

taines s'étoient formés, les soldats avoient donné des preuves de discipline et de courage, la nation entière avoit appris la guerre; mais Turenne, dont Louis avoit la sagesse d'écouter et de suivre les conseils, avoit indiqué d'un œil sûr toutes les réformes qui pouvoient rendre cette armée plus active et plus obéissante; Louvois, qu'un homme d'esprit appeloit le plus grand et le plus brutal des commis, secondoit ses vues avec une précision, une activité et souvent une rudesse qui en pressoit l'exécution, et le roi, qui se plaisoit aux détails, qui comprenoit l'administration, qui s'efforçoit d'étudier la tactique, mais qui ne s'éleva jamais jusqu'à la stratégie, multiplioit les revues qui se faisoient sous ses yeux, envoyoit dans leurs quartiers les plus éloignés des hommes affidés pour juger de l'état des troupes, et réussissoit ainsi à les tenir au grand complet et à éviter toute volerie (1). En même temps la marine, dans la Méditerranée surtout, commençoit à promettre qu'elle seroit bientôt en état de se faire respecter. 1666.

De tous les ministres de Louis XIV, Lionne étoit celui qui avoit acquis le plus d'empire sur lui. Il l'éclairoit de sa rare prudence, de sa con-

(1) Mémoires historiques de Louis XIV, an. 1666. T. II, p. 84. — Lettre du gén. Grimoard sur les Mémoires militaires, Œuvres de Louis XIV. T. III, p. 1.

Digitized by Google

1666 noissance profonde des hommes et des matières d'État. Aussi le vit-on souvent penser, agir, diriger de lui-même, sauf l'approbation du roi qui ne lui manquoit jamais. Ses allures ne devenoient jamais rudes et blessantes que par l'ordre de Louis XIV, dont on reconnoît parfois et facilement l'intervention dans la marche et le langage de son ministre. (1)

Ce fut Lionne qui assura tous les succès de la première guerre de Louis XIV. Dès son entrée aux affaires, et sous Mazarin, il s'étoit proposé de faire participer la France à l'héritage de Philippe IV. Après avoir négocié le mariage de Louis avec la fille de ce monarque et avoir consenti aux renonciations qui en étoient la condition, il s'étoit étudié à annuler ces renonciations, en les faisant dépendre du paiement sous un terme fixe de la dot, qui en effet ne fut point payée; à répandre parmi les Espagnols et dans le reste de l'Europe l'opinion qu'elles n'étoient d'aucune valeur; à persuader en même temps que les réclamations de la France ne seroient jamais qu'un objet de négociations pacifiques; à isoler d'autre part les Espagnols, et à leur enlever tout appui en Europe, pour le moment où ils seroient attaqués. Il les avoit amusés de l'espoir de la conquête du Portugal, de la conquête et du partage de l'Angleterre; il avoit traité avec

(1) Mignet, Introduction aux documens inédits, p. 60.

Digitized by Google

les Hollandais, tour à tour du partage des Pays-Bas espagnols ou de leur constitution en république; il étoit à peu près demeuré d'accord avec le roi d'Angleterre, sur le partage de ces mêmes Pays-Bas; bientôt après il proposa à l'empereur le partage de toute la succession d'Espagne. Ces intrigues si adroites, si étendues mais si perfides, ne nous ont été complétement révélées que par la publication toute récente des deux premiers volumes des documens inédits des négociations relatives à la succession d'Espagne. Mais si elles nous donnent une haute idée de l'habileté du ministre, elles nous font sentir en même temps à quel point et lui et son maître se faisoient un jeu de toute probité en matière politique. (1) 1666.

(1) Ils sembloient eux-mêmes s'en enorgueillir. Louis XIV dans ses négociations en 1663 avec les Hollandais, pour faire soulever la Belgique, déclara que les articles proposés ne pouvoient être insérés dans le traité avec bienséance et avec honneur. « Il y a de certaines choses, ajoutoit-il, qui sont bonnes à faire, et mauvaises à mettre par écrit. » Succession d'Esp. Part. II, sect. 1re, p. 224. Plus tard Lionne écrivoit au chevalier de Grémonville, ambassadeur français à Vienne : « Le roi vous trouve le ministre de toute la terre le plus effronté (et en cela Sa Majesté vous donne la plus grande louange que vous puissiez jamais désirer), de vous être mis en tête d'empêcher, par vos persuasions et par vos menaces, qu'un empereur successeur de tous les Césars n'ose pas faire des recrues à ses troupes. » Lettre du 25 octobre 1667. P. III, sect. 2, p. 249.

Digitized by Google

1666. Un secrétaire de Turenne, nommé Duhan, découvrit qu'il existoit dans le Brabant une coutume qu'on nommoit *droit de dévolution*, instituée pour décourager des secondes noces, en vertu de laquelle, aussitôt que l'un des époux venoit à mourir, la propriété de tous les fiefs possédés par l'un et par l'autre, de quelque chef que ce fût, soit du côté du mort, soit du survivant, étoit transférée à leurs enfans; et le père ou la mère survivant n'en conservoit qu'un usufruit appelé héréditaire, parce que la propriété lui revenoit, si ses enfans mouroient avant lui. Non seulement la succession à la souveraineté n'avoit jamais été régie par cette coutume, celle-ci au contraire avoit été réglée par Charles-Quint en 1549, dans une constitution solennelle et authentique, de concert avec les États du pays, pour que les dix-sept provinces des Pays-Bas fussent inséparablement possédées par un seul prince ou une seule princesse. Qu'auroit dit Louis XIV si les puissances étrangères avoient eu la prétention de démembrer la monarchie française, d'après les diverses lois ou coutumes sur la succession qui avoient pu prévaloir dans chaque comté ou chaque baronnie réunis à la couronne? Cependant, sur un titre aussi futile, et au mépris des renonciations explicites qui faisoient la base du traité des Pyrénées, Louis faisoit soutenir par des

Digitized by Google

écrivains à ses gages, que dès la mort d'Élisabeth de France, première femme de Philippe IV, le 6 octobre 1644, la propriété de ces provinces avoit passé aux deux enfans nés de ce mariage, l'Infante Marie-Thérèse et le prince Balthasar, et que ce dernier étant mort, elle devoit demeurer sans partage à sa sœur la reine de France, sans que l'Infant don Carlos II, né d'un mariage postérieur, y pût rien prétendre. (1) 1666.

Ces prétentions qui n'étoient encore annoncées que dans un livre publié à Paris, et par conséquent avec l'autorisation du Gouvernement, alarmoient les états-généraux des Provinces-Unies; mais ce n'étoit pas leur seul motif pour se défier de la France. A la persuasion de Colbert, un traité d'alliance et de commerce entre le roi et les Provinces-Unies avoit été signé dès le 27 avril 1662; mais six mois plus tard la France avoit acheté Dunkerque de l'Angleterre, et avoit ainsi laissé percer son désir de s'étendre dans les Pays-Bas; cette nouvelle fit différer jusqu'au 20 mars 1663 la ratifi-

(1) Succession d'Espagne. P. II, sect. 1, p. 242 et suiv. — La Hode. L. XXVIII, p. 171; et L. XXX, p. 254-261. Avec l'analyse des écrits publiés de part et d'autre. — Flassan, Hist. de la Dipl. T. III, Période V, L. II, p. 347. — Mém. militaires de Louis XIV. Tome III, p. 25. — Basnage, Annales des Provinces-Unies. T. I, p. 812. — *Giannone*, Hist. de Naples. T. IV, L. XXXIX, p. 591.

Digitized by Google

1666. cation de ce traité. En effet, l'Europe commençoit à pressentir vaguement un changement dans la politique de la France. Il y avoit près d'un siècle et demi que l'accroissement rapide du pouvoir de la maison d'Autriche avoit alarmé toute la chrétienté sur son indépendance. François Ier, appelé à lutter presque seul contre l'empire colossal élevé par Charles-Quint, avoit cherché à rallier à lui tous ceux qui pouvoient faire opposition à ce monarque; le zèle de la réforme avoit soulevé une partie de l'Allemagne; François Ier seconda les réformés; il se trouva, ainsi que son fils Henri II, et ses petits-fils, à la tête du parti protestant en Europe, en même temps qu'ils persécutoient les protestans en France. Henri IV, et après lui Richelieu et Mazarin, avoient cultivé cette alliance, et c'est à elle qu'ils avoient dû en partie leurs succès. Mais pendant ce temps les deux branches de la maison d'Autriche avoient dissipé leur puissance dans les combats; elles avoient été bien plus affoiblies encore par les vices et l'incapacité des souverains qui s'étoient succédé sur le trône impérial et sur celui d'Espagne. La France n'avoit plus rien à craindre de la maison d'Autriche, mais tandis qu'elle voyoit dans ses États des pays à prendre, elle n'avoit plus que des habitudes d'alliance avec les États protestans, qu'elle se croyoit peu obligée à ménager, et

Digitized by Google

pour lesquelles elle n'avoit jamais eu d'amitié réelle. La Hollande, placée en première ligne au delà des Pays-Bas autrichiens, sentoit bien que leur invasion seroit suivie de près par celle de ses propres provinces. Elle sentoit que son alliance avec la France ne lui donnoit plus de garantie, car elle n'étoit plus cimentée ni par l'intérêt, ni par l'affection. 1666.

Le parti qui dominoit alors en Hollande avoit cependant encore le cœur français. L'âge tendre du prince d'Orange l'avoit exclu de toute participation aux affaires, et le pouvoir avoit passé à l'aristocratie des villes, qui étoit opposée à sa famille. A la tête de cette aristocratie étoit alors Jean de Witt, grand pensionnaire de Hollande, l'un des plus habiles, des plus vertueux et des plus grands citoyens qu'ait produits cette république. De Witt se défioit des Anglais qui songeoient alors à élever sur ses ruines le prince d'Orange, quoiqu'il n'eût encore que seize ans, parce qu'il étoit né d'une sœur de Charles II, roi d'Angleterre. D'ailleurs il y avoit entre ceux-ci et ses compatriotes une jalousie de commerce, envenimée par des provocations mutuelles dans les deux Indes, qui avoit fait éclater entre les deux nations une guerre acharnée du temps de Cromwell, et qui en préparoit une seconde. De Witt n'aimoit pas mieux l'Espagne que l'Angleterre; chaque jour lui découvroit quelque

Digitized by Google

1666 petite trahison de ce gouvernement foible et faux, qui, hors d'état de se défendre lui-même, ne renonçoit pourtant jamais à l'espoir d'asservir de nouveau les Provinces-Unies. Il désiroit donc conserver à sa patrie l'alliance de la France, pourvu toutefois que ce fût sur des bases équitables, et sans compromettre l'indépendance de son pays.

Au commencement de l'année 1663, le comte d'Estrades avoit été rappelé d'Angleterre pour être envoyé en ambassade en Hollande; il s'étoit lié avec de Witt, et il travailloit, de concert avec lui, à rapprocher les deux gouvernemens; ce fut par lui qu'il obtint non seulement que les États ratifiassent le traité d'alliance du 27 avril 1662, mais qu'ils y comprissent la garantie de l'acquisition de Dunkerque (1). Don Estevan de Gamarra, ambassadeur d'Espagne auprès des Hollandais, s'efforçoit alors de faire agréer aux états-généraux un projet d'alliance entre les dix-sept provinces, qui se seroient garanties mutuellement dans la condition où elles se trouvoient alors; dix d'entre elles demeurant catholiques et soumises au roi d'Espagne, tandis que les sept autres continueroient à former une république protestante. La juste défiance qu'inspiroit la France, le sentiment que l'Espagne avoit au

(1) Lettres du comte d'Estrades. T. II, p. 29 à 142.

Digitized by Google

contraire cessé d'être redoutable, et que sa nonchalante domination en Belgique étoit ce qui convenoit le mieux aux Hollandais, rattachoient beaucoup de bons citoyens à ce projet. De Witt qui étoit déjà informé des prétentions entretenues à la cour de France sur le droit de dévolution, avoit dit au comte d'Estrades « qu'il « étoit vrai que dans un canton du Brabant, il « y avoit une coutume qui faisoit héritières les « filles du premier lit, à l'exclusion des mâles du « second, mais que c'étoit entre particuliers, et « qu'il ne trouvoit point d'exemple que cette « coutume eût eu lieu dans la succession des « fiefs liges » (1). Pour entraver cependant la négociation entamée par Gamarra, pour dissiper la crainte qu'éprouvoient les Hollandais de voir la France, à la mort du roi d'Espagne et de son fils, ne tenir aucun compte des renonciations, et tenter de s'emparer des Pays-Bas, de Witt proposoit d'ériger les dix provinces catholiques en république fédérative indépendante, mais alliée des Provinces-Unies, et garantie par elles et par la France; comme compensation de cette garantie il offroit de laisser occuper à la France un certain nombre de places frontières où elle tiendroit garnison, tandis que des troupes hollandaises en occuperoient quelques autres; le roi accueillit 1666.

(1) Lettre du comte d'Estrades du 28 nov. 1663. T. II, p. 332. — Miguet, Succ d'Espagne. P. II, sect. 1, p. 243.

Digitized by Google

1666. avec empressement cette proposition ; des projets et des contre-projets furent échangés ; on disputa sur les places qui seroient livrées aux Français ; la ligue proposée par don Estevan de Gamarra fut ainsi éludée. Après deux ans de négociations, de Witt se croyoit sur le point de conclure, lorsque d'Estrades coupa court en déclarant « que c'étoit une proposition prématurée, et « qu'il seroit assez temps d'en régler les condi- « tions à l'ouverture de la succession de la « reine. » (1)

Ce manque de foi auroit probablement jeté dès lors les Provinces-Unies dans le parti de l'Espagne, si à cette époque elles ne s'étoient trouvées malgré elles engagées dans une guerre avec l'Angleterre. Les hostilités avoient commencé sur les côtes de Guinée où les Anglais, sans déclaration de guerre, avoient chassé les Hollandais de tous leurs établissemens ; et ceux-ci, ne pouvant autrement obtenir justice, avoient autorisé leur amiral de Ruyter à les reprendre tous de vive force. La guerre fut déclarée par Charles II aux Provinces-Unies, le 14 mars 1665 ; mais avant cette déclaration, il fit saisir tous les vaisseaux marchands des Provinces-Unies que les Anglais rencontrèrent sur mer ou

(1) Lettres du comte d'Estrades, depuis celle du 24 mai 1663, T. II, p. 220, à celle du 18 septembre 1664, p. 490. — La Hode. L. XXVIII, p. 181.

Digitized by Google

qui étoient entrés dans leurs ports. Il engagea le roi de Danemarck à imiter cet acte de brigandage. (1) 1666.

Les Hollandais se préparèrent à la guerre avec énergie ; ils sacrifièrent tous leurs intérêts privés à ceux de leur patrie, et ils se mirent ainsi en état d'affronter à égalité de forces toute la puissance de l'Angleterre. De part et d'autre on mit en mer plus de cent vaisseaux de guerre ; les deux nations rivalisoient d'habileté militaire, de bravoure et de patriotisme ; la jalousie du commerce aiguisoit leur animosité ; en même temps les Hollandais se hâtèrent de réclamer de la France les secours promis par la récente alliance. Au lieu de les accorder, Louis offrit sa médiation qui ne fut pas acceptée ; il chicana sur le sens du traité ; ce n'étoit pas, disoit-il, le *casus fœderis,* la guerre étoit née en Afrique, et il n'étoit tenu de garantir que les provinces d'Europe ; d'ailleurs il ne lui étoit pas prouvé que les Anglais fussent les agresseurs. Une lettre du comte d'Estrades fait assez comprendre quelle étoit la vraie politique de la France. « C'est

(1) Basnage, Annales des Provinces-Unies, an. 1665. T. I, folio, p. 735. — Mémoire de Van Beunigen, du 1er février 1665. T. III, p. 37 ; et Lettres de M. de Lionne, du 20 février, p. 60, dans les lettres du comte d'Estrades. — *Hume's History of Engl.* T. XI, ch. 64, p. 230. — Flassan, Hist. de la Diplom. T. III, p. 336.

Digitized by Google

1665. « maintenant à V. M. à voir, écrivoit-il au roi « le 18 septembre 1664, si ses intérêts se ren- « contrent à donner des affaires à ces gens-ci, et « s'il lui convient de les trouver occupés à une « guerre contre l'Angleterre lorsqu'elle aura des « prétentions à disputer dans leur voisinage. En ce « cas, elle peut trouver les moyens de laisser aller « le cours des affaires, et paroître pourtant faire « ce à quoi l'oblige la foi des derniers traités » (1). Le roi ne répondit pas à cette ouverture, mais il agit en conséquence : pendant qu'il paroissoit prendre des informations, il mettoit en délibération s'il ne lui conviendroit pas de s'unir plutôt à l'Angleterre contre la Hollande. Charles II lui offroit de le seconder dans ses projets sur les Pays-Bas catholiques, en n'en retenant rien pour lui-même. Louis XIV étoit fort tenté d'accepter cette offre; mais plutôt que de violer si ouvertement ses engagemens, il préféroit l'expédient que lui suggéroit d'Estrades d'obtenir des Hollandais qu'ils signassent un nouveau traité par lequel ils promettroient de rompre avec la maison d'Autriche et de seconder la France dans la conquête des Pays-Bas, sans examiner si ses droits étoient fondés ou non; de lui livrer, de plus, pour garantie de cet engagement, Maestricht qui donneroit l'entrée jusqu'au cœur de

(1) Lettre du comte d'Estrades. T. II, p. 491.

Digitized by Google

leur pays. Lorsque l'ambassadeur voulut pressentir de Witt sur ce projet, celui-ci déclara nettement qu'il ne consentiroit à aucun nouveau traité, et Louis écrivit, le 9 janvier 1665, à son ambassadeur qu'il falloit attendre que ses alliés eussent éprouvé quelques revers, « car « ils ne sont pas encore assez pressés pour en- « tendre à une pareille chose. » (1) 1666.

Bientôt les flottes anglaise et hollandaise commencèrent à se livrer des combats de géans. Le duc d'York qui commandoit les Anglais avoit sous ses ordres cent sept vaisseaux, les Hollandais cent trois ; une effroyable bataille eut lieu, le 13 juin 1665, à huit milles des côtes de Suffolk, et dura toute la journée ; elle se termina au désavantage des Hollandais dont l'amiral Opdam fut tué ; les Anglais leur prirent neuf vaisseaux et en brûlèrent sept. Le reste cependant rentra dans le Texel, et de Witt travailla avec tant d'activité et un talent si extraordinaire à rétablir cette flotte, qu'elle fut en état de reprendre la mer avant la fin de juillet. (2)

Sur ces entrefaites survint la mort de Philippe IV, et Louis XIV ne voulant pas aliéner

(1) Lettres du comte d'Estrades. T. III, p. 12, 14 et 15. — La Hode. L. XXVIII, p. 187. — Basnage, Annales des Prov.-Unies. 1665, p. 737.

(2) Basnage, Annales ad ann. 1665, p. 741, 746. — La Hode. L. XXVIII, p. 189.

Digitized by Google

1666. les Hollandais sans retour, leur promit que l'année suivante il s'uniroit à eux contre l'Angleterre. En attendant, il leur envoya six mille hommes, sous les ordres de M. de Pradelle, pour les aider à repousser l'évêque de Munster. Ce prélat ivrogne et débauché avoit levé une assez belle armée qu'il destinoit au brigandage plutôt qu'à la guerre. Sir William Temple, un des hommes d'État et des écrivains dont s'honore le plus l'Angleterre, avoit commencé assez tristement sa carrière diplomatique, par une mission auprès de lui pour l'engager à ravager la Hollande : mais le subside que Charles II avoit promis cessa après le premier paiement, et le prélat, pressé par les troupes françaises, fit sa paix le 18 avril suivant. (1)

Le roi, comme il s'y étoit engagé, déclara enfin la guerre à l'Angleterre le 26 janvier 1666. Il annonça aux Hollandais qu'il avoit dans la Méditerranée une escadre de trente-six vaisseaux de guerre et de quinze brûlots; que cette escadre viendroit rallier celle de douze vaisseaux et cinq brûlots qu'il avoit dans l'Océan, et qu'ensuite elle se réuniroit à la flotte dont les états-généraux venoient de donner le commandement à l'amiral de Ruyter. Beaucoup de notes furent échangées

(1) *Sir W. Temple's Works*. T. I, p. 211-252. — Montglat. T. LI, p. 138. — Mém. historiques de Louis XIV. T. II, p. 39. — La Hode. L. XXVIII, p. 191.

Digitized by Google

entre le comte d'Estrades et de Witt, pour convenir du lieu où cette réunion se feroit, des honneurs qui seroient réciproquement rendus, de la présence sur le vaisseau amiral français d'un des meilleurs officiers hollandais, pour assister à tous les conseils (1). L'importance que mettoit le roi à se réserver le commandement de toute la flotte sembloit indiquer que c'étoit de sa part un projet bien sérieux : cependant il est probable qu'il n'avoit jamais eu l'intention d'exposer sa marine naissante à un combat. Il détestoit également les Anglais et les Hollandais, il étoit charmé de les voir s'entre-détruire; il comptoit que leur ruine tourneroit au profit du commerce de France, et cette même escadre, dont il promettoit l'assistance aux Hollandais, et à laquelle il vouloit leur faire subordonner tous les mouvemens de leur flotte, il lui avoit déjà donné une autre destination. Beaufort devoit conduire sur ses vaisseaux, en Portugal, Mlle d'Aumale sa nièce, fille de ce même duc de Nemours, beau-frère de Beaufort, qu'il avoit tué en duel dans la dernière année des guerres de la Fronde. Louis la donnoit pour femme au roi Alphonse VI, avec lequel il désiroit resserrer son alliance. Deux ans plus tard cette princesse déposa son mari, et épousa Don 1666.

(1) Mémoire du roi au comte d'Estrades, 5 février 1666. Tome IV, p. 93 et passim.

Digitized by Google

1666. Pedro son beau-frère, sans avoir beaucoup gagné au change, tant l'un et l'autre étoient méprisables (1). Louis XIV ne fit partir de Paris la princesse d'Aumale pour s'embarquer à Marseille, qu'après que la flotte hollandaise eut affronté seule le danger de rencontrer les Anglais. Mais dans le même temps il étonna la Hollande, en lui demandant passage pour un corps de troupes qu'il vouloit, disoit-il, envoyer en Pologne, afin de secourir le roi de ce pays contre le prince Lubomirski. Dans ses Mémoires historiques Louis XIV raconte que la reine de Pologne, Anne Marie de Gonzague, qui demandoit ce secours, lui donnoit l'espoir de faire tomber la couronne, après la mort de son mari Jean Casimir, sur la tête du prince de Condé ; il parle aussi de ses flottes comme s'il avoit eu sérieusement l'intention de secourir les Hollandais. Peut-être ne croyoit-il pas devoir révéler à son fils des projets perfides qui n'avoient point eu de succès. Jugeant d'après les apparences, les Hollandais se défioient également et du motif qui faisoit retenir la flotte promise, et de celui qui faisoit avancer l'armée, peut-être pour surprendre Maestricht, dont Louis désiroit être maître. De Witt refusa de

(1) Œuvres de Louis XIV, Mém. historiques. T. II, p. 30, 143 et 335; et pièces officielles. T. VI, p. 376. — Mém. de mademoiselle de Montpens. T. XLIII, p. 100, 21 novembre 1667. — *History of Portugal.* T. V, ch. 2, p. 249.

Digitized by Google

transmettre la demande du roi aux états-généraux. (1) 1666.

La flotte hollandaise, forte de quatre-vingt-cinq grands vaisseaux, s'étoit mise en mer le 1er juin, et s'étoit portée entre Boulogne et Douvres; chaque jour d'Estrades communiquoit de nouveaux offices de sa cour, pour diriger des mouvemens, ou plutôt pour contrarier presque toujours ce qui avoit été arrêté par l'amirauté. Ruyter qui commandoit les Hollandais, n'attendit pas cependant les ordres de France; le duc d'Albemarle, et le prince palatin Rupert, qui commandoient les Anglais, se trouvèrent en présence le 13 juin; ils avoient quelques vaisseaux de moins que les Hollandais, mais quelques soldats et matelots de plus. Une des plus acharnées et des plus effroyables batailles dont l'histoire garde le souvenir, s'engagea entre eux. Pendant quatre jours, le 13, le 14, le 15 et le 16, elle se renouvela chaque matin; le dernier jour, le prince Rupert amena aux Anglais un renfort de vingt-cinq vaisseaux; cependant la victoire demeura à l'amiral de Ruyter; aucun de ses vaisseaux ne fut pris, mais quatre furent brûlés ou coulés à fond, tandis que les Anglais, qui de leur côté se prétendirent victorieux, eurent

(1) Mém. historiques de Louis XIV. T. II, p. 121 et 133. — Lettre du roi au comte d'Estrades, du 12 févr. 1666. T. IV, p. 117 et 121. — La Hode. L. XXIX, p. 217.

Digitized by Google

1666. six vaisseaux pris, dix-sept brûlés ou coulés bas, et ne rentrèrent avec le reste dans la Tamise, qu'à l'aide d'un brouillard qui se léva le soir (1). Cependant les flottes, après s'être séparées, remirent en mer six semaines plus tard; une seconde bataille fut engagée, le 4 août, entre les mêmes rivaux, et cette fois ce furent les Hollandais qui eurent le désavantage; ils l'attribuèrent à la mésintelligence entre Ruyter et Tromp, les deux plus grands hommes de mer qu'eût encore produits leur république.

La flotte de Beaufort, que Louis avoit annoncée à ses alliés, dès le commencement de l'année, comme prête à se réunir à eux, arriva seulement à la fin d'août à la Rochelle. Cet amiral annonça qu'il y passeroit trois jours, pour prendre de l'eau; il y passa trois semaines. Le roi fit inviter Ruyter à sortir de nouveau du Texel, pour venir rencontrer la flotte française: il le fit, il brava encore une fois la flotte anglaise, le 11 septembre, sans que la bataille s'engageât, il passa trois semaines dans la Manche à attendre les Français, et ne les voyant point venir, il rentra enfin dans les ports de Hollande, quand malade lui-même, il reconnut que les maladies

(1) Basnage, Annales. Tome I, p. 772-778. — Rapin-Thoyras. Tome X, L. XXIII, p. 233. — *Hume's History*. Tome XI, ch. 64, p. 238.

Digitized by Google

commençoient aussi à se déclarer sur ses vaisseaux. (1) 1666.

Cependant les deux nations maritimes avoient suffisamment déployé leur puissance et leur bravoure, pour avoir conquis l'estime l'une de l'autre; toutes deux reconnoissoient aussi que des hostilités plus prolongées ne pouvoient leur apporter aucun avantage. Un effroyable incendie qui, le 12 septembre, consuma une grande partie de la ville de Londres et détruisit treize mille deux cents maisons, fit sentir davantage encore aux Anglais le besoin de la paix. De leur côté, les Hollandais se plaignoient universellement d'avoir été trompés par la France, qui, tout en prétendant les diriger par des conseils donnés avec assez de hauteur, n'avoit pas brûlé pour eux une amorce. On prétendoit qu'au conseil d'État de Louis, M. de Lionne avoit dit « qu'il falloit laisser les deux nations s'entre-« détruire, regarder le jeu de loin, souffler « adroitement le feu, faire beaucoup de bruit « du secours qu'on promettoit, en donner de lé-« gers lorsque le besoin le demanderoit, et « laisser tout le fardeau de la guerre sur les « Hollandais, jusqu'à ce qu'ils fussent hors d'é-« tat de s'opposer aux desseins de la France sur

(1) Basnage. T. I, p. 786. — La Hode. L. XXIX, p. 225. — D'Estrades. T. IV, p. 478.

Digitized by Google

1666. « les Pays-Bas » (1). Certainement les faits ne démentirent point de telles paroles.

Aigris par ces soupçons, les états-généraux avoient, au mois d'octobre, conclu une ligue défensive avec le roi de Danemarck, l'électeur de Brandebourg et les ducs de Brunswick; Louis avoit fait tout ce qu'il avoit pu, par l'entremise du comte d'Estrades, pour traverser cette alliance; il étoit persuadé que le but des alliés étoit de défendre les Pays-Bas contre la France; qu'on inviteroit le roi de Suède, l'empereur et le roi d'Espagne à se joindre à eux. « Je considère, « écrivoit Louis au comte d'Estrades, le 5 no- « vembre, que jamais affaire ne s'est conclue « qui puisse dans la suite me devenir plus pré- « judiciable, car voilà un traité de ligue défen- « sive tout formé pour le soutien des États des « princes qui y entreront » (2). Dès lors il fit son possible pour retarder la paix entre la Hollande et l'Angleterre, et se donnant pour ami de toutes deux, il les excita toujours plus à se ruiner l'une l'autre. Les états-généraux avoient fait des avances respectueuses à Charles II pour obtenir de lui d'entrer en traité, et la France essaya d'empêcher qu'on ne pût s'entendre sur le lieu où se réuniroient les

(1) Basnage. T. I, p. 786. — Louis XIV, au contraire, accuse les Hollandais de s'être séparés de lui. Mém. hist. T. II, p. 219.

(2) Lettres du comte d'Estrades. T. IV, p. 576.

Digitized by Google

plénipotentiaires. Elle déclara s'opposer absolument à ce que ce fût dans aucune ville des Pays-Bas autrichiens; elle repoussa également la Haye, où les Anglais offroient de venir; elle travailla en même temps à dissiper les soupçons conçus contre elle, elle promit que dans l'année qui alloit commencer elle donneroit une aide tout autrement efficace, d'autant plus que sa flotte étoit désormais réunie tout entière sur l'Océan, et en raison même de cette promesse elle tira chaque jour de Hollande de nouveaux matériaux de construction et de nouvelles munitions pour ses vaisseaux. (1) 1666.

Cette guerre toute de démonstrations lointaines contre l'Angleterre, où l'on n'exposoit pas une vie, où l'on ne brûloit pas une amorce, ne dérangeoit point encore les finances, et ne pouvoit retarder les progrès de la France vers la prospérité. Aussi, cette année fut marquée par de nombreuses manifestations de la libéralité du roi; non seulement il accordoit dans ses États des pensions et des gratifications aux gens de lettres, aux savans et aux artistes, mais il donnoit à ses ministres, dans les pays étrangers, la commission de lui signaler tous les hommes

(1) Lettres du comte d'Estrades. T. IV, p. 581-643. — Basnage. T. I, p. 790. — La Hode. L. XXIX, p. 258.

Digitized by Google

1666. qui attiroient sur eux les regards du public par quelque qualité éminente, pour qu'il pût les faire participer à ses bienfaits.

Jamais homme n'avoit ressenti la soif insatiable de louanges qui possédoit Louis XIV, et jamais homme ne fut aussi plus loué par tous les dispensateurs de la renommée; dès l'année 1663, il avoit établi l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, ou plutôt, comme on l'appeloit alors, des Inscriptions et Médailles, car elle avoit surtout été instituée pour faire par médailles une histoire suivie des principaux événemens du règne du roi. L'année suivante, il avoit fondé l'Académie de Peinture; en 1666, il fonda encore l'Académie des Sciences; il avoit montré une faveur croissante à l'Académie française; ainsi se complétoit cette organisation de tous ceux qui par leur génie ou leurs talens divers s'élevoient en France à la célébrité, et qui se trouvoient réunis en quatre Académies : nous l'avons vu de nos jours renaître dans l'Institut. L'Observatoire fut établi en même temps que l'Académie des Sciences, qui devoit en diriger l'usage. La construction du port de Cettes, à l'embouchure du canal de Languedoc, et celle de la ville, du port et de l'arsenal de Rochefort, à l'embouchure de la Charente, datent encore de la même année. Ce sont en quelque sorte les

Digitized by Google

premières applications de cet enrôlement général des savans pour le service de l'État. (1) 1666.

Les Anglais et les Hollandais vouloient également la paix; il n'y avoit réellement entre eux aucun objet d'une grande importance en discussion; aussi se faisoient-ils réciproquement des avances pour faciliter les négociations. Les Hollandais offroient au roi d'Angleterre de lui laisser le choix du lieu des conférences, et Charles II, en retour, déclaroit qu'il ne refuseroit point d'envoyer ses ambassadeurs, même à la Haye; mais Louis XIV employoit tout son crédit, toute l'habileté de ses négociateurs, à retarder ou empêcher un arrangement. Il étoit résolu, dès que la belle saison le lui permettroit, à faire avancer ses armées pour envahir les Pays-Bas, et il estimoit que la circonstance la plus favorable pour le faire étoit l'affoiblissement des Hollandais, qui, dans leurs efforts gigantesques, avoient épuisé leur trésor, leurs arsenaux et leur population, et qui défendoient contre des rivaux acharnés leur existence même. Le grand pensionnaire Jean de Witt, gendre de l'amiral Ruyter, penchoit de son côté pour la continuation de la guerre, soit qu'il fût aveuglé par ses ressentimens, ou qu'il pressentît, dans la récon- 1667.

(1) Hist. de l'Académ. R. des Inscript. T. I, p. 1 et 10. — La Hode. L. XXVI, p. 86 et 129; et L. XXIX, p. 241. — Voltaire, Siècle de Louis XIV, ch. 31 et suiv. T. II, p. 96.

Digitized by Google

1667. ciliation avec Charles II, le triomphe du prince d'Orange et de sa faction. Le roi de France lui promettoit que, dans la prochaine campagne, il enverroit une puissante flotte jusque devant Calais, pour se joindre à la flotte hollandaise; et lorsqu'après des difficultés sans fin il fut convenu avec les Anglais d'accepter Breda pour le lieu des conférences, tandis que les ambassadeurs étoient en chemin pour s'y rendre, Louis et de Witt refusèrent de signer une suspension d'armes pendant les négociations, et Ruyter sortit du Texel, le 6 juin, avec une flotte de soixante-dix vaisseaux pour chercher les Anglais. (1)

Mais dans le temps même où Louis XIV pressoit les États de faire sortir leur flotte, et faisoit signer avec eux, le 5 mai, une convention par laquelle il s'obligeoit à mettre en mer la sienne qui étoit à Brest, pour les joindre et entrer avec eux dans la Tamise, il avoit secrètement pris des engagemens tout contraires: dès le 6 mai il étoit pleinement réconcilié avec Charles II; leurs promesses respectives étoient déposées entre les mains de la reine Henriette d'Angleterre, tante de Louis et mère de Charles II; déjà le premier promettoit au second de

(1) Lettres du comte d'Estrades. T. V, p. 1 à 290. — Basnage, Annales, 1667. Tome I, p. 804. — La Hode. L. XXX, p. 250.

Digitized by Google

l'argent, et des secours pour rétablir sa puissance absolue, tandis que le monarque anglais s'obligeoit à ne point contrarier Louis dans ses projets pour la conquête des Pays-Bas (1). Ce lâche prince se gardoit bien de laisser connoître à ses sujets à quel point il sacrifioit leurs intérêts à ceux de la France; en même temps il trahissoit l'Angleterre d'une autre manière encore : il venoit d'obtenir de son parlement un subside de 1,800,000 liv. st. pour continuer la guerre; mais il comptoit qu'il dépendroit de lui de lever toutes les difficultés qui jusqu'alors avoient retardé la conclusion de la paix, et dans cet espoir il épargna sur les armemens qu'il avoit annoncé vouloir faire, afin de s'approprier tout l'argent que le parlement y avoit destiné. Ruyter, qui peut-être en étoit averti, entra dans la Tamise avec sa redoutable flotte, il força la chaîne qui fermoit la Medway, il prit Sheerness, il brûla tous les vaisseaux qu'il trouva dans la rivière, il s'avança jusqu'à Upnore, répandant la terreur et la consternation jusque dans Londres, puis il ressortit de la rivière sans avoir éprouvé aucun dommage. Charles qui avoit détourné l'argent voté par son parlement, qui voyoit la mauvaise humeur de ses 1667.

(1) Lettres du comte d'Estrades. T. V, p. 128, 203 et passim. — Mém. historiques de Louis XIV. T. II, p. 285. — Succession d'Espagne. P. III, sect. 1, p. 41.

Digitized by Google

1667. communes, qui ne savoit comment défendre son chancelier Clarendon, menacé par la clameur publique, donna l'ordre à ses plénipotentiaires de céder sur les points qu'ils avoient disputés jusqu'alors, et la paix entre la France, l'Angleterre, les états-généraux et le Danemarck, fut signée à Breda le 31 juillet 1667 (1). La France rendit à l'Angleterre par ce traité les îles de Saint-Christophe, Antigoa, Montferrat, dont elle s'étoit emparée pendant la guerre des Hollandais; de son côté, l'Angleterre rendit à la France l'Acadie, à l'embouchure du fleuve Saint-Laurent. Ces possessions occupées seulement par un petit nombre de colons, n'avoient encore que bien peu d'importance aux yeux de l'une et de l'autre couronne. (2)

Mais avant la signature de la paix de Breda, Louis XIV avoit fait une levée de boucliers qui avoit étonné et effrayé l'Europe. On savoit bien que malgré les renonciations du traité des Pyrénées, il prétendoit avoir toujours des droits à faire valoir sur l'héritage de Philippe IV. On avoit appris qu'il entendoit tirer parti des coutumes de Brabant, Malines, Gueldres, Namur

(1) *Hume's History*, ch. 64. Tome XI, p. 247. — Rapin-Thoyras T. X, L. XXIII, p. 244. — Basnage, Annales. T. II, an. 1667, p. 803-808. — Mém. historiques de Louis XIV. T. II, p. 314.

(2) Flassan, Hist. de la Diplom. T. III, p. 345. — Traités de Paix. T. IV, p. 207.

Digitized by Google

et autres lieux des Pays-Bas, où les enfans du premier lit succèdent à la propriété, à l'exclusion des enfans du second, l'intention du législateur ayant été de mettre obstacle à ce que les veufs ou les veuves pussent se remarier. Louis XIV prétendoit que la renonciation d'un prince ne sauroit être valide, le droit de succession étant inaliénable, que le consentement de sa femme, encore mineure et intimidée par son père, étoit nul, que d'ailleurs la condition de sa renonciation étoit la dot de cinq cent mille écus qui lui avoit été promise, et qui n'avoit jamais été payée. A ces allégations les jurisconsultes espagnols répondoient que la succession aux souverainetés ne se régloit pas par des coutumes provinciales destinées à disposer des seuls héritages des particuliers; et que Louis comptoit bien, s'il recouvroit ces provinces, qu'elles ne passeroient à ses enfans que selon l'ordre de la loi salique; qu'en arguant de nullité des renonciations longuement discutées par lui-même avant de les signer, il s'accusoit avec tous ses conseillers d'une insigne mauvaise foi; que le retard dans le paiement de la dot n'annuloit point le contrat dont elle faisoit partie. On ne s'attendoit pas à ce que cette discussion passât tout à coup du domaine de la jurisprudence à celui de la guerre (1). « Plus la chose me pa- 1667.

(1) Analyse de tous les écrits pour et contre les droits de la

Digitized by Google

1667. « roissoit avancée, dit Louis XIV, plus je « m'efforçois de la cacher, et pour cela j'amu- « sois encore les Espagnols, par la proposition « d'une ligue ; et me servant du prétexte de la « guerre anglaise, ou de quelques autres que je « prenois selon les diverses occasions qui se pré- « sentoient, je fortifiois insensiblement mes trou- « pes, et faisois les autres préparatifs que je « croyois les plus importans. » (1)

Louis avoit pressenti de Witt sur ses droits prétendus ; mais n'ayant pu l'amener à les reconnoître, il avoit cherché à l'endormir en donnant les mains au projet d'une république catholique des dix provinces du midi, qui contracteroit une alliance perpétuelle avec les sept provinces protestantes du nord.

Pour mieux tromper de Witt, Louis avoit trompé ses propres ambassadeurs, le comte d'Estrades à la Haye, l'archevêque d'Embrun à Madrid. Par sa lettre du 29 avril, il chargeoit le premier de déclarer : « Qu'il n'entre- « prendroit rien pour les droits de la reine, sans « en donner avis aux États ;... qu'il ne recher- « cheroit jamais le trouble de gaîté de cœur, « ne désirant que la raison et la justice, et que

France, dans La Hode. L. XXX, p. 254-261. — Extrait du Traité des Droits de la Reine. Success. d'Esp. P. III, sect. 1, p. 62. — Limiers. L. VI, p. 83-89. — Larrey. T. III, p. 465-486.

(1) Mém. historiques de Louis XIV. T. II, p. 262.

Digitized by Google

« quand on lui feroit des propositions qui pus- 1667.
« sent seulement être tolérées, il feroit connoître
« qu'il avoit beaucoup plus de modération que
« ses envieux ne le publioient dans le mon-
« de » (1). Mais le 9 mai suivant, il chargea le même ambassadeur de leur communiquer la résolution que le roi avoit prise : « D'entrer en « personne, à la fin de ce mois dans les Pays-« Bas, à la tête de son armée, pour tâcher de se « mettre en possession de ce qui lui appartient, « du chef de la reine... ne désirant que sa juste « satisfaction, et la continuation de la paix ; « qu'il ne rompra point de sa part, si l'Espagne « n'est la première à lui déclarer la guerre. » (2)

Il paroît qu'avant la mort d'Anne d'Autriche et de Philippe IV, la première avoit fait, le 13 août 1665, quelques ouvertures à l'ambassadeur espagnol, sur les prétentions de son fils, et sur la nécessité d'y pourvoir par un bon accommodement, et qu'on lui avoit répondu qu'il étoit impossible d'entrer dans la discussion de droits qui n'avoient aucune apparence de fondement. Cette demande n'avoit point suffi pour réveiller le gouvernement espagnol. La monarchie étoit livrée à toutes les intrigues et à toute la foiblesse d'une régence. Marie-Anne, fille de l'empereur Ferdinand III, veuve de Philippe IV et mère de Charles II, étoit incapable

(1) Lettre du roi au comte d'Estrades. T. V, p. 193.
(2) *Ibid.*, p. 210-213.

Digitized by Google

1667. de tenir le sceptre pour son fils, alors à peine âgé de six ans. Elle avoit abandonné tout le soin des affaires à son confesseur, un jésuite allemand, nommé Nithard; celui-ci n'avoit pas montré plus de talent qu'elle-même pour le gouvernement. Il ne se trouvoit plus ni soldats aux armées, ni argent au trésor, ni prudence ou intelligence dans les conseils. Le marquis de Castel Rodrigo, gouverneur des Pays-Bas, qui ne manquoit ni d'énergie ni de talens, avoit à peine sous ses ordres sept à huit mille hommes, et si nous en croyons sir William Temple, alors chargé d'affaires anglais à Bruxelles, si les Français avoient attaqué le 9 mai, au moment où ils révélèrent leur intention, les Espagnols auroient eu bien moins de monde encore, et toute résistance auroit été impossible. (1)

Dès le 16 mai, Louis XIV s'étoit rendu à Amiens, où il avoit rassemblé environ trente-cinq mille hommes : c'étoit l'armée qu'il prétendoit commander lui-même, mais qui, en réalité, étoit dirigée par M. de Turenne. Avec elle il comptoit se présenter entre la Meuse et la Lys, couper les Pays-Bas par le milieu, se rendre maître du cours de la Sambre, afin d'assurer ses derrières, couvrir la Champagne et la Thiérache, et assiéger successivement, en se jetant sur la gauche, les places situées à la rive droite de la

(1) Lettre de S. W. Temple à lord Coventry, 21 mai 1667, de Bruxelles, Works. T. I, p. 271.

Digitized by Google

Lys. Le maréchal d'Aumont, avec environ quinze mille hommes, devoit attaquer celles qui se trouvent entre la rive gauche de cette rivière et la mer; le marquis de Créqui, avec huit ou dix mille hommes, devoit se porter de la Moselle sur le Rhin, pour empêcher les Impériaux de marcher au secours des Espagnols. (1) 1667.

Le roi attaquoit un ennemi surpris et désarmé; aussi il marcha presque sans obstacle de conquête en conquête : Castel Rodrigo avoit si peu de soldats qu'il s'étoit vu réduit à faire sauter les fortifications d'Armentières, la Bassée, Condé, Saint-Guilain, et d'autres petites places où il ne pouvoit mettre de garnison; il s'étoit résolu à traiter de même Charleroi, forteresse objet de son affection, qu'il avoit commencé à construire depuis deux années, mais qui n'étoit pas terminée. Il la fit évacuer le 27 mai, et les Français y entrèrent le 2 juin. Turenne la regardoit comme importante, parce que de là il pouvoit à son choix entrer en Brabant ou en Hainaut; aussi y retint-il l'armée quinze jours, pour mettre de nouveau la ville en état de défense, et peut-être aussi pour mieux organiser l'infanterie, qui étoit nouvelle et qu'il ne vouloit pas se presser d'employer à un siége. On blâma cependant ce

(1) Mém. militaires de Louis XIV, par le gén. Grimoard. T. III, p. 34. — La Hode. L. XXX, p. 269.

Digitized by Google

1667. retard, car il semble que les Français auroient pu occuper Bruxelles sans coup férir. Tandis que le maréchal d'Aumont soumettoit Bergues-Saint-Vinox, Armentières et Furnes, le roi repartit de Charleroi le 17 juin; il vint mettre le siége devant Tournai. La garnison soutint courageusement la première attaque, mais les bourgeois la forcèrent bientôt à capituler. L'armée française avoit paru le 21 juin devant la ville, et le 25 elle étoit rendue, ainsi que la forteresse. Turenne, en menaçant à la fois Oudenarde, Courtrai et Lille, empêcha les Espagnols de prévoir où il vouloit ensuite porter ses coups. Le 2 juillet enfin, il investit Douai, et, dès le 6, cette ville, qui n'avoit point reçu de renforts, se rendit. De là le roi revint le 8 à Compiègne, où étoit la reine, pour mettre à ses pieds, ou plutôt à ceux de Mlle de La Vallière, les drapeaux qu'il venoit de gagner. La rapidité de ses conquêtes éblouissoit la cour et enivroit la France; personne ne sembloit remarquer la surprise et l'extrême foiblesse de ceux qu'il attaquoit. On célébroit le secret, la rapidité et l'habileté de ses manœuvres; on disoit avec enthousiasme que le roi avoit été à la tranchée au milieu des balles, à Tournai, et son frère, Monsieur, à Courtrai, qui fut attaqué pendant que le roi étoit à Compiègne, et se rendit le 16. Le courage personnel des princes

Digitized by Google

excitoit bien plus l'admiration des courtisans et des dames que l'habileté du général. (1) 1667.

Les Espagnols se défendoient beaucoup mieux par leurs écrits que par leurs armes : le baron de Lisola, gentilhomme franc-comtois, avoit publié, sous le titre de *Bouclier d'État et de Justice*, une réfutation du Mémoire sur les droits de la reine, qui paroissoit si péremptoire qu'on en avoit défendu sévèrement l'entrée en France. Don Estevan de Gamarra, ambassadeur d'Espagne en Hollande, avoit fait sentir aux états-généraux que les mêmes droits que Louis XIV réclamoit sur le Brabant demeuré à l'Espagne, il les revendiqueroit aussi sur la portion de cette province qui leur avoit été cédée par la paix de Munster; que si Charles II venoit à mourir sans enfans, par le même principe et au mépris des renonciations de sa femme, non seulement il se porteroit pour héritier des dix provinces des Pays-Bas, mais même de celles qui composoient la République. L'alarme étoit grande en effet à la Haye ; les négociateurs anglais la ressentoient comme les Hollandais; mais que pouvoient-ils faire pour une monar-

(1) Mém. militaires de Louis XIV. T. III, p. 38-47. — Mém. histor. T. II, p. 302. — Montglat. T. LI, p. 140. — Hist. du Vic. de Turenne. Tome II, Liv. V, p. 151. — Du Buisson, Vie de Turenne. L. V, p. 354. — La Hode. L. XXX, p. 270.

Digitized by Google

1667. chie tombée en dissolution, et qui ne faisoit pas un effort pour se défendre elle-même? Les états-généraux se contentèrent de parler d'accommodement et d'offrir leur médiation. En effet, le comte d'Estrades fut renvoyé à la Haye pour accepter cette médiation. Ce n'étoit plus le droit que l'on discutoit; la France avoit évidemment la force, et il falloit la contenter. Les Hollandais furent sollicités de faire céder par l'Espagne, à la France, la Franche-Comté et le Luxembourg, avec Cambrai, Aire, Saint-Omer, Bergues, Charleroi, Tournai et Douai, ainsi que leurs territoires. (1)

Tandis que les États cherchoient à faire modérer des prétentions aussi exorbitantes, et qu'ils promettoient cependant d'obtenir de l'Espagne des concessions importantes, Louis jugea que, pour hâter les négociations, il devoit pousser plus loin ses conquêtes. Il revint donc à l'armée, et, le 10 août, il se présenta devant Lille. Cette grande ville étoit forte par elle-même; elle étoit défendue par un brave officier, le comte de Brossai, qui avoit sous ses ordres une garnison de trois mille hommes; la milice bourgeoise étoit nombreuse et passoit pour très bonne, et le comte de Marcin avoit enfin réussi à rassem-

(1) Lettres du comte d'Estrades. T. V, p. 267, 281, 297. — Mémoire du Roi, du 4 juillet. *Ibid.* p. 392. — *Letters of Sir W. Temple.* T. I, p. 280. — La Hode. L. XXX, p. 273.

Digitized by Google

bler à Ipres une armée de quinze mille hommes dont la moitié de cavalerie, qui pouvoit venir troubler les assiégeans. Mais quand le gouvernement est foible et lâche, il ne doit pas espérer de trouver long-temps des hommes qui se dévouent pour le défendre. Les Français poussèrent rapidement leurs ouvrages, et s'emparèrent successivement des principaux dehors de la place; au lieu de quinze mille hommes de milice, le comte de Brossai put avec peine en rassembler huit mille; son artillerie fut mal servie, ses sorties ne furent point soutenues avec vigueur, et le 27 août, les bourgeois soulevés forcèrent leur commandant à capituler. Dès le soir même une porte de Lille fut livrée aux Français; et aussitôt le vicomte de Turenne fit ses dispositions pour attaquer et surprendre le comte de Marcin et lui couper la retraite. Créqui et Bellefonds furent chargés de se jeter sur son chemin pour l'arrêter; le roi et Turenne les suivirent de près. Marcin surpris le 31 août près du canal de Bruges, quoiqu'il se battît avec acharnement, perdit environ deux mille hommes, avant de s'enfermer dans Bruges. On s'étonna que le roi ne profitât pas de la terreur des habitans pour pousser plus loin ses conquêtes, mais il sentoit le besoin de ne pas révéler encore toute son ambition, et de ne pas faire déclarer les Hollandais contre lui. 1667.

Digitized by Google

1667. D'ailleurs le service de la guerre n'étoit pas bien organisé; Louvois manquoit d'expérience, et il avoit laissé l'armée devant Lille souffrir du défaut de vivres. Turenne lui en fit des reproches qui excitèrent dans le cœur de cet orgueilleux ministre et de son père le Tellier une profonde rancune, et un désir secret de nuire en toute occasion à l'illustre guerrier. (1)

Après la défaite du comte de Marcin, le roi rejoignit le 3 septembre la reine à Arras, et le 7 ils étoient ensemble de retour à Saint-Germain. Le vicomte de Turenne, laissé à l'armée, n'avoit d'autre but que de la faire subsister aux dépens des ennemis, jusqu'au 1er novembre qu'il comptoit la mettre en quartiers d'hiver. Il fut pourtant appelé à une action assez vive le 11 septembre, pour chasser d'Alost les Espagnols qui avoient tenté de s'y établir. Il répartit ensuite son armée sur la droite de la Dender, pour achever d'y consommer les fourrages, pendant tout le mois d'octobre.

Lorsque la mauvaise saison interrompit les opérations militaires il y eut un nouveau rapprochement entre la France et les états-généraux. Le grand pensionnaire qui, toute sa vie,

(1) Mémoires militaires de Louis XIV. T. III, p. 52-69. — Lettres de Louis XIV. *Ib.* p. 75. — Montglat. T. LI, p. 144. — La Hode. L. XXX, p. 277. — Limiers. L. VI, p. 91. — Larrey. T. III, p. 487.

Digitized by Google

avoit été attaché aux intérêts de la France, ne savoit pas se déterminer à s'en séparer tout-à-fait; d'ailleurs il étoit préoccupé de l'idée que les orangistes avoient des liaisons intimes avec l'Espagne et l'Angleterre, en sorte qu'il ne pourroit se rapprocher de ces deux puissances sans compromettre la liberté de son pays. Une des difficultés des négociations précédentes étoit écartée par la résolution qu'avoit prise le roi de conclure, le 31 mars 1667, une alliance avec le Portugal; il n'avoit dès lors plus besoin d'engager les Hollandais, toujours rivaux des Portugais, à embrasser leur défense contre les Espagnols (1). De Witt demandoit seulement que la France ne poussât pas plus loin ses conquêtes dans les Pays-Bas, et il paroissoit indifférent aux prétentions que Louis XIV pouvoit former sur toute autre partie de la monarchie espagnole. Il ne se refusoit pas même à étendre la garantie que donneroit sa patrie aux conquêtes que le roi venoit de faire par une attaque si inattendue. Ce fut sur ces bases que l'on recommença à négocier pendant tout l'hiver de 1667 à 1668. (2) 1667.

(1) Flassan. T. III, p. 356. — Comte d'Estrades. T. VI, p. 80.

(2) Comte d'Estrades. T. VI, le projet, p. 87, du 20 oct.; Réponse du roi, p. 120, du 18 novembre, etc. — La Hode. L. XXX, p. 279-286.

Digitized by Google

1667. Malgré ce commencement de guerre, le roi poursuivoit ses réformes; il désiroit attacher son nom à toutes les parties de l'édifice social, et il n'ambitionnoit guère moins le titre de législateur que celui de conquérant. Au mois d'avril 1667, il signa à Saint-Germain en Laye sa célèbre ordonnance civile touchant la réformation de la justice, ouvrage du chancelier Séguier et de seize jurisconsultes, qui en trente-cinq titres régloit tout le système de la procédure, et qui a été en vigueur jusqu'à la promulgation du code de procédure actuel (1). La législation religieuse ne l'occupoit pas moins que la législation civile; il y avoit eu, du mois de juin 1665 au mois de mars 1666, une assemblée du clergé, qui avoit montré beaucoup d'aigreur contre l'avocat général Talon, et qui envenimoit la jalousie toujours subsistante entre les gens de loi et les gens d'église : le roi qui n'aimoit pas les assemblées délibérantes, ne demandoit à celle-ci qu'une chose, c'étoit d'augmenter le don gratuit qu'elle lui faisoit tous les cinq ans; cette fois en effet il en obtint huit cent mille écus. De nouveau, Talon, l'année suivante, s'engagea dans une autre querelle avec le clergé pour la réforme des ordres monastiques; il accusa surtout l'esprit de désordre et de liber-

(1) Isambert, Lois françaises. T. XVIII, p. 103-180.

Digitized by Google

tinage des religieux mendians, et il demanda une assemblée de commissaires de leurs couvens qui devoient s'entendre avec lui pour corriger les abus. Mais les corporations ont un pouvoir d'obstination et de sourde et lente résistance qu'on ne trouve point dans les individus, et qui arrête même le despotisme ; on ne put rien obtenir d'eux. Ce n'étoit pas que Louis XIV fût disposé à respecter les priviléges du clergé plus que les autres. Il dit à son fils, dans ses Mémoires. « Je n'ai jamais manqué de vous « faire observer, lorsque l'occasion s'en est « présentée, combien nous devons avoir de « respect pour la religion et de déférence pour « ses ministres, dans les choses principalement « qui regardent leur mission... Mais parce que « les gens d'église sont sujets à se flatter un peu « trop des avantages de leur état, et qu'ils sem- « blent quelquefois s'en vouloir servir pour « affoiblir leurs devoirs les plus légitimes, je « crois être obligé de vous expliquer ici brève- « ment ce que vous devez savoir sur cette « matière.

« Vous devez donc, premièrement, être per- « suadé que les rois sont seigneurs absolus et « ont naturellement la disposition pleine et libre « de tous les biens qui sont possédés, aussi bien « par les gens d'église que par les séculiers, « pour en user en tout temps comme de sages

1667.

Digitized by Google

1667. « économes, c'est-à-dire suivant le besoin gé-
« néral de leur État. — En second lieu, il est
« bon que vous appreniez que ces noms mysté-
« rieux de franchises et de libertés de l'Église,
« dont on prétendra peut-être vous éblouir,
« regardent également tous les fidèles, soit
« laïques, soit tonsurés, qui sont tous égale-
« ment fils de cette commune mère; ce qui
« n'exempte ni les uns ni les autres de la su-
« jétion des souverains, auxquels l'Évangile
« même leur enjoint précisément d'être soumis.
« — Troisièmement, que tout ce qu'on dit de la
« destination particulière des biens de l'Église,
« n'est qu'un scrupule mendié, puisque ceux
« qui ont fondé des bénéfices n'ont pas pu, en
« donnant leurs fonds, les décharger de la dé-
« pendance et de l'obligation qui leur étoit natu-
« rellement attachée, ni ceux qui les possèdent
« ne peuvent prétendre de les tenir avec plus
« de droit et d'avantage que ceux mêmes qui
« les leur ont donnés. — Quatrièmement que
« si l'on a permis jusqu'à présent aux ecclé-
« siastiques de fixer, dans leurs assemblées, la
« somme qu'ils doivent fournir, ils ne doivent
« pas attribuer à cet usage aucun privilége par-
« ticulier, puisque cela se pratique même envers
« les laïques en la plupart de nos provinces, et
« qu'il se pratiquoit ainsi partout, dans la pro-
« bité des premiers siècles, car en ce temps-là

Digitized by Google

« le seul esprit de justice excitoit suffisamment 1667.
« chaque particulier à faire ce qu'il devoit selon
« ses forces... et que cela n'a jamais empêché
« que l'on n'ait contraint et les laïques et les
« ecclésiastiques, lorsqu'ils ont refusé de s'ac-
« quitter volontairement de leur devoir. — Mais
« en dernier lieu que s'il y avoit quelques uns
« de ceux qui vivent sous notre empire, plus
« tenus que les autres à nous servir de tous leurs
« biens, ce devroit être sans doute les bénéficiers,
« qui ne les tenant que de notre nomination, se
« trouvent obligés à ce devoir, non seulement
« comme le commun de nos sujets par leur nais-
« sance, mais encore par un motif particulier de
« reconnoissance. » (1)

Ces conseils nous semblent, non seulement exposer les opinions du roi relativement aux droits de l'Église, mais encore donner l'idée la plus nette de l'étendue que le roi attribuoit à sa prérogative, et des principes de despotisme d'après lesquels nous le verrons dans tout son règne diriger sa conduite, en se croyant toujours d'accord avec sa conscience. Ailleurs, parlant du jansénisme, il dit : « Je ne manquois
« pas de connoître combien il est important
« d'exterminer de bonne heure toutes les nou-
« veautés qui se forment en matière de religion;

(1) Mém. historiques de Louis XIV. T. II, p. 121.

Digitized by Google

1667. « mais je savois aussi combien il est dangereux « de fournir à la cour de Rome des exemples de « juridiction, dont elle puisse après tirer de « mauvaises conséquences » (1). C'est encore là une révélation des principes qui dirigeoient Louis XIV dans les persécutions religieuses. Ce n'étoit pas l'erreur qui lui étoit odieuse, mais l'opposition; il ne jugeoit pas l'hérésie, mais la désobéissance, et tout en la réprimant il ne vouloit pas donner de la force à un pouvoir étranger qui pût contrarier le sien.

Au reste, il étoit vrai que la persécution du jansénisme avoit développé dans ses sectateurs un esprit de liberté qui ne sembloit point être une conséquence de leur doctrine, mais qui ne pouvoit exister sans choquer Louis XIV. Les rigueurs continuoient; les religieuses, au nombre de plus de soixante-dix, réunies à Port-Royal-des-Champs, y vivoient privées des sacremens, surveillées avec soin; toute correspondance avec l'extérieur leur étoit interdite, tous leurs directeurs spirituels leur avoient été ôtés, le seul Hamon leur étoit demeuré comme leur médecin. Les solitaires qui étoient venus s'établir près de leur couvent pour y vivre dans une absolue retraite, et que l'on nommoit Messieurs de Port-Royal, avoient été dispersés et forcés de se cacher sous des noms empruntés;

(1) Mémoires historiques de Louis XIV. T. II, p. 111.

Digitized by Google

Hermant étoit à Beauvais, Singlin, Sacy, du Fossé, Fontaine, les abbés de Pont-Château, de Sainte-Marthe et Gilles d'Asson étoient cachés dans Paris; Arnauld, Nicole et la Lane à Châtillon; Lancelot et Barcos à l'abbaye de Saint-Ciran. Tous écrivoient, tous travailloient, ou à réfuter les écrits des jésuites, ou à traduire en français le Nouveau Testament, ou à réveiller le zèle des grandes dames de leur parti, surtout de la princesse de Conti et de la duchesse de Longueville. Cette dernière y apportoit l'habileté pour l'intrigue comme le courage, par lesquels elle s'étoit distinguée dans les guerres civiles. (1) 1667.

Mais une partie de l'épiscopat, la plus vertueuse, la plus indépendante, si ce n'est la plus éclairée, s'étoit mise en opposition avec les mesures rigoureuses suggérées par l'archevêque de Paris; quatre évêques avoient ouvertement protesté contre le formulaire, dix-neuf autres, dont le chef étoit l'archevêque de Sens, avoient écrit au pape et au roi en faveur des premiers; on savoit qu'il y en avoit encore vingt et un qui partageoient plus ou moins les mêmes opinions. Sur ces entrefaites, Alexandre VII mourut le 22 mai; Jules Rospigliosi, qui fut élu pour lui

(1) Histoire de Port-Royal. Tome II, Liv. IX et X, p. 263-422; et T. IV, L. VII, p. 519, seq. — Petitot, Notice sur Port-Royal. T. XXXIII, p. 181.

Digitized by Google

1667. succéder le 20 juin, et qui prit le nom de Clément IX, apporta sur le saint-siége un caractère plus conciliant et un désir plus prononcé de terminer une querelle qui sembloit menacer
1668. l'unité de l'Église. Le nonce Bargellini, qui fut envoyé en France avec des pouvoirs très étendus, ne résista point à l'influence de la duchesse de Longueville, de la princesse de Conti et de mademoiselle de Vertus; de leur côté le Tellier et Lionne avoient à cœur de réunir toute l'Église catholique; Arnauld, Nicole et la Lane furent consultés par eux; ils présentèrent au roi une requête où l'éloquence étoit mêlée à la grâce, et qu'on regarda comme un modèle de précision et de clarté. Il fut enfin convenu que le pape n'exigeroit pas des quatre évêques d'Angers, d'Alais, de Pamiers et de Beauvais, qu'ils désavouassent leurs mandemens; ils devoient se borner à constater par des procès-verbaux la réception du formulaire. Dans ces procès-verbaux, ces prélats devoient ainsi parler aux ecclésiastiques réunis en synode : « Par votre « signature vous vous obligez à condamner sin- « cèrement, pleinement, sans aucune réserve « ni exception, tous les sens que l'Église et le « pape ont condamnés et condamnent dans les « cinq propositions; en sorte que vous professez « que vous n'avez point d'autre doctrine sur ce « sujet que celle de l'Église romaine. » On voit

Digitized by Google

que la soumission ne se rapportoit qu'à la doctrine, et que la question de fait étoit écartée. Telle fut la paix de Clément IX, qui fut conclue au mois d'octobre 1668, et sanctionnée par un bref de ce pape, du 19 janvier 1669. L'amnistie fut générale, les sacremens furent rendus aux religieuses de Port-Royal-des-Champs; le monastère de Port-Royal de Paris, qui s'étoit soumis à la direction des jésuites, fut définitivement séparé de l'autre maison; Sacy, qui étoit à la Bastille, fut rendu à la liberté; tous les autres solitaires reparurent, et le public les accueillit avec enthousiasme, comme des grands hommes et des martyrs. (1) 1668.

Les négociations pour rendre la paix à l'Europe avoient continué pendant tout l'hiver; elles étoient même devenues plus actives par la terreur qu'inspiroit le roi. Il avoit bien annoncé que ses droits étoient si évidens qu'on ne pouvoit les révoquer en doute; toutefois chacun croyoit ses demandes injustes, et également contraires au bon sens, aux traités et au droit public de l'Europe. Mais il étoit le plus fort, et les voisins de la France, sans discuter des prétentions qui ne supportoient pas l'examen, songeoient seulement à l'empêcher de pous-

(1) Hist. de Port-Royal. Liv. X, Tome II, p. 422. — Petitot, Notice sur P.-R. Tome XXXIII, p. 187-197. — La Hode. Liv. XXX, p. 292-308.

Digitized by Google

1668. ser plus loin ses conquêtes, jugeant impossible de lui ravir celles qu'il avoit faites, et reconnoissant l'incapacité de la monarchie espagnole pour se défendre elle-même. Aussi étoient-ils prêts à abandonner à Louis tout ce dont il s'étoit emparé, sous condition qu'il posât les armes.

Mais encore, pour l'arrêter au milieu de ses victoires, falloit-il lui faire voir quelque part une force en état de lui résister. Deux grands citoyens, Sir William Temple, ambassadeur d'Angleterre, et Jean de Witt, grand pensionnaire de Hollande, entreprirent d'élever cette digue qui devoit arrêter un jeune conquérant, et ils y réussirent, parce qu'à la netteté de leur esprit, à l'élévation de leurs vues, ils joignirent une grande loyauté et un grand courage. L'Angleterre venoit à peine de faire la paix avec la Hollande, après une guerre acharnée qui avoit excité au plus haut degré l'animosité des deux nations. Il s'agissoit de les réunir immédiatement dans une alliance commune contre la France; il falloit pour cela que de Witt sacrifiât ses longues affections et la politique à laquelle son parti devoit son ascendant, pour se rapprocher de cette faction orangiste dont il avoit tout à craindre; il falloit que Temple n'écoutât ni l'orgueil irrité du peuple, et surtout des marins anglais, ni les secrets penchans de son roi, prêt à sacrifier les intérêts et la di-

Digitized by Google

gnité de son royaume s'il pouvoit à ce prix obtenir des subsides de la France et son assistance pour se rendre absolu (1). Ce n'étoit pas tout, il falloit que cette alliance fût secrète et prompte, et pour cela il falloit violer la constitution des Provinces-Unies, où toute alliance devoit être délibérée par toutes les villes de la confédération; et Jean de Witt savoit bien qu'en prenant sur lui cet acte inconstitutionnel il exposoit sa tête. Il n'hésita pas: le traité de la triple alliance fut signé le 23 janvier 1668. La troisième puissance étoit la Suède, qui y accédoit en partie par mécontentement de ce que la France avoit supprimé le subside qu'elle lui payoit depuis longues années. Ces trois puissances déclaroient qu'elles s'unissoient pour forcer la France et l'Espagne à la paix, annonçant qu'elles agiroient hostilement contre celle des deux qui la refuseroit. La condition de cette paix devoit être l'abandon, par l'Espagne à la France, de toutes les places que celle-ci avoit conquises dans les Pays-Bas, à moins qu'elle ne préférât se faire céder en échange la Franche-Comté. (2) 1668.

(1) Gourville prétend que c'est lui-même qui suggéra à Charles II d'entraîner de Witt dans une querelle avec la France, pour se venger de lui et le perdre. T. LII, p. 382.

(2) *Letters of Sir William Temple.* T. I, p. 294-344. — Lettres du comte d'Estrades. T. VI, p. 210-252. — Flassan,

Digitized by Google

1668. En cinq jours les négociateurs furent d'accord; le sixième, ils communiquèrent au comte d'Estrades le traité qu'ils venoient de conclure; et celui-ci en réponse laissa prévoir le ressentiment qu'en concevroit le roi son maître. Le lendemain ils le communiquèrent aussi à l'ambassadeur d'Espagne, qui se crut obligé de se plaindre également de sa rigueur; cependant il étoit facile de lire sur son visage la joie qu'il en éprouvoit. En effet, les puissances alliées imposoient à l'Espagne seule un grand sacrifice pour satisfaire des prétentions qu'elles-mêmes jugeoient injustes, mais elles sauvoient à ce prix le reste de la monarchie, qui ne pouvoit se défendre elle-même : Louis XIV sentoit qu'on l'arrachoit de ses mains, et il ne le pardonna jamais à la Hollande. Les alliés, qui se faisoient médiateurs, demandoient une suspension d'armes, pour donner le temps de négocier. Louis l'offrit seulement jusqu'au 31 mars 1668, pour ne pas laisser passer la saison d'entrer en campagne. Le marquis de Castel Rodrigo la repoussa, disant que c'étoit une moquerie, et qu'il se contentoit de la suspension d'armes que l'hiver se chargeoit d'imposer au roi de France. Louis en fut piqué,

Hist. de la Dipl. T. III, p. 351. — Rapin-Thoyras. T. X, L. XXIII, p. 259. — *Hume's Hist. of Engl.* T. XI, ch. 64, p. 260. — Basnage, Annal. des P.-U. T. II, p. 1 à 6. — La Hode. L. XXXI, p. 311.

Digitized by Google

et il résolut de prouver aux Espagnols qu'il pouvoit continuer ses conquêtes malgré les rigueurs de la saison. (1) 1668.

La province que Louis se proposoit de conquérir étoit le comté de Bourgogne ou Franche-Comté, qui, séparée de l'Allemagne par la Suisse et la Lorraine, ne tenoit plus à la monarchie espagnole, et ne s'étoit conservée que grâce aux traités de neutralité renouvelés à plusieurs reprises, qui préservoient des ravages de la guerre les deux provinces de Bourgogne, et à un traité d'alliance avec les Suisses conclu en mars 1634, par lequel les cantons avoient garanti à l'Espagne la Franche-Comté. Le prince de Condé étoit gouverneur de Bourgogne; Louvois, jaloux de Turenne, proposa au roi de charger ce prince de cette expédition, et Louis qui n'avoit jamais voulu l'employer depuis les guerres civiles, et qui le tenoit dans une demi-disgrâce, consentit à lui confier une entreprise dont il pourroit mieux qu'un autre dissimuler les préparatifs. Le roi, en effet, devoit surtout attribuer ses rapides succès au secret profond qu'il savoit garder sur ses desseins, et ce secret ne s'accordoit pas toujours avec les lois d'une probité scrupuleuse. Pour réussir, il falloit tromper les Suisses qui devoient, à la première menace, en-

(1) Mém. historiques de Louis XIV. T. II, p. 345. — Montglat. T. LI, p. 148. — La Hode. L. XXXI, p. 314.

Digitized by Google

1668. voyer quatorze mille hommes à la défense de la province ; il falloit encore surprendre les Francs-Comtois désarmés ; le prince de Condé se chargea de le faire. (1)

Condé partit de la cour dans les derniers jours de novembre 1667, sous prétexte d'aller tenir les États de Bourgogne. Il chargea le comte de Chamilly, le chevalier de Rivière, Ricousse et quelques ingénieurs, de reconnoître en secret l'état des troupes, des places et du pays qu'il vouloit attaquer, leur prescrivant de se déguiser, ou de se conduire du moins avec la plus grande prudence ; il chargea Moulier, résident du roi en Suisse, d'ouvrir avec les Franc-Comtois une négociation, pour le renouvellement de leur neutralité, pour laquelle ils payoient une somme annuelle. Quand les députés francs-comtois arrivèrent à Dijon, il les renvoya dans leur pays demander de nouveaux pouvoirs et une somme plus considérable, les faisant suivre en même temps par Chamilly, qui profita du voyage pour reconnoître les deux places de Besançon et de Salins. En même temps divers corps de troupes avoient été mis en mouvement pour se rendre dans des parties éloignées du royaume, les uns en Lorraine, d'autres en Roussillon, d'autres

(1) Traité d'alliance pour la défense de la Franche-Comté. Traités de Paix. T. III, p. 844. — Mémoires militaires de Louis XIV. T. III, p. 88.

Digitized by Google

dans la Marche, mais tous traversoient la Bourgogne en même temps, tous reçurent aussi en même temps un contre-ordre, en sorte que douze mille hommes d'infanterie, trois mille de cavalerie, l'artillerie et les vivres se trouvèrent comme par enchantement sous la main de Condé, au commencement de février 1668, sans que personne fût averti de leur marche. (1) 1668.

Le plan d'opérations du prince de Condé consistoit à porter le gros de son armée d'Auxonne à Rochefort, laissant Dôle sur la droite, et de là à Besançon, pour couper la Franche-Comté à peu près par le milieu, mettre les milices dans l'impossibilité de se réunir, isoler les places susceptibles de résistance et les empêcher de se prêter un secours mutuel. Du 2 au 4 février, Chamilly, Condé, Luxembourg entrèrent en Franche-Comté ensemble, mais en prenant des directions différentes.

Le marquis de Jenne, gouverneur de la province, n'avoit ni troupes ni argent. Le parlement de Dôle, composé presque uniquement de bourgeois et de praticiens, ne montra ni courage ni patriotisme; il ne prit aucune mesure à temps, il n'avança point d'argent pour lever des troupes, et la Franche-Comté se trouva tout aussi hors d'état d'opposer aucune résistance

(1) Mém. militaires de Louis XIV. T. III, p. 88-97.

Digitized by Google

1668. que l'avoient été les Pays-Bas dans la campagne précédente. Besançon ouvrit ses portes le 7 février, Salins et ses deux forts se rendirent le même jour. En même temps, Louis et Louvois étoient arrivés à Dijon, où on leur porta ces deux capitulations. Dôle fut investi le 9; cette forte ville repoussa les premières attaques, les assiégeans y perdirent du monde, et l'on commençoit à craindre que le siége ne se prolongeât, lorsque le chevalier de Grammont, celui que sa gaîté et ses vices ont rendu célèbre, et dont son beau-frère, le chevalier Hamilton, a écrit les piquans Mémoires, offrit à Louis XIV d'entrer dans la ville et d'essayer ce que sa persuasion pourroit faire; il mit en œuvre en effet, avec une comique persistance, toutes les séductions de sa gaîté, de sa hardiesse, et d'un esprit toujours plaisant et inattendu, pour lier conversation d'abord avec les soldats des portes qui finirent par le laisser passer, puis avec trois conseillers au parlement, qu'il chercha à effrayer en leur représentant *que c'est une épouvantable opération que d'être passé tout vif au fil de l'épée*, puis à les irriter en réveillant leur rivalité avec Besançon, dont le roi, s'ils s'obstinoient, feroit la capitale de la province. Il fit si bien qu'il leur tourna la tête, et que la capitulation de Dôle fut signée le 13. Le lendemain, le roi entra dans la ville, et le parlement

Digitized by Google

déclara rebelles les Comtois qui refuseroient de se soumettre. Pontarlier, le fort de Joux, celui de Sainte-Agnès, cédèrent bientôt après à la crainte plutôt qu'à la force ; le marquis de Jenne lui-même fut fait prisonnier ; l'abbé de Vatteville, frère du baron, ambassadeur à Londres, homme intrigant et ambitieux, embrassa le parti de la France, et avec Jenne ils entrèrent dans Gray, la plus forte place de la province, et la décidèrent à ouvrir le 19 ses portes à Louis XIV. Ainsi en quatorze jours toute la Franche-Comté fut conquise : quatre places fortes, trente-six villes fermées, et un grand nombre de châteaux avoient ouvert leurs portes presque sans résistance. (1) 1668.

Cette conquête si rapide excita en France des transports d'admiration et d'enthousiasme ; le peu de résistance des ennemis étoit regardé comme une preuve de plus de l'habileté du roi ; tous les poètes du temps la célébrèrent. Boileau, laissant à d'autres le soin de suivre au champ de Mars son courage rapide, « Et camper de-« vant Dôle au milieu des hivers », le loua avec délicatesse « de chercher dans la paix une plus

(1) Mém. militaires de Louis XIV, p. 98 à 108. — Montglat, p. 149, 153. — La Hode. L. XXXI, p. 315. — Limiers. L. VI, p. 96. — Larrey. T. III, p. 509. — Lettre de M. de Lionne au comte d'Estrades, du 24 février 1668. T. VI, p. 291.

Digitized by Google

1668. « juste gloire » (1). Louis étoit lui-même au comble de la joie ; il prouva sa reconnoissance pour le prince de Condé, en lui donnant le gouvernement de la province conquise, et en disant au duc d'Enghien son fils : « J'ai toujours « estimé votre père, mais je ne l'avois jamais « aimé. Aujourd'hui je l'aime autant que je l'es- « time. » D'autre part cette expédition avoit renouvelé l'alarme de l'Europe. Le nonce du pape, les envoyés d'Angleterre et de Hollande représentèrent qu'il étoit étrange que, tandis que leurs maîtres travailloient à la paix, la France entreprît au milieu de l'hiver une conquête qui rendroit l'arrangement plus difficile. Louis répondit, le 27 janvier, « que quelque « nouveau progrès que pussent faire ses armes « en cette expédition, ils ne l'obligeroient pas « à rien changer aux conditions de paix des « deux alternatives qu'il avoit offertes, pourvu « qu'elles fussent acceptées par les Espagnols « dans le temps compétent » (2). Quand il vit cependant avec quelle rapidité sa conquête s'étoit effectuée, il se repentit fort d'avoir pris cet engagement.

Castel Rodrigo, de son côté, acceptoit désormais l'armistice qu'il avoit d'abord mal à propos refusé; il acceptoit l'alternative offerte à la

(1) Épître Ire.

(2) Lettres du comte d'Estrades. T. VI, p. 254.

Digitized by Google

France par la triple alliance, ou de lui laisser toutes ses conquêtes aux Pays-Bas, ou de les réduire aux seules places de Lille, Douai, Armentières, Bergues et Furnes, en y joignant la Franche-Comté. M. de Lionne répondit que sans la triple alliance ces termes auroient été acceptés, mais que cette ligue laissoit entrevoir une menace, et que c'étoit mal connoître son roi que de recourir avec lui à un moyen si contraire à sa gloire. Dans la négociation, la France chercha encore à revenir en arrière sous prétexte que Castel Rodrigo n'avoit pas des pouvoirs suffisans, que l'Espagne n'avoit pas accepté les propositions en temps utile, et qu'elle tardoit encore à envoyer des passeports aux plénipotentiaires pour se rendre au congrès qu'on étoit convenu d'assembler à Aix-la-Chapelle. D'autre part, Van Beunigen, l'ambassadeur hollandais à la cour de France, insistoit sur la convenance de calmer les inquiétudes que toute l'Europe avoit conçues. Il montroit tous les États prêts à se réunir contre la France pour contenir une ambition qui causoit une alarme universelle; il en signaloit une preuve toute récente, le royaume de Portugal, qui ne s'étoit défendu que par les secours clandestins de la France, qui tout récemment avoit, le 31 mars 1667, conclu un traité d'alliance offensive et défensive avec elle, qui le 23 novembre sui- 1668.

Digitized by Google

1668. vant venoit d'éprouver une révolution, ouvrage d'une princesse française; la reine ayant déposé son mari Alphonse VI, pour mettre à sa place et sur le trône, et dans la couche nuptiale, son frère don Pedro, venoit le 13 février 1668, de conclure sa paix particulière avec l'Espagne, sous la médiation de l'Angleterre, en abandonnant la France (1). Van Beunigen assuroit que la Hollande se sépareroit avec bien plus de douleur de son ancienne alliée, que de Witt tenoit à la France par toutes ses affections, mais qu'il ne pourroit résister au sentiment d'alarme qui gagnoit toutes les Provinces, que déjà elles se préparoient à prêter quatre millions de florins à l'Espagne, en recevant trois places de guerre en dépôt. Que d'ailleurs le roi ne devoit pas s'inquiéter si les pouvoirs de Castel Rodrigo étoient insuffisans, puisque la triple alliance s'engageoit à faire exécuter le traité et à le garantir. (2)

Malgré ses victoires, Louis XIV ne s'étoit point encore accoutumé à l'idée de braver seul l'Europe armée contre lui. Le colosse espagnol avoit si long-temps arrêté la puissance de la France, qu'on ne s'étoit pas encore suffisamment persuadé qu'il étoit désormais sans force; l'Angleterre et la Hollande avoient développé dans leur lutte toute récente une vigueur et une

(1) Flassan, Diplomat. franç. T. III, p. 356-362.
(2) Lettres du comte d'Estrades. T. VI, p. 306 et suiv.

Digitized by Google

richesse qui inspiroient un double respect lorsqu'on les voyoit réunies : le roi se résolut donc à accepter la paix. Le 15 avril, un traité provisionnel fut signé à Saint-Germain, entre Trevor et Van Beunigen, ambassadeurs d'Angleterre et de Hollande, et le Tellier, Lionne et Colbert, commissaires du roi, par lequel les puissances unies par la triple alliance garantissoient la paix aux conditions acceptées par le gouverneur des Pays-Bas, si les ratifications étoient échangées avant le 31 mai. Si l'Espagne retardoit son consentement, des conditions beaucoup moins avantageuses lui seroient encore offertes pendant les deux mois suivans; à leur expiration les médiateurs s'engageoient à lui déclarer la guerre pour la contraindre à se soumettre. (1) 1668.

Cette contrainte n'étoit point nécessaire, l'Espagne désiroit la paix, plus ardemment encore que les puissances médiatrices. Comme toutes les conditions étoient convenues d'avance, les ambassadeurs ne se furent pas plutôt réunis à Aix-la-Chapelle, que la paix fut signée le 2 mai 1668. La France choisit la première des deux alternatives, aimant mieux rendre la Franche-Comté qu'elle se croyoit sûre de reconquérir quand elle voudroit, et garder tout ce qu'elle avoit pris dans les Pays-Bas, comme des avant-

(1) *Voyez* ce traité dans les Lettres de d'Estrades. T. VI, p. 407 ; et Success. d'Esp. P. IV, sect. II, p. 626.

Digitized by Google

1668 postes qui, à la première guerre, lui faciliteroient la conquête du reste. Colbert de Croissi, frère du contrôleur général, représentoit Louis XIV au congrès d'Aix-la-Chapelle; le marquis de Castel Rodrigo, muni des pleins pouvoirs de l'Espagne, avoit subdélégué le baron de Bergheyck; le chevalier Temple représentoit l'Angleterre; van Beunigen, les Provinces-Unies; le comte de Dohna, la Suède; le pape, les électeurs de Cologne et de Mayence et l'évêque de Munster intervinrent aussi dans la négociation. Par ce traité, la France devoit posséder irrévocablement, Charleroi, Binch, Ath, Douai, le fort de Scarpe, Tournai, Oudenarde, Lille, Armentières, Courtrai, Bergues et Furnes, avec leurs châtellenies, tandis qu'elle rendroit la Franche-Comté. Aucune mention ne fut faite dans ce traité du droit de dévolution, dont Louis XIV s'étoit fait un titre. Le traité des Pyrénées devoit être observé dans tout le reste de son contenu, et les rois, potentats et princes qui voudroient entrer dans cet engagement, étoient admis à donner leur garantie de l'exécution dudit traité. (1)

(1) Lettres du comte d'Estrades. T. VI, p. 418, avec le texte du traité. — *Sir W. Temple's Works*. Tome I, p. 406, seq. — Flassan, T. III, p. 353. — Mémoires historiques de Louis XIV. T. II, p. 369. — Montglat. T. LI, p. 158. — La Hode. L. XXXI, p. 331. — Basnage. T. II, p. 24.

Digitized by Google

CHAPITRE XXX.

Jalousie ressentie dans toute l'Europe contre Louis XIV; il a l'art de la calmer. — Éclat de la cour. — Négociation de Madame en Angleterre, et sa mort. — Rigueurs contre les Huguenots. — Saisie de la Lorraine. — — Préparatifs de guerre pour accabler les Hollandais. — 1668-1672.

La courte guerre dans les Pays-Bas, que la paix d'Aix-la-Chapelle venoit de terminer, révéla en quelque sorte aux peuples voisins le caractère de Louis XIV et sa puissance. Elle apprit à l'Europe qu'au milieu des États dont elle se compose, il y avoit, dans une position centrale, un monarque qui ne se croyoit lié par aucun traité, par aucun droit public, qui n'admettoit aucune égalité, aucune comparaison entre les autres souverains et lui, qui ne consultoit que ses intérêts ou ses convenances, qui ne se proposoit d'autre règle de conduite que ce qu'il appeloit sa gloire, et qui faisoit consister cette gloire dans sa valeur guerrière, dans ses conquêtes et dans la terreur qu'il inspiroit à ses voisins; que ce roi, dans la force 1668.

Digitized by Google

1668. de l'âge, étoit actif, habile, et qu'il dirigeoit tout par lui-même; qu'il commandoit à une nation qui, à cette époque même, entroit avec gloire dans toutes les carrières de l'esprit, des lettres, des sciences et des arts; qu'il étoit servi par des diplomates adroits et peu scrupuleux, par des généraux qui n'avoient point d'égaux en Europe pour la science de la guerre, par des soldats d'une bravoure indomptable; qu'enfin ce souverain disposoit en maître absolu de tous les biens d'une vaste et riche contrée, et qu'il agissoit comme si ses trésors étoient inépuisables.

Dès le jour où il fut question d'établir les limites des conquêtes de la France, reconnues par le traité d'Aix-la-Chapelle, on retrouva avec effroi ces prétentions exagérées et cette arrogance du roi. Il vouloit étendre les châtellenies et dépendances des villes cédées aux Pays-Bas beaucoup plus loin que n'avoient cru les auteurs de la triple alliance; il prétendoit comprendre cent trente et un villages dans la seule châtellenie d'Ath; il réclamoit des villes fortifiées dont il n'avoit point été fait mention dans le traité, comme Condé, Lessines, Chièvres, Leuse et les écluses de Nieuport. La Belgique tout entière, avec tout son commerce, se trouvoit en quelque sorte aux mains de la France, et déjà Louis commençoit à faire bâtir

Digitized by Google

des citadelles à Lille, à Tournai, à Ath, de manière à en faire des places formidables sur lesquelles il comptoit s'appuyer pour tenter de nouvelles conquêtes. (1) 1668.

Cette attitude menaçante de la France fit taire chez les autres peuples les jalousies, les antipathies qui les divisoient; chacun d'eux ne parut plus songer qu'à la défense commune. Un traité de paix venoit d'être signé, le 13 février 1668, entre l'Espagne et le Portugal, et le roi portugais, qui devoit son indépendance aux secours que lui avoit donnés la France, ne songeoit déjà plus qu'à sauver l'intégrité de l'Espagne qu'il venoit de combattre. On l'accusa d'ingratitude; mais il savoit bien que ce n'étoit pas par affection pour lui que le roi de France lui avoit envoyé des secours, au mépris des engagemens les plus positifs. Ce roi accusoit aussi les Hollandais d'ingratitude, mais ceux-ci voyoient plus clairement encore que Louis avoit laissé percer sa haine contre eux, tout en se disant leur allié; que sous l'ombre de la paix il avoit cherché à ruiner leur commerce, et que sa dernière tentative contre la Belgique faisoit partie d'un projet dont la conquête de leur pays lui-même seroit le complément. La Suède,

(1) La Hode. L. XXXI, p. 334. — Basnage, Annales des Provinces-Unies. T. II, an. 1668, §. 57, p. 34; et 1669, §. 3, p. 64.

Digitized by Google

1668. l'Angleterre, le Danemarck s'étoient également réconciliés avec l'Espagne, et toutes ces puissances paroissoient de concert résolues à ne pas permettre que la France lui enlevât de nouvelles provinces. (1)

Louis XIV s'apercevoit bien de cette malveillance universelle, mais il comptoit pouvoir lui imposer par l'éclat même de sa puissance et par sa magnificence; et lorsqu'il se livroit à son orgueil, il croyoit satisfaire sa politique. Pour détruire s'il se pouvoit jusqu'à la trace de la résistance que des corps français avoient opposée à son autorité, il fit ôter des registres du parlement tout ce qui se rapportoit à la lutte que cette compagnie avoit soutenue contre le ministère, depuis l'année 1647 jusqu'à la fin de l'année 1652 (2). Averti que sa grande ordonnance de Saint-Germain, pour la réformation de la justice, étoit éludée par plusieurs conseillers au parlement, il leur interdit l'exercice de leur charge. Pendant la guerre et les désordres de l'administration de Mazarin, l'État avoit emprunté à de gros intérêts; Colbert réduisit toutes les rentes payées par l'hôtel de ville au

(1) *Letters of Sir W. Temple.* T. II, p. 1-36.

(2) Lettre de Lionne au comte d'Estrades, du 20 janvier 1668. Tome VI, p. 234. — L'ordonnance est rapportée, Archives curieuses. T. IX, p. 205, avec la note des papiers lacérés.

Digitized by Google

taux de cinq pour cent. Les créanciers osèrent à peine se plaindre à voix basse de cette violation de la foi publique ; ils tremblèrent et se soumirent. Une guerre avoit éclaté entre le duc de Lorraine et l'électeur palatin ; le roi somma l'un et l'autre de désarmer incessamment, et il prononça entre eux une sentence arbitrale qu'ils s'empressèrent d'accepter (1). En même temps Louis XIV dépensoit des sommes énormes pour fortifier ses villes frontières ; il ne cessoit de bâtir au Louvre et à Versailles, et il étaloit, dans les ameublemens de ses palais, les joyaux de sa couronne, ses livrées, ses équipages et sa table, une magnificence que l'Europe n'avoit encore jamais connue. La capitale eut aussi sa part au goût du souverain pour faire partout éclater sa grandeur ; les rues où jusqu'alors on enfonçoit dans la fange furent pavées, l'écoulement fut rendu aux eaux croupissantes de toutes parts, et la ville entière fut assainie autant qu'embellie. (2) 1668.

Ce fut dans cette année que le maréchal de Turenne ayant perdu sa femme, fille du duc de Caumont-la-Force, et n'étant plus retenu par la piété de cette personne si distinguée, céda aux instances du cardinal de Bouillon son neveu, se

(1) Basnage, Annales, an. 1668, §. 80, p. 46. — La Hode. L. XXXI, p. 338.

(2) La Hode. L. XXXI, p. 340.

Digitized by Google

1668. conforma à la religion de la cour, et se fit catholique. Il étoit alors âgé de cinquante-sept ans. On assura que le roi qui désiroit fort sa conversion lui avoit offert l'épée de connétable pour l'y décider, et que Turenne la refusa afin qu'on ne l'accusât pas d'avoir vendu sa conscience comme Lesdiguières. Il attribua sa conversion à *l'Exposition de la Foi* de Bossuet, alors évêque de Condom ; la faveur du monarque n'eut sans doute pas moins de poids à ses yeux que les argumens du grand orateur controversiste. (1)

Les Huguenots ne virent pas sans alarme le plus grand homme de leur parti les abandonner au moment où ils pouvoient reconnoître à des signes nombreux la mauvaise disposition du roi à leur égard. C'étoit aux réformés, Guébriant, Rantzaw, la Force, Chatillon, Turenne, à la foule des officiers qui les secondoient, qu'on pouvoit à juste titre attribuer surtout la gloire des armes depuis le commencement de ce règne ; tout comme c'étoit aux jansénistes, les Arnauld, Pascal, Nicole, Racine, Boileau, Mme de Sévigné, et toute l'école de Port-Royal, qu'on devoit attribuer la gloire des

(1) Ramsay, Hist. du vic. de Turenne. T. II, L. V, p. 161. — Du Buisson, Vie de Turenne. L. V, p. 363. — Basnage, ann. 1668, §. 102, p. 57. — Histoire de l'édit de Nantes. Tome IV, L. XII, p. 129.

Digitized by Google

lettres. Les premiers sentoient qu'ils n'avoient aucune faveur à attendre à la cour, aucune chance de s'avancer dans l'administration, d'obtenir le gouvernement des places; que dans les provinces ils étoient sans cesse exposés à des vexations de détail, des passe-droits, des injustices; qu'il n'y avoit d'indépendance pour eux que dans les armées; toute la noblesse huguenotte embrassoit donc la carrière des armes, et le mouvement que la réforme avoit imprimé aux esprits, l'énergie qu'une lutte sans cesse renouvelée avoit développée dans les caractères, faisoient avancer plus rapidement les sectaires dans la carrière qu'ils embrassoient, et doivent expliquer l'éclat dont ils y brillèrent. Mais Louis ne permettoit aucune indépendance d'esprit, et sans comprendre les questions théologiques qui partageoient les hommes, il croyoit devoir accabler tous ceux qui ne se soumettoient pas à laisser le roi régler leurs consciences. 1668.

Au reste, il faut convenir qu'il n'y avoit sur la convenance de supprimer l'hérésie, qu'un seul sentiment parmi les catholiques de France. Plusieurs ne demandoient point des mesures de rigueur, plusieurs craignoient l'explosion des troubles et des guerres civiles : mais tous, différant sur les moyens, étoient d'accord sur le but; tous croyoient que c'étoit le devoir d'un roi chrétien, d'un gouvernement chrétien de sup-

Digitized by Google

1668. primer l'hérésie, tous regardoient l'existence d'un parti réformé comme un État dans l'État, comme un danger pour la sûreté publique, tous considéroient l'unité de l'Église comme un principe fondamental en religion. Personne ne s'étoit encore élevé, même parmi les réformés, à reconnoître les droits de la liberté individuelle, à soustraire absolument la conscience à la domination du souverain, et à proclamer que celui-ci doit se borner à régler les rapports des hommes avec les hommes, sans prétendre s'ingérer dans les rapports des hommes avec Dieu. « Non seulement le clergé, dit Rhulières, mais « les parlemens, les cours souveraines, les uni- « versités, les corps municipaux, les commu- « nautés des marchands et artisans, se livroient « en toute occasion à leur pieuse animosité. « Dès qu'on pouvoit, dans quelque cas parti- « culier, enfreindre l'édit de Nantes, abattre « un temple, restreindre un exercice, ôter un « emploi à un protestant, on croyoit remporter « une victoire sur l'hérésie » (1). Ce sentiment, cette passion, qu'on retrouvoit dans tout un parti comprenant à lui seul les neuf dixièmes de la population du royaume, suffisoient pour donner à toutes les actions et du gouvernement et de la masse des catholiques l'apparence du con-

(1) Éclaircissemens historiques sur les causes de la révocation de l'édit de Nantes. T. I, p. 36.

Digitized by Google

cert; quand ils seroient convenus d'avance de toutes les règles qu'ils devoient suivre pour ruiner entièrement la réforme, ils n'auroient pas agi avec plus d'ensemble, ils ne seroient pas arrivés plus sûrement à leur but. 1668.

Louis XIV, en 1670, exposoit lui-même à son fils les principes de sa conduite à l'égard des protestans : « Je crus, mon fils, que le meilleur « moyen pour réduire peu à peu les huguenots « de mon royaume étoit en premier lieu de ne « les point presser du tout par aucune rigueur « nouvelle contre eux, de faire observer ce « qu'ils avoient obtenu de mes prédécesseurs; « mais de ne leur rien accorder au delà, et d'en « renfermer même l'exécution dans les plus « étroites bornes que la justice et la bienséance « le pouvoient permettre... Mais quant aux « grâces qui dépendoient de moi seul, je réso- « lus, et j'ai assez ponctuellement observé de- « puis, de ne leur en faire aucune, et cela par « bonté plus que par aigreur, pour les obliger « par là à considérer de temps en temps d'eux- « mêmes, et sans violence, si c'étoit avec quel- « que bonne raison qu'ils se privoient volontai- « rement des avantages qui pouvoient leur être « communs avec tous mes autres sujets... Je « résolus aussi d'attirer, même par récompense, « ceux qui se rendroient dociles; d'animer au- « tant que je pourrois les évêques, afin qu'ils

Digitized by Google

1668. « travaillassent à leur instruction, et leur ôtas-
« sent les scandales qui les éloignoient quelque-
« fois de nous. » (1)

Le roi persista près de vingt ans dans cette politique qui n'étoit ni juste ni impartiale, mais qui du moins étoit prudente et modérée ; et comme il s'y étoit attendu, elle eut un grand succès, surtout avec la noblesse. Nous avons vu, durant les guerres civiles, avec quel entraînement cet ordre avoit embrassé la réformation, avec quel héroïque dévouement il avoit prodigué son sang et sa richesse pour défendre ses convictions, aussi long-temps qu'il y avoit eu du danger dans la lutte, et que l'honneur paroissoit attaché à la résistance. Tout changea dès l'époque de la conversion de Henri IV ; ceux qui avoient bravé les supplices se laissèrent séduire par les faveurs de cour ; plusieurs des anciens compagnons d'armes du Béarnais trouvèrent comme lui que les honneurs et les dignités valoient bien une messe. Pendant la minorité de Louis XIII, pendant le ministère des deux cardinaux de Richelieu et de Mazarin, quoiqu'ils ne fussent point convertisseurs, la plupart des grandes familles du royaume désertèrent l'église de Calvin ; on voit par les mémoires de Tallemant des Réaux, protestant lui-même, quelle corruption de mœurs s'étoit ré-

(1) Mémoires historiques de Louis XIV. Tome I, p. 87.

Digitized by Google

pandue dans la haute société protestante, et l'on ne pouvoit s'attendre à ce que des gens qui se conformoient si peu aux préceptes de leur religion dans leur conduite, sacrifiassent longtemps toute ambition à leur croyance. Turenne, resté jusqu'à l'âge mûr fidèle par point d'honneur, par affection pour ses sœurs et sa femme, avoit cédé ensuite par l'influence du roi ; la conscience, la conviction avoient eu peu de part, et à sa constance au commencement de sa vie, et à son changement plus tard. 1668.

Les moyens de séduction employés dans les provinces pour agir sur la petite noblesse et sur la bourgeoisie, n'étoient pas moins efficaces, ils étoient plus entachés de partialité et d'injustice, et le roi n'en doit point porter toute la responsabilité, car toutes les autorités provinciales devançoient ses ordres, toutes étoient animées, moins encore par le désir de faire des conversions, que par leur haine contre ce qu'elles nommoient l'hérésie. Les magistrats les plus intègres croyoient pouvoir en conscience se faire la règle d'appliquer toujours aux calvinistes la dernière rigueur des lois, cette rigueur que leur maxime même qualifie de souveraine injustice ; de quelque manière que leur droit pût être contesté, dès qu'il n'étoit pas véritablement incontestable, la décision leur étoit contraire. Les protestans avoient bien plus à souffrir en-

Digitized by Google

1668. core du pouvoir nouveau des intendans. Ceux-ci étoient parvenus à enlever la connoissance de beaucoup d'affaires de justice aux cours souveraines, la levée des impôts à ceux qui en étoient chargés, une partie de la police militaire aux maréchaux de France, presque toute la police particulière aux municipalités des villes, et enfin ils s'étoient emparés de presque toute l'autorité des gouverneurs et des commandans des provinces (1). Institués dans l'intention de servir d'instrument au despotisme, on n'avoit point voulu qu'ils fussent soumis aux lois et aux antiques formes, ils ne procédoient que par des mesures arbitraires, et les hommes où les sectes qui avoient le malheur de leur déplaire avoient bien plus à redouter leur partialité que celle des magistrats. (2)

Les huguenots trouvoient, il est vrai, quelque protection auprès de Colbert, qui, s'occupant toujours de ce qui pouvoit contribuer à la richesse du royaume, reconnoissoit dans les bourgeois de cette secte, à laquelle on fermoit le chemin des grandeurs, une aversion pour le luxe, pour le jeu, pour la débauche, un esprit d'ordre et d'économie qui les faisoit réussir dans

(1) Éclaircissemens sur l'édit de Nantes. T. I, p. 42.

(2) Toutes ces rigueurs de détail remplissent deux volumes in-4°. ; les 3e et 4e de l'Histoire, par Benoît, de l'Édit de Nantes. Delft, 1695.

Digitized by Google

leurs entreprises d'industrie et de commerce, 1668
et qui l'engageoit aussi à leur confier beaucoup d'emplois importans dans la finance; mais c'étoit dans ces diverses carrières que depuis quelque temps les ordonnances nouvelles commençoient à les poursuivre. La simple énumération par ordre de dates d'une partie de ces lois spéciales rendues contre eux suffit à faire sentir combien leur condition devenoit chaque jour plus dure. En 1662, un arrêt du conseil ne leur permit d'enterrer leurs morts que le matin à la pointe du jour, et le soir à l'entrée de la nuit; au commencement de l'année suivante un autre arrêt déchargea les nouveaux convertis du paiement de leurs dettes envers les religionnaires; le suivant ordonna que les enfants dont les pères sont catholiques et les mères protestantes seroient baptisés à l'église, et le mois suivant, l'ancienne rigueur des ordonnances contre les relaps fut rétablie, l'indulgence accordée par l'édit de Nantes à ceux que la terreur de la Saint-Barthélemy avoit convertis, et qui retournoient à leur Église après que le danger étoit passé, étant déclarée ne se rapporter qu'aux temps antérieurs à cet édit. Plus tard on fit de cette ordonnance l'application la plus cruelle aux réformés. L'année suivante toutes les lettres de maîtrise où la clause que l'impétrant professe la religion catholique n'aura point été mise, furent décla-

Digitized by Google

1668. rées nulles. En avril 1665, un arrêt du conseil renvoya devant deux commissions nommées pour chaque province, l'une catholique, l'autre religionnaire, toutes les affaires concernant la religion. Or comme le plus souvent ces commissions décidoient en sens contraire l'une de l'autre, le différend étoit porté au conseil d'État, toujours favorable aux catholiques. En mai 1665, un arrêt du conseil d'État autorisa les curés à se transporter chez les religionnaires malades, assistés d'un magistrat, pour demander au malade s'il vouloit ou non mourir dans la religion prétendue réformée; et, s'il paroissoit tenté de se convertir, le curé devoit, malgré la famille du malade, être introduit auprès de lui pour l'entendre, l'instruire et le consoler. Le 21 août 1665, un arrêt du conseil interdit de recevoir comme marchande lingère toute femme ou fille qui ne feroit pas profession de la religion catholique. Le 24 octobre, on admit les enfans des protestans à déclarer, les garçons à quatorze ans, les filles à douze, qu'ils embrassoient la religion catholique, et à exiger de leurs père et mère une pension proportionnelle à leurs besoins et aux facultés de leurs parens. Au mois d'avril 1666, une loi générale fut accordée, à la demande de l'assemblée du clergé, pour convertir en règle universelle les divers arrêts qui avoient été obtenus dans différentes parties du royaume, et pour des cas par-

Digitized by Google

ticuliers, contre les protestans. Les cinquante-neuf articles de cette ordonnance contenoient chacun ou un privilége onéreux, une défense sévère, ou une privation cruelle. Le même jour, par une autre ordonnance, on leur défendit de tenir académie pour les exercices de la noblesse. Ainsi chaque jour quelque nouvelle carrière étoit fermée aux religionnaires, quelque nouveau danger les menaçoit dans leur famille, quelque nouvelle douleur les punissoit pour ne s'être pas conformés à la religion du prince. Et cependant nous ne sommes qu'au commencement de cette persécution sourde et de détail, nous ne sommes qu'au temps auquel on en appelle avec éloge pour montrer la libéralité de Louis XIV. Avec le progrès des années, nous verrons ce joug si rude devenir chaque jour plus pesant. (1) 1668.

Celui qui l'avoit imposé, qui se croyoit obligé en conscience de rendre la vie tellement insupportable aux huguenots, en leur fermant successivement toutes les carrières, en encourageant toutes les fraudes contre leur fortune, en séduisant leurs enfans, en les poursuivant de controverses jusque sur leur lit de mort, afin qu'ils se déterminassent, sans violence immédiate,

(1) Isambert, Lois franç. T. XVIII, p. 1-194. — Recueil d'Édits, Déclarations, Arrêts, etc., aux Preuves de l'Hist. de l'Édit de Nantes. T. III, p. 108, seq.

Digitized by Google

1668. à renoncer à leur foi, étoit loin de témoigner par la réforme de ses mœurs, qu'il n'écoutoit que son zèle pour la religion. Il avoit eu deux enfans de Mlle de La Vallière; il les avoit légitimés, il avoit érigé pour leur mère, en 1667, la terre de Vaujour en duché-pairie, sous le nom de cette demoiselle (1). Il commençoit cependant depuis quelque temps à se fatiguer de son dévouement et de son amour. Il porta ses hommages à la princesse de Monaco, et à Mlle d'Armagnac, avant de les fixer sur Mme de Montespan, une des dames de la reine, dont la beauté étoit aussi régulière que piquante, et qu'on assuroit n'être venue à la cour que dans l'espoir de se faire aimer du roi. Elle alloit chez Mlle de La Vallière, où elle rencontroit le roi; elle l'amusoit par ses plaisanteries, elle y brilloit par son esprit, mais son adresse et son ambition ne l'abandonnoient jamais, et tout en jouant, elle décrioit à l'avance ceux qui pouvoient lui faire ombrage. Mlle de La Vallière, au contraire, qui avoit peu de mouvement et de ressources dans la conversation, attiroit avec empressement cette rivale secrète chez elle, afin que le roi ne s'y ennuyât point (2).

(1) Lois françaises, Isambert. T. XVIII, p. 191. — Mém. de mademoiselle de Montp. T. XLIII, p. 107. — Mém. historiques de Louis XIV. T. II, p. 290.

(2) Mém. de Mademoiselle. T. XLIII, p. 98.

Digitized by Google

Pendant le voyage de Lille, Mlle de La Vallière y suivit le roi sans ordres, et Mme de Montespan, qui étoit dans le carrosse de la reine, paroissoit compatir vivement à la jalousie de cette princesse, et blâmoit amèrement son amie; dans ce temps même cependant elle donnoit secrètement des rendez-vous au roi, dans l'appartement de Mme de Montausier, et cette dame, à laquelle l'oraison funèbre de Fléchier a fait une si haute réputation de vertu, se chargeoit de cacher une intrigue assez scandaleuse. (1) 1668.

Lorsque cette liaison nouvelle ne put plus se dissimuler, le roi se montra jaloux du mari, et exigea de Mme de Montespan qu'elle l'écartât d'elle; ce mari s'emporta, et lui donna même, à ce qu'on dit, un soufflet. Mademoiselle, quoique non mariée, quoique cousine germaine du roi, se croyoit, non moins que les femmes des courtisans, obligée à l'aider dans ses galanteries. Le culte du monarque, le dévouement à toutes ses volontés étoient devenus la loi suprême de la cour, et cet oubli de toutes les règles du devoir et des convenances, dès qu'elles contrarioient les goûts du maître, mérite d'être observé dans les petites choses, parce qu'il s'étendoit ensuite aux grandes. « M. de Montespan, qui est un homme « fort extravagant, dit Mademoiselle, et peu

(1) Mém. de Mademoiselle. T. XLIII, p. 107, 108.

Digitized by Google

1668. « content de sa femme, se déchaînant extrême-
« ment sur l'amitié que l'on disoit que le roi
« avoit pour elle, alloit par toutes les maisons
« faire des contes ridicules. Un jour il s'avisa
« de m'en parler : je lui lavai la tête; j'étois
« plus en droit de le faire qu'un autre, parce
« qu'il est mon parent. Je lui fis comprendre
« qu'il manquoit de conduite par ses harangues,
« dans lesquelles il mêloit le roi avec des cita-
« tions de la Sainte-Écriture et des pères. Il a
« de l'esprit et peu de jugement; il disoit quan-
« tité de sottises, et les débitoit agréablement.
« Il vouloit faire entendre au roi, qu'au juge-
« ment de Dieu il lui seroit reproché de lui avoir
« ôté sa femme. » M. de Montespan alla faire de sanglans reproches à Mme de Montausier, qui ne se possédoit pas de colère. Le roi le fit chercher pour l'envoyer en prison; et il nomma, peu de temps après, M. de Montausier gouverneur du Dauphin. Montespan fut exilé dans ses terres au pied des Pyrénées, où il se retira avec ses enfans. Il y prit le grand deuil, comme s'il avoit réellement perdu sa femme; un ordre du roi, envoyé au Châtelet le 11 juin 1670, le sépara de corps et de biens d'avec elle; cependant il accepta deux cent mille francs, que le roi lui donna pour payer ses dettes. Le père Annat, jésuite, confesseur du roi, avoit montré de l'indulgence pour l'attachement de son pénitent à

Digitized by Google

Mlle de La Vallière; mais un double adultère 1668.
le révolta, et il fut disgracié. Le père Ferrier, puis le père La Chaise, qui lui succédèrent furent moins sévères; du moins ils n'interdirent jamais l'approche des sacremens au roi, pendant dix-huit ou vingt ans que dura cette liaison. Ce ne fut qu'en 1674 que Mlle de La Vallière céda tout-à-fait la place à une rivale avec laquelle elle avoit long-temps partagé sa table et son appartement. (1)

Tous les courtisans se formoient à l'exemple du roi; et le désordre dans les mœurs qui avoit été contenu par l'autorité d'Anne d'Autriche, par le goût même de Louis pour la décence et la retenue, éclata dans l'hiver qui suivit la paix d'Aix-la-Chapelle, au milieu des fêtes et des divertissemens dont la cour sembloit faire son
unique occupation. Le roi la conduisit successi- 1669.
vement à Versailles, à Fontainebleau, à Saint-Germain, à Chambord; et partout on voyoit se succéder, dans un enchaînement continuel, les parties de chasse, les spectacles, la danse et les plaisirs de tout genre. Molière et Quinault écrivoient à l'envi des divertissemens pour le théâtre de la cour; une flatterie sans pudeur étoit de-

(1) Mém. de Mademoiselle. T. XLIII, p. 197. — Mém. du marq. de la Fare. T. LXV, p. 165. — Saint-Simon. T. VIII, p. 383. — Limiers. Liv. VI, p. 92. — La Hode. L. XXXI, p. 342.

Digitized by Google

1669. venue le langage habituel, même des plus beaux génies, et les orateurs chrétiens le disputoient en adulation aux poètes eux-mêmes.

L'efféminé Philippe, duc d'Orléans, montroit en général la plus grande déférence pour le roi. Cependant le prince de Conti étant mort à la fin de l'année précédente, Monsieur demanda le gouvernement de Languedoc qu'il laissoit vacant, et montra, lorsqu'il fut refusé, un ressentiment que Louis ne vouloit pas souffrir, même dans son frère. Il crut que c'étoit son favori, le chevalier de Lorraine, qui l'avoit excité. « Le « goût de Monsieur, dit Saint-Simon, n'étoit « pas celui des femmes, et il ne s'en cachoit « même pas; ce même goût lui avoit donné le « chevalier de Lorraine pour maître, et il le « demeura toute sa vie » (1). Le roi saisit avec empressement cette occasion d'éloigner de son frère un homme qu'il méprisoit. Il chargea le comte d'Ayen, depuis duc de Noailles, de l'arrêter. Ce capitaine des gardes fit appeler le chevalier de Lorraine, alors enfermé avec Monsieur, et lui fit rendre son épée. Il fut d'abord conduit à Pierre-Encise, puis au château d'If, où il fut traité avec la dernière rigueur. Monsieur se montra profondément blessé, et il partit immédiatement avec Madame pour

(1) Mémoires du duc de Saint-Simon. T. I, p. 20.

Digitized by Google

Villers-Coterets. Il ne doutoit point que sa femme n'eût eu part à la disgrâce de son favori; il n'avoit aucune affection pour elle, il lui fit de sanglans reproches, et leur éloignement réciproque alla dès lors croissant. Toutefois ils revinrent à la cour au bout de peu de semaines, et Monsieur obtint de son frère que le chevalier de Lorraine seroit relâché pourvu qu'il allât vivre en Italie. (1) 1669.

Les puissances signataires de la triple alliance avoient resserré leur traité, et le 7 mai 1669, l'Angleterre, la Suède, et les états-généraux avoient pris de nouveau l'engagement de garantir tous les États de S. M. catholique contre quelque agresseur que ce pût être. Cependant à cette époque même de Witt avoit de fortes raisons de soupçonner qu'il étoit joué par Charles II et son ministère, que Colbert de Croissi, l'ambassadeur à Londres, « leur avoit fait sentir toute l'étendue de la libéralité de Sa Majesté, » comme Turenne lui-même l'avoit répété à l'ambassadeur de Suède, et le chevalier Temple, qui n'avoit guère de confiance dans la loyauté de son maître, étoit évidemment troublé par cette communication (2). Louis ne voyoit pas sans

(1) Mém. de Mademoiselle. T. XLIII, p. 136. — La Hode. L. XXXII, p. 346.

(2) *Letter of S. W. Temple to mylord Keeper. Hague*

Digitized by Google

1669. irritation cette ligue destinée à contenir son ambition. Il auroit bien voulu trouver, de son côté, des alliés; mais les princes d'Allemagne qui avoient précédemment signé avec lui la ligue du Rhin, refusoient de la renouveler, car ils sentoient bien que c'étoit le pouvoir de la France qui menaçoit désormais leur indépendance, non celui de l'empereur. Le seul électeur de Cologne, gouverné par le prince Guillaume de Furstemberg, que Louis avoit gagné, consentit à signer, le 16 février, un traité d'alliance avec la France; encore ce traité l'obligeoit-il seulement à ne pas se joindre aux ennemis du roi, tandis que celui-ci lui accordoit en retour de nombreux avantages (1). Louis ne perdoit pas une occasion pour gagner des partisans dans les conseils des princes; il raconte lui-même dans ses Mémoires qu'il avoit fait accepter cent mille écus au ministre des affaires étrangères de l'empereur, pour le rendre favorable dans une négociation dont il étoit chargé, et la morale publique étoit si relâchée qu'il y avoit peu d'hommes dans les conseils des souverains qui se refusassent à ces honteux traités. (2)

Il n'étoit pas nécessaire à Louis de tenter la

april 24, 1669. T. II, p. 40. — Basnage, Annales des Pr.-Un. 1669, §. 34, p. 81.

(1) Traités de Paix. T. IV, p. 264.

(2) Mém. historiques. T. II, p. 153.

Digitized by Google

vénalité des ministres d'Espagne pour ôter à cette couronne tout poids en Europe, et pour lui faire manquer aux engagemens sur lesquels reposoit la triple alliance. Elle avoit promis des subsides à la Suède, et le cabinet de Stockholm, accoutumé depuis long-temps à se maintenir par l'argent des étrangers, ne savoit plus s'en passer. Castel Rodrigo étoit bien persuadé que ces subsides étoient le plus sûr fondement de la triple alliance; que le roi d'Angleterre n'avoit point de foi, et que la Suède ne feroit rien sans argent; il n'avoit donc pas hésité à prendre les engagemens qu'on lui demandoit, mais il savoit aussi bien que personne que l'Espagne n'étoit plus qu'un nom sans réalité, que cet immense empire n'avoit plus de soldats pour se défendre, ou d'argent pour les dépenses publiques. Il étoit sans puissance et sans force, il étoit mort, et la diplomatie se trompoit elle-même ou trompoit les autres, quand elle vouloit le faire agir et parler comme un corps social encore vivant. A cette époque la cour de Madrid étoit divisée entre le père Nithard, confesseur et seul directeur de la reine régente, et don Juan d'Autriche, fils naturel de son mari. Les grands d'Espagne voyoient avec dégoût un moine étranger, confesseur et peut-être amant d'une reine sans vertus et sans talent, agir comme seul maître de leur monarchie; ils étoient donc en général favorables 1669.

Digitized by Google

1669. à don Juan d'Autriche; l'un des deux prétendans au pouvoir ne valoit cependant pas mieux que l'autre. Le père Nithard voulant délivrer la reine par un coup d'État, avoit consulté des casuistes de son ordre, des jésuites, aussi bien que des inquisiteurs, qui lui avoient répondu « qu'un ministre d'État n'est pas obligé de garder « les formalités ordinaires de la justice, pour « faire le procès à un coupable qui se tient à « l'écart et se fait environner d'une populace « séditieuse. » Il pouvoit donc en sûreté de conscience faire assassiner don Juan, et il fit en effet diverses tentatives par le poison et le poignard pour se défaire de lui. Mais don Juan n'avoit pas la conscience moins scrupuleuse, et il consulta de son côté des casuistes qui lui répondirent, « que le salut de la patrie étant une loi « souveraine qui ne souffroit aucune exception, « il pouvoit, sans intéresser sa conscience, faire « assassiner le confesseur. » Ce qu'il y a de curieux, c'est que ces décisions des casuistes furent publiées, qu'elles excitèrent en Espagne une sorte de débat théologique, sans que l'un ou l'autre fût assassiné. Don Juan exilé, puis se rapprochant de la cour avec un corps de sept cents hommes seulement, obtint enfin par la terreur l'exil de Nithard, qui se retira à Rome, où il fut plus tard fait cardinal; don Juan eut alors la vice-royauté d'Aragon, Catalogne et Valence. Il

Digitized by Google

s'établit à Saragosse ; l'Espagne se trouva divisée entre deux cours jalouses l'une de l'autre, mais celle de Madrid, comme celle de Saragosse, perdirent toute influence en Europe. (1) 1669.

Louis pouvoit donc prévoir que l'alliance qui lui avoit fait poser les armes ne continueroit pas long-temps à contrarier ses vues; le moment d'agir ne lui paroissoit toutefois pas encore venu, mais, en l'attendant, il songeoit bien plus à étonner ses ennemis par le déploiement de sa puissance qu'à recouvrer leur confiance par sa modération. Jean Casimir, roi de Pologne, avoit renoncé à la couronne à la mort d'Anne-Marie de Gonzague, son épouse; il avoit embrassé l'état ecclésiastique, et il s'étoit retiré en France, où il mourut en 1673. Parmi plusieurs autres compétiteurs, le prince de Condé et le neveu du vieux duc de Lorraine se mirent sur les rangs pour lui succéder : Louis XIV s'opposa vivement au second, qu'il regardoit comme un ennemi, à cause du mal qu'il avoit toujours fait à sa famille; il ne porta que froidement le premier, n'aimant pas qu'un de ses sujets pût se flatter d'être devenu son égal. Le choix des Polonais tomba sur un Piaste, Michel Koribut Wiesnowiski. (2)

(1) Basnage, Annales des Prov.-Un. 1669, §. 1 à 16, p. 66-72. — *History of Spain and Portugal.* T. V, p. 100.

(2) La Hode. L. XXXII, p. 355.

Digitized by Google

1669. Il y avoit eu à Constantinople quelques querelles entre l'ambassadeur de France, La Haie-Vantelet, et le grand-visir, dans lesquelles il est probable que le premier avoit trop écouté la susceptibilité sur le cérémonial que Louis XIV recommandoit à tous ses ministres. Au lieu de chercher à se réconcilier avec le sultan, Louis XIV mit de l'ostentation à envoyer cette année un secours considérable aux Vénitiens, qui depuis vingt-trois ans défendoient contre les Musulmans l'île de Candie. Le duc de Beaufort, l'ancien roi des halles, qui étoit demeuré grand amiral depuis que, par le crédit du cardinal de Retz, il avoit obtenu cette charge, eut ordre de leur conduire six mille hommes; le duc de Navailles, fatigué de sa disgrâce, en accepta le commandement; le fils unique du maréchal Fabert s'engagea dans cette expédition comme volontaire, avec un grand nombre de gentilshommes, qui ne connoissoient de gloire que celle qu'on acquéroit par les combats, et qui se faisoient encore un devoir de chevalerie de servir contre les infidèles. L'escadre mit à la voile de Toulon le 5 juin; elle prit terre à Candie le 16 du même mois. Le commandant de la ville étoit alors un Français, huguenot, Montbrun, marquis de Saint-André, âgé de quatre-vingts ans, qui avoit été accompagné par un grand nombre d'autres religionnaires. La ville

Digitized by Google

étoit en ruines, tous les ouvrages extérieurs étoient tombés aux mains des Musulmans, il y avoit plusieurs brèches au corps de la place. Les Français, malgré Montbrun et le général vénitien Morosini, voulurent éprouver ce que pourroit produire une vigoureuse sortie : ils la tentèrent dans la nuit du 25 juin. Avec la plus brillante audace ils chassèrent les Musulmans de leurs postes, ils s'emparèrent de leurs batteries; mais dans ce moment, trois caissons de poudre sautèrent; plusieurs de leurs chefs avoient déjà été tués, une terreur panique s'empara du reste; ils crurent le terrain miné sous leurs pieds; ils prirent la fuite avec une perte prodigieuse; le duc de Beaufort, le jeune Fabert, soixante de leurs meilleurs officiers, cinquante-quatre de ceux de Montbrun, furent tués, avec un grand nombre de soldats. Le découragement de ceux qui survécurent fut si grand que, malgré toutes les instances de Morosini, Navailles résolut de ramener sa troupe en France. Son départ ne laissa aux Vénitiens d'autre parti à prendre que celui de capituler, ce qu'ils firent le 6 septembre (1). Malgré cet acte d'hostilité, les Turcs firent les premiers des avances à la France; ils envoyèrent cette

1669.

(1) La Hode. L. XXXII, p. 358. — Limiers. L. VI, p. 109. — *Brusoni Historia di Candia.* L. XXVI, p. 277-281. — *Muratori Annali ad ann.* T. XV, p. 429.

Digitized by Google

1669. année un ambassadeur au roi, et la bonne harmenie fut rétablie entre les deux couronnes. (1)

Quoique Louis XIV se préparât à engager bientôt un combat inégal contre la plus grande partie de l'Europe, il n'avoit point appris la nécessité de l'économie. Tandis que la magnificence de sa cour alloit croissant d'année en année, qu'il donnoit à pleines mains aux courtisans et aux maîtresses, qu'il encourageoit par son exemple, par celui de la reine, par celui de tous les gouverneurs de province, un jeu ruineux, où sa noblesse venoit hasarder le revenu d'une année sur une carte, il se livroit aussi avec toujours plus de splendeur à la passion de bâtir; les ameublemens de ses palais, les tableaux, les statues dont il les ornoit, demandoient des sommes toujours plus considérables. En même temps, il ne ralentissoit aucun des travaux utiles, des canaux, des ports, des forteresses qu'il faisoit construire; des ingénieurs-architectes étoient de toutes parts employés à élever des monumens qui attestent encore aujourd'hui sa puissance. La diplomatie enfin lui coûtoit presque autant que sa magnificence intérieure : il faisoit accepter des présens ou des pensions aux ministres de toutes les puissances voisines. En Angleterre, il ne s'en tenoit

(1) Flassan. T. III, p. 566.

Digitized by Google

pas aux ministres; avec de l'argent, il comptoit corrompre le monarque lui-même, qui, par son pouvoir et les sentimens de rivalité toujours vivans dans le peuple qu'il gouvernoit, sembloit appelé à lui tenir tête. Mais Charles II ne voyoit dans la liberté britannique que le droit de son parlement de lui refuser de l'argent; il vouloit se rendre absolu pour en obtenir davantage; il conjuroit avec un monarque ennemi contre la liberté des Anglais, et il étoit prêt à vendre pour un subside la dignité de sa couronne, l'indépendance de sa patrie et la sûreté de l'Europe. 1669.

Pour prodiguer ainsi l'argent au dehors et au dedans, il auroit fallu des trésors inépuisables; Louis croyoit les avoir trouvés dans la bourse de ses sujets. Il n'hésitoit point à professer que tout ce qu'ils possédoient étoit à lui. Tant qu'il voyoit du luxe chez les grands, des marchandises dans les villes, et les champs chargés de moissons, il s'assuroit qu'il y avoit encore à prendre; de vils contribuables feroient moins de dépenses, mais ce qu'il leur enlevoit seroit employé indirectement pour eux, puisque ce seroit pour la gloire de leur grand roi. Les ministres de Louis le secondoient sans hésiter dans ce travail pour dépouiller son peuple; chaque jour Colbert imaginoit de nouveaux moyens pour remplir les coffres de l'épargne avec l'argent des particuliers. Le 17 avril, le roi se rendit

Digitized by Google

1669. en personne au parlement, pour y faire enregistrer en sa présence, en lit de justice, plusieurs édits bursaux, tandis que le duc d'Orléans en portoit d'autres à la chambre des comptes, et le prince de Condé à la cour des aides. (1)

Un des expédiens qui rapporta le plus d'argent, mais qui excita aussi le plus de mécontentement, fut une enquête pour exclure de la noblesse ceux qui se l'étoient attribuée sans y avoir de droit. Des chambres particulières furent instituées en 1668 pour y travailler, et comme le but étoit d'avoir de l'argent, on livra cette affaire aux financiers. Presque toute la noblesse fut inquiétée; la notoriété publique fut comptée pour rien; les traitans vouloient des titres : les plus authentiques, les plus clairs ne l'étoient point encore assez à leurs yeux. L'argent étoit l'unique moyen d'échapper à ces vexations; un gentilhomme pauvre qui conservoit sa noblesse, étoit une sorte de prodige, tandis qu'un riche roturier n'étoit jamais embarrassé à faire ses preuves. (2)

Une autre ordonnance qui rapporta beau-

(1) La Hode. L. XXXII, p. 361. — Larrey. T. IV, p. 24. — M. Capefigue, qui insiste aussi sur la dureté de Colbert, donne en preuve les rapports de police des intendans qui correspondoient avec lui. Ils sont au fonds nouveau de la Biblioth. du roi. Louis XIV. T. II, ch. 22, p. 173.

(2) La Hode. L. XXXII, p. 361. — Vie de J. B. Colbert, p. 106. — Archiv. curieuses. T. IX, 2e sér.

Digitized by Google

coup au fisc, fut celle qui établit le contrôle. 1669.
Tous les actes qui se font entre particuliers, les testamens, les contrats de mariage, les donations, les contrats de vente, les constitutions de rentes, furent déclarés nuls, s'ils n'étoient enregistrés aux livres du contrôle, et le prix du contrôle fut proportionné à la valeur transmise par l'acte. La pesanteur de cette imposition n'excitoit pas seule des plaintes; on se récrioit sur l'obligation de faire connoître les actes les plus secrets des familles à des hommes qui, pour la plupart, ne méritoient aucune confiance; mais toute réclamation amenant des châtimens sévères, chacun s'empressa de se soumettre (1). D'autres lois, il est vrai, contribuoient en même temps à établir un ordre meilleur dans la monarchie. En août 1669, parut un règlement général sur les eaux et forêts, ouvrage médité pendant huit années par Colbert, avec l'aide des hommes les plus habiles dans cette partie : c'est un code complet, en trente-deux titres, qui a été en vigueur jusqu'à la promulgation toute récente du Code forestier; c'est à lui que la France doit la conservation de ses forêts (2). Un autre édit de la même date servit de suite ou de supplément à la grande ordon-

(1) Déclaration du 21 mars 1671, p. 333. Isambert. — La Hode. L. XXXII, p. 365.

(2) Lois françaises. T. XVIII, p. 219-311.

Digitized by Google

1669. nance donnée deux ans auparavant pour la réformation de la justice ; un an après parut l'ordonnance criminelle, qui, malgré sa sévérité et ses défauts, faisoit cependant faire un grand pas à la législation française, dans la partie jusqu'alors la plus négligée, quoique la plus importante pour la sûreté, celle du droit pénal (1). D'autres lois importantes, surtout pour la protection du commerce, furent promulguées dans le même temps, et la France dut reconnoître que son gouvernement travailloit à introduire dans la législation le fruit des réflexions et de l'esprit de méthode de ses habiles jurisconsultes.

Clément IX étoit mort le 9 décembre 1669. Ce bon pape, un de ceux qui ont apporté le plus de douceur, d'humilité, d'amour de ses sujets, de désintéressement au gouvernement de l'Église, avoit obtenu, l'année précédente, de Louis XIV, que la pyramide élevée à Rome avec une inscription insultante pour les Corses, fût
1670. abattue. Il fut remplacé, le 29 avril 1670, par le cardinal Altieri, déjà âgé de quatre-vingts ans; c'étoit le candidat de la faction française dans le sacré collége; il prit le nom de Clément X (2). La reine d'Angleterre Henriette, fille de Henri IV et veuve de Charles Ier, qui n'avoit pu se résoudre à retourner dans ce

(1) Lois françaises. T. XVIII, p. 341 et 371.
(2) *Muratori Annali. ad ann.* T. XV, p. 432.

Digitized by Google

royaume où elle avoit tant souffert, mourut 1670.
aussi le 8 septembre 1669, à Colommiers, à l'âge de soixante ans. Sa fille, Madame, faisoit toujours l'ornement de la cour; elle avoit de la grâce, de l'esprit, de l'adresse; elle ne s'affligeoit point outre mesure de n'être pas aimée de son mari, et elle trouvoit assez de gens empressés à lui faire oublier sa froideur. Ce fut elle que Louis XIV choisit pour mettre la dernière main au traité secret qu'il négocioit avec Charles II, son frère. Elle étoit chargée de lui offrir l'alliance de la France pour la conquête de la Hollande. « Le roi Charles, dit l'évêque « Burnet, auroit préféré commencer par établir « le pouvoir absolu en Angleterre; mais elle l'en « détourna. On ne pouvoit prévoir, disoit-elle, « quels obstacles il rencontreroit dès qu'il auroit « ouvertement mis la main à l'œuvre pour sa- « per des institutions qui le gênoient. Une pa- « reille tentative jetteroit indubitablement de « grandes alarmes parmi ses sujets, dont un « grand nombre transporteroient leurs richesses, « leur commerce, et peut-être leurs personnes en « Hollande, dont la puissance s'augmenteroit « ainsi de toutes les pertes que feroit l'Angle- « terre. Elle étoit d'avis, d'après ces considéra- « tions, d'en finir d'abord avec les Pays-Bas, en « les attaquant vigoureusement par mer et par « terre, sauf ensuite, après les avoir vaincus,

Digitized by Google

1670. « à consommer chez lui la révolution qu'il mé-
« ditoit. » (1)

Une telle négociation, dont le but étoit d'engager le roi d'Angleterre à trahir ou son peuple ou ses alliés, devoit nécessairement être enveloppée du plus profond secret. Aussi le voyage même de Madame, loin d'être annoncé d'avance, ne fut-il connu de la cour que comme un caprice d'un moment. Louis XIV étoit parti pour visiter les travaux qu'il faisoit exécuter dans ses nouvelles conquêtes de Flandre, et il conduisoit toutes ses dames avec lui; sa tournée comprenoit Douai, Courtrai, Tournai et Lille; Madame déclara qu'elle ne pouvoit se sentir si près de son frère sans aller le voir, et elle s'embarqua à Dunkerque, quoique son mari s'y fût opposé d'abord d'assez mauvaise grâce. Elle conduisoit avec elle une fort belle personne, peu scrupuleuse, Mlle de Kerhouent, d'une famille noble de Bretagne, depuis duchesse de Portsmouth, sur laquelle on comptoit pour captiver le galant monarque, et pour entretenir ensuite la correspondance. Charles II vint rencontrer sa sœur à Douvres; elle n'y séjourna pas long-temps, et elle revint rapporter à Louis le succès qu'elle avoit eu dans sa mission. Son mari, le duc d'Orléans, continuoit à

(1) Burnet, Hist. de mon temps, trad. de M. Guizot. T. II, p. 195.

Digitized by Google

bouder contre elle; il ne voulut pas aller au-devant d'elle, et il empêcha le roi d'y aller; il ne la laissa qu'un jour à Saint-Germain; il ne lui permit pas de suivre la cour à Versailles, mais il la conduisit, le 24 juin, par dépit, à Saint-Cloud. « Je la vis, dit Mademoiselle, fort tentée « de pleurer, et quelque soin qu'elle prît de « retenir ses larmes, elle ne laissa pas d'en ver- « ser » (1). Ce n'étoient pas ses galanteries qui avoient donné de l'humeur à son mari, mais il étoit jaloux de ce qu'elle pouvoit passer pour plus jolie que lui. « Il étoit beau et bien fait, dit « Mme de La Fayette, mais d'une beauté et « d'une taille plus convenables à une princesse « qu'à un prince; aussi songeoit-il plus à faire « admirer sa beauté à tout le monde, qu'à s'en « servir pour se faire aimer des femmes, quoi- « qu'il fût continuellement avec elles. » (2) 1670.

Tandis que les courtisans remarquoient les mortifications que Monsieur s'étudioit à donner chaque jour à cette femme charmante, dont il disoit « qu'il ne l'avoit jamais aimée que quinze « jours, et il le répéta plus de dix fois à Made- « moiselle; » qu'on racontoit qu'un jour, à Lille, que Madame avoit paru fort incommodée, Monsieur dit devant elle, qu'on lui avoit prédit qu'il auroit plusieurs femmes, et qu'en

(1) Mém. de Mademoiselle. T. XLIII, p. 184
(2) Hist. de mad. Henriette. T. LXIV, p. 378.

Digitized by Google

1670. l'état où étoit Madame, il avoit raison d'y ajouter foi (1); on apprit tout à coup que cette princesse étoit dans le plus grand danger. Le dimanche 29 juin, le cinquième jour depuis que Monsieur l'avoit emmenée, elle dîna comme à son ordinaire, puis elle s'endormit; à son réveil on fut frappé de la voir si changée : elle demanda un second verre d'eau de chicorée, dont elle buvoit plusieurs fois par jour. A l'instant qu'elle l'eut bu elle sentit les plus violentes douleurs, elle rougit, elle pâlit; on la prit sous les bras; elle put à peine faire quelques pas toute courbée : on la mit au lit; dès qu'elle y fut, elle dit qu'elle souffroit des douleurs inconcevables, qu'elle alloit mourir, et qu'on lui fît venir un confesseur. Le duc d'Orléans étoit présent, elle l'embrassa, et lui dit avec douceur : « Hélas! « monsieur, vous ne m'aimez plus, il y a long-« temps; mais cela est injuste, jamais je ne « vous ai manqué. » Elle continua à pousser des cris déchirans, en se contournant avec effort sur son lit : enfin elle dit qu'elle étoit empoisonnée, qu'elle le sentoit bien, et elle demanda du contre-poison. Ses médecins, effrayés peut-être de ce qu'ils viendroient à découvrir, ne voulurent jamais lui donner de vomitif. Ses douleurs furent épouvantables. Le roi, la reine,

(1) Mém. de Mademoiselle, p. 156 et 177.

Digitized by Google

Mademoiselle, accoururent en hâte autour de son lit, et furent témoins de son agonie, et des contradictions des médecins, qui ne firent jamais rien pour elle, sous prétexte d'abord qu'il n'y avoit aucun danger, ensuite qu'il n'y avoit plus de remède. Elle fit appeler l'ambassadeur d'Angleterre; celui-ci lui ayant demandé, en anglais, si elle se croyoit empoisonnée, son confesseur entendit le mot anglais, *poison*, et se hâta de lui dire : « N'accusez personne, Madame, et offrez à Dieu votre mort en sacrifice. » Elle garda le silence. L'ambassadeur lui demanda la cassette où étoient ses lettres pour les envoyer à Charles II ; elle dit à Mme de Bordes, sa première femme de chambre, de la lui donner; mais celle-ci s'évanouissoit à tout moment, en voyant sa maîtresse dans un état si déplorable ; Monsieur se saisit de la cassette, avant qu'elle pût revenir à elle. Après sept heures d'une effroyable agonie, Madame expira le 30 juin, entre deux et trois heures du matin, à vingt-six ans, sans témoigner aucun ressentiment contre ceux qu'elle croyoit les auteurs de sa mort. (1) 1670.

(1) Mad. de La Fayette, Hist. de mad. Henriette. T. LXIV, p. 446-461. — Mademoiselle, p. 189. — Lettres de mad. de Sévigné. Tome I, p. 197. — Diverses lettres de l'ambass. d'Angleterre, M. de Montaigu. Tome LXIV, p. 462-470. — *Sir W. Temple's Letters*. T. II, p. 132.

Digitized by Google

1670. Monsieur ne voulut rendre les papiers de Madame qu'après se les être fait lire et interpréter ; il se montra fort irrité de la correspondance qu'elle entretenoit à son insu avec Louis XIV et Charles II ; il se saisit aussi de toutes ses clés et de son cabinet, ainsi que de six mille pistoles qu'elle venoit de recevoir d'Angleterre ; il ne montra ni n'affecta aucune douleur, aucun regret pour elle. On n'osoit plus guère parler en France, mais un soupçon effroyable étoit répandu en même temps dans tous les cœurs ; en Angleterre il s'exprimoit plus haut, et Charles II n'avoit pas voulu recevoir la lettre de Monsieur ; l'honneur de la France, l'intérêt du roi, qui désiroit alors passionnément l'alliance d'Angleterre, exigeoient qu'on fît quelque chose pour le dissiper. Madame fut ouverte, et les médecins déclarèrent qu'ils n'avoient trouvé aucune trace de poison dans ses entrailles, en sorte qu'elle étoit probablement morte d'un *cholera morbus*.

Le duc de Saint-Simon, dans ses Mémoires, raconte une anecdote qui justifie le prince des soupçons qui pesoient sur lui. Le roi, dit-il, eut apparemment des indices, dans la journée du 30 juin, qui chargeoient Purnon, premier maître-d'hôtel de Madame. Dans la nuit suivante, il le fit arrêter par Brissac, qui étoit dans ses gardes, et le fit amener devant lui.

Digitized by Google

Après avoir fait retirer Brissac et son premier valet de chambre, et avoir pris un visage et un ton à faire la plus grande terreur. « Mon ami, « lui dit-il en le regardant des pieds jusqu'à la « tête, écoutez-moi bien. Si vous m'avouez tout, « et que vous me répondiez vérité sur ce que je « veux savoir de vous, quoi que vous ayez fait, « je vous pardonne, et il n'en sera jamais men- « tion. Mais prenez garde à ne me pas déguiser la « moindre chose, car si vous le faites, vous êtes « mort avant de sortir d'ici. Madame n'a-t-elle « pas été empoisonnée? — Oui, Sire, lui ré- « pondit-il. — Et qui l'a empoisonnée, dit le « roi, et comment l'a-t-on fait? — Il répondit « que c'étoit le chevalier de Lorraine qui avoit « envoyé le poison à Beuvron et à Effiat, et il « conta comment le poison avoit été administré « (ce fut dans l'eau de chicorée dont nous avons « parlé). Alors le roi redoublant d'assurance de « grâce, et de menace de mort, — Et mon frère, « dit le roi, le savoit-il? — Non, Sire, aucun de « nous trois n'étoit assez sot pour le lui dire; il « n'a point de secret, il nous auroit perdus. A « cette réponse le roi fit un grand *Ha!* comme un « homme oppressé, et qui tout d'un coup res- « pire. Voilà, dit-il, tout ce que je voulois savoir, « mais m'en assurez-vous bien? Il rappela Bris- « sac, il lui commanda de ramener cet homme « quelque part, où tout de suite il le laissa aller 1670.

Digitized by Google

1670. « en liberté. C'est cet homme lui-même qui l'a « conté, longues années depuis, à M. Joly de « Fleury, procureur-général du parlement, du- « quel je tiens cette anecdote. » (1)

Il est assez étrange que Louis, sachant que le chevalier de Lorraine avoit envoyé de Rome le poison destiné à Madame, à d'Effiat, premier écuyer de Monsieur, et à Beuvron, capitaine de ses gardes, et que ces deux hommes qui comptoient sur le favori pour faire leur fortune, avoient jeté le poison dans le pot d'eau de chicorée qu'ils savoient être toujours dans une armoire ouverte de l'antichambre de Madame, que le roi, dis-je, non seulement ne les ait ni éloignés ni punis, mais qu'il ait six semaines après permis au chevalier de Lorraine de venir à la cour, et de servir à l'armée en qualité de maréchal de camp. L'ambassadeur d'Angleterre en fut scandalisé, et en écrivit à sa cour (2). Au reste, on dit encore que le roi avoit un autre grief contre le chevalier de Lorraine. Turenne, que le roi avoit chargé de dresser les projets, d'écrire les Mémoires, et les autres détails de sa négociation avec l'Angleterre, n'avoit point su taire le secret de l'État à la marquise de Coetquen dont il étoit amoureux, et celle-ci l'avoit décou-

(1) Mém. de Saint-Simon. T. III, p. 179, 180.

(2) Lettre de M. de Montaigu à lord Arlington, à la suite de l'Hist. de madame Henriette. T. LXIV, p. 471.

Digitized by Google

vert au chevalier de Lorraine, son amant, qui l'avoit répété. Cette double indiscrétion avoit été sur le point de faire échouer la négociation de Madame, et peut-être étoit-elle le vrai motif de l'arrestation du chevalier de Lorraine (1). Il sembleroit qu'une considération plus forte que toutes les autres, la crainte de confirmer les soupçons qui pesoient déjà sur son frère, détermina le roi à mettre tout en oubli. De son côté, le roi d'Angleterre, à qui l'on offroit l'or de la France, et qui espéroit dans un avenir peu éloigné celui de l'Angleterre dont il disposeroit dès que, avec l'appui de Louis XIV, il seroit devenu monarque absolu, se contenta des assurances qu'on lui donnoit sur la mort de sa sœur, et passa outre à la signature du traité dont elle avoit arrêté les bases à Douvres le 1er juin. Il ne fut définitivement signé à Londres par l'ambassadeur français, Colbert de Croissi, que le 2 janvier 1671. Les articles principaux de ce traité étoient l'engagement que prenoit Charles II de se faire catholique, et de réconcilier son royaume avec l'Église; Louis XIV lui promettoit 200,000 liv. sterl. pour surmonter les difficultés qui se présenteroient, et lui assuroit 1670.

(1) Flassan, Hist. diplom. T. III, p. 384. — Mém. de Saint-Simon. T. XVIII, p. 208. — Œuvres de Duclos, 1821, in-8°. T. IX, p. 4. — Marq. de La Fare, chap. 6. T. LXV, p. 177.

Digitized by Google

1670. son appui, pour soumettre les Anglais, s'ils venoient à se révolter à cette occasion. Les deux rois s'engageoient ensuite à attaquer en commun la Hollande; Louis devoit envoyer son escadre dans les ports d'Angleterre, pour qu'elle fût montée par des matelots anglais; il devoit fournir 350,000 liv. sterl. par an à Charles II, pour les dépenses maritimes, tant que la guerre dureroit; les Provinces-Unies devoient-être partagées entre eux, et la Zélande demeurer à l'Angleterre. Lord Arlington, le duc de Buckingham, lord Lauderdale et Ashley Cooper qui avoient signé ce honteux traité, reçurent de grosses pensions de la France, pour prix de leur coopération à la ruine de leur patrie et de leur religion. (1)

Le jour même où Madame venoit de mourir, le 30 juin, il fut déjà question de la remplacer. « Après que le roi eut dîné et qu'il fut habillé, « dit Mademoiselle, il vint chez la reine pleurer. « Il me dit : — Ma cousine, venez avec moi, « pour que nous parlions de ce qu'il faudra faire « pour feu Madame, afin que je donne mes « ordres à Saintot, qui étoit présent. — Après « qu'il eut parlé de ce qu'il y avoit à faire, et « que je lui eus donné mes avis, il me dit : — « Ma cousine, voilà une place vacante, la vou-

(1) Burnet, Hist. de mon temps. T. II, p. 200. — Flassan, Hist. de la Diplomatie. T. III, p. 386.

Digitized by Google

« lez-vous remplir? — Je devins pâle comme la « mort. Je lui répondis toute tremblante : — « Vous êtes le maître; je n'aurai jamais d'autre « volonté que la vôtre. — Il me pressa extrê- « mement; je lui répondis toujours que je n'avois « rien à lui répondre que cela. Il me dit : — Y « avez-vous de l'aversion? — Je ne lui répondis « encore rien. Il me dit : — J'y songerai et je « vous en parlerai. » (1) 1670.

Il y avoit de quoi devenir pâle à une pareille proposition. Mademoiselle, qui avoit été fort belle, avoit alors quarante-trois ans; son principal attrait étoit alors son immense fortune, d'environ 700,000 francs de rente. Il y avoit quelque chose d'effrayant à être recherchée par un prince demeuré veuf avec des circonstances si suspectes, qui désiroit sa fortune et non sa personne, et qui pourroit ensuite souhaiter un troisième mariage, afin d'assurer des héritiers à la couronne. Mais malgré la soumission avec laquelle elle répondoit au roi, elle avoit un autre motif encore pour se troubler de cette proposition. Son cœur étoit engagé, elle aimoit ailleurs. Cette princesse, si fière de sa naissance, qui ne vouloit que d'une couronne fermée, qui avoit songé tour à tour à l'empereur et à tous les rois de l'Europe, avoit fait choix d'un particulier : elle

(1) Mém. de mademoiselle de Montpensier. T. XLIII, p. 194.

Digitized by Google

1670. avoit donné sa jeunesse aux vanités de l'ambition, elle donnoit son âge mûr à l'amour. L'objet de son choix étoit le comte de Lauzun, capitaine d'une compagnie des gardes du corps du roi. C'étoit un cadet de la maison de Caumont-la-Force, né en Gascogne en 1632, ou de cinq ans plus jeune qu'elle; il avoit été introduit à la cour sous le nom de marquis de Puyguilhem, qu'il avoit porté jusqu'à la mort de son père. « C'étoit, dit Saint-Simon, un pe-« tit homme blondasse, bien fait dans sa taille, « de physionomie haute, pleine d'esprit, qui « imposoit, mais sans agrément dans le visage; « plein d'ambition, de caprices, de fantaisies; « jaloux de tout, voulant toujours passer le but, « jamais content de rien; sans lettres, sans au-« cun ornement ni agrément dans l'esprit, natu-« rellement chagrin, solitaire, sauvage; fort « noble dans toutes ses façons, méchant et malin « par nature, encore plus par jalousie et par « ambition; toutefois bon ami, quand il l'étoit, « ce qui étoit rare, et bon parent volontiers; « ennemi même des indifférens, et cruel aux « défauts et à trouver et donner des ridicules; « extrêmement brave, et aussi dangereusement « hardi; courtisan également insolent, moqueur, « et bas jusqu'au valetage, et plein de recher-« ches d'industrie, d'intrigues, de bassesse, pour « arriver à ses fins; avec cela, dangereux aux

Digitized by Google

« ministres, à la cour redouté de tous, et plein « de traits cruels et pleins de sel, qui n'épar- « gnoient personne. » (1) 1670.

Il paroît que l'originalité de ce caractère séduisit Louis XIV, fatigué peut-être de l'uniformité qu'il avoit lui-même tant contribué à établir à sa cour. Lauzun l'amusa par ses railleries, le charma par sa valeur, l'éblouit par sa magnificence, quoiqu'il fût sans fortune, et que tout l'or qu'il prodiguoit il le tînt des bienfaits du roi. Il devint bientôt un favori, mais tel que Louis XIV pouvoit en avoir un, et sans empire sur un esprit, sur une volonté d'une autre trempe que la sienne. Vers 1669, le roi lui promit la charge de grand maître de l'artillerie, dont le duc de Mazarin vouloit se défaire. Louvois le sut par une imprudence de Lauzun; il fit sentir au roi combien son service souffriroit d'une mésintelligence déclarée entre le grand maître et le secrétaire d'État de la guerre, et que cependant il y avoit incompatibilité d'humeur entre Lauzun et lui. La place ne lui ayant point été donnée au sortir du conseil, comme il s'y attendoit, « Lauzun, dit Saint-Simon, avec « ses grandes entrées, épia un tête-à-tête avec « le roi et le saisit. Il lui parla de l'artillerie, et « le somma audacieusement de sa parole. Le roi

(1) Mém. de Saint-Simon. T. XX, p. 428.

Digitized by Google

1670. « lui répondit qu'il n'en étoit plus tenu, puis-« qu'il ne la lui avoit donnée que sous le secret, « et qu'il y avoit manqué. Là-dessus, Puy-« guilhem s'éloigne de quelques pas, tourne le « dos au roi, tire son épée, en casse la lame « avec son pied, et s'écrie en fureur qu'il ne « servira de sa vie un prince qui lui manque si « vilainement de parole. Le roi, transporté de « colère, fit peut-être dans ce moment la plus « belle action de sa vie. Il se tourne à l'instant, « ouvre la fenêtre, jette sa canne dehors, dit « qu'il seroit fâché d'avoir frappé un homme de « qualité, et sort. » (1)

Le lendemain Lauzun fut conduit à la Bastille. Cependant Guitry, son ami, parvint à toucher le roi en faveur d'un homme pour qui il avoit eu un goût si vif, et dont la tête avoit tourné au moment où il s'étoit trouvé déchu de ses plus hautes espérances. Il sortit de la Bastille avec la charge de premier gentilhomme de la chambre. C'étoit dans cette charge que Mademoiselle l'avoit vu souvent, et qu'elle s'étoit enchantée de lui. Elle a raconté elle-même dans le plus grand détail les avances qu'elle avoit été obligée de lui faire; car, depuis l'avénement des Bourbons, on avoit établi une si grande distance entre les princes du sang et

(1) Mém. de Saint-Simon. T. XX, p. 433.

Digitized by Google

la noblesse, que le mariage d'une petite-fille de France avec un simple gentilhomme paroissoit chose impossible. Mademoiselle elle-même, ne pouvant douter que Lauzun ne regardât ce mariage comme le suprême bonheur, étoit flattée de sa modestie lorsqu'il ne vouloit pas la comprendre, et ne voyoit qu'un profond respect dans le peu d'empressement qu'il lui témoignoit. En même temps son récit fait ressortir l'espèce d'adoration dont le monarque étoit entouré : elle et Lauzun, soumis à toutes ses volontés, n'en parloient que comme d'une divinité. Lorsqu'elle réussit enfin à faire entendre à Lauzun qu'elle le vouloit, il lui répondit : « Seroit-il possible « que vous voulussiez épouser un domestique « de votre cousin germain? Afin que vous n'y « soyez pas trompée, il n'y a rien au monde qui « me fît quitter ma charge; j'aime trop le roi, « et je suis si attaché d'inclination à sa personne, « qu'il n'y a aucune considération humaine qui « pût m'en éloigner d'un moment. Je remplis « tous mes devoirs auprès de lui avec tant de « plaisir, que je vous avoue ingénument que ce « sera toujours ma première occupation.... Je « suis renfermé dans ma chambre trois ou quatre « heures par jour; je n'y veux voir personne, « pas même mes valets; je pense que je les « battrois s'ils entroient dans les momens que je « veux être seul. Le reste des journées, je rem- 1670.

Digitized by Google

1670. « plis mes devoirs auprès du roi; et j'y veux « avoir une si grande assiduité à l'avenir, que « je ne vois pas où je pourrois prendre du temps « pour le passer avec une femme, supposé que « je me mariasse » (1). Une autre fois qu'elle lui parloit de ses terres, qu'elle lui décrivoit son château à Eu, il lui répondit : « Je n'ai de plai- « sir que celui où mes soins sont utiles pour le « service du roi. Ainsi, si Eu étoit du côté de « Gisors, où est une brigade de ma compagnie « en garnison, que je dois voir pour quelques « ordres que j'ai à y donner, je pourrois bien « aller admirer votre maison, mais je mettrois « des relais sur le chemin, pour revenir bientôt « à mon devoir » (2). Une autre fois que les choses étoient déjà plus avancées entre eux, il lui dit : « Je sais que vous désirez que je con- « tinue à demeurer toujours auprès du roi : « vous savez que je suis tous les soirs à son cou- « cher, d'où je ne sors qu'à deux heures, et que « le matin il faut se lever à huit pour être à son « lever. Le chemin qu'il y a des Tuileries au « Luxembourg seroit cause que je ne serois pas « régulier à mon devoir : ainsi je coucherai tou- « jours au Louvre, et je vous viendrai voir « aux heures du jour que je ne serai pas auprès « du roi, et tout le plus souvent que je le pour-

(1) Mém. de Mademoiselle. T. XLIII, p. 222, 223.
(2) *Ibid.*, p. 226.

Digitized by Google

« rai. » Mademoiselle lui répondit : « Vous sa- 1670.
« vez que je vais tous les jours aux Tuileries;
« ainsi, lorsque la reine priera Dieu, je vous
« irai rendre visite dans votre chambre. » (1)

Enfin Mademoiselle prit courage, elle écrivit au roi pour demander son consentement; il parut surpris, il lui rappela sa naissance, les objections qu'elle-même avoit faites au mariage de sa sœur avec le duc de Guise; mais il ne la rebuta pas entièrement, et quand elle revint à la charge, il donna son consentement. L'étonnement fut prodigieux à la cour; la conquête d'une province, le renversement d'une monarchie auroient paru moins inouïs, moins étourdissans (2). Tous les amis de M. de Lauzun sentoient qu'il ne falloit pas donner un moment à la réflexion du roi, à l'envie des grands, aux vues intéressées des princes; qu'il falloit se marier le jour même; ils le lui disoient, et Mademoiselle étoit prête; elle voyoit déjà la mauvaise volonté de ses parens. Le soir même quand elle annonça son intention à la reine, celle-ci lui répondit : « Je désapprouve fort « cela, ma cousine, et le roi n'y consentira « jamais. Je lui dis, pardonnez-moi, Madame,

(1) Mém. de Mademoiselle. T. XLIII, p. 241.

(2) Lettre de mad. de Sévigné à M. de Coulanges, 15 décembre 1670. T. I, l. 92, p. 219. — Mém. de Mademoiselle, p. 249.

Digitized by Google

1670. « le roi ne veut pas me contraindre, et cela est « résolu. — Elle me répliqua, vous feriez bien « mieux de ne pas vous marier, et de garder « votre bien pour mon fils d'Anjou. — Je lui « répondis : Ah! Madame, qu'est-ce que Votre « Majesté vient de me dire! j'en suis honteuse « pour elle, et par respect je ne veux pas lui en « dire davantage. » Les autres princes du sang ne laissoient pas percer si crûment leurs vues intéressées, mais tous regrettoient cet immense héritage, dont ils se figuroient qu'ils obtiendroient quelque chose à la mort de Mademoiselle. Le duc d'Orléans, qui avoit toutes les petitesses de la vanité, s'indignoit de ce qu'un gentilhomme français alloit être admis dans sa famille. Mme de Montespan, qui avoit été offensée par Lauzun, et Louvois qui redoutoit son orgueil et son ressentiment, réunirent leurs efforts contre l'époux préféré, qui enivré d'orgueil différoit la cérémonie pour faire préparer de magnifiques livrées, et obtenir que le mariage fût célébré à la messe du roi. Il avoit été déclaré le lundi 15 décembre; le mercredi Mademoiselle fit donation à Lauzun du comté d'Eu, première pairie de France, et des duchés de Montpensier, de Saint-Fargeau et de Châtellerault. Le jeudi matin Mademoiselle espéroit que le roi signeroit le contrat et que le mariage se feroit le dimanche, mais, dit Mme de

Digitized by Google

Sévigné : « Sur les sept heures du soir, la reine, « Monsieur, et plusieurs barbons firent en- « tendre à S. M. que cette affaire faisoit tort « à sa réputation, en sorte qu'après avoir fait « venir Mademoiselle et M. de Lauzun, le roi « leur déclara devant M. le Prince qu'il leur « défendoit absolument de songer à ce mariage. « M. de Lauzun reçut cet ordre avec tout le « respect, toute la soumission, toute la fermeté « et tout le désespoir que méritoit une si grande « chute. Pour Mademoiselle, suivant son hu- « meur, elle éclata en pleurs, en cris, en dou- « leurs violentes, en plaintes excessives; et « tout le jour elle a gardé son lit, sans rien avaler « que des bouillons. » (1) 1670.

Louis XIV nourrissoit contre les Hollandais un profond ressentiment, et il ne songeoit qu'à les faire repentir de l'avoir arrêté dans ses conquêtes, à les châtier, comme il disoit, de leur ingratitude. Il croyoit ou il feignoit de croire que Van Beunigen, l'ambassadeur hollandais qui avoit signé le traité de Saint-Germain, s'étoit fait représenter dans une médaille comme Josué, avec l'exergue, *Stare fecit solem*. Louis avoit pris le soleil pour sa devise : la médaille

(1) Mad. de Sévigné à M. de Coulanges, 19 déc. 1670. Tome I, l. 95, p. 225. — Mém. de Mademoiselle. T. XLIII, p. 275. — La Hode. L. XXXII, p. 374-383. — Marq. de La Fare, ch. 6. Tome LXV, p. 181.

Digitized by Google

1670. n'avoit jamais existé; mais l'idée seule d'une telle devise suffisoit pour blesser mortellement Louis XIV (1). Toutes ses négociations tendoient à isoler complétement les Hollandais, pour les accabler. Il avoit gagné le roi d'Angleterre, et celui-ci, ainsi que lord Arlington, s'étudioient à tromper sir W. Temple, ambassadeur à la Haye, pour que celui-ci trompât mieux le gouvernement auprès duquel il étoit accrédité. Louis travailloit également à gagner les Suédois, auprès desquels le marquis de Pomponne, fils du célèbre Arnauld d'Andilly, avoit été nommé ambassadeur dès 1666; mais il étoit alors remplacé par son secrétaire d'ambassade, tandis qu'il avoit lui-même passé en Hollande. A cette époque le chancelier de Suède, ministre des affaires étrangères, étoit un Français, le comte Magnus Gabriel de la Gardie, qui conservoit une grande prédilection pour sa nation, et l'Espagne n'ayant acquitté aucun des engagemens qu'elle avoit pris, et ne payant point aux Suédois les subsides promis pour les faire entrer dans la triple alliance, ils ne tenoient plus aucun compte de ce traité, et se regardoient tout au moins comme neutres. (2)

Le moment n'étoit pas venu cependant où Louis XIV vouloit attaquer la Hollande; il

(1) Basnage, Annales ad. ann. 1668. T. II, p. 29.
(2) Flassan, Diplomatie fr. T. III, p. 331 et 393.

Digitized by Google

continuoit à dissimuler ses projets, mais en les ajournant il ne vouloit pas que l'Europe pût oublier un instant sa puissance et l'autorité qu'il s'arrogeoit sur tous les États voisins. Le vieux duc de Lorraine Charles IV lui inspiroit toujours de la défiance, et en effet, ce prince aventurier que la France avoit toujours si maltraité, nourrissoit contre elle un juste ressentiment. Louis le fit accuser à la diète de Ratisbonne d'avoir levé des troupes et fait des préparatifs de guerre; l'accusation étoit si peu fondée que le maréchal de Créqui, qui eut ordre en même temps d'entrer en Lorraine avec une armée de vingt-cinq mille hommes, n'y rencontra nulle part de résistance; il s'en fallut même de bien peu que le marquis de Tourille, qu'il avoit détaché d'avance pour surprendre le duc à Nancy, ne réussît à l'enlever; ce duc eut à peine le temps de s'enfuir dans les Vosges, d'où il passa plus tard à Cologne. Le palais ducal fut pillé; les papiers et les titres de la maison de Lorraine furent enlevés; le 18 septembre Créqui mit le siége devant Epinal, seule place fortifiée qui fût demeurée au duc; elle se rendit à discrétion le septième jour; tous les officiers ou soldats français qu'on y trouva furent pendus sans miséricorde, encore qu'ils fussent entrés au service d'un prince qu'ils devoient croire en paix avec leur maître. En 1670.

Digitized by Google

1670. moins d'un mois la Lorraine entière fut soumise aux armes du roi. (1)

Louis XIV continuoit à dépenser des sommes prodigieuses pour ses bâtimens ; l'hôtel de ville de Paris imitoit son exemple ; l'enceinte des boulevards fut continuée, plantée d'arbres et ornée de deux arcs de triomphe : ce sont les portes de Saint-Martin et de Saint-Denys ; des quais furent élevés le long de la rivière, des fontaines construites, des rues élargies. Si ces travaux demandoient de nouveaux sacrifices, du moins ils demeuroient pour orner la ville, et les trésors du peuple ne se dépensoient pas sans fruit, comme ceux qu'on consacroit à la guerre ou à la diplomatie, et ceux qu'on prodiguoit à Mme de Montespan. (2)

C'étoit sous prétexte de pourvoir à des dépenses si variées, que le gouvernement avoit augmenté outre mesure les impôts sur toutes les mar-
1671. chandises qui arrivoient de Hollande. En vain les états-généraux des Provinces-Unies avoient réclamé; le roi étoit d'autant moins disposé à faire des concessions, que l'objet essentiel à ses yeux n'étoit pas l'argent qui lui revenoit des droits d'entrée, mais la ruine du commerce des

(1) La Hode. L. XXXII, p. 372. — Basnage, Ann. des Prov.-Unies, 1670, ch. 40-46, p. 119. — *S. W. Temple's Letters*. T. II, p. 160.

(2) La Hode. L. XXXII, p. 375.

Digitized by Google

Hollandais et une occasion de querelle qu'il cherchoit avec la république. Enfin les états-généraux rendirent, le 2 janvier 1671, une ordonnance qui prohiboit l'entrée des vins, des eaux-de-vie et des marchandises de France dans les ports de la république. Ce n'étoient là que de justes représailles ; mais rien n'offensoit plus Louis XIV que la prétention d'une petite puissance à traiter avec lui sur un pied d'égalité (1). Le marquis de Louvois eut ordre, dès lors, de tout préparer pour la guerre ; on leva de nouveaux régimens, on recruta les anciens, on fit de grands magasins de vivres et de munitions. En même temps Colbert hâtoit les armemens de mer : toute cette année y fut encore consacrée ; pendant son cours la France équipa la plus puissante flotte qu'elle eût jamais mise en mer. Dunkerque avoit été choisi comme le port le plus propre à la réunir. Dès 1665 on n'avoit cessé d'y travailler, et on y avoit employé quelquefois jusqu'à trente mille hommes ; trente vaisseaux de guerre pouvoient désormais être à flot dans son bassin ; ils y étoient protégés par des fortifications d'une grande étendue et garnies d'une redoutable artillerie. (2) 1671.

Le ministère des affaires étrangères travailloit avec une égale activité à préparer les succès de

(1) Basnage, ad ann. 1670, ch. 52, p. 126.
(2) La Hode. L. XXXII, p. 386. — Limiers. L. VI, p. 120.

Digitized by Google

1671. la guerre. Il étoit désormais sûr de l'Angleterre, encore que celle-ci parût toujours être à la tête de la triple alliance, qu'elle négociât à ce titre avec l'empereur, qui vouloit accéder à ce traité, mais avec lequel elle disputoit sur la réciprocité qu'il demandoit. Charles II profitoit de la jalousie qu'on ressentoit en Angleterre contre la France pour obtenir de son parlement d'énormes subsides, en même temps qu'il destinoit cet argent même à seconder la France et à ruiner les alliés des Anglais. Jamais nation n'a été plus honteusement trahie par son roi et son ministère; mais la honte doit en demeurer à Charles II. Louis profitoit d'une bassesse dont lui-même n'auroit pas été capable. (1)

En même temps des agens français alloient solliciter les divers princes d'Allemagne pour les armer contre les Provinces-Unies. L'électeur de Brandebourg, un des premiers auxquels on s'adressa, parce qu'on le savoit brouillé avec de Witt, ne voulut pas trahir les intérêts de l'Allemagne ou attirer les Français dans son voisinage pour une querelle qu'on lui représentoit comme une affaire de point d'honneur; il offrit seulement sa médiation pour l'arranger. La France

(1) Burnet, Hist. de mon temps. T. II, p. 204. — *Letters of Sir W. Temple.* T. II, p. 100-168, ou jusqu'à son rappel. — Basnage, Ann. T. II, ad ann. 1671, ch. 45, p. 137.

Digitized by Google

réussit mieux auprès de l'évêque de Munster 1671.
(Mathieu van Galen), espèce de brigand mitré, qui levoit des troupes redoutables pour les mettre au service de quiconque voudroit le payer, et les faire vivre aux dépens des pays qu'elles ravageoient, et auprès de l'archevêque de Cologne, qui se laissoit conduire aveuglément par deux frères, les comtes de Furstemberg, que la France avoit gagnés. Louis ne demandoit à l'un et à l'autre prélat qu'une neutralité armée pour empêcher les Provinces-Unies de recevoir des secours d'Allemagne; l'évêque et prince de Strasbourg, frère de l'électeur de Cologne, suivoit la même politique. Le duc de Brunswick, évêque d'Osnabruck, promit également de demeurer neutre et d'accorder un passage aux troupes françaises au travers de ses États. A toutes ces alliances la France joignit encore celle de l'Électeur palatin, qui fut séduit par le mariage de sa fille Élisabeth-Charlotte avec le duc d'Orléans. Il fut célébré le 16 novembre. Cette princesse n'avoit pour toute dot que 32,000 florins d'Allemagne, encore la maison palatine ne put la payer avant l'année 1680; mais en revanche elle faisoit bon marché des intérêts de la religion et de ceux de la patrie allemande. La nouvelle Madame abjura le luthéranisme la veille de son mariage. (1)

(1) Basnage, ad Ann. ch. 9-20, p. 141-151. — La Hode.

Digitized by Google

1671. Une négociation plus importante avoit été entamée avec l'empereur, et contre toute apparence elle avoit réussi. Il étoit naturel de s'attendre à ce que les deux branches de la maison d'Autriche fussent animées d'un seul intérêt; à ce que l'empereur Léopold, qui prétendoit à l'héritage du maladif roi d'Espagne, sût gré aux Provinces-Unies d'avoir sauvé les Pays-Bas, et voulût maintenir une république à laquelle sa maison avoit de si grandes obligations. Mais le commandeur de Grémonville, ambassadeur de France, avoit obtenu une influence extraordinaire sur l'impératrice douairière, et par elle sur l'empereur son fils; il avoit en même temps fait accepter les riches présens de Louis XIV au ministre des affaires étrangères : celui-ci avoit persuadé à son maître que le moment étoit venu de courber les Hongrois sous le joug et de les dépouiller de tous leurs priviléges. La résistance des plus grands seigneurs de Hongrie, le prince transylvain Ragotski, les comtes de Serin, de Nadasti, de Tattembach, et le marquis Frangipani, qui avoient été secrètement excités par la France, fut qualifiée de conspiration ou de révolte. Quand ils armèrent leurs forteresses et leurs vassaux, une

L. XXXII, p. 388. — Mém. de Mademoiselle. T. XLIII, p. 331. — Flassan, Dipl. T. III, p. 400. — Lettres de mad. de Sévigné. T. II, n° 190, p. 319.

Digitized by Google

amnistie leur fut solennellement promise pour 1671.
leur faire poser les armes, puis elle fut presque aussitôt scandaleusement violée. Ils périrent sur l'échafaud; leurs biens furent confisqués, et seulement, en témoignage de sa clémence, l'empereur fit dire quatre mille messes pour le salut de leurs âmes, tandis que d'autre part il signoit avec Grémonville, le 1er novembre 1671, à Vienne, un traité par lequel il s'engageoit à ne prendre aucune part à la guerre qui pourroit s'élever entre la France et l'une ou l'autre des puissances signataires de la triple alliance, si ce n'est par ses bons offices pour le rétablissement de la paix. (1)

Le ministre qui avoit conduit avec habileté toutes ces négociations, qui avoit préparé l'écrasement de la république des Provinces-Unies, comme plus d'un siècle et demi auparavant Louis XII avoit préparé celui de la république de Venise par la ligue de Cambrai, en y faisant concourir des puissances qui n'avoient aucun grief contre l'État attaqué et aucun intérêt à sa chute, ne vit pas l'issue des intrigues conduites à

(1) Basnage, ad Ann. ch. 21-40, p. 151-162. — La Hode. L. XXXII, p. 391. — Coxe, Hist. de la maison d'Autriche. T. III, ch. 64, p. 517. La publication, en 1835, des documens inédits relatifs à la succession d'Espagne a révélé le motif secret de la cour de Vienne; c'étoit un traité éventuel signé en 1668, pour partager cette succession. Nous y reviendrons au volume suivant.

Digitized by Google

1671. Vienne en son nom. Le marquis de Lionne, ministre des affaires étrangères, mourut le 1er septembre de cette année; on prétend qu'il ne put soutenir le déshonneur dont s'étoient couvertes sa femme et sa fille, la marquise de Cœuvres : le scandale de leur conduite étoit tel, que le roi s'étoit vu forcé, un mois auparavant, de reléguer la première à Angers (1). Lionne, quoique arrivé à l'âge de soixante ans, étoit lui-même voluptueux et dissipé; mais dans les momens de presse, il retrouvoit une activité infatigable pour le travail; il y passoit les jours et les nuits, écrivant ou dictant toutes ses dépêches, et déployant une finesse d'esprit et une adresse qui faisoient illusion sur son manque de loyauté. Le roi lui donna pour successeur Simon Arnauld, marquis de Pomponne, alors ambassadeur en Suède, et fils du vénérable Arnauld d'Andilly. On vit avec étonnement le roi revenir de sa prévention contre les jansénistes, assez pour faire de lui-même un choix qui honoroit la vertu. On en conclut aussi que le nouveau ministre, élevé à l'école sévère du Port-Royal, apporteroit au département des affaires étrangères une loyauté qu'on n'étoit pas accoutumé d'y voir. (2)

(1) Lettres de mad. de Sévigné. T. II, n° 167, 172, p. 227 et 255.

(2) Flassan, Hist. de la Dipl. T. III, p. 390. — Mad. de Sévigné. T. II, p. 282, 290 et 414.

Digitized by Google

Le roi, qui aimoit les revues, et qui se flattoit d'entendre bien la discipline et la manœuvre, voulut, dès le mois de mai de cette année, inspecter ses troupes, les montrer à la Flandre, et visiter en même temps ses places fortes de la frontière. Ce fut en partant pour cette expédition, où il mit quarante mille hommes sous les armes, qu'il exécuta la promesse qu'il avoit faite au prince de Condé d'aller lui faire visite à Chantilly. Il vouloit mettre le sceau à la réconciliation que Condé avoit gagnée par la conquête de la Franche-Comté. Ce prince n'étoit guère en état de fournir à la dépense de cette réception fastueuse; jamais ses affaires n'avoient été dans un plus effroyable désordre. Gourville, auquel il s'étoit confié, avoit bien fait un voyage en Espagne pour obtenir de la cour de Madrid qu'elle lui payât une partie de ce qu'elle avoit reconnu lui devoir, mais l'Espagne n'avoit point d'argent, même pour les dépenses les plus urgentes, et Gourville, avec toute son adresse, put seulement obtenir quelques forêts et quelques fiefs dans les Pays-Bas. Malgré cette pénurie, jamais un luxe plus désordonné n'avoit été étalé à la réception d'un roi. Vatel, qui avoit été le maître-d'hôtel de Fouquet, et qui l'étoit alors du prince de Condé, avoit, comme un général pour un jour de bataille, tout ordonné, tout prévu. Il y avoit douze nuits qu'il ne s'étoit 1671.

Digitized by Google

1671. couché ; mais malgré sa vigilance, comme le nombre des hôtes étoit plus grand qu'on n'avoit jamais pu le prévoir, le rôti manqua à la vingt-cinquième table. Le feu d'artifice fut couvert d'un nuage ; enfin, à huit heures du matin, on lui annonça que la marée qu'il attendoit n'arriveroit pas ; cet échec de cuisine lui parut un déshonneur auquel il ne pouvoit survivre : il rentra dans sa chambre, appuya son épée contre la porte et se la plongea dans le cœur. Un nuage de tristesse se répandit à cette nouvelle sur la cour tout entière ; le désespoir de l'ordonnateur d'une fête sembla plus touchant encore par la futilité de la cause pour laquelle il avoit sacrifié sa vie. (1)

Il y avoit eu peu auparavant une autre aventure tragique dans la même maison de Condé. Claire-Clémence de Maillé-Brezé, l'héroïne de la guerre de Bordeaux, n'avoit obtenu par son dévouement et son courage, ni l'affection ni la considération du prince de Condé son mari. Il semble que dans son délaissement elle admit à trop de familiarité avec elle un nommé Duval, qui avoit été son valet de pied, et un jeune Rabutin, qui avoit été son page. Ils en conçurent de la jalousie l'un contre l'autre et mirent l'épée

(1) Lettres de mad. de Sévigné, du 24 au 26 avril, n° 137, 139. T. II, p. 110. — Mém. de Gourville. T. LII, p. 407-436. — Mém. de Mademoiselle. T. XLIII, p. 309.

Digitized by Google

à la main ; la princesse se jeta entre eux pour les séparer, et fut légèrement blessée à la gorge. Rabutin s'enfuit, le valet de pied fut mis aux galères, et la princesse fut enfermée à Châteauroux en Berry; son mari et son fils saisirent avec empressement une occasion de s'emparer de son bien et de se débarrasser d'elle, encore qu'il restât douteux dans l'esprit de beaucoup de gens qu'elle fût coupable. (1) 1671.

La cour s'étoit encore occupée au mois de février de la brouillerie entre mesdames de La Vallière et de Montespan, de la fuite de la première au couvent de Chaillot, des instances du roi pour la ramener à Versailles, où elle fut reconduite par Colbert, de l'accueil que lui fit Mme de Montespan, qui courut à elle les bras ouverts, et de la reprise de cette association des deux maîtresses, qui, à bon droit, paroissoit si étrange. Louis avoit déjà des enfans de l'une et de l'autre (2). La reine lui avoit aussi donné deux fils, mais le second, qu'on nommoit le duc d'Anjou, mourut à peu près à l'époque des fêtes de Chantilly, et depuis la reine n'en eut pas d'autre (3). Enfin le 25 novembre de la même année, Lauzun, qui avoit été sur le point

(1) Lettre de Mad. de Sévigné du 23 janv. 1671 à M. de Bussy, n. 99. T. I, p. 233. — Mém. de Mademoiselle. T. XLIII, p. 296.
(2) Mademoiselle, p. 299. — Mad. de Sévigné. T. I, p. 252.
(3) Mademoiselle, p. 326.

Digitized by Google

1671. d'entrer dans la famille royale, qui avoit passé presque pour le favori de Louis XIV, et qui s'étoit soutenu encore près d'une année depuis que le roi lui avoit interdit d'épouser sa cousine, fut tout à coup arrêté et conduit à Pierre-Encise, puis à Pignerol. Les ennemis que lui avoient faits sa hauteur et ses sarcasmes s'étoient ranimés quand ils l'avoient vu déchoir de ses hautes espérances; M. de Louvois ne s'étoit pas oublié, mais il est probable que c'est Mme de Montespan qui le perdit. Lauzun avoit eu l'incroyable audace de se cacher sous le lit de cette dame, et de lui répéter à l'oreille en l'injuriant la conversation qu'elle avoit eue avec le roi. Elle crut d'abord que le diable seul avoit pu lui révéler ses secrets; ce fut sans doute quand elle découvrit enfin ce qu'il avoit osé, qu'elle obtint du roi cette punition éclatante. (1)

Pendant cette année on vit croître la jalousie entre le marquis de Louvois, ministre de la guerre, et Colbert, ministre de la marine et des finances. Le dernier vouloit servir son maître à tout prix, mais il joignoit du moins à son dévouement des vues de bien public; le premier vouloit se rendre important, et embarrasser son rival, sans se soucier de ce qui en

(1) Mém. de Mademoiselle. T. XLIII, p. 333. — Lettres de mad. de Sévigné. T. II, p. 352, 365, 368. — Mém. de Saint-Simon. T. XX, p. 433.

Digitized by Google

résulteroit pour la France. On attribua la fondation du magnifique Hôtel des Invalides, faite cette année par Louis XIV, à cette jalousie de Louvois qui vouloit doubler les difficultés du ministre des finances, au moment où les ressources du trésor sembloient épuisées. M. Capefigue a retrouvé des projets de recette et de dépense, ou des bilans présentés au roi par Colbert, et corrigés de la main du monarque; quoique les dépenses excédassent d'un tiers les recettes présumées, le roi n'hésitoit point à y faire les additions qu'il jugeoit convenables; c'étoit ensuite au ministre à couvrir le déficit par tous les moyens qu'il pouvoit inventer, et nous voyons en effet, par les dons gratuits que le roi obtenoit des États de Bretagne, par le mécontentement qu'il témoignoit aux États de Provence pour n'avoir pas assez donné, par l'âpreté avec laquelle Colbert rançonnoit Gourville, que tous les moyens les plus vexatoires paroissoient bons, pourvu qu'ils rapportassent de l'argent. (1) 1671.

Avant le commencement de la guerre, un autre ministre manqua encore à Louis XIV, ce fut le chancelier Séguier qui mourut le 3 février 1672, après avoir tenu les sceaux pendant trente-neuf années. Il avoit un grand savoir, et beaucoup de goût pour la littérature; il n'étoit 1672.

(1) Capefigue, Louis XIV. T. I, ch. 7, p. 158. — Gourville. T. LII, p. 398. — Mad. de Sévigné. T. II, p. 374, 378.

Digitized by Google

1672. toutefois pas estimé de la cour, qui avoit trouvé peu de consistance dans sa conduite au temps des troubles. Ce fut le 23 avril seulement que le roi lui donna pour successeur M. d'Aligre, qui avoit gagné sa faveur par son zèle contre Fouquet. Il montra un esprit ferme et intelligent, sans réussir à se faire aimer. Dans l'intervalle qui précéda sa nomination, c'étoit le roi lui-même qui avoit tenu les sceaux. Il consentit aussi à remplacer Séguier dans une autre fonction qui flatta singulièrement les gens de lettres. Depuis la mort de Richelieu c'étoit Séguier qui portoit le titre de protecteur de l'Académie française. M. de Harlay, archevêque de Paris, et académicien lui-même, demanda au roi de daigner désormais accepter ce titre; Colbert qui étoit aussi académicien, l'en pressa également; Louis XIV agréa cette demande ainsi que les remercîmens publics que lui en fit M. de Harlay au nom de l'Académie. Cette protection ne fut point un vain titre; le roi logea l'Académie au Louvre; il fournit à ses frais de bureau, comme à ceux des jetons de présence; il accorda à tous ses membres le droit de plaider au parlement de Paris, de quelque parlement du royaume qu'eux ou leurs adversaires fussent justiciables; il leur réserva des places au théâtre de la cour; il se plut à faire entrer dans leur corps plusieurs grands seigneurs; et il voulut que les quarante, ducs

Digitized by Google

et cardinaux, comme simples académiciens, fussent assis également dans des fauteuils : signe d'égalité qui les flatta plus que n'auroit fait un grand bienfait. Aussi la reconnoissance des gens de lettres fut sans bornes, leurs éloges ne tarirent point; ils se sont dès lors répétés à la réception de chaque académicien, avec celui de Richelieu, et ils n'ont pas peu contribué à faire oublier aux Français les souffrances de ce règne, pour n'en considérer plus que l'éclat. (1) 1672.

Le premier arrêt, scellé par le nouveau chancelier, lui fit honneur, ainsi qu'au conseil d'État, de qui il émanoit. Il fit mettre en liberté tous les accusés de magie et de sortilége, qui encombroient encore les prisons de Normandie. Ce fut une première victoire remportée par la raison publique sur les superstitions accréditées par le clergé; il n'y en eut pas beaucoup d'autres durant ce règne. Les huguenots surtout voyoient redoubler contre eux l'acharnement et des prêtres et du roi; c'étoient eux qui devoient faire pénitence pour les foiblesses du monarque : son confesseur ne consentoit à fermer les yeux sur sa conduite privée qu'autant qu'il travailleroit sans relâche à anéantir cette secte ennemie. Depuis l'année 1666 où nous nous sommes arrêté dans notre revue des édits rendus contre eux,

(1) La Hode. L. XXXIII, p. 402.

Digitized by Google

1672. chaque mois presque avoit été marqué par quelque ordonnance qui leur enlevoit quelqu'un des droits des citoyens. Dans cette même année 1666, un arrêt du conseil d'État leur défendit, au mois d'avril, d'imposer ou de lever aucune somme pour l'entretien de leurs ministres ou leur envoi aux synodes (1). Un autre leur ôta le droit de récuser les juges suspects, droit qui étoit conservé à tous les autres citoyens; un autre interdit aux ministres dont les temples avoient été abattus en Poitou, la liberté de prêcher en plein air; un autre supprima les chambres de l'édit des parlemens de Paris et de Rouen; un autre leur interdit de s'habituer dans les pays étrangers, et les rappela en France, s'ils y étoient établis. Il fut interdit au collége des médecins de Rouen, d'admettre dans leur corps plus de deux religionnaires; des arrêts successifs ordonnèrent la démolition des temples réformés à Montpellier, à Melgueil, à Poussan, à Pignan, à Cornonterrail, à Suigeac, et les ministres convaincus d'avoir tenu des assemblées illicites pour prier furent condamnés à faire amende honorable, conduits par le bourreau, la corde au cou, devant la porte du palais, puis bannis du royaume. Il étoit

(1) *Voyez* le Recueil des Édits au T. V de l'Histoire de la Révocation de l'édit de Nantes depuis la p. 24, seq. — Isambert, Lois françaises. T. XVIII, p. 366, seq.

Digitized by Google

interdit aux réformés de se trouver plus de douze à la fois aux cérémonies des noces ou des baptêmes; chaque jour, à dater de cette époque, de nouveaux temples furent détruits, et l'exercice de la religion fut interdit dans de nouveaux lieux. Un arrêt du conseil du 9 novembre 1670, défendit aux maîtres d'école d'enseigner aux enfans des religionnaires autre chose qu'à lire, écrire, et chiffrer; et un autre du 4 décembre 1671, leur interdit d'avoir dans les lieux où l'exercice de leur religion étoit encore permis, plus d'une école ou plus d'un maître. Ainsi ils se voyoient attaqués chaque jour, non seulement dans leur culte, mais dans l'exercice de leur industrie, dans l'éducation de leurs enfans, dans la discipline de leur famille; et en même temps que la vie leur étoit rendue insupportable dans leur patrie, l'émigration leur étoit interdite. 1672.

Cette sourde persécution des protestans dans le royaume se rattachoit au projet de détruire la république qu'on regardoit comme le boulevard, l'arsenal, et la grande école du protestantisme; tout se préparoit pour accabler les Provinces-Unies; le roi annonçoit aux puissances catholiques que l'extirpation de l'hérésie étoit le vrai motif de la guerre qu'il alloit entreprendre; tous leurs alliés avoient été détachés d'elles; le roi d'Angleterre avoit déjà tenté de leur

Digitized by Google

1672. enlever un riche convoi de vaisseaux au sein de la paix ; il avoit sans provocation, sans excuse, commencé des hostilités contraires à ses engagemens envers son peuple, comme à ses traités avec ses alliés ; et au printemps de l'année 1672, on assuroit que Louis XIV étoit prêt à entrer en campagne avec cent cinquante-cinq mille hommes, contre cette foible république. (1)

(1) La Hode. L. XXXIII, p. 400.

Digitized by Google

CHAPITRE XXXI.

Louis XIV attaque la Hollande; il soumet un grand nombre de places; il fait passer le Rhin à son armée. — Le prince d'Orange est nommé stathouder. — Alliance de l'Espagne et de l'Autriche avec la Hollande. — Combats meurtriers livrés à Seneff par Condé. — Belle campagne de Turenne en Alsace. — Il est tué. — 1672-1675.

NON SEULEMENT il existoit la plus effrayante disproportion de forces entre la monarchie française et la république des Provinces-Unies, la constitution même de cette république l'exposoit, à l'intérieur, aux plus extrêmes dangers. La France contenoit alors au moins vingt et un millions d'habitans, les Provinces-Unies n'en contenoient pas trois; la France avoit pour alliée l'Angleterre, dont les Hollandais n'avoient jamais hésité à reconnoître la supériorité de puissance; les états-généraux n'avoient aucun allié. Ce n'étoit pas tout, Louis XIV étoit reconnu pour maître absolu des biens et des vies de tous ses sujets, ses soldats passoient pour les plus braves de l'Europe; ses généraux, qui les 1672.

Digitized by Google

1672. avoient conduits de victoire en victoire, avoient fait une étude approfondie de l'art de la guerre; ses ministres étoient les hommes d'État les plus habiles de l'époque; en prenant conseil d'eux, le roi demeuroit toujours son seul maître, et il ne communiquoit son secret que quand il le vouloit et comme il le vouloit. La république au contraire se composoit d'une confédération contenue dans une autre confédération; car les villes diverses n'avoient point renoncé à leur souveraineté individuelle, encore qu'elles fussent comprises dans l'association des sept provinces. Par l'organisation même de la constitution, le secret, la promptitude, la décision y étoient impossibles, puisqu'il falloit toujours s'en référer aux États des provinces et aux sénats des villes; et la funeste division de la république en deux factions jalouses l'une de l'autre, et cherchant réciproquement l'occasion de se renverser, ajoutoit encore aux graves inconvéniens de la publicité de toutes les délibérations, de la lenteur des décisions, et des oppositions qui s'élevoient de toutes parts.

Ce n'est pas que les Provinces-Unies n'eussent éprouvé elles-mêmes que la constitution fédérative est essentiellement propre pour résister aux invasions, quand l'enthousiasme public est excité, et quand chaque partie de l'État est également déterminée à tout sacrifier

Digitized by Google

pour la défense commune. Alors chaque citoyen exerce dans ses propres foyers toute l'énergie dont il est capable; il suffit à chacun de vivre et de combattre à ses frais, et dans chaque partie de l'État on trouve également la force et le conseil. Dans chaque ville de vingt mille habitans on en peut voir jusqu'à cinq mille prendre les armes pour la défendre; tandis que ce seroit pour elle un effort prodigieux d'en envoyer mille hors de leurs foyers pour la cause commune, et qu'elle ne réussiroit point à les y faire vivre six mois. 1672.

Aussi dans l'effroyable guerre que les Provinces-Unies soutinrent pour leur indépendance, lorsque le duc d'Albe ou ses successeurs marchoient à l'attaque des Pays-Bas avec leurs féroces bandes espagnoles, conduisant à leur suite leurs prêtres impitoyables, leurs inquisiteurs et leurs bourreaux, chacun de leurs pas rencontroit une héroïque résistance, chaque ville soutenoit un siége, chaque citoyen consacroit toute la force de son corps et de son esprit et toute sa fortune à la défense de sa ville natale. Les inconvéniens attachés à la forme fédérative étoient d'ailleurs en partie compensés par l'institution du stathoudérat, et par le bonheur qu'eut la république de voir trois grands hommes se succéder dans cette fonction pendant près de quatre-vingts ans.

Digitized by Google

1672. Comme chef du gouvernement et de l'armée, le stathouder donnoit à la confédération plusieurs des avantages dont jouissent les monarchies lorsqu'elles se trouvent avoir un chef distingué, ou plutôt encore de ceux que Rome avoit cherchés dans l'institution de ses consuls ou de son dictateur. On trouvoit en lui ce secret, cette promptitude de décision, ce pouvoir de communiquer l'élan de l'âme, cette personnalité enfin que l'élément monarchique peut seul donner, et qui doivent faire désirer qu'on lui assigne une part dans la constitution de la république la plus libre. On n'avoit point oublié en France cette héroïque résistance, aussi ne commençoit-on point la campagne sans éprouver le sentiment de ses dangers. « Quelle guerre, écrivoit Mme de Sévigné, la plus « cruelle, la plus périlleuse dont on ait jamais « ouï parler. » (1)

Mais le dernier stathouder étoit mort en 1650, peu après la paix de Munster; le prince d'Orange Guillaume, son fils, étoit né posthume la même année. Pendant sa minorité, une aristocratie prudente et vertueuse, qui se défioit des tendances monarchiques de la populace, s'étoit élevée au pouvoir; deux frères, Jean et Cornelius de Witt, aussi distingués par leur in-

(1) Lettre 248 du 27 avril 1672. T. III, p. 54, et p. 79, 82, et du comte de Bussy, p. 87.

Digitized by Google

tégrité et la vigueur de leur caractère que par leurs rares talens, se trouvoient à la tête de cette aristocratie. Toutefois ils avoient contribué à relâcher le lien fédéral. Tandis que dans une partie de l'Union on les considéroit comme les magistrats d'une seule province et de celle dont toutes les autres étoient jalouses, ils avoient, pour calmer cette rivalité, affecté de rapporter toute chose aux états-généraux, et de laisser tomber l'autorité du conseil d'État; en même temps, lorsqu'ils s'étoient aperçus que le prince d'Orange, arrivé à l'âge de dix-sept ans, commençoit à avoir un parti parmi le bas peuple, ils avoient fait rendre, le 5 août 1667, un édit qu'on nomma perpétuel, par lequel la charge de stathouder étoit abolie dans les provinces de Hollande et de West-Frise, et dans les autres étoit déclarée incompatible avec le commandement des armées de terre ou de mer. (1) 1672.

L'édit perpétuel n'avoit point anéanti le parti de la maison d'Orange; le cours des années qui faisoit oublier les anciens abus, et ressentir plus vivement les nouveaux, l'avoit au contraire fortifié. Toute l'opposition aux de Witt se rangeoit sous les drapeaux d'Orange; elle leur re-

(1) Basnage, ad ann. 1667. ch. 41 à 48, p. 824. — Burnet, Hist. de mon temps. T. II, p. 234.

Digitized by Google

1672. prochoit d'avoir trop recherché l'alliance de la France, de la ménager trop encore depuis qu'ils avoient pu reconnoître le mauvais vouloir du roi, et d'avoir cherché à désarmer la colère de Louis XIV par des supplications sans dignité. En même temps elle les accusoit d'avoir favorisé la marine aux dépens des forces de terre, à cause de la prédilection du grand pensionnaire de Witt pour son beau-père Ruyter. Mais la marine paroissoit être le fondement de la puissance de la république, c'étoit à la marine qu'elle devoit ses possessions d'outre-mer, son commerce et sa richesse, et si Ruyter étoit dévoué au parti républicain, Tromp étoit attaché au parti d'Orange. Ces deux amiraux avoient également fait respecter le drapeau des Provinces-Unies dans toutes les mers. Malheureusement le service de mer étoit la seule voie pour s'élever à la puissance et à la gloire; tous ceux qui, dans les Provinces-Unies, sentoient en eux-mêmes la bravoure et l'activité qui conduisent aux succès, s'engageoient dans la marine; tandis que le service de terre, qui ne promettoit aucune distinction, étoit abandonné aux mercenaires et aux étrangers. Aussi une scandaleuse vénalité s'étoit introduite parmi les officiers; après avoir vendu leurs grades aux subalternes, ils leur vendoient encore la dispense de servir, et il n'y en avoit aucun dont

Digitized by Google

le capitaine ne tirât douze ou quinze pistoles (1). 1672.
En même temps, les places de guerre avoient été exploitées par l'esprit mercantile qui ne dominoit que trop dans la nation; les munitionnaires, les commissaires des guerres avoient voulu gagner sur les approvisionnemens et sur les travaux publics. Au commencement de la guerre beaucoup de magasins se trouvèrent vides, et presque toutes les fortifications des places se trouvèrent délabrées.

Malgré les avis qu'ils recevoient de toutes parts, les Hollandais n'avoient pu croire à la violence de la haine que Louis XIV nourrissoit contre eux. Pleins encore de reconnoissance pour l'appui que la France leur avoit donné autrefois, se rendant le témoignage qu'ils désiroient toujours la grandeur de la France, qu'en Europe ils appartenoient au parti français, de même que dans la division en deux partis de leur république c'étoit le parti français qui étoit au pouvoir, ils se flattoient qu'en se désistant de toutes les prétentions que Louis XIV voudroit leur disputer, ils étoient encore à temps d'apaiser sa colère. Les états-généraux avoient adressé, le 16 décembre 1671, une lettre très respectueuse à Louis XIV, professant leur reconnois-

(1) Gourville observa cette vénalité universelle à Berg-op-Zoom, et il en rendit compte au prince de Condé. Gourville. T. LII, p. 405.

Digitized by Google

1672. sance pour les anciens bienfaits de la France, leur résolution d'observer religieusement le traité d'alliance de 1662, leur empressement à redresser toute contravention dans laquelle ils auroient pu tomber par inadvertance. Le roi répondit le 6 janvier une lettre empreinte de la plus amère ironie, où il ne daigna pas même exposer des griefs (1). De Witt croyoit aussi que le seul motif du ressentiment de Charles II contre la république étoit l'exclusion du stathoudérat donné à son neveu, le prince d'Orange, et il ne doutoit point qu'il ne regagnât l'amitié de l'Angleterre en offrant de rendre au jeune Guillaume d'Orange le rang de ses ancêtres. Il avoit l'âme trop élevée pour supposer seulement que Charles II avoit vendu sa religion et sa patrie; qu'en s'associant à la France le but qu'il se proposoit étoit la destruction de la réforme et de la liberté; qu'il ne se soucioit nullement de son neveu, et que quand l'ambassadeur Borel lui feroit une proposition à son égard, il la recevroit avec la plus profonde indifférence (2). Quoi qu'il en soit, dès la fin de l'année on avoit nommé Guillaume, prince d'Orange, capitaine général des armées de la république, en lui imposant cependant la condition de ne pas ac-

(1) La lettre et la réponse sont dans Basnage, Annales 1672. ch. 4, p. 182.

(2) Burnet, Hist. de mon temps. T. II, p. 256.

Digitized by Google

cepter le stathoudérat, lors même qu'il lui seroit offert. (1) 1672.

Sur ces entrefaites Charles II fut averti que la flotte hollandaise revenant de Smyrne, et richement chargée, alloit entrer dans le canal; elle étoit composée de soixante-dix vaisseaux de commerce escortés par dix vaisseaux de guerre. Aussitôt il fit sortir de ses ports douze vaisseaux de guerre anglais, qui l'attaquèrent quoique en pleine paix. Le roi se flattoit qu'un si riche butin, partagé entre les matelots, rendroit la guerre populaire en Angleterre. Cet acte de déloyauté n'eut point de succès; les Hollandais se défendirent bravement, et ne perdirent que cinq navires (2). Quinze jours plus tard, le 7 avril, la guerre fut déclarée par les deux monarques; le manifeste du roi de France n'entroit dans aucune explication, n'exposoit aucun grief. « Il n'avoit pu, disoit-il, dissimuler plus « long-temps, sans diminution de sa gloire, « l'indignation que lui causoit la conduite des « États, si peu conforme aux grandes obligations « dont lui et ses prédécesseurs les avoient com- « blés. » Le roi d'Angleterre, au contraire, s'efforça de justifier sa conduite, en rassemblant

(1) Basnage, 1671. ch. 52 et suiv., p. 170.

(2) Basnage, 1672. ch. 19, p. 193. — Burnet, Hist. de mon temps. T. II, p. 208. — Mad. de Sévigné, Lettre 237. T. III, p. 15.

Digitized by Google

1672. dans son manifeste des plaintes en grand nombre, sur le salut qu'il prétendoit dû à son pavillon en pleine mer, sur les écrits, sur les gravures qui avoient été publiés en Hollande, et dont il déclaroit se tenir offensé. L'évêque de Munster, condottiere féroce, que les deux rois avoient engagé à attaquer en même temps les Provinces-Unies, publia de son côté un manifeste dans lequel il accusa quatre magistrats hollandais de partis différens d'avoir conjuré contre sa vie : l'accusation étoit trop absurde pour qu'on songeât seulement à la réfuter. (1)

Il est probable que la force effective de l'armée française, au moment de l'entrée en campagne, étoit d'environ quatre-vingt-dix mille hommes, auxquels il faut ajouter environ trente mille hommes de troupes auxiliaires de Cologne, de Munster et d'Angleterre. Mais Louis ne tarda pas à faire de nouvelles levées, tant en France qu'en Suisse, qui portèrent sa propre armée à cent soixante-seize mille hommes, ou même à plus. Il divisa ses forces en quatre corps principaux; la grande armée commandée sous lui par Monsieur, duc d'Orléans et par le maréchal de Turenne, devoit s'assembler sur la

(1) Basnage, 1672. ch. 23, 24 et 160, p. 195 et 265. — La Hode. L. XXXIII, p. 407. — Limiers. L. VI, p. 176.

Digitized by Google

Sambre ; l'armée du prince de Condé, ayant à ses ordres les maréchaux de Bellefonds et d'Humières, se réunissoit à Sédan ; le corps du maréchal de Créqui, formé d'une partie des troupes françaises qui avoient hiverné dans l'électorat de Cologne, et d'un détachement de l'armée du roi, avoit pour point de rassemblement le voisinage de Maestricht ; enfin le duc de Luxembourg, avec le surplus des troupes du roi reçues dans les États de Cologne, étoit destiné à seconder l'armée combinée de ce prince et de l'évêque de Munster. Le roi avoit voulu donner le pas au maréchal de Turenne sur tous les autres maréchaux, en lui accordant dès 1660, le titre de maréchal général. Cependant les trois maréchaux de Bellefonds, de Créqui et d'Humières ayant refusé de se soumettre à ce réglement, le roi les exila sur-le-champ, et ne leur permit de rentrer au service à la fin de la campagne qu'après qu'ils eurent fait acte d'obéissance. (1) 1672.

Le roi partit de Saint-Germain le 25 avril pour joindre son armée à Charleroi ; le prince de Condé prit en même temps le chemin des Ardennes. La France ne confinoit pas avec les Provinces-Unies, et Louis XIV ne vouloit pas

(1) Mém. militaires de M. de Grimoard, Œuvres de Louis XIV. T. III, p. 121-125. — Lettres de mad. de Sévigné, 248. T. III, p. 55.

Digitized by Google

1672. violer le territoire des Pays-Bas espagnols; mais l'électeur de Cologne, qui étoit en même temps évêque de Liége, avoit promis le passage par son territoire. Quoiqu'on sût bien qu'il avoit fort peu de sens, dit Burnet, on ne s'étoit pas attendu à lui voir faire une pareille imprudence (1). Tandis que Condé s'avançoit entre la Meuse et le Rhin, pour s'emparer de Wesel et des autres places occupées par les Hollandais sur la rive droite du fleuve, le roi suivit la Meuse, qu'il traversa au-dessus de Maestricht. Au lieu d'assiéger cette place, où il y avoit une garnison de dix mille hommes, il laissa sous les ordres du comte de Chamilly un petit corps d'armée pour la couvrir, et il s'approcha du Rhin pour se rendre maître des places situées sur la rive gauche de ce fleuve. (2)

L'armée du roi, après avoir traversé les pays de Juliers et de Clèves, se réunit sur les bords du Rhin avec celle du prince de Condé, et elle entreprit en même temps les siéges d'Orsoy, Rheinberg, Burick et Wesel; ces places n'appartenoient pas à la république, mais elle les avoit reçues en séquestre de l'électeur de Cologne et de l'électeur de Brandebourg, et elle y entretenoit des garnisons. Louis, le duc d'Orléans, le prince de Condé et le maréchal de

(1) Burnet. T. II, p. 239.

(2) Mém. militaires, Œuvres de Louis XIV. T. III, p. 126.

Digitized by Google

Turenne s'étoient partagé ces quatre siéges. Les Hollandais n'avaient point prévu de quel côté la tempête fondroit sur eux : le plus grand art du roi à la guerre, et la première cause de ses succès, étoit le profond secret dont il enveloppoit ses desseins. Personne dans son armée ne savoit ce qu'il se proposoit de faire. « Ce « n'étoit pas, dit Mme de Sévigné, faire sa « cour que de mander des nouvelles de l'ar- « mée, ni de se mêler de deviner et de raison- « ner. » Le fils même du grand Condé, le duc de Bourbon, arrivé devant Maestricht, écrivoit à un de ses amis de Paris : « Je vous prie de me « mander où nous allons, et si nous passerons « l'Issel, ou si nous assiégerons Maestricht » (1). Dans cette impossibilité de pénétrer les desseins du roi, les Hollandais avoient distribué leurs troupes dans leurs places de guerre, sans tenir la campagne. Ce fut seulement au moment de l'attaque qu'on reconnut l'inconcevable négligence et les scandaleuses voleries des commandans des places. Wesel, que Condé attaquoit, étoit regardée comme la clef de la Gueldre et de l'Over-Yssel : c'étoit une des meilleures forteresses des bords du Rhin; mais le commandant étoit resté à la Haye ; les affûts étoient hors d'état de ser-

1672.

(1) Lettres de mad. de Sévigné, du 20 mai 1672, n° 254. T. III, p. 95.

Digitized by Google

1672. vir, et il y avoit déjà trois heures que la place étoit investie quand on mena les premiers canons sur les remparts et que l'on commença à rétablir les palissades, les gabions et les fraises. La conséquence fut telle qu'on devoit l'attendre d'un si grand désordre; la ville capitula le 3 juin. La condition des autres places n'étoit pas meilleure : Burick ne tint que quatre jours contre le maréchal de Turenne; Rheinberg, que le roi attaquoit, n'essuya pas un seul coup de canon; Orsoy, qu'assiégeoit le duc d'Orléans, se rendit à discrétion dès le second jour. En cinq jours, enfin, ces quatre places qu'on avoit cru si formidables étoient ouvertes au roi. Rees et Emmerick tombèrent aussi les jours suivans; partout les bourgeois, au lieu de contribuer à la défense, se tournoient contre les soldats pour les contraindre à une prompte capitulation. (1)

La flotte soutenoit mieux l'honneur des Provinces-Unies. L'amiral Ruyter étoit sorti de la Meuse dès le 1er mai, mais il eut beaucoup de peine à faire sortir du Texel les vaisseaux hollandais, à réunir ceux de Zélande, et, pendant les trois semaines qu'il y perdit, le comte d'Estrées, avec la flotte française, eut le temps de

(1) Basnage, Annales. ch. 66 à 74, p. 212. — La Hode. L. XXXIII, p. 412. — Limiers. L. VI, p. 183. — Mémoires militaires de Louis XIV. T. III, p. 186.

Digitized by Google

joindre le duc d'York qui commandoit les Anglais. Ruyter avoit sous ses ordres quatre-vingt-cinq vaisseaux de guerre et quarante-quatre brûlots; la flotte royale étoit un peu plus forte; mais on crut que M. d'Estrées avoit des ordres secrets de se tenir à l'écart pour ne pas exposer la marine naissante de la France. Les Hollandais étoient venus chercher les Anglais dans la baie de Solebay entre Harwich et Yarmouth, le 7 juin; le combat fut épouvantable; le comte de Sandwhich, contre-amiral anglais, et Van Ghent, lieutenant-amiral hollandais, y furent tués; les Anglais perdirent un plus grand nombre de vaisseaux, les Hollandais de brûlots; la nuit sépara les combattans; chaque parti s'attribua la victoire; mais avec leurs vaisseaux délabrés et une perte immense dans leurs équipages, les Anglais et les Français durent renoncer à faire la descente en Zélande qu'ils avoient projetée. (1) 1672.

Les places conquises jusqu'alors par le roi étoient de celles où les Hollandais tenoient garnison en dehors de leur pays; mais le roi vouloit pénétrer dans le cœur de la Hollande; son

(1) Basnage, Annales. ch. 53 et suiv., p. 205. — Burnet. T. II, p. 242. — La Hode. L. XXXIII, p. 413. — Limiers. L. VI, p. 191. — Rapin-Thoyras. T. X, L. XXIII, p. 305. — *Hume's Hist. of England*. T. XI, ch. 65, p. 309.

Digitized by Google

1672 armée, réunie dans le pays de Clèves, pouvoit s'étendre à droite dans l'Over-Yssel; elle avoit aussi devant elle la bifurcation du Rhin; deux de ses bras, le Wahal et le Rhin propre, coulent au midi, l'Yssel au nord, embrassant entre les deux premiers l'île de Beetuwe et celle de Weluve entre le second et le troisième. Au premier point de partage, se trouvoit le fort de Schenck qu'on croyoit imprenable; entre ce fort et celui de Tolhuys, deux gentilshommes de Gueldre indiquèrent au prince de Condé un gué dans le Rhin qui pouvoit introduire dans la première des deux îles; une sécheresse continue avoit si fort réduit les eaux du fleuve, qu'ils assuroient que les chevaux pourroient le passer de pied ferme. Le comte de Guiche fut chargé d'aller reconnoître le passage; il déclara à son retour qu'il étoit praticable: il ne l'étoit pas cependant; il restoit au milieu du fleuve un trajet de deux cents pas que les chevaux devoient faire à la nage. L'audace de Guiche, comme elle fut couronnée par le succès, le couvrit de gloire. Si l'armée avoit été repoussée, son faux rapport auroit mérité la mort. Le passage fut résolu pour la nuit du 11 au 12 juin. Le comte de Montbas, chargé par les États de défendre la rive opposée, s'étoit retiré à Nimègue, non sans être soupçonné de trahison; le général Wirtz étoit

Digitized by Google

cependant revenu en hâte occuper les postes si lâchement abandonnés. Le comte de Guiche fut chargé de conduire la première troupe, protégée par une batterie de douze canons. Les premiers qui voulurent passer isolément, entre autres le comte de Nogent, se noyèrent; mais quand un escadron entra de front dans la rivière, il rompit le courant et atteignit l'autre bord. Le major Langallerie fut le premier qui avec quarante maîtres gagna la rive opposée; il attendit dans les eaux basses, qui le couvroient en partie contre les feux ennemis, jusqu'à ce que d'autres escadrons l'eussent rejoint; alors il marcha sur la cavalerie hollandaise qui prit la fuite. Le jeune duc de Longueville, qu'on savoit être fils du duc de la Rochefoucault, venoit de passer en bateau avec Condé, son oncle, et Enghien, son cousin; il courut à l'infanterie qui demandoit quartier et qui avoit déjà obtenu la parole du prince. Longueville, avec cette fureur que les jeunes gens prennent quelquefois pour de la bravoure, s'élança sur eux en criant: Non, non, point de quartier, et il déchargea son pistolet sur le premier qu'il trouva à sa portée; on lui répondit par une décharge générale qui l'étendit mort avec le marquis de Guétry et quelques autres personnes de qualité. Condé fut aussi grièvement blessé; son bras fut cassé au-dessus du poignet. La troupe qui avoit 1672.

Digitized by Google

1672. osé se défendre contre des princes fut passée au fil de l'épée. (1)

Le lendemain, Louis XIV et le reste de son armée passèrent la rivière sur un pont de bateaux. Le passage du Rhin ayant été célébré par les flatteurs de Louis XIV comme la plus grande action militaire du siècle, ses ennemis ont voulu au contraire mettre en doute sa bravoure, parce qu'il ne s'étoit pas joint aux deux mille cavaliers qui passèrent les premiers le fleuve à la nage en enfans perdus. Il nous semble que cette action téméraire n'auroit convenu ni à un roi ni à un général d'armée. Après tout, le passage de la rivière n'auroit été merveilleux que si l'autre rive avoit été bien défendue. Mais l'avantage, pour n'être point digne de tant d'admiration, n'en étoit pas moins décisif. Les îles qu'enserre le Rhin, et où les paysans se croyoient à l'abri des dangers de la guerre, étoient remplies de richesses qui tombèrent aux mains des Français. Condé avoit été forcé par sa blessure de quitter l'armée; mais Turenne réduisoit chaque jour quelqu'une de ces villes du Betuwe et

(1) La Hode. L. XXXIII, p. 415. — Limiers. L. VI, p. 185. — Lettre 34 de Bussy-Rabutin. T. I, édit. de 1737, p. 103, 263; du 17 juin, p. 122, et Lettre 271 de mad. de Sévigné, du 3 juillet. T. III, p. 147. — Basnage, Annales. ch. 78-80, p. 219. — Mémoires militaires de Louis XIV. T. III, p. 193. — Relation du passage du Rhin, par le comte de Guiche. T. LVII, p. 105.

Digitized by Google

du Weluve, qui avoient tenu des semaines ou des mois contre les Espagnols, et que les habitans n'osoient pas défendre vingt-quatre heures contre les Français. Arnheim, Knotzemburg, le fort de Schenck, Doesburg, Zutphen, Amersfort, Utrecht, et un nombre infini de places moins importantes, ouvrirent leurs portes; le roi entra, le 30 juin, dans Utrecht, et y fit célébrer le culte catholique, laissant assez voir par là aux Hollandais quel seroit, pour leur religion, le résultat de la guerre. En même temps, le duc de Luxembourg ayant joint les troupes de l'électeur de Cologne et de l'évêque de Munster, poussoit ses conquêtes sur la rive droite de l'Yssel. La prise de Groll, de Dewenter et de Zwoll entraîna la perte entière de l'Over-Yssel. La consternation étoit si grande que les villes envoyoient leur soumission avant qu'aucun ennemi eût paru devant leurs murailles. La médaille, frappée en France comme monument de ces conquêtes, annonçoit que quarante places fortes avoient été prises en vingt-deux jours. (1) 1672.

La république étoit réduite aux dernières extrémités; de Witt avoit engagé les états-généraux à envoyer au roi trois députés,

(1) La Hode. L. XXXIII, p. 418. — Basnage. ch. 89 et seq., p. 224. — Mémoires militaires de Louis XIV. T. III, p. 199.

Digitized by Google

1672. dont le chef étoit le fils de l'illustre Grotius, pour demander la paix; ils arrivèrent au camp français le 22 juin. Burnet assure que Pomponne ouvrit l'avis de leur accorder des conditions très modérées. Mais Louvois l'emporta, et il les traita avec la dernière arrogance. Il leur demanda de faire les premiers leurs offres, de se munir d'un plein pouvoir pour conclure, et de se tenir pour avertis toutefois que le roi ne se considéreroit pas comme lié par ses promesses, s'il n'avoit auparavant l'agrément du roi d'Angleterre. Lorsqu'il condescendit enfin à faire connoître à quelles conditions le roi accorderoit la paix, il demanda la cession de tout ce que la république possédoit en Flandre, en Brabant et en Allemagne, en dehors de ses sept anciennes provinces; l'abandon au roi des forteresses importantes qu'il avoit conquises sur le Rhin et la Meuse, la liberté du commerce français dans toutes les terres de la domination hollandaise, l'exercice public du culte catholique dans toutes les provinces, et un paiement de vingt millions pour les frais de la guerre. (1)

Quelque désastreuses que fussent ces conditions, il est probable qu'elles auroient été ac-

(1) La Hode. L. XXXIII, p. 421. — Burnet. T. II, p. 241. — Basnage. ch. 108, p. 235, et ch. 117, p. 239.

Digitized by Google

ceptées si le roi avoit poursuivi ses conquêtes; 1672.
mais comme il avoit mis des garnisons dans chacune des villes dont il s'étoit emparé, il avoit considérablement affoibli son armée, tandis qu'il se trouvoit embarrassé de la garde de vingt-huit mille prisonniers qu'il avoit faits aux Hollandais. Il consentit donc à les relâcher contre rançon, et tandis qu'il remplissoit ainsi ses coffres, il complétoit de nouveau les cadres de l'armée ennemie. Il la méprisoit trop alors pour s'inquiéter du renfort qu'il lui envoyoit. Cependant il continuoit à prendre des villes. Genep se rendit le 3 juillet, Nimègue le 9, Coeverden le 10. L'électeur de Cologne et l'évêque de Munster avoient de leur côté mis le siége devant Groningue. C'est là que les armées d'invasion trouvèrent la première résistance efficace; les prélats furent contraints de lever ce siége le 27 août. (1)

Au milieu de la terreur et de la rage qu'excitoient les rapides victoires des Français, la république fut encore bouleversée par une révolution. Le peuple ne vouloit expliquer que par des trahisons cette longue suite de revers; et cependant c'étoit dans chaque ville lui qui s'étoit trahi lui-même; c'étoient des soulèvemens populaires qui avoient contraint les com-

(1) La Hode. XXXIII, p. 427. — Basnage. ch. 95, p. 228.

Digitized by Google

1672. mandans à se rendre. Plus les Hollandais étoient enflammés de colère contre les Français, plus ils reprochoient aux deux frères de Witt de s'être montrés si long-temps leurs partisans, et de nouveau ils s'indignoient de les voir disposés à accepter les conditions honteuses proposées par Louvois. Car la populace passoit en un instant d'une aveugle confiance en elle-même au dernier degré de terreur; et les mêmes meneurs qui la faisoient insurger, en appelant la guerre à grands cris, la faisoient insurger de nouveau, pour contraindre, le couteau sur la gorge, les commandans à capituler. A Amsterdam, le sénat avoit, dans un premier tour de suffrages, opiné pour une prompte soumission. Il fut rappelé à des sentimens plus énergiques par quelques vieillards, anciens bourguemestres qui, arrivés au dernier terme de la vie, donnèrent à la jeunesse un noble exemple de courage et de dévouement. Le sénat repoussa l'offre d'une paix honteuse, et les magistrats se mettant à la tête des compagnies bourgeoises, passèrent de la salle du conseil aux bastions pour réparer en hâte les fortifications et les garnir d'artillerie. (1)

Malgré l'opposition de la ville d'Amsterdam, non seulement le député de Hollande porta aux États la proposition de se soumettre, cette réso-

(1) Basnage, Ann. ch. 125, 126, p. 243.

Digitized by Google

lution fut prise au nom de tous par lui seul, les autres provinces s'étant refusées à voter. A cette nouvelle le peuple se mit partout en mouvement; dans chaque ville il menaça de mettre les bourguemestres en pièces, s'ils ne prenoient des résolutions plus vigoureuses. A Dordrecht, patrie des de Witt, un soulèvement accueillit Cornelius de Witt, comme il revenoit de la flotte, pilla sa maison, menaça son père et ses amis, et arbora sur les remparts le drapeau d'Orange. Les mutins firent venir de l'armée le jeune prince, et contraignirent les magistrats à révoquer l'édit perpétuel et à déclarer Guillaume d'Orange stathouder, gouverneur et capitaine général de la république. Rotterdam, Tergow, Harlem, Delft et Leyde suivirent cet exemple : ce fut le peuple qui fit violence aux magistrats pour se soumettre au pouvoir d'un seul; enfin les états-généraux, cédant à la terreur, approuvèrent le 8 juillet ce qu'avoient fait les assemblées particulières des villes. (1) 1672.

Bientôt après Jean de Witt fut attaqué, terrassé, et percé de coups de couteau par deux fanatiques qui prétendoient punir comme traître à la patrie le magistrat intègre qui, pendant dix-neuf ans, avoit présidé à ses destinées. Les bles-

(1) Basnage, Annales. ch. 193-204, p. 283. — La Hode. L. XXXIII, p. 424. — Burnet, Hist. de mon temps. T. II, p. 245-249.

Digitized by Google

1672. sures n'étoient pas mortelles, mais la rage du parti qui vouloit la révolution, ne s'apaisoit point. Un misérable chirurgien, qui avoit été condamné sur la poursuite de Cornelius de Witt à faire amende honorable pour un crime contre les mœurs, accusa ce citoyen, aussi éminent comme guerrier que comme magistrat, d'avoir voulu le séduire pour assassiner le prince d'Orange. Le peuple, non moins féroce dans le culte qu'il rendoit à son idole que dans ses vengeances, exigea que l'ami et le compagnon de Ruyter fût soumis à la torture. Elle fut épouvantable, et cependant le tribunal n'ayant obtenu de lui aucun aveu, condamna seulement Cornelius de Witt au bannissement. C'étoit le 19 août; mais les orangistes forcenés n'étoient point satisfaits, les deux frères furent réunis le lendemain dans une même prison à la Haye, par le lâche artifice d'un faux ami qui vint annoncer à Jean de Witt que son frère l'y demandoit. Pour la sûreté des prisonniers, on fit armer six compagnies de milices: elles ne se montrèrent guère moins furieuses que les mutins; trois compagnies de cavalerie, sous les ordres du comte de Tilly, protégeoient encore les prisons; on les en écarta sous prétexte d'empêcher une irruption de paysans qui se portoient sur la Haye; alors la populace, secondée par les compagnies bourgeoises qui devoient garder les prisons, s'y précipita, en arra-

Digitized by Google

cha les deux frères, les perça de mille coups, 1672.
et traîna leurs cadavres par les rues. Guillaume, prince d'Orange, n'avoit alors que vingt-deux ans; ce n'étoit point encore lui qui dirigeoit son parti, et la révolution s'accomplit pour lui bien plus que par lui. Cependant la part qu'il eut au massacre des de Witt, et les faveurs qu'il accorda à leurs meurtriers, ont imprimé une tache à sa mémoire dont tous les succès d'une carrière longue et glorieuse n'ont jamais pu la laver. (1)

Pour arrêter les Français, une seule ressource restoit, non point aux Provinces-Unies, mais au comté de Hollande : c'étoit celle de couper les écluses qui retiennent les eaux de la mer, et de mettre à couvert Amsterdam et les villes voisines par une inondation universelle. Le marquis de Rochefort, qui s'étoit emparé de Naerden, auroit ôté cette ressource aux Hollandais, s'il avoit gardé également le poste de Muyden où l'un de ses détachemens étoit entré; mais le prince Maurice de Nassau l'ayant repris, en ouvrit les écluses : il mit ainsi toute la campagne sous l'eau, et il sauva les grandes villes de Hollande (2). Les eaux avoient déjà auparavant

(1) Basnage, Annales. ch. 205-261, p. 290-330. — La Hode. L. XXXIII, p. 432. — Burnet. T. II, p. 249. — *Temple's Memoirs*. T. II, p. 261.

(2) Basnage, Ann. ch. 283, p. 340. — Burnet. T. II, p. 244. — La Hode. L. XXXIII, p. 426.

Digitized by Google

1672. rendu un autre service aux Provinces-Unies. Vers le milieu de juillet les deux flottes française et anglaise avoient paru sur les côtes de Hollande; elles avoient intention de débarquer à demi-lieue de la Haye un corps anglais de dix mille hommes que commandoit le prince Rupert; la flotte combinée étoit forte de cent soixante voiles, et Ruyter avec toute son habileté ne pouvoit espérer de lui tenir tête; mais un reflux extraordinaire, causé par un vent violent du sud-ouest, et qui fut considéré comme miraculeux, tant il venoit à point nommé, empêcha le débarquement; une tempête qui vint ensuite, et qui dura trois jours entiers, maltraita tellement la flotte combinée qu'elle fut forcée d'aller chercher un refuge dans les ports d'Angleterre. (1)

Avant le commencement du mois d'août, Louis XIV, avec le duc d'Orléans et quelques autres seigneurs, quitta l'armée et revint en France; soit que les inondations arrêtassent ses opérations militaires et causassent des maladies dans l'armée, soit qu'il voulût surveiller les mouvemens des autres puissances, qui, alarmées de la chute rapide de la Hollande, se disposoient à lui porter des secours; soit, comme

(1) Basnage, Annales. ch. 156-158, p. 263. — La Hode. L. XXXIII, p. 425. — Mém. militaires de Louis XIV. T. III, p. 242.

Digitized by Google

le disoient ses envieux, qu'il ne pût soutenir l'ennui d'être plus long-temps séparé de Mme de Montespan et des fêtes de la cour. Dans son *agenda*, il avoit écrit, au camp de Reek, le 15 juillet : « Mon départ; que je ne veux « plus qu'on fasse rien » (1). Il quitta l'armée le 26 juillet, et arriva le 1er août à Saint-Germain. Turenne, à qui en partant il avoit confié son armée, passa quelques semaines dans l'inaction. Ainsi que Condé, il pressoit le roi de faire démolir toutes les places dont il s'étoit emparé; Louvois s'y opposa, et son avis l'emporta sur celui des deux plus habiles généraux de France. Tout en s'éloignant, Louis XIV rejeta encore une fois les avances que lui faisoient les Provinces-Unies pour obtenir la paix, et il confirma son alliance contre elles avec l'Angleterre. Le duc de Buckingham et le comte d'Arlington, ministres de Charles II, en se rendant auprès de lui, avoient passé par la Haye, et les états-généraux s'étoient flattés qu'ils venoient annoncer que l'Angleterre ne persisteroit pas dans une guerre aussi contraire à ses intérêts qu'à son honneur. Leur seul but cependant étoit de séduire le prince d'Orange, auquel ils offrirent la souveraineté absolue d'un débris de la république. Lorsqu'il eut repoussé cette offre honteuse 1672.

(1) Mém. militaires de Louis XIV. T. III, p. 235.

Digitized by Google

1672. avec indignation, les ministres anglais passèrent au camp du roi de France pour renouveler le traité fait avec lui. (1)

La ruine si rapide de la Hollande avoit renouvelé toutes les terreurs qu'on avoit ressenties en Europe cinq ans auparavant, lorsqu'on avoit vu Louis XIV tenter, sans l'ombre de justice, la conquête des Pays-Bas autrichiens. A cette époque, c'étoient les Provinces-Unies qui avoient sauvé l'équilibre européen; l'Espagne et l'Empire avoient accepté avec reconnoissance la courageuse interposition de la république qui avoit arrêté le conquérant; mais ils l'avoient acceptée comme les monarques acceptent les services des républiques, tout en les croyant en dehors du droit commun. Ils avoient depuis scandaleusement abandonné la Hollande; et lorsque, la voyant près d'être anéantie par les conquêtes de la France, ils commencèrent à trembler pour eux-mêmes et se déterminèrent à venir à son aide, ils voulurent rejeter sur elle tous les frais de la guerre, et ils lui demandèrent des sacrifices d'argent qu'elle n'auroit pas été en état de faire, même au temps de sa plus haute prospérité.

Cependant on annonçoit qu'une armée de quarante mille hommes s'approchoit pour secourir

(1) Basnage, Annales. ch. 140, seq. p. 255. — La Hode. L. XXXIII, p. 423-428.

Digitized by Google

la Hollande. L'électeur de Brandebourg, Frédéric-Guillaume, avoit le premier signé un traité d'alliance avec cette république, au moment de ses plus grandes difficultés, et avoit promis de faire marcher vingt mille hommes pour sa délivrance (1). Montécuculi, le plus habile général de l'empereur, devoit s'unir à lui avec le duc de Lorraine : les troupes autrichiennes se mirent en effet en marche, mais le principal ministre de l'empereur, le comte de Lobkowitz, étoit, dit-on, gagné par l'or de la France, et il mit tant de lenteur dans l'envoi des troupes qu'il avoit annoncées, que de toute l'année elles ne se trouvèrent point à portée de combattre. Cependant l'annonce seule de cette diversion soulagea les Provinces-Unies en obligeant le roi à en retirer une partie de ses troupes. Le prince de Condé, guéri de sa blessure, fut envoyé en Alsace avec dix-huit mille hommes pour empêcher les Allemands de passer le Haut-Rhin ; Turenne, avec vingt mille hommes au plus, passa sur la droite du Bas-Rhin pour entrer dans le pays de la Marck et menacer l'électeur de Brandebourg. L'absence de Turenne permit au prince d'Orange de reprendre un peu haleine, et de recouvrer quelques unes des villes que sa patrie avoit perdues : toutefois le duc de Luxembourg 1672.

(1) Frédéric II, Mémoires de Brandebourg. T. I, p. 111.

Digitized by Google

1672. étoit resté en Hollande, et au plus fort de l'hiver, lorsque la gelée lui eut rouvert les passages qui avoient été fermés par l'inondation, il s'empara des villes de Bodegrave et de Swammerdam. Ces conquêtes contribuèrent moins à répandre une nouvelle terreur que les dévastations et les cruautés effroyables auxquelles il encourageoit ses soldats dans la province d'Utrecht. (1)

Malgré la profonde décadence de la monarchie espagnole, les gouverneurs de ses provinces n'avoient pas perdu toute tradition de son antique politique et de son ancienne gloire. Le comte de Monterey, gouverneur des Pays-Bas espagnols, s'intéressoit aux Hollandais. Le prince d'Orange ayant voulu, au mois de décembre, surprendre Charleroi, il lui promit de l'artillerie, des munitions, des troupes; mais, selon l'usage espagnol, il tint à peine la moitié de ce qu'il avoit annoncé; il fit attendre dix ou douze jours l'arrivée du gros canon, et il fit ainsi échouer l'entreprise. On voit par les lettres de Louis XIV à Louvois qu'il n'espéroit pas que Charleroi pût résister; il savoit cette place mal pourvue, et il craignoit qu'après s'en être emparés les ennemis ne marchassent sur Avesnes, sur Philippeville ou sur Saint-Quentin. Le prince

(1) Basnage, Annales. ch. 294, p. 347, seq. et ch. 318, p. 363, seq. — La Hode. L. XXXIII, p. 438. — Mém. militaires de Louis XIV. T. III, p. 253, seq.

Digitized by Google

d'Orange avoit trente mille hommes sous ses ordres, la frontière de France étoit fort dégarnie, et le roi étoit évidemment fort inquiet. La vigoureuse résistance du comte du Montal dans Charleroi, du 15 au 22 décembre, fit avorter les projets du prince d'Orange et découragea les Espagnols. Le comte de Monterey fut désavoué; Marsin, le même qui avoit été si dévoué à Condé, et qui seul, entre les émigrés de la Fronde, étoit resté au service d'Espagne, fut disgracié, et alla mourir dans ses terres au pays de Liége. La mauvaise volonté de l'Espagne étoit indubitable, mais la régente étoit trop alarmée pour se déclarer. (1) 1672.

Ce fut aussi pendant les plus grandes rigueurs de l'hiver que Turenne entra dans le Brandebourg pour le ravager, et forcer l'électeur à renoncer à son alliance avec la Hollande. Louvois, à la fin de l'année, lui fit donner l'ordre de mettre ses troupes en quartiers d'hiver. Jaloux du crédit de quiconque approchoit du maître, il étoit offusqué de la gloire de Turenne, et il prenoit avec lui un ton impérieux auquel le grand général ne savoit pas se soumettre. Turenne recourut au roi, par l'entremise de son neveu le cardinal de Bouillon, et Louis le laissa maître de

(1) Lettres de Louis XIV, dans ses Mémoires militaires. T. III, p. 261-292. — La Hode. L. XXXIII, p. 436. — Basnage. ch. 286, p. 342.

Digitized by Google

1672. faire ce qu'il jugeroit convenable, puisqu'il étoit, lui écrivoit-il, plus à portée d'en juger que personne. Louis n'eut pas toujours cette déférence pour le grand homme ; il vouloit gouverner lui-même, il vouloit arrêter lui-même ses plans de campagne, et il se croyoit l'auteur du travail que le ministre lui faisoit faire dans le cabinet ; mais il ne pouvoit se faire la même illusion sur les plans de campagne de Condé ou de Turenne ; aussi on le vit presque toujours écouter Louvois de préférence à ces deux grands maîtres dans l'art de la guerre. (1)

1673. Pendant tout le printemps de 1673, Turenne poursuivit l'électeur Frédéric-Guillaume de ville en ville, de province en province. Cette campagne ne fut marquée par aucun grand fait d'armes, mais elle n'en répandit pas moins la désolation dans l'Allemagne septentrionale, où les armées de Turenne, de Montécuculi et de l'électeur vivoient à discrétion sur le pauvre paysan. On ne s'expliquoit point la conduite de Montécuculi qui se laissoit tenir en échec par une armée infiniment inférieure à la sienne ; on se confirmoit dans le soupçon de la trahison de Lobkowitz. L'électeur découragé, et ne voyant arriver à son camp ni les soldats de l'Empire, ni les subsides des Hollandais, finit, pour éviter

(1) La Hode: L. XXXIV, p. 458.

Digitized by Google

la ruine entière de son peuple, par signer à Vossem, le 6 juin 1673, un traité avec la France, par lequel il s'engageoit à rentrer dans sa neutralité, se réservant toutefois d'accomplir ses obligations comme membre de l'Empire, si celui-ci entroit en guerre. (1) 1673.

La régence de Suède essayoit alors de faire accepter sa médiation par la France et la Hollande; mais le roi Charles XI n'avoit pas dix-huit ans, et pendant sa minorité son royaume avoit perdu beaucoup de l'ancienne considération à laquelle ses prédécesseurs l'avoient élevé. Les Suédois avoient proposé une suspension d'armes pendant l'hiver, à laquelle les Français et les Hollandais se refusèrent tour à tour: ils obtinrent du moins qu'un congrès fût assemblé à Cologne, et en effet il s'y réunit des ambassadeurs de France, d'Angleterre, des Provinces-Unies et des puissances médiatrices; mais les propositions de la France étoient si arrogantes qu'il n'y avoit aucune chance de conclure. Cependant Louis étoit averti de la fermentation des esprits en Angleterre; la nation voyoit avec un extrême mécontentement la guerre où son

(1) Mém. militaires de Louis XIV. T. III, p. 293. — Mémoires de Brandebourg, Œuvres de Frédéric II. T. I, p. 115. — Basnage, Ann. 1673. ch. 82, p. 434. — Ramsay, vie de Turenne. T. II, L. V, p. 220. — Du Buisson, vie de Turenne. L. VI, p. 399.

Digitized by Google

1673. roi l'avoit engagée ; elle commençoit à soupçonner les vraies conditions de l'accord honteux de Charles II avec Louis XIV, sa conspiration contre les libertés civiles et religieuses de son peuple, sa promesse de se faire catholique. Charles, malgré sa répugnance, avoit dû assembler son parlement pour lui demander un subside ; les communes ne l'accordèrent qu'avec épargne, et elles y attachèrent pour condition l'adoption de l'acte du *test*, qui excluoit les catholiques de tout emploi public, et qui étoit évidemment dirigé contre le duc d'York pour l'empêcher de recueillir la succession à la couronne à cause de sa religion. Louis XIV pouvoit encore compter sur la coopération des Anglais pour cette campagne, mais il devenoit évident qu'il ne l'obtiendroit pas pour la suivante. (1)

Quant à Louis, qui n'avoit à rendre compte à personne de ses dépenses, il s'étoit préparé à une nouvelle campagne en aggravant les diverses impositions. Toutefois il ne voulut pas même se soumettre au retard et à l'espèce de discussion que pouvoit occasionner l'enregistrement de ses édits au parlement de Paris. Il signa donc à Versailles, le 24 février 1673, des lettres patentes par lesquelles il réduisoit les parlemens, selon l'expression de d'Aguesseau, « à ne pouvoir « faire éclater leur zèle par leurs remontrances,

(1) Burnet, Hist. de mon temps. T. II, p. 290.

Digitized by Google

« qu'après avoir prouvé leur soumission par 1673.
« l'enregistrement pur et simple des lois qui leur
« seroient adressées. Les remontrances que le
« parlement de Paris fit en cette occasion furent
« regardées alors comme le dernier cri de la li-
« berté mourante. En effet, depuis cette décla-
« ration les remontrances furent non seulement
« différées, mais par là même abolies. On n'en
« trouve plus aucun exemple jusqu'à la mort de
« Louis XIV ; et pendant le reste de son règne,
« c'est-à-dire pendant quarante-deux ans, l'en-
« registrement de tous les édits et de toutes les
« déclarations devint tellement de style, que les
« conseillers au parlement ne prenoient pas
« même la peine d'opiner sur ce sujet. » Mais,
ajoute d'Aguesseau, si l'on compare les codes
faits par le roi depuis qu'il ne prenoit plus l'avis
de son parlement en l'associant en quelque ma-
nière à son conseil, à ceux publiés avant cette
époque, « on reconnoîtra combien il y a de diffé-
« rence entre des lois examinées et revues, et
« des lois faites sur les seuls avis de ceux qui,
« n'ayant pas la même expérience dans les af-
« faires et n'étant pas chargés de leur exécution,
« se persuadent aisément que la volonté du
« prince et la suprême autorité tiennent lieu de
« tout examen et de toute délibération. » (1)

(1) Œuvres de d'Aguesseau. T. XIV, p. 145 et 155. — Isambert, Lois françaises. T. XIX, p. 70.

Digitized by Google

1673. Louis XIV, enorgueilli des conquêtes de l'année précédente, vouloit continuer la guerre avec éclat; cependant il ressentoit l'inconvénient d'avoir porté ses armées à de trop grandes distances. Il fit partir, au mois d'avril, le prince de Condé pour commander en Hollande; il chargea Turenne de tenir tête en Allemagne aux Impériaux. Toutes ses meilleures troupes étoient sous les ordres de l'un ou de l'autre de ces généraux; il n'avoit guère réservé pour lui-même, à ce qu'il assure, que des nouvelles levées, dont il forma, entre Courtrai et Deinse, une armée de vingt mille hommes de pied et douze mille chevaux, avec laquelle il se proposoit d'assiéger Maestricht pour assurer la communication entre l'armée de Hollande et la France (1). Les Hollandais n'avoient que cinq mille fantassins et mille chevaux dans Maestricht, sous les ordres d'un brave commandant nommé Farjaux. Cette garnison n'étoit pas assez forte pour défendre une si grande place; mais le comte de Monterey, gouverneur des Pays-Bas, sentoit si fort de quelle importance il étoit de conserver cette forteresse, qu'il y avoit envoyé un nombre égal d'Espagnols. La guerre n'étoit point déclarée à la France ni par l'empereur, ni par l'Espagne. Le premier fit signer

(1) Mémoires militaires de Louis XIV. T. III, p. 305.

Digitized by Google

à la Haye, le 1er juillet seulement, son traité d'alliance avec la Hollande, et le roi d'Espagne, le 30 août suivant, à Madrid (1). Mais leur inimitié étoit suffisamment prononcée pour faire attendre tous les jours le commencement des hostilités. Louis XIV se proposa d'alarmer le comte de Monterey pour lui-même, afin de le forcer à retirer les secours qu'il avoit envoyés ou qu'il pourroit envoyer à Maestricht. Le roi partit de Saint-Germain le 1er mai, avec la reine; il arriva le 15 seulement à Courtrai, il envoya la reine à Tournai, et dès lors il fit toute la campagne à cheval, comme il avoit fait la précédente. N'ayant aucun général illustre auprès de lui, il s'est complu à conserver dans ses Mémoires tous les détails de ses opérations militaires, dont la gloire appartenoit à lui seul. (2) 1673.

Louis marcha d'abord sur Gand; il étoit le 24 mai sur la rive gauche de la Lys, tout près de cette place. Après avoir fait croire aux Espagnols qu'il alloit assiéger la puissante ville de Gand, avoir jeté des ponts sur la Lys, avoir trompé ses propres généraux et ses troupes, aussi bien que ceux qu'il menaçoit, il tourna sur Bruxelles, et il arriva devant cette ville le 2 juin. L'alarme y fut plus grande encore qu'elle

(1) Basnage, Ann. 1673, ch. 92, 94, p. 439.
(2) Mém. militaires de Louis XIV. T. III, p. 303-326.

Digitized by Google

1673. n'avoit été à Gand; personne en Belgique ne songeoit plus à Maestricht. Cependant le roi avoit fait filer en silence des troupes qui investirent cette ville du 5 au 6 juin; le roi arriva lui-même devant Maestricht le 10 juin, avec le reste de son armée. Sept mille paysans, rassemblés tout autour, furent contraints de travailler sous le feu de la place aux lignes de circonvallation. La tranchée fut ouverte dans la nuit du 16 au 17; Vauban, le créateur de la science moderne des fortifications, assistoit Louis XIV de son puissant génie. Dès le quatrième jour, tous les canons de la place furent démontés. Farjaux continua cependant à se défendre vigoureusement avec la seule mousqueterie et par de fréquentes sorties : mais cette lutte ne pouvoit être longue, et, dès le 29 juin, la bourgeoisie força son commandant à capituler. (1)

Louis XIV confia le commandement de Maestricht au comte d'Estrades, en lui laissant quinze ou seize mille hommes; il envoya le marquis de Rochefort contre l'électeur de Trèves pour le faire repentir de ce qu'il avoit ouvert à l'armée impériale ses forteresses de Coblentz et d'Ehrenbreitstein. Trèves fut investie le 26 août,

(1) Mém. militaires de Louis XIV. T. III, p. 325-390. — Basnage, Ann. 1673. ch. 70-78, p. 425.—La Hode. L. XXXIV, p. 463. — Limiers. L. VII, p. 213.

Digitized by Google

et se rendit le 8 septembre. Louis, pendant ce temps, s'étoit rendu en Lorraine pour empêcher un soulèvement des habitans, et il y fit commencer des fortifications à Nancy. Louvois avoit passé en Alsace. Il y avoit dans cette province, outre Strasbourg, dix autres villes impériales, dont le traité de Westphalie, en cédant le pays environnant à la France, avoit garanti la liberté. Louis fit entrer par surprise, le 28 août, des soldats à Colmar et à Schelestadt, qui étoient les deux plus considérables. Quand ils furent dedans, Louvois déclara aux deux villes que le roi avoit résolu de raser leurs fortifications et de faire conduire leurs canons à Brisach. La résistance étoit devenue impossible, les petites villes suivirent le sort des deux plus grandes; toutes leurs libertés furent abolies, et, quelques années plus tard, ces villes furent incorporées à la monarchie française. Cette usurpation n'étoit pas seulement un manque de foi envers ces petits États, c'étoit aussi un acte d'hostilité envers l'Empire. Mais Louis, dans son orgueil, croyoit arrêter la mauvaise volonté des Allemands en les intimidant. La terreur étoit grande en effet, mais il s'y mêloit une haine croissante qui ne pouvoit tarder à éclater. (1) 1673.

(2) Mém. militaires de Louis XIV. T. III, p. 399. — Basnage ch. 98, p. 442.

Digitized by Google

1673. D'ailleurs les armées françaises n'étonnoient plus l'Europe par la rapidité de leurs conquêtes. Condé, arrêté par les inondations et par le manque de troupes, n'avoit rien pu faire en Hollande; au contraire, le prince d'Orange avoit, le 14 septembre, repris sur lui Naerden. La république, trouvant des ressources dans le patriotisme de ses riches marchands, avoit attiré par une haute paye un grand nombre de soldats étrangers dans son armée, tandis que les plus braves de ses enfans étoient montés sur sa flotte, glorieux de combattre sous les yeux de Ruyter et de Tromp. Trois grandes batailles navales avoient été livrées entre les Hollandais et les Anglais, le 7 et le 14 juin, et le 22 août : de part et d'autre on s'étoit attribué l'avantage; des milliers de vies avoient été perdues, beaucoup de vaisseaux avoient été coulés à fond, et chaque flotte sembloit être également maltraitée; seulement les Anglais disoient, comme l'année précédente, que le marquis d'Estrées, avec l'escadre française, n'avoit éprouvé presque aucun dommage, et ils accusoient leurs alliés de s'être ménagés pour leur laisser à eux seuls tout l'effort du combat; cependant Ruyter rendit témoignage à la bravoure des Français, et deux de leurs vaisseaux avoient été coulés à fond dans le combat du 7 juin : l'accusation contribua donc seulement à aliéner toujours plus les Anglais de

Digitized by Google

leurs alliés, auxquels Charles II les avoit associés malgré eux. (1) 1673.

Enfin les puissances, qui vouloient sauver l'indépendance de la Hollande, et, avec elle, celle de toute l'Europe, levèrent le masque. On vit avec étonnement les gouvernemens les plus bigots et les plus intolérans de l'Europe, venir au secours d'une république qui n'étoit née et qui n'existoit que par la réformation. La haine que le gouvernement espagnol avoit eue de tout temps pour l'hérésie sembloit le seul symptôme de vie qui fût demeuré à la monarchie de Charles II, et l'empereur Léopold étoit, de son côté, le plus intolérant, le plus persécuteur des souverains de la branche allemande de la maison d'Autriche. A cette époque même, il venoit d'abolir l'office du palatin de Hongrie, protecteur en titre de la nation; il attaquoit les libertés politiques du pays pour détruire en même temps ses libertés religieuses; il entreprenoit d'extirper la religion protestante, qui étoit celle du plus grand nombre des Hongrois, et il remplissoit ses prisons de réformés, qu'il y laissoit périr de faim et de misère (2). D'effroyables cruautés étoient chaque jour commises dans ce pays si richement

(1) Basnage, Ann. ch. 45 et suiv., p. 412. — La Hode. L. XXXIV, p. 468.

(2) Basnage, Annal. ch. 85 et suiv., p. 436.

Digitized by Google

1673. doué par la nature et si long-temps maltraité par son gouvernement. Mais la langue des Hongrois n'étoit entendue de personne, leurs plaintes ne parvenoient point au monde civilisé; et tandis qu'aucune des erreurs, aucun des crimes du gouvernement français n'ont pu être dérobés à la postérité, les forfaits bien plus horribles commis par la maison d'Autriche dans ces provinces, qui ne confinent qu'avec des pays barbares, sont demeurés couverts d'une constante obscurité. La persécution cependant que Léopold commençoit en Hongrie, et qui y produisit une révolte obstinée, divisa ses forces, et fut cause des revers qu'il éprouva dans la lutte où il s'engageoit contre la France.

Le 30 août, comme nous l'avons annoncé plus haut, un traité d'alliance fut signé à la Haye entre l'empereur, le roi d'Espagne et les états-généraux. L'empereur promit de faire avancer trente mille hommes sur le Rhin, l'Espagne d'attaquer la France avec toutes ses forces, la Hollande de restituer Maestricht à l'Espagne, et de lui faire rendre tout ce qu'elle avoit perdu par la paix d'Aix-la-Chapelle. Le duc de Lorraine, moyennant un subside convenu, devoit amener dix-huit mille hommes aux alliés. La diète de l'Empire enfin, sans déclarer encore la guerre à la France, promit tou-

Digitized by Google

tefois un libre passage et des vivres à l'armée qu'amèneroit Montécuculi. (1) 1673.

Ce dernier, un des plus habiles tacticiens et des plus braves généraux que la maison d'Autriche eût encore chargés de commander ses armées, partit d'Egra à la tête de trente mille hommes, le 26 septembre; mais ayant été joint par les troupes de Saxe et de Franconie, il en avoit quarante mille quand il arriva sur les bords du Mein, dont Turenne, avec vingt mille hommes, s'efforçoit de lui interdire le passage. Ces deux habiles généraux cherchèrent longtemps à se tromper par des marches et des contre-marches sans engager de bataille, et ils employèrent ainsi tout le mois d'octobre. Enfin Montécuculi, favorisé par l'évêque de Wurtzbourg et par l'électeur de Trèves, qui tous deux avoient été durement traités par la France, passa le Mein, le Rhin, la Moselle, se joignit le 2 novembre à l'armée du prince d'Orange, qui étoit venue à sa rencontre, et termina la campagne par le siége et la prise de Bonn, qui capitula le 12 novembre. Louvois, par jalousie de M. de Turenne, lui avoit fait éprouver mille contretemps pendant cette campagne, et l'avoit em-

(1) Traités de paix. T. IV, nos 115, 116 et 117, p. 521 et suiv. — La Hode. L. XXXIV, p. 473. — Limiers. L. VII, p. 227.

Digitized by Google

1673. pêché de secourir Bonn. Le roi le contraignit à l'avouer au maréchal et à lui en faire des excuses. (1)

La prise de cette place étoit surtout importante, parce qu'elle coupoit la communication que la France avoit jusqu'alors entretenue avec l'électeur de Cologne et l'évêque de Munster, et qu'elle força bientôt ces deux prélats à faire leur paix séparée. Un fâcheux effet, plus immédiat encore, fut la nécessité où elle mit le roi de retirer ses troupes de Hollande : il fallut évacuer toutes ces conquêtes dont il s'étoit tant glorifié; sa seule consolation fut d'avoir ruiné des ennemis qu'il ne pouvoit pas subjuguer. Pendant dix-sept mois que les Français avoient passé dans la province d'Utrecht, les reçus seuls de l'intendant faisoient foi qu'il en avoit tiré 1,668,000 florins; mais dans cette somme n'étoient compris ni le pillage des petites villes, ni la destruction du bétail, ni le logement des gens de guerre. Les habitans avoient été désarmés; il leur étoit interdit de sortir de chez eux après neuf heures du soir, ou de fermer les portes de leurs maisons à la clef, parce qu'on

(1) Lettre du maréchal de Turenne au roi, Mém. militaires de Louis XIV. T. III, p. 424. — Mém. du marq. de La Fare. T. LXV, ch. 7, p. 190. — Basnage, Ann. 1673. ch. 106-108, p. 447. — La Hode. L. XXXIV, p. 477.

Digitized by Google

vouloit que les soldats en fussent toujours les maîtres. L'oppression étoit telle que les plus aisés demandoient en grâce la permission de se retirer en laissant au roi tout ce qu'ils possédoient. La capitulation d'Utrecht, acceptée par le roi, portoit cependant « que la ville et la « province ne seroient ni pillées, ni forcées à « se racheter du pillage. » Lorsque le duc de Luxembourg évacua la province, au commencement de novembre, il traita avec les habitans de chaque ville pour obtenir d'eux la plus haute contribution par laquelle ils pourroient se racheter du pillage et de l'incendie, et il emmena des otages pour en assurer le paiement. En menaçant de mettre le feu à Utrecht, et de couper les digues pour inonder et ruiner toute la campagne, les maréchaux de Luxembourg et d'Humières contraignirent les États de cette province à promettre encore 450,000 florins. Les Hollandais regrettèrent alors, mais trop tard, de n'avoir pas opposé aux Français la résistance obstinée qui, un siècle plus tôt, avoit arrêté les Espagnols. Ils s'étoient fiés aux progrès de la civilisation et à la douceur des mœurs; mais les vainqueurs les plus polis de l'Europe ne leur avoient pas fait moins de mal que leurs plus féroces ennemis. Le duc de Luxembourg ayant formé un corps d'environ quinze mille hommes de toutes les garnisons qu'il retiroit de Hollande, 1673.

Digitized by Google

1673. eut bien de la peine à le ramener par Maestricht jusqu'aux frontières de France. (1)

Pendant ce temps, la nation anglaise s'éloignoit chaque jour davantage, et de son roi qui la trahissoit, et de la France avec laquelle il s'étoit allié. Les Hollandais avoient recours aux plus pressantes sollicitations pour déterminer Charles II à faire avec eux une paix séparée : celui-ci prorogea son parlement du 14 novembre au 17 janvier pour se dérober aux instances que, de son côté, ce dernier faisoit en leur faveur.

1674. Mais lorsque ce grand conseil de la nation se rassembla, et qu'il intenta des accusations contre les cinq perfides ministres du roi, qu'on nommoit la cabale d'après les lettres initiales de leurs cinq noms (2), Charles vit bien qu'il falloit changer de politique. Il déclara que lui aussi vouloit la paix, et que s'il demandoit des subsides, c'étoit seulement pour se mettre en état d'y réduire plus promptement les ennemis. De leur côté, les communes déclarèrent qu'elles n'accorderoient de subsides que si la Hollande refusoit une paix équitable. Les Provinces-Unies désiroient si ardemment la paix qu'elle fut bientôt conclue (le 9 février 1674). Elles consenti-

(1) Basnage, Ann. 1673. ch. 129-133, p. 473. — La Hode. L. XXXIV, p. 480. — Limiers. L. VII, p. 233.

(2) Clifford, Ashley, Buckingham, Arlington et Lauderdale. *Cabal* en anglais n'a que cinq lettres.

Digitized by Google

rent à rendre sur mer au pavillon anglais tous les honneurs qu'il pouvoit prétendre, et elles payèrent au roi, à titre de dédommagement, 2,000,000 de florins, dont il profita seul, avec les duchesses de Portsmouth et de Cléveland, ses maîtresses. Les Anglais toutefois ne retirèrent pas les troupes que le duc de Montmouth avoit conduites au maréchal de Turenne; et ce fut à l'école de ce grand maître que le jeune Churchill apprit alors un métier où il se montra plus tard si habile sous le nom de Marlborough. (1) 1674.

La défection de l'Angleterre engagea tous les ennemis secrets de la France à se déclarer contre elle; le landgrave de Hesse, l'électeur de Trèves, les ducs de Brunswick et de Lunebourg et l'électeur de Brandebourg se liguèrent avec les Hollandais. L'évêque de Munster mit à leur service ces troupes mêmes qu'il avoit d'abord louées à la France pour leur faire la guerre. Le congrès où l'on traitait de la paix sous la médiation de la Suède étoit toujours assemblé à Cologne; l'empereur résolut

(1) Burnet, Hist. de mon temps. T. II, p. 328. — *Temple's Memoirs*, ch. 1, T. II, p. 266. — Basnage, Ann. 1673. ch. 117-126, p. 458. — Ann. 1674. ch. 20-31, p. 494. — *Hume's History*. T. XI, ch. 65, p. 332. — Rapin-Thoyras. T. X, L. XXIII, p. 335.

Digitized by Google

1674. de le rompre, et pour cela il ordonna un attentat qu'un de ses descendans a imité de nos jours à Rastadt.

Le ministre plénipotentiaire de l'électeur de Cologne étoit un prince Guillaume de Furstemberg, son favori et son unique ministre. Cet homme, que le jeu avoit introduit chez M. de Lionne, et que celui-ci avoit présenté à la cour, passoit pour être vendu à la France, ainsi que son frère l'évêque de Strasbourg. C'étoient eux en effet qui avoient déterminé l'électeur à livrer passage aux armées du roi au travers de ses États, pour attaquer la Hollande. L'empereur pouvoit en avoir contre eux un juste ressentiment, mais ce n'étoit pas dans un congrès pour traiter de la paix qu'il avoit droit de le manifester. Toutefois il chargea dix officiers du régiment de Grana, en garnison à Bonn, qui se rendirent à Cologne, de l'épier, et de l'arrêter, ce qu'ils firent en effet le 14 février 1674, à quatre heures après midi, comme il se rendoit auprès de son prince; son secrétaire et son écuyer ayant essayé de le défendre, ils tirèrent sur le carrosse. Le cocher et deux laquais furent tués, les personnes qui étoient avec le prince dans la voiture furent dangereusement blessées; les officiers impériaux montant sur le siége à la place du cocher, sortirent de la

Digitized by Google

ville avec leur prisonnier; une escorte autrichienne les attendoit en dehors, et les conduisit à Bonn (1). Cette insulte, cette grossière violation du droit des gens firent en effet rompre le congrès de Cologne, où l'on avoit parlé de paix toute une année, sans être plus près de la conclure. Les ennemis de la France formoient désormais une puissante confédération, ils se flattoient de se venger bientôt de la terreur qu'elle leur avoit inspirée. L'Espagne vouloit reprendre les possessions qu'elle avoit perdues par le traité d'Aix-la-Chapelle; l'Autriche vouloit recouvrer l'Alsace, les Hollandais délivrer les deux villes de Maestricht et de Grave, où les Français commandoient encore. Toutefois cette diversité de vues, la jalousie si fréquente entre confédérés, la lenteur autrichienne, la préoccupation des persécutions de Hongrie, et l'habitude prise par les Espagnols de ne tenir jamais leurs promesses, firent échouer tous les projets des ennemis de la France malgré la supériorité de leurs forces; tandis que l'unité de vues et le secret de Louis XIV, la parfaite obéissance de ses sujets et le talent de ses généraux, lui firent recueillir plus de gloire, dans cette campagne où il étoit 1674.

(1) Basnage, Ann. 1674, ch. 8, p. 484. — Flassan, Dipl. française. T. III, p. 409. — La Hode. L. XXXV, p. 493. — Limiers. L. VII, p. 239.

Digitized by Google

1674. seul contre tous, que dans aucune des précédentes.

Le premier objet que se proposa le roi fut la conquête de la Franche-Comté. Il avoit offert de reconnoître de nouveau la neutralité de cette province; mais son but étoit seulement d'endormir les Suisses, qui de tout temps avoient cru leur sûreté attachée au maintien de la paix dans le comté de Bourgogne; il répandit en même temps beaucoup d'argent parmi leurs magistrats, pour les attacher à ses intérêts. L'ambition de l'empereur qui se flattoit d'entrer en France par la Franche-Comté, seconda les vues secrètes de Louis XIV ; Léopold rejeta la neutralité (1). Le duc de Navailles, lieutenant-général dans le duché de Bourgogne, commença les hostilités sur cette frontière dès le mois de février, puis il s'arrêta pour calmer l'agitation des Suisses : le roi partit de Versailles le 19 avril pour s'y rendre. Il joignit son armée le 2 mai devant Besançon, dont les ducs de Navailles et d'Enghien avoient entrepris le siége le 25 avril. Le premier s'étoit déjà rendu maître de Gray et de Vesoul. Encore que la province fût beaucoup mieux pourvue de troupes qu'elle ne l'étoit en 1668, lors de sa première conquête, et que don Antonio d'Alveyda qui en étoit

(1) Mém. militaires de Louis XIV. T. III, p. 458.

Digitized by Google

gouverneur ne manquât ni de courage ni de talent, la résistance fut courte, Besançon capitula le 15 mai, et sa citadelle le 22 (1). Dès le 26 du même mois le roi fit investir Dôle; on assure qu'il exposa souvent sa personne à ce siége; les troupes montrèrent beaucoup de valeur, tant à l'attaque qu'à la défense; mais les garnisons espagnoles, quoique braves, n'étoient pas nombreuses, et le gouverneur dut capituler le 6 juin. La province n'auroit pu être secourue que par l'arrivée du vieux duc Charles IV de Lorraine, qui s'approchoit avec une armée; mais M. de Turenne lui barra le chemin. Le roi repartit de Franche-Comté le 19 juin pour Fontainebleau; Salins et divers petits forts furent pris après son départ. Le dernier fut celui de Faucognée, emporté d'assaut et brûlé le 4 juillet. La Franche-Comté étoit soumise en entier, et dès lors elle est demeurée unie à la monarchie. (2) 1674.

Le prince de Condé avoit été chargé du commandement de l'armée de Flandre, qui par la réunion de toutes les garnisons retirées de Hollande, s'élevoit à environ quarante mille hommes. Les alliés comptoient sur une armée

(1) Notes de Louis XIV, p. 445, et Fragment sur la campagne, p. 459. T. III des Œuvres de Louis XIV.

(2) Mém. militaires de Louis XIV. T. III, p. 475. — La Hode. L. XXXV, p. 495. — Limiers. L. VII, p. 254.

Digitized by Google

1674. de soixante mille hommes, quand le comte de Souches seroit arrivé avec les Allemands; mais celui-ci se fit attendre jusqu'au milieu de juillet; d'ailleurs il avoit sous ses ordres les troupes de l'électeur de Cologne et de l'évêque de Munster, qui ayant combattu l'année précédente dans les rangs opposés, montroient peu d'ardeur pour le service. De plus, le comte de Souches avoit probablement des ordres de ne pas exposer son armée, et dans le conseil de guerre il votoit toujours contre toutes les opérations hasardeuses. Le prince d'Orange étoit mieux d'accord avec le comte de Monterey commandant réel des Espagnols, quoiqu'il prétendît ne servir que comme volontaire, pour ne pas reconnoître l'autorité du prince d'Orange, généralissime; toutefois l'obligation de tout rapporter à un conseil de guerre composé de nations différentes, ralentissoit toutes les opérations. Le prince de Condé au contraire, seul maître de son armée, encore qu'entouré d'excellens lieutenans généraux, tels que les ducs de Navailles et de Luxembourg, et MM. de Rochefort et de Fourilles, avoit tous les avantages de la promptitude et du secret. Il s'étoit placé entre Charleroi et Fontaine-l'Évêque, appuyé sur la petite rivière du Piéton, et la Sambre, et il observoit les alliés sans vouloir combattre. Le prince d'Orange avoit détaché un corps de douze

Digitized by Google

mille hommes pour faire le siége de Grave, 1674.
ville où étoient détenus tous les otages enlevés en Hollande. Avec le reste de ses troupes il s'avança jusqu'à Séneff pour offrir la bataille à Condé; mais n'ayant pu le déterminer à l'accepter, il en repartit le 11 d'août avec l'intention d'aller camper entre Marimont et Binch. Il devoit pour cela passer par plusieurs défilés, à une petite lieue du prince de Condé, et il ne prévit point assez que dans sa marche le comte de Souches qui commandoit l'avant-garde s'éloigneroit toujours plus, de lui qui étoit au corps de bataille, et de Monterey qui conduisoit l'arrière-garde. En effet Condé ayant laissé aux deux premiers corps le temps de s'éloigner, attaqua le troisième qui étoit encore à Séneff, et le mit en pièces après un combat acharné. Au bruit du canon, Orange étoit revenu en arrière pour soutenir les Espagnols avec les troupes des États. Il recueillit les fuyards au village de Saint-Nicolas-au-Bois, où se livra un second combat, dans lequel il perdit encore beaucoup de monde. Les alliés deux fois repoussés se fortifièrent sur les hauteurs, au village du Fay, où le comte de Souches les rejoignit enfin avec l'avant-garde. Ce village étoit fortifié d'un bon château, il étoit environné de haies, et flanqué à droite et à gauche par un bois garni de troupes et par un marais impénétrable. Condé dont la tête s'exal-

Digitized by Google

1674. toit dans l'ivresse des combats, voulut écraser dans ce village le reste de ses ennemis; c'étoit trop exiger de troupes épuisées par les deux actions précédentes, et qui avoient déjà vu tomber un grand nombre de leurs meilleurs officiers. Dans cette troisième bataille les Français perdirent infiniment de monde, et ne purent enlever aucune position. On ne cessa de combattre qu'à minuit, et Condé juroit qu'au point du jour il attaqueroit de nouveau; mais ses troupes harassées n'en vouloient plus, et le matin suivant les deux armées s'éloignèrent comme de concert du champ de bataille. Il demeura couvert de vingt-cinq mille morts. La perte avoit été à peu près égale dans les deux armées, mais les Français avoient fait plus de prisonniers, ils avoient aussi enlevé aux alliés une partie de leurs bagages. Ce fut par les combats de Séneff que le grand Condé termina sa carrière de gagneur de batailles; chacun s'accordoit à admirer la promptitude de son coup d'œil militaire, son habileté et sa bravoure; mais il étoit hautain et dur avec les officiers généraux : un injuste reproche qu'il fit à Fourilles sur son hésitation à attaquer le village de Saint-Nicolas-au-Bois, poussa ce brave officier à se faire tuer. L'attaque du Fay fut considérée par tout le monde comme une faute, et l'on s'accordoit à dire que les batailles

Digitized by Google

que Condé nommoit des victoires étoient aussi meurtrières que les défaites. (1) 1674.

Il n'y avoit point eu de vainqueur à Séneff, encore que l'un et l'autre prince, pour encourager les soldats à combattre et les peuples à payer, s'attribuât la victoire. Le prince d'Orange, qui malgré les pertes qu'il avoit faites comptoit de plus gros bataillons, entreprit le siége d'Oudenarde. La tranchée fut ouverte le 16 septembre, en plein jour, avec beaucoup d'audace; mais Condé s'avançant entre la Lys et l'Escaut, arriva le 20 septembre au soir en vue de l'ennemi. Orange ne crut point pouvoir poursuivre son entreprise sous les yeux d'un tel adversaire; il profita de la nuit et d'un brouillard épais qui le couvrit le matin suivant pour se retirer. Les confédérés éprouvoient le malheur attaché aux ligues; les trois chefs n'étoient point d'accord. Monterey, le général espagnol, et de Souches, gentilhomme du pays d'Aunis, qui commandoit les troupes de l'empereur, moins pressés que le prince d'Orange qui avoit son pays à délivrer, ne vouloient rien hasarder. Ils

(1) Basnage, Ann. 1674, chap. 56-63, p. 521. — Lettre du prince d'Orange aux États. *Ib.*, ch. 64, p. 525. — Mém. du marq. de la Fare, ch. 7, p. 194, T. LXV. — Lettre de mad. de Sévigné, n° 350. T. III, p. 383. — Lettres de Bussy-Rabutin, n. 93, 94. T. IV, p. 136. — La Hode. L. XXXV, p. 502. — Limiers. L. VII, p. 259. — *Memoirs of Sir W. Temple.* T. II, p. 277.

Digitized by Google

1674. se séparèrent avec des reproches mutuels, les deux premiers pour prendre leurs quartiers d'hiver, le troisième pour presser le siége de Grave. Cette place, défendue par le marquis de Chamilly, étoit assiégée dès le 24 juillet. Le prince d'Orange arriva le 9 octobre avec un renfort de dix mille hommes pour joindre les assiégeans. Mais le grand but de l'entreprise étoit déjà manqué; les Français avoient trouvé moyen d'en tirer les otages de Hollande et de les transférer à Maestricht. Les combats n'en continuèrent pas moins avec acharnement autour de la ville jusqu'au 26 octobre, que Grave se rendit. Le général de Sporck, qui vint remplacer le comte de Souches rappelé à Vienne à cause de ses démêlés avec le prince d'Orange, prit encore dans le mois de novembre les villes de Dinant et Huy. Condé ne put secourir ces deux places; il avoit mis en quartiers d'hiver son armée épuisée par les combats. (1)

Les Hollandais s'étoient flattés que leur puissante flotte auroit des succès éclatans contre les Français, une fois que ceux-ci ne seroient plus secondés par les vaisseaux du roi d'Angleterre. Mais la flotte française avoit ordre de ne paroître nulle part en mer; les amiraux hollan-

(1) Basnage, Ann. 1674, ch. 66, p. 528. — La Hode. L. XXXV, p. 507-512. — Limiers. L. VII, p. 268.

Digitized by Google

dais ne pouvoient vaincre un ennemi qui ne leur offroit pas de combat, et s'ils tentoient une descente ils ne pouvoient manquer d'éprouver tous les inconvéniens attachés au débarquement d'une armée dans un pays ennemi. Ruyter, avec quarante-huit vaisseaux, fut chargé de conquérir la Martinique; mais le secret de l'expédition fut mal gardé. Quand il se présenta devant l'île, le 19 juillet, elle étoit en état de défense; les troupes qu'il avoit mises à terre furent repoussées, et il se retira sans avoir rien fait (1). De son côté, Tromp avec trente-huit vaisseaux chargés de troupes de débarquement, menaça les côtes de France. Il vint prendre terre à Belle-Isle le 27 juin, et leva des contributions sur la population misérable de cette île; mais la forteresse que Fouquet y avoit fait construire étoit à l'abri de ses attaques. Il fit ensuite une descente à Noirmoutiers, qui eut moins de succès encore. Il s'étoit flatté que quelque soulèvement parmi les habitans de Normandie, de Bretagne ou de Poitou, qui étoient accablés par le poids des contributions, lui donneroit l'appui d'un parti d'insurgés. Un chevalier de Rohan-Guémené, homme perdu de dettes et de débauches, qui pendant quelque temps avoit brillé à la cour et s'étoit fait remarquer au jeu du roi

1674.

(1) Basnage, Ann. 1674, ch. 107, p. 552.

Digitized by Google

1674. par ses prodigalités, s'étoit fait donner de l'argent pour livrer aux Hollandais ou Quillebœuf, ou Honfleur, dont il se disoit maître; mais les Hollandais avoient été dupes d'un intrigant, qui n'étoit nullement en état de tenir ses promesses. Il fut arrêté avec ses complices, avant d'avoir rien exécuté; une marquise de Villars, un gentilhomme nommé La Trueaumont, le chevalier de Préau, et un maître d'école hollandais nommé Van den Enden, qui seuls avoient eu part au complot, périrent par divers supplices, et Tromp avec sa flotte continua sa route vers Messine, pour aider le gouvernement d'Espagne à y réprimer une sédition. (1)

Mais celui sur qui les yeux de la France et de l'Europe se fixèrent surtout durant cette campagne, ce fut le vicomte de Turenne. Il avoit pris ses quartiers d'hiver à Neustadt, sur la gauche du Rhin, à peu de distance de Spire et de Landau, sur les confins de l'Alsace et du Palatinat. L'Allemagne presque entière s'étoit soulevée contre la France; tous ses princes étoient en mouvement, chacun à la tête de son armée; tous se proposoient de rendre l'Alsace

(1) Lettre de Louvois au roi, 6 octobre 1674. — Mém. militaires de Louis XIV. T. III, p. 522. — Basnage, ch. 104, p. 549. — La Hode. L. XXXV, p. 514. — Limiers. L. VI, p. 274. — La Fare, ch. 7, p. 211.

Digitized by Google

à la patrie allemande, la Lorraine à son duc, la Franche-Comté au roi d'Espagne. Turenne n'avoit alors pas plus de dix à douze mille hommes; en butte à l'inimitié de Louvois, qui cherchoit à lui ménager des revers, qui ne le pourvoyoit jamais de ce dont il avoit besoin, et qui le compromettoit par des ordres imprudens, il devoit s'attendre à être attaqué par des forces quatre ou cinq fois plus nombreuses que celles qu'il avoit sous ses ordres, et il devoit encore se tenir en garde contre l'animosité des peuples. Les ennemis, il est vrai, étoient des confédérés, qui, jaloux les uns des autres, ou désirant tout au moins laisser à leurs alliés le fardeau des batailles et ne s'exposer eux-mêmes qu'à la dernière nécessité, n'arrivoient jamais au rendez-vous à l'époque fixée, en sorte qu'au lieu de former une masse imposante, ils s'exposoient à se faire battre en détail. Turenne étoit chéri de ses soldats, il prenoit soin d'eux comme un père, et il leur inspiroit une telle confiance qu'il pouvoit faire d'eux ce qu'il vouloit. Mais il ne méritoit point et n'avoit point obtenu une semblable affection de la part des peuples chez lesquels il étoit conduit par la guerre; l'habitude l'avoit rendu absolument insensible à leurs souffrances, et il les soumettoit aux exécutions les plus cruelles, sans se départir jamais de la froideur, du calme, de la modération apparente 1674.

Digitized by Google

1674. qui caractérisoient toute sa conduite (1). Il commença au mois de mars par s'emparer de Germersheim, place de l'Électeur palatin, qu'il contraignit ainsi à réclamer la protection de l'Empire. Il ferma au vieux duc de Lorraine tous les passages par lesquels il comptoit se rendre en Franche-Comté. Averti de l'approche du duc de Bournonville avec l'armée autrichienne, il contraignit la ville libre de Strasbourg à refuser à ce général le passage de son pont sur le Rhin. Le duc de Lorraine et le général Caprara l'attendoient, avec environ douze mille hommes, non loin d'Heidelberg; Turenne résolut de les détruire avant que Bournonville les eût rejoints. Partant de Saverne le 12 juin, avec sa cavalerie seulement, il passa le Rhin à Philipsburg, y prit les régimens d'infanterie qui s'y trouvoient, et tomba le 16 juin à Sintsheim sur le duc de Lorraine, qui ne pouvoit le croire si près de lui; il le força dans une position qui auroit été imprenable si Lorraine avoit eu assez d'infanterie pour la défendre; il lui enleva tous ses bagages, et le mit en pleine déroute : cependant il perdit tant de monde dans cette occasion, que les alliés ne cessèrent de pré-

(1) Quand on venoit se plaindre à lui des brigandages de ses soldats, il ne répondoit autre chose si ce n'est *qu'il le feroit dire à l'ordre.* Mém. du marq. de la Fare. T. LXV, ch. 7, p. 206.

Digitized by Google

tendre que c'étoit lui qui avoit eu le désavantage. (1) 1674.

Turenne ramena ses troupes sur la gauche du Rhin pour leur donner quelque repos, aux dépens du malheureux Palatinat, où elles étoient cantonnées. Il y reçut des renforts considérables, le roi lui ayant envoyé la division qui avoit achevé la conquête de la Franche-Comté, et qui porta son armée à dix-huit ou vingt mille combattans. Pendant ce temps le duc de Lorraine et Bournonville s'étoient réunis au delà du Necker. Turenne, après les avoir trompés sur ses desseins, passa de nouveau le Rhin, puis le Necker, et les contraignit à abandonner tout le pays situé entre le Necker et le Mein, après avoir perdu assez de monde sur les bords du premier de ces fleuves. Rentré ensuite dans le Palatinat, Turenne abandonna ce malheureux pays aux dévastations de ses soldats, afin qu'aucune armée n'y pût trouver à vivre après la sienne. Tout le bétail, tout le blé et les récoltes furent enlevés; ce qu'on ne pouvoit emporter fut brûlé; le vin qu'on ne pouvoit

(1) Hist. du vicomte de Turenne. T. II, L. VI, p. 260, avec un plan de la bataille. — Du Buisson, vie de Turenne. L. VI, p. 439. — Basnage, Ann. 1674, ch. 49, 50, p. 515. — Lettre du roi à Turenne, du 22 juin. Mém. militaires de Louis XIV. T. III, p. 510. — Lettres de Bussy-Rabutin. T. IV, p. 127, n° 85. — La Hode. L. XXXV, p. 524.

Digitized by Google

1674. boire fut répandu dans les caves; après le pillage des maisons, le feu fut mis à presque toutes; treize gros bourgs furent réduits en cendres, et six autres à demi brûlés. Le malheureux électeur Charles-Louis, retiré à Manheim, vit de la tour de son château deux villes et vingt-cinq villages brûler en même temps dans ses États. Il écrivit à Turenne pour lui reprocher cet odieux abus du droit de la guerre, et lui demander un combat singulier puisqu'il n'avoit point d'armée pour se mesurer avec lui en bataille. Turenne lui répondit la lettre la plus respectueuse, comme s'il étoit infiniment flatté de la proposition que l'Électeur vouloit bien lui faire, et que le roi ne lui permettoit pas d'accepter. Il rejeta l'incendie du pays sur les malheurs inséparables de la guerre; ses panégyristes prétendent que c'étoient les Anglais servant dans son armée qui s'étoient vengés sur les habitans de quelques cruautés commises par eux. L'exécution cependant s'étoit faite avec trop d'ensemble, pour n'être pas la conséquence d'un ordre du général en chef ou du ministre. (1)

Après avoir détruit toute la partie du Pala-

(1) Basnage, Ann. 1674, ch. 52-55, p. 518, seq. avec les deux lettres. — Hist. de Turenne. L. VI, p. 274. — Vie de Turenne. L. VI, p. 443. — La Hode. L. XXXV, p. 526. — Voltaire, Siècle de Louis XIV. T. I, p. 160. — Limiers. L. VII, p. 270.

Digitized by Google

tinat qui est à la droite du Rhin, le général français repassa ce fleuve à la fin de juillet, pour détruire également tout ce qui est à sa gauche. Pendant ce temps l'armée de l'empereur avoit été grossie par les troupes de Zell, de Wolfenbuttel, de Hesse, de Munster, de Cologne, de Trèves et de Lunebourg. Elle se trouvoit déjà forte de trente-cinq mille hommes, et elle attendoit encore Frédéric-Guillaume de Brandebourg, qu'on nommoit le Grand Électeur, avec vingt mille hommes. Cette puissante armée obtint de l'électeur de Mayence le passage du pont du Rhin. Louvois ne crut pas que l'armée française pût tenir tête à des forces si imposantes, et il envoya l'ordre à Turenne d'abandonner l'Alsace, et de se contenter de défendre les passages des Vosges. Turenne se faisoit une plus juste idée de la foiblesse d'une armée commandée par six chefs presque égaux; il écrivit au roi pour demander la permission de rester en Alsace, déclarant qu'il prenoit sur lui la responsabilité des événemens; et il l'obtint. 1674.

Les Allemands qui, après avoir passé le Rhin, étoient venus camper entre Spire et Philipsburg, étonnés que Turenne ne leur cédât pas le terrain, le crurent plus fort qu'il n'étoit réellement, et résolurent d'attendre l'électeur de Brandebourg avant de l'attaquer. Cependant le manque de fourrages dans le Pala-

Digitized by Google

1674. tinat, que Turenne avoit ruiné avec tant de rigueur, les contraignit bientôt à quitter un pays où il ne restoit pas de quoi vivre. Ils repassèrent sur la droite du Rhin, et le suivirent jusqu'au pont de Strasbourg. Les magistrats de cette ville le leur livrèrent, et ils le passèrent le 25 septembre. Tout le pays leur étoit ouvert, jusqu'à Bergzabern; il étoit riche et abondant en vivres; ils avoient au moins quarante mille hommes, et ils attendoient de jour en jour le renfort de vingt mille hommes que devoit leur amener le grand Électeur. Turenne, au contraire, n'avoit que vingt-cinq mille hommes; il occupoit la basse Alsace, pays qu'il avoit déjà épuisé par un séjour de deux mois. Il devoit couvrir les deux places foibles, et néanmoins importantes, de Saverne et de Haguenau; et il ne pouvoit se retirer sans que sa retraite entraînât la perte de toute l'Alsace, aussi bien que celle des deux forteresses de Brisach et de Philipsburg, au delà du Rhin. (1)

Malgré l'infériorité de ses forces, Turenne résolut d'attaquer Bournonville avant qu'il eût été rejoint par le grand Électeur. Il mit son armée en marche à l'entrée de la nuit du 2 au 3 octobre; une pluie continuelle avoit rendu

(1) Histoire de Turenne. T. II, L. VI, p. 280. — Vie de Turenne. L. VI, p. 449. — La Hode. L. XXXV, p. 530. Œuvres de Louis XIV. T. III, p. 515 et suiv.

Digitized by Google

les chemins fangeux, elle détrempoit les soldats et retardoit leur marche. Sans cet obstacle, Bournonville auroit été surpris; il n'avoit point songé à défendre ou à couper les ponts jetés sur les deux petites rivières que Turenne devoit passer pour venir à lui. Toutefois, quand il parut à Ensisheim après une nuit et un jour de marche, Bournonville, averti de son approche, avoit enfin occupé le petit bois qui faisoit la tête de sa position. Il y avoit mis du canon et de l'infanterie. Le lendemain, 4 octobre, dès dix heures du matin, le marquis de Boufflers, avec cinq cents grenadiers, attaqua ce petit bois; la pluie tomboit à flots, et le chemin étoit si abreuvé d'eau qu'on pouvoit à peine s'y soutenir. Des détachemens furent successivement envoyés par l'une et l'autre armée à l'attaque de ce petit bois; pendant qu'on s'y battoit avec acharnement, Bournonville fit un mouvement par la droite d'Ensisheim pour venir attaquer de front l'armée française, tandis que Caprara prenant un détour venoit pour la charger en queue : ce double mouvement fut prévu et repoussé. Le combat se prolongea jusqu'à cinq ou six heures du soir. Les Français demeurèrent enfin maîtres du petit bois; mais ils avoient perdu deux ou trois mille hommes à cette attaque : les Allemands n'en avoient pas moins perdu en se défendant. Bournonville abandonna sa position 1674.

Digitized by Google

1674. d'Ensisheim, et se retira sous les murs de Strasbourg, où il attendit que l'électeur de Brandebourg fût venu le joindre. (1)

Cet électeur n'arriva à Strasbourg que le 14 octobre, et le 18 seulement les Impériaux se mirent en marche pour attaquer Turenne. Celui-ci voyoit bien qu'il lui étoit désormais impossible de tenir contre des forces si redoutables, mais il vouloit leur faire dissiper sans profit le reste de la belle saison. Il prenoit donc une forte position, il laissoit approcher les Allemands, qui, après l'avoir reconnue, se préparoient à l'y attaquer le lendemain; mais dans la nuit il en partoit sans bruit, et venoit occuper une autre position plus en arrière, qu'il avoit étudiée d'avance; et il avoit inspiré à ses soldats une confiance si entière, qu'aucun désordre n'éclata jamais dans ces retraites nocturnes; il ne s'exposa jamais à une surprise. Des renforts détachés de l'armée de Flandre, après les combats de Seneff, lui étant arrivés les uns après les autres, il se sentit bientôt assez puissant pour défendre l'Alsace; ce fut le moment qu'il choisit pour l'évacuer, à la fin de novembre, afin de donner quelque repos à ses troupes avant

(1) Histoire de Turenne. L. VI, p. 293, avec le plan de la bataille. — Vie de Turenne. L. VI, p. 454. — La Hode. L. XXXV, p. 534. — Lettre du roi à Turenne, du 16 octobre. Œuvres. T. III, p. 530.

Digitized by Google

de les appeler à de nouvelles actions : il les cantonna donc dans la Lorraine allemande. 1674.

Ainsi qu'il s'y étoit attendu, les Impériaux prirent leurs quartiers d'hiver en Alsace, mais en les combinant de manière à bloquer en même temps Brisach et Philipsburg. Après une campagne si longue et si pénible ils ne pensoient pas avoir plus rien à craindre de leur redoutable adversaire ; ce n'étoit toutefois pas l'intention de Turenne de les laisser en paix. Il avoit bien partagé ses troupes en petits détachemens pour ôter à l'ennemi toute inquiétude, mais après peu de semaines de repos, il les fit filer derrière les montagnes des Vosges, et leur donna rendez-vous à Béfort, à l'autre extrémité de l'Alsace. Elles avoient dû s'avancer par des montagnes couvertes de neiges, au travers de torrens débordés, et par des chemins presque impraticables : elles se trouvèrent néanmoins toutes au rendez-vous, le 27 décembre. Le lendemain, il fondit au milieu des quartiers ennemis dans la haute Alsace, ses troupes s'étendirent dans la plaine, tout prit la fuite devant elles, et il fit un grand nombre de prisonniers. Les Impériaux surpris voulurent se réunir et tenir ferme derrière la rivière d'Ill, mais Turenne les poursuivit avec tant de diligence, que des corps nombreux se précipitèrent vers Bâle, où ils passèrent le Rhin. Turenne tourna ensuite

Digitized by Google

1675 vers Colmar, que l'électeur de Brandebourg avoit choisi pour son quartier-général, et où il comptoit passer la fête des Rois. Ce fut ce jour-là même, 6 janvier 1675, qu'il vit arriver sur lui l'armée française. Les troupes demeurées sous ses ordres étoient aussi nombreuses que celles de Turenne ; sa position étoit excellente ; sa gauche étoit appuyée à Colmar, sa droite à Turkheim et à la montagne ; la petite rivière du Techt couvroit son front ; mais l'une des armées étoit pleine de confiance, l'autre abattue et découragée ; Turkheim fut emporté par les Français : le lieutenant-général Foucault qui les conduisoit à cette attaque y fut tué, et le jour entier fut consommé dans ce combat. Dans la nuit suivante, les Impériaux se retirèrent sur Schelestadt avec assez de désordre ; ils laissoient dans Colmar trois mille malades et beaucoup d'officiers. Le lendemain ils continuèrent leur retraite, et ils ne s'arrêtèrent qu'après avoir repassé le pont du Rhin à Strasbourg. De soixante mille Allemands qui étoient entrés en Alsace peu de semaines auparavant, il n'y en eut guère plus de vingt mille qui parvinrent à se réunir sur la rive droite du Rhin. (1)

(1) Histoire de Turenne. L. VI, p. 317. — Vie de Turenne. L. VI, p. 458. — Marq. de La Fare, ch. VII, p. 205. — La Hode. L. XXXV, p. 540. — Frédéric II, Mémoires de Brandebourg, p. 119. — Limiers. L. VII, p. 271.

Digitized by Google

Après cette campagne, la plus longue et la plus fatigante qu'une armée française eût encore faite, les troupes avoient besoin de repos. Turenne n'avoit plus lieu de craindre qu'elles fussent troublées dans leurs quartiers d'hiver; il les établit en Alsace, il obligea les magistrats de Strasbourg à s'engager de nouveau à la neutralité, et il vint retrouver le roi pour lui représenter, quoique avec modération, combien il avoit été contrarié et desservi par Louvois, d'où il concluoit qu'il n'étoit pas possible au secrétaire d'État de conduire de son cabinet les opérations de la guerre. Louvois auroit peut-être été disgracié, si Condé, qui n'avoit pas moins à se plaindre de lui, avoit secondé Turenne; mais Condé se laissa désarmer par les supplications de l'évêque d'Autun que lui envoya le Tellier. Louis XIV se contenta de contraindre Louvois à se rendre auprès de Turenne, à s'excuser de ses manquemens, et à lui demander son amitié. Le roi sentoit l'immense service que lui avoit rendu son général, il lui rendit tous les honneurs que pouvoit admettre l'étiquette de sa cour; il l'embrassa, et le lendemain de son arrivée, il lui fit porter une grosse somme d'argent. Turenne, qui avoit confié le commandement de son armée au marquis de Vaubrun pour le temps de son absence, ne tarda guère à aller la rejoindre. Il savoit que les alliés se préparoient à faire 1675.

Digitized by Google

1675. dans la campagne suivante de plus vigoureux efforts; que reconnoissant surtout combien le manque d'accord entre leurs généraux leur avoit été funeste, ils avoient engagé l'empereur à mettre à la tête de l'armée du Rhin son meilleur tacticien, Montécuculi, et qu'ils avoient promis, cette fois du moins, d'être de bonne heure en campagne. Cependant, quand Turenne rejoignit son armée le 11 mai, à Schelestadt, il se trouva prêt avant les confédérés. (1)

La puissante ville impériale de Strasbourg, qui seule avoit conservé sa liberté garantie par le traité de Munster, s'étoit engagée à la neutralité; cependant toutes ses affections étoient allemandes, et elle avoit éprouvé assez de vexations de la part des Français pour que le ressentiment secondât en elle le patriotisme. Montécuculi, qui vouloit porter la guerre en Alsace, avoit presque obtenu des magistrats de Strasbourg la promesse qu'ils lui permettroient de passer le Rhin sur leur pont, lorsque Turenne, s'approchant rapidement de cette ville, intimida les habitans et leur fit renouveler l'engagement de maintenir leur neutralité. Montécuculi se dirigea alors vers le Palatinat, il passa le Rhin près de Spire, et il chercha à faire croire qu'il vouloit attaquer Haguenau. Turenne ne s'occupa

(1) Histoire de Turenne. Liv. VI, p. 329. — Vie de Turenne. L. VI, p. 463. — La Hode. L. XXXVI, T. IV, p. 12.

Digitized by Google

point de déjouer un projet qu'il jugeoit inexécutable; et tandis que son adversaire étoit déjà sur la gauche du Rhin, il jeta un pont de bateaux sur ce fleuve, à Ettenheim, à quatre lieues de Strasbourg, et le 7 juin il passa avec son armée sur la rive droite, où il prit position à Willstett, de manière à couvrir également et son propre pont et celui de Strasbourg, auquel les Allemands n'auroient pu arriver qu'en lui passant sur le corps. (1) 1675.

Les Allemands frémissoient de voir l'armée française de leur côté du fleuve; les États plus foibles étoient frappés de terreur. Montécuculi ramena son armée sur la rive droite. Pour son honneur, pour le maintien de la confédération, il lui importoit de repousser les Français sur l'autre rive; mais il avoit beau examiner leur position, malgré la supériorité de ses forces, il ne trouvoit aucun point par où il pût les attaquer. Turenne, pour mieux se concentrer, fit descendre son pont jusqu'à Altenheim, à deux lieues de Strasbourg. Il lui importoit de veiller de près sur cette ville, où malgré la neutralité promise, on préparoit un pont de bateaux et un convoi de vivres pour l'ennemi. Il réussit à fermer le passage à l'un et à l'autre, mais pour le faire il dut s'éloigner de ses propres communi-

(1) Hist. de Turenne. L. VI, p. 334. — Vie de Turenne. L. VI, p. 469. — La Hode. L. XXXVI, p. 12.

Digitized by Google

1675. cations. Pendant six semaines ces deux habiles généraux cherchèrent tour à tour à se surprendre par des marches et des contre-marches, ou à se couper réciproquement des convois. Enfin, le 26 juillet, Turenne ayant reconnu la position que son adversaire avoit prise à Bihel, à deux lieues de Bade, annonça à ses généraux que l'occasion favorable pour le forcer à livrer bataille, qu'il cherchoit depuis le commencement de la campagne, étoit enfin trouvée.

Le 27 juillet au matin le centre et la gauche de son armée occupoient déjà, près du village de Saspach, le terrain sur lequel Turenne comptoit livrer la bataille; la droite marchoit pour se mettre en ligne avec eux. Montécuculi, qui s'apercevoit du danger de sa position, laissoit percer de l'inquiétude, et dirigeoit déjà ses bagages vers la montagne. Turenne averti monta à cheval pour l'examiner d'une hauteur. Il rencontra lord Hamilton près de l'endroit où il dirigeoit ses pas, qui lui dit : « Venez par ici, on « tire où vous allez. » Le vicomte lui répliqua en le suivant : « Je ne veux point être tué au- « jourd'hui. » Il continua son chemin et rencontra Saint-Hilaire, lieutenant-général de l'artillerie, qui lui dit en tendant la main : « Jetez « les yeux sur cette batterie que j'ai fait mettre « là. » Il retourna deux pas en arrière, et un boulet des ennemis tiré au hasard ayant emporté

Digitized by Google

le bras de Saint-Hilaire, donna au milieu de l'estomac du vicomte. Le cheval le ramena d'où il étoit parti, le visage penché sur l'arçon : étant arrivé à l'endroit où il avoit laissé sa compagnie, le cheval s'arrêta, et Turenne tomba mort entre les bras de ses gens après avoir ouvert deux fois les yeux. Saint-Hilaire, en voyant couler les larmes de son fils qui le croyoit blessé mortellement, lui dit : « Ce n'est pas moi qu'il faut pleu-« rer, c'est ce grand homme. » (1) 1675.

La douleur des soldats, leur désir ardent de venger un chef si chéri, pouvoient encore assurer la victoire; mais les deux lieutenans-généraux auxquels étoit dévolu le commandement de l'armée, le marquis de Vaubrun et le comte de Lorges, avoient perdu la tête dans l'excès de leur douleur. Ils se prirent de querelle, et l'on eut peine à les empêcher de se battre au pistolet. Dès la nuit du 28 juillet, l'armée française se mit en marche pour repasser le Rhin au pont d'Altenheim. Si Montécuculi avoit mis plus de diligence à la poursuivre, il auroit pu la détruire tout entière. Une moitié de l'armée avoit déjà traversé le fleuve quand il l'attaqua le matin; l'autre se reposoit sur ses armes, entre la petite rivière de Schulter et le pont, attendant qu'on lui annonçât que c'étoit son tour de pas-

(1) Histoire du vic. de Turenne. Liv. VI, p. 363. — Lettre de mad. de Sévigné, du 28 août, n° 403. T. IV, p. 128.

Digitized by Google

1675. ser : heureusement que cette infanterie aussi intelligente que brave, en voyant arriver l'ennemi, se porta au pas de course, sans avoir reçu d'ordre, sur le bord de la petite rivière, et arrêta les Allemands. Alors seulement le marquis de Vaubrun arriva, et il s'y fit tuer en cherchant à reprendre le terrain qu'il avoit perdu. Le lendemain, Montécuculi ne pouvant franchir le Schulter, se dirigea vers Strasbourg, et de Lorges acheva de faire passer le Rhin à l'armée française qu'il conduisit à Schelestadt. (1)

(1) Histoire du vic. de Turenne. Liv. VI, p. 365. — Vie de Turenne. L. VI, p. 471. — Lettres de mad. de Sévigné, du 31 juillet au 28 août. T. IV, p. 31-136. — Basnage, Ann. 1675, chap. 65, 66, p. 615. — La Hode. L. XXXVI, p. 22. — Limiers. Liv. VII, p. 295. — Larrey. T. V, p. 273. — La Fare, ch. 8, p. 219. — Lettre du comte d'Épinai au comte de Bussy. Strasbourg, 5 août. T. IV, de Bussy, p. 201.

Digitized by Google

CHAPITRE XXXII.

Suite de la guerre. — Souffrances des peuples. — Revers des Français après la mort de Turenne. — Congrès de Nimègue. — Nouvelles conquêtes de Louis XIV. — Il recherche l'amitié de la Hollande; il signe successivement à Nimègue la paix avec tous ses ennemis. — 1675-1679.

JAMAIS encore la mort d'un seul homme n'avoit jeté la France entière dans le deuil comme fit celle de Turenne; jamais le peuple et son roi, la noblesse et l'armée n'avoient reconnu avec une si profonde douleur que la perte d'un individu étoit un grand malheur national. « Les blessés, » disoit Fléchier dans cette oraison funèbre qui est demeurée le chef-d'œuvre de son éloquence, « les blessés pensent à la perte qu'ils ont faite et « non pas aux blessures qu'ils ont reçues; les « pères mourans envoient leurs fils pleurer sur « leur général mort..... Chacun choisit l'endroit « qui lui paroît le plus éclatant dans une si belle « vie; tous entreprennent son éloge, et chacun « s'interrompant lui-même par ses soupirs et « par ses larmes, admire le passé, regrette le « présent, et tremble pour l'avenir. Ainsi tout « le royaume pleure la mort de son défenseur; 1675.

Digitized by Google

1675. « et la perte d'un homme seul est une calamité « publique. » (1)

Le grand général avoit excité l'admiration dans la campagne de 1674, où il avoit arrêté l'invasion la plus formidable avec une poignée d'hommes, et montré la supériorité du génie du capitaine sur la force aveugle de la multitude. Mais c'étoit l'honnête homme, bien plus que le général qu'on aimoit dans Turenne; la modestie, la probité, le désintéressement qui brilloient en lui, sembloient appartenir à un autre siècle, à un héroïsme dont le modèle étoit perdu. Il s'occupoit avec tant de bonté de tout ce qui l'approchoit, il apportoit tant de soin à faire ressortir le mérite, à cacher les fautes, à consoler d'un revers, et à donner à celui qui l'avoit éprouvé l'occasion de le réparer, que jamais amour n'égala celui que ressentoient pour lui tous ses officiers, ses soldats, ses domestiques. Le calme, l'empire sur lui-même, qu'on voyoit toujours en lui, avoient inspiré un si haut sentiment de sa vertu, de sa perfection, que personne ne vouloit convenir même de ses fautes; on se persuadoit que la rigueur avec laquelle il avoit traité plus d'une fois les pays ennemis étoit nécessaire : on fermoit les yeux sur des

(1) Oraison funèbre prononcée par Esprit Fléchier, depuis évêque de Nîmes, dans l'église de Saint-Eustache à Paris, le 10 janvier 1676. Collection de Dussault. Tome II, p. 216.

Digitized by Google

galanteries trop long-temps prolongées, et qui 1675.
n'avoient pas été sans influence sur sa conduite politique; les huguenots eux-mêmes ne vouloient voir dans l'abandon qu'il fit de leur Église qu'une erreur de son esprit, et non un calcul d'ambition. Aussi le deuil public, le deuil universel, que dans toute la France, Louvois et son frère l'archevêque de Reims furent seuls à ne pas partager, eut-il une durée qu'on n'avoit vu à la cour dans aucune autre affliction publique. (1)

On jugeoit diversement du chagrin qu'avoit éprouvé le roi lui-même; toute grande renommée l'offusquoit, et lui sembloit ôter quelque chose à sa gloire personnelle. Mme de Sévigné écrivoit à sa fille (le 7 août) : « On pourroit « bien vous dire à quel point la perte du héros « a été promptement oubliée dans cette maison; « ç'a été une chose scandaleuse. » Mais quand ensuite les disgraces survinrent : « Il a fort bien « compris, dit-elle le 19 août, la perte de M. de « Turenne, et quand il rêve et rentre en lui-« même, il la prend pour la cause de ce dernier « malheur (2). » Nous avons deux lettres écrites le 29 et le 30 juillet, par Louis, au duc de Duras et au prince de Condé, pour les envoyer

(1) Lettres de madame de Sévigné, et du comte de Bussy à elle. Tome IV, p. 59 et suiv.

(2) *Ibid.* T. IV, p. 52 et 94.

Digitized by Google

1675. recueillir l'armée en retraite, qui commencent toutes deux par ces mots : « Je viens d'apprendre avec la douleur que vous pouvez imaginer la nouvelle de la mort de mon cousin le vicomte de Turenne » (1). Il n'ajoute rien qu'on puisse prendre pour une expression de cette douleur ; il est vrai qu'il avoit alors des affaires bien plus pressées. Dès le lendemain de cette nouvelle, M. de Louvois proposa au roi de réparer cette perte en faisant huit maréchaux de France au lieu d'un, c'est ce que madame Cornuel appela la monnoie de M. de Turenne. Louvois vouloit donner cette dignité au mari de Mme de Rochefort, qu'il aimoit, et il fallut pour cela décorer en même temps les sept lieutenans-généraux plus anciens que lui : c'étoient MM. de Luxembourg, de Duras, la Feuillade, d'Estrades, Navailles, Schomberg et Vivonne. Cette promotion, en avilissant en quelque sorte la première des dignités militaires, causa un mécontentement universel : il fut augmenté encore par l'insistance avec laquelle le roi exigea que les gens de plus grande qualité donnassent du monseigneur aux maréchaux de France. Depuis que la noblesse avoit perdu son vrai orgueil avec son indépendance, elle étoit devenue beaucoup plus chatouilleuse sur la vanité et sur les

(1) Mém. militaires de Louis XIV. T. IV, p. 14 et 16.

Digitized by Google

titres, et de son côté Louis XIV ne vouloit de grandeur que celle qu'il avoit créée; il se plaisoit à humilier ceux qui croyoient tout tenir de leur naissance devant les ducs et pairs et les maréchaux de France, qui, créés par la seule faveur royale, tenoient tout de lui. (1) 1675.

Ce même jour on devoit, dit encore Mme de Sévigné, « partir pour Fontainebleau, où « les plaisirs devoient devenir des peines par « leur multiplicité. Tout étoit prêt; il arrive un « coup de massue qui rabaisse la joie : le peu- « ple dit que c'est à cause de Mme de Montes- « pan. » En effet, jusqu'alors la cour avoit conservé au milieu de la guerre qui désoloit l'Europe, et dans la détresse effrayante à laquelle étoient réduits tous les paysans, tous les industriels, tous les contribuables, la magnificence de ses fêtes, la prodigalité de ses dépenses, la fureur de la dissipation et du plaisir. Non seulement la liaison du roi avec Mme de Montespan étoit avouée et publique, son luxe éblouissant, les diamans dont elle étoit couverte, attestoient que les trésors de l'État lui étoient prodigués. La duchesse de Richelieu avoit persuadé à la reine de lui faire bon accueil, plutôt que de demeurer à la cour humiliée et méprisée devant la maîtresse. Chaque jour, le roi, la

(1) Lettres de mad. de Sévigné, du 31 juillet et 19 août. Tome IV, p. 37 et 95.

Digitized by Google

1675. reine, Mme de Montespan, avec quelques courtisans, quelques hommes souvent parvenus de très bas lieu, mais qui pouvoient perdre, et qui savoient gagner, comme Dangeau, Gourville, Langlée, prenoient place à un jeu ruineux, effroyable, où les milliers de louis passoient rapidement d'une main à l'autre : toutefois, ils finissoient toujours par arriver à ces hommes froids, calculateurs, que rien ne pouvoit distraire, et qui s'enrichissoient de la ruine de tous. (1)

Louis avoit déjà eu deux fils et une fille de

(1) Lettre de mad. de Sévigné, du 29 juillet 1676. Tome V, p. 126 : « A trois heures le roi, la reine, Monsieur, Madame, « Mademoiselle, tout ce qu'il y a de princes et de princesses, « Mme de Montespan, toute sa suite, tous les courtisans, « toutes les dames, enfin ce qui s'appelle la cour de France, « se trouve dans ce bel appartement du roi que vous connois- « sez. Tout est meublé divinement, tout est magnifique. On ne « sait ce que c'est que d'y avoir chaud; on passe d'un lieu à « l'autre sans faire presse nulle part. Un jeu de reversi donne « la forme, et fixe tout. Le roi est auprès de Mme de Mon- « tespan, qui tient la carte; Monsieur, la reine, et Mme de « Soubise, Dangeau et compagnie ; Langlée et compagnie ; « mille louis sont répandus sur le tapis; il n'y a point d'autres « jetons. Je voyois jouer Dangeau, et j'admirois combien nous « sommes sots au jeu auprès de lui. Il ne songe qu'à son af- « faire, et gagne où les autres perdent; il ne néglige rien, il « profite de tout; il n'est point distrait; en un mot sa bonne « conduite défie la fortune; aussi les deux cent mille francs en « dix jours, les cent mille écus en un mois, tout cela se met « sur le livre de sa recette. Il dit que je prenois part à son jeu, « de sorte que je fus assise très agréablement et très commo- « dément. »

Digitized by Google

Mme de Montespan, qui tous trois avoient 1675.
été légitimés en décembre 1673 (1); dans cet acte cependant la mère n'étoit pas nommée, et Mme de Montespan avoit soigneusement dérobé ses couches à la connoissance du public. Elle vouloit que les enfans du roi fussent élevés avec le plus grand mystère, et elle avoit fait accepter cette tâche à une femme de cinq ans plus âgée qu'elle, mais non moins belle, non moins spirituelle, et dont la vertu et la réputation étoient sans taches; c'étoit la petite-fille de Théodore-Agrippa d'Aubigné, l'ami de Henri IV, et son historien. Constant d'Aubigné, fils d'Agrippa et père de cette jeune personne, s'étoit si bien ruiné par son inconduite que sa fille étoit née et avoit vécu dans l'indigence. Elle avoit accepté comme une ressource, dans son absolu dénûment, la main du poète burlesque Scarron, homme issu d'une bonne famille de robe, mais qui, à la suite de ses désordres, étoit demeuré tout à coup perclus de tous ses membres, et qui au milieu de souffrances aiguës avoit conservé un fonds inépuisable de gaîté bouffonne et souvent cynique. Françoise d'Aubigné fit alors abjuration de la réforme dans laquelle elle avoit été élevée; mariée à seize ans (avril 1651) à un

(1) Isambert, Lois françaises. Tome XIX, p. 124. Sous les noms de Louis Auguste, duc du Maine, Louis César, comte de Vexin, et Louise Françoise, de Nantes.

Digitized by Google

1675. homme perclus de tous ses membres, veuve en octobre 1660, à vingt-cinq ans, sans avoir jamais été sa femme, elle se trouvoit réduite à n'avoir plus de quoi vivre. Elle avoit perdu un beau nom pour en prendre un que les bouffonneries et même les bassesses du poète burlesque avoient rendu ridicule, et pourtant elle avoit été introduite dans la plus haute société, et elle s'y étoit fait une réputation de vertu autant que de raison, d'esprit et de beauté. C'est dans cette situation que Mme de Montespan la chercha pour en faire la gouvernante de ses enfans, place que Mme Scarron n'accepta, en 1669, que sur la demande formelle du roi, car elle vouloit bien, disoit-elle, donner ses soins aux enfans du monarque, mais non aux bâtards de la maîtresse (1). Six années s'étoient écoulées dès lors; le roi, qui avoit eu d'abord de la répugnance pour Mme Scarron, qu'il croyoit précieuse et pédante, avoit pris goût à sa société; ses enfans, auxquels la gouvernante donnoit les soins les plus tendres, l'aimoient comme une mère; à cette époque elle venoit de conduire l'aîné, qu'on nommoit le duc du Maine, et qui étoit boiteux, à Barèges, pour consulter un médecin célèbre. Le 4 février de cette même année,

(1) Mém. de mad. de Maintenon, par la Beaumelle. T. I et II.

Digitized by Google

elle avoit acheté la terre de Maintenon dont 1675.
elle prit le nom : mais la cour commençoit à pénétrer tous ces secrets; la curiosité et la médisance étoient vivement excitées par la position bizarre du roi, dans l'espèce de harem qu'il s'étoit formé, entre la reine, Mme de Montespan et Mme Scarron. Mlle de La Vallière n'avoit pu y tenir plus long-temps; elle étoit entrée aux Carmélites le 2 juin 1674, et elle y fit profession le 4 juin 1675. Dans une lettre de Mme de Sévigné, à moitié remplie de détails sur la mort de Turenne, du 7 avril 1675, elle dit à sa fille (nous mettons les noms propres au lieu de chiffres) : « Je veux vous faire voir un petit « dessous de carte qui vous surprendra, c'est « que cette belle amitié de Mme de Montespan et « de son amie qui voyage (Mme de Maintenon), « est une véritable aversion depuis près de deux « ans; c'est une aigreur, c'est une antipathie, « c'est du blanc, c'est du noir. Vous demandez « d'où vient cela? c'est que l'amie est d'un or- « gueil qui la rend révoltée contre les ordres de « Mme de M. Elle n'aime pas à obéir, elle veut « bien être au père, mais non pas à la mère; « elle fait le voyage à cause de lui, et point du « tout pour l'amour d'elle; elle rend compte à « l'un et point à l'autre. On gronde l'ami d'avoir « trop d'amitié pour cette glorieuse, mais on

Digitized by Google

1675. « ne croit pas que cela dure » (1). Cela dura cependant tout le reste de la vie du grand monarque, et cette intrigue de sérail eut une constante influence sur sa destinée et sur celle de la France.

Comme si la magnificence des fêtes, la prodigalité envers une maîtresse, le jeu le plus désordonné ne suffisoient pas pour embarrasser des finances déjà épuisées par la guerre, le roi s'abandonnoit toujours plus à la passion de bâtir, passion qui demande des sacrifices toujours croissans, et où les travaux d'une année ne font qu'élargir la base sur laquelle s'élèveront les travaux de l'année suivante. Les revenus de l'État étoient loin de suffire à couvrir des dépenses si ruineuses, encore qu'ils se fussent fort augmentés par les progrès de l'agriculture et du commerce. Il falloit au roi de l'argent, et aucune pitié pour le contribuable, aucun respect pour les droits acquis et les priviléges des provinces, n'arrêtoient jamais Louis XIV; un impôt venoit s'ajouter à un autre impôt; le pauvre paysan, qui ne pouvoit payer, étoit soumis à des exécutions militaires : tout son fonds d'agriculture étoit saisi, étoit vendu, et sa ruine retomboit encore sur ses voisins qui devoient payer pour lui; car la taille devoit se

(1) Lettres de Sévigné. T. IV, p. 51.

Digitized by Google

retrouver tout entière. La paroisse étoit solidaire pour chaque taillable, et la province l'étoit pour la paroisse (1). Toutes les transac- 1675.

(1) A cette époque même Locke voyageant en France pour sa santé, écrivoit chaque soir son journal, qui a été récemment publié; mieux qu'aucun autre auteur, il fait connoître l'état réel du pays. Il remarque, en se rendant d'Avignon à Tarascon, qu'en quittant les États du pape la vallée cessoit d'être bien cultivée, quoique également fertile, « mais les taxes modérées et l'exemption du logement des gens de guerre avoient entretenu plus d'industrie chez les sujets du pape que chez ceux du roi. » A Montpellier, le 1er mai 1676, on lui avoit dit que le fermage des terres avoit diminué de moitié dans les dernières années, à cause de la pauvreté du peuple. Les taxes enlèvent aux marchands et aux artisans près de la moitié de leurs gains. Les terres nobles en Languedoc, quel que soit leur tenancier, sont exemptes de taxes; aussi se vendent-elles le double, ou deux tiers plus que les autres. Dans d'autres parties de France c'est au contraire la personne non la terre qui est affranchie; le noble ne paie rien, à quelque classe qu'appartienne la terre qu'il possède. *The life of John Locke, with extracts from his correspondance and Journal, by lord King.* 2 vol. in-8°. 1830. Tome I, p. 129. Au mois de juillet 1678, le même voyageur philosophe traversoit le Poitou; il remarquoit le grand nombre de ces pauvres et basses maisons qui tomboient en ruines, d'où il concluoit que la population décroissoit en France: cependant la campagne étoit encore toute cultivée. Les châteaux de la noblesse présentoient également des marques de pauvreté et de décadence. Dans les villes on se lamentoit surtout de l'oppression du logement des gens de guerre. Un pauvre libraire de Niort se plaignoit d'avoir eu pendant trois mois et demi deux soldats à loger, auxquels il donnoit trois repas de viande par jour, tandis qu'il en avoit rarement un pour lui-même. Les soldats français avoient alors deux sols par jour de paie, et le pain, qui valoit un sol de

Digitized by Google

1675. tions se trouvoient atteintes par l'impôt du timbre, établi en mars 1673, et modifié l'année suivante; le tabac avoit été soumis au monopole de la gabelle le 27 septembre 1674; les droits d'échange avoient été rendus égaux aux droits de vente; les droits de francs-fiefs avoient été régularisés et rendus permanens; enfin, en décembre 1674, le roi avoit fait un emprunt de dix-huit millions, en créant un million de rentes. (1)

Les impôts sur les échanges et sur les francs-fiefs atteignoient aussi la noblesse; on l'avoit fait de plus contribuer largement, sous prétexte de vérifier ses titres; enfin on l'appeloit à faire pour la guerre une dépense excessive; car, quoique les emplois militaires fussent richement payés, les gentilshommes faisoient à leurs frais, et les courtisans faisoient avec un luxe au-dessus

plus. Le roi les prenant de force ne se croyoit pas tenu de les mettre plus à leur aise, mais les Suisses qui servoient avec eux, et qu'il avoit fallu séduire par une haute paie, avoient cinq sols et le pain; la monnoie étoit alors à peu près deux fois plus forte qu'aujourd'hui. Les vignerons du voisinage de Bordeaux gagnoient sept sols par jour; les femmes trois sols; leur nourriture étoit du pain de seigle et de l'eau; rarement ils mettoient un morceau de viande dans leur pot; tout au plus quelquefois ils achetoient les entrailles, rebut des boucheries. Les paysans de Saintonge et d'autres parties de France étoient bien plus misérables encore. *Ibid.*, p. 144-148.

(1) Isambert, Lois françaises. T. XIX, pages 89, 135, 145, 128, 100, et 151.

Digitized by Google

de leurs moyens, leurs équipages de campagne pour lesquels ils s'endettoient presque tous, et qu'ils perdoient le plus souvent si l'armée éprouvoit quelque revers; aussi voit-on, par les lettres de Mme de Sévigné, combien la guerre mettoit son fils mal dans ses affaires. 1675.

Le clergé étoit à son tour atteint de diverses manières : quoiqu'on lui laissât la faculté de se taxer lui-même par des dons gratuits, le roi, en ménageant habilement sa faveur aux prélats les plus influens, avoit l'art de lui faire promettre plus qu'il ne pouvoit donner. Les deux tiers du royaume environ étoient soumis à la régale : c'étoit un droit que s'attribuoit la couronne, pendant la vacance d'un évêché, de nommer à tous les bénéfices qui en dépendoient; mais les provinces de Languedoc, Guyenne, Provence et Dauphiné se prétendoient exemptes de la régale. Louis rendit un édit, le 10 février 1673, qui les y soumettoit comme les autres. Ce fut, pour les évêques de ces provinces, l'objet de réclamations énergiques; les évêques d'Alais et de Pamiers, qui s'étoient déjà distingués par leur opposition au formulaire, furent aussi parmi les plus zélés dans leur opposition à cet empiétement de l'autorité civile sur les nominations ecclésiastiques, et, cette fois, ils furent appuyés par le pape Innocent XI; mais le corps de l'Église gallicane

Digitized by Google

1675. soutint avec peu de zèle un privilége qu'il ne partageoit pas (1). Pour lui donner en retour quelque satisfaction, et plus encore en raison de l'intolérance du monarque, qui regardoit comme une rébellion une croyance différente de la sienne, les vœux des jésuites contre les jansénistes, et ceux des catholiques contre les huguenots, furent accueillis avec la plus haute faveur. Ces derniers surtout voyoient paroître chaque jour de nouveaux édits contre eux; les garanties accordées par l'édit de Nantes leur étoient enlevées l'une après l'autre; on les éloignoit de toutes les charges, de tous les emplois, et jamais ils n'avoient un procès contre un catholique sans le perdre, quelque évident que fût leur bon droit. (2)

L'augmentation des impôts, dans les pays d'États, présentoit un peu plus de difficultés. En vertu des traités qui avoient réuni ces provinces à la couronne, aucune contribution ne pouvoit y être perçue sans être sanctionnée par les députés de la province; mais le roi ne tenoit guère compte de ces priviléges. Il s'adressoit bien aux États pour leur demander des dons gratuits, et les lettres de Mme de Sévigné

(1) Isambert, Lois françaises. T. XIX, p. 67. — La Hode. L. XXXV, p. 543.

(2) Hist. de l'édit de Nantes. L. XV, T. IV, p. 286. — La Hode. L. XXXV, p. 545.

Digitized by Google

nous font voir comment la noblesse, en Bretagne et en Provence, étoit entraînée à promettre au delà de ses moyens; comment toutes les faveurs de la cour, toutes les récompenses étoient réservées aux gouverneurs et aux lieutenans-généraux qui engageoient les États à faire les sacrifices les plus disproportionnés à leurs ressources. Après que ceux-ci avoient joué leur rôle, après que les députés de la province avoient, par patriotisme ou par désir de plaire, dépassé toutes les prévisions, aussi bien que les moyens de leurs commettans, on voyoit arriver quelque édit qui venoit ajouter à ce fardeau si lourd quelque contribution nouvelle. 1675.

Telle fut, au commencement de l'année 1675, l'introduction de la ferme des tabacs et de celle du papier timbré. Les pays d'États ne s'y soumirent pas paisiblement : à Bordeaux, le peuple soulevé pilla les bureaux du timbre, assomma quelques uns des commis, et mit en pièces un conseiller qui vouloit apaiser les mutins. Le maréchal d'Albret, gouverneur de la province, rassembla un certain nombre de gentilshommes et quelques compagnies de soldats pour tenir tête aux séditieux; mais il reconnut bientôt qu'il ne pouvoit lutter contre la ville entière, qui s'armoit au cri de *vive le roi sans impôts!* Il harangua les bourgeois avec douceur, il promit une amnistie, il promit que l'impôt,

Digitized by Google

1675. s'il étoit contraire aux priviléges de la province, seroit retiré, et il parvint enfin à dissiper l'émeute. Mais Louis ne regardoit son amnistie comme valable qu'autant que la nécessité le contraignoit. Il attendit la fin de la campagne, et rappelant alors du Roussillon les troupes qui gardaient la frontière, au nombre de douze mille hommes, il les mit en garnison à Bordeaux : aussitôt un conseiller et un lieutenant criminel qui avoient paru prendre la défense de leurs compatriotes, furent cassés, un jurat étranger fut introduit dans la magistrature de la ville; sur cette violation des priviléges de Guyenne, la révolte éclata de nouveau; c'est ce que vouloit l'autorité, car elle étoit désormais en état de la dompter; les soldats mirent les mutins en fuite, ils furent logés à discrétion chez les bourgeois; plus de six cents familles émigrèrent; le commerce fut suspendu; douze cents vaisseaux étrangers partirent sur leur lest d'un port désormais ruiné; les priviléges de la province furent abolis, les impôts rétablis, les bourgeois désarmés; le parlement enfin fut transporté à Condom, la cour des aides à Libourne, et la chambre des comptes à Agen. (1)

(1) Basnage, Hist. des Prov.-Unies, Ann. 1675, ch. 50, p. 604. — La Hode. L. XXXVI, T. IV, p. 2. — Limiers. L. VII, p. 307.

Digitized by Google

Le soulèvement occasionné par l'impôt du timbre, par celui du tabac et par un autre sur la marque de la vaisselle d'étain, éclata en même temps dans d'autres parties du royaume; à Toulouse, le peuple avoit attaqué les receveurs et les commis de ces impôts, et les avoit forcés à s'enfuir; à Limoges il les avoit pendus, et à Nevers il avoit pillé et brûlé le bureau des formules; mais la sédition ne prit nulle part un caractère plus grave qu'en Bretagne. Cette province, qui se regardoit comme librement réunie par un mariage et non comme conquise, tenoit avec d'autant plus d'obstination à ses priviléges qu'elle étoit habitée par une race d'hommes séparée par ses mœurs, ses habitudes, son costume, du reste de la France, et qui, pour la plus grande partie, n'entendoit pas le français. Le gouverneur de la province étoit alors Charles d'Albert, duc de Chaulnes, troisième fils de ce Cadenet, frère de Luynes, que Louis XIII avoit élevé à de si grands honneurs (1). Il avoit été déjà deux fois ambassadeur à Rome; l'amitié de Mme de Sévigné pour lui et pour sa femme a prévenu en leur faveur la majorité des lecteurs; cependant il ne montra dans le gouvernement de Bretagne ni prudence, ni loyauté, ni modération. La sédition contre les nouveaux 1675.

(1) *Voyez* ci-devant ch. 14, T. XXII, p. 457.

Digitized by Google

1675. impôts avoit éclaté en même temps au mois de mars à Rennes et à Nantes ; le duc de Chaulnes, dans la dernière de ces villes, le marquis de Coetlogon, dans la première, voulurent d'abord la réprimer avec orgueil et dureté ; ils firent tirer sur le peuple ; ils tuèrent une quarantaine de mutins, ils en firent emprisonner autant, mais leurs rigueurs soulevèrent toute la province; Morlaix, Quimper-Corentin, Dinant, s'insurgèrent comme les deux capitales ; tous les paysans de la Basse-Bretagne s'armèrent en même temps ; beaucoup de receveurs, beaucoup de commis des nouveaux impôts furent tués, beaucoup de bureaux furent brûlés ; M. de Chaulnes, qui avoit fait armer les gentilshommes, fut contraint de s'enfermer au fort Louis ; la duchesse, demeurée à Rennes, étoit comme assiégée dans sa maison, les pierres pleuvoient dans son jardin ; les gentilshommes qui avoient pris parti pour le gouvernement étoient considérés comme traîtres à la province ; tous ceux que les insurgés pouvoient arrêter étoient pendus aux clochers l'épée au côté. Le duc de Chaulnes se résolut enfin à publier le retrait de ces gabelles si odieuses, et une amnistie générale. (1)

(1) Limiers. L. VII, p. 305. — Daru, Hist. de Bretagne. T. III, p. 340. — Lettres de mad. de Sévigné. T. IV, du 3 juillet, p. 4, et du 24 juillet, p. 21.

Digitized by Google

Mais ce n'étoit de sa part qu'une déception; 1675.
il vouloit attendre que la fin de la campagne permît de faire agir les troupes à l'intérieur; et en effet, au mois d'octobre, on les vit arriver de toutes parts pour punir et dévaster la province. Alors les exécutions commencèrent avec une incroyable rigueur; les malheureux *bonnets bleus*, ou paysans bretons, qui ne savoient pas un mot de français, se jetoient à genoux, par bandes de quarante ou cinquante, quand ils voyoient approcher les soldats, en criant *mea culpa;* on ne laissoit pas de les pendre. M. de Chaulnes, entré à Rennes avec MM. de Forbin et de Vins, et quatre mille hommes de troupes provençales, n'oublioit aucune des injures qu'on lui avoit dites. Il commença par faire prendre vingt-cinq ou trente hommes à l'aventure qu'il fit pendre (1). Les lettres de Mme de Sévigné qui étoit alors aux Rochers, près de Rennes, nous peignent l'état de la Bretagne, sa patrie, avec une naïveté d'autant plus effrayante que la grande dame ressentoit peu de sympathie pour les hommes qu'on abandonnoit aux bourreaux. « Cette province « a grand tort, dit-elle, mais elle est rude- « ment punie, et au point de ne se remettre

(1) Lettre de Mad. de Sévigné, du 26 octobre. T. IV, p. 231.

Digitized by Google

1675. « jamais (1)..... Il y a présentement cinq mille « hommes à Rennes, car il en est venu encore « de Nantes. On a fait une taxe de cent mille « écus sur le bourgeois, et si on ne trouve point « cette somme dans vingt-quatre heures, elle sera « doublée et exigible par les soldats. On a chassé « et banni toute une grande rue, et défendu « d'en recueillir les habitans sous peine de la « vie; de sorte qu'on voyoit tous ces misé- « rables, femmes accouchées, vieillards, en- « fans, errer en pleurs au sortir de cette ville, « sans savoir où aller, sans avoir de nourri- « ture ni de quoi se coucher. Avant-hier on « roua un violon qui avoit commencé la danse « et la pillerie du papier timbré; il a été écar- « telé après sa mort, et ses quatre quartiers « exposés aux quatre coins de la ville (2)..... « Si vous voyiez l'horreur, la détestation, la « haine qu'on a ici pour le gouverneur, vous « sentiriez bien plus que vous ne faites la dou- « ceur d'être aimés et honorés partout. Quels « affronts! quelles injures! quelles menaces! « quels reproches, avec de bonnes pierres qui vo- « loient autour d'eux (3)... Il fut hier roué vif un « homme à Rennes (c'est le dixième), qui confessa « d'avoir eu dessein de tuer ce gouverneur; pour

(1) Lettre du 26 octobre, p. 231.
(2) Lettre du 30 octobre, p. 236.
(3) Lettre du 6 novembre, p. 244.

Digitized by Google

« celui-là, il méritoit bien la mort... On vouloit, 1675.
« en exilant le parlement, le faire consentir,
« pour se racheter, qu'on bâtît une citadelle à
« Rennes; cette noble compagnie voulut obéir
« fièrement et partit plus vite qu'on ne vou-
« loit, car tout se tourneroit en négociations;
« mais on aime mieux les maux que les re-
« mèdes (1)..... M. de Harlay demanda trois
« millions aux États, chose qui ne s'est jamais
« donnée; ils promirent d'abord, comme des
« insensés, de les donner, et en même temps
« M. de Chaulnes proposa de faire une dépu-
« tation au roi pour l'assurer de la fidélité de la
« province et de l'obligation qu'elle lui avoit
« d'avoir bien voulu envoyer des troupes pour
« la remettre en paix, et que sa noblesse n'a eu
« aucune part aux désordres qui sont arrivés.
« M. de Saint-Malo se botta aussitôt pour le
« clergé, Tonquedec vouloit aller pour la no-
« blesse; mais M. de Rohan, président des États,
« a voulu aller, et un autre pour le tiers » (2).
Pendant ce temps, on continuoit à rouer et à pendre, on envoyoit par centaines les malheureux aux galères; de nouveaux cavaliers arrivoient en Bretagne pour y vivre comme dans un pays de conquête, et quand la députation revint de Paris elle ne rapporta aucune grâce; elle

(1) Lettre du 13 novembre, p. 260.
(2) Lettre du 17 octobre, p. 265.

Digitized by Google

1675. dit seulement « que S. M. est contente de la « Bretagne et de son présent; qu'il a oublié le « passé, et que c'est par confiance qu'il envoie « ici huit mille hommes, comme on envoie un « équipage chez soi quand on n'en a que « faire. » (1)

Tels étoient pour la France les fruits de la guerre, de la prodigalité de la cour et du despotisme. Parmi les confédérés, les souffrances n'étoient pas moins cruelles; car au fardeau des taxes et du mauvais gouvernement, ils devoient joindre encore le malheur d'être exposés à la rapacité, aux caprices et à la cruauté d'ennemis vainqueurs, quelquefois irrités, et toujours insolens. Les alliés sembloient plus puissans que la France contre laquelle ils s'étoient unis, mais chaque État, cherchant à se dérober à sa part du fardeau commun, jamais les troupes de tous n'étoient prêtes en même temps, jamais l'argent ou les convois n'arrivoient lorsqu'ils étoient promis, jamais le secret n'étoit observé entre tant de conseils divers, et jamais tous ces princes indépendans ne vouloient se prêter à l'obéissance. Chacune des trois puissances principales étoit en outre menacée dans ses propres foyers. Louis avoit excité Michel Abaffi, prince de Transylvanie, à recommen-

(1) Lettres des 24 et 27 novembre, et du 8 décembre, p. 274, 276, 284, 291.

Digitized by Google

cer les hostilités contre l'empereur, lequel étoit bien plus occupé des persécutions qu'il exerçoit contre les protestans de Hongrie que de sa guerre contre la France. Deux cent cinquante pasteurs protestans avoient été appelés à Presbourg et enlevés à leurs troupeaux ; on les avoit accablés de coups, traînés de prisons en prisons, condamnés aux plus rudes travaux forcés, en leur retranchant la nourriture ; la plupart moururent à la peine ; il en restoit quarante et un qu'on envoya à Naples pour y servir sur les galères d'Espagne ; il n'en survivoit plus que vingt-sept, le 5 septembre, quand l'amiral Ruyter, en retour de l'aide qu'il venoit apporter au vice-roi, obtint leur liberté, et sauva ces derniers entre tant de malheureux martyrs, de tous les supplices auxquels leurs frères avoient succombé. (1) 1675.

L'Espagne, tombée au dernier degré de l'indolence et du vice, sans avoir rien perdu de son orgueil, n'avoit plus à la tête de ses conseils que des intrigans avides de faire fortune. Toute la noblesse s'écartoit des affaires publiques pour lesquelles elle ne ressentoit plus que du dégoût ; mais à son tour, par ses déréglemens, elle faisoit honte à la nation entière. La régente Marie-Anne d'Autriche étoit ouvertement brouillée avec don Juan d'Autriche, fils naturel de son

(1) Basnage, ad ann. 1675, chap. 87-94, p. 636-642.

Digitized by Google

1675. mari, qui jouissoit de plus de popularité qu'elle. Ils se disputoient l'un à l'autre la bienveillance de Charles II qui approchoit de l'âge où la loi le déclaroit majeur, mais qui ne devoit jamais atteindre une vraie virilité d'esprit ou de caractère. L'oppression croissante d'une administration absurde, soulevoit les provinces, mais tout l'argent qu'on arrachoit au peuple par des moyens ruineux, ne mettoit jamais le gouvernement d'Espagne en état de remplir les engagemens qu'il avoit pris envers ses alliés; presque en toute occasion, les Hollandais devoient payer pour lui. (1)

Les Provinces-Unies, qui devoient soutenir le fardeau des autres en sus du leur propre, étoient accablées d'une telle charge; à d'immenses armemens maritimes, elles avoient dû joindre une armée de terre tout-à-fait disproportionnée avec leur population; quatre d'entre elles avoient été envahies et dévastées par l'ennemi; elles avoient dû payer des contributions énormes; relever leurs digues détruites, leurs fortifications renversées. La Hollande et la Zélande avoient arrêté l'invasion de l'ennemi par des inondations, mais elles avoient ainsi sacrifié tous les produits de leurs campagnes. Pour

(1) Basnage, Annales, 1675, ch. 85, p. 631. — La Hode. L. XXXVI, p. 3. — *History of Spain*. B. IV, chap. 2. T. V, p. 103.

Digitized by Google

achever leur détresse, elles voyoient leur liberté menacée par le défenseur même qu'elles s'étoient donné. Le prince d'Orange avoit cédé à l'ambition vulgaire d'être un petit roi, plutôt que le chef d'un grand peuple. En accablant les de Witt, il avoit écrasé l'aristocratie qui se signale toujours dans les républiques par son attachement aux institutions antiques ; il étoit le chef de la démocratie qui toujours est la première à vouloir innover, parce qu'elle est la première à souffrir de l'ordre quelconque, tel qu'il existe. Les partisans du prince commençoient à répandre dans le bas peuple que, pour sauver la patrie, il falloit lui donner un roi qui ne fût pas gêné par la nécessité de consulter sans cesse les conseils nationaux. Ces intrigues allèrent si loin, qu'au commencement de janvier 1675, la province de Gueldre offrit au prince d'Orange la souveraineté absolue de cet État avec le titre de duc; le comté de Zutphen suivit son exemple : la province d'Utrecht lui conseilla d'accepter cette offre. Celles de Groningue et de Frise avoient leur stathouder particulier ; aussi le prince ne s'adressa point à elles, non plus qu'à celle d'Over-Yssel ; mais il consulta celles de Hollande et de Zélande qui parurent d'abord très partagées ; elles finirent par conseiller à leur chef de ne point accepter la souveraineté qui lui étoit offerte, mais elles le

1675.

Digitized by Google

1675. firent avec des ménagemens infinis, sans réussir cependant à calmer ainsi le ressentiment du stathouder, et sans oser se refuser à étendre ses prérogatives au point de mettre dans le plus grand danger la liberté de la république. (1)

Pendant que Turenne vivoit encore, et qu'il se préparoit à porter la guerre sur la rive droite du Rhin, Condé commandoit l'armée des Pays-Bas, et Louis XIV vint l'y joindre le 15 mai. Son but étoit de réduire à sa dépendance l'évêché de Liége, sur lequel il crut, ou feignit de croire que les confédérés avoient des desseins. Les Français firent donc entrer, par surprise, une garnison dans la citadelle de Liége; ils assiégèrent ensuite Dinan, qui se rendit le 29 mai, puis Huy, qui capitula le 7 juin, et enfin Limbourg, qui ouvrit ses portes le 21 juin. Louis XIV ne trouvoit pas que ces petites conquêtes eussent assez d'éclat pour mériter sa présence; il quitta son armée le 17 juillet pour retourner à Versailles: il obligea en même temps le prince de Condé à s'affoiblir pour envoyer un fort détachement en Alsace, et dès lors il ne se fit plus rien en Flandre jusqu'à la fin de cette campagne. (2)

(1) Basnage, Annales, 1675, chap. 1-15, p. 564-580. — *Sir W. Temple's Memoirs*. Tome II, p. 304.

(2) Mém. milit. de Louis XIV (Grimoard). T. IV, p. 3. — Basnage, Annal. 1675, chap. 55, p. 607. — La Hode.

Digitized by Google

Mais au moment où l'armée des Pays-Bas 1675.
s'arrêtoit, la retraite et les désastres commençoient pour celle d'Alsace. Turenne avoit été tué le 25 juillet; l'armée avoit repassé le Rhin le 28; le maréchal de Duras, l'un des huit de la nouvelle promotion, vint en prendre le commandement, et la plaça derrière l'Ill, en sorte que, quoique Montécuculi fût rentré en Alsace par le pont du Rhin près de Strasbourg, il ne put pas s'y avancer davantage, et moins encore pénétrer jusqu'en Lorraine. D'ailleurs, il laissoit à une autre armée le soin de prendre l'offensive plus à sa droite, entre le Rhin et la Moselle. Le duc de Zell, l'évêque d'Osnabruck son frère, et le duc de Lorraine, avec une armée de vingt-six mille hommes, assiégeoient Trèves, pour y rétablir l'électeur que la France avoit dépossédé. Vignori, gouverneur de Trèves, avoit une nombreuse garnison. Le maréchal de Créqui, qui avoit une bonne armée, vint occuper le camp de Konds-Sarbruck, au confluent de la Sarre avec la Moselle. Il y prit une position qu'il jugea forte, et il convint avec Vignori qu'au moment où il seroit attaqué, ce commandant feroit une puissante sortie, et prendroit les ennemis par derrière. Le 11 août, il fut attaqué en effet, mais au moment où Vignori se mettoit à la tête

L. XXXVI, p. 8-12. — Lettre du roi au comte d'Estrades. Œuvres de Louis XIV. T. IV, p. 9.

Digitized by Google

1675. de sa garnison, il fut tué par une chute de cheval, et la sortie fut manquée. On assure au reste que Créqui, égaré par sa présomption, et ne voulant écouter les conseils de personne, avoit commis faute sur faute; qu'il avoit imprudemment envoyé sa cavalerie au fourrage, qu'il n'avoit pas suffisamment gardé le pont de Konds-Sarbruck, ni reconnu deux gués en amont et en aval de ce pont; qu'il se laissa surprendre avant d'arriver sur la place qu'il avoit choisie pour le champ de bataille. Les ennemis, fondant sur lui par le pont et les deux gués qu'il avoit négligés, se trouvèrent au milieu de son camp avant qu'il eût achevé d'en tirer ses troupes. Tout s'enfuit vers Metz ou vers Thionville; les bagages, les tentes, les canons, les drapeaux tombèrent au pouvoir des ennemis avec un grand nombre de prisonniers; l'armée, qui comptoit quinze ou dix-huit mille hommes, fut entièrement dissipée; et Créqui n'ayant pu rallier ses soldats, entra lui cinquième dans Trèves, déterminé à s'y défendre à toute outrance, et à s'y faire tuer pour effacer la honte de sa défaite. (1)

La résistance de Trèves fut en effet héroïque,

(1) Basnage, Ann. 1675, chap. 60, p. 610. — La Hode. L. XXXVI, p. 27. — Mém. militaires de Louis XIV. T. IV, p. 8. — Lettre du roi au prince de Condé. *Ib.*, p. 18. — Lettre de mad. de Sévigné, du 19 août. T. IV, p. 94. — Limiers. L. VII, p. 298.

Digitized by Google

elle se prolongea au delà de tout ce qu'on pouvoit attendre d'une ville qui n'étoit point forte. Créqui, en repoussant les assauts, en conduisant les sorties, donna l'exemple d'une valeur désespérée. Le sentiment du blâme qu'il avoit encouru changea son caractère; dans le reste de sa carrière on n'eut plus à lui reprocher l'imprudence ou la présomption qui avoient causé son désastre à Konds-Sarbruck. Il développa, au contraire, les talens et les vertus d'un grand capitaine; mais avant d'avoir recouvré sa réputation, il songeoit moins encore à défendre Trèves qu'à se faire tuer. Les officiers de sa garnison ne crurent pas juste de se sacrifier eux-mêmes, avec tant de braves gens qui l'avoient si vaillamment secondé, et avec tous les habitans d'une grande ville, au désespoir d'un homme tourmenté par le remords. Une grande brèche étant faite au corps de la place dont tous les dehors étoient déjà enlevés, il refusa encore, le 3 septembre, la capitulation honorable qui lui étoit offerte. Alors ses officiers la signèrent sans lui. Créqui demeura prisonnier de guerre avec quelques braves qui, ne voulant y prendre aucune part, continuèrent à se défendre dans une église. Les officiers, qui avoient capitulé sans leur chef, furent poursuivis avec toute la rigueur des lois militaires; leur chef eut la tête tranchée, d'autres furent dégra- 1675.

Digitized by Google

1675. dés ou bannis, et ceux qui n'étoient pas gentilshommes tirèrent au sort pour être pendus. (1)

Quinze jours après la prise de Trèves, Charles IV, duc de Lorraine, mourut dans un village de ce diocèse, à l'âge de soixante et onze ans. Il avoit été opprimé et dépouillé par Louis XIII et par Louis XIV; aucun prince n'avoit éprouvé de plus criantes injustices, aucun n'avoit plus repoussé par sa mauvaise conduite l'intérêt que son sort étoit fait pour exciter. Son neveu, alors âgé de trente-deux ans, s'étoit déjà distingué au service de l'empereur dont il fut un des plus grands généraux. Dès lors on le désigna par le titre de Charles V, duc de Lorraine. Jamais cependant il ne rentra dans ses États, n'ayant pas voulu accepter le traité de Nimègue qui les lui auroit rendus sans indépendance. (2)

La guerre s'étoit allumée sur toutes les frontières. Le comte de Schomberg fut chargé d'attaquer l'Espagne du côté du Roussillon. Il étoit protestant, et, après Turenne, c'étoit le meilleur général qu'eût la France. Louis XIV avoit

(1) Basnage, ch. 61, p. 611.—Lettre du marq. de la Troche au comte de Bussy, 12 sept. 1675. T. IV, p. 224. — Lettre de mad. de Sévigné, du 20 sept. T. IV, p. 169. — La Hode. L. XXXVI, p. 28. — Larrey. T. IV, p. 281.

(2) Vie de Charles V, duc de Lorraine. L. II, p. 193. — Basnage, ch. 63, p. 613. — La Hode. L. XXXVI, p. 29.

Digitized by Google

voulu l'engager à se faire catholique pour obtenir le bâton de maréchal, mais il avoit refusé d'acheter les honneurs au prix de sa conscience; le roi avoit cédé, et l'avoit compris dans la promotion des huit maréchaux. Ce fut le dernier huguenot que Louis XIV consentit à décorer ainsi. On ne lui donna pour cette campagne que peu de soldats et peu de moyens; cependant il se rendit maître de Figuières, d'Ampurias, de Bellegarde, et d'un grand nombre de petites villes et de châteaux fortifiés. La plus grande difficulté fut de contenir les miquelets, volontaires adroits et hardis de Catalogne, qui unissoient au zèle pour la défense de leur pays ce goût d'aventures et de brigandage qui semble inné chez les Espagnols. (1) 1675.

Une nouvelle arène pour les combats s'étoit ouverte en Sicile, par la révolte de Messine, au mois d'août 1674. Cette ville avoit conservé sous la monarchie espagnole les droits d'une république plutôt que d'une municipalité. A la tête de son gouvernement étoit une seigneurie ou sénat de six membres, quatre nobles et deux citoyens, élus par ces deux corps, et assistés par les conseils des vingt métiers, entre lesquels étoit répartie la bourgeoisie. Un gouverneur,

(1) Basnage, ch. 58, p. 609. — La Hode. L. XXXVI, p. 30. — Limiers. L. VII, p. 300.

Digitized by Google

1675. choisi par le roi d'Espagne, sous le nom de *stratico*, étoit aussi admis dans ce sénat. Messine jouissoit d'une prospérité sans exemple dans toute la monarchie espagnole; elle comptoit une population de soixante mille âmes, chez laquelle le commerce avoit accumulé d'immenses richesses. Mais les Espagnols, pour qui la fable de la poule aux œufs d'or semble avoir été inventée, vouloient mettre la main sur ces richesses, et pour cela anéantir les priviléges de la ville qui remontoient à une charte de Roger, premier roi de Sicile, en 1129. La constitution de Messine étoit fort aristocratique : le stratico se fit une affaire d'exciter contre les sénateurs la jalousie du petit peuple; tous les ministres espagnols sembloient animés d'un même esprit, tous croyoient que l'intérêt du pouvoir les dispensoit de toutes les lois de la morale; ils réussirent aisément à soulever contre le sénat un parti populaire, et Messine fut bientôt ensanglantée par des séditions et des combats. On accusa le stratico, don Louis del Hojo, de s'être étudié à envenimer ces querelles en affamant la ville, d'avoir fait arrêter tous les chargemens de blé destinés pour Messine, d'avoir fait répandre de nuit des traînées de blé du palais des sénateurs jusqu'au port, pour persuader au peuple que ceux-ci étoient cause de la cherté croissante par leurs accaparemens et leurs expéditions au

Digitized by Google

dehors. Del Hojo fut révoqué sur les instances des Messinois; mais D. Diégo Soria, qui lui fut donné pour successeur, voulut aller plus vite en besogne. Ayant convoqué les six sénateurs dans son palais, tout à coup il en fit fermer les portes, et il donna des ordres pour qu'on les mît à mort immédiatement. Toutefois, des lettres interceptées du prince de Ligne, vice-roi de Sicile, avoient mis les Messinois sur leurs gardes; une insurrection furieuse éclata contre les Espagnols, on leur arracha leurs prisonniers, et on les contraignit à se réfugier dans les forts qui dominent la ville. Alors le sénat, indigné de tant de perfidies, résolut de secouer entièrement le joug de l'Espagne; il envoya le fils de Thomas Cattaro, le plus influent des sénateurs, à Rome, pour demander à l'ambassadeur de France la protection de Louis XIV, auquel il offrit la souveraineté de la Sicile. Le chevalier de Valbelle fut aussitôt dépêché de Toulon, avec six vaisseaux de guerre et quelques transports, pour secourir Messine. Il arriva devant cette ville le 15 septembre 1674. Les quatre forts qui entouroient Messine furent tous repris par le peuple; mais les perfidies du précédent gouverneur portoient leurs fruits, les magasins de la ville étoient vides, et l'on commençoit à y souffrir la famine. (1) 1675.

(1) *Carlo Botta Storia d'Italia.* T. VI, L. XXIX, p. 237.

Digitized by Google

1675. Les vivres introduits par Valbelle et par Valavoir avoient à peine alimenté la population de Messine pendant un mois. Le reste de l'île, toujours jaloux de cette ville demi-républicaine, ne vouloit lui laisser parvenir aucun secours; enfin M. de Vivonne, frère de Mme de Montespan, et général des galères de France, arriva devant Messine, le 8 février 1675, avec douze vaisseaux de guerre et un nouveau convoi; il avoit avec lui, pour commander sa flotte en second, Abraham Duquesne, le plus habile marin qu'eût la France. Cet homme, né à Dieppe en 1610, s'étoit signalé dès 1637 dans la guerre contre l'Espagne; mais comme il étoit protestant et qu'il n'étoit pas noble, il n'avoit pu s'élever ni à un haut commandement, ni à une renommée digne de ses talens. Il avoit alors soixante-cinq ans, et c'est à peine si la cour savoit son nom : cependant, grâce à ses conseils, Vivonne attaqua, le 11 février, D. Melchior de la Cueva qui, avec vingt vaisseaux espagnols, bloquoit Messine; et il dirigea le combat avec tant de vigueur et d'habileté qu'il le contraignit à la retraite. Vivonne ne vouloit prêter l'oreille à son mentor que pour les manœuvres de mer, qu'il n'entendoit pas;

— *Muratori Ann.* T. XV, p. 444. — La Hode. L. XXXV, p. 516.

Digitized by Google

dès qu'il fut à terre, il ne se montra plus que comme le frère de la favorite; dissipateur, avide de plaisirs, se plaisant à braver les mœurs et les jalousies des peuples du midi. Il avoit cependant commencé par prêter serment sur le crucifix et sur les quatre Évangiles, que comme vice-roi de Sicile, c'étoit le titre que lui avoit conféré Louis XIV, il observeroit tous les priviléges et immunités, il respecteroit toutes les libertés des bons peuples qui s'étoient rangés volontairement sous l'autorité du roi de France. Mais il lui paroissoit indigne, pour un si grand roi, que des citadins osassent parler de leurs libertés, et mettre des bornes à son absolu pouvoir. Tous les bourgeois riches furent dépouillés et persécutés comme partisans de l'Espagne, et ils ne tardèrent pas à le devenir. Vivonne, au lieu de faire des conquêtes en Sicile, passa son temps à se défendre contre des conspirations vraies ou prétendues. Seulement le 7 août, il se rendit maître de la ville d'Agosta, qui lui fut livrée par une faction. Il dut ensuite se préparer à repousser l'attaque du terrible Ruyter, l'amiral hollandais, qui avoit promis de transporter en Sicile don Juan d'Autriche, nommé vice-roi de cette île. Vivonne envoya Duquesne à Versailles pour demander des renforts; et Louis, comprenant enfin la valeur de ce grand homme de mer, l'éleva au rang de lieutenant-général et 1675.

Digitized by Google

1675. le fit marquis. D'autre part, l'arrivée de Ruyter fut retardée. Don Juan ne vouloit pas céder la place à la reine régente au moment où son fils alloit parvenir à la majorité. Il fit attendre la flotte hollandaise à Cadix depuis la mi-septembre jusqu'à la mi-novembre. A cette époque, Charles II d'Espagne fut déclaré majeur; il écrivit de sa main à don Juan pour le rappeler auprès de lui; la reine mère fut disgraciée, et la cour de Madrid éprouva une révolution ministérielle qui ne lui communiqua ni plus de force, ni plus de talent. (1)

1676. Ruyter n'étant plus retardé par le prince, arriva dans les mers de Sicile au commencement de l'année 1676. Une puissante flotte que Colbert avoit fait préparer à Toulon avec un grand convoi de vivres, y arrivoit en même temps sous les ordres de Duquesne. Les deux escadres furent, pendant la nuit, chassées par le vent vers les îles de Lipari, et c'est là qu'elles se rencontrèrent le matin du 8 janvier. Elles s'attaquèrent aussitôt, et la bataille qui commença dès dix heures du matin, dura jusqu'à ce que l'obscurité les séparât. Le dommage pour les vaisseaux, la mortalité parmi les équi-

(1) Basnage, 1675, ch. 82-85, p. 630. — *Carlo Botta Storia d'Italia*. L. XXIX, p. 270, seq. — Biographie universelle, art. Duquesne. T. XII, p. 328. — La Hode. L. XXXVI, p. 35. — Limiers. L. VII, p. 299.

Digitized by Google

pages furent très grands de part et d'autre, 1676.
mais sans qu'il y eût ni fuite ni désordre. C'étoit cependant assez de gloire pour la marine que la France venoit de se créer si récemment, de tenir tête au plus habile marin de l'Europe. Duquesne fit plus, il entra dans le port de Messine avec le convoi qu'il vouloit y conduire. Les Hollandais n'avoient promis leur flotte que pour six mois; ils étoient expirés, et Ruyter étoit déjà reparti pour retourner en Hollande, lorsqu'il reçut à Livourne des ordres de son gouvernement qui lui enjoignoient de rester dans la Méditerranée. Il revint sur ses pas, et le 22 avril il rencontra la flotte française dans le golfe de Catane, à trois lieues d'Agosta. Les deux escadres étoient de même force; l'une de vingt-neuf vaisseaux, l'autre de trente. Elles s'attaquèrent avec fureur, vers les quatre heures de l'après midi, en vue de l'Etna, aussi cette bataille est nommée celle du Mont-Gibel. Vivonne étoit resté à Messine, et Duquesne commandoit les Français: le marquis d'Alméras, à qui il avoit donné la conduite de l'avant-garde, fut tué; le chevalier de Valbelle prit aussitôt sa place. Ruyter, qui conduisoit lui-même son avant-garde, ayant cédé le poste d'honneur à l'amiral espagnol, eut les deux os de la jambe droite brisés, et la moitié du pied gauche emportée par un boulet de canon. Il

Digitized by Google

1676. continua cependant à donner ses ordres, sans que ni amis ni ennemis s'aperçussent de l'état où il étoit réduit. Les deux flottes, également endommagées, furent séparées par la nuit. Mais Ruyter paya de sa vie sa constance à braver la douleur. La fièvre qui survint l'emporta le 29 avril à Syracuse. On le regardoit comme étant sur mer l'égal de Turenne sur terre. C'étoit la même intrépidité, le même sang-froid, la même modestie. Il avoit servi cinquante-huit ans comme marin dans sept guerres différentes. Il s'étoit trouvé dans plus de quarante combats et dans quinze batailles générales, dont sept avoient été données sous son commandement. La flotte qu'il avoit commandée ne tarda pas à éprouver combien ce grand homme étoit nécessaire à sa sûreté. Elle étoit entrée dans le port de Palerme, le grand arsenal de la Sicile, pour réparer ses avaries. Le maréchal de Vivonne, fortifié par de nouveaux vaisseaux venus de France, reprit le commandement de la flotte française avec laquelle il vint attaquer le 2 juin celle d'Espagne et de Hollande dans le port de Palerme; un vent impétueux qui poussoit dans le port ses brûlots, favorisoit cette attaque; elle fut destructive; la plus grande partie de la flotte espagnole et hollandaise fut brûlée; douze vaisseaux de guerre, six galères, quatre brûlots furent incendiés et sautèrent dans

Digitized by Google

le port; sept cents pièces de canon furent englouties, plus de cinq mille hommes périrent dans les flammes ou dans les flots, et les plus beaux édifices de Palerme, qui bordoient le port, furent détruits par cette effroyable conflagration. (1) 1676.

La guerre se continua pendant la campagne de 1676 sur toutes les frontières; Louis XIV se chargea de la conduite de l'armée de Flandre, en appelant cinq maréchaux à servir sous lui, comme lieutenans-généraux. Il chargea le maréchal de Navailles de commander en Roussillon; mais comme on affoiblit son armée pour faire passer des renforts à Vivonne, il ne se passa rien d'important dans cette province. Le duc de Luxembourg fut chargé de conduire l'armée du Rhin. On remarqua avec étonnement que Condé n'étoit chargé d'aucun commandement. « Il s'est excusé de servir cette campagne, dit Mme de Sévigné, et je trouve qu'il fait fort bien » (2). Il n'étoit pas en disgrâce, mais Louis n'avoit jamais perdu le souvenir de la guerre civile, et de plus il n'étoit pas exempt de jalousie contre un général qui fixoit trop les

(1) Basnage, Ann. 1676, ch. 2, p. 666; ch. 30, p. 680, et ch. 37, p. 689. — *Botta Storia d'Italia.* L. XXIX, p. 276-279. — Lettres de mad. de Sévigné, du 25 mai, des 8 et 25 juin. T. V, p. 43, 63, 80. — La Hode. L. XXXVII, p. 44. — Limiers. L. VIII, p. 315.

(2) Lettre du 26 février 1676. T. IV, p. 400.

Digitized by Google

1676. regards sur lui seul. D'ailleurs Condé étoit fort goutteux, fort usé par la guerre, et quoiqu'il n'eût que cinquante-trois ans, il se sentoit déjà vieux. On commençoit à éprouver quelque difficulté à recruter les armées, et le roi agissoit peut-être avec prudence lorsqu'il évitoit de confier les ressources de l'État à un chef aussi peu ménager de la vie des soldats.

Louis XIV se rendit à son armée le 21 avril : il la trouva devant Condé que les maréchaux de Créqui et d'Humières avoient déjà investi. Cette petite place fut prise le 26 avril; celle de Bouchain le fut le 10 mai. Pour délivrer cette dernière le prince d'Orange s'avança bien avec une armée qu'on disoit forte de cinquante mille hommes. Toutefois lorsqu'elle arriva en présence des Français, entre Valenciennes et Raimes, elle n'étoit point toute réunie; le 10 mai, Orange n'avoit sous ses ordres que trente-cinq mille hommes, Louis en avoit au moins quarante-huit mille ; il sentit qu'il avoit les meilleures chances de remporter une grande victoire; mais ses généraux qui savoient comment ils devoient le flatter, protestèrent qu'exposer sa personne c'étoit exposer le salut de la monarchie, et l'engagèrent à rester dans l'inaction et à se retrancher. On assure qu'il regretta toute sa vie de n'avoir pas profité de l'occasion qui s'étoit offerte à lui, et d'avoir

Digitized by Google

donné ainsi à ses ennemis un prétexte pour mettre en doute son courage. Au vrai, c'étoit au prince d'Orange à attaquer, puisqu'il vouloit délivrer une place assiégée; le duc de Villa Hermosa qui partageoit avec lui le commandement, s'y refusa, et dès le lendemain Bouchain se rendit. (1) 1676.

Louis quitta, le 4 juillet, son armée, dont il confia le commandement au maréchal de Schomberg, pour retourner à Versailles; il laissa au maréchal d'Humières le soin d'assiéger Aire, qui ne résista pas long-temps. Mais d'autre part sa retraite permit au prince d'Orange d'investir Maestricht le 7 juillet. C'étoit la seule des conquêtes faites par les Français sur les Provinces-Unies, dont ils eussent conservé la possession. Le roi en avoit confié le commandement au comte Calvo, réfugié catalan, officier de cavalerie, et un des plus braves hommes de son temps; il lui avoit donné une garnison de cinq mille hommes, avec laquelle Calvo faisoit tous les jours des sorties vigoureuses. Ce siége fut fort meurtrier; on prétendit que les alliés y avoient perdu douze mille hommes; ils furent enfin obligés de le lever le 29 août,

(1) Grimoard, Mém. militaires de Louis XIV. T. IV, p. 26. — Basnage, Ann. 1676, ch. 26, 27, p. 675. — La Hode. L. XXXVII, p. 47. — Limiers. L. VIII, p. 319. — Lettre de mad. de Sévigné, du 2 septembre. T. V, p. 185.

Digitized by Google

1676. à l'approche du maréchal de Schomberg. La retraite du prince d'Orange fut conduite avec tant d'habileté qu'à son tour il mit le maréchal dans un assez grand embarras, lorsqu'il voulut regagner Charleroi. (1)

L'armée que Turenne avoit formée avoit été confiée au maréchal de Luxembourg, fils posthume de ce Montmorency-Boutteville que Richelieu avoit envoyé au supplice pour le punir de s'être battu en duel. Luxembourg devoit plus tard obtenir une haute réputation militaire, mais à cette époque il ne ressembloit nullement au héros qu'il remplaçoit. Brave, mais présomptueux, vivant dans la débauche et la dissipation, il éloignoit de lui tous les vieux compagnons de Turenne, qui voyoient avec douleur qu'on ne s'occupoit, au quartier-général, que de festins et de libertinage. Le maréchal sembloit ordonner à l'aventure ses marches et contre-marches, tandis que son adversaire, le nouveau duc de Lorraine, étoit un des plus habiles généraux des alliés. Celui-ci rassembla de bonne heure ses troupes dans le Palatinat, pendant que le général français étoit à Schelestadt. Il le trompa, en menaçant quelques villes de l'Alsace; il le laissa s'engager à

(1) Grimoard, Mém. militaires de Louis XIV. T. IV, p. 28. — Basnage, ch. 41-51, p. 693. — La Hode. L. XXXVII, p. 42. — Limiers. L. VIII, p. 321

Digitized by Google

Saverne, dans les passages des montagnes, par lesquelles Luxembourg vouloit se rapprocher des renforts qui lui arrivoient de Flandre, et il vint enfin se retrancher sur la Lauter, appuyant sa droite à Wissembourg, sa gauche à Lauterbourg, et coupant ainsi aux Français toute communication avec Philipsburg, au moment où l'armée des cercles en entreprenoit le siége, au commencement de juin, sous la conduite du prince de Bade-Dourlach. Cette place importante avoit une bonne garnison, et son commandant Du Fay ne le cédoit en rien à Calvo, le commandant de Maestricht; mais il n'étoit pas suffisamment approvisionné de poudre; aussi le maréchal de Luxembourg n'ayant jamais pu ni forcer les lignes de Wissembourg, ni obliger le duc de Lorraine d'en sortir, il fallut bien rendre la place de Philipsburg, le 8 septembre, après trois mois de siége. (1) 1676.

Les efforts de la diplomatie française n'avoient pas été couronnés de plus de succès que ceux des armées; elle avoit déterminé par des subsides le roi de Suède à contracter alliance avec Louis XIV, et à attaquer le grand Électeur de Brandebourg; mais dans cette guerre les Suédois furent constamment battus par lui et par les

(1) Basnage, Ann. 1676, ch. 54 à 65, p. 701, seq. — La Hode. L. XXXVII, p. 58. — Limiers. L. VIII, p. 322. — Vie de Charles V, duc de Lorraine. L. III, p. 205.

Digitized by Google

1676. Danois. Louis se flattoit aussi d'avoir bientôt un nouvel allié dans le roi de Pologne, Jean Sobieski, en qui on avoit reconnu une grande affection pour la France, et qui étoit marié à une Française; aussi se figuroit-on qu'ayant par ses victoires conquis sur les Turcs une paix glorieuse, il ne tarderoit pas à faire une diversion puissante en attaquant l'empereur; mais Sobieski étoit trop sage pour engager sa nation dans une guerre où elle n'avoit aucun intérêt. Enfin la mort du pape Clément X, le 22 juillet 1676, avoit donné lieu à de nouvelles intrigues; tous les cardinaux français avoient été dépêchés à Rome, pour prendre part à la nomination de son successeur; le cardinal de Retz avoit été particulièrement chargé de diriger leurs manœuvres; ils avoient réuni leurs suffrages sur le cardinal Odescalchi, qui, en recevant la tiare le 21 septembre, prit le nom d'Innocent XI; cependant à peine fut-il élu qu'on le signala comme un ennemi des Français. (1)

Tant de combats sans résultats, tant de dépenses, tant de pertes, disposoient enfin Louis XIV à désirer vivement la paix. Depuis que les armées étoient beaucoup plus nombreuses et les combats beaucoup plus sanglans, la noblesse qui

(1) Lettres de mad. de Sévigné, du 31 juillet. T. V, p. 138, du 5 août, p. 143, du 19 août, p. 165, du 2 octobre, p. 227.

Digitized by Google

voyoit que son seul avenir étoit de se faire tuer, 1676.
pressoit de ses vœux la fin d'une guerre où cependant elle couroit toujours avec empressement. Parmi le peuple dont on n'avoit point cherché à réveiller le point d'honneur ou à exciter l'enthousiasme, le recrutement devenoit difficile. De leur côté les Hollandais ne désiroient pas moins la paix, et ces deux puissances entre lesquelles les hostilités avoient commencé, étoient les plus disposées à un rapprochement. Le roi d'Angleterre s'offrit pour être médiateur entre elles; la ville de Nimègue fut choisie pour y ouvrir un congrès, et les négociateurs français s'y rendirent les premiers, au mois de juin 1676. (1)

Mais si la France et la Hollande désiroient la paix, presque toutes les autres puissances la repoussoient. L'Espagne, dont l'impuissance n'avoit pas diminué l'orgueil, vouloit, par la guerre, recouvrer la Franche-Comté, et tout ce qu'elle avoit été forcée d'abandonner par le traité d'Aix-la-Chapelle. Elle promettoit libéralement toutes les munitions de ses arsenaux, tout l'or de ses mines, toutes ses flottes, tous ses soldats; puis jamais elle ne tenoit ses pro-

(1) Basnage, ch. 21, p. 670, et ch. 85, p. 728. — *Memoirs of Sir W. Temple.* T. II, p. 266. — La Hode. L. XXXVII, p. 67.

Digitized by Google

1676. messes; les Hollandais devoient payer pour elle, en même temps que les mécomptes qu'elle occasionnoit, causoient tous leurs revers. L'empereur vouloit recouvrer l'Alsace, rendre la Lorraine à son vassal, et humilier la France; il offroit pour la guerre un bon général, de braves soldats; mais c'étoit toujours à la Hollande qu'il recouroit pour avoir de l'argent, et l'on demandoit aux Hollandais de payer toute l'Europe pour faire la guerre, par reconnoissance de ce que l'Europe étoit venue à leur secours (1). Quant aux princes d'Allemagne, ils songeoient peu au bien-être de leurs sujets, ou aux convenances de la politique générale; ils aimoient la guerre parce qu'elle étoit pour eux une occasion d'obtenir des subsides des grandes puissances, ou de vendre les services de leurs soldats; quelques uns y joignoient le désir de reprendre à la Suède tout ce que l'Allemagne avoit été contrainte de lui céder par le traité de Munster. Enfin le chef lui-même de la république des Provinces-Unies, le prince d'Orange vouloit la guerre, parce qu'elle lui offroit les meilleures chances pour augmenter son pouvoir. Lorsqu'il sut que sir William Temple, le négociateur choisi par son oncle Charles II pour commencer son œuvre de médiation, cherchoit

(1) *Sir W. Temple's Memoirs*. T.II, p. 382.

Digitized by Google

à le voir, il employa long-temps divers subterfuges pour éviter de le rencontrer. (1) 1676.

Avec des dispositions si peu pacifiques, avec une défiance secrète des alliés à l'égard de l'Angleterre, qui n'étoit que trop fondée, car Charles II, qui se donnoit pour médiateur, avoit cette année même conclu mystérieusement un traité avec Louis XIV qui lui payoit un subside (2), il étoit difficile qu'on avançât dans l'œuvre de la paix. Le roi exigeoit de ses ambassadeurs qu'ils disputassent sur les visites, sur les titres qui se donneroient réciproquement, sur le cortége dont ils seroient suivis; on incidenta sur la forme des passe-ports, sur l'étendue du rayon autour de Nimègue qui seroit reconnu pour neutre : ce ne fut qu'après des délais infinis que les ambassadeurs se rendirent au congrès; les valets de ceux de France et d'Espagne se battirent dans les rues, et jusqu'à la fin de l'année les ministres s'arrêtant toujours sur les préliminaires, n'arrivèrent pas même à entrer en matière. (3)

Le roi jugea enfin qu'il n'avoit qu'un seul 1677.

(1) *Sir W. Temple's Memoirs*. T. II, p. 273 et 291.

(2) Flassan, Diplomat. franç. T. III, p. 422.

(3) Flassan. T. III, p. 432. — Lettres de MM. le maréchal d'Estrades, Colbert et d'Avaux, amb. plénipot. à la paix de Nimègue. T. VII, p. 1-483. — Limiers. L. VIII, p. 330. — *Sir W. Temple's Memoirs*. T. II, p. 332-340.

Digitized by Google

1677. moyen de presser les négociations, c'étoit de remporter de nouvelles victoires; et par l'activité de Louvois, et des efforts inouïs, il fut en état d'entrer en campagne dès le mois de février, encore que toute l'Europe le crût livré sans partage aux plaisirs du carnaval, et que l'éclat et la magnificence des fêtes par lesquelles il éblouissoit les étrangers attestassent qu'il repoussoit toujours également toute pensée d'économie. Les maréchaux d'Humières et de Luxembourg avoient menacé Mons et empêché les convois de circuler dans l'Artois; le 28 février ils investirent Valenciennes; et le 4 mars Louis vint les joindre, en s'établissant au château de Famars. Le secret, la promptitude, la vigueur avec lesquels Louis XIV exécutoit ses projets, lui donnoient toujours sur ses ennemis l'avantage de la surprise. Valenciennes n'étoit qu'imparfaitement pourvue; l'attaque fut dirigée par Vauban avec tant de soins pour ménager les assiégeans, qu'il y perdit fort peu de monde; mais il persuada à Louis XIV de donner en plein jour l'assaut décisif, contre l'usage des siéges et contre l'attente de la garnison de Valenciennes, qui ne croyoit pas à une attaque avant la nuit. Le 17 mars, à neuf heures du matin, les mousquetaires gris et noirs, sortant brusquement de leurs tranchées, attaquèrent le chemin couvert, emportèrent cet ouvrage,

Digitized by Google

poursuivirent les défenseurs d'abord dans la demi-lune, puis au travers du guichet, dont ils se rendirent maîtres, jusqu'aux premières maisons de la ville. Valenciennes étoit déjà prise lorsqu'elle battit la chamade pour se rendre. Louis la sauva du pillage; il est vrai qu'il lui demanda une contribution de plusieurs millions, supérieure peut-être en valeur à ce que la fureur du soldat auroit pu enlever aux habitans. (1) 1677.

Cambray et Saint-Omer furent ensuite assiégés en même temps, la première de ces places par le roi, la seconde par Monsieur, duc d'Orléans. L'armée française s'étoit attendue à consommer au moins deux mois au siége de Valenciennes; aussi, au moment de la prise si prompte de cette ville, ses approvisionnemens étoient encore presque entiers. De leur côté, les Espagnols n'avoient jamais pu prévoir qu'après une place si importante d'autres grandes villes seroient encore attaquées dans la même campagne; aussi, comme il leur arrivoit presque toujours, ils furent pris au dépourvu. Cambray se rendit le 4 avril, après huit jours de tranchée ouverte: Saint-Omer tint un peu plus long-temps, ce qui donna au prince d'Orange l'occasion de marcher

(1) Grimoard, Mém. militaires de Louis XIV. T. IV, p. 101. — Basnage, Ann. 1677, ch. 18, p. 801. — La Hode. L. XXXVIII, p. 86.— Limiers. L. VIII, p. 336.

Digitized by Google

1677. à sa délivrance. Il accomplit toutefois son mouvement avec trop de lenteur, et il n'arriva au pied du mont Cassel que le 11 avril au matin ; un ruisseau assez encaissé le séparoit du duc d'Orléans. Celui-ci avoit fort imprudemment distribué des troupes des deux côtés de ce ruisseau; mais le maréchal de Luxembourg, arrivé dans la nuit de l'armée du roi avec huit bataillons, le fit réveiller pour qu'il se hâtât de réparer cette faute, et fit repasser tous les Français sur la gauche du ruisseau. Soixante escadrons qui étoient à Lille et aux environs rejoignirent encore le duc avant que le prince d'Orange pût en venir aux mains avec lui, en sorte que l'avantage du nombre et celui d'une position fortifiée par un ruisseau escarpé, étoient désormais du côté des Français. Le combat s'engagea autour de l'abbaye de Peene, que le prince d'Orange avoit occupée, et qu'il fut forcé d'évacuer après y avoir mis le feu. Les Français assurent que le duc d'Orléans combattit aux premiers rangs avec beaucoup de courage, et ce récit est assez probable, encore que les ennemis rapportent : « Qu'on l'avoit « rencontré souvent désœuvré, loin des ba- « taillons. » Ses habitudes efféminées n'excluoient point le courage du champ de bataille; quant à l'ordre du combat, c'étoit l'affaire des maréchaux d'Humières et de Luxembourg.

Digitized by Google

Quoi qu'il en soit, il eut la réputation d'avoir gagné la bataille. Le prince d'Orange y perdit trois mille morts, quatre mille prisonniers et treize pièces de canon : avec le reste il se retira sur Poperingue. Le 17 avril, les Français recommencèrent l'attaque de Saint-Omer, qu'ils avoient suspendue pendant huit jours. La ville capitula le 19. Louis XIV dit deux fois, en apprenant le gain de la bataille : « Que, sur son « honneur, il en étoit plus aise pour son frère « que pour lui-même ». Au vrai, il étoit fort jaloux de ce succès ; les applaudissemens du peuple, « A Monsieur, qui a gagné la ba- « taille », lui causèrent beaucoup d'humeur, et il eut soin dès lors de ne laisser le duc reparoître aux armées que dans des circonstances où il n'y avoit rien à faire. Le roi employa le reste du mois d'avril à visiter ses places de la frontière ; il revint ensuite à Versailles avec son frère, laissant son armée au maréchal de Luxembourg, après lui avoir ôté de gros détachemens, qu'il envoya au maréchal de Créqui pour tenir tête à l'armée impériale du duc de Lorraine. (1) 1677.

L'armée française avoit commencé la campagne de si bonne heure, qu'elle avoit besoin

(1) Grimoard, Mém. militaires de Louis XIV. T. IV, p. 103. — Basnage, Ann. 1677, ch. 27 et suiv., p. 807. — La Hode. L. XXXVIII, p. 94. — Limiers. L. VIII, p. 338.

Digitized by Google

1677. de repos; celle du prince d'Orange au contraire croissoit à vue d'œil. Il avoit déjà perdu trois places de guerre et une bataille; mais plus les alliés avoient été lents à se rendre à l'appel, plus leur arrivée successive avec des troupes fraîches rétablissoit l'équilibre. Les troupes de Munster, de Brunswick, de Neubourg avoient rejoint le prince d'Orange; et à la fin de juillet il se trouvoit de nouveau à la tête de cinquante mille hommes. Avec cette armée, que Louis ne s'étoit point attendu à voir de sitôt maîtresse de la campagne, il vint, le 6 août, investir Charleroi; mais en même temps Louvois étoit arrivé à Lille, et il avoit fait passer avec tant de promptitude des renforts aux maréchaux de Luxembourg et d'Humières, que ceux-ci, dès le 12 août, purent resserrer les alliés, l'un d'un côté, l'autre de l'autre; et que le prince d'Orange ne voulant pas hasarder de nouveau une bataille, se résolut, le 14 août, à lever le siége. Plus tard, Humières vint investir Saint-Guilain, dont il se rendit maître le 11 décembre. (1)

Du côté de l'Allemagne un habile général, le duc de Lorraine, se trouvoit à la tête des Impériaux; son armée étoit redoutable, et elle étoit se-

(1) Grimoard, Mém. militaires de Louis XIV. T. IV, p. 105. — Lettres du roi à Louvois, 16 et 17 août. *Ib.*, p. 119. — Basnage, Ann. 1678, ch. 32, 33, 34, p. 811. — La Hode, L. XXXVIII, p. 97. — Limiers. L. VIII, p. 541.

Digitized by Google

condée par l'armée des cercles, que commandoit le prince de Saxe-Eisenach. Le duc comptoit que les Lorrains se soulèveroient à son approche : il étoit maître de Trèves et de Philipsburg; on lui avoit promis un libre passage par le pont de Strasbourg, et le maréchal de Créqui, pour repousser cette invasion formidable, n'avoit pas plus de vingt-cinq mille hommes. Mais cette campagne lui donna occasion de prouver qu'il étoit un digne élève de Turenne, et que sa déroute à Konds-Saarbruk avoit été un accident, et non une preuve d'impéritie. Tandis que l'armée impériale s'avançoit de Trèves sur la Sarre, pour pénétrer dans la Lorraine allemande, il lui barra le passage sur les hauteurs de Morville. Il couvrit Metz, Toul et Verdun, dont les fortifications étoient en fort mauvais état; et, profitant des positions avantageuses que présentoit ce pays couvert de bois, il tint trois mois en échec le duc de Lorraine, sans lui donner occasion de combattre. Il lui enleva ses convois, battit ses détachemens, et le contraignit enfin à reprendre, le 9 juillet, la route du Luxembourg, en abandonnant ses malades. Pendant ce temps, le prince d'Eisenach étoit entré en Alsace, et l'avoit traversée tout entière; le baron de Montclar, que Créqui avoit chargé de l'observer, n'avoit que sept à huit mille hommes; et il fut bientôt acculé de 1677.

Digitized by Google

1677. telle sorte par un ennemi fort supérieur en nombre, que sa petite armée alloit être contrainte par la famine à capituler, lorsque Créqui, délivré de l'inquiétude que lui causoit le duc de Lorraine, accourut à son aide : un fort détachement, qui arriva le premier au camp de Montclar, suffit pour déterminer Eisenach à la retraite. Il comptoit l'effectuer par le pont de Strasbourg; mais Créqui, qui le suivoit de près, le rejeta dans une île du Rhin, et ne lui permit d'en sortir, le 24 septembre, que par une capitulation humiliante. Pendant ce temps, le duc de Lorraine étoit rentré en Alsace; il y eut entre la cavalerie des deux armées, à Kokersberg, un combat fort brillant, le 7 octobre, dans lequel l'une et l'autre s'attribua l'avantage. Les deux généraux accordèrent enfin à leurs armées fatiguées le repos si désiré des quartiers d'hiver. Mais Créqui en retira brusquement la sienne pour assiéger, le 8 novembre, Fribourg en Brisgaw. Le duc de Lorraine ne put déterminer ses soldats à rentrer en campagne, en sorte que la ville dut se rendre le 16 du même mois. (1)

(1) Basnage, Ann. ch. 36 à 42, p. 813. — La Hode. L. XXXVIII, p. 100. — Limiers. L. VIII, p. 341, 343. — Lettre du C. de L. à Bussy. Fribourg, 16 nov 1677. — Lettres de Bussy. T. IV, p. 358. — Vie du duc de Lorraine. L. III, p. 214.

Digitized by Google

Les révolutions d'Espagne donnoient quelque espoir aux alliés que la guerre se feroit cette année en Catalogne avec plus de vigueur. Au mois de janvier 1677, le jeune roi s'étoit échappé du palais de sa mère, il avoit déclaré qu'il reprenoit l'absolu pouvoir, et qu'il donneroit désormais toute sa confiance à son frère naturel don Juan. Le premier acte de celui-ci fut d'arrêter don Fernand de Valenzuela. Ce beau jeune homme, d'abord page du duc de l'Infantado, poète et auteur dramatique, avoit attiré les regards de la régente depuis qu'il avoit épousé une de ses femmes. Il s'étoit rapidement élevé aux premiers honneurs, et avoit été fait grand d'Espagne et premier ministre. Mais aucune nation ne se résigne au ridicule ou à la honte d'obéir long-temps au favori d'une reine. La haine contre Valenzuela avoit hâté la révolution plus que l'amour pour don Juan. Le favori se cacha à l'Escurial derrière une boiserie, et échappa long-temps aux recherches des agens du prince. Enfin, un chirurgien qui le soignoit, le trahit; il fut déporté aux Philippines. On lui permit, en 1689, de revenir à Mexico, où il mourut deux ans plus tard (1). Don Juan donna le commandement de l'armée de Catalogne à son ami le comte de Monterey; 1677.

(1) Lord Mahon, *Spain under Charles II*, p. 24. — Larrey. T. IV, p. 344.

1677. elle passoit douze mille hommes, tandis que le maréchal de Navailles n'en avoit que huit mille. Ce dernier cependant entra dans le Lampourdan, il menaça Roses, qu'il ne put assiéger, parce que l'escadre que devoit lui envoyer Duquesne pour fermer le port, n'arriva point à temps. Comme Navailles se retiroit, il fut atteint, près d'Espouilles, par Monterey : le combat fut très meurtrier, les Espagnols y perdirent beaucoup de personnages de distinction, sans enfoncer les Français, mais ceux-ci se retirèrent volontairement le lendemain et repassèrent le col de Bagnols. (1)

Il y eut aussi quelques combats en Amérique : le comte d'Estrées y avoit été envoyé au mois d'octobre de l'année précédente pour reprendre, avec six vaisseaux et quatre frégates, Cayenne dont les Hollandais s'étaient emparés ; après y avoir réussi, et avoir repris aussi Marie-Galante, il vint au mois de février attaquer l'amiral Bincken sur la rade de Tabago. Ayant fait une descente dans l'île, il eut, le 3 mars, l'audace d'entrer dans la baie, encore qu'il sût que les Hollandais y avoient dix vaisseaux de guerre, trois frégates et un brûlot. Dans cet espace resserré les manœuvres étoient impossibles, et le feu ayant pris à deux vaisseaux,

(1) Basnage, Ann. 1677, ch. 60, 61, p. 824. — La Hode. L. XXXVIII, p. 105.

Digitized by Google

l'un français, l'autre hollandais, qui s'étoient abordés, il se communiqua bientôt aux autres. L'incendie fut épouvantable, douze vaisseaux brûloient en même temps; leur explosion, leurs projectiles, et les éclats de bois qui voloient en tout sens, remplissoient de carnage et d'effroi non seulement le port, mais le rivage un quart de lieue à la ronde. Après sept heures d'un horrible combat, d'Estrées fit rembarquer ses troupes, et retira du port ce qu'il lui restoit de sa flotte; deux de ses vaisseaux étoient brûlés, deux étoient pris, deux étoient démâtés. Les Hollandais avoient eu cinq vaisseaux de guerre brûlés, et trois échoués. Cinq bâtimens plus petits avoient brûlé en même temps. Avant la fin de la saison, d'Estrées revint en Amérique avec une plus forte escadre; et cette fois il se rendit maître de Gorée et de Tabago. (1) 1677.

Des succès si constans étoient dus à l'activité de Louvois, à sa prévoyance, à la précision de ses ordres et de ses mesures, qui faisoient arriver au moment convenable les régimens, l'artillerie, les munitions, les convois dans les lieux où l'on devoit agir, bien autant qu'à l'habileté des généraux et à la bravoure des soldats. Le roi le sentoit, aussi voulut-il récompenser son

(1) Basnage, ch. 63 et suiv., p. 831. — Lettre de Louis XIV à l'archev. de Paris. T. IV, p. 118. — La Hode. L. XXXVIII, p. 109.

Digitized by Google

1677. ministre de la guerre, en conférant au père de celui-ci, Michel le Tellier, la haute dignité de chancelier, le 29 octobre 1677, à la mort de M. d'Aligre. La constance des succès du roi inspiroit en France un enthousiasme universel. Personne ne songeoit à s'informer si ces guerres étoient justes ou injustes, si ses ennemis étoient préparés au combat et lui opposoient des forces égales aux siennes, dans les lieux où ils étoient vaincus; les armes de France triomphoient; c'en étoit assez pour qu'on nommât cela de la gloire. Ceux qui étoient tombés dans la disgrâce du monarque, Bussy, Corbinelli, Vardes, Saint-Evremont, tous les hommes de ce siècle enfin dont les lettres ou les écrits nous sont restés, ne sembloient pas moins s'enivrer de la gloire de Louis XIV que ses courtisans. Bussy aspiroit à être son historiographe, et il accabloit de ses mépris deux poètes, deux petits bourgeois, Racine et Boileau, à qui Mme de Montespan avoit fait confier le soin d'écrire l'histoire du monarque, « et qui suivoient la cour, plus ébaubis que vous ne le « sauriez penser, à pied, à cheval, dans la boue « jusqu'aux oreilles; couchant poétiquement « aux rayons de la belle maîtresse d'Endymion. » — « Vous avez raison de trouver mauvais, di- « soit-il, que des poètes soient les historiens du « roi; car, outre que ces gens-là décréditent les

« vérités quand il leur en échappe, c'est que les 1677.
« actions de Sa Majesté sont déjà un peu in-
« croyables par leur grandeur; d'ailleurs des
« gens qui n'ont jamais fait que des vers ne se
« peuvent défaire de certaines expressions en-
« flées qui ne conviennent point à la simplicité
« que demande l'histoire » (1). Il n'y avoit selon lui qu'un homme de qualité, sachant la guerre, qui pût comprendre la gloire du roi et le louer dignement. Il ne faut pas s'étonner si Louis XIV fut enivré de tant de louanges, s'il partagea l'erreur de son peuple et de son siècle, qui bornoit aux conquêtes les devoirs et la gloire des rois. Du moins il apprécia avec plus de justesse que ses sujets les embarras où il s'étoit jeté. Lorsqu'il avoit attaqué la Hollande, il avoit cédé à la haine qu'il avoit au fond du cœur contre la liberté et le protestantisme. Il s'en repentit; il reconnut que c'étoit à ces républicains seuls qu'il devoit attribuer la résistance qu'il rencontroit; que leur habileté maintenoit seule la ligue formée contre lui, que leur crédit faisoit seul

(1) Correspondance de mad. de Sévigné, Bussy et Corbinelli. T. VI, p. 80-150. — A la suite des Mémoires de Bussy-Rabutin, il y a une cinquantaine de pages qu'il a intitulées Histoire de Louis XIV. T. II, p. 367. Ce petit écrit, où il montre à nu sa vanité personnelle et son mauvais cœur, n'a d'ailleurs aucune espèce de mérite. Quant au travail de Racine et de Boileau comme historiographes, il a péri dans un incendie.

Digitized by Google

1677. trouver de l'argent aux alliés ; aussi chercha-t-il dès lors de bonne foi à faire la paix avec eux, et à leur persuader qu'il vouloit renouer avec leur république la bonne et ancienne amitié de la France.

Le congrès assemblé à Nimègue avoit enfin surmonté les difficultés préliminaires; les ambassadeurs de l'empereur et de l'Espagne qui s'étoient si long-temps fait attendre, étoient arrivés; vers le commencement de cette année on avoit ouvert les négociations, mais on n'en étoit pas plus près de s'entendre. Les puissances alliées avoient exposé leurs prétentions; elles vouloient reprendre à la France tout ce que celle-ci avoit conquis depuis le traité de Munster, et ne tenir aucun compte de ses victoires; mais en même temps elles vouloient profiter des défaites de la Suède pour lui reprendre tout ce que ce même traité lui avoit assuré. L'empereur et les princes allemands voyoient avec la plus complète indifférence les souffrances de leurs peuples. La guerre, tout en ruinant l'Allemagne, les enrichissoit, car elle leur faisoit vendre leurs soldats, et elle augmentoit leur puissance. L'Espagne, toujours également glorieuse, toujours incapable de connoître son impuissance, ne diminuoit rien de ses prétentions à cause de ses revers. Elle ne prenoit du reste aucun intérêt aux Pays-Bas, et elle croyoit que c'étoit bien

Digitized by Google

plus l'affaire des Hollandais et des Anglais de les défendre, que la sienne propre (1). Les Hollandais ne demandoient à la France que la restitution de Maestricht, et le rétablissement de leur commerce sur l'ancien pied. Cette dernière demande rencontroit beaucoup d'opposition de la part de Colbert, qui, pour favoriser les manufactures de France, avoit presque triplé les droits d'entrée que payoient les étrangers. Louis XIV promettoit cependant des changemens dans les tarifs, mais il ne vouloit pas prendre des engagemens positifs, parce qu'il lui paroissoit que c'étoit renoncer à ses droits de souveraineté que de promettre de ne pas établir dans son royaume tel impôt qu'il voudroit. Il paroissoit en même temps disposé à satisfaire les Hollandais sur la barrière que ceux-ci désiroient élever entre la France et leurs provinces. Louis se montroit disposé à restituer les places qu'il avoit conquises dans les Pays-Bas, moyennant une compensation en Italie ou en Espagne, ou bien à reconnoître immédiatement la neutralité des Pays-Bas, pourvu que l'Espagne s'y engageât de son côté; cette dernière proposition convenoit fort aux Hollandais, mais nullement à leurs alliés, car elle auroit donné aux Français 1677.

(1) *Sir W. Temple's Memoirs*. T. II, p. 327. — Lettres des ambassadeurs, des 2, 9 et 17 mars 1677, d'Estrades. T. VIII, p. 148, seq. — Basnage, Ann. 1677, ch. 69, p. 835.

Digitized by Google

1677. la faculté de diriger contre eux seuls toutes leurs forces. (1)

« Les dépêches de Pomponne, comme le remarque M. de Flassan, respirent la sagesse, la modération, et un ton de bienveillance pour les personnes avec qui il avoit à traiter. On y trouve en même temps un grand discernement, une logique saine, et l'exposé de tous les moyens honnêtes qu'il employoit pour arriver à son but; moyens qui, le plus souvent, lui réussissoient, et l'avoient rendu l'objet de l'attachement et de l'estime des cours étrangères. Ce ministre, plein de candeur et de droiture, n'étoit nullement dépourvu de dextérité, et il avoit, dit le duc de Saint-Simon, un talent particulier *à prendre ses avantages en traitant.* Il séduisoit, non par finesse, mais par un charme puissant qui résultoit d'une physionomie heureuse, d'un esprit cultivé, et de la connoissance des cours et des ministres de l'Europe. Il avoit de la dignité sans ostentation et de la noblesse sans recherche » (2). Mais il lui manquoit ce que Louis vouloit dans ses ministres, et qu'il nommoit de la grandeur, de l'élévation, ou plutôt beaucoup

(1) Lettres du roi aux ambassadeurs, du 6 avril 1677 et suiv., d'Estrades. T. VIII, p. 229. — La Hode. L. XXXVIII, p. 113.

(2) Flassan, Diplomat. franç. T. III, p. 474, 475. — Mémoires du duc de Saint-Simon, ch. 23, T. II, p. 356.

Digitized by Google

d'orgueil à l'égard de l'étranger. Les querelles d'étiquette qui firent presque avorter le congrès de Nimègue venoient du monarque; les expédiens qui rapprochoient les parties, et qui les amenèrent enfin au grand but que se proposoit la France, de traiter séparément avec chacun des ennemis pour dissoudre leur ligue, venoient du ministre des affaires étrangères. 1677.

Il falloit beaucoup d'art pour traiter avec l'Angleterre; c'étoit elle qui donnoit le plus d'inquiétude à la France; Louis XIV, qui sentoit déjà la puissance de la ligue formée contre lui; redoutoit sur toute chose de voir l'Angleterre y entrer. Aussi le prince d'Orange ne cessoit de répéter à sir W. Temple, l'ambassadeur anglais chargé de la médiation à Nimègue, que Charles II tenoit la paix dans sa main, qu'il dépendoit de lui de la donner sûre et honorable à l'Europe, en fixant lui-même des conditions équitables, et en déclarant qu'il tourneroit ses armes contre celui qui les refuseroit; mais Charles II protestoit qu'il ne vouloit être que médiateur et nullement arbitre; il réservoit à ses ambassadeurs la présidence du congrès et toutes les matières de forme; il se refusoit absolument à y influer non pas seulement par des menaces, mais par des avis. Temple croyoit que l'indolence et l'amour du plaisir pouvoient seuls empêcher un monarque si spirituel et si clair-

Digitized by Google

1677. voyant de suivre une conduite plus conforme à ses intérêts; mais Charles II cédoit à un motif plus lâche; il s'étoit vendu à la France au commencement de 1677; les cris du parlement et de la nation avoient été si violens, que pour retenir le roi il avoit fallu le gorger d'or. Il demandoit huit cent mille écus, on convint de deux millions, et il s'engagea à ajourner le parlement jusqu'au mois de mai 1678. Courtin, l'ambassadeur de Louis XIV, semoit en même temps de l'argent à Londres pour calmer les clameurs des Anglais. (1)

Mais plus Charles II se montroit français, de cœur, plus la nation s'irritoit. C'est une opinion universellement reçue en Angleterre, quoiqu'il soit difficile de l'appuyer sur de bonnes raisons, que l'indépendance de l'île seroit compromise si la France possédoit la Belgique, comme si les nations belliqueuses n'étoient pas accoutumées à défendre des frontières bien autrement exposées que celle que couvre un bras de mer. Le parlement qui avoit été assemblé au mois de février 1677, avoit présenté au roi une adresse pour lui exprimer les craintes que l'accroissement du pouvoir de la France causoit à ses sujets, et lui demander de se fortifier par des

(1) Flassan. T. III, p. 440. — *Memoirs of Sir William Temple.* T. II, p. 389.

Digitized by Google

alliances pour se mettre à même de l'arrêter. Le roi en avoit pris occasion pour demander de l'argent, et en même temps pour se plaindre qu'on empiétoit sur sa prérogative, en voulant lui prescrire les alliances qu'il devoit faire. Les Anglais, qui n'avoient point éprouvé les calamités de la guerre, étoient bien plus ardens que les Hollandais à demander l'expulsion des Français de tout ce qu'ils avoient acquis dans les Pays-Bas, et à annoncer qu'ils ne regretteroient dans ce but, ni subsides, ni levées d'hommes, efforts qu'ils n'auroient pas tardé ensuite à trouver onéreux. (1) 1677.

Le chef de l'ambassade hollandaise à Nimègue, Beverning, unissoit beaucoup d'adresse et d'esprit à beaucoup de droiture et de franchise. Il étoit fort ami du prince d'Orange; toutefois il estimoit nécessaire pour sa patrie de consentir à faire avec la France une paix séparée, tandis que le prince d'Orange, soit par haine contre Louis XIV, soit par point d'honneur envers ses alliés, soit par la persuasion que la France ne songeoit qu'à dissoudre la ligue pour recommencer ses conquêtes aussitôt après, s'y opposoit de tout son pouvoir. Les succès de la France pendant cette campagne avoient fait ga-

(1) Rapin-Thoyras. T. X, L. XXIII, p. 362, seq. — Basnage, ch. 2, p. 796.

Digitized by Google

1677. gner du terrain à Beverning, et en avoient fait perdre au prince d'Orange. Pour réparer cet échec, il passa en Angleterre au mois de septembre, et avant de vouloir traiter de la politique générale, il demanda et obtint la main de Marie Stuart, fille du duc d'York et de sa première femme. Cette princesse avoit été élevée dans la religion protestante par sa mère, fille du chancelier Clarendon. Le duc d'York et sa seconde femme étoient de zélés catholiques; ils voyoient avec plaisir une princesse qui ne s'associoit point à leurs sentimens quitter l'Angleterre. Le mariage fut célébré le 14 novembre 1677. (1)

Louis XIV ne vit pas sans inquiétude ce mariage de son plus constant ennemi avec une princesse qui sembloit destinée à hériter du trône d'Angleterre; et, en effet, comme il l'avoit prévu, le prince d'Orange ne tarda pas à obtenir du crédit sur Charles II; il lui fit agréer bientôt un projet de pacification, d'après lequel Louis auroit rendu la Lorraine et la Franche-Comté, aussi bien que les forteresses de Flandre, sans lesquelles cette province demeuroit trop exposée. Lord Duras fut chargé de porter ces propositions à Paris, comme un

(1) *Sir W. Temple's Memoirs*, p. 342, 430, seq. — Basnage, ch. 124, p. 865.

Digitized by Google

ultimatum, en déclarant qu'il ne pouvoit en attendre la réponse pendant plus de deux jours.(1) 1677.

Mais il ne falloit espérer de Charles II aucune persistance dans une mesure vigoureuse. 1678. Lord Duras n'obtint de Louis qu'une réponse dilatoire, il ne revint point au bout des deux jours, et quand il revint, le roi anglais ne sut pas se résoudre; il fit bien signer à la Haye, le 16 janvier 1678, un traité avec les états, par lequel il s'engageoit, de concert avec eux, à déclarer la guerre à celui des deux rois de France ou d'Espagne qui refuseroit les propositions de paix; mais, à cette nouvelle, Louis XIV lui ayant retiré sa pension, il fut alarmé pour ce qu'il avoit de plus cher, et il recommença à négocier et à demander de l'argent (2). Louis, jugeant bien que le meilleur moyen de rattacher ses alliés et de déconcerter ses ennemis, c'étoit de pousser ses conquêtes, fit mettre ses troupes en mouvement dès le mois de janvier, et lui-même il partit de Saint-Germain pour Metz, le 7 février, avec la reine, Mme de Montespan et toute la cour.

Le roi avoit réussi, comme de coutume, à envelopper ses projets du plus profond secret. De son quartier-général de Metz, il menaçoit

(1) *Memoirs of Sir Williams Temple.* T. II, p. 437.

(2) *Memoirs of Sir W. Temple,* T. II, p. 439. — Basnage, Ann. 1678, ch. 44, p. 902.

Digitized by Google

1678. également l'Allemagne et les Pays-Bas; aussi les ennemis effrayés sur toutes leurs frontières, travailloient de toutes parts à relever leurs fortifications. Mais rien ne pouvoit vaincre la nonchalance espagnole, et malgré les avertissemens des années précédentes, les confédérés n'avoient aucune armée prête à entrer en campagne. Quoique celles de France s'approchassent toujours plus des frontières, leurs marches et leurs contre-marches confondoient les observateurs, et personne ne pouvoit prévoir encore où les coups seroient portés. Enfin quatre corps d'armée se présentèrent en même temps devant Ypres, Namur, Mons et Luxembourg. Le gouverneur des Pays-Bas se hâta de faire partir de Gand une partie de la garnison pour renforcer celle d'Ypres. C'étoit ce qu'attendoit Louis XIV, et le soir même, le 4 mars, Gand fut investi par plus de soixante mille hommes; et le roi, qui étoit parti de Metz par Verdun, Stenay, Guise et Valenciennes, arriva le même jour devant Gand. Cette ville est si grande que sa garnison, même avec l'aide des compagnies bourgeoises, ne suffisoit plus pour en garder l'enceinte. Aussi la capitale de la Flandre fut contrainte à se rendre dès le 12 mars; la ville d'Ypres que l'armée attaqua ensuite, fut prise également le 25 mars, après dix jours de siége. (1)

(1) Grimoard, Mém. milit. Lettre de Louvois au marq.

Digitized by Google

Après ces deux importantes conquêtes, Louis mit ses troupes en quartiers de rafraîchissement, et retourna à Saint-Germain; en même temps il fit de nouvelles avances aux états-généraux, leur exposant les conditions auxquelles il accepteroit la paix, et les restitutions qu'il étoit prêt à faire, mais annonçant en même temps que pour mettre un terme à des irrésolutions dont l'humanité avoit trop souffert, il n'entendoit être lié par ses offres que jusqu'au 10 mai suivant, et que si à cette époque elles n'étoient pas acceptées, il imposeroit des conditions plus rigoureuses (1). La Hollande succomboit sous le fardeau de ses dettes et de ses impôts, le désir de la paix y étoit devenu irrésistible. Le prince d'Orange, qui persistoit à vouloir la guerre, étoit devenu suspect au parti républicain; son mariage même avec l'héritière du trône britannique accréditoit le soupçon qu'il prétendoit aussi à la royauté dans les Pays-Bas; son opposition demeura impuissante, et les états-généraux répondirent avec respect et confiance à la lettre de Louis XIV, qui leur donnoit, comme avant la guerre, le titre de ses très chers et 1678.

d'Humières. T. IV, p. 123. — Relation de Louis XIV. *Ib.*, p. 143. — La Hode. L. XXXIX, p. 142. — Basnage, Ann. 1678, ch. 3 et 4, p. 876.

(1) Basnage, Ann. 1678, ch. 67, p. 914. Sur les instances des Hollandais il prolongea ce terme de six semaines.

Digitized by Google

1678. grands amis. Beverning lui fut envoyé comme ambassadeur extraordinaire; il arriva le 31 mai aux avant-postes français, et il obtint une suspension d'armes jusqu'à la mi-juillet. Il étoit temps en effet d'arrêter des hostilités qui menaçoient les Pays-Bas de leur ruine entière. Le 3 mai, le gouverneur de Maestricht venoit encore de surprendre la ville et la citadelle de Lewe, clef du Brabant, située au milieu des eaux. Cinquante nageurs, avec quelques soldats passés sur des bateaux si légers qu'ils avoient pu aisément les porter sur leurs épaules, avoient surpris cette place qu'on croyoit imprenable (1). Jusqu'alors le prince d'Orange avoit mis son espérance dans don Juan d'Autriche, qui avoit annoncé qu'en arrivant au pouvoir, il rendroit à la monarchie espagnole son ancienne vigueur; mais à cette époque même il venoit d'avouer au duc de Villa-Hermosa, gouverneur des Pays-Bas, qu'il lui étoit impossible de lui envoyer d'Espagne ni argent ni soldats; aussi ce duc avoit-il fait déclarer le 3 juin aux états-généraux que quelque dures que fussent les conditions de paix imposées par Louis XIV, il croyoit sage de les accepter. (2)

Cependant le roi et la république se rapprochoient tous les jours davantage. On retrouvoit

(1) Basnage, Ann. 1678, ch. 10, p. 882.
(2) Basnage, Ann. 1678, ch. 71, p. 917.

Digitized by Google

dans les lettres de Louis XIV un ton d'amitié et de confiance. Les Hollandais y répondoient avec empressement, ils se disoient sûrs de l'assentiment de l'Espagne, ils demandoient que les hostilités cessassent et par terre et par mer, et ils déclaroient qu'ils avoient donné ordre à leurs ambassadeurs de signer la paix avant la fin de juin, si leurs alliés ne vouloient pas le faire. Ils ne signèrent point cependant, parce qu'au moment où ils alloient s'y résoudre, ils apprirent que Louis XIV comptoit garder toutes les places dont il avoit promis la restitution, jusqu'au moment où la Suède obtiendroit à son tour la restitution des conquêtes faites sur elle. Le parti du prince d'Orange et de la guerre reprit alors tout à coup l'ascendant. Charles II se déclara prêt à s'allier intimement à la Hollande, comme ses sujets l'en pressoient; il expédia au mois de juillet sir William Temple à la Haye, lequel conclut en six jours un traité par lequel les deux puissances maritimes convenoient de sommer la France de déclarer sous quatorze jours si elle évacueroit les villes des Pays-Bas qu'elle devoit rendre, au moment de l'échange des ratifications; et au cas qu'elle s'y refusât, l'Angleterre promettoit de lui déclarer immédiatement la guerre, et la Hollande de ne point se séparer d'elle. (1) 1678.

(1) *Memoirs of Sir W. Temple.* T. II, p. 456.

Digitized by Google

1678. Jamais on ne réussit mieux à tromper ses alliés que quand on emploie pour négocier avec eux un homme franc et loyal. Sir William Temple inspiroit aux Hollandais la plus entière confiance; le prince d'Orange, assuré du puissant appui de l'Angleterre, se croyoit sur le point de recommencer la guerre avec les plus grands avantages; cependant il auroit infailliblement été trahi par un monarque qui ne persistoit jamais trois semaines dans une résolution vigoureuse, et qui, contrarié par son parlement, avoit déjà, depuis le commencement de l'année, renoncé deux ou trois fois à ses projets belliqueux. Le ministère français fit preuve au contraire d'une grande fidélité envers ses alliés, de même que d'une grande habileté et d'une grande souplesse dans tout le cours de cette négociation. Il avoit d'abord demandé, comme préliminaire à toute négociation à Nimègue, que le prince de Furstemberg, arrêté à Cologne au mépris du droit des gens, fût remis en liberté. Mais plutôt que de faire rompre le congrès, il fit intervenir l'évêque de Strasbourg, frère de ce prince, qui demanda qu'on ne retardât pas à son occasion la paix de l'Europe; de même, au moment où l'on croyoit que toute négociation alloit être rompue par la prétention de la France à garder ses conquêtes en Flandre jusqu'à ce que les Suédois fussent indemnisés, elle

Digitized by Google

fit intervenir l'ambassadeur de Suède qui consentit, au nom de sa cour, à ce que la France renonçât à cette garantie. Dans l'un et l'autre cas Louis n'abandonnoit point les intérêts, ni du prince de Furstemberg, ni du roi de Suède, mais il renonçoit à un moyen d'action en leur faveur, auquel il avoit paru attacher d'abord un amour-propre personnel. On croyoit si peu qu'il s'en désistât que tout étoit prêt pour la guerre; et le prince d'Orange et sir W. Temple la regardoient comme certaine, lorsque le dernier jour du terme fixé, le 10 août, le maréchal d'Estrades annonça qu'il abandonnoit la prétention sur laquelle il avoit insisté jusqu'alors, et qu'il étoit prêt à signer, pourvu que cela se fît le jour même. En effet on travailla avec la plus extrême diligence à mettre les traités au net, et on eut peine à terminer à temps pour pouvoir signer entre onze heures et minuit. Les médiateurs refusèrent de signer, déclarant qu'ils n'étoient accrédités que pour conclure la paix générale; de leur côté les alliés qui ne vouloient de la paix à aucune condition, laissèrent éclater le plus violent ressentiment contre les Hollandais, qu'ils accusèrent de trahir la cause publique. (1) 1678.

(1) *Sir W. Temple's Memoirs*. T. II, p. 459. — Basnage, Ann. 1678, ch. 86, p. 927. — La Hode. L. XXXIX, p. 160.

Digitized by Google

1678. Par ce traité, la France et la Hollande se promettoient réciproquement une paix fidèle et inviolable; tous les prisonniers étoient rendus de part et d'autre; toutes les offenses étoient pardonnées. Les Hollandais promettoient que si la guerre continuoit entre la France et leurs alliés, ils observeroient désormais une exacte neutralité. Ils rendoient le marquisat de Bergop-Zoom au comte d'Auvergne, tandis que Louis rendoit à Guillaume III la principauté d'Orange et le riche patrimoine qu'il avoit hérité en Franche-Comté; Maestricht enfin étoit restitué aux Hollandais. En comparant ces conditions à celles que Louis avoit voulu imposer six ans auparavant à la république, on peut juger en même temps combien sa résistance avoit été glorieuse, et combien ses alliés avoient peu de droit de lui reprocher sa défection. Aucun d'eux en effet n'avoit jamais rempli ses engagemens envers la Hollande; aucun n'avoit fourni à temps l'argent, les munitions, les troupes qu'ils avoient promis; tous les revers provenoient uniquement de leur faute, et tandis qu'ils rêvoient des conquêtes en France, des revers plus graves les menaçoient, car à cette heure même ils n'avoient encore fait aucun effort pour se trouver en mesure de combattre; et quant aux princes du nord qui vouloient continuer la guerre pour chasser les

Digitized by Google

Suédois de la Poméranie, le but même qu'ils se proposoient étoit contraire aux intérêts des Provinces-Unies. 1678.

Pendant les négociations, le duc de Luxembourg avoit continué à bloquer la ville de Mons pour faire sentir à l'Espagne la nécessité de consentir à la paix. Il avoit son quartier-général à l'abbaye de Saint-Denys, au bord d'un petit ruisseau assez escarpé qui séparoit deux collines. Il avoit son camp sur l'une, il avoit posté le marquis de Feuquières sur l'autre. Le 14 août, comme il étoit à table sans défiance, ayant reçu le matin même la nouvelle de la signature de la paix, il vit arriver dans la plaine le prince d'Orange à la tête de son armée. Il rappela aussitôt Feuquières, il lui fit garnir d'infanterie l'abbaye et le bord du ruisseau, et il attendit sur sa hauteur, où il étoit bien difficile de le forcer, l'attaque des ennemis. Jamais, dans le cours de la guerre, les alliés n'avoient attaqué avec tant de valeur et d'intrépidité. Au lieu d'une bataille générale, il y eut, entre les deux armées, quatre combats sanglans. Le premier se donna à l'abbaye de Saint-Denys que les alliés emportèrent de vive force; le second au village de Casteau dont ils réussirent également à se rendre maîtres malgré la valeureuse défense des Français; le troisième à l'attaque et à la défense des ravines et des défilés qui furent pris

Digitized by Google

1678. et repris avec un carnage extraordinaire, mais qui demeurèrent enfin aux Français; le quatrième au village de Casteau que le duc de Luxembourg reprit sur le prince d'Orange. La perte étoit à peu près égale des deux côtés, et chaque général prétendoit à la victoire; Orange annonçoit cependant que le lendemain il comptoit encore accomplir la délivrance de Mons, lorsqu'il reçut la nouvelle de la signature de la paix. Le prince d'Orange a été accusé par ses ennemis d'avoir eu le traité tout signé dans sa poche, lorsqu'il engagea la bataille, et d'avoir causé ainsi une inutile et cruelle boucherie, car sept ou huit mille morts, entre les deux partis, couvrirent le champ de bataille. Il a protesté formellement, et en prenant Dieu à témoin, qu'il n'avoit reçu que le lendemain de la bataille, le 15, à midi, la lettre du grand pensionnaire Fagel, qui lui annonçoit que la paix avoit été signée le 10; et il ajoutoit que même alors il n'avoit aucune lettre de l'État. Le général autrichien, marquis de Grana, fut soupçonné d'avoir intercepté cette dépêche importante. Une victoire pouvoit renouveler la guerre que son gouvernement désiroit ardemment; une défaite ne pouvoit pas avoir de bien fâcheuses conséquences pour les Impériaux. Il est étrange, sans doute, qu'en quatre jours une nouvelle aussi importante n'eût pas été transmise au quartier-général des

Digitized by Google

alliés ; mais il faut dire aussi que la conclusion de la paix étoit tout-à-fait inattendue, et que les dernières communications du prince d'Orange avec son gouvernement devoient lui faire croire que les hostilités alloient être poursuivies avec vigueur. (1) 1678.

Louis XIV fit parvenir à Nimègue la ratification de la paix dès le 22 août. Les états-généraux, avant de donner la leur, déterminèrent l'Espagne à accepter les conditions qu'ils avoient réservées pour elle. Ce second traité fut signé à Nimègue le 17 septembre. La France consentoit à rendre à l'Espagne, pour servir de barrière aux Pays-Bas, les villes et forteresses de Charleroi, Binch, Ath, Oudenarde et Courtrai, avec leurs châtellenies, le duché de Limbourg, le pays d'outre-Meuse, Gand, Rodenhuys, le pays de Waes, Leuwe et Saint-Guilain, ainsi que la ville de Puycerda en Catalogne ; mais elle se réservoit le reste de ses conquêtes, savoir : la Franche-Comté tout entière, Valenciennes, Bouchain, Condé, Cambray, Aire, Saint-Omer, Ypres, Warwick, Warneton, Poperinghen, Bailleul, Cassel, Bavay, Maubeuge, et ou Charlemont o Dinan, à l'option de l'Espagne, avec

(1) Basnage, Ann. 1678, ch. 106 et suiv., p. 939. — *Sir W. Temple's Memoirs*. T. II, p. 469. — La Hode. L. XXXIX, p. 164. — Limiers. L. VIII, p. 367. — Mém. du marq. de La Fare, ch. 8, p. 231. — Mém. de Gourville, p. 482.

Digitized by Google

1678. leurs territoires. Le roi d'Espagne s'engageoit à ne plus donner de secours à l'empereur et aux puissances de l'Empire jusqu'à la paix générale, mais à demeurer neutre. (1)

La Sicile n'étoit point nommée parmi les conquêtes que la France devoit rendre. Messine étoit abandonnée, dès le 8 avril de cette année, et cette ville malheureuse avoit été sacrifiée à ce que Louis XIV nommoit sa gloire. Il avoit bientôt reconnu que l'insurrection ne s'étendroit point dans le reste de l'île, et que les Français y étoient, à tout prendre, plus odieux encore que les Espagnols. Il n'y avoit donc aucune chance de garder Messine à la paix ; il falloit nourrir cette ville ; la garnison lui coûtoit beaucoup ; elle donnoit à ses flottes une occupation souvent gênante : il préféra évacuer Messine de lui-même plutôt que de paroître y être contraint. Le maréchal de la Feuillade y étoit venu remplacer le maréchal de Vivonne. Ce nouveau gouverneur eut ordre de faire embarquer ses troupes à l'improviste, sans qu'aucun danger le menaçât, sans prévenir les habitans de la nécessité où ils alloient se trouver de se mettre en sûreté, sans entrer dans aucune convention avec les Espagnols, ou stipuler aucune amnis-

(1) Basnage, Ann. 1678, ch. 120, p. 946. — La Hode. L. XXXIX, p. 168.

Digitized by Google

tie pour les malheureux habitans d'une ville 1678.
dont le roi avoit accepté la protection. Cependant on savoit bien que la cour d'Espagne s'étoit fait la règle de ne pardonner jamais un délit politique, et qu'elle étoit d'autant plus féroce dans ses châtimens qu'elle étoit plus incapable de défendre ses provinces; la Feuillade annonça au sénat qu'il devoit partir le jour même : en vain, dans des transports de douleur, les sénateurs et des troupes de femmes et d'enfans se jetèrent à ses genoux, le suppliant de leur accorder quelques jours, quelques heures; il dit qu'il partoit dans quatre heures, et il ne voulut pas retarder d'un moment; il reçut d'abord sur ses vaisseaux les premiers fugitifs, près de sept mille, assure-t-on, avec les effets les plus précieux dont ils s'étoient chargés à la hâte; mais bientôt, effrayé de leur nombre, il en laissa plus de deux mille sur le rivage, tandis que les membres dispersés de chaque famille, qui avoient trouvé un refuge sur la flotte française, ne savoient point quels parens étoient sauvés, quels autres étoient laissés en arrière. De soixante mille habitans qu'avoit comptés la ville, il n'en restoit plus que onze mille, quand D. Vincent de Gonzague, vice-roi de Sicile, y fit son entrée; les autres avoient péri dans les combats, ou par la faim, ou la misère, ou avoient émigré. Gonzague promit un pardon général, mais la cour de Madrid ne

Digitized by Google

1678. tarda pas à le démentir : tous les priviléges de la ville furent abolis, les maisons des rebelles furent abattues, les supplices ou l'exil atteignirent tous ceux qui avoient joué quelque rôle dans la révolte. D'autre part, Louis qui avoit commencé par promettre quelque assistance aux malheureux fugitifs, se lassa de cet acte de charité, et leur fit donner tout à coup l'ordre de sortir de son royaume, en leur accordant seulement un modique viatique jusqu'aux frontières. Ainsi la population presque entière de Messine périt pour avoir invoqué l'assistance de Louis XIV, et s'être reposée sur sa foi. (1)

Le nombre des ennemis de la France étoit toujours considérable ; Louis n'avoit encore fait la paix ni avec l'empereur, ni avec les princes de l'Empire, ni avec le roi de Danemarck, mais il étoit déjà assuré qu'il n'avoit plus rien à craindre d'eux. Il avoit suscité à l'empereur une redoutable révolte en Hongrie. Michel Abaffi, vayvode de Transylvanie, et le comte Tékély, le plus considérable des seigneurs hongrois qui avoient embrassé la réforme, recevoient des subsides de Louis XIV, qui leur avoit aussi procuré l'appui de la Porte. Tékély, un des plus habiles et des plus braves généraux qui

(1) *Muratori Annali.* 1663, p. 463. — Basnage, Ann. 1677, ch. 62, p. 828. — *Botta Storia d'Italia.* L. XXIX, p. 283. — La Hode. L. XXXIX, p. 169.

Digitized by Google

se soient élevés dans les guerres civiles, se trouva bientôt à la tête de douze mille, puis de vingt mille hommes, avec lesquels il battit les généraux impériaux, les comtes de Wrbna, et de Lesly, il se rendit maître de la Hongrie presque entière et menaça Vienne. La maison d'Autriche, qui ne devoit son salut qu'aux princes protestans, étoit aussi acharnée à persécuter leur religion au levant de l'Europe qu'elle l'avoit été au couchant. Les Hongrois n'étoient pas tous protestans, mais tous réclamoient la liberté de conscience, et c'étoit pour la leur ôter que l'empereur attaquoit leurs autres libertés. (1) 1678.

Le duc de Lorraine commandoit toujours l'armée autrichienne sur le Rhin; mais sa campagne contre la France ne fut pas heureuse. Le maréchal de Créqui qui commandoit les Français, se tint d'abord sur la défensive, entre Brisach et Schelestadt. On étoit au commencement de juin; le duc de Lorraine se proposoit de reprendre Fribourg. Créqui vint tracer son camp sous les murs de cette ville. Ayant fatigué le duc de Lorraine, et l'ayant forcé à faire de gros détachemens pour se procurer des vivres, il tomba sur le corps d'armée que le comte de Stahremberg commandoit à Rheinfeld et le mit en pièces. Il poussa ensuite le duc de Lorraine

(1) Basnage, Ann. 1678, ch. 20-29, p. 891. — La Hode. L. XXXIX, p. 177.

Digitized by Google

1678. de place en place; il lui enleva plusieurs forts à l'entrée de la Forêt-Noire et autour de Strasbourg, et il le contraignit enfin à prendre ses quartiers d'hiver dans le Palatinat, après une campagne très fatigante, où il avoit perdu la moitié de ses forces. (1)

Les alliés n'avoient eu de succès que contre la Suède; l'électeur de Brandebourg et les autres princes du nord lui avoient enlevé la Poméranie, et tout ce que les traités de Westphalie avoient garanti aux Suédois en Allemagne. Louis XIV étoit déterminé à ne point abandonner cette alliée malheureuse, et à lui montrer une fidélité dont la France ne s'étoit pas piquée dans les traités du siècle précédent. Il lui devoit beaucoup, en effet, car non seulement la Suède avoit attiré sur elle des armées qui, employées contre la France, auroient donné une grande prépondérance à l'Empire; c'étoient les défaites mêmes des Suédois qui avoient causé la dissolution de la ligue. Les Hollandais, convaincus que les puissances du nord ne vouloient la guerre que pour s'agrandir sur la Baltique, qu'elles les sacrifioient sans remords à leur ambition privée, et que chaque campagne ajoutoit à leur danger, en abattant cette barrière des

(1) Basnage, Annal., ch. 11-19, p. 884. — La Hode. L. XXXIX, p. 176.

Digitized by Google

Pays-Bas qu'eux seuls songeoient à protéger, 1678.
s'étoient sentis dégagés de leurs obligations envers elles, et avoient signé la paix de Nimègue. Louis XIV avoit pris avec eux le ton le plus affectueux, le plus conciliant; mais dès qu'il eut détaché de la coalition les banquiers qui la soudoyoient, il changea de manière d'agir envers les autres. Il offrit toujours la paix, il la demanda, mais il menaça en même temps. Il assigna un terme péremptoire à chaque potentat pour accepter ses conditions, déclarant qu'après ce terme, il en augmenteroit la rigueur. Il est vrai que si, dans cette occasion, son arrogance choqua l'Europe, ses adversaires la ruinoient par leurs retardemens. Ils opposoient à la force toutes les ruses de la mauvaise foi; lorsqu'ils se voyoient réduits à signer la paix, ils se refusoient ensuite ou à la ratifier, ou à l'exécuter, et ne sachant se résigner même à leurs propres engagemens, ils ne licencioient point leurs troupes, et donnoient au roi un prétexte pour tenir aussi les siennes sur le pied de guerre. De part et d'autre les généraux s'étudioient à faire vivre leurs soldats aux dépens de l'étranger, et à ruiner les pays qu'ils avoient promis d'évacuer.

Les Hollandais seuls avoient congédié, avant la fin d'octobre, la plus grande partie de leurs soldats; mais ils s'étoient faits fort pour les Es-

Digitized by Google

1678. pagnois, et les ratifications de ceux-ci ne venoient pas. On ne pouvoit triompher de leur orgueil et de leur nonchalance, au point de fixer leur attention sur leurs premiers intérêts, et de les obliger à s'occuper de leurs propres affaires. Louis fut réduit à les menacer, à déclarer qu'il alloit conquérir le reste des Pays-Bas, et le donner à garder aux Hollandais. Déjà Gand et le pays de Waes souffroient plus, pour la nourriture des troupes françaises, qu'ils n'avoient fait pendant toute la durée de la campagne, et cependant la cour de Madrid laissoit écouler non seulement le terme péremptoire qui avoit été fixé pour l'échange des ratifications, mais encore les délais que les Hollandais avoient obtenus l'un après l'autre, en faveur de leur ancienne alliée. Ces ratifications furent enfin échangées le 15 décembre. (1)

Les conférences entre les ministres impériaux et les Français avoient commencé à Nimègue dès le mois d'octobre. La France demandoit simplement l'exécution des traités de Westphalie, elle se déclaroit prête à rendre ses con-

(1) *Temple's Memoirs*. T. II, p. 473. — Basnage, Ann. 1678, ch. 134, p. 953. C'est avec un profond regret que nous prenons congé de cet historien si consciencieux et si exact. L'histoire des années 1668-1678 remplit seule un gros volume in-folio, mais on ne peut point dire qu'il y ait mis rien d'inutile.

Digitized by Google

quêtes, se réservant seulement, jusqu'à la paix 1678.
générale, un chemin pour entrer dans le Brandebourg, et porter ainsi secours au roi de Suède. L'empereur ne se refusoit point à ces conditions, mais il vouloit continuer à nourrir ses troupes aux dépens de l'Empire, et retenir les forteresses où on l'avoit appelé comme protecteur. Louis XIV, résolu de mettre un terme à ces délais, déclara enfin que si la paix n'étoit pas signée le 31 janvier 1679, il entendoit que Philipsburg lui fût cédé en dédommagement de ce retard; que si elle ne l'étoit pas le dernier février, il demanderoit en outre Fribourg et tout le Brisgaw. Les plénipotentiaires français 1679.
consentirent à prolonger le premier de ces deux termes jusqu'au 5 février; mais ce jour-là il fallut renouveler leurs menaces pour obtenir que la signature fût donnée avant minuit. Le même jour les princes de Brunswick signèrent leur traité avec la Suède, et lui rendirent leurs conquêtes, moyennant trois cent mille écus que leur paya la France. L'électeur de Brandebourg avoit bien voulu, le premier, se détacher de la ligue, et traiter seul avec Louis XIV, mais la Poméranie étoit l'objet de son ambition, et il ne pouvoit se résoudre à renoncer à ses conquêtes. Il sollicitoit, par les plus humbles prières, le roi de la lui accorder; il lui représentoit que la Providence avoit reconnu la

Digitized by Google

1679. justice de sa cause, en lui donnant la victoire; et pour obtenir la prolongation de l'armistice jusqu'au 19 mai, il consentit à remettre aux Français Wesel et Lipstadt. Mais quand ce jour fut venu, il refusa de nouveau de signer. Alors enfin le maréchal de Créqui reçut ordre de passer le Rhin pour marcher contre lui. Le 30 juin il passa aussi le Weser et battit les Brandebourgeois près de Minden. Bientôt il apprit que la veille même de ce combat, la paix avoit été signée à Saint-Germain, et il fut rappelé du Brandebourg. Il mit alors ses troupes en quartiers dans les possessions du roi de Danemarck, pour que leurs ravages déterminassent aussi ce monarque à accepter la paix. Il la signa enfin le 2 septembre, et chacune des puissances du nord rentra à peu près dans les limites qui lui avoient été assignées par le traité de Westphalie. (1)

Les ratifications de l'empereur se firent attendre long-temps aussi; elles ne furent échangées que le 19 avril, un mois après le terme convenu. Mais de plus grandes difficultés encore s'élevèrent sur l'exécution; l'empereur, qui avoit promis de désarmer, chicanoit sur l'époque où il retireroit ses troupes, où il évacueroit

(1) La Hode. L. XXXIX, p. 192. — *Sir W. Temple's Memoirs*. T. II, p. 481. — Frédéric II, Mémoires de Brandebourg, p. 136.

Digitized by Google

les forteresses de l'Empire. Il fallut recourir à de nouvelles menaces pour l'amener à faire signer, à Nimègue, le 17 juillet, un traité qu'on nomma d'*exécution*, par lequel il fut convenu que toutes les places qui, d'après les traités de Westphalie et de Nimègue, n'appartenoient ni à l'empereur, ni au roi très chrétien, seroient évacuées de bonne foi, de part et d'autre, avant le 10 août. (1) 1679.

Ainsi fut terminée, après huit ans de calamités pour l'Europe, une guerre qui avoit été commencée contre la Hollande avec un degré d'arrogance et d'injustice auquel la chrétienté ne pouvoit se soumettre. Les armes de Louis XIV furent couronnées d'abord par des succès plus éclatans que glorieux, car c'étoit le triomphe du fort sur le faible; aussi, dès le milieu de la première campagne on pouvoit croire que la Hollande seroit anéantie. Cependant cette république, grâce à son patriotisme et à ses richesses, se releva avec une vigueur inattendue. Elle réveilla l'Europe endormie, et lui mit les armes à la main en la soudoyant. Louis XIV, aussi habile politique qu'heureux guerrier, apprit alors à respecter l'ennemi qui lui résistoit. Au lieu de poursuivre la république qui se cachoit dans ses marais, il remporta sur l'Europe presque

(1) Lettres et négociations de la paix de Nimègue. T. II, p. 590. — Traités de paix. T. IV, p. 384-464.

Digitized by Google

1679. entière des victoires répétées, qu'il devoit à son habileté, sa promptitude et son secret, autant qu'au génie de ses généraux : en même temps il montra au sénat de la Haye plus d'égards qu'à l'empereur et au roi d'Espagne, et il fit plus d'efforts pour se réconcilier avec lui qu'avec eux. Il lui rendit ses conquêtes et les avantages de son commerce; il le tranquillisa en permettant qu'il élevât une barrière contre lui-même; et quand, par sa modération et sa justice il eut désarmé la Hollande, il reprit avec les autres puissances le ton souvent arrogant de la menace. Ces menaces mêmes étoient au reste un bienfait pour leurs peuples; leur but étoit de faire cesser une occupation militaire désastreuse. Il leur dicta la paix; mais c'étoit une paix équitable, eu égard à sa puissance et à ses conquêtes; une paix par laquelle il restituoit une grande partie de ce qu'il avoit pris, tandis qu'on ne lui restituoit rien; une paix où il n'oublioit aucun de ses alliés, car le prince de Furstemberg recouvra sa liberté, et la Suède ses provinces d'Allemagne. Aussi la conclusion de la paix de Nimègue fut-elle peut-être l'époque la plus glorieuse du règne de Louis XIV, et il ne faut pas s'étonner si l'armée, les courtisans, les gens de lettres, enivrés de tant de succès, en prirent occasion pour lui décerner le nom de Louis-le-Grand.

Digitized by Google

CHAPITRE XXXIII.

Orgueil croissant du roi. — Incamérations aux dépens de l'Empire et de l'Espagne. — Brouilleries avec Rome. — Les quatre articles. — Mort de la reine. — Mariage secret de Mme de Maintenon. — Bombardement d'Alger. — Courte guerre contre l'Espagne, trève de Ratisbonne. — Bombardement de Gênes. — Arrivée de son doge à Versailles. — 1679-1685.

L'enthousiasme que les succès de Louis XIV avoient excité dans sa cour, les flatteries dont il étoit l'objet, les médailles frappées pour tous les grands événemens de son règne, qui portoient des inscriptions d'une arrogance souvent insultante pour ses ennemis, produisoient sur l'Europe l'effet le plus fâcheux : on s'y accoutumoit à regarder le roi de France comme l'ennemi des libertés publiques, comme un prince qui se plaisoit à humilier tous ses voisins, qui ne reconnoissoit les droits de personne, qui prétendoit à la monarchie universelle, et que tous les peuples civilisés avoient un intérêt égal à contenir ou à affoiblir. La puissance qu'il avoit déployée en soutenant la guerre contre la 1679.

Digitized by Google

1679. moitié de l'Europe, justifioit suffisamment ces craintes; la prodigalité qu'il afficha, au moment de la paix, lorsqu'on auroit dû croire ses ressources épuisées, ajouta encore à cette terreur par la surprise. Pendant la guerre qu'il venoit de terminer, le roi avoit tenu sur pied trois cent mille hommes, sur terre ou sur mer, et parmi eux il y avoit cinquante mille étrangers, auxquels il donnoit une haute paye. Dans le même temps, il avoit payé un subside annuel de huit cent mille écus à la Suède; le roi d'Angleterre ou ses ministres lui avoient coûté tout autant pour le maintenir seulement dans la neutralité; à force d'argent il avoit empêché les ducs de Bavière et de Hanovre de se joindre à ses ennemis; il avoit armé à ses frais l'électeur de Cologne et l'évêque de Munster; il avoit soudoyé le vayvode de Transylvanie, le comte Tékély avec les mécontens de Hongrie, et les Polonais que ce dernier avoit appelés à son secours. Enfin, au moment de la paix, il avoit encore accordé un million d'écus, à partager entre les princes de Brunswick et de Brandebourg, pour racheter d'eux les conquêtes qu'ils avoient faites sur la Suède.

Plusieurs prétendoient à cette époque que Louvois excitoit le roi à toute cette prodigalité pour embarrasser son rival Colbert, et le ruiner dans l'esprit de son maître, en l'appelant à trou-

Digitized by Google

ver chaque jour des ressources nouvelles. Mais 1679.
ces profusions doivent plutôt être attribuées au caractère de Louis XIV, qui avoit toujours confondu la grandeur avec le faste, qui regardoit la splendeur de sa cour comme un de ses plus puissans moyens de domination, qui se plaisoit à donner, et qui s'étoit aisément laissé persuader que le luxe des grands nourrit le pauvre. Aucune pitié pour le contribuable n'arrêtoit jamais le roi ni son ministre; les impôts étoient excessifs, et la rigueur avec laquelle on les percevoit, réduisoit souvent le paysan au désespoir (1). Aussi les alliés s'étoient-ils toujours flattés que s'ils pouvoient une fois franchir les frontières, ils exciteroient un soulèvement

(1) M. Capefigue a reproduit l'extrait d'un Mémoire de Colbert qui, en 1681, trois ans après la paix, s'attache à faire sentir au roi le déficit croissant, les dettes arriérées, la nécessité de soutenir le crédit pour se procurer quelques emprunts, la misère profonde des peuples, et la nécessité de diminuer les tailles au lieu de les accroître. Il dressoit en conséquence, pour 1681, un projet de dépenses qui montoit seulement à 68,972,000 livres; mais il demandoit avec instance qu'on les réduisît pour l'année suivante à 60,000,000. Le roi dressa de sa main un contre-projet qui les réduisoit à 62,300,000 livres. Louis XIV. T. II, ch. 22, p. 181. Mais ce n'étoit rien faire que de projeter ces retranchemens, il falloit ensuite exécuter ces économies. On en étoit bien loin, puisque sous l'administration de Colbert les impôts produisirent, année commune, 117 millions à 28 livres le marc d'argent, et qu'il emprunta cependant plus de 400 millions. Siècle de Louis XIV, T. II, ch. 30, p. 89.

Digitized by Google

1679. universel contre un gouvernement détesté ; ils affirmoient que la terreur seule maintenoit les Français dans l'obéissance. On ne put jamais invoquer sur cette opinion le témoignage de l'expérience, et quoique les écrivains du temps parlent souvent de la misère du peuple, ces expressions vagues ne nous mettent point à portée de faire des comparaisons, et ne sauroient nous transmettre aucune idée précise. Nous voyons seulement que le mouvement social n'étoit point encore interrompu, que les terres continuoient à être cultivées, les métiers, les manufactures à être exercés, les biens-fonds à se vendre à un prix raisonnable. La terre de Maintenon qui rapportoit dix mille livres de rente, en coûtoit deux cent cinquante mille d'achat à sa maîtresse, et elle croyoit avoir fait un bon marché; les gouvernemens, les charges de cour, les emplois judiciaires, les études des notaires continuoient aussi à se vendre à un prix élevé ; les correspondances de Mme de Sévigné, de M. de Bussy, de Mme de Maintenon, tout en contenant des plaintes sur la misère générale, ne nous persuadent pas que la détresse fût extrême. Plus tard nous arriverons à une époque qui nous fera éprouver une impression différente.

Il y a dans cette capacité de la France pour résister à d'aussi énormes dilapidations, un

Digitized by Google

grand fait économique, qui pourroit donner lieu à de profondes réflexions, et jeter de la lumière sur des questions aujourd'hui disputées. La souffrance étoit grande sans doute, mais un salaire suffisant étoit toujours offert au travail manuel; la demande du marché étoit toujours supérieure à la production; le paysan, l'homme de métier, le manufacturier, étoient quelquefois écrasés par le fisc, ruinés, réduits au désespoir; plusieurs mouroient peut-être de détresse, mais il restoit aux survivans leurs bras, et ces bras, dès qu'ils vouloient les employer, trouvoient toujours un ample salaire; avec le travail, l'aisance se retrouvoit aussitôt à la portée du plus pauvre. La science appliquée aux arts n'avoit point encore créé ces ouvriers muets, insensibles, qui ne connoissent ni la faim, ni le froid; que l'eau, le vent, la vapeur font mouvoir, et qui continuent à créer des marchandises quand le marché n'en demande plus; les magasins, les boutiques ne regorgeoient point d'effets qu'on offre au rabais, et toute la science du commerce ne consistoit point à s'enlever réciproquement des chalands, dont le nombre ou les revenus ne suffisent pas pour alimenter toutes les industries. La France comptoit peu de capitaux accumulés, aussi auroit-il été difficile au roi d'obtenir d'elle qu'elle remplît des emprunts très considérables, mais 1679.

Digitized by Google

1679. d'autre part elle contenoit peu d'hommes dont l'esprit fût sans cesse occupé à créer des industries nouvelles pour faire valoir leurs fonds, avec la certitude qu'en se faisant rivalité les unes aux autres, les plus récentes de ces industries ruineroient les plus anciennes, et qu'en paraissant exciter le travail elles réduiroient chaque année des classes entières d'ouvriers à perdre leur gagne-pain. C'étoit avant tous ces prétendus progrès de l'industrie, tandis que c'étoit après l'effroyable consommation de richesses causée par huit ans de guerre, que Sir William Temple, au moment de la paix de Nimègue, écrivoit : « La richesse « de la France qui est la cause de sa puis- « sance, résulte de la consommation prodi- « gieuse faite par les pays qui l'environnent, « des produits si nombreux et si riches de son « sol et de son climat, ou du travail ingénieux « de ses habitans... Une guerre avec l'Angle- « terre auroit fermé aux Français tout le mar- « ché du nord de l'Europe, d'où, au moyen de « leurs vins, de leurs sels, de leurs modes « d'habillement et d'équipages, ils font venir de « si grosses sommes d'argent, dans ce fertile et « noble royaume, le plus favorisé par la nature, « suivant mon opinion, de tous ceux qui sont « au monde. » (1)

(1) *Sir William Temple's Memoirs.* T. II, p. 464, 465.

Digitized by Google

A peine la guerre étoit terminée que des mariages dans la famille régnante entraînèrent le roi à des dépenses nouvelles et démesurées. Par un contrat signé le 30 août, il maria la fille de son frère, Marie-Louise d'Orléans, au roi Charles II d'Espagne, en lui assignant cinq cent mille écus d'or de dot. Ce fut avec une profonde douleur que cette jeune princesse partit pour un pays et une cour où le nom français étoit détesté, et où elle devoit être unie à un être faible, maladif, méprisable d'esprit et de caractère. Louis XIV, voyant sa tristesse, lui dit : « Mais je ne pourrois mieux faire pour ma « fille. — Ah ! lui répondit-elle, vous pourriez « faire quelque chose de plus pour votre nièce. » Elle auroit voulu épouser le dauphin. Elle n'avoit encore que seize ans, et elle auroit eu besoin d'être dirigée par une personne d'un esprit supérieur ; on lui donna, pour l'accompagner, la princesse d'Harcourt, qui étoit hors d'état de la bien conduire. La reine mère d'Espagne, par haine pour les Français, contribua de tout son pouvoir à la rendre malheureuse, à faire remarquer ses fautes, peut-être à les grossir. On l'accusa de quelque galanterie, et quand elle mourut, le 12 février 1689, on crut universellement qu'elle avoit été empoisonnée. (1) 1679.

(1) Mém. de mad. de Montpensier. T. XLIII, p. 389, 391. — Mém. de Saint-Simon. T. I, ch. 32, p. 355. — La Hode.

Digitized by Google

1679. Bientôt après, Louis maria au prince de Conti, Mlle de Blois, la fille qu'il avoit eue de Mlle de La Vallière ; il lui donna aussi cinq cent mille écus d'or, et cette union d'une bâtarde avec un prince du sang causa une surprise universelle. Le prince de Condé et son fils, le duc d'Enghien, montrèrent, à ce qu'assure Mme de Caylus, un empressement qui n'étoit pas sans bassesse pour une alliance qui les élevoit dans la faveur du roi (1). Enfin, Louis signa, à Paris, le 30 décembre, le contrat de mariage du dauphin, seul fils légitime qu'il eût conservé, avec la princesse Marie-Anne-Christine de Bavière. Ce mariage, de même que les deux précédens, l'appeloit à faire des constitutions royales, ou de dot, ou de douaire, et il fut célébré à la cour par des fêtes d'une magnificence sans égale. La bénédiction nuptiale fut donnée
1680. à Munich, le 28 janvier 1680, au dauphin représenté par le frère de la princesse. Le roi et son fils s'avancèrent ensuite, au mois de février, jusqu'à Vitry-le-Français, pour recevoir l'épousée, et la cérémonie du mariage fut répétée dans la cathédrale de Châlons, par le cardinal de

L. XXXIX, p. 198. — Limiers. L. IX, p. 375. — Lettre de mad. de Sévigné, du 8 nov. 1679. T. VI, p. 289; du 6 déc. 1679. *Ib.*, p. 327. — Siècle de Louis XIV, ch. 26, p. 435.

(1) Lettre de mad. de Sévigné, du 27 déc. T. VI, p. 353. — Souvenirs de mad. de Caylus. T. LXVI, p. 433.

Digitized by Google

Bouillon, grand-aumônier de France. Les deux mois qui suivirent furent consacrés aux fêtes et aux divertissemens. (1) 1680.

La dauphine n'étoit point belle; mais « sauvez le premier coup d'œil, avoit dit au roi l'homme qu'il avoit chargé de la voir, et elle vous paroîtra agréable; » elle avoit de l'esprit, de l'instruction, et elle auroit pu plaire, si son goût de retraite, son humeur souvent impérieuse et inégale, son affection passionnée pour sa femme de chambre allemande qui étoit aussi sa sœur de lait, et sa dévotion exagérée, n'avoient augmenté la tristesse qui commençoit à s'emparer de la cour, et n'avoient éloigné successivement ceux qui avoient d'abord voulu s'attacher à elle (2). La formation de sa maison fut une grande affaire à la cour; le roi lui donna la duchesse de Richelieu pour dame d'honneur, la maréchale de Rochefort et Mme de Maintenon pour dames d'atour. C'étoit assurer à la dernière un rang à la cour fort supérieur à celui auquel jusqu'alors on avoit cru qu'elle pouvoit prétendre, car les soins même les plus bas de la domesticité auprès des personnes royales étoient

(1) La Hode. L. XXXIX, p. 200. — Limiers. L. IX, p. 380. — Mém. de Mademoiselle. T. XLIII, p. 391. — Lettre de mad. de Sévigné, du 8 déc. 1679. T. VI, p. 332; 24 janv. 1680, p. 403.

(2) Souvenirs de mad. de Caylus. T. LXVI, p. 427.

Digitized by Google

1680. alors regardés comme des honneurs. Mme la dauphine avoit une forêt de cheveux qu'aucune de ses femmes ne pouvoit bien peigner; Mme de Maintenon seule les démêloit sans exciter de sensation douloureuse. « Vous ne sauriez « croire, disoit-elle souvent depuis, combien le « talent de bien peigner une tête a contribué à « mon élévation. » (1)

Le duc du Maine avoit passé des mains des femmes à celles d'un gouverneur; il avoit donc fallu donner une charge à la cour à Mme de Maintenon pour l'y fixer et la soustraire entièrement à la domination et aux caprices de Mme de Montespan. L'ascendant que la première acquéroit sur l'esprit du roi étoit une chose vraiment merveilleuse. Son esprit étoit de première force, mais peut-être plaisoit-il d'autant plus au roi qu'il n'éblouissoit point, qu'il ne fatiguoit jamais, qu'il n'avoit ni l'éclat, ni la méchanceté de celui de Mme de Montespan. Elle étoit indolente, fatiguée du monde, désireuse de l'obscurité et du repos; elle ne vouloit jamais avoir trop raison, ou se brouiller avec personne. Ses lettres, où l'on trouve une justesse d'esprit et un sens exquis, diffèrent du

(1) La Beaumelle, Mém. de mad. de Maintenon. L. VI, ch. 1. T. II, p. 164. Nous sommes loin d'accorder beaucoup de foi à ces Mémoires, mais on peut les croire pour les anecdotes que l'auteur avoit recueillies à Saint-Cyr.

Digitized by Google

tout au tout de celles de Mme de Sévigné ; elle 1680.
ne dit que ce qu'il lui importe de dire ; on n'y trouve point de causerie, point d'abandon, et l'on ne voit point par elle ce qui se passe autour d'elle ; souvent elle se plaint de sa santé, toujours de sa fatigue, et l'on a peine à concevoir, en les lisant, comment elle pouvoit amuser le grand roi, en même temps qu'on voit qu'il ne pouvoit plus se passer d'elle. Mais Louis XIV avoit hérité de sa mère un grand fonds de dévotion : le ton de la société autour de lui étoit dévot, et Mme de Maintenon étoit devenue fort dévote ; elle n'hésita point à exprimer sa désapprobation des mauvaises mœurs qui régnoient à la cour ; et en justifiant son zèle par un ardent désir d'assurer le salut éternel du roi, elle osa presser tour à tour, et lui et Mme de Montespan, de rompre un commerce adultère. Il y avoit quelque chose de piquant dans la position que prenoit cette femme, qui, sous la dictée de Scarron, avoit, dans sa tendre jeunesse, souvent écrit ses vers cyniques, cette amie de Ninon de l'Enclos, cette gouvernante des enfans de la maîtresse du roi, qui venoit prêcher la chasteté à elle et à lui, et qui le faisoit avec un courage, avec une persistance dont l'évêque de cour, Bossuet, n'étoit pas capable. Ce rôle fort nouveau inspira du respect à Louis XIV, et en même temps il établit entre le roi et sa

Digitized by Google

1680. confidente ces rapports d'abandon, d'intime confiance, qu'ont les dévotes avec le directeur de leur conscience. (1)

Ce rôle de mentor que Mme de Maintenon avoit accepté continua pendant plusieurs années, sans donner pendant long-temps plus de régularité à la conduite du roi. Il formoit bien les plus belles résolutions, il les faisoit adopter à Mme de Montespan elle-même, qui, de son côté, avoit conservé un grand fonds de dévotion qu'elle tenoit de sa mère; mais il ne pouvoit ensuite les tenir. (2)

(1) *Voyez* les Lettres de mad. de Maintenon à mad. de Fontenai sur ses efforts pour convertir le roi. T. I, p. 69 et suiv.

(2) Au jubilé (1676), raconte mad. de Caylus, « ces deux « amans, pressés par leur conscience, se séparèrent de bonne « foi, ou du moins ils le crurent. Mad. de Montespan vint à « Paris, visita les églises, jeûna, pria et pleura ses péchés; « le roi de son côté fit tout ce qu'un bon chrétien doit faire. « Le jubilé fini, gagné ou non gagné, il fut question de savoir « si mad. de Montespan reviendroit à la cour. — Pourquoi « non, disoient ses parens et ses amis, même les plus ver- « tueux. Mad. de Montespan, par sa naissance et par sa « charge, doit y être, elle peut y vivre aussi chrétiennement « qu'ailleurs. M. l'évêque de Meaux fut de cet avis (*). Il restoit « cependant une difficulté. — Mad. de Montespan, ajoutoit-

(*) « Je vous l'avois bien dit, madame, que M. de Condom joueroit dans toute cette affaire un personnage de dupe.... Avec tout son zèle il a précisément fait ce que Lauzun auroit eu honte de faire. Il vouloit les convertir, et il les a raccommodés. » Lettre de mad. de Maintenon à mad. de Saint-Géran. T. II, p. 102.

Digitized by Google

Non seulement le roi, pendant près de dix ans, quitta et reprit tour à tour Mme de Montespan, selon que la dévotion ou l'amour triomphoit, il porta aussi ses vœux à plusieurs autres dames de qualité, qui toutes ambitionnoient la place de la favorite. La cour s'occupa de ses amours avec Mme de Soubise, Mme du Ludre, Mlle de Fontanges, que Mme de Montespan avoit elle-même fait voir au roi pour se moquer d'elle, et dont il devint passionnément amoureux, malgré son manque absolu d'esprit; ces dames l'occupèrent tour à tour. Mlle de Fontanges devint grosse, le roi la fit duchesse, lui 1680.

« on, paroîtra-t-elle devant le roi sans préparation? Il faudroit « qu'ils se vissent avant que de se rencontrer en public, pour « éviter les inconvéniens de la surprise. — Sur ce principe il « fut conclu que le roi viendroit chez mad. de Montespan; « mais pour ne pas donner à la médisance le moindre sujet de « mordre, on convint que des dames respectables et les plus « graves de la cour seroient présentes à cette entrevue, et que « le roi ne verroit mad. de Montespan qu'en leur compagnie. « Le roi vint donc chez mad. de Montespan, comme il avoit « été décidé; mais insensiblement il la tira dans une fenêtre; « ils se parlèrent bas assez long-temps; ils pleurèrent, et se « dirent ce qu'on a accoutumé de dire en pareils cas; ils firent « ensuite une profonde révérence à ces vénérables matrones, « passèrent dans une autre chambre; et il en advint mad. la « duchesse d'Orléans, et ensuite M. le comte de Tou- « louse. » (*)

(*) Souvenirs de mad. de Caylus. T. LXVI, p. 388. — *Voyez* aussi Mémoires de Mademoiselle, p. 393. — Mém. du marq. de La Fare, ch. 9, p. 239. La date précise de cette scène a été contestée.

Digitized by Google

1680. ouvrit les trésors de l'État, lui permit de les dépenser à pleines mains : mais elle mourut cette même année, à peine âgée de vingt ans, à la suite de ses couches et de la perte de son enfant. (1)

Mais ce n'étoit pas seulement sous le rapport des mœurs que l'esprit de dévotion qui régnoit alors à la cour de France avoit eu peu d'influence sur la conduite des gens du monde, il n'y avoit parmi la haute société pas plus de respect pour la probité que pour la modestie. Toutes les femmes de la cour faisoient *des affaires*, c'est-à-dire obtenoient des marchés avantageux pour leurs créatures, par lesquelles elles se faisoient ensuite donner des pots de vin ; elles s'intéressoient dans les fermes, elles recevoient des présens pour récompense de leurs recommandations : dans tous les procès, on les voyoit toutes solliciter les juges, et faire intervenir auprès des tribunaux les hommes puissans, ceux à qui l'on croyoit le plus de crédit : rien n'étoit plus fréquent, même dans le plus haut rang, que de les voir friponner au jeu. Le marquis de Pomenars n'en étoit pas moins admis dans la meilleure compagnie, encore qu'il disputât sa tête à des procès criminels sans cesse renaissans, dont le moindre étoit pour la fabrication de fausse monnoie, qu'il ne prenoit

(1) Lettres de mad. de Sévigné, du 5, du 10 et du 19 janvier 1680. T. VI, p. 371, 377, 399.

Digitized by Google

pas la peine de dissimuler (1). Enfin au printemps de cette même année toute la cour fut alarmée par de nombreuses accusations d'empoisonnement, et par la création d'une chambre ardente (ou destinée à condamner au feu) pour juger les empoisonneurs. 1680.

Le procès de la marquise de Brinvilliers, et son supplice le 17 juillet 1676, avoient déjà préparé les esprits à soupçonner ce crime toutes les fois qu'une mort subite surprenoit la haute société. La marquise de Brinvilliers, belle, jeune, riche, s'étoit laissé séduire par un aventurier nommé Sainte-Croix, que son mari avoit le premier introduit auprès d'elle. Sainte-Croix mis à la Bastille sur la demande de la famille de la marquise, y fut enfermé dans un même cachot avec un Italien nommé Exili, qui avoit fait son étude de la composition des poisons; celui-ci s'étoit rendu redoutable pendant le pontificat d'Innocent X, lorsqu'on assuroit que plus de cent cinquante personnes avoient été empoisonnées à Rome, pour servir la cupidité de Donna Olimpia, la belle-sœur de ce pape, qui vendoit

(1) « Pomenars a été taillé; vous l'ai-je dit? Je l'ai vu; c'est un plaisir de l'entendre parler sur tous ces poisons; on est tenté de lui dire : Est-il possible que ce seul crime vous soit inconnu? Volonne (soupçonné de l'empoisonnement de Madame) dit son avis comme un autre, admirant le commerce qu'on a eu avec ces coquines. » Lettre de mad. de Sévigné, du 26 janvier 1680. T. VI, p. 413.

Digitized by Google

1680. tous les bénéfices, et les reprenoit par le poison pour les revendre encore. Exili enseigna à Sainte-Croix son infernale science; ils furent relâchés en même temps, et dès lors ils travaillèrent ensemble. De concert avec la marquise de Brinvilliers, ils essayèrent leurs poisons, tour à tour sur des indifférens, et sur ses parens les plus proches, avec la plus froide, la plus féroce insensibilité: les malades de l'Hôtel-Dieu, son père, ses deux frères, sa sœur, furent tour à tour victimes de ces effroyables expériences. Le nombre des crimes avoués par la marquise est si grand qu'il en devient incroyable; et l'on supposeroit volontiers qu'ils lui étoient suggérés par les bourreaux à la torture, s'ils ne s'étoient trouvés relatés dans un examen de sa conscience, en quinze à seize feuilles, qu'elle avoit écrit elle-même pour se préparer à la communion, car cette empoisonneuse étoit dévote; ce n'étoit pas un masque dont elle se couvroit, c'étoient les pensées et les sentimens de son siècle qui avoient pénétré dans son cœur, comme dans tous les autres. (1)

Les aveux de la Brinvilliers avoient appris à la France que le crime d'empoisonnement étoit bien plus commun qu'on ne l'avoit supposé;

(1) Lettres de mad. de Sévigné, du 7 juillet 1676 et suiv. T. V, p. 111. — Archives curieuses de l'Histoire de France. T. XII, p. 1-121, contenant les pièces du procès.

Digitized by Google

que c'étoit dans les rangs les plus élevés de la société qu'on trouvoit les personnes disposées à acheter et à administrer ce que, par une odieuse plaisanterie, on appeloit alors *de la poudre de succession*. Penautier, trésorier général des États de Languedoc, et receveur général du clergé de France, fut bieu près de recevoir la question : « mais il avoit un nombre infini d'amis d'impor- « tance, qui n'oublioient rien pour le servir et « qui jetoient de l'argent partout. » Il parut aussi que Mme de Brinvilliers, avec laquelle il avoit été lié, l'épargna dans ses interrogatoires (1). Cependant les soupçons, pas plus que les crimes, ne s'arrêtèrent point ; ils se portèrent surtout sur quelques femmes, la Voisin, la Vigouroux, dont les Espagnols cachent le honteux métier sous le nom arabe d'Alcahueta. Comme en Espagne, elles ne se contentoient point d'être les entremetteuses des amours illégitimes et de la débauche ; elles offroient des philtres aux amans et aux amantes pour se faire aimer, des remèdes pour procurer les avortemens, pour rendre la virginité aux filles qui l'avoient perdue. Elles ne comptoient pas uniquement sur les drogues pernicieuses qu'elles administroient ; elles cachoient leur efficacité sous une apparence de sorcellerie ; elles furent sollicitées de prédire l'avenir, et elles s'y prêtèrent. La Voi- 1680.

(1) Lettre de mad. de Sévigné, du 10 juillet. T. V, p. 108.

Digitized by Google

1680 sin commença aussi à vendre des *poudres de succession ;* l'affluence des personnes, même de la plus haute classe, qui venoient la consulter étoit telle, qu'elle quitta bientôt son chétif logement pour prendre une maison. Elle eut un suisse, des laquais, et toutes les commodités du luxe. Cette manie de briller fut ce qui la perdit; elle fut arrêtée en 1679, et enfermée à la Bastille, avec quarante de ses complices, parmi lesquels on nomme la Vigouroux, son frère le Sage, et un prêtre nommé Étienne Guibourg. Interrogée sur les personnes qui fréquentoient le plus sa maison, elle nomma la duchesse de Bouillon, la comtesse de Soissons et le maréchal de Luxembourg. Ce fut alors que le roi, par une ordonnance du 11 janvier 1680, établit à l'Arsenal une commission chargée de faire le procès aux empoisonneurs et aux magiciens. Le roi dit à Mme de Carignan, belle-mère de la comtesse de Soissons : « Madame, j'ai bien voulu « que madame la comtesse se soit sauvée, peut-« être en rendrai-je compte un jour à Dieu et « à mes peuples. » En effet, le duc de Bouillon, son beau-frère, étoit venu avertir cette princesse, comme elle étoit au jeu, qu'il y avoit un ordre de la conduire à la Bastille, et elle étoit partie immédiatement pour se mettre en sûreté dans les pays étrangers. Sa fuite donna plus tard un grand général aux ennemis de la France.

Digitized by Google

Elle étoit mère du prince Eugène, qui quitta la France l'année suivante. La marquise d'Alluye s'enfuit avec elle, le marquis de Cessac suivit son exemple; le maréchal de Luxembourg fut mis à la Bastille le 24 janvier; Mmes de Bouillon et de Tingry furent interrogées, le marquis de Feuquières, Mmes de la Ferté et du Roure le furent ensuite; mais il paroît d'après leurs interrogatoires, ou du moins on publia seulement, que tous ces personnages de la cour ne s'étoient adressés à la Voisin que comme à une devineresse, et non comme à une empoisonneuse; que quelques uns l'avoient fait par pure plaisanterie; que la duchesse de Bouillon, une des Mancini, nièce du cardinal Mazarin, avoit bien demandé à la Voisin « un peu de poison pour faire mou-
« rir un vieux et ennuyeux mari qu'elle avoit,
« et une invention pour épouser un jeune homme
« qu'elle aimoit. Ce jeune homme étoit M. de
« Vendôme, qui la menoit d'une main, et M. de
« Bouillon, son mari, de l'autre; et de rire.
« Quand une Mancini ne fait qu'une folie comme
« celle-là, c'est donné; et ces sorcières vous
« rendent cela sérieusement, et font horreur à
« toute l'Europe d'une bagatelle. » (1) 1680.

Parmi les questions cependant qu'on avoit faites à la sorcière, il y en avoit qui regar-

(1) Lettres de mad. de Sévigné, de janvier 1680 entre autres. T. VI, p. 418.

Digitized by Google

1680. doient le roi, et qui acquéroient par là, aux yeux des juges, bien plus de gravité. Un membre de la chambre de l'Arsenal dit à M. de la Reynie qui faisoit les fonctions de partie publique : « Mais, monsieur, à ce que je vois, nous ne « travaillons ici que sur des sorcelleries et des « diableries, dont le parlement de Paris ne re- « çoit point les accusations. Notre commission « est pour les poisons, d'où vient que nous « écoutons autre chose? » La Reynie fut surpris et lui dit : « Monsieur, nous avons des ordres « secrets » (1). Après tout, la Voisin, la Vigouroux et leurs associés obscurs, furent seuls punis du dernier supplice; les gens de qualité en furent quittes pour la prison ou l'exil; aucun d'eux ne fut convaincu d'empoisonnement, et un édit de juillet 1682, en renouvelant les anciennes ordonnances contre les devins et magiciens, ne les qualifia plus que d'imposteurs, tandis qu'il redoubla de sévérité et de précautions préventives contre les empoisonneurs. (2)

M. de Pomponne, le plus honnête homme entre les ministres de Louis XIV, avoit perdu sa place à l'occasion du mariage de la dauphine.

(1) Mad. de Sévigné. T. VI, p. 442. La Reynie, qui présidoit la chambre ardente, étoit lieutenant de police, et depuis dix ans il suivoit la trace de tous ces crimes secrets.

(2) Isambert, Lois anciennes. T. XIX, p. 226 et 396. — Dulaure, Hist. de Paris. T. V, p. 26, seq. — Mém. de La Fare, ch. 9, p. 248. — Capefigue. T. II, ch. 22, p. 189.

Digitized by Google

On l'accusa d'avoir fait cacher le courrier qui 1680.
apportoit la réponse de Bavière sur ce mariage pour ne pas troubler une partie de plaisir qu'il devoit faire à la campagne, et où se trouvoit Mme de Sévigné. Le roi donna sa place de ministre des affaires étrangères à celui même qui avoit écrit la dépêche, Colbert de Croissi, frère du ministre des finances et alors ambassadeur en Bavière. « C'étoit, dit Saint-Simon, un homme « d'un esprit sage, mais médiocre, qu'il répa- « roit par beaucoup d'application et de sens, et « qu'il gâtoit par l'humeur et la brutalité natu- « relles à sa famille » (1). Louis s'étoit plaint « que tout ce qui passoit par Pomponne perdoit « de la grandeur, de la force qu'on doit avoir en « exécutant les ordres d'un roi de France qui « n'est pas malheureux. » Il ne trouva point cette résistance à son humeur impérieuse dans Croissi. Il étoit alors enivré de ce qu'il nommoit sa gloire. Il se croyoit appelé à déployer une activité infatigable, pour donner des preuves toujours nouvelles de sa puissance, pour renverser toute opposition à sa volonté, pour montrer à ses voisins qu'il se croyoit seul arbitre de leurs droits, et qu'il ne reculeroit jamais devant les plaintes ou les menaces d'aucun po-

(1) Mad. de Sévigné, Lettres du 22 nov. 1679 et suiv. T. VI, p. 294. — Saint-Simon, ch. 35. T. I, p. 379. — La Hode. L. XXXIX, p. 202. — Flassan. L. III, p. 471.

Digitized by Google

1680. tentat. Deux hommes de rares talens, Louvois et Colbert, qui étoient à la tête de son ministère, entroient entièrement dans ses vues; ils ne se proposoient de but que sa grandeur, et ne se croyoient liés par aucun autre devoir que celui de l'atteindre. Ils savoient lui rendre tout facile, et remplir toujours sans pitié et ses coffres et les cadres de son armée. Leur jalousie l'un de l'autre ne se manifestoit presque que par leur rivalité à servir avec plus de zèle le pouvoir absolu.

Le roi ne désarmoit point; il tenoit sur pied assez de soldats pour faire trembler toute l'Europe; en même temps il faisoit élever de toutes parts de nouvelles forteresses. Pendant l'été de 1680, il visita d'abord ses ports de mer, Boulogne, Calais, Dunkerque; puis les places nouvellement conquises aux Pays-Bas, Ypres, Lille, Valenciennes, Cambray, et partout il ordonna des fortifications nouvelles, dont il suivoit les travaux avec intelligence. En même temps il faisoit bâtir en Cerdagne la forteresse de Mont-Louis, pour remplacer Puycerda qu'il avoit conquis en 1678, et rendu à la paix. En Alsace, Huningue fut bâtie à demi-lieue de la frontière des Suisses, pour les intimider, et Sarre-Louis, à l'autre extrémité de la province, pour fermer l'entrée de la Lorraine. Il releva en même temps les fortifications de Landau et de Phalsbourg. Tous ces travaux étoient sans

Digitized by Google

doute destinés à protéger les conquêtes judiciaires qu'il comptoit faire en Alsace. En effet, il instituoit alors même deux chambres de justice, l'une à Brisach, l'autre à Metz, avec commission de réunir les terres démembrées de l'Alsace, et les fiefs des trois évêchés. (1) 1680.

Par le traité de Munster, qui avoit été confirmé par celui de Nimègue, la maison d'Autriche n'avoit cédé à la France, en Alsace, que ce qui lui appartenoit à elle-même : elle avoit expressément réservé à l'Empire la souveraineté de la noblesse immédiate, et celle des villes impériales. Le roi ne voulut tenir aucun compte des droits des princes de l'Empire; la chambre de *réunion* établie à Metz, révoquant tous les démembremens des trois évêchés de Metz, Toul et Verdun, faits depuis des siècles par divers évêques qui avoient voulu favoriser leurs familles, réunit à la couronne, en 1680, plus de quatre-vingts fiefs, dont plusieurs étoient importans, tels que Hombourg, Pont-à-Mousson, Salm, Sarrebourg, Saarbruck, et Vaudémont. La chambre de Brisach ordonna la même année que le roi entreroit en pleine possession de la souveraineté des dix villes impériales de la préfecture de Haguenau, et de la

(1) Mém. du marq. de La Fare. T. LXV, ch. 9, p. 233. — La Hode, Hist. de Louis XIV. L. XL, p. 207. — Limiers. L. IX, p. 377. — Larrey. T. V, p. 13.

Digitized by Google

1680. prévôté de Weissembourg; le parlement de Besançon enfin réunit à la Franche-Comté, par arrêt du 30 août 1680, le comté de Montbelliard. Ces réunions, qu'on nommoit en Allemagne *incamérations*, furent exécutées militairement. L'acquisition de Strasbourg étoit bien autrement importante, mais la chambre de Brisach ne la prononça point : ce fut Louvois qui corrompit les magistrats de cette antique et puissante république; ils vendirent la bourgeoisie qui s'étoit confiée à eux, et le 30 septembre 1681, ils ouvrirent en trahison leurs portes au baron de Montclar, qui s'en empara au nom de Louis XIV (1). Le roi y fit son entrée le 23 octobre, et pour consoler la ville de Strasbourg de la perte de sa liberté, il lui promit de grands priviléges municipaux, qu'il respecta peu dans la suite. Il rétablit l'évêque dans son siége, et les chanoines dans leur cathédrale, dont les luthériens avoient été en possession pendant cent cinquante-deux ans; et il fit travailler aux fortifica-

(1) L'un des magistrats séduits par Louvois, le préteur royal Obrecht, fut plus tard employé par Louis XIV dans la carrière diplomatique. Saint-Simon. T. II, ch. 7, p. 99. Nous nous étions flattés de trouver dans les documens inédits concernant l'Alsace, que vient de publier M. Vanhuffel, des détails curieux sur la dernière catastrophe de cette république, qui, au temps de la réforme avoit joué un grand rôle en Allemagne. Mais les lettres relatives à Strasbourg, qu'il a imprimées, p. 126 et suiv., ne nous apprennent rien de nouveau.

Digitized by Google

tions, de manière à faire de Strasbourg une des plus fortes places de l'Europe. (1) 1680.

L'Allemagne s'alarma, et retentit de clameurs sur ces usurpations violentes; mais personne ne vouloit la guerre, personne ne se sentoit en état de la faire. La France seule menaçoit, attaquoit, et se croyoit certaine qu'on ne lui résisteroit pas. Elle venoit encore de faire entrer quatre mille chevaux en Flandre, et trois mille dans le Luxembourg, pour y vivre à discrétion, jusqu'à ce que la cour d'Espagne eût décidé laquelle des deux places, de Dinan ou de Charlemont, elle livreroit en exécution du traité de Nimègue; bien que ce traité portât qu'en cas de difficulté pour l'exécution, on n'agiroit point par voies de fait. En même temps, Colbert mettoit sur un pied formidable la marine, pour laquelle il publioit un code nouveau; il dispensoit les habitans des côtes du service des troupes de terre; mais il les obligeoit, en retour, à fournir soixante mille matelots, dont le tiers seulement étoit réservé aux vaisseaux de guerre (2). Il mettoit de nouveaux bâtimens en construction, et il complétoit l'armement de Toulon. Ces dépenses pro-

(1) La Hode. L. XL, p. 208, 221. — Limiers. L. IX, p. 385, avec extrait des registres de la ch. de Metz. — Flassan, Diplom. franç. T. IV, p. 60.

(2) Ordonnance de la marine, Fontainebleau, août, 1681. Isambert. T. XIX, p. 282. — La Hode. L. XL, p. 211.

Digitized by Google

1680 digieuses ne déterminoient point le roi à porter plus d'économie dans celles qui étoient de pur caprice; peu content des bâtimens qu'il avoit fait élever à grands frais à Versailles, il les fit tous abattre pour recommencer sur un plan de plus grande magnificence. Malgré la pesanteur du fardeau dont les peuples étoient accablés, les impôts n'auroient pu suffire à tant de prodigalités; mais les emprunts y suppléoient : deux édits, depuis la paix, avoient déjà créé deux nouveaux millions de rentes. (1)

Tous les souverains de l'Europe se sentoient également menacés; l'Espagne et l'Angleterre s'unirent par une nouvelle alliance, signée à Windsor, le 30 juin 1680. Mais après les désastres éprouvés dans la dernière guerre, ces deux puissances ne songeoient point à en commencer une autre. L'Espagne s'enfonçoit toujours plus avant dans sa ruine; don Juan d'Autriche étoit mort le 17 septembre 1679, et la reine mère, toujours jalouse de lui, étoit rentrée en crédit, Charles II d'Espagne, dans sa déplorable foiblesse, ne pouvant se passer d'être gouverné. Charles II d'Angleterre étoit plus habile, mais non moins méprisable; Louis XIV, croyant n'avoir plus besoin de lui, avoit retranché sa pension; c'étoit la cause de la colère qui l'avoit porté à une nouvelle alliance avec

(1) Édits de mai et de juin 1679.

Digitized by Google

l'Espagne. Barillon, l'ambassadeur français, 1680.
s'étoit alors rapproché du parti populaire; il s'étoit lié avec les chefs presbytériens, il leur avoit fait accepter de l'argent de France, et, d'après ses dépêches du 14 novembre 1679 et du 5 décembre 1680, on voit qu'il excitoit cette fermentation de la chambre des communes, qui vouloit exclure le duc d'York, comme catholique, de tout droit à succéder à la couronne (1). Des agens français excitoient de la même manière, et par des promesses et par de l'argent, les mécontens hongrois à revendiquer les libertés de ce royaume. Les Hollandais enfin, accablés par les dettes qu'ils avoient contractées pendant la dernière guerre, étoient résolus à ne reprendre les armes qu'à la dernière extrémité. Aussi Louis XIV, au lieu de s'inquiéter de la fermentation qu'il avoit excitée en Europe, prit ce moment pour se faire de nouveaux ennemis dans l'intérieur même de ses États.

Louis XIV avoit abandonné sa conscience aux jésuites, et ceux-ci mettoient bien plus d'importance à abattre, par son aide, ceux qu'ils regardoient comme ennemis de leur église ou de leur ordre, qu'à réformer les mœurs du monarque (2). Les prodigieux talens qui

(1) *Voyez* ces dépêches dans Flassan. T. IV, p. 4.

(2) « Le père La Chaise, écrivoit en 1676 mad. de Maintenon à mad. de Saint-Géran, a déploré vingt fois avec moi les

Digitized by Google

1680. s'étoient développés dans les écoles de Port-Royal, les hautes vertus des solitaires, l'attachement qu'avoient pour eux presque tous les hommes de génie qui illustroient ce grand siècle, avoient causé aux jésuites la plus inquiète jalousie. La rivalité du confessionnal pouvoit élever ou renverser le pouvoir politique. Si le roi, dont la dévotion prenoit chaque jour un caractère plus prononcé, se laissoit influencer par les hommes les plus religieux de son royaume, par ceux qu'il voyoit les uns après les autres renoncer au monde pour se consacrer à la retraite et à la pénitence, il pouvoit être tenté d'appeler un janséniste à la direction de sa conscience, et alors c'en étoit fait de ce pouvoir si habilement organisé; la souple morale d'Escobar et des casuistes, si accommodante pour un jeune monarque entraîné par toute la fougue des passions, les auroit décriés auprès d'un roi pieux, comme elle les décrioit auprès du public; aussi les directeurs de la conscience de Louis s'étudioient-ils avant toute chose à lui inspirer de la répugnance pour les jansénistes. Son aversion pour eux étoit si grande, qu'on ne sauroit comprendre que des

égaremens du roi; mais pourquoi ne lui interdire pas absolument l'usage des sacremens? Il se contente d'une demi-conversion. *Vous voyez bien qu'il y a du vrai dans les petites lettres* (les Provinciales de Pascal). » Lettres de mad. de Maintenon. T. II, p. 102.

Digitized by Google

doctrines presque inintelligibles sur la grâce aient pu l'exciter. Il s'éloigna tout à coup d'une femme qu'il aimoit, parce qu'il la crut alliée aux jansénistes; il se rapprocha d'un homme qu'on avoit desservi en l'accusant de jansénisme, lorsqu'il apprit qu'il ne croyoit pas même en Dieu. Les jésuites ne s'étoient pas épargnés pour perdre Pomponne, un des membres de cette grande famille d'Arnauld d'Andilly, qui faisoit la gloire de Port-Royal. Après sa disgrâce, un redoublement de vexations, pour obliger tous ceux dont les opinions étoient suspectes à signer le formulaire, fit résoudre Nicole et les autres chefs de la secte à acheter l'île de Noordstrant, dépendante du séminaire de Malines, pour s'y retirer, et y faire un établissement hors de France; mais ce projet d'émigration, encore qu'il ne fût point exécuté, fut représenté par les jésuites presque comme un acte de haute trahison. (1) 1680.

Dans le même temps, le roi manifestoit plus ouvertement qu'il ne l'eût encore fait, sa volonté d'abolir la religion réformée dans ses États. Les vexations systématiques exercées contre les huguenots redoubloient avec un acharnement qui ne laissoit plus douter que le roi ne vît en eux des ennemis; il employoit les séductions à prix d'argent, les menaces et la violence pour effectuer ce qu'on nommoit des

(1) La Hode. L. XXXIX, p. 203.

Digitized by Google

1680. conversions. Un homme de lettres qui s'étoit illustré par ses talens, par son courage pour la défense de son ami Fouquet, Pellisson, sacrifia sa conscience à son désir de la faveur royale, ou à son amour de l'argent. Il embrassa le catholicisme en 1670, et introduit dès lors dans la confidence de Louis XIV, qui se servit de lui pour la rédaction de ses Mémoires, il fut chargé d'une espèce de ministère pour accélérer et acheter les conversions. Il avertit les évêques qu'un moyen sûr de plaire au roi étoit d'envoyer de nombreuses listes de convertis. Il leur fit passer des fonds, pris sur la caisse des économats, dont le roi lui avoit confié l'administration, en consacrant le tiers de leur produit à la conversion des hérétiques. Les évêques lui renvoyoient les listes, avec le prix des conversions en marge, et toutes les pièces justificatives, c'est-à-dire les abjurations et les quittances. Le prix courant des conversions dans les provinces éloignées étoit de six livres par tête de converti. Ces prétendues conversions achetées dans la lie des calvinistes, et plus encore parmi des gens qui prétendoient être de leur religion, seulement pour l'abjurer; les surprises, les fraudes pieuses qui s'y mêlèrent, et tous ces comptes exagérés rendus par des commis infidèles, par leur chef, au moins suspect, (car ses livres, dès cette époque, ne présentent plus aucune régularité), persuadè-

Digitized by Google

rent au roi que les réformés n'étoient plus attachés à leur religion, et que le moindre intérêt suffiroit pour les engager à la sacrifier : ce préjugé décida du reste de sa conduite. Des sommes très considérables furent long-temps employées à cette œuvre de corruption, et ce fut pour en accroître le fonds que le roi mit tant de zèle à étendre le droit de régale, qui le brouilla avec la cour de Rome; on eut même soin de suspendre la nomination d'un assez grand nombre de bénéfices, pour fournir à ces premiers achats des consciences; mais du moment que la caisse ne fut plus chargée que de payer les pensions promises à ceux qui s'étoient convertis, on oublia d'y faire verser les sommes nécessaires; la plupart de ces pensions ne furent plus payées, et les nouveaux convertis tombèrent à la fois dans l'opprobre et dans la misère par l'infidélité de leurs convertisseurs. (1) 1680.

Quelques fripons, à qui il n'en coûtoit qu'une abjuration pour obtenir une modique récompense, retournèrent au prêche aussitôt qu'ils eurent escamoté le prix de leur marché; il fallut employer la contrainte pour les retenir dans l'Église où ils étoient entrés : ce fut la cause de l'ordonnance du 15 mars 1679, qui, outre la peine du bannissement, prononçoit contre les

(1) Rhulières, Éclaircissemens historiques sur la Révocation de l'Édit de Nantes. T. I, ch. 7, p. 143.

1680. relaps celle de l'amende honorable et de la confiscation des biens (1). D'autres édits ordonnoient la démolition des temples, pour de prétendues offenses faites au curé du lieu; la suppression du culte réformé tandis que les archevêques ou évêques faisoient la visite de leur diocèse; la suppression de la chambre mipartie de Castelnaudary, la dernière des garanties qui eût été donnée aux huguenots pour l'impartialité de la justice (2); la défense à tous seigneurs hauts-justiciers d'établir dans leurs terres des juges et officiers autres que catholiques. En février 1680, il fut interdit aux femmes de la religion d'exercer les fonctions de sages-femmes; en août, il fut interdit d'employer aucun réformé au recouvrement des tailles; en septembre, il fut enjoint aux greffiers, notaires, procureurs et sergens de la religion, de se défaire de leurs charges (3). Les juges, et à leur défaut les syndics et marguilliers des paroisses, furent autorisés à entrer chez les religionnaires malades, pour les sommer de se convertir. Le mariage fut interdit entre les catholiques et les religionnaires, et les enfans nés de tels mariages furent déclarés bâtards et incapables de succéder. Les religion-

(1) Isambert. T. XIX, p. 184 et 218.
(2) Juillet 1679. Isambert. T. XIX, p. 205.
(3) Isambert. T. XIX, p. 231, 252, 258.

Digitized by Google

naires accusés de crimes prévôtaux ne purent, comme les autres sujets, demander leur renvoi au parlement, en prouvant qu'ils étoient domiciliés. Les nouveaux convertis furent dispensés pendant deux ans du logement des gens de guerre, et de contribution à leur occasion. Enfin une déclaration du 7 juin 1681 porta que les enfans des religionnaires pourroient se convertir à l'âge de sept ans, et faisoit défense aux religionnaires de faire élever leurs enfans à l'étranger. (1) 1680.

Cette dernière ordonnance autorisa la plus cruelle et la plus odieuse des violences faites aux familles huguenotes : leurs enfants furent exposés à tous les genres de séduction pour les détacher d'elles; souvent ils leur furent enlevés de vive force; Mme de Maintenon abusa plus qu'une autre de cette loi injuste et du crédit dont elle jouissoit; elle enleva au marquis de Villette ses enfans, pendant qu'une commission du ministre de la marine l'occupoit sur mer, et elle prétendit, par cette odieuse trahison, s'acquitter de la reconnoissance qu'elle devoit à la marquise de Villette, sa tante et sa bienfaitrice. Un de ces enfans, depuis la marquise de Caylus, dit dans ses Souvenirs : « Je pleurai d'abord « beaucoup; mais je trouvai le lendemain la

(1) Isambert. T. XIX, p. 256, 265, 257, 265, 266.

Digitized by Google

1680. « messe du roi si belle, que je consentis à me « faire catholique, à condition que je l'enten- « drois tous les jours, et qu'on me garantiroit « du fouet. C'est là toute la controverse qu'on « employa, et la seule abjuration que je fis. » (1)

Mme de Maintenon avoit l'esprit trop juste pour approuver ces sacriléges violences. En 1672, elle écrivoit à son frère, qui faisoit alors la guerre en Hollande : « On m'a porté sur votre « compte des plaintes qui ne vous font pas « honneur ; vous maltraitez les huguenots, « vous en cherchez les moyens, vous en faites « naître les occasions ; cela n'est pas d'un homme « de qualité. Ayez pitié de gens plus malheu- « reux que coupables ; ils sont dans des erreurs « où nous avons été nous-mêmes, et d'où la « violence ne nous auroit jamais tirés. Ne les « inquiétez donc point ; il faut attirer les hommes « par la douceur et la charité, Jésus-Christ « nous en a donné l'exemple, et telle est l'in- « tention du roi » (2). Mais Mme de Maintenon, et par caractère et par politique, ne luttoit jamais avec des volontés plus puissantes que la sienne ; au contraire, elle y conformoit bientôt ses sentimens. « Le roi, écrivoit-elle en août

(1) Souvenirs de mad. de Caylus. T. LXVI, p. 373. — Lettres de mad. de Maintenon à mad. de Villette. T. I, p. 267, et à mad. de Saint-Géran. T. II, p. 112.

(2) Lettres de mad. de Maintenon. T. I, p. 94.

Digitized by Google

« 1681, commence à penser sérieusement à son 1680.
« salut et à celui de ses sujets; si Dieu nous le
« conserve, il n'y aura plus qu'une religion
« dans son royaume. C'est le sentiment de M. de
« Louvois, et je le crois là-dessus plus volon-
« tiers que M. Colbert, qui ne pense qu'à ses
« finances, et presque jamais à la religion. » (1)

L'argent qu'on employoit à payer les conversions provenoit surtout des régales; on avoit d'abord proposé de prendre sur les gros bénéfices le prix des conversions, mais le plus grand nombre de ceux qui en étoient pourvus aima mieux abandonner les bénéfices vacans que de sacrifier un peu de ce qu'il possédoit (2). Nous avons vu que, dès l'an 1673, le roi avoit éprouvé l'opposition des évêques d'Alais et de Pamiers, quand il avoit voulu étendre le droit de régale à tout le royaume; c'étoit une usurpation de la puissance temporelle sur la spirituelle; la cour de Rome avoit dû naturellement s'y opposer, et Innocent XI, scrupuleux selon les uns, bigot et obstiné selon les autres, ne vouloit point céder, et il se fondoit sur les déclarations précises des sacrés canons. Louis XIV avoit entre les mains les moyens de récompenser ou de punir ses prélats, il les choisissoit parmi sa noblesse, et il les trouvoit toujours disposés

(1) Lettre à la comtesse de Saint-Géran. T. II, p. 112.
(2) Rhulières, Éclaircissemens. T. I, p. 146.

Digitized by Google

1680. d'avance au respect, à l'enthousiasme et à l'obéissance; aussi il s'irritoit de ce que, tandis que son clergé demandoit à être un instrument docile de sa puissance, le chef de l'Église lui opposoit une volonté inflexible, et une autorité qu'il prétendoit égale à la sienne.

De tout temps l'ordre judiciaire s'étoit montré en France jaloux du sacerdoce; aussi, sous prétexte de garantir l'autorité royale, il s'étoit attaché à contenir le clergé français dans l'obéissance, et à refuser à la cour de Rome presque toute action dans le royaume. Il avoit donné le nom de libertés gallicanes aux bornes qu'il avoit élevées contre le pouvoir des papes, encore que ces bornes n'eussent d'autre effet que de mettre l'Église de France dans une absolue dépendance du roi. Cette politique rapprochoit les parlemens des jansénistes; car ceux-ci disputoient l'infaillibilité de la cour de Rome, ils vouloient conserver l'autorité des évêques pour décider les questions de foi et de discipline, et ils confioient le maintien de l'unité de l'Église aux conciles plutôt qu'aux papes. Mais le roi avoit tant d'aversion pour le nom seul des jansénistes qu'il n'acceptoit point leur alliance. D'ailleurs c'étoient des hommes de conscience que l'intérêt ne faisoit pas fléchir, et qui n'auroient pas plus que le pape voulu transmettre au roi le droit de disposer des bénéfices ecclésiastiques.

Digitized by Google

Un docteur de Sorbonne nommé Gerbois venoit de publier un livre dans lequel il établissoit que les causes majeures devoient être jugées par les évêques, avant d'être portées à la décision de la cour de Rome; c'étoit entrer dans le système des jansénistes sur l'indépendance de l'épiscopat, mais Gerbois avoit eu grand soin d'éviter tout soupçon de jansénisme. Innocent XI condamna ce livre le 18 décembre 1679, comme tendant à l'hérésie et injurieux au saint-siége. L'assemblée du clergé de France le fit examiner à son tour, et Maurice le Tellier, archevêque de Reims, rapporta que les commissaires avoient trouvé l'ouvrage de Gerbois plein d'une bonne doctrine, de beaucoup d'érudition, et digne de la protection de l'assemblée. (1) 1680.

Ainsi la cour de Rome et l'Église de France se trouvoient en différend, et sur leurs droits et leur autorité, et sur la question des régales qui touchoit à leurs revenus. Quant aux régales, les défenseurs des immunités ecclésiastiques s'étoient prononcés avec cette violence de langage qu'adoptent trop souvent des hommes qui croient servir leur conscience en s'abandonnant à leur haine et à leur orgueil. Les évêques d'Alais et de Pamiers, qui s'étoient opposés les premiers

(1) La Hode. L. XL, p. 215. — Biogr. univ., art. Gerbois. T. XVII, p. 177.

Digitized by Google

1680. à l'extension de la régale, étoient morts tous les deux; mais le dernier, avant de mourir, en avoit appelé au pape. Ils avoient été remplacés par des grands-vicaires nommés par les chapitres, et ceux-ci avoient déclaré livrés à Satan et chassés de l'Église ceux qui avoient obtenu du roi, en vertu de son droit de régale, des bénéfices dans les diocèses d'Alais et de
1681. Pamiers. Ces grands-vicaires se tenoient cachés quand ils tenoient un tel langage. Le parlement de Toulouse condamna l'un d'eux à mort, comme perturbateur du repos public, et criminel de lèse-majesté. Il fut exécuté en effigie le 16 avril 1681. Le pape à son tour annula les sentences des métropolitains, et frappa d'une excommunication majeure ceux qui leur obéiroient. (1)

Pour trouver une issue à de si graves difficultés, le clergé de France fut assemblé au commencement de l'année 1681, sous la présidence de l'archevêque de Paris. Il nomma une commission composée des archevêques de Reims, d'Embrun et d'Albi, et des évêques de La Rochelle, d'Autun et de Troyes, pour examiner les droits contestés. Ce fut Maurice le Tellier, archevêque de Reims, frère du chancelier et oncle de Louvois, qui, le 1er mai, fit un

(1) La Hode. L. XL, p. 217. — Limiers. L. IX, p. 405. — Larrey. T. V, p. 66.

Digitized by Google

rapport au nom de cette commission, et il le fit avec bien plus de zèle pour l'autorité royale que pour celle de l'Église. Cependant il lui étoit difficile de justifier les prétentions de la couronne à un droit qui partout étoit abusif, et dont l'origine étoit toute récente, soit dans le midi du royaume, soit dans les nouvelles conquêtes de Louis XIV. Aussi se contenta-t-il de dire que l'Église devoit se conformer aux désirs d'un si grand roi, en raison des obligations qu'elle lui avoit, et surtout de ses efforts pour extirper l'hérésie. Mais puisque les derniers brefs du pape pouvoient exciter des divisions dangereuses, il demandoit que le roi voulût bien convoquer un concile national, ou une assemblée générale du clergé de France. Louis XIV qui n'aimoit pas les assemblées délibérantes, s'en tint à celle qui devoit être revêtue de moins de pouvoirs. L'assemblée du clergé de France fut convoquée pour le 9 novembre. (1) 1681.

Avant la tenue de cette assemblée, il y avoit eu un nouvel échange de brefs et de réquisitoires entre Rome et la France. Un bref d'Innocent XI, du 1er janvier 1681, cassoit toutes les procédures faites par l'archevêque de Toulouse en faveur de la régale, et déclaroit invalides les confessions reçues, les mariages cé-

(1) La Hode. L. XL, p. 219.— Le bref du pape, dans Limiers. L. IX, p. 406. — Larrey. T. V, p. 68.

Digitized by Google

1681. lébrés par des prêtres institués en vertu de ce prétendu privilége. Ce bref si violent fut supprimé comme un libelle, à la requête du procureur général, par un arrêt du parlement du 31 mars 1681. Ce corps déclaroit, « que quoique ce qui s'est passé depuis quelque temps pût donner lieu de croire cet imprimé véritable, néanmoins quand on le verroit revêtu de toutes les formes qui pourroient le rendre authentique, le respect que nous avons pour le pape nous laisseroit encore douter que Sa Sainteté voulût ainsi renverser la juridiction d'un archevêque, à qui l'on ne peut ôter son droit sans porter en même temps atteinte à celui du pape. » Dès l'année précédente, il avoit été réglé qu'aucunes bulles ou brefs ne pourroient être exécutés que sur lettres patentes contre-signées du grand sceau; et le 21 juin 1681 un arrêt du parlement avoit fait défense au provincial des jésuites de publier les brefs et ordres reçus du pape. (1)

Ce fut au milieu de ces disputes que Bossuet fit, le 9 novembre, le discours d'ouverture de l'assemblée du clergé. Jacques-Bénigne Bossuet, né à Dijon le 27 septembre 1627, étoit déjà reconnu pour le plus éloquent des orateurs qu'ait produits la France; déjà La Bruyère l'avoit

(1) Isambert, Lois franç. T. XIX, p. 251, 262 et 272.

Digitized by Google

appelé *un père de l'Église*, croyant parler ainsi 1681.
d'avance le langage de la postérité. Nommé, en 1669, à l'évêché de Condom, il y avoit renoncé l'année suivante, lorsque le roi le choisit pour précepteur du dauphin. Il remplit dix ans cette fonction, et c'est en vue de l'éducation du prince qu'il composa quelques uns de ses ouvrages les plus célèbres; son Discours sur l'histoire universelle, sa Politique de l'Écriture Sainte, son Traité de la Connoissance de Dieu et de soi-même. Dans ces ouvrages, dans ses écrits plus importans encore de controverse contre les protestans, Bossuet se montra toujours l'homme de l'autorité, l'homme de la tradition. Toute sa controverse avec les protestans se réduisoit à ce seul principe : « Hier on croyoit ainsi, donc aujourd'hui, il faut croire encore de même. » Ce n'est pas que son génie n'eût établi, entre lui et les novateurs, quelques points de contact; dans son livre de l'Exposition de la Foi catholique, il avoit montré la religion facile à croire et à pratiquer, et l'avoit dégagée des absurdités que l'on confondoit avec elle. Sa vénération pour saint Augustin dont il faisoit sa principale étude, le rapprochoit des jansénistes; mais l'autorité du roi et l'autorité du pape s'étoient prononcées contre eux, et il n'hésita point. La première étoit d'un grand poids pour lui, car nul peut-être, au milieu de l'admiration univer-

Digitized by Google

1681. selle pour Louis XIV, n'eut pour lui autant de respect et de dévouement que Bossuet. Dans sa religion comme dans sa politique, tout en lui tendoit au despotisme. (1)

Bossuet avoit terminé l'éducation du dauphin, et il avoit été promu à l'évêché de Meaux, lorsqu'il prononça le sermon d'ouverture à l'assemblée du clergé de France. Il y établit « la primauté accordée à saint Pierre, malgré ses fautes, ce qui doit apprendre à ses successeurs à exercer une si grande puissance avec humilité et condescendance. » Ces premiers mots indiquoient l'esprit dans lequel vouloit procéder une assemblée toute composée d'hommes que le roi avoit promus à leur dignité, qu'il pouvoit élever plus haut encore, et qui, dans le sein de leurs familles et dans toute la France, n'entendoient parler que de soumission et d'obéissance. Il y avoit cependant quelques abus scandaleux dans l'exercice du droit de régale qu'ils réformèrent. Le roi étoit en possession, quand la régale étoit ouverte, de conférer les doyennés, les archidiaconés et les prébendes, sans que ceux qui en étoient pourvus prissent aucune institution canonique ni mission des prélats. L'assemblée obtint du roi un édit vérifié en parlement
1682. le 24 janvier 1682, qui interdisoit de conférer

(1) Prosp. de Barante, art. Bossuet dans la Biogr. univ. T. V, p. 225.

Digitized by Google

ces bénéfices à ceux qui n'avoient pas l'âge, les degrés et les capacités prescrites par les saints canons, et qui obligeoit les élus à se présenter aux vicaires généraux ou aux évêques, pour en obtenir l'approbation et la mission canoniques. L'assemblée faisant sonner bien haut cette nouvelle preuve de la bonté du roi, signa unanimement, le 3 février, l'acte de consentement à l'extension de la régale. (1) 1682.

Mais la même assemblée ne tarda pas à rendre, sur les limites de la puissance pontificale, une décision bien autrement importante. Ce sont les quatre Propositions dont la rédaction est attribuée à Bossuet, et qu'il a entrepris de défendre dans un Traité publié après sa mort. Le préambule ne les présente point comme une doctrine nouvelle, mais au contraire comme des vérités antiques, qu'il importe de publier, pour empêcher que les novateurs n'écartent de la mère Église les âmes des simples, en représentant la primauté de saint Pierre et de ses successeurs comme onéreuse aux rois et aux peuples. Cette puissance, disoit l'assemblée, 1°. ne s'étend qu'aux choses spirituelles, qui se rapportent au salut éternel; les papes n'en ont aucune, directe ou indirecte, sur les choses temporelles; par conséquent ils n'ont aucun droit

(1) Isambert, Recueil des anc. lois franç. T. XIX, p. 374. — La Hode. L. XLI, p. 225.

Digitized by Google

1682. à déposer les rois, ni à délier les sujets de leur serment de fidélité; 2°. la puissance des successeurs de saint Pierre ne déroge nullement aux décisions du concile de Constance, dans ses sessions 4 et 5, sur l'autorité des conciles généraux; 3°. elle doit être limitée par les canons, et par les règles et les usages adoptés par les diverses Églises, entre autres par l'Église de France; 4°. enfin, quoique le pape soit appelé à décider les questions de foi pour toutes les Églises, ses décisions peuvent être réformées tant qu'elles n'ont pas été sanctionnées par le consentement de toute l'Église. (1)

Les quatre propositions enlevoient à l'Église romaine un pouvoir qu'elle étoit bien déterminée à ne pas abandonner; aussi furent-elles repoussées par Innocent XI comme une cruelle offense, dont il demanda le désaveu formel; mais loin de lui complaire, Louis XIV, par un édit, en prescrivit l'enregistrement dans tous les parlemens, bailliages, sénéchaussées, universités, facultés de théologie et de droit canon; il ordonna de les enseigner toutes les années dans toutes les écoles, et il voulut que personne ne pût être reçu licencié ou docteur sans avoir soutenu une thèse en faveur de cette doctrine.

(1) Isambert, Lois franç. T. XIX, p. 384. — La Hode. L. XLI, p. 228. — Limiers. L. IX, p. 410. — Larrey. T. V, p. 71.

Digitized by Google

Toutefois, l'assemblée étoit inquiète du scandale que pourroit causer une brouillerie si ouverte avec la cour de Rome; aussi elle chercha à contrebalancer cet effet par le zèle qu'elle déploya pour la conversion des huguenots. Elle représenta au roi que jamais moment plus propice ne s'étoit présenté pour ramener les brebis égarées à la communion de Rome, puisque l'Église avoit un chef qui donnoit l'exemple de toutes les vertus, et que tous les abus qu'on avoit pu reprocher à sa discipline étoient corrigés. En réponse à ces instances, le roi adressa deux circulaires, l'une aux évêques, l'autre aux intendans du royaume, les engageant à réunir tous leurs efforts pour ramener les prétendus réformés au sein de la mère Église. Ces circulaires, dans lesquelles le roi recommandoit « de ménager avec douceur les esprits, et de ne « se servir que de la force des raisons pour les « rappeler à la connoissance de la vérité » (1), étoient cependant accompagnées de mesures de rigueur tous les jours plus sévères. Les huguenots, froissés dans toutes leurs affections, traversés dans toutes leurs entreprises, assurés de la défaveur la plus scandaleuse devant toutes les administrations et tous les tribunaux, commençoient de toutes parts à quitter le royaume; un 1682.

(1) Circulaire du 10 juillet, Isambert. T. XIX, p. 393.

Digitized by Google

1682. édit du 18 mai leur défendit d'en sortir avec leurs familles, pour aller s'établir à l'étranger, sous peine des galères à perpétuité contre les chefs desdites familles, et d'amende arbitraire, qui ne pourra toutefois être moindre que de trois mille livres, contre ceux qui seront convaincus d'avoir contribué à leur sortie. Peu de jours après, un arrêt du conseil étendit les châtimens des relaps aux prétendus nouveaux convertis qui retourneroient à l'hérésie, encore qu'ils n'eussent ni écrit ni signé leur abjuration. Des listes de ces nouveaux convertis furent signifiées aux ministres et consistoires, pour qu'ils ne leur permissent point de rentrer dans leurs temples, sous peine de démolition de ces temples. Les ventes d'immeubles faites par des religionnaires émigrés furent déclarées nulles et frappées de confiscation, si elles avoient été faites moins d'une année avant leur retraite. Toute assemblée de religionnaires ailleurs que dans leurs temples leur fut interdite, toute charité collective leur fut prohibée, et les fonds qu'ils avoient recueillis entre eux pour leurs pauvres, furent confisqués au profit des hôpitaux. (1)

Le roi n'étoit pas tellement préoccupé des affaires religieuses de son royaume, qu'il laissât

(1) *Voyez* la suite de ces ordonnances dans Isambert. T. XIX, p. 388, 389, 391, 395, 407, 411, 413.

Digitized by Google

le reste de l'Europe en repos; il commençoit à 1682
tourner sur l'Italie ses vues ambitieuses. Charles Emmanuel II de Savoie étoit mort en 1675; sa veuve, Jeanne, de la branche française de Savoie-Nemours, étoit demeurée régente pour son fils Victor Amédée II; Louis désiroit réunir à la France les États de Savoie, et il crut avoir trouvé un moyen d'y réussir en faisant épouser au jeune duc sa cousine germaine, la princesse héritière du royaume de Portugal, née aussi bien que lui d'une princesse de Savoie-Nemours; c'étoit la mère de cette héritière du trône qui avoit déposé son mari et épousé son beau-frère. Les deux sœurs, par l'entremise des ambassadeurs de France, demeurèrent aisément d'accord. Il n'étoit point convenu que Victor Amédée, s'il succédoit à la couronne de Portugal, renonceroit à son ancien héritage, mais on croyoit facile de l'y amener, une fois qu'il auroit consenti à quitter l'Italie, et pour l'y déterminer plus aisément, on suscitoit à la régente des rébellions dans les provinces de Mondovi et de Céva, dont elle ne pouvoit venir à bout. Les deux époux étoient déjà fiancés, et le duc étoit sur le point de partir pour le Portugal, lorsque quelques seigneurs piémontais soulevèrent le peuple en lui annonçant que leur souverain avoit consenti à l'abandonner, et déterminèrent Victor Amédée à renoncer au mariage projeté. Ces seigneurs

Digitized by Google

1682. cependant furent punis par la prison ou l'exil, pour avoir contrarié les vues de Louis XIV (1). Celui-ci nouoit dès lors une autre intrigue pour établir sa domination en Piémont. Il désiroit rentrer en possession de la forteresse de Casal, à laquelle Richelieu attachoit tant d'importance. Casal appartenoit alors à Charles IV, duc de Mantoue, prince perdu de débauches, toujours avide d'argent, et qui n'ayant d'autre enfant qu'une fille, voyoit déjà disputer par la maison d'Autriche les droits héréditaires de cette fille sur le Montferrat. Un comte Mattioli qu'il employoit tour à tour dans ses négociations politiques et dans des intrigues amoureuses, muni du blanc-seing de son maître, offrit à Louis XIV de lui livrér Casal pour une grosse somme d'argent. Cette négociation fut découverte, le duc de Mantoue se hâta de désavouer son ministre, et de protester qu'il n'avoit eu jamais une telle pensée; Mattioli fut enlevé, conduit à Pignerol, puis à la Bastille, et on a prétendu de nos jours que c'étoit le fameux prisonnier du masque de fer, comme si, entre tant de victimes d'arrestations arbitraires, c'étoit pour cacher un tel intrigant qu'on auroit pris de si excessives précautions (2). Cependant le

(1) *Carlo Botta Stor. d'Italia.* L. XXIX, p. 317.

(2) M. de Voltaire qui le premier a parlé de l'Homme au masque de fer, dit qu'il fut arrêté peu de mois après la mort

Digitized by Google

duc de Mantoue regrettoit l'argent de France qu'on lui avoit fait espérer. Une seconde fois 1682.

de Mazarin. « On envoya, dit-il, dans le plus grand secret « au château de l'île Sainte-Marguerite, dans la mer de Pro- « vence, un prisonnier inconnu, d'une taille au-dessus de « l'ordinaire, jeune et de la figure la plus belle et la plus « noble. Ce prisonnier dans la route portait un masque dont « la mentonnière avait des ressorts d'acier qui lui laissaient la « liberté de manger avec le masque sur son visage. On avait « ordre de le tuer s'il se découvrait. Il resta dans l'île jusqu'à « ce qu'un officier de confiance, nommé Saint-Mars, gouver- « neur de Pignerol, ayant été fait gouverneur de la Bastille, « l'an 1690, l'alla prendre à l'île Sainte-Marguerite, et le con- « duisit à la Bastille toujours masqué. Le marquis de Louvois « alla le voir dans cette île avant la translation, et lui parla « debout avec une considération qui tenait du respect. Cet « inconnu fut mené à la Bastille, où il fut logé aussi bien qu'on « peut l'être dans le château. On ne lui refusait rien de ce « qu'il demandait. Son plus grand goût était pour le linge « d'une finesse extraordinaire. On lui faisait la plus grande « chère, et le gouverneur s'asseyait rarement devant lui. « Un jour des premiers qu'il était dans l'île, le prisonnier « écrivit avec un couteau sur une assiette d'argent, et jeta « l'assiette par la fenêtre, vers un bateau qui était au rivage « presque au pied de la tour. Un pêcheur à qui ce bateau ap- « partenait ramassa l'assiette et la rapporta au gouverneur. « Celui-ci étonné demanda au pêcheur : Avez-vous lu ce qui « est écrit sur cette assiette, et quelqu'un l'a-t-il vue entre « vos mains? — Je ne sais pas lire, répondit le pêcheur; je « viens de la trouver, personne ne l'a vue. Ce paysan fut re- « tenu jusqu'à ce que le gouverneur fût bien informé qu'il « n'avait jamais lu, et que l'assiette n'avait été vue de personne. « Allez, lui dit-il, vous êtes bien heureux de ne savoir pas « lire.... M. de Chamillart fut le dernier ministre qui eut cet « étrange secret. A sa mort, son gendre le conjura à genoux

Digitized by Google

1682. il vendit sa forteresse pour cinquante mille doublons d'Espagne, et une pension annuelle de 600,000 francs. Les troupes françaises auxquelles la duchesse régente de Savoie accorda le passage, prirent possession de Casal le 30 septembre 1681. L'empereur et le roi d'Espagne en témoignèrent la plus vive indignation, et le duc

« de lui apprendre ce que c'était que cet homme qu'on ne « connut jamais que sous le nom de l'Homme au masque de « fer ; Chamillart lui répondit que c'était le secret de l'État, « et qu'il avait fait serment de ne le révéler jamais. » Siècle de Louis XIV, ch. xxv, p. 391. On voit non seulement qu'aucune de ces circonstances ne peut se rapporter à un homme aussi obscur que Mattioli ; mais que dans la pensée de Voltaire c'étoit un membre inconnu de la famille royale, peut-être un fils naturel d'Anne d'Autriche.

Cet inconnu, qui sans doute avoit été élevé mystérieusement dès sa naissance, car quand on l'envoya dans l'île Sainte-Marguerite, en 1661 ou 1662, il ne disparut dans l'Europe aucun homme considérable, étoit admirablement bien fait. Un vieux médecin de la Bastille, qui l'avoit souvent traité dans ses maladies, n'avoit jamais vu son visage, quoiqu'il eût souvent examiné sa langue et le reste de son corps. Sa peau étoit un peu brune ; il intéressoit par le seul ton de sa voix, ne se plaignant jamais de son état, et ne laissant point entrevoir ce qu'il pouvoit être. Il mourut le 19 novembre 1703, et fut enterré la nuit, à la paroisse de Saint-Paul. Toutes les conjectures sur le *Masque de fer* sont rassemblées et comparées par M. Weiss dans la Biographie universelle, T. XXVII, p. 395. Mais il relève une contradiction qui n'existe pas dans le récit de Voltaire. « Saint-Mars, dit-il, ne fut nommé qu'en 1664 gouverneur de Pignerol. » Peu importe, car le prisonnier ne lui fut confié que lorsqu'il passa au gouvernement de la Bastille.

Digitized by Google

de Mantoue, pour y échapper, prétendit de nouveau qu'il n'avoit eu aucune part au traité, et fit jeter en prison le marquis Guerrieri, son principal ministre, comme étant le seul coupable. (1) 1682.

Les Français ne traitoient pas avec moins de hauteur les Musulmans que les Chrétiens. En 1681, l'amiral Duquesne poursuivoit des corsaires de Tripoli jusque dans le port de Chio, et il les y cribla de canonnades, sans ménager les habitans de la ville, dont plusieurs furent tués dans les rues et dans les maisons; plusieurs de ces maisons et des mosquées furent incendiées, et cette cruelle exécution militaire fut faite sous les yeux du capitan pacha, qui lui-même étoit entré dans le port avec trente-six galères. L'année suivante, Duquesne fut chargé de châtier aussi les corsaires d'Alger : le 20 juillet, il brûla deux de leurs vaisseaux dans le port de Chertchell. Il vint ensuite insulter la ville même d'Alger; dans la nuit du 30 août et dans celle du 4 septembre, il fit avancer des galiotes jusqu'à peu de distance des murs, et il y jeta deux cents bombes qui abattirent une centaine de maisons, et endommagèrent quelques vaisseaux. (2)

(1) *Carlo Botta Stor. d'Italia.* T. VI, L. XXIX, p. 519. — *Muratori.* T. XV, p. 474. — La Hode. L. XL, p. 222.

(2) La Hode. L. XL, p. 223, et L. XLI, p. 226. — Limiers.

Digitized by Google

1682. Le roi recommençoit aussi ses entreprises sur la Belgique. La chambre de Metz prétendit qu'un grand nombre de fiefs du duché de Luxembourg avoient relevé originairement de la France, et en conséquence elle cita le roi d'Espagne à venir rendre pour eux foi et hommage. Ce roi, comme on s'y étoit attendu, n'en tint aucun compte; alors la chambre, par un second arrêt, réunit ces terres à la couronne, et le maréchal de Créqui s'empara à main armée de presque tout le duché; il bloqua même la capitale; il exigea des malheureux habitans des sommes énormes pour les frais de la guerre; puis il fit démolir leurs maisons, et en fit brûler les matériaux pour qu'elles ne pussent être rebâties. (1)

Les calamités de la guerre sont toujours déplorables, mais elles méritent bien davantage notre réprobation quand c'est au sein de la paix qu'elles frappent des peuples malheureux, sans qu'aucun droit les justifie, sans qu'aucune provocation les excuse. Or Louis n'avoit de pitié ni pour ses peuples ni pour ses voisins.

L. IX, p. 400. Ces galiotes étoient alors employées pour la première fois. C'étoient de petits vaisseaux, plus forts de bois, sans ponts, mais avec un faux tillac à fond de cale, dans lequel étoient maçonnés les mortiers. Leur inventeur, Petit-Renaud, avoit été appelé plusieurs fois par Colbert au conseil de marine. Siècle de Louis XIV, ch. 14, p. 189.

(1) La Hode. L. XLI, p. 234. — Limiers. L. IX, p. 405.

Digitized by Google

C'étoit l'époque où il croyoit s'être converti, où 1682.
il s'occupoit sans cesse de son salut, et il est remarquable que c'est aussi celle où l'on vit s'accroître sa dureté. Loin de réprimer son orgueil, les directeurs de sa conscience sembloient avoir pris à tâche de le nourrir ; désormais, comme il n'avoit plus de maîtresse, il se croyoit l'homme de la Providence ; prenant sa croyance pour la règle de l'Eglise, il frappoit sans miséricorde sur tout ce qui différoit d'opinions avec lui, huguenots, jansénistes, piétistes et catholiques ultramontains. Vers ce temps-là, Mme Guyon et le père La Combe commençoient à répandre leurs opinions mystiques ; et Louis ne les ayant pas adoptées, ne connoissoit, pour les supprimer, d'autres moyens que les arrestations arbitraires ; il se croyoit alors au plus haut faîte de la gloire et de la prospérité ; et la naissance, le 6 août 1682, d'un fils du dauphin, qu'il nomma duc de Bourgogne, lui parut mettre le sceau à son bonheur, en assurant la succession dans sa famille. (1)

Encore que le roi se fût éloigné de Mme de Montespan, ou par dévotion, ou parce qu'il étoit fatigué de son caractère impérieux et hautain, il conservoit la même tendresse pour les enfans qu'il avoit eus d'elle, et Mme de Mainte-

(1) Lettre de mad. de Maintenon, du 7 août 1682. T. II, p. 113. — La Hode. L. XLI, p. 237.

Digitized by Google

1682. non, qui les avoit élevés, les aimoit plus tendrement encore que ne faisoit leur mère. Louis vouloit leur faire à tous de grands établissemens; il leur avoit déjà donné des titres et des charges importantes; il voulut aussi leur accorder des bienfaits qui ne lui coûtassent rien. Mme de Montespan fit entendre à Mlle de Montpensier que, si elle vouloit faire du bien, par testament, à son fils le duc du Maine, on pourroit lui rendre son amant, le duc de Lauzun, captif depuis onze ans à Pignerol. Mademoiselle n'étoit plus en âge d'avoir des enfans; le sacrifice qu'on lui demandoit ne lui coûtoit rien, elle désiroit passionnément rendre la liberté à Lauzun; elle accueillit donc ces offres avec empressement. Mais dès qu'elle les eut écoutées, on se rendit plus difficile; on lui déclara qu'on ne lui permettroit jamais d'épouser Lauzun publiquement; qu'un don après sa mort ne suffisoit pas, qu'il falloit une donation entre vifs; que si elle s'y refusoit, on mettroit à la Bastille l'homme dont on supposoit qu'elle suivroit les conseils. Enfin on la décida à faire l'abandon au duc du Maine du comté d'Eu et de la principauté de Dombes, valant ensemble deux cent mille livres de rente. Ce fut à ces dures conditions que Lauzun fut remis en liberté, mais le roi ne lui permit ni de revenir à la cour, ni d'exercer sa charge de capitaine des

Digitized by Google

gardes; cet homme qui l'avoit servi dans ses amours, ne lui inspiroit plus que de la répugnance. Lauzun, irrité de cette défaveur, s'en prit à Mademoiselle qu'il traita avec la dernière ingratitude (1). Le duc du Maine étoit déjà colonel général des Suisses; en 1683, le roi lui donna le gouvernement du Languedoc, devenu vacant par la mort du comte de Vermandois, fils naturel de Henri IV. Le duc de Verneuil, fils de Mlle de La Vallière, mourut peu après, au siége de Courtrai, d'une débauche d'eau-de-vie; sa charge de grand amiral fut donnée au comte de Toulouse, frère cadet du duc du Maine. Le duc d'Orléans et le prince de Conti avoient en vain demandé quelques unes de ces faveurs prodiguées aux enfans adultérins. (2)

1682.

1683.

Le roi, en prenant des mœurs plus rangées, s'étoit rapproché de la reine. Même au temps de ses plus grandes infidélités il avoit toujours eu le même lit, et jamais elle ne se couchoit le soir, ou souvent plutôt le matin, qu'il ne fût rentré (3). Elle l'aimoit passionnément, mais sa timidité vis-à-vis de lui s'étoit augmentée; son esprit étoit étroit et sans instruction, et sa dévotion prenoit le caractère d'une bigoterie toute

(1) Mém. de Mademoiselle. T. XLIII, p. 399, 405 et suiv.

(2) La Hode. L. XLI, p. 258. — Mém. de Mademoiselle. T. XLIII, p. 462.

(3) Souvenirs de mad. de Caylus. T. LXVI, p. 381.

Digitized by Google

1683. monacale; aussi Louis pouvoit se faire un devoir de se rapprocher d'elle, sans cesser de s'y ennuyer; les jugemens avantageux des courtisans, pas plus que les panégyriques de Bossuet ou de Fléchier, ne sauroient être pris pour des portraits. On la juge un peu mieux d'après Mlle de Montpensier, qui étoit placée assez haut pour n'avoir point de culte à lui rendre. Elle raconte qu'au mariage de la dauphine on porta à celle-ci un présent, où il y avoit des pierreries et toute sorte de jolis bijoux; Mme de Montespan, qui les avoit choisis, disoit en les montrant: « Madame la dauphine vous en donnera, ce lui « sera un grand plaisir de vous en donner. — Ce « qu'elle ne fit point; à mesure qu'elle les voyoit, « elle disoit: Serrez cela; elle n'offrit rien à per- « sonne, pas même à la reine, qui auroit été « fort aise d'en avoir, et qui avoit dit, quand on « lui montra le présent: Le mien n'étoit pas si « beau, quoique je fusse plus grande dame; on « ne se soucioit pas tant de moi que l'on fait « d'elle. — La reine avoit toujours dans la tête « qu'on la méprisoit, et cela faisoit qu'elle étoit « jalouse de tout le monde; et surtout quand on « dînoit elle ne vouloit pas que l'on mangeât, « elle disoit: On mangera tout, on ne me lais- « sera rien; le roi s'en moquoit » (1). Après que

(1) Mém. de mademoiselle de Montpensier, p. 395.

Digitized by Google

Mademoiselle eut donné une partie de son bien 1683.
aux enfans légitimés du roi, « on les mena chez « la reine qui les trouva fort jolis, et dit : Mme de « Richelieu disoit qu'elle répondoit de ce qui se « passeroit ; voilà les fruits de cette caution. « L'on trouva cela fort plaisant. La reine disoit « souvent de ces plaisanteries ; si elle avoit été « aussi à la mode que Mme la dauphine le fut « d'abord, on en auroit fait plus de cas, et on « lui auroit trouvé de l'esprit. » (1)

Le roi venoit de faire un voyage en Bourgogne et en Alsace ; la reine, qui l'avoit accompagné, en étoit très fatiguée. Le 26 juillet on annonça qu'elle étoit malade ; ce n'étoit qu'un furoncle auquel on attachoit peu d'importance. Le 30 elle étoit morte, lorsqu'on s'attendoit le moins à cet événement (2). « La reine expirée, « Mme de Maintenon voulut retourner chez elle ; « mais M. de la Rochefoucauld la prit par le « bras et la poussa chez le roi en lui disant : Ce « n'est pas le temps de quitter le roi, il a besoin « de vous. — Elle ne fut qu'un moment avec le « roi. Il fut plus attendri qu'affligé ; mais comme « l'attendrissement produit d'abord les mêmes « effets, et que tout paroît considérable dans les « grands, la cour fut en peine de sa douleur. Il

(1) Mém. de mademoiselle de Montpensier, p. 432.
(2) *Ibid.*, p. 468.

Digitized by Google

1683. « alla à Saint-Cloud, où il demeura depuis le « vendredi que la reine mourut, jusqu'au lundi « qu'il en partit pour aller à Fontainebleau; et « le temps où Mme la dauphine étoit obligée de « garder le lit pour sa grossesse se trouvant ex- « piré, elle alla joindre le roi, et fit le voyage « avec lui. Mme de Maintenon la suivoit, et pa- « rut aux yeux du roi dans un si grand deuil, « avec un air si affligé, que lui, dont la douleur « étoit passée, ne put s'empêcher de lui en faire « quelques plaisanteries; à quoi je ne jurerois « pas qu'elle ne répondit en elle-même, comme « le maréchal de Gramont à Mme Hérault : Le « prenez-vous par là, ma foi je ne m'en soucie « pas plus que vous (1). Au vrai, il faut avouer « que la reine n'avoit rien en elle de ce qui pou- « voit la faire aimer, et qu'au contraire le roi « avoit en lui toutes les qualités les plus propres « à plaire, sans être capable d'aimer beau- « coup. » (2)

« Le roi, dit ailleurs Mme de Caylus, ne sa- « voit peut être pas si bien discourir que Mme de « Montespan, quoiqu'il parlât parfaitement bien. « Il pensoit juste, s'exprimoit noblement, et ses « réponses les moins préparées renfermoient en « peu de mots tout ce qu'il y avoit de mieux à « dire selon les temps, les choses et les per-

(1) Souvenirs de mad. de Caylus, p. 439.
(2) *Ibid.*, p. 436.

Digitized by Google

« sonnes. Il avoit bien plus qu'elle l'esprit qui 1683.
« donne de l'avantage sur les autres. Jamais
« pressé de parler, il examinoit, il pénétroit les
« caractères et les pensées; mais comme il étoit
« sage, et qu'il savoit combien les paroles des
« rois sont pesées, il renfermoit souvent en lui-
« même ce que sa pénétration lui avoit fait dé-
« couvrir. S'il étoit question de parler de choses
« importantes, on voyoit les plus habiles et les
« plus éclairés étonnés de ses connoissances,
« persuadés qu'il en savoit plus qu'eux, et char-
« més de la manière dont il s'exprimoit. S'il
« falloit badiner, s'il faisoit des plaisanteries, s'il
« daignoit faire un conte, c'étoit avec des grâces
« infinies, un tour noble et fin que je n'ai vu
« qu'à lui. » (1)

Le goût du roi pour Mme de Maintenon s'accrut depuis la mort de la reine, et il s'y livra avec d'autant moins de scrupule qu'avec sa dévotion nouvelle il s'étoit plus éloigné de la galanterie. Il sentoit le besoin de l'esprit, il sentoit aussi le besoin d'affections domestiques et d'une vie intérieure. Il ne se relâchoit point dans sa résolution de gouverner par lui-même, de tout voir, de tout faire; il travailloit beaucoup avec ses ministres; et le temps qu'il ne donnoit pas aux affaires étoit rempli soit par des pratiques

(1) Souvenirs de mad. de Caylus, p. 409.

Digitized by Google

1683. de dévotion, soit par les assemblées du grand monde, aux salons, aux fêtes, aux voyages, où il étoit toujours en représentation et entouré de sa cour. Sa vie étoit triste et ennuyeuse, et tandis qu'il avoit la capacité de jouir de tous les plaisirs de l'esprit, il s'en sentoit habituellement privé.

Pendant le voyage de Fontainebleau la faveur de Mme de Maintenon parvint au plus haut degré. « Je vis alors, dit sa nièce, tant d'agita-« tion dans son esprit, que j'ai jugé depuis, en « la rappelant à ma mémoire, qu'elle étoit cau-« sée par une incertitude violente de son état, « de ses pensées, de ses craintes, de ses espé-« rances; en un mot son cœur n'étoit pas libre, « et son esprit fort agité.... Enfin le calme suc-« céda à l'agitation, et ce fut à la fin de ce « même voyage. Je me garderai bien de péné-« trer un mystère respectable pour moi par « tant de raisons. » Ce mystère étoit le mariage secret du roi avec Mme de Maintenon. Rien n'étoit plus contraire à l'orgueil de Louis XIV, à la distance infinie qu'il avoit voulu maintenir entre le monarque et le plus exalté de ses sujets, que son mariage avec la veuve du poète Scarron; le goût vif qu'elle lui inspiroit, le besoin qu'il ressentoit de son esprit toujours nouveau, le respect qu'il éprouvoit pour sa vertu, triomphèrent de cette répugnance; mais aussi il vou-

Digitized by Google

lut, en mettant en repos la conscience de l'un et de l'autre, dérober au monde la connoissance de ce qu'il regardoit comme son abaissement; et Mme de Maintenon se conformant scrupuleusement à son intention, prit autant de peine pour supprimer toutes les preuves de ce mariage qu'un autre auroit pris pour les conserver. Nous ne déciderons point s'il fut célébré peu de mois après la mort de la reine, comme paroît l'indiquer Mme de Caylus, ou seulement, comme le croit la Beaumelle, en 1685; on suppose qu'il fut béni par le père La Chaise, confesseur du roi, ou par M. de Harlay, alors archevêque de Paris, et que les témoins furent M. et Mme de Montchevreuil, Bontemps, valet de chambre du roi, et Nanon, femme de chambre de Mme de Maintenon. (1) 1683.

Peu de temps après la mort de la reine, Louis XIV perdit un des hommes qui avoient le plus contribué à la grandeur dont il étoit en possession. Colbert mourut le 6 septembre 1683, âgé de soixante-quatre ans. Lui seul avoit su rétablir l'ordre dans les finances, pourvoir à des besoins toujours croissans, et, dans le temps même où il demandoit des sommes énormes

(1) Souvenirs de mad. de Caylus, p. 446. — La Beaumelle, Mém. de mad. de Maintenon. L. VII, ch. IX. T. III, p. 54. — Mém. de Saint-Simon. T. XIII, p. 106.

Digitized by Google

1683. aux contribuables, faire encore fleurir le commerce et l'industrie, sans cesser pour cela de protéger les sciences et les arts. Ce fut aussi à lui que la capitale dut l'ordre et la sûreté qu'il y avoit rétablis en créant la charge de lieutenant de police. Mais déjà, dès l'année 1670, il commençoit à s'apercevoir que son crédit baissoit auprès de son maître. C'étoit l'effet de la rivalité de Louvois, des efforts de ce ministre jaloux, pour flatter, pour exciter toutes les passions du monarque, et pour embarrasser le contrôleur des finances en lui adressant des demandes d'argent toujours nouvelles. « Si vous « voulez savoir ce que c'est que l'économie, « lui dit un jour le roi, allez en Flandre, vous « verrez combien les fortifications des places « conquises ont peu coûté. » Cette comparaison avec Louvois fut un coup de foudre pour Colbert. Elle acheva d'abattre un tempérament déjà miné par des travaux excessifs. Il souffrit avec une constance héroïque les douleurs violentes de la pierre, dont il étoit attaqué. Comme il étoit sur le point de mourir, on lui porta une lettre du roi, qu'il refusa d'ouvrir, pour ne s'occuper plus que de son salut. Le peuple qui voyoit en lui l'inventeur de beaucoup de charges sous lesquelles il se sentoit opprimé, menaçoit de se soulever pour jeter ses restes à la voirie. Ce ne fut qu'à force d'argent qu'on dé-

Digitized by Google

termina les petits pères de Saint-Augustin à leur donner la sépulture dans leur couvent. (1) 1683.

Les révolutions et les dangers auxquels le levant de l'Europe étoit exposé à cette époque laissoient une libre carrière aux projets orgueilleux de Louis XIV. Il ne voyoit nulle part de potentat qui pût mettre obstacle à ses volontés. Une révolution en Russie venoit de transmettre le pouvoir absolu au tzar Pierre, alors fort jeune, mais qui, sous le nom de Pierre-le-Grand, devoit bientôt donner à cet empire, jusqu'alors inconnu, une haute importance. La Pologne n'avoit jamais paru si grande et si redoutable que sous le roi belliqueux Jean Sobieski, qu'elle s'étoit donné en 1674. Avant son élévation, Sobieski avoit épousé une Française, fille du comte d'Arquien (2). Il demanda à Louis XIV de vouloir bien élever son beau-père à la dignité de duc; on ne peut comprendre quel fut le motif du roi pour le refuser; il aliéna ainsi un souverain qui jusqu'alors avoit paru bien disposé pour la France. A Vienne enfin, l'empereur Léopold, foible, opiniâtre et

(1) Biographie universelle, art. Colbert. T. IX, p. 208. — La Hode. L. XLI, p. 243. — Limiers. L. IX, p. 418. — Vie de Colbert, p. 180. — Siècle de Louis XIV, ch. 29. T. II, p. 49. Voltaire y rassemble en un seul tableau tous les grands services de Colbert.

(2) Mémoires de l'abbé de Choisy. L. XI, p. 491, T. LXIII. Il explique différemment ce refroidissement.

Digitized by Google

1683. dépourvu de talens, avoit laissé tomber la monarchie autrichienne, aussi bien que l'empire, au dernier degré de misère et de délabrement. Les Turcs déjà maîtres de la Hongrie avoient aussi envahi les provinces allemandes. Kara Mustapha le grand-visir, à la tête de deux cent mille hommes, avoit ouvert, le 14 juillet 1683, la tranchée devant Vienne. Léopold avec sa cour s'étoit retiré à Lintz, puis à Passau. Son généralissime le duc de Lorraine étoit hors d'état de tenir tête à un ennemi si formidable, lorsque Sobieski accourut à son aide avec une brave armée polonaise. Leur réunion porta à quatre-vingt mille hommes les forces des Chrétiens. Cependant Kara Mustapha le redoutoit si peu qu'il négligea d'occuper les hauteurs du Calemberg. Sobieski s'établit sur cette montagne le 11 septembre; le 12 il fondit sur les Turcs, et il les mit si aisément en fuite que la bataille fit répandre fort peu de sang. On fit alors sentir à Léopold qu'il devoit voir son libérateur pour le remercier; mais comme il ne vouloit pas *lui donner la main* (le faire asseoir à sa droite), il fallut que l'entrevue eût lieu en pleine campagne, et quand Léopold se trouva en face de Sobieski, il n'eut pas assez de présence d'esprit pour lui adresser même une seule parole. (1)

(1) La Hode. L. XLI, p. 245. — Vie du duc de Lorraine.

Digitized by Google

Pendant que l'Allemagne trembloit à l'approche des Turcs, Louis XIV avoit mis en mouvement toutes ses troupes; un camp étoit assemblé sur la Saône, un autre près de Besançon, un troisième à Molsheim près de Strasbourg, un quatrième à Bouquenon, près de la Sarre. Il étoit facile de les réunir en peu de jours, et d'en former une armée formidable; tous les voisins de la France en avoient conçu la plus vive inquiétude. Il paroît cependant que Louis n'avoit eu d'autre but que de passer des revues; ou plutôt qu'en étalant sa puissance, il comptoit faire perdre aux autres souverains le courage de s'opposer à ses volontés. (1) 1683.

Le roi demandoit aux Espagnols de lui livrer le comté d'Alost, le vieux bourg de Gand, et quelques autres places de Flandre, auxquelles il prétendoit n'avoir pas renoncé par le traité de Nimègue. Les Espagnols lui répondoient qu'il n'avoit eu aucune occasion d'y renoncer, puisqu'il n'avoit aucun titre à leur possession, et que quoiqu'il s'en fût emparé pendant la guerre, il ne les occupoit plus au moment où il avoit signé la paix. Louis ne se contentant point de cette réponse fit investir Courtrai, le 2 novembre,

L. III, p. 278. — Coxe, Hist. de la maison d'Autriche, ch. 66. T. IV, p. 15. — Mém. de l'abbé de Choisy. L. XI, p. 513.

(1) La Hode. L. XLI, p. 240.

Digitized by Google

1683. par le maréchal d'Humières; cette place où l'on ne s'attendoit point à une attaque, fut prise en quatre jours. Dixmude ouvrit ensuite ses portes à la première sommation. Louis XIV offrit alors de rendre ces deux forteresses, pourvu que l'Espagne lui cédât en retour, ou la ville de Luxembourg, ou la Cerdagne et la vallée d'Urgel, ou enfin Pampelune et Fontarabie. A des propositions si dénuées de toute justice, l'Espagne ne put opposer autre chose qu'une déclaration de guerre, publiée le 11 décembre. Dès que le roi en reçut la nouvelle, il donna ordre au maréchal de Boufflers de marcher sur Luxembourg, et de bombarder cette ville. Toutefois les instances des Hollandais qui offraient leur médiation, et plus encore la mauvaise saison, firent suspendre ce bombardement avant que la ville fût entièrement ruinée. (1)

Louis XIV avoit été le premier à mettre en pratique cette méthode atroce et nouvellement inventée de bombarder les villes, de les brûler, non pas pour les prendre, mais pour les détruire, de s'attaquer non aux fortifications, mais aux maisons privées, non aux soldats, mais aux habitans paisibles, aux femmes et aux enfans,

(1) Négociations de M. le comte d'Avaux, ambassadeur en Hollande. T. I, p. 160, seq. — La Hode. L. XLI, p. 251. — Limiers. L. IX, p. 418. — Larrey. T. V, p. 125-138. — Grimoard, Mém. milit. de Louis XIV. T. IV, p. 263.

Digitized by Google

et de confondre des milliers de crimes privés, 1683.
dont chacun feroit horreur, dans un grand crime public, un grand désastre, qu'il ne regardoit plus que comme une des catastrophes de la guerre. Le bombardement des villes par ses armées étoit déjà suffisamment odieux : toutefois dans la guerre de terre ferme on se propose d'occuper un point important, le combat est corps à corps, le danger pour les assaillans dissimule quelque peu la barbarie de l'action; mais Louis commença cette année à transporter ses mortiers sur ses galiotes à bombes, et il donna ainsi à ses opérations militaires quelque chose de plus féroce encore. Les flottes ne pouvoient point avoir la mission de conquérir, mais seulement de détruire; leur éloignement ne permettoit aux guerriers de voir aucune des scènes de douleur qu'ils causoient, ou de ressentir aucune pitié. En dehors de la portée des feux de la ville, ils ne couroient presque aucun danger; ils perdoient tout au plus cinq ou six hommes, tandis qu'ils tuoient des créatures humaines par centaines ou par milliers, et si par un accident presque inouï un vaisseau venoit à sombrer, on oublioit les individus pour voir seulement le navire dans cette catastrophe : c'étoit déjà cette guerre des machines; êtres gigantesques, aussi impitoyables qu'ils

Digitized by Google

1683. sont violens, qu'on a perfectionnée dans notre siècle.

Il semble que Louis vouloit en quelque sorte faire l'essai de cette force nouvelle, et que ce fût son but principal en donnant à l'amiral Duquesne l'ordre de bombarder Alger. Les Algériens avoient arrêté, au mépris des capitulations, plusieurs vaisseaux français, et enlevé un certain nombre d'esclaves; on leur avoit donné la chasse, et on leur avoit pris plusieurs vaisseaux; Duquesne ne se contenta point de cette punition : la nuit du 20 septembre, il approcha ses galiotes assez près de la ville pour que leurs bombes pussent éclater au milieu des rues les plus étroites. Dans la première nuit, il lança quatre-vingt-dix bombes, chargées de douze à quinze livres de poudre; dans la seconde, cent vingt-sept; c'étoit bien peu de chose auprès de ce que le roi en fit lancer, l'année suivante, contre une ville chrétienne; cependant la boucherie causée par leur explosion fut épouvantable. On voyoit dans tous les quartiers des lambeaux de femmes et d'enfans mis en pièces. Les Algériens demandèrent la paix avec instance; ils renvoyèrent, comme préliminaires, environ six cents esclaves chrétiens qu'ils avoient dans leurs bagnes; mais la France exigea des dédommagemens si exorbitans pour les prises

Digitized by Google

précédemment faites, que la paix fut impossible. Le peuple, soulevé, massacra le dey; il saisit les Français qui étoient dans la ville, entre autres un missionnaire qui avoit fait les fonctions de consul, et les mirent à la bouche des canons; le bombardement recommença, et dura aussi long-temps que Duquesne eut des bombes sur ses vaisseaux. Les galères des Algériens, leurs arsenaux, leurs magasins, furent incendiés; les affûts de leurs canons, brisés; une grande partie de la milice et de la population, écrasée sous les ruines. Duquesne se retira; mais il laissa trois ou quatre vaisseaux pour bloquer le port. Le nouveau dey, Mezzomorto, offrit de nouveau les conditions qu'on avoit refusées à son prédécesseur; elles furent acceptées, et la paix fut signée au mois d'avril 1684. (1) 1683.

L'Espagne, avec l'orgueil et l'incapacité qui signalèrent le règne entier de Charles II, n'avoit consulté aucun de ses alliés pour rompre la paix, et n'avoit fait aucun préparatif pour se mettre en état de soutenir la guerre. Rien ne pouvoit sans doute être plus injuste, plus insultant, que les prétentions de la France; il y 1684.

(1) La Hode. L. XLI, p. 252. — Limiers. L. IX, p. 416. — Larrey. T. V, p. 94. Dans la vie de Colbert on trouve des détails donnés par un homme fort instruit sur cette expédition. Arch. cur. T. IX, p. 143.

Digitized by Google

1684. avoit presque de l'ironie à parler de ses droits et de ses intentions pacifiques, tandis qu'elle n'avoit pas même un prétexte pour colorer ses usurpations. Mais les États foibles, exposés à l'oppression, ne rendent pas leur situation meilleure en déclarant la guerre; ils mettent seulement plus à l'aise leurs oppresseurs, et ils donnent à leurs actes de violence l'apparence moins odieuse d'hostilités avouées. La France, depuis la paix de Nimègue, n'avoit cessé de vexer, de dépouiller les Pays-Bas, dont elle occupoit militairement la plus grande partie. Dès que la cour de Madrid eut déclaré la guerre, Louis XIV fit avancer ses armées dans le Luxembourg, la Catalogne et la Navarre; partout elles désolèrent le pays, et nulle part elles ne rencontrèrent de résistance efficace. Au malheur d'être dépouillés, les Espagnols ajoutèrent seulement l'humiliation d'être battus.

L'état de l'Europe étoit tel en effet qu'aucune puissance ne pouvoit essayer seulement de s'opposer à Louis XIV. Les Espagnols n'ont pas eu d'historiens pour cette époque; un profond sentiment d'humiliation sembla leur avoir interdit de conserver la mémoire du règne de Charles II. L'imbécillité de ce roi; la foiblesse et les vices de sa mère, de son frère naturel et de leurs favoris; la corruption universelle de la noblesse, qui abandonnoit les armées et les

Digitized by Google

affaires politiques pour passer sa vie dans de honteux plaisirs; la misère des villes; la dépopulation des campagnes; l'oppression de tout le peuple; le découragement des soldats, laissés sans solde, sans souliers et sans pain, à la charge des villes où ils étoient réduits à mendier; la pénurie enfin du trésor, ne laissoient à cette grande monarchie pas la moindre chance de se défendre. L'empereur d'Allemagne Léopold étoit presque aussi incapable que Charles II; s'il avoit de meilleurs généraux et de meilleurs soldats, il étoit aussi bien plus accablé par ses ennemis. L'abus du pouvoir et la mauvaise foi, vices héréditaires de son gouvernement, avoient forcé la Hongrie et la Transylvanie à se soulever contre lui, et à faire alliance avec les Turcs. Ceux-ci s'avançoient chaque année au travers des frontières de l'Autriche, qui, malgré les généreux secours des Polonais, couroit risque d'être envahie tout entière. L'Empire, abandonné par son chef, ne mettoit plus aucun ensemble dans sa conduite; parmi les souverains de l'Allemagne, il y en avoit plusieurs qui se disputoient les subsides de la France, pour trahir la patrie commune. Les rois de Danemarck et de Suède suivoient la même politique; ils croyoient le danger encore assez éloigné d'eux pour ne songer qu'à tirer parti des convulsions de l'Europe. Le roi d'Angleterre n'avoit d'autre 1684.

Digitized by Google

1684. désir que celui de tromper ou d'asservir son parlement, d'établir dans son pays le catholicisme et la puissance absolue, et de faire reconnoître pour son successeur le duc d'York son frère, déjà papiste déclaré. Pour parvenir à ces fins, il avoit fait secrètement alliance avec la France. La Hollande seule demeuroit indépendante, prudente, clairvoyante; mais ses conseils se partageoient sur la politique qu'il lui convenoit de suivre. Son chef, le prince d'Orange, croyoit le moment venu de recommencer la guerre pour maintenir des traités dont la république étoit garante; la plupart des hommes d'État, au contraire, et surtout la ville d'Amsterdam, dont le poids étoit si grand dans les délibérations, représentoient que leur population étoit accablée par le fardeau des dettes contractées pour la dernière guerre, découragée par ses revers, et impuissante pour entrer en lutte contre un empire aussi redoutable que la France, d'autant que l'alliance de l'Espagne, loin d'être pour elle une aide, étoit un danger de plus. Le prince d'Orange, sur la nouvelle que l'Espagne avoit déclaré la guerre, fit bien décréter par les états-généraux une levée de seize mille hommes; mais la ville d'Amsterdam, frappée de l'insuffisance de cet armement, qui pouvoit provoquer la guerre sans mettre en état de la soutenir, protesta contre; d'autres villes de Hollande, de

Digitized by Google

Zélande, de Frise et de Groningue, protestèrent également; en sorte qu'il devint évident que les Provinces-Unies ne vouloient pas la guerre et ne la feroient pas. (1) 1684.

Louis XIV, qui n'avoit à demander ni les conseils ni l'assentiment de personne, fut, selon son usage, prêt long-temps avant ses adversaires. Pendant tout l'hiver les marquis de Boufflers et de Montal avoient porté la désolation dans tout le Brabant; ils avoient brûlé les lieux qui différoient ou refusoient de contribuer; ils avoient entre autres, au mois de janvier, brûlé un faubourg de Bruxelles. Au mois de mars le maréchal d'Humières s'étoit approché d'Oudenarde, et le 23, le 24 et le 25, il n'avoit cessé nuit et jour de tirer sur cette malheureuse ville des bombes et des boulets rouges, jusqu'à ce qu'elle fût presque détruite; il s'étoit ensuite retiré, sans essayer d'y entrer. A la fin d'avril Louis XIV se mit lui-même à la tête d'une armée de vingt-cinq mille hommes d'infanterie et douze mille de cavalerie, que le maréchal de Schomberg commandoit sous ses ordres, et avec laquelle il s'avança du côté de Mons, moins avec le dessein d'agir, que pour couvrir une armée presque d'égale force avec laquelle le maréchal de Créqui entreprenoit le

(1) Négociations du comte d'Avaux. T. I, p. 161, seq. — La Hode. L. XLII, p. 261. — Larrey. T. V, p. 152.

Digitized by Google

1684. siége de Luxembourg. La tranchée fut ouverte devant cette place le 8 mai, et M. de Vauban en conduisit le siége avec autant d'intelligence que de vigueur. Le prince de Chimai avoit dans Luxembourg une garnison de deux mille hommes d'infanterie et cinq cents de cavalerie; il fit pour sa défense tout ce qu'on pouvoit attendre d'un homme de cœur et de talent; mais le marquis de Grana, gouverneur des Pays-Bas, étoit hors d'état de marcher à son assistance; le prince d'Orange ne pouvoit déterminer les Hollandais à se joindre aux Espagnols : le roi reconnut bientôt qu'il n'y auroit point d'action qui méritât sa présence; après avoir fait raser les fortifications de Courtrai et Dixmude, villes qu'il comptoit rendre à la paix, dès le 4 juin il se remit en route pour Versailles, laissant son armée sous les ordres du maréchal de Schomberg. Le même jour le prince de Chimai capituloit à Luxembourg; la ville fut livrée le 7, et comme Louis étoit résolu à la conserver, Vauban s'appliqua, avec diligence, à en remettre les fortifications dans l'état le plus formidable. (1)

Le maréchal de Navailles étoit mort à la fin de l'année précédente : le maréchal de Bellefonds fut chargé de commander à sa place l'ar-

(1) Grimoard, Mém. milit. de Louis XIV. T. IV, p. 274-279. — La Hode. L. XLII, p. 266. — Limiers. L. IX, p. 422. — Larrey. T. V, p. 146.

Digitized by Google

mée destinée contre l'Espagne : il arriva à Bayonne au commencement de mars; il traversa les Pyrénées avec un petit corps de troupes, et parut tout à coup à Roncevaux. Après avoir ainsi alarmé la Navarre, et forcé l'Espagnol à se mettre en garde de ce côté, il retourna vers le Roussillon, et passa le col de Jonquières le 1er mai; il s'avança jusqu'à Gironne, dont il entreprit le siége; il battit le 10 mai un petit corps espagnol qui vouloit lui interdire l'approche de cette ville. Toutefois, ses convois d'artillerie ne lui étant pas arrivés à temps, et un assaut qu'il donna le 23 mai, n'ayant pas eu un plein succès, il fut obligé de lever ce siége. (1) 1684.

Selon son usage Louis XIV avoit immédiatement fait suivre ses premiers succès de propositions de négociations : le comte d'Avaux avoit présenté aux états-généraux un Mémoire dans lequel il protestoit que le roi ne faisoit la guerre que pour avoir la paix à des conditions raisonnables. Il demandoit ou de garder Luxembourg, en rendant Courtrai et Dixmude, dont il avoit fait raser les fortifications, ou d'accorder un armistice de vingt ans, durant lequel chacun conserveroit tout ce qu'il possédoit (2). Les états-

(1) Mém. de Louis XIV, p. 279. — La Hode. L. XLII, p. 274.

(2) Du 20 avril 1684. Négociations du comte d'Avaux.

Digitized by Google

1684. généraux sentirent bien qu'il étoit inutile de discuter avec Louis XIV des droits dont on n'entrevoyoit pas même l'ombre; tout ce qu'ils osoient espérer, c'étoit de traiter avec lui de sorte qu'en lui accordant tout ce qu'il demandoit, ils ne lui laissassent pas de prétextes pour former bientôt après de nouvelles demandes. Ce fut le but d'un projet de traité rédigé le 17 juin, par lequel les états-généraux promettoient de travailler à faire accepter par le roi d'Espagne et par l'Empire une trêve de vingt années, aux conditions offertes par le roi, et s'ils n'y réussissoient pas, ils s'engageoient à ne donner plus à l'Espagne aucun secours. Les Hollandais demandoient un délai de six semaines pour cette négociation, et jusqu'à leur expiration le roi ne devoit point aggraver les conditions qu'il imposoit. Lorsque le marquis de Castel Moncayo, ambassadeur espagnol, en eut connoissance, il se récria qu'en acceptant un pareil compromis leurs hautes puissances prostituoient leur honneur, et qu'elles manquoient à la reconnoissance qu'elles devoient au roi catholique. Les Hollandais, qui auroient eu de la peine à découvrir par quels bienfaits l'Espagne avoit mérité leur

T. II, p. 163. Tout le vol. II est consacré à rendre compte jour par jour des négociations à la Haye pendant cette courte campagne.

Digitized by Google

reconnoissance, n'en signèrent pas moins cet arrangement le 29 juin. (1) 1684.

L'Espagne, profondément ulcérée des conditions injustes qu'on lui imposoit, mais toujours incapable de se défendre, mettoit toute sa dignité dans sa lenteur à les accepter. Elle remit ses intérêts à l'empereur et à la diète de Ratisbonne : la trève y fut signée le 15 août pour le roi catholique, et le 20 août pour l'empereur et l'Empire. Pendant cette trève le roi devoit retenir la possession de Luxembourg, de même que celle des lieux qu'il s'étoit fait adjuger par les chambres de Metz et de Brisach, ou le parlement de Besançon; mais il ne devoit plus, pendant la durée de la trève, élever aucune prétention nouvelle sur les terres de l'Espagne ou de l'Empire, sous prétexte de dépendance, de connexion, de protection, de réunion, ou aucun autre. Les traités de Westphalie et de Nimègue étoient confirmés dans toutes leurs parties, et s'il s'élevoit quelque difficulté nouvelle, elle devoit être soumise, sans aucune voie de fait, à l'arbitrage du roi d'Angleterre. (2)

(1) Négociations du comte d'Avaux. T. III, p. 80-117. — Flassan, Diplomat. franç. T. IV, p. 71. — La Hode. L. XLII, p. 268. — Traités de paix. T. IV, p. 488.

(2) Traités de paix. T. IV, p. 490 et 492. — La Hode. L. XLII, p. 270. — Négociations du comte d'Avaux. T. III, p. 143.

Digitized by Google

1684. Tandis que les cours de Madrid et de Vienne hésitoient encore sur l'acceptation de cette trêve, une exécution barbare et imprévue effraya tout le midi de l'Europe. La république de Gênes avoit conservé son indépendance et sa richesse, mais non sa puissance; elle sentoit bien qu'elle n'apportoit plus aucun poids dans la balance politique de l'Europe : aussi ses alliances étoient désormais dirigées seulement par ses intérêts de commerce. Les marchands génois exerçoient surtout leur activité dans la Catalogne et les Deux-Siciles : en conséquence ils cultivoient avec soin l'amitié du monarque espagnol; depuis un siècle Gênes étoit demeurée invariablement attachée à l'alliance d'Espagne. Louis XIV résolut de l'en punir et de lui chercher querelle. Son résident à Gênes, M. de Saint-Olon, s'entoura de gens repris de justice; il accorda sa protection aux contrebandiers, il encouragea ses valets à prendre querelle dans les rues avec les habitans, et à les traiter avec insolence. Il fit demander à la république la restitution des fiefs confisqués un siècle auparavant sur la maison de Fiesque, déclarant que Gian Luigi, celui qui avoit succombé dans sa tentative contre André Doria, n'avoit été puni que pour avoir voulu faire prévaloir sur sa patrie l'autorité du roi de France, comme si c'étoit là un motif pour lui assurer l'impunité; il demanda en même temps

Digitized by Google

au sénat l'autorisation d'établir un grenier à sel à Savone, pour approvisionner Casal de Montferrat, au risque d'encourager dans tout l'État de Gênes une contrebande ruineuse pour les finances de la république. En même temps il prétendit que les marchands génois avoient blessé de plusieurs manières les intérêts des marchands de France ; il affirma aussi que pendant la nuit on avoit couvert de boue l'écusson des armes de France, sur la porte de son hôtel. (1) 1684.

On éprouvoit à Gênes une vive inquiétude sur la mauvaise humeur que témoignoit la France : on apprenoit qu'il se faisoit en Provence un armement formidable, que le marquis de Seignelai, ministre de la marine, s'y étoit rendu en personne pour le presser avec plus d'activité. C'étoit le fils aîné de Colbert, auquel ce grand ministre avoit, dès l'an 1676, cédé la survivance de ce ministère; il joignoit à un esprit vaste et une grande fermeté de caractère, la dureté héréditaire dans sa famille, et il avoit fait faire des progrès surprenans à la marine française. Le reste de l'héritage paternel, le ministère des finances, avoit été donné par le crédit de le Tellier et de Louvois à Pelletier, homme de bien, modéré, doux et timide, mais

(1) *Carlo Botta Storia d'Italia.* L. XXX, p. 343. T. VI. — *Muratori Annali d'Italia.* T. XV, p. 484. — *Filippo Casoni Annali di Genova.* T. VI. L. VIII, p. 216.

Digitized by Google

1684. qui se regardoit comme la créature de Louvois, et qui demeura toujours dans sa dépendance. (1)

Tout à coup, le 17 mai, on vit arriver devant Gênes la flotte française, commandée par le lieutenant-général Duquesne, mais portant à son bord le marquis de Seignelai, ministre de la marine. Elle se rangea en face de la ville, depuis la lanterne au faubourg de Bisagno; on y voyoit quatorze vaisseaux de ligne, trois frégates, vingt galères, et un grand nombre de vaisseaux incendiaires et de navires chargés de munitions et de soldats. Jusque-là cependant toutes les relations étoient pacifiques. Les batteries génoises avoient salué la flotte française, qui avoit rendu le salut. Le consul de France ayant annoncé au sénat qu'un ministre du roi étoit sur la flotte, la seigneurie lui envoya aussitôt six gentilshommes pour le complimenter. C'est à eux que Seignelai exprima, avec la dernière arrogance, l'indignation que depuis longtemps la conduite de la république avoit pro-

(1) Mém. de Saint-Simon. T. II, ch. 4, p. 48. On avoit songé à Gourville pour lui donner cette place; mais le Tellier, après l'avoir nommé au roi, lui fit préférer Pelletier « comme étant d'une cire molle, capable de prendre telle impression qu'il plairoit à Sa Majesté de lui donner, et qu'ainsi il pourroit en faire un habile financier. » Mém. de Gourville. T. LII, p. 491. C'est le premier exemple de la manie qu'on reprocha dès lors à Louis XIV, celle de prendre des ministres qui ne savoient rien pour les former, au lieu de profiter de l'expérience des plus habiles.

Digitized by Google

voquée chez le roi : « Elle avoit consenti que le roi d'Espagne se dît son protecteur, tandis qu'elle ne devoit attendre de protection solide que du seul roi de France, dont les volontés devoient lui servir de règle unique : elle avoit armé récemment quatre galères, sans doute avec l'intention de les livrer à l'Espagne ; elle avoit laissé impunis les outrages faits aux domestiques du résident de France, elle avoit enfin refusé l'établissement d'un grenier à sel français à Savone, montrant par là combien elle avoit peu de respect et de déférence pour les désirs du roi. En conséquence il demandoit que, pour désarmer sa juste colère, le sénat lui livrât immédiatement ses quatre galères nouvelles ; qu'il envoyât quatre sénateurs à la cour pour demander pardon à Sa Majesté, qu'il promît de faire désormais tout ce qui lui seroit demandé pour le service et la satisfaction du roi. » Seignelai accordoit à la république cinq heures de temps seulement pour se soumettre ; si elle n'en profitoit pas, elle devoit s'attendre à la plus terrible vengeance. (1) 1684.

Les députés génois n'eurent pas de peine à montrer en réponse que leur patrie n'avoit pas moins mis de zèle à se concilier par ses bons offices l'amitié de la France que celle de l'Espagne ; que ne reconnoissant d'autre maître que Dieu, les Génois ne s'étoient mis sous la pro-

(1) *Carlo Botta Storia d'Italia.* L. XXX, p. 349.

Digitized by Google

1684. tection d'aucun souverain, mais qu'ils avoient reçu avec respect les assurances de protection que la France aussi bien que l'Espagne leur avoit données, comme une simple marque de bienveillance; que l'armement de leurs quatre galères leur avoit été rendu nécessaire par les pirateries que les barbaresques exerçoient jusque sur leurs rivages, et qu'ils n'avoient jamais songé à les mettre au service de l'Espagne; enfin que c'étoit à eux à se plaindre de la conduite de Saint-Olon, et des délits des mauvais sujets génois auxquels il avoit donné des diplômes, comme à ses domestiques, pour les mettre à couvert des poursuites de la justice. Quant au grenier à sel, ils montrèrent que cette demande, faite par les propriétaires de salines d'Hyères, pour introduire leur sel en contrebande dans leur État, étoit indigne du roi. De retour à Gênes, ils firent leur rapport au sénat, qui résolut de tout souffrir plutôt que de compromettre la liberté et l'indépendance de la république, et qui laissa écouler les cinq heures accordées sans faire aucune réponse.

Pendant que le sénat étoit assemblé, les galiotes françaises vinrent prendre position jusque sous le canon de la ville; on les avertit de se retirer; elles n'en tinrent aucun compte; alors on tira sur elles: c'étoit le signal qu'attendoient les Français; aussitôt ils commencèrent le bombardement, le 17 mai, environ trois heures

Digitized by Google

avant la nuit. Les galiotes s'étoient retirées 1684
hors de la portée du canon, mais assez près pour que leurs bombes pussent pleuvoir au milieu de la ville, et les bombardiers sembloient prendre de mire tous les plus beaux édifices, les palais, les églises et les hôpitaux. L'attaque avoit commencé le jeudi; la pluie de bombes continua le vendredi, le samedi et le dimanche. Les palais qui bordoient le port étoient détruits: deux des plus grandes salles du palais de la seigneurie étoient en cendres, tout le bas de la ville étoit ravagé, et les habitans réfugiés pêle-mêle sur les hauteurs, voyoient l'incendie de leurs maisons et de leurs biens. Le lundi 22, Seignelai fit arrêter le feu, et envoya l'intendant de la flotte, Bonrepos, annoncer au doge qu'il avoit déjà tiré six mille bombes, qu'il en avoit encore douze mille à lancer, et que si la république ne se soumettoit pas et ne donnoit pas satisfaction au roi, il ne laisseroit pas pierre sur pierre dans la superbe Gênes (1). Le sénat assemblé répondit qu'il se confioit dans la justice de sa cause et l'intrépidité de ses citoyens: que quoi qu'il pût arriver, il lui restoit la satisfaction, devant Dieu et devant le monde, de

(1) Il paroît que Duquesne ne prit aucune part au bombardement; il refusa de sortir de sa chambre, sous prétexte qu'il ne vouloit point abaisser sa dignité d'amiral devant un simple ministre, qui n'avoit aucun grade dans la marine. Vie de Duquesne. Tome I.

Digitized by Google

1684. n'avoir donné aucun sujet d'exercer contre lui une vengeance aussi horrible. Sur cent cinquante sénateurs il n'y en eut que quatre qui se laissèrent intimider, et qui ne votèrent pas pour cette noble réponse.

Seignelai fit alors recommencer le feu; ses vaisseaux s'approchant de plus près depuis que les batteries du rivage étoient démontées, il fit en même temps tirer à boulets rouges sur les maisons qui restoient debout; et comme les Génois ne se soumettoient point, il ordonna deux débarquemens : une fausse attaque sur le faubourg de Bisagno, une autre plus sérieuse sur celui de San-Pier-d'Arena; toutes deux furent repoussées : les Génois, rendus furieux par la barbarie de leur ennemi, se précipitoient sur les soldats français; ceux-ci étoient assaillis de toutes les fenêtres, de toutes les terrasses. Le tocsin sonnoit dans toute la vallée de la Polsevera, et les habitans accouroient en foule à la vengeance. Les Français se rembarquèrent avec assez de perte; le feu de la flotte continuoit cependant : il dura jusqu'à ce qu'il n'y restât plus de bombes; dans la première attaque on en avoit fait pleuvoir cinq mille, dans la seconde sept mille trois cents. Le 28 mai, après cette horrible exécution, la flotte française fit voile vers la Provence. (1)

(1) *Carlo Botta Storia d'Italia.* T. VI. L. XXX, p. 363. — *Muratori Annali d'Italia ad ann.* T. XV, p. 485. — *Fi-*

Digitized by Google

Il y a tout lieu de croire que Seignelai avoit voulu juger par ses propres yeux du plus grand effet que pouvoient produire les galiotes à bombes, ou bombardes qu'il venoit d'introduire dans la marine. Jusqu'alors on avoit jugé impossible de faire usage des mortiers sur mer, soit à cause des secousses violentes que devoit causer leur explosion, soit à cause du roulis; quelques lignes d'erreur pouvant produire les résultats les plus nuisibles et les plus faux dans la direction des projectiles. Dans les bombardes on remédioit au premier inconvénient par la compressibilité de l'appareil élastique nommé le *puits*, sur lequel repose le mortier; on paroît au second en leur donnant des formes plates, et en ajoutant à la largeur et la pesanteur du *bordé*. Mais le ministre de la marine vouloit éprouver quel seroit l'effet d'une telle attaque sur une ville très grande, très forte, dont le sort feroit trembler toute l'Europe, et qui cependant étoit sans puissance pour se venger, à supposer que l'essai ne réussît pas. Il est difficile d'expliquer par aucun autre motif un acte de barbarie aussi inouï que celui qui fut exercé contre Gênes, sans aucune provocation. 1684.

Quelque indignation qu'excitât dans toute l'Europe un si barbare traitement, personne n'essaya de prendre la défense de la républi-

lippo Casoni Annali di Genova. L. VIII, p. 222. — La Hode. L. XLII, p. 279. — Limiers. L. IX, p. 423. — Larrey. T. V, p. 142. — Vie de Colbert, p. 184.

Digitized by Google

1684 que de Gênes ; ni l'Espagne son alliée, ni l'Empire qui la comptoit parmi ses villes impériales, ne la comprirent dans la trève de Ratisbonne; la cour de Madrid ne songeoit qu'à obtenir quelque modération dans les contributions dont l'armée française frappoit les Pays-Bas espagnols; et en effet, après qu'ils eurent payé quatre millions de livres, lorsqu'il parut impossible de leur extorquer rien de plus, le roi fit grâce de sept cent mille écus qui leur avoient encore été demandés, et l'Académie des Inscriptions fit frapper une médaille pour célébrer à cette occasion sa magnanimité. (1)

Avec tous les peuples également Louis XIV manifestoit la même arrogance; partout il faisoit consister sa gloire à répandre la terreur de son nom. La ville de Liége n'étant plus dominée par une citadelle, avoit recommencé à exercer ses droits anciens de ville libre; l'électeur de Cologne, qui en étoit évêque, demanda l'aide des Français pour la faire rentrer sous le joug. En effet, un corps d'armée fut détaché pour le protéger, tandis qu'il faisoit rebâtir une citadelle, et qu'il envoyoit au supplice les citoyens qui s'étoient signalés par leur courage à défendre les droits de leur patrie. En même temps le maréchal de Créqui faisoit repentir un autre électeur ecclésiastique du malheur qu'il avoit eu de déplaire au roi. Il contraignit l'électeur de

(1) La Hode. L. XLII, p. 280.

Digitized by Google

Trèves à combler les fossés et à ruiner les fortifications qu'il avoit élevées autour de sa capitale. 1684.
Un ambassadeur d'Alger fut introduit à la cour pour demander pardon au roi des hostilités qu'il avoit commises; c'étoit l'accomplissement du traité du 23 avril. Un ambassadeur vint en même temps des Indes le complimenter au nom du roi de Siam. C'étoit un Grec intrigant, devenu premier ministre du monarque siamois, qui avoit imaginé cette ambassade pour solliciter l'alliance de Louis XIV comme garantie contre les Hollandais. Ce témoignage de l'étendue de sa renommée flatta peut-être Louis plus qu'aucun autre événement de son règne. (1)

La guerre continuoit en Hongrie. Le duc de Lorraine, général de l'empereur, avoit entrepris le 14 juillet le siége de Bude dont les Turcs étoient maîtres. Il perdit plus de vingt mille hommes devant ses murs avant de se résoudre à lever le siége le 20 novembre. Les Turcs étoient alors les plus utiles alliés de la France, car la terreur qu'ils inspiroient à l'Europe paralysoit seule les efforts de tous ceux que Louis XIV traitoit avec tant de hauteur. (2)

Au commencement de l'année suivante 1685.

(1) La Hode. L. XLII, p. 281. — Larrey. T. V, p. 155. — Journal du voyage de Siam, par l'abbé de Choisy. Paris, 1687, in-12. — Mém. de Dangeau. T. I, p. 103.

(2) La Hode. L. XLII, p. 283. — Limiers. L. IX, p. 421.

Digitized by Google

1685. Charles II, roi d'Angleterre, mourut d'apoplexie le 16 février 1685. Le duc d'York son frère, dont le parlement avoit trois fois prononcé l'exclusion à cause de la religion qu'il professoit, lui succéda cependant paisiblement sous le nom de Jacques II. Ce roi catholique d'un pays protestant recourut à l'appui de Louis XIV pour arriver à son but d'établir sa religion et son despotisme sur des sujets qui repoussoient l'une et l'autre; aucune nation n'avoit alors autant d'intérêt que les Anglais à maintenir l'équilibre européen; cependant ils permirent à leur roi d'employer toutes leurs forces à le détruire. Tandis que l'Europe trembloit, la république de Gênes demeuroit seule et sans appui en guerre avec la France. Il n'y avoit pas de possibilité pour un État si foible de soutenir plus long-temps une telle lutte. Le nonce du pape, Ranuzzi, évêque de Fano, porta au roi la soumission de la république. Un traité de paix fut signé à Versailles le 12 février 1685; c'étoit un nouveau monument de cet orgueil du roi, qui se plaisoit à abuser de sa force contre la foiblesse. Il disoit dans le préambule, qu'après avoir rétabli le repos de toute l'Europe par les trêves signées à Ratisbonne, il se voyoit dans une pleine liberté de prendre contre la république de Gênes telles résolutions qu'il estimeroit plus conve-

Digitized by Google

nables à sa gloire et à sa justice; que néanmoins, en considération de l'intercession de Sa Sainteté et de l'entière résignation des Génois aux conditions qu'il leur avoit imposées, il vouloit bien préférer les voies de la douceur à celles de la force de ses armes. 1685.

En conséquence il exigeoit que le doge régnant, accompagné de quatre sénateurs, se rendît à son audience en habit de cérémonie, pour lui témoigner l'extrême regret qu'avoit sa république d'avoir déplu à Sa Majesté, et qu'il se servît dans son discours des expressions les plus soumises et les plus respectueuses. La république devoit de plus congédier toutes les troupes espagnoles introduites dans ses places, renoncer à toute alliance contractée depuis le 1er janvier 1683, réduire ses galères au nombre qu'elle entretenoit trois ans avant le traité, dédommager enfin tous les Français des pertes que cette guerre leur avoit causées, et payer cent mille écus au comte de Fiesque pour valeur des fiefs confisqués sur sa famille. Louis exerçant ensuite sa générosité aux dépens des marchands, ses sujets, qui avoient quelque dédommagement à prétendre, en fit don à la république, pour que le sénat employât ce capital à rebâtir les églises que le bombardement avoit renversées. (1)

(1) Traités de paix. T. IV, §. 199, p. 501. — Flassan,

Digitized by Google

1685. Le doge, accompagné de quatre sénateurs, fut en effet reçu à l'audience du roi, le 15 mai. Il parla couvert, mais debout, au roi qui étoit assis sur son trône et environné de tous ses grands. Il exprima la constante vénération de sa république pour cette grande couronne que le roi avoit portée au suprême degré de gloire et de puissance. Il dit qu'il n'étoit rien arrivé aux Génois de plus funeste que de lui avoir déplu; que bien qu'ils n'en attribuassent la cause qu'à leur infortune, ils voudroient l'effacer de la mémoire du roi et de celle de tous les hommes. Son discours, assaisonné de toute la flatterie respectueuse à laquelle Louis étoit accoutumé, ne contenoit cependant aucune expression de repentir, aucune demande de pardon, malgré l'assertion contraire des médailles. Le roi promit à la république le retour de sa bienveillance; il voulut que le doge fût traité par toute sa cour avec de grands égards. Il voulut lui faire admirer les beautés de Versailles. « Ce que je trouve de plus rare ici, dit le doge, c'est de m'y voir. » (1)

Diplom. franç. T. IV, L. V, p. 83. — La Hode. L. XLIII, p. 285.

(1) La Hode. L. XLIII, p. 288. — Larrey. T. V, p. 157. — *Carlo Botta Storia d'Italia.* T. VI. L. XXX, p. 369. — Mémoires de Dangeau. T. I, p. 116.

Digitized by Google

CHAPITRE XXXIV.

Persécutions des protestans; dragonnades; révocation de l'édit de Nantes; émigrations. — Ligue d'Augsbourg pour résister à la France. — Assemblées du désert. — Crédit croissant des jésuites. — Querelle avec le pape sur les franchises des ambassadeurs. — Saisie d'Avignon. — 1685-1688.

Ce sont les années qui s'écoulèrent depuis la paix de Nimègue jusqu'à la révocation de l'édit de Nantes que les dévots assignent à ce qu'ils nomment la conversion de Louis XIV. Il étoit né en 1638, et le grand changement qui s'opéra dans son caractère, et qui le soumit complétement à la politique des prêtres, s'accomplit entre sa quarantième et sa cinquantième année. Ce n'est pas qu'il se fût jamais abandonné à des sentimens irréligieux; nourri par sa mère dans des habitudes de zèle et d'obéissance pour l'Église, dans lesquelles les femmes espagnoles faisoient consister à peu près toute leur dévotion, il les avoit préservées intactes. La force et l'activité de son esprit, qui avoient comblé les vides de son instruction pour une partie essentielle des connoissances humaines, ne s'é- 1685.

Digitized by Google

1685. toient jamais tournées vers les études religieuses, soit parce que le temps lui avoit manqué au milieu d'occupations incessantes, soit parce qu'il se faisoit scrupule de soulever le voile du sanctuaire, et qu'il croyoit que toute la science d'un séculier, en matière religieuse, devoit se borner à une soumission implicite à l'Église orthodoxe.

Louis XIV, avec un esprit ouvert, une intelligence prompte, un goût délicat et sûr, une capacité d'application et une mémoire remarquables, avoit fait oublier les reproches faits à son éducation ; il méritoit désormais d'être rangé parmi les souverains les plus instruits et les plus accomplis qui fussent montés sur un trône. Il se piquoit surtout d'avoir appris l'art de la guerre. Il connoissoit très bien la composition de son armée, la discipline et les exercices et évolutions qui forment le soldat; il avoit des idées nettes sur la tactique, aussi bien que sur l'attaque et la défense des places. Quant à la partie plus relevée de la stratégie, c'est une inspiration du génie, et l'application seule ne suffit pas pour l'acquérir. Il savoit assez bien l'histoire, mais c'étoit seulement une histoire royale, toute à son usage ; c'est-à-dire qu'il connoissoit les relations de la France avec les autres États, d'où il pouvoit faire naître quelque droit ou quelque prétention sur le bien

Digitized by Google

d'autrui. Il savoit de plus l'histoire généalogique des princes et de la noblesse française, et il avoit une connoissance parfaite de ce qu'avoit été et de ce qu'étoit devenu ce cérémonial de cour auquel et lui et ses courtisans attachoient une si haute importance. Il prouva son goût naturel pour les arts par la construction et l'ameublement de ses palais, comme par le choix de ses peintres et de ses architectes; il montra son intelligence de la belle littérature, et par l'influence qu'il exerça sur elle pendant son règne, et par les faveurs qu'il accorda aux premiers poètes et aux premiers écrivains de son temps. Sa délicatesse sur le bon ton, et l'élégance de ses manières donnèrent à sa cour et à la société française une supériorité de raffinement, que personne ne peut méconnoître, sur les cours de tous les princes étrangers, et sur les autres époques les plus brillantes de la société française. 1685.

Sans doute on ne doit pas considérer Louis XIV comme le créateur du grand siècle auquel il a donné son nom. On peut reconnoître comment la nation s'étoit formée elle-même, à ses progrès réguliers et lents; on peut suivre la marche de l'esprit français qui s'exerçoit tour à tour sur toutes les branches des connoissances humaines; on peut démêler l'influence des femmes, celle du goût de la sociabilité parmi la

Digitized by Google

1685. noblesse, et les progrès de siècle en siècle de la bonne compagnie de France, qui devançoit toujours celle des autres nations. C'étoit surtout au temps de Richelieu et de Mazarin qu'on avoit vu la langue se former, la poésie et l'éloquence prendre leur essor, et les plus hautes classes de la société faire un appel à la renommée par la rédaction de leurs Mémoires, et montrer que le talent d'écrire étoit, chez la plupart des personnages historiques de cette époque, égal au talent d'agir. Mais Louis XIV, formé avec eux et par eux, exerça à son tour sur eux l'influence d'un esprit distingué et d'un goût pur et sévère. Avec l'admiration et l'obéissance que la France entière professoit pour lui, avec le culte qu'elle lui rendoit, son exemple auroit nécessairement gâté le goût public si le sien n'avoit pas été aussi avancé que celui de son peuple.

D'autre part, Louis n'avoit jamais fait une étude approfondie de la religion, et surtout de la morale religieuse; jamais du moins il ne se fit une idée juste de ses devoirs. Ce ne sont pas ses amours seulement qui méritent le blâme, encore que le scandale de leur publicité, les grandeurs auxquelles il éleva ses enfans adultérins, et l'humiliation constante qu'il fit éprouver à sa femme, ajoutent fort à l'offense qu'il donnoit ainsi aux mœurs publiques. Il se rendoit bien autrement coupable par la dureté impitoyable avec laquelle il répandoit

Digitized by Google

le sang, tantôt par des supplices tels que ceux qu'il infligea aux Bretons pour les punir d'avoir défendu leurs priviléges; tantôt par la ruine de populations entières, et l'extension donnée au fléau de la guerre, de manière à atteindre les êtres sans défense, les femmes et les enfans, comme dans l'incendie du Palatinat, le bombardement d'Alger, celui d'Oudenarde et celui de Gênes. Aucun respect pour ses engagemens, aucune notion du juste et de l'injuste ne dirigeoient sa conduite publique ou privée. Il violoit les traités, comme il violoit ses engagemens domestiques; il prenoit le bien de ses sujets, comme celui de sa cousine, Mlle de Montpensier; il ne reconnoissoit dans ses jugemens, dans ses rigueurs, d'autre règle que sa volonté, et se regardant comme dépositaire de toute l'autorité législative et judiciaire de son royaume, il n'hésitoit point à punir par des lettres de cachet, par l'exil, la prison, ou peut-être d'une manière plus sévère encore, ceux qu'il jugeoit utile de ne point traduire devant les tribunaux. Au moment où son peuple mouroit de faim, il ne retranchoit rien de ses prodigalités ou de son jeu scandaleux; et cet homme, toujours occupé de sa gloire, n'avoit jamais songé à fléchir devant l'image plus auguste de la justice. 1685.

Au reste, il ne faut point accuser le mo-

Digitized by Google

1685. narque seul de cet oubli des obligations religieuses que lui imposoient ses fonctions royales; ceux qui avoient pris la direction de sa conscience, ceux qui se vantoient de l'avoir converti, ne lui avoient jamais représenté que deux devoirs, celui de renoncer à l'incontinence et celui d'anéantir l'hérésie dans ses États. Ils attendirent pour prêcher le premier que les progrès de l'âge eussent rendu la victoire plus facile; mais lorsqu'ils eurent pris possession de son imagination, lorsqu'ils virent que les remords commençoient à le troubler, ils insistèrent plus vivement sur ses fautes passées, ils lui montrèrent combien elles étoient aggravées par la circonstance d'avoir enlevé une femme à son époux, ils rappelèrent sans cesse à sa mémoire Abigaïl enlevée par le roi David à son mari Nabal; ils exploitèrent alors son repentir, et lui recommandèrent de venger Dieu sur les hérétiques, comme le moyen le plus sûr de lui faire réparation des offenses qu'il avoit commises contre ses lois. Quant à la violation journalière de la justice par l'usurpation des États de ses voisins, de l'humanité par le système atroce de guerre qu'il avoit introduit, de la miséricorde par le poids intolérable des impositions qu'il aggravoit sans cesse, de l'économie domestique, de la probité, par le jeu ruineux qu'il encourageoit à sa cour, jamais un

Digitized by Google

conseil, jamais une exhortation religieuse ne lui furent adressés. Ce fut seulement après le commencement des revers, que Fénelon et Noailles insistèrent, dans leur correspondance avec Mme de Maintenon, sur les vrais devoirs des rois que Louis XIV méconnoissoit; et tous deux hâtèrent par là leur disgrâce. Dans les discours d'apparat des prélats qui ont illustré cette époque par leur éloquence religieuse, quelque appel aux grandes lois de la justice, de l'humanité, de l'amour de la paix, et de la charité chrétienne, auroit peut-être été jugé trop présomptueux; tout au moins le silence leur étoit permis; mais c'étoit à la suite, presque au milieu de ces scènes de carnage, qu'ils faisoient entendre à Louis XIV les seuls accens de l'adulation. Dans l'oraison funèbre de la reine, Bossuet disoit, le 1er septembre 1683 : « Si les Français peuvent tout, « c'est que leur roi est partout leur capitaine, « et après qu'il a choisi l'endroit principal qu'il « doit animer par sa valeur, il agit de tous côtés « par l'impression de sa vertu. Jamais on n'a « fait la guerre avec une force plus inévitable, « puisqu'en méprisant les saisons il a ôté jusqu'à « la défense à ses ennemis. Les soldats, ména- « gés et exposés quand il faut, marchent avec « confiance sous ses étendards. Nul fleuve ne « les arrête, nulle forteresse ne les effraie. On « sait que Louis foudroie les villes plutôt qu'il

1685.

Digitized by Google

1686. « ne les assiége, et tout est ouvert à sa puis-
« sance. Les politiques ne se mêlent plus de de-
« viner ses desseins. Quand il marche, tout se
« croit également menacé; un voyage tran-
« quille devient tout à coup une expédition
« redoutable à ses ennemis » (1). Fléchier, dans l'oraison funèbre de le Tellier, le 29 mai 1686, invoquoit, en faveur de ce chancelier, « le té-
« moignage d'un roi dont les paroles sont des
« oracles. » « Il avoit, dit-il, conservé les lu-
« mières et les maximes de la justice au milieu
« de la politique, et s'étoit uni plus étroitement
« avec elle en s'approchant d'un roi qui en fait
« la règle de ses désirs et de ses actions,
« qui veut qu'elle règne sur ses sujets et sur
« lui-même, et qui lui soumet tout, jusqu'à
« ses intérêts et sa gloire » (2). Tous les autres prédicateurs de cette époque si glorieuse pour la chaire, tous ces hommes qui créèrent l'éloquence française, et qui prétendirent la consacrer uniquement au service de Dieu, tenoient le même langage; tous louoient le roi, dans la chaire chrétienne, pour ses victoires et pour sa politique, pour les villes foudroyées et pour son respect de la justice : comment sa tête n'auroit-elle pas été tournée par tant de flatteries?

(1) Oraison funèbre de Marie-Thérèse. T. I, p. 168.

(2) Oraison funèbre de le Tellier, par Fléchier. T. II, p. 346, 349.

Digitized by Google

comment cet homme, dont le vice capital étoit l'orgueil, et dont toutes les fautes procédèrent de son enivrement, ne se seroit-il pas persuadé qu'il étoit le serviteur choisi de Dieu, et qu'en cherchant ce qu'il nommoit sa gloire, il assuroit le triomphe de la religion? (1) 1685.

Ce fut au moment où Louis avoit le plus cruellement abusé de son pouvoir sur les autres peuples de l'Europe, qu'il se retourna contre le sien propre, et qu'il fit peser sur ses sujets tous les fléaux des persécutions religieuses. A peine cependant, même dans cette occasion, doit-on l'accuser de fanatisme. Ce n'étoit pas sa conscience qui étoit abusée, c'étoit sa gloire qu'il poursuivoit. Il lui sembloit que l'exercice de sa puissance absolue recevoit un affront, lorsque ses sujets osoient opposer à l'expression de ses volontés les ordres de leur conscience.

Le roi regardoit le pape Innocent XI comme son ennemi; c'étoit pour l'humilier qu'il avoit fait adopter par le clergé de France les quatre propositions qui mettoient le pontife de Rome au-dessous du concile. La querelle s'aigrissoit entre la cour pontificale et la France; le parle-

(1) L'admirable Oraison funèbre de Louis-le-Grand, par Massillon, est d'un ton tout différent; ici c'est un orateur vraiment chrétien qui juge la guerre et la politique du point de vue de la justice et de la piété; mais il parloit du roi mort comme personne n'avoit osé parler au roi vivant. Oraisons funèbres. T. III, p. 323.

Digitized by Google

1685. ment condamnoit les écrits qui étoient publiés pour soutenir les prétentions des ultramontains. La Sorbonne fut consultée; mais elle mit trois mois à rédiger une décision dont les premiers termes étoient en contradiction avec les derniers; car elle avoit voulu satisfaire en même temps et les partisans du pouvoir des papes et ceux du pouvoir des rois. Les réquisitoires de l'avocat général Talon furent beaucoup plus positifs, beaucoup plus hostiles au siége de Rome; et si Innocent XI n'avoit pas eu plus de modération que le roi, la querelle seroit arrivée dès lors à une brouillerie ouverte. (1)

L'irritation de Louis contre les ultramontains ne diminuoit point son acharnement contre les jansénistes. Depuis que le formulaire étoit signé, que les cinq propositions étoient condamnées, on auroit eu de la peine à dire quelle étoit la doctrine qui sous le nom de jansénisme déplaisoit si fort à Louis XIV : c'étoit plutôt un corps d'hommes, c'étoit une école qu'il poursuivoit de son inimitié, comme s'il ressentoit contre elle la même jalousie que les jésuites. De cette école étoient sortis les hommes qui faisoient la plus grande gloire de son règne; Nicole et Pascal parmi les moralistes, Descartes parmi les philosophes, Racine et Boileau parmi

(1) La Hode. L. XLI, p. 258.

Digitized by Google

les poètes, Mme de Sévigné et toute sa coterie 1685.
parmi les gens du monde. On voit, par les lettres de celle-ci, combien les hommes qui songeoient plus à faire leur cour qu'à s'abandonner à leurs sentimens religieux, tels que les comtes de Bussy-Rabutin et de Grignan, s'empressoient à manifester leur zèle contre le jansénisme, encore qu'ils n'eussent jamais essayé de le comprendre.

Aux époques où le sentiment religieux s'exalte et fait presque oublier les choses de la terre pour étudier ou deviner le gouvernement de Dieu, les dévots se livrent tour à tour à une logique sévère et impitoyable, puis à l'entraînement de l'imagination et de la sensibilité; les uns fondent leur religion sur la crainte, les autres sur l'amour. Les jansénistes voyoient le gouvernement de Dieu en toute chose; ils retranchoient en quelque sorte les lois de la matière et celles de l'esprit, les propriétés des corps et le libre arbitre, pour y substituer en toute occasion l'action immédiate de la Divinité, qui avoit tout prévu et tout voulu. Le gouvernement du monde dans ce système où l'homme peut paroître condamné au péché et à la damnation avant sa naissance, présentoit une rigueur qui faisoit frissonner. Des âmes tendres et confiantes s'efforcèrent alors de fermer les yeux sur ces mystères qu'on ne peut sonder, de s'abandonner au

Digitized by Google

1685. seul amour de Dieu, de l'exalter par un culte intérieur continuel, de passer leur vie en oraison mentale : on les désigna bientôt par le nom de quiétistes. Michel Molinos, théologien espagnol, fut alors considéré comme le chef de cette secte : dans ce même esprit, mais sans avoir eu de communications avec lui, sans avoir peut-être lu son livre, Mme Guyon faisoit tantôt à la cour, tantôt dans les provinces, des exhortations, des prières, et enflammoit les âmes pieuses, surtout des femmes, par son langage exalté : l'abbé de Fénelon, à peine âgé de trente-cinq ans, qui se faisoit admirer par les grâces d'un esprit brillant et facile, par le charme de la plus noble et de la plus éloquente conversation, qui, par un ascendant de vertus, de grâce et de génie, excitoit dans le cœur de ses amis une tendresse mêlée d'enthousiasme, avoit admiré à son tour l'entraînement religieux de Mme Guyon; il l'avoit introduite auprès de Mme de Maintenon et des duchesses de Chevreuse et de Beauvilliers. Mais à cette époque Molinos fut arrêté à Rome et conduit dans les prisons de l'inquisition, accusé par le cardinal d'Estrées, protecteur de la couronne de France et frère de l'ambassadeur du roi (1); les nouvelles méthodes

(1) « Sa Sainteté, dit l'abbé de Choisy, auroit eu peine à permettre qu'on fît le procès aux quiétistes, si le roi, étendant son zèle contre les hérétiques au delà des bornes de ses États,

Digitized by Google

d'oraison des quiétistes furent dénoncées aux évêques par une circulaire du cardinal Cibo, du 15 février 1686, et le 28 août 1687 l'inquisition condamna soixante-huit propositions extraites du livre de Molinos. Ce procès jeta de la défaveur et des soupçons sur Mme Guyon, sur Fénelon, et sur toutes les opinions qui se rapprochoient de celles des quiétistes. Mme Guyon avoit fait un usage au moins imprudent du langage de l'amour terrestre pour l'appliquer à l'amour de Dieu; ses ennemis s'en prévalurent pour expliquer une doctrine toute spirituelle par l'égarement des sens, et pour prétendre découvrir de l'impureté dans une exaltation toute religieuse : il se passa quelque temps encore avant qu'elle et Fénelon fussent victimes de ces perfides interprétations. (1) 1685.

Louis XIV étoit irrité contre les ultramontains, il haïssoit les jansénistes, il éprouvoit pour les quiétistes une répugnance mêlée de dégoût. Il n'avoit aucun de ces sentimens pour les huguenots; ce fut eux cependant qu'il traita

n'avoit ordonné au cardinal d'Estrées de lui remontrer la nécessité absolue de s'opposer à une hérésie qui s'insinuoit si agréablement. » Mém. L. VI, p. 308.

(1) La Beaumelle, Mém. de mad. de Maintenon. T. IV, L. X. — Villemain, art. Fénelon, Biogr. univ. T. XIV, p. 285. — *Ib.*, art. Molinos. T. XXIX, p. 326. — *Ib.*, art. Guyon. T. XIX, p. 249.

Digitized by Google

1685. avec le plus de rigueur. Le renversement de leur Église étoit une conquête qu'il avoit entreprise; il mettoit sa gloire à abattre une hérésie dont, depuis cent cinquante ans, aucun de ses prédécesseurs n'avoit pu venir à bout.

Les huguenots gênés dans leurs études, et repoussés de toutes les carrières où ils auroient pu s'illustrer par la distinction de l'esprit, n'avoient plus cette supériorité dans les lettres qu'on ne pouvoit leur disputer au siècle précédent : leurs controversistes et leurs orateurs ne pouvoient plus être comparés à ceux de l'Église catholique; manquant en France et de livres et de professeurs, tourmentés dans les colléges qui leur restoient encore, s'ils étoient réduits à aller chercher l'instruction dans les écoles étrangères, ils y perdoient en même temps l'aisance et la souplesse dans leur propre langage. Mais la noblesse protestante brilloit encore dans les armes. Après les grands généraux de leur croyance qui s'étoient distingués pendant la régence; après Turenne il n'y avoit plus alors en France de réputation militaire qui égalât celle du maréchal de Schomberg ou de l'amiral Duquesne, tous deux huguenots. La reconnoissance pour leurs services ne suspendit point la résolution qu'avoit prise Louis XIV d'anéantir leur secte. La résistance que les protestans osoient opposer à sa volonté, lui paroissoit une obsti-

Digitized by Google

nation insolente, une sorte de rébellion. Pour en triompher il avoit d'abord employé l'adresse et la persistance. Au lieu de les heurter de front, il s'étoit attaché à les gêner, à les vexer, à leur rendre leur condition insupportable. Il avoit vu que leur courage se roidissoit contre les dangers, et que l'approbation de leurs frères leur feroit braver jusqu'au supplice : mais il ne croyoit pas que ces mêmes hommes supportassent long-temps une lutte journalière, obscure, ignorée, contre les privations, les vexations, les injustices. En effet, le dessein d'entourer les religionnaires d'obstacles, de dangers, de mortifications, de chagrins domestiques, fut suivi pendant une dizaine d'années, avant de frapper contre eux de plus grands coups, avec une habileté impitoyable, plus odieuse peut-être que les sanglantes persécutions. 1685.

Par des chicanes légales on avoit condamné l'un après l'autre leurs divers temples, sous prétexte qu'il s'y étoit passé quelque chose de contraire aux ordonnances : qu'un catholique par exemple y avoit abjuré, ou qu'un relaps y étoit rentré; aussitôt on les faisoit démolir, et on privoit la paroisse où ils étoient bâtis du service divin. Le ministre du temple démoli ne pouvoit plus assister ni aux synodes, ni aux colloques, ni exercer en un autre lieu aucune fonction de son culte. Tous les établissemens

Digitized by Google

1685. d'instruction fondés par les huguenots étoient interdits l'un après l'autre; l'Académie de Sédan, celle de Saumur, le collége de Chatillon-sur-Loing furent supprimés. Toutefois le roi protestoit toujours qu'il vouloit maintenir l'édit de Nantes, il le confirmoit même, s'il en étoit besoin, dans le préambule de ses ordonnances les plus vexatoires. Aussi il laissoit subsister quelques temples, tandis qu'il en faisoit démolir le plus grand nombre; tantôt il interdisoit aux protestans tout culte dans une ville où un archevêque ou un évêque se trouvoient en visite, tantôt il prétendoit qu'il y avoit du scandale à laisser subsister un temple dans le voisinage d'une église catholique; il le faisoit abattre, et ne permettoit de le rebâtir que dans quelque lieu incommode, à une ou deux lieues tout au moins de la ville ou du bourg; d'autre part, il étoit interdit de tenir l'école, pour les enfans protestans, ailleurs que dans le pourtour du temple, en sorte que les pauvres enfans étoient obligés de faire chaque jour un voyage pour s'y rendre et en revenir. Ce fut précisément dans les villes où la plus grande partie de la population étoit protestante, à Bergerac, à Nismes, à Uzès, à Montpellier, à Saint Jean d'Angely, à Oléron, à Saint-Quentin, à Castres, à Montauban, que les temples furent abattus, et que les ministres qui en furent chassés eurent ordre de se retirer au

Digitized by Google

moins à six lieues de distance de leurs troupeaux. 1685.

La situation des pères de famille protestans étoit déplorable. Ils savoient que le roi avoit déclaré que dans la carrière militaire il ne leur donneroit jamais d'avancement; toutes les carrières civiles, dans l'administration publique, leur étoient également fermées; on leur avoit ordonné de vendre sous deux mois toutes les charges qu'ils avoient à la cour, tous les offices de judicature, toutes les études de procureurs et de notaires; s'ils étoient avocats, il leur étoit interdit de plaider; les médecins, les chirurgiens, les apothicaires, les sages-femmes ne pouvoient plus exercer leur état; on les avoit exclus de toutes les places dans les finances, depuis les plus élevées jusqu'aux plus humbles. Il ne leur restoit plus absolument que le commerce et les manufactures, mais encore dans ces professions ils ne pouvoient ni tenir des catholiques sous leur dépendance, ni entrer eux-mêmes dans une maison catholique. S'ils avoient un procès, s'ils avoient une dette à recouvrer, ils étoient sûrs de n'obtenir jamais aucune justice; toutes les garanties que l'édit de Nantes leur avoit assurées devant les tribunaux, leur avoient été enlevées l'une après l'autre, et les cours qui avoient remplacé les chambres de l'édit et les chambres mi-parties savoient qu'elles se recom-

Digitized by Google

1685. manderoient à la faveur du roi ou des gouverneurs de province par la plus révoltante partialité. Si un huguenot étoit malade, un magistrat ou à son défaut un marguillier se présentoit chez lui avec deux témoins, pour lui demander s'il vouloit ou non mourir dans sa religion; ils profitoient de sa lassitude, de la foiblesse de son esprit, des rêveries de la fièvre, pour trouver dans ses réponses l'expression du désir de voir un prêtre, qu'ils faisoient aussitôt arriver malgré la famille du mourant, et qui lui extorquoit une abjuration. Si le huguenot avoit des enfans, on cherchoit à les surprendre lorsqu'ils sortoient de sa maison, à les séduire par des sucreries, par des images, par des promesses; et si ces enfans âgés de plus de sept ans consentoient à dire qu'ils vouloient se faire catholiques, ou seulement à entrer dans une église, à se joindre à une prière, on déclaroit qu'ils avoient abjuré, on les ôtoit à leurs parens, qu'on forçoit cependant à payer une pension pour leur entretien. Ces violences légales étoient encore aggravées par la populace et les soldats qui savoient que loin de les punir on leur sauroit gré de toutes les insultes qu'ils feroient aux huguenots : aussi dans des émeutes fréquentes, on enfonçoit les portes de leurs temples, on déchiroit leurs livres sacrés, souvent on brûloit l'édifice lui-même, on déterroit les morts du

Digitized by Google

cimetière pour traîner leurs cadavres dans les rues, et l'on poursuivoit leurs ministres à coups de pierres. (1) 1685.

Telle étoit la condition à laquelle Louis XIV, d'après les instigations de son clergé, avoit réduit toute la partie de ses sujets qui professoit la religion protestante, cette classe nombreuse qui dans les guerres civiles du siècle précédent avoit fait preuve de son dévouement aux Bourbons, et avoit ouvert, l'épée à la main, à son aïeul, le chemin du trône de France. Mais à l'époque où nous sommes parvenus, le ministre de la guerre Louvois fit adopter à son maître une manière plus prompte et plus énergique d'opérer des conversions en masse. Louvois avoit vu avec regret les progrès que les dévots avoient fait dans l'esprit du monarque. Il auroit préféré que Louis demeurât toujours attaché à son orgueilleuse et spirituelle maîtresse, Mme de Montespan; il comptoit sur elle pour entretenir l'ambition du roi, son désir de gloire et sa soif de conquêtes; il se défioit de Mme de Maintenon, et il avoit joint ses efforts à ceux du duc de la Rochefoucauld et de l'ancienne favorite, pour nuire à la nouvelle. Mais lorsqu'il vit celle-ci affermie, lorsqu'il vit que, seule confidente du

(1) La Hode. L. XLIII, p. 291. — Hist. de l'Édit de Nantes. T. IV, L. XVII, p. 459 et passim.

Digitized by Google

1685. roi, elle ne l'entretenoit plus que du soin de sa conscience et de celle de ses sujets, il ne voulut pas que Louis consacrât tous ses efforts à un grand projet auquel lui-même demeureroit étranger, et il réclama pour son département, celui de la guerre, la plus grande part dans la subversion de l'hérésie. (1)

Ce fut en Poitou, province pleine de protestans, et qui avoit pour intendant Marillac, petit-fils de celui qui avoit été garde des sceaux et que Richelieu poursuivit de sa haine, que, dès l'année 1681, Louvois fit, pour la première fois, l'essai de ce moyen terrible de conversion, qui fut plus tard connu sous le nom de dragonnades. Par sa lettre du 18 mars 1681, il annonçoit à l'intendant que d'après les ordres du roi il envoyoit en Poitou un régiment de cavalerie. « Sa Majesté trouvera bon, disoit-il, que le « plus grand nombre des cavaliers et officiers « soient logés chez les protestans; mais elle « n'estime pas qu'il les y faille loger tous.... si, « suivant une répartition juste, les religionnai- « res en devoient porter dix, vous pouvez leur « en faire donner vingt. » (2)

Ce fut de cette manière que pendant toute la durée de la persécution les ordres de la cour

(1) Rhulières, Éclaircissemens hist., ch. x, p. 193. — Mém. de l'abbé de Choisy. T. LXIII, L. V, p. 284.

(2) Rhulières, *Ibid.*, p. 203.

Digitized by Google

avouoient la partialité, qu'ils la recommandoient comme moyen de conversion, mais qu'en même temps ils la modéroient, ils y mettoient des bornes, pour que les dépêches officielles ne pussent être rétorquées contre ceux qui les auroient écrites. Toutefois les intendans auxquels elles étoient adressées savoient que leur seul but devoit être d'opérer des conversions par tous les moyens possibles, qu'on ne les désavoueroit en rien, et que même lorsqu'il arriveroit que les huguenots, à force de plaintes, obtiendroient quelque redressement, que le conseil du roi sembleroit faire quelques pas rétrogrades, comme il en fit plusieurs en effet dans le cours de la persécution, la volonté seroit toujours la même, et que ceux qui auroient le plus excédé les ordres seroient le mieux vus de la cour. (1) 1685.

Marillac qui, au commencement de son intendance avoit été loué pour sa modération et sa justice, voyant que l'intention du roi étoit d'extirper le protestantisme en Poitou, et voulant faire sa cour, y procéda avec une rigueur extraordinaire, à l'aide de l'assiette des tailles

(1) Louvois écrivoit à Marillac : « Sa Majesté désire que vos ordres sur ce sujet soient par vous, ou par vos subdélégués, donnés de bouche aux maires et échevins des lieux, sans leur faire connoître que Sa Majesté désire par là violenter les huguenots à se convertir. » Rhulières. *Ib.*, p. 204.

Digitized by Google

1685. et des dragons. Ayant à lever sur les paroisses de vieux arrérages des tailles, il avertit publiquement que le roi ne voulant plus avoir d'autres sujets que des orthodoxes, il réduisoit de moitié la dette des catholiques, il déchargeoit absolument pour deux ans les nouveaux convertis, et que tous les taillables étant solidaires les uns pour les autres, tout le fardeau retomberoit sur les seuls huguenots. Aussitôt il fit commencer la perception sur cette base, et comme il y avoit des paroisses qui n'avoient point de vieilles dettes, il leur demanda la taille par anticipation pour avoir occasion d'y apporter la même partialité. (1)

Après les vexations de la taille commencèrent celles des logemens des gens de guerre ; les dragons arrivèrent dans la province ; l'intendant les faisoit passer par les villes et les bourgs où il y avoit le plus de huguenots, et ne les logeoit que chez eux, quatre à quatre, cinq à cinq, même chez les plus pauvres et chez les veuves, qui jamais jusque-là n'avoient été exposés à l'insolence du soldat ; les curés les suivoient dans les rues, en leur criant : « Courage, messieurs, c'est l'intention du roi que ces chiens de huguenots soient pillés et saccagés. » Les dragons entroient dans la maison l'épée haute, souvent en

(1) Histoire de l'Édit de Nantes. L. XVII. T. IV, p. 472.— Isambert, Lois françaises. T. XIX, p. 266.

Digitized by Google

criant *Tue! tue!* pour alarmer les femmes ; ils se faisoient livrer par de mauvais traitemens tout ce qui avoit quelque valeur; ils détruisoient ce qu'ils ne pouvoient consommer; ils exigeoient pour leur dessert une ou deux pièces d'or chez les plus aisés ; ils outrageoient par leurs propos, par leurs actions la pudeur domestique ; souvent ils traînoient à l'église, par les cheveux, la maîtresse de la maison ou ses enfans, et ils répétoient que le curé, le juge, l'intendant les avoient avertis que tout leur étoit permis, excepté le viol et le meurtre. (1) 1685.

Ces violences eurent le succès qu'on s'étoit proposé ; Mme de Maintenon écrivoit à son frère le 19 mai 1681 : « Je crois qu'il ne demeurera « de huguenots en Poitou que nos parens; il me « paroît que tout le peuple se convertit; bientôt « il sera ridicule d'être de cette religion-là. » Et peu après, ayant fait faire à son frère *une affaire* dans les fermes qui lui avoit valu un pot de vin de cent huit mille francs, elle lui écrivoit, le 2 septembre : « Mais je vous prie, employez « utilement l'argent que vous allez avoir. Les « terres en Poitou se donnent pour rien ; la dé- « solation des huguenots en fera encore vendre. « Surineaux, Saint-Pompin, et plusieurs autres « vont être en décret.... vous pouvez aisément

(1) Histoire de l'Édit de Nantes. T. IV, L. XVII, p. 474.

Digitized by Google

1685. « vous établir grandement en Poitou. » Ce moyen facile de s'enrichir par la ruine de ses voisins n'explique que trop le zèle des catholiques qui vouloient *faire des affaires* (1). Les listes des nouveaux convertis envoyées par Marillac, et prônées encore avec imposture, furent pour Louvois un objet de triomphe; cependant les réformés purent encore faire entendre leurs réclamations. Elles exposoient des faits si odieux, la religion sembloit tellement compromise par ces dragons qu'on commençoit à nommer des missionnaires bottés, que Louvois écrivit à l'intendant de Poitou et à celui de Limoges pour modérer leur zèle, et que pendant trois ans on suspendit l'emploi des dragonnades. (2)

Mais les autres violences continuoient pendant que celles-là étoient suspendues. Presque tous les temples du Dauphiné et du Vivarais avoient été détruits, en sorte que les religionnaires étoient réduits à se réunir dans les champs pour y célébrer le service divin. On fit marcher des troupes contre eux dans l'été de 1683 : on les attaqua pendant qu'ils étoient en prières; quelques centaines d'hommes, enveloppés par

(1) Lettres de mad. de Maintenon. T. I, p. 185, 191; et 22 octobre, p. 192.

(2) Rhulières, Éclaircissemens sur la Révoc. de l'édit de Nantes, ch. 10, p. 215 et 218.

Digitized by Google

deux ou trois mille à Bourdeaux de Diois et à la forêt de Saves, se défendirent avec vigueur, et furent presque tous tués; la province s'ébranloit et paroissoit sur le point de prendre les armes; on la calma par des amnisties; mais on y avoit inséré tant d'exceptions, que ces grâces apparentes devinrent un piége pour ceux qui s'y fièrent : plusieurs furent pendus, plusieurs furent envoyés aux galères. L'exécution du ministre Homel, qui fut roué vif à Tournon, le 20 octobre 1684, inspira d'autant plus d'horreur qu'il avoit soixante et douze ans, et qu'à cet âge les plus grands criminels n'étoient point soumis à un supplice si barbare. Le bourreau le prolongea au contraire sans pitié, aux applaudissemens d'un peuple fanatique. (1) 1685.

Ce fut en 1684 que les dragonnades recommencèrent. L'Espagne ayant accepté la trêve de Ratisbonne, le corps d'armée rassemblé sur ses frontières devenoit inutile; Louvois donna ordre au marquis de Boufflers, qui le commandoit, d'entrer en Béarn, province presque en entier protestante, et de seconder avec ses troupes les efforts de l'intendant Foucault pour opérer la conversion des Béarnais. Celui-ci commença par annoncer que le roi vouloit que tous

(1) Hist. de l'Édit de Nantes. L. XX, p. 645-669. — Limiers. L. IX, p. 420. — Rhulières, Éclaircissemens, ch. 12, p. 240.

Digitized by Google

1685. les huguenots rentrassent dans le sein de l'Église romaine; ses gardes en firent entrer un grand nombre dans une église où devoit prêcher l'évêque de Lescar : dès qu'ils y furent entrés, il fit fermer les portes sur eux; on les contraignit à coups de bâton à garder le silence, à se mettre à genoux, et à recevoir de l'évêque l'absolution de l'hérésie, ensuite de quoi on les avertit que s'ils retournoient au prêche, on les puniroit comme relaps. Il n'y eut pas moyen de répéter cette surprise pour d'autres; tout fuyoit dans les bois, et Foucault ne pouvoit de nouveau réunir les huguenots : c'est alors qu'il travailla à les soumettre par les logemens militaires; mais les gens de guerre excités par lui se montrèrent bien plus féroces qu'ils n'avoient été sous les ordres de Marillac en Poitou. « Parmi « les secrets qu'il leur apprit pour dompter leurs « hôtes, il leur commanda de faire veiller ceux « qui ne voudroient pas se rendre à d'autres « tourmens. Les soldats se relayoient pour ne « pas succomber eux-mêmes au supplice qu'ils « faisoient souffrir aux autres. Le bruit des « tambours, les blasphèmes, les cris, les fracas « des meubles qu'ils brisoient ou qu'ils jetoient « d'un côté à l'autre, l'agitation où ils tenoient « ces pauvres gens pour les forcer à demeurer « debout et à ouvrir les yeux, étoient les « moyens dont ils se servoient pour les priver

Digitized by Google

« de repos. Les pincer, les piquer, les tirailler, 1685.
« les suspendre avec des cordes, leur souffler
« dans le nez la fumée du tabac et cent autres
« cruautés, étoient le jouet de ces bourreaux,
« qui réduisoient par là leurs hôtes à ne savoir
« ce qu'ils faisoient, et à promettre tout ce
« qu'on vouloit pour se tirer de ces mains bar-
« bares. » (1)

« Encore que le plus fort de leur étude et de
« leur application fût de trouver des tourmens
« qui fussent douloureux sans être mortels, »
il y eut dans le Béarn un assez grand nombre de huguenots qui succombèrent sous les cruautés prolongées des dragons; il y eut aussi beaucoup de femmes qui furent victimes de leur incontinence. Dans cette malheureuse province, si éloignée qu'elle ne pouvoit espérer de faire entendre ses plaintes à la cour, enfermée entre ses montagnes, et d'où les malheureux ne pouvoient s'échapper que du côté de l'Espagne où ils n'avoient aucune pitié à attendre, la constance des huguenots succomba sous la longueur des tourmens; les conversions ne se firent plus individuellement, mais par villes entières; et l'intendant put enfin annoncer à la cour que le Béarn entier s'étoit fait catholique : des ré-

(1) Hist. de l'Édit de Nantes. T. V, L. XXII, p. 832.

Digitized by Google

1685. jouissances furent ordonnées pour célébrer ce glorieux événement. (1)

Les insurrections, les amnisties et les supplices continuoient à se succéder dans le bas Languedoc, le Dauphiné, le Vivarais et les Cévennes. Les églises de ces provinces s'entendirent pour nommer six directeurs chargés de se concerter sur les moyens à prendre pour sauver leur existence. Ceux-ci regardant l'édit de Nantes comme un traité bilatéral qui engageoit également l'une et l'autre religion, convinrent qu'ils ne devoient pas se laisser dépouiller plus long-temps de droits qui leur étoient solennellement garantis. Ils résolurent d'inviter toutes les églises interdites à reprendre le 27 juin 1685 leurs exercices accoutumés, sans éclat, sans désordre, mais aussi sans mystère. Ils exhortèrent les ministres à ne point sortir du royaume, et ils dressèrent une requête pour protester de leur fidélité, et réclamer cependant la jouissance de ces concessions royales dont ils avoient été si long-temps en possession, et qu'ils n'avoient point mérité de perdre (2).

(1) Histoire de l'Édit de Nantes. L. XXII, p. 834. — La Hode. L. XLIII, p. 304. — Rhulières, Éclaircissemens, ch. 15, p. 292.

(2) Limiers rapporte, L. IX, p. 428-435, la requête générale des protestans.

Digitized by Google

Mais le courage des religionnaires étoit dompté; 1685.
la puissance d'un roi ennemi, à qui personne ne résistoit en Europe, causoit une terreur universelle : tous ceux qui se croyoient plus en évidence, ceux qui habitoient les grandes villes ou ceux qui vivoient plus près de la cour, blâmoient toutes les mesures énergiques qui attireroient, disoient-ils, sur eux la dernière ruine, et refusoient d'y prendre part.

Ces dissensions retardèrent de quelques semaines l'exécution des projets des réformés. Enfin ils tinrent le 11 juillet 1685 une première assemblée près de Saint-Hippolyte, en Languedoc, pour rendre un culte à Dieu au milieu des champs. Il s'y trouva plus de trois mille personnes. Les protestans du Vivarais s'assemblèrent de même au désert le 18 juillet, et ceux du Dauphiné le 22. Les catholiques voulurent interrompre ces assemblées à main armée. Un conseiller du parlement de Grenoble, nommé Chateaudouble, les attaqua et fut repoussé avec perte. Mais dès que les huguenots se furent séparés, on arrêta trente-deux d'entre eux qu'on enferma dans les prisons de Valence. Les protestans du voisinage accoururent pour les délivrer. L'évêque de Valence s'avança entre les deux partis et les engagea à ne point troubler la paix. Deux fois on décida les huguenots à se disperser, en leur promettant de pardonner

Digitized by Google

1685. aux prisonniers, et deux fois on leur manqua de parole. Enfin les troupes que l'intendant avoit demandées arrivèrent à son aide. Alors il fit traquer dans les forêts les huguenots fugitifs: plusieurs furent tués, quatre d'entre eux seulement furent pris. On leur offrit la vie s'ils vouloient abjurer. Ils préférèrent le supplice et furent pendus.

Les protestans des campagnes sembloient se préparer à la révolte. On essaya de les désarmer par une amnistie, à laquelle étoit attachée comme condition la démolition de leurs temples; ceux qui se retiroient dans leurs maisons étoient seuls admis à en jouir. En même temps l'intendant en Dauphiné, et le duc de Noailles en Vivarais, attaquoient tous ceux qui s'étoient réfugiés dans les champs. Un grand nombre d'entre eux furent tués; quand on leur faisoit des prisonniers, on leur offroit leur grâce pour prix de leur abjuration : presque tous la refusoient, et étoient aussitôt pendus. Aucun ministre n'étoit jamais épargné. Les troupes se répandoient ensuite dans les villages, pilloient les maisons, maltraitoient les habitans, et ne leur laissoient d'autre ressource que de s'enfuir au désert. Là même où il n'y avoit point eu de combats, un grand nombre de temples furent interdits et abattus sous prétexte qu'on y avoit admis des relaps; beaucoup de ministres furent

Digitized by Google

condamnés aux galères, quelques uns au gibet ou à la roue. Un arrêt interdit à tout particulier, de quelque condition qu'il fût, de retirer chez lui, sous prétexte de charité, aucun malade de la religion réformée. S'il le faisoit il encouroit une amende de cinq cents livres, outre la confiscation des lits et des meubles à leur usage. Quelques seigneurs de fiefs avoient conservé jusqu'alors l'exercice de leur religion; mais on leur interdit de laisser participer à leur culte aucun autre que leurs vassaux domiciliés dans leurs fiefs. Les réformés protestoient cependant; ils adressoient au roi requêtes sur requêtes, mais ils ne pouvoient obtenir aucun adoucissement à tant de rigueur. Rhulières prétend qu'on cachoit à Louis ce qu'il y avoit de plus acerbe dans les mesures qu'on prenoit en son nom, qu'il apprenoit seulement les conversions des huguenots par centaines et par milliers, et qu'il en concluoit que ces gens qui lui résistoient par opiniâtreté, étoient au fond bien peu attachés à leur religion. « Non, dit Rhulières, la plus lé-« gère tentative pour renverser les statues élevées « à Louis-le-Grand ne nous sera point imputée; « nous rendrons au contraire un juste hommage « à sa mémoire » (1). Cette protestation même nous donne la mesure de la foi que nous devons 1685.

(1) Éclaircissemens sur la Révoc., ch. 13, p. 259.

Digitized by Google

1685. accorder à ses argumens. Sans doute Louis XIV a pu être trompé, il a pu ne pas tout connoître; mais aucun monarque si vigilant, si jaloux de tout savoir, si irrité contre tout ministre qui auroit prétendu lui cacher quelque chose, n'étoit encore monté sur le trône de France; et ce n'étoit pas une entreprise violente, poursuivie à l'aide de ses troupes, dans toutes les provinces de son royaume, pendant plusieurs années de suite, contre plus de deux millions de ses sujets, qui pouvoit être dérobée à sa connoissance. (1)

Louvois, en annonçant au roi le succès de ces missions militaires, lui proposa d'étendre le même système à tout le royaume. C'étoit, lui disoit-il, le moyen le plus efficace de hâter une conversion qu'il vouloit accomplir. C'étoit en même temps donner un emploi et une récompense à des troupes nombreuses que Louis XIV étoit résolu à tenir toujours sur pied; le roi et ses ministres savoient bien cependant que ces conversions forcées ne changeoient pas les consciences, qu'ils obligeoient même à commettre un sacrilége par les fausses confessions, les communions mensongères auxquelles on contraignoit les malheureux huguenots; mais les évêques de cour et le confesseur du roi avoient déclaré qu'il falloit

(1) Hist. de l'Édit de Nantes. T. V, tout le Liv. XX. — La Hode. L. XLIII, p. 298.

Digitized by Google

sacrifier la génération présente pour le plus grand bien de l'avenir. « Je crois bien que toutes « ces conversions ne sont pas sincères, » écrivoit Mme de Maintenon que le roi consultoit déjà sur toutes les affaires de religion; « mais « Dieu se sert de toutes voies pour ramener à « lui les hérétiques; leurs enfans seront du « moins catholiques si leurs pères sont hypo- « crites, leur réunion extérieure les rapproche « du moins de la vérité. Ils ont les signes en « commun avec les fidèles. Priez Dieu qu'il les « éclaire tous, le roi n'a rien plus à cœur. » (1) 1685.

On employa pour ces missions des soldats de toutes les armes; mais comme les dragons s'étoient montrés les plus inhumains, on confondit tous les soldats sous leur nom, et l'on appela ces expéditions des dragonnades. Le haut et le bas Languedoc, la haute et la basse Guyenne, l'Angoumois, la Saintonge et le Poitou furent les premières provinces où l'on mit les troupes en quartier. Lorsqu'elles approchoient, trois ou quatre jours avant leur arrivée, l'intendant ou son subdélégué assembloit les réformés; il leur déclaroit que le roi ne vouloit plus souffrir d'autre religion que la catholique dans son royaume : qu'il savoit bien que les hérétiques étoient déjà convaincus de la vérité de cette

(1) Rhulières, Éclaircissemens, p. 322. — Lettre à mad. de Saint-Géran, du 25 octobre 1685. T. II, p. 122.

Digitized by Google

1685. religion, mais que par obstination, par un vain point d'honneur ou par la cabale de leurs ministres, ils hésitoient encore à rentrer dans l'Église; que toutefois le moment étoit enfin venu de se conformer à la volonté du roi, s'ils ne vouloient s'exposer aux rigueurs qui attendoient leur obstination. On distribuoit ensuite les troupes chez les réformés qui n'avoient pas voulu céder, en les exhortant de faire à leurs hôtes tout ce dont ils se pourroient aviser pour les obliger à se soumettre; mais on exceptoit nommément le meurtre et le viol. On séparoit les officiers de leurs soldats, pour que l'humanité ou le sentiment de la décence ne les contînt pas, surtout chez les gentilshommes. Comme la meilleure partie du commerce et des manufactures de France étoit entre les mains des protestans, leurs maisons dans les bonnes villes de province étoient garnies de meubles de prix, leurs magasins remplis de marchandises; toutes ces richesses livrées à la merci du soldat furent détruites, et rien ne contribua plus à appauvrir la France. Les dragons ne se contentoient pas de prendre, ils mettoient en pièces ce qu'ils ne pouvoient emporter; les uns exigeoient des draps de toile de Hollande pour y faire coucher leurs chevaux, les autres leur faisoient la litière avec les ballots de laine des fabricans; toutes les souffrances, toutes les insultes, toutes les

Digitized by Google

offenses à la pudeur étoient prodiguées aux vieillards, aux malades, aux femmes et aux enfans, comme aux hommes valides. Quand leurs hôtes, abattus par tant d'outrages, déclaroient qu'ils se soumettoient, les soldats les menoient à l'église, et ils alloient s'installer chez d'autres, pour exercer leur zèle de la même manière. Les huguenots s'efforçoient de rédiger leur déclaration de conformité dans les termes les plus vagues pour mettre leur conscience en repos, et au commencement on acceptoit cette abjuration sous toutes les formes possibles; bientôt les ordres de vinrent plus sévères, et on exigea qu'ils exprimassent explicitement leur adhésion aux dogmes qui leur inspiroient le plus de répugnance. Beaucoup d'entre eux en voyant arriver les troupes s'enfuyoient et abandonnoient aux dragons leurs maisons et tout ce qu'ils possédoient; mais il étoit défendu sous les peines les plus sévères de donner asile ou aucune espèce de secours à ceux qui s'étoient ainsi enfuis. (1) 1685.

(1) Benoît, Hist. de l'Édit de Nantes. L. XXIII, p. 844 et suiv. — La Hode. L. XLIII, p. 305. — Limiers. L. IX, p. 435. — Larrey. T. V, p. 179. M. Capefigue donne des détails très curieux sur l'espionnage et les persécutions de détail auxquels les huguenots furent soumis à Paris; il les a tirés surtout des manuscrits de M. de la Reynie, premier lieutenant de police, déposés à la Bibliothèque royale. Il les excuse, au reste, en alléguant que cette tyrannie n'étoit pas plus cruelle que celle du comité de salut public au temps de la

Digitized by Google

1686. Le plus grand nombre, après avoir résisté pendant des jours ou des semaines à des mauvais traitemens si prolongés, quelquefois à des supplices qui troubloient leur raison, finit par faire abjuration; d'autres donnèrent de généreux exemples de constance et de fermeté. On en remplit les prisons, on leur y refusa de la paille pour se coucher, on ne donna aucun soin à leurs maladies, on leur interdit toute visite de leurs parens ou de leurs amis; on leur associa au contraire, dans les mêmes cachots, le rebut des bagnes, les criminels dont le langage et les exemples pouvoient leur inspirer le plus d'horreur. En même temps, chaque jour, quelque nouvel arrêt venoit aggraver la condition des réformés encore épars dans les provinces. Tous ceux qui avoient été récemment anoblis furent privés de leur noblesse et soumis à la taille, tant qu'ils feroient profession de la religion prétendue réformée : tous les ministres y furent également soumis, quelle que fût leur condition. Ceux qui tenteroient de passer en pays étranger, ceux qui y établiroient leurs enfans ou leurs pupilles furent condamnés aux galères perpétuelles, leurs biens étoient confisqués, mais la moitié en étoit promise à leurs dénon-

Terreur, comme si celle-ci n'avoit pas été l'effroi et la honte de l'humanité. Louis XIV, son gouvern. et ses relat. diplom. T. II, ch. 24, p. 220-259.

Digitized by Google

ciateurs. Les imprimeurs et libraires réformés 1685.
eurent ordre de renoncer à leur profession sous peine de trois mille francs d'amende. On retira aux huguenots leurs cimetières, on en déterra les morts et on jeta les corps et les os à la voirie. On défendit aux réformés d'avoir des domestiques catholiques, de peur qu'ils ne les séduisissent; puis, peu après, on leur ordonna au contraire de n'avoir d'autres domestiques que des catholiques, pour avoir des espions dans leurs maisons; mais on défendit aux catholiques d'admettre dans leurs domiciles aucun clerc ou domestique qui fût réformé. Les veuves des officiers du roi et des maisons royales furent déclarées déchues de tous leurs priviléges, tant qu'elles feroient profession de la religion réformée. L'archevêque de Paris publia un catalogue de près de cinq cents auteurs qui, en exposant la doctrine protestante, avoient attaqué la catholique, leurs livres furent condamnés, et des visites domiciliaires furent ordonnées chez les libraires, les ministres et les anciens, pour en saisir tous les exemplaires et les détruire. (1)

Frappée par tant de coups successifs, la ré-

(1) *Voyez* toutes ces ordonnances dans Isambert, Lois franç. T. XIX, p. 447 et suiv. — Recueil d'Édits et de Déclarations, pour servir de preuves à l'Édit de Nantes. T. III, 3e part., p. 152 et suiv.

Digitized by Google

1685. forme étoit comme anéantie; chaque jour, on annonçoit des abjurations nouvelles; La Rochelle et Montauban, ces deux capitales du protestantisme français, avoient cédé comme les autres (1). C'est dans ces circonstances que le chancelier le Tellier, âgé de quatre-vingt-trois ans, malade, et qui se sentoit près de mourir, demanda au roi de lui accorder la consolation de signer, avant de mourir, un édit qui porteroit révocation de l'édit de Nantes; il le signa en effet, le 2 octobre 1685, et avec un fanatisme qui fait frémir, il récita le cantique de Siméon, appliquant à cet acte farouche les félicitations

(1) Dangeau annonce les conversions en masse et par délibération en l'hôtel de ville, de Montauban, Embrun, Castres, Montpellier, Uzès, Grenoble, etc. Supplément de Lemontey, p. 18, 19. Je ne puis lire Dangeau que dans les Extraits de mad. de Genlis et le Supplément de M. Lemontey. Ce journal, précieux pour les dates, pour les détails d'intérieur, pour l'étiquette, est aussi marqué au coin de l'homme, que l'abbé de Choisy, son ami, caractérise si bien. « Il a été « toute sa vie dans le plus fin de la cour; il a tout su, il a tout « vu de ses propres yeux. Il est vrai qu'il ne dit jamais rien; « c'est le modèle d'un bon courtisan : uniquement attentif au « roi qu'il aime personnellement, et au moindre petit ministre « à qui il ne voudroit pas déplaire; aussi ne comptai-je pas « tirer de lui aucune chose qui puisse être désavantageuse à « quelqu'un. Il sera pour mes Mémoires la source du bien; « et peut-être qu'à la cour de France il ne me sera pas impos- « sible de trouver une source du mal, car pour y être bien « instruit il faut savoir le bien et le mal. » Mém. de l'abbé de Choisy. L. V, p. 279, T. LXIII.

Digitized by Google

qui, dans la bouche du vieillard hébreu, se rapportoient au salut du genre humain. Il mourut en effet avant que le mois fût expiré. L'aveuglement au reste étoit général; quand une fois on entre dans la voie des persécutions, on s'excite à la haine par le mal qu'on a déjà produit, on s'encourage à atteindre un but auquel on a fait déjà de trop grands sacrifices. L'opinion générale étouffe le cri indépendant de chaque conscience, et la cruauté n'étant plus inattendue, n'étonne et ne révolte plus. Les deux prélats, les deux orateurs chrétiens dont la chaire française s'enorgueillit le plus, ont tous deux prononcé le panégyrique de le Tellier. Tous deux rappellent « que Dieu lui réservoit « l'accomplissement du grand ouvrage de la re- « ligion, et qu'il dit, en scellant la révocation « du fameux édit de Nantes, qu'après ce triom- « phe de la foi et un si beau monument de la « piété du roi, il ne se soucioit plus de finir ses « jours. — Nos pères n'avoient pas vu comme « nous une hérésie invétérée tomber tout-à- « coup; les troupeaux revenir en foule, et nos « églises trop étroites pour les recevoir; leurs « faux pasteurs les abandonner, sans même en « attendre l'ordre, et heureux d'avoir à leur « assigner leur bannissement pour excuse; tout « calme dans un si grand mouvement, l'univers « étonné de voir dans un événement si nou- 1685.

Digitized by Google

1685. « veau la marque la plus assurée, comme le « plus bel usage de l'autorité, et le mérite du « prince plus reconnu et plus révéré que son « autorité même. » (1)

Quatre mois plus tard, Fléchier disoit : « Il « ne restoit qu'à donner le dernier coup à cette « secte mourante; et quelle main étoit plus propre « à ce ministère que celle de ce sage chancelier, « qui, dans la vue de sa mort prochaine, ne te- « nant presque plus au monde, et portant déjà « l'éternité dans son cœur, entre l'espérance en « la miséricorde du Seigneur et l'attente terrible « de son jugement, méritoit d'achever l'œuvre « du prince, ou pour mieux dire l'œuvre de « Dieu, en scellant la révocation de ce fameux « édit qui avoit coûté tant de sang et tant de « larmes à nos pères? Soutenu par le zèle de la « religion plus que par les forces de la nature, « il consacra par cette sainte fonction tout le « mérite et tous les travaux de sa charge. » (2)

Si le récit des cruautés exercées avec tant

(1) Bossuet, Oraison funèbre de Michel le Tellier. 25 janvier 1686, p. 335.

(2) Fléchier, Oraison funèbre de M. le Tellier. 29 mai 1686, p. 354. Le comte de Grammont peignoit avec plus de vérité le Tellier que n'ont fait ces deux grands orateurs. Il disoit, en le voyant sortir d'un entretien particulier avec le roi : « Je crois voir une fouine qui vient d'égorger des pou- « lets en se léchant le museau plein de eur sang. » Siècle de Louis XIV, ch. 36. T. II, p. 177.

Digitized by Google

de persistance, dans toutes les parties de la France, contre tant de milliers de victimes qui n'avoient commis aucune faute, qui n'avoient mérité d'aucune manière la sévérité des lois, qui au contraire déployoient à cette heure même l'héroïsme le plus digne de l'admiration des mortels, la détermination à tout souffrir pour ce qu'elles croyoient la vérité : si ce récit, disons-nous, nous a inspiré un sentiment d'indignation, de haine contre le gouvernement qui ordonnoit de telles horreurs, bientôt ce sentiment fait place à celui d'une profonde pitié pour le monarque qui étoit abusé à ce point par ses guides spirituels ; qui, voulant accomplir son devoir envers Dieu et envers son peuple, étoit encouragé à commettre les actes qui ont souillé le plus sa mémoire, par les hommes qui jouissoient de la plus haute réputation de lumière et de vertu dans son royaume, par ceux qui, au premier rang entre les prêtres d'un Dieu tout bon, avoient une mission toute spéciale pour enseigner au roi et au peuple leurs devoirs. Mme de Maintenon écrivoit, le 25 octobre : « M. le Tellier est à l'extrémité : depuis « qu'il avoit scellé l'édit, il se portoit mieux ; la « fièvre l'a repris avec beaucoup de violence ; « on n'en espère plus. Le roi est fort content « d'avoir mis la dernière main au grand ouvrage « de la réunion des hérétiques à l'Église. Le

1685.

Digitized by Google

1685. « P. de La Chaise a promis qu'il n'en coûteroit « pas une goutte de sang ; et M. de Louvois dit « la même chose. Je suis bien aise que ceux de « Paris aient entendu raison. Claude (le ministre « de Charenton) étoit un séditieux qui les con- « firmoit dans leurs erreurs ; depuis qu'ils ne « l'ont plus ils sont plus dociles » (1). Enfin Mme de Sévigné, de qui nous n'attendons que des sentimens de pitié et de sympathie, écrivoit alors même au comte de Bussy son cousin. « Le « P. Bourdaloue s'en va, par ordre du roi, « prêcher à Montpellier, et dans ces provinces « où tant de gens se sont convertis sans savoir « pourquoi. Le P. Bourdaloue le leur appren- « dra, et en fera de bons catholiques. Les dra- « gons ont été de très bons missionnaires jus- « qu'ici ; les prédicateurs qu'on envoie présen- « tement rendront l'ouvrage parfait. Vous aurez « vu sans doute l'édit par lequel le roi révoque « celui de Nantes. Rien n'est si beau que tout « ce qu'il contient, et jamais aucun roi n'a fait « et ne fera rien de plus mémorable. » (2)

Cet édit nouveau révoquoit comme non avenus tous les édits de tolérance ; il ordonnoit la démolition de tous les temples qui subsistoient

(1) Mad. de Maintenon à mad. de Saint-Géran. T. II, p. 122.

(2) Lettre du 28 octobre 1685. T. VIII, p. 254.

Digitized by Google

encore ; il prohiboit dans tout le royaume, 1685.
même dans les bailliages exceptés, et dans les fiefs, l'exercice de la religion réformée ; il exiloit sous peine des galères tous les ministres qui ne se convertiroient pas, et il ne leur donnoit que quinze jours pour vider le royaume. Toutes les écoles des réformés étoient abolies ; tous leurs enfans devoient être baptisés et élevés dans l'Église romaine. Un terme de quatre mois seulement étoit accordé aux réfugiés pour rentrer dans le royaume et faire abjuration. Après ce terme tous leurs biens étoient confisqués ; enfin toute tentative des réformés pour sortir du royaume étoit punie des galères. Toutefois, en abolissant leur culte, l'édit promettoit encore la liberté de conscience aux réformés, jusqu'à ce qu'il plût à Dieu de les éclairer ; mais cette promesse même ne devoit point être observée. Les commandans de province eurent ordre de continuer les dragonnades. Louvois leur écrivit : « Sa Majesté veut qu'on fasse sentir les dernières « rigueurs à ceux qui ne voudront pas se faire « catholiques ; et ceux qui auront la sotte gloire « de vouloir être les derniers, doivent être « poussés jusqu'à la dernière extrémité. » En conséquence, les troupes se répandirent dans la Normandie, la Bretagne, l'Anjou, la Touraine, l'Orléanais, et le Parisis, pour y traiter les reli-

Digitized by Google

1685. gionnaires comme ils avoient été traités dans les provinces au midi de la Loire. (1)

Avant la fin de l'année de nouveaux édits furent publiés pour interdire tout culte réformé sur les vaisseaux du roi, pour dénoncer des peines sévères contre les gens de mer qui favoriseroient l'évasion des huguenots, et pour promettre des récompenses à ceux qui révéleroient leurs projets de fuite. Ces menaces ne purent arrêter des malheureux qui éprouvoient une oppression aussi violente. Ceux qui bravant toutes les souffrances avoient persisté dans leur foi, aussi bien que ceux que les persécutions avoient forcés à se ranger parmi les nouveaux convertis, cherchoient toutes les occasions de se dérober à une aussi horrible tyrannie. Les agriculteurs ne pouvoient guère abandonner leurs terres, et parmi eux il y eut peu d'émigrés ; mais les marchands, les manufacturiers, les artisans, réalisoient tout leur avoir, et en partant ils emportoient avec eux non seulement leur argent, mais le secret de leur industrie, et la connoissance et la possession des marchés où ils pouvoient débiter leurs produits futurs. Aussi les gouvernemens de Hollande, d'Angleterre, de Suisse, de Bran-

(1) Isambert, Lois françaises. T. XIX, p. 530. — La Hode. L. XLIII, p. 310. — Hist. de l'Édit de Nantes. L. XXIII, p. 865, et Preuves, p. 184. — Limiers. L. X, p. 441.

Digitized by Google

debourg, de Danemarck, qui appelèrent les réfugiés français, qui les réunirent en grandes colonies, et leur accordèrent des priviléges, furent-ils récompensés de leur généreuse assistance par un plein succès; ils fondèrent chez eux une industrie nouvelle et prospérante au temps même où on la voyoit s'éteindre en France. Un nombre considérable de gentilshommes, d'officiers, de cadets, passa au service des princes protestans et y forma même de nouveaux régimens; un nombre plus considérable encore de gens de mer abandonna la France, et épuisa la marine récemment créée, au profit de l'Angleterre, de la Hollande et des villes anséatiques. Depuis le commencement de ce règne les protestans préféroient le service de mer à tous les autres, parce qu'ils y avoient été jusqu'alors exposés à moins de vexations. On voyoit souvent arriver des familles fugitives en Angleterre après avoir bravé la mer, sans provisions, sans vivres, sur les plus misérables embarcations; plusieurs passoient les frontières à pied, déguisés en pèlerins, en bergers, en mendians, mais un bien plus grand nombre étoit escorté jusque hors du royaume, par les gardes mêmes préposés pour les arrêter; car ils s'enrichissoient en favorisant leur fuite, et les protestans payoient de 1000 jusqu'à 6000 fr. à ceux qui les aidoient à passer la frontière. Rien 1685.

Digitized by Google

1685. n'est plus difficile que d'apprécier le nombre de citoyens dont la France s'appauvrit. Ce n'est qu'approximativement et en se tenant aux nombres les moins élevés qu'on peut dire qu'un peu plus d'un million de huguenots demeurèrent en France fidèles à leur croyance, mais cachés cependant sous le nom de nouveaux convertis; que de trois à quatre cent mille s'établirent dans les pays étrangers ; que tout autant périrent dans les combats, dans leur fuite à travers les champs et les bois, dans les prisons, les hôpitaux, les galères, et sur les échafauds. Le comte de Boulainvilliers affirme, dans son Analyse du Mémoire de Lamoignon de Basville, intendant du Languedoc, que dans cette seule province, « il a péri cent mille hommes que « l'on a immolés pour justifier la conduite de « l'auteur de ce Mémoire, et de ce nombre il y « en a le dixième qui a fini par le feu, la corde « ou la roue » (1). Le peuple qui, pendant tout

(1) Boulainvilliers, État de la France. T. II, p. 527, 3 vol. in-fol. Londres, 1727. — Histoire de l'Édit de Nantes. L. XXIV, p. 946 et suiv. — Rhulières, Éclaircissemens, ch. 16, p. 349 et suiv. — La Hode. L. XLIII, p. 312. — Limiers. L. X, p. 447. — Larrey. T. V, p. 180 et suiv. D'après les cartons des généralités, M. Capefigue fait monter l'émigration à deux cent vingt-cinq ou deux cent trente mille âmes, à savoir : quinze cent quatre-vingts ministres, deux mille trois cents anciens, quinze mille gentilshommes, et le reste composé de marchands et d'artisans. Mais les intendans avoient intérêt

Digitized by Google

le dernier siècle avoit vécu en bonne harmonie avec les huguenots, applaudit cependant à tous ces actes féroces; car quand les rois, les prêtres et les grands veulent réveiller le fanatisme de la multitude, ils n'ont jamais de peine à y réussir. Les Parisiens se portèrent avec fureur à Charenton, ils y démolirent le temple où tous les protestans de la capitale se réunissoient pour leur culte, et ils n'en laissèrent pas subsister un seul vestige. 1685.

Pour ajouter à la joie du roi, au triomphe des catholiques, Jacques II, qui étoit monté au commencement de l'année sur le trône britannique, paroissoit s'y affermir. Le duc de Monmouth, fils naturel de son frère, ayant pris les armes avec le duc d'Argyle sous prétexte de sauver la réforme en Angleterre, ils furent vaincus, faits prisonniers, et leurs têtes tombèrent sur l'échafaud. Dès lors commencèrent les procédures du juge Jeffreys, dirigées surtout contre les puritains, mais qui menaçoient tous les

à réduire plutôt qu'à augmenter dans leurs rapports une émigration qui accusoit leur négligence; les nouveaux convertis mettoient de leur côté tous leurs soins à en faire disparoître les traces; d'ailleurs, l'émigration continua encore long-temps après la date des rapports. Les confiscations de biens-fonds réunis au domaine, pendant les années 1685 et 1686, montent à 17 millions de livres : le reste passa aux parens catholiques, ou fut donné aux courtisans. Louis XIV. T. II, ch. 24, p. 258.

Digitized by Google

1685. autres protestans, et qui étoient conduites avec une dureté et une partialité révoltantes; en sorte que les Anglais pouvoient reconnoître dans le sort qui avoit atteint la réforme en France celui qui les menaçoit de près ; leur Église paroissoit sur le penchant de sa ruine, à la fois dans toute l'Europe. (1)

Cette année, signalée par tant de cruautés, fut cependant aussi une époque de fêtes. Il y eut un carrousel brillant à Versailles, avec une promotion dans l'ordre du Saint-Esprit de quatre princes du sang seulement : mais la dévotion étoit trop à la mode pour ne pas se mêler à tous les divertissemens. « Je vous admire dans ce « tourbillon », écrivoit Mme de Sévigné, alors aux Rochers, à Mme de Grignan à Versailles. « Vous « me faites pâmer de rire; je vous vois avec le « morceau au bec, allant au sermon, et puis « toute touchée du sermon, vous passez à la « comédie » (2). Le roi continuoit à bâtir à Versailles; « rien n'étoit égal à la beauté de cette « galerie, » disoit encore Mme de Sévigné : « cette « sorte de royale beauté est unique dans le « monde. » En même temps il faisoit construire

(1) Rapin-Thoyras, Hist. d'Angl. L. XXIV, p. 568 et suiv. — *Sir James Mackintosh, History of the Revolution of* 1688, ch. 1, p. 11.

(2) Du 11 avril 1685. T. VIII, p. 151. — Mém. de l'abbé de Choisy. L. VI, p. 314.

Digitized by Google

le Pont-Royal pour la communication du Louvre avec le faubourg Saint-Germain. Le 22 juin il fit encore bombarder Tripoli, ce qui étoit presque regardé comme une fête; car ces bombes pleuvant sur une ville malheureuse qu'on voyoit bientôt toute en flammes, formoient un fort beau spectacle pour ceux qui ne pensoient pas que des Musulmans fussent jamais dignes de pitié. C'étoit de la guerre sans dangers et sans combats. La flotte française parut ensuite devant Tunis, et menaça la ville du même sort; mais cette régence barbaresque se racheta de l'incendie en remettant en liberté tous ses esclaves chrétiens, et en payant une rançon considérable. (1) 1685.

Encore que la France fût partout triomphante, quelques circonstances pouvoient faire pressentir que les violens ressentimens qu'elle avoit provoqués ne tarderoient pas à éclater. C'étoit la guerre des Turcs qui, jusqu'alors, avoit livré l'Europe désarmée aux mains de Louis XIV. Sous les deux grands-visirs du nom de Koproli, les Musulmans avoient acquis de nouveau l'ascendant sur la chrétienté, et le foible et incapable Léopold avoit pu craindre de perdre tous ses États héréditaires. Toutefois, depuis dix ans, le second et le plus distingué de ces deux grands hommes, Achmet Koproli, étoit mort; la vigueur

(1) La Hode. L. XLIII, p. 319. — Larrey. T. V, p. 169.

Digitized by Google

1685. qu'il avoit rendue à l'administration de l'empire ottoman s'éteignoit, et les défaites commençoient à succéder à tant de victoires éclatantes. Quelques princes français étoient venus prendre part à ces combats pour la défense de la chrétienté. Le prince de Conti, qui avoit épousé une fille du roi et de Mme de La Vallière, s'étoit fait exiler de la cour par des vices honteux. Il demanda au roi la permission d'aller chercher la guerre en Pologne, le roi la lui refusa en lui faisant dire, « prenez patience, je vous en ferai assez voir. » Conti ne voulut pas se soumettre, et il engagea son frère, le prince de la Roche-sur-Yon, le prince de Turenne, fils du duc de Bouillon, les fils du duc de Créqui, et le prince Eugène de Savoie, fils de la comtesse de Soissons, retirée à Bruxelles depuis qu'elle avoit été impliquée dans l'affaire des poisons, à l'accompagner dans sa fuite, ainsi que divers gentilshommes. Tous ces jeunes seigneurs prirent service dans l'armée impériale, et ils se distinguèrent dans la bataille qu'elle gagna le 15 août à Gran sur les Musulmans, puis à la prise de Neuhausel et de Cassovia. (1)

1686. L'année suivante, Jean Sobieski joignit de nouveau ses armes à celles des Impériaux. Le

(1) La Beaumelle, Mém. de mad. de Maintenon. L. VII, ch. 2. T. III, p. 4. — Lettre de mad. de Sévigné, du 13 juin 1685. T. VII, p. 176. — La Hode. L. XLIII, p. 324.

Digitized by Google

roi de Pologne entra dans la Valachie qu'il soumit tout entière, mais qu'il évacua ensuite, en forçant son passage à travers une armée turque deux fois plus nombreuse que la sienne. Tékéli, le redoutable chef des Hongrois ennemis de l'Autriche, avoit été accusé par le pacha de ses mauvais succès, arrêté et envoyé aux Sept-Tours. Ses partisans découragés avoient accepté l'amnistie que leur offroit l'empereur; celui-ci avoit rattaché à son alliance Michel-Abaffi, vayvode de Transylvanie; il avoit fait attaquer Bude par le duc de Lorraine, et cette capitale de la Hongrie avoit été emportée d'assaut le 2 septembre, avec un massacre épouvantable des Turcs qui la défendoient, et d'atroces cruautés pour tous ses habitans (1). Cette suite de victoires faisoit considérer la paix entre les deux empires comme prochaine, et tous ceux que l'orgueil de la France avoit offensés, commençoient à se flatter qu'on alloit voir se relever en Europe un pouvoir capable de lui résister. 1686.

Le prince d'Orange étoit le plus actif parmi les ennemis de Louis XIV. Attaché au protestantisme qu'il voyoit si cruellement opprimé en France, il avoit de plus été personnellement

(1) Coxe, Hist. de la maison d'Autriche, ch. 66. T. IV, p. 21.—Vie du duc de Lorraine. L. IV, p. 314. — La Hode. L. XLIV, p. 345.

Digitized by Google

1686. offensé dans la persécution; car ses sujets de la principauté d'Orange n'en avoient point été exemptés, et ils avoient été victimes des dragonnades autant que leurs voisins. D'ailleurs l'indépendance de la Hollande et le rang qu'il tenoit dans cette république étoient sans cesse menacés par l'ambition de Louis XIV. Il soupçonnoit celui-ci d'exciter Jacques II, dont la princesse d'Orange étoit héritière présomptive, à l'écarter de la succession à la couronne d'Angleterre, pour y faire plus aisément triompher la religion catholique. Ainsi tous ses intérêts les plus chers étoient liés à la cause de la réforme. La résistance aux empiétemens de Louis XIV devoit être la base de sa politique comme elle étoit le plus ardent de ses désirs.

Guillaume d'Orange travailla avec zèle à faire partager aux princes de l'Europe ses appréhensions, et le sentiment qu'il étoit temps encore de se concerter pour leur défense. La mort de Charles, comte palatin du Rhin, survenue à Heidelberg au printemps de l'année précédente, avoit donné à Louis une nouvelle occasion de se mêler des affaires d'Allemagne. L'Electeur palatin n'avoit point laissé d'enfans. Philippe Guillaume, duc de Neubourg, beau-frère de l'empereur, étoit, dans l'ordre de la succession, le plus proche de la ligne de Simmeren qui venoit de s'éteindre; il avoit reçu de son

Digitized by Google

beau-frère l'investiture du Palatinat, et la diète de l'Empire avoit approuvé cette décision. Mais la duchesse d'Orléans étoit sœur du prince qui venoit de mourir, et elle réclama sous le titre d'allodiaux la plus grande partie des terres qui avoient appartenu à son frère, aussi bien que toutes ses propriétés mobilières, et jusqu'à l'artillerie et aux munitions de guerre de ses places fortes. Louis XIV, qui suggéroit ces prétentions à sa belle-sœur, les faisoit appuyer par ses agens diplomatiques, et menaçoit de faire entrer ses troupes dans le Palatinat (1). Ce fut cette crainte qui détermina l'empereur, les rois d'Espagne et de Suède, l'électeur de Bavière, les cercles de Bavière, de Franconie et de Souabe, et tous les princes de Saxe, à signer le 9 juillet 1686, à Augsbourg, un traité d'alliance pour le maintien de l'intégrité de l'Empire, telle qu'elle avoit été reconnue par les traités de Westphalie et de Nimègue, et par la trève de Ratisbonne. Les confédérés s'engageoient à mettre sur pied, dans ce but, une armée de soixante mille hommes. Ils pourvurent proportionnellement, par avance, aux dépenses nécessaires pour l'établissement des magasins et la solde des troupes, et ils nommèrent les généraux qui devoient les commander. Quoique le prince d'Orange et les 1686.

(1) Coxe, Hist. de la maison d'Autr., ch. 65, p. 548.

Digitized by Google

1686. Hollandais, qui depuis les persécutions de leurs coreligionnaires en France avoient embrassé avec chaleur les projets de résistance de leur stathouder, eussent contribué de tout leur pouvoir à la formation de la ligue d'Augsbourg, ils ne la signèrent point. Cette ligue étoit représentée comme concernant uniquement les affaires de l'Allemagne, et le roi d'Espagne n'y prenoit part que comme membre de l'Empire pour le cercle de Bourgogne. (1)

On n'eut en France qu'une connoissance imparfaite du traité de la ligue d'Augsbourg, dont Louis XIV demanda en vain la communication. Louvois vouloit néanmoins que le roi déployât aussitôt ses forces, et qu'il écrasât ses ennemis avant de leur donner le temps de se reconnoître. Mais Mme de Maintenon, qui exerçoit sur le roi une influence toujours croissante par sa douceur et son grand sens, qui seule avoit le pouvoir de l'amuser, de l'intéresser par sa conversation, de nourrir son esprit, actif, mais stérile, s'attachoit à le calmer, à l'empêcher de provoquer davantage l'Europe, à diriger son activité vers les affaires de l'intérieur et vers la dévotion plutôt que vers la guerre. Louis étoit jaloux au plus haut degré de son autorité, il vouloit tout voir et tout faire lui-même; il ne permettoit à

(1) La Hode. L. XLIV, p. 326. — Traités de paix. T. IV, num. 209, p. 521.

Digitized by Google

ses ministres de s'attribuer d'autre mérite que celui de lui obéir ; et Louvois commençoit à lui déplaire, parce qu'il laissoit percer son orgueil, et paroissoit croire qu'il avoit suggéré lui-même les projets que Louis avoit exécutés. Pour l'humilier le roi avoit voulu que Mme de Maintenon fût présente quand il travailloit avec ses ministres ; il les faisoit venir l'un après l'autre dans l'appartement de cette dame, où il avoit son bureau. Elle se tenoit à l'écart, avec sa quenouille ou un livre à la main ; mais souvent le roi l'interpelloit. *Consultons la raison*, disoit-il; *Madame, qu'en pense votre solidité?* Toutefois, lorsqu'il arrivoit à Mme de Maintenon, ce qui étoit bien rare, de recommander quelqu'un, d'ouvrir la première un avis, le roi la repoussoit avec humeur, ou lui répondoit durement qu'il n'étoit pas fait pour être gouverné. Ce n'étoit qu'avec un art infini, des ménagemens délicats, et une déférence absolue à ses volontés dès qu'elle les avoit reconnues, que Mme de Maintenon parvenoit à conserver sur lui son influence. (1) 1686.

Louis, cédant à cette influence, ne laissa donc point éclater son ressentiment contre les signataires de la ligue d'Augsbourg. D'ailleurs cette

(1) La Beaumelle, Mémoires. T. III, L. IX, ch. 1, p. 234. — La Hode. L. XLIV, p. 351. — Limiers. L. X, p. 449. — Siècle de Louis XIV, ch. 27. T. II, p. 11.

Digitized by Google

1686. surabondance de forces qui avoit marqué les premières années de son règne n'existoit plus. Depuis la mort de Colbert aucune main réparatrice ne travailloit à arrêter le désordre, et à combler le déficit que Louis augmentoit sans cesse par ses guerres, par ses bâtimens, par ses prodigalités (1). On avoit, pendant de longues

(1) Le roi, dit l'abbé de Choisy, ayant appris la ligue de la plupart des princes de l'Europe, « prit la résolution de mé-« nager son trésor, en retranchant les dépenses superflues. « Il avoit employé l'année précédente quinze millions en bâ-« timens; il ne fit le fonds que de quatre pour l'année cou-« rante, résolu d'entretenir seulement les aqueducs déjà com-« mencés pour conduire la rivière d'Eure à Versailles, en « remettant ce grand ouvrage à un temps plus commode et où « il auroit moins besoin d'argent. Cette résolution étoit bonne, « mais il n'eut pas la force de la tenir; l'envie de voir une « rivière à Versailles fut la plus forte, et les travaux continuè-« rent. Il diminua de quatre millions le fonds pour la marine, « et ne voulut plus acheter de diamans, quoique depuis long-« temps il eût accoutumé d'en acheter tous les ans pour deux « millions. Il envoya à l'ordinaire cinq mille louis d'or à « M. le Dauphin pour ses étrennes, et trois mille à mad. la « Dauphine; et peu de jours après il fit une fête à Marly où il « donna pour plus de quinze mille pistoles d'étoffes d'or, de « bijoux et de pierreries. On voyoit dans le salon de Marly les « boutiques des quatre saisons de l'année. Monseigneur et « mad. de Montespan tenoient celle de l'automne; M. du « Maine et mad. de Maintenon tenoient celle de l'hiver; « M. le duc de Bourbon et mad. de Thianges tenoient celle « de l'été; mad. la duchesse de Bourbon et mad. de Chevreuse « tenoient celle du printemps. Il y avoit dans chaque boutique « de tout ce qui convient à chaque saison. Les hommes et les « femmes de la cour y jouoient sans donner de l'argent, et

Digitized by Google

années, rançonné sans pitié le contribuable; on n'avoit voulu donner aucune attention à ses plaintes, sur ce qu'on lui enlevoit, avec sa subsistance, tous les moyens de reproduction. Pendant long-temps l'énergie française avoit soutenu la lutte de l'industrie contre le fisc; tandis que le roi dissipoit rapidement les richesses nationales, le peuple paroissoit les reproduire avec une égale rapidité. La destruction à cette époque avoit enfin dépassé la reproduction; la misère générale faisoit des progrès effrayans, et quoique le fisc fût toujours prêt à tout prendre sans pitié, il ne savoit déjà plus sur quoi mettre les mains. 1686.

La persécution des protestans avoit été une des causes les plus efficaces de cette misère universelle qui se faisoit enfin sentir même à la cour. Avant les dragonnades on évaluoit leur nombre à deux millions, et justement à cause de la défaveur qu'ils étoient sûrs de rencontrer dans toutes les carrières où ils auroient eu besoin du gouvernement, ils s'étoient, de préférence, consacrés aux arts utiles où ils se sentoient plus indépendans. Leurs propriétés à tous avoient en

« emportoient tout ce qu'ils gagnoient; et quand le jeu fut fini, « le roi et monseigneur donnèrent tout ce qui restoit dans les « boutiques. » Mém. de Choisy. L. V, p. 288. Tel étoit encore le faste de Louis, quand il croyoit se mettre à un régime d'économie.

Digitized by Google

1686. quelque sorte été livrées au pillage pendant toute la durée des dragonnades, et leur travail avoit été suspendu ; tous ceux qui avoient pu fuir s'étoient réfugiés à l'étranger ; tous ceux qui avoient des capitaux les avoient fait sortir de France, et bientôt les manufactures qu'ils avoient fondées dans leurs lieux de refuge, avoient enlevé leurs chalands à celles que les catholiques français cherchoient à maintenir dans les provinces d'où on avoit chassé les protestans. Chaque année le fisc auroit tiré d'eux plus qu'ils n'auroient gardé pour eux-mêmes. Cette abondante source de revenus que la persécution avoit tarie, fut le premier, presque le seul des avantages de la tolérance que les écrivains catholiques osèrent regretter, et la cause du seul blâme qu'ils osèrent jeter sur la révocation de l'édit de Nantes.

On continuoit cependant les rigueurs ; de toutes les provinces les intendans avoient annoncé que les huguenots cédant à l'effroi des dragonnades, s'étoient convertis. Mais les soldats ne s'étoient pas plutôt éloignés qu'on avoit pu reconnoître que le cœur de ceux qui avoient fait ces professions forcées n'étoit point changé. Des ordres rigoureux furent alors donnés pour forcer les nouveaux convertis à s'acquitter des devoirs du culte catholique. Des gens préposés se tenoient aux portes des églises pour prendre note de ceux qui manquoient à la messe ; ils étoient soumis à

Digitized by Google

de grosses amendes ou à la prison. Ceux qui, étant malades, refusoient les sacremens, s'ils guérissoient, étoient condamnés aux galères, s'ils mouroient, étoient traînés sur la claie à la voirie et leurs biens confisqués. Mais c'étoit justement lorsqu'ils se croyoient plus près de la mort que les nouveaux convertis, prêts à paroître en jugement devant Dieu, sentoient leur conscience et leur zèle se réveiller; ils proclamoient leur repentir pour une abjuration mensongère, et ils déclaroient qu'ils avoient vécu et qu'ils mouroient protestans. Le spectacle de ces cadavres enlevés à une famille désolée, et traînés dans les rues au milieu des hurlemens de la populace, glaça d'horreur même les catholiques. (1) 1686.

Le gouvernement sentit la nécessité de rendre ces spectacles plus rares, et dès le 5 février 1687 le secrétaire d'État écrivit aux intendans : « Sa « Majesté s'est relâchée en quelque façon de « l'exécution de cette déclaration, et elle m'or- « donne de vous écrire que, dans les occasions « où il arrivera que quelque nouveau converti « aura déclaré avec éclat vouloir mourir en la « dite religion, et que les parens le diront avec « ostentation et en vue d'en tirer vanité, il faut

(1) La Hode. L. XLIV, p. 333. — Déclaration du 29 avril 1686, Isambert. T. XIX, p. 545. — Hist. de l'Édit de Nantes. L. XXIV, p. 983.

Digitized by Google

1686. « faire exécuter cette déclaration à la rigueur. « Mais à l'égard des autres qui, en mourant, « feront de pareilles déclarations par un simple « motif d'opiniâtreté, et dont les parens témoi- « gneront le désapprouver, il sera bon de ne pas « relever la chose et de ne point faire de procé- « dure ; pour cet effet Sa Majesté trouve à « propos que vous fassiez entendre aux ecclé- « siastiques qu'il ne faut pas que dans ces occa- « sions ils appellent si facilement les juges pour « être témoins, afin de ne pas être obligés de « faire exécuter la déclaration dans toute son « étendue. » En effet, on voyoit trop souvent des prêtres échauffés, et le viatique en main, escortés d'un juge et de ses huissiers, se rendre chez les mourans, et bientôt après une populace fanatique se faire un jeu cruel d'exécuter elle-même la déclaration dans toute son horreur. (1)

Les exhortations des mourans ne demeurèrent point sans influence; un zèle ardent se réveilla parmi les huguenots; les assemblées au désert devinrent plus fréquentes. La peine des galères dont étoient menacés les ministres avoit été étendue à tous ceux qui les recéleroient; une récompense de cinq mille cinq cents livres avoit été promise à quiconque en feroit arrêter un : cependant de toutes parts ils repassoient les

(1) Rhulières, Éclaircissemens sur la Révoc., ch. 16, p. 355. — Hist. de l'Édit de Nantes. L. XXIV, p. 986.

Digitized by Google

frontières pour se rendre auprès des fidèles qui 1686.
les appeloient. Il ne pouvoit, il est vrai, s'en trouver assez pour toutes les assemblées; mais à leur place les anciens, les hommes qu'entraînoit un zèle plus ardent, les femmes mêmes récitoient les prières, entonnoient les psaumes, et adressoient aux fidèles, de l'abondance du cœur, une exhortation religieuse. C'étoit dans les Cévennes que la population montroit le plus d'ardeur pour ces assemblées. Le marquis de la Trousse, neveu de Mme de Sévigné, qui commandoit dans cette province, étoit toujours aux aguets avec un corps de troupes pour fondre sur ces assemblées. Il en écharpoit une partie à coups de sabre, et en faisoit pendre quelques membres aux arbres des environs; il conduisoit en prison le reste de ce qu'il pouvoit prendre. Mais pendant ce temps même, quelque autre assemblée de huguenots, impatiens de s'encourager les uns les autres à prier Dieu, se réunissoit dans un autre lieu. (1)

La fuite des huguenots, le repentir des nouveaux convertis, et le renouvellement des assemblées du désert, en faisant sentir à Louis XIV qu'il n'avoit pas eu, dans son intolérance, tout le succès qu'il s'étoit proposé, augmentoient son désir d'attaquer la réforme en même temps

(1) La Hode. L. XLIV, p. 334. — Hist. de l'Édit de Nantes. L. XXIV, p. 989.

Digitized by Google

1686. dans toute l'Europe, et de détruire partout la secte à laquelle il avoit déclaré la guerre; il s'attacha surtout à réveiller le zèle persécuteur de deux souverains ses voisins, ses alliés, chez lesquels les huguenots fugitifs alloient demander l'hospitalité; c'étoit Jacques II, roi d'Angleterre, et Victor-Amédée II, duc de Savoie. (1)

Jacques II, qui comme duc d'York avoit acquis quelque réputation dans les armes, qui surtout avoit obtenu l'affection des marins en partageant leurs fatigues et leurs combats, qui, éprouvé par le malheur, avoit montré jusqu'alors du sens et de l'habileté, qui ne s'étoit jamais dégradé par les vices, la mollesse et la fausseté de son frère, avoit fait espérer aux Anglais un règne plus glorieux que celui de Charles II; il étoit catholique déclaré, il est vrai, mais il avoit juré de respecter et de maintenir la religion anglicane. Il étoit même toujours reconnu, par une étrange inconséquence, comme en étant le chef, et ses sujets, surtout les évêques et le clergé richement doté, qui craignoient plus les puritains que les catholiques, se confioient à sa promesse, obéissoient à ses règlemens ecclésiastiques, d'après la suprématie que s'étoit arrogée Henri VIII, et montroient un zèle outré

(1) Limiers. L. IX, p. 427; L. X, p. 450.

Digitized by Google

pour la prérogative royale. C'étoit cette prérogative que Louis XIV conseilloit à Jacques II d'étendre, pour que les droits du peuple et du parlement ne pussent point l'arrêter quand il voudroit faire triompher sa religion. Jacques accueillit ces conseils avec avidité. Il avoit des vertus et des talens, mais il étoit bigot, et son zèle religieux lui fit mépriser également les leçons de la prudence, celles de l'honneur et celles de la justice. La suppression de la révolte de Monmouth lui fournit l'occasion qu'il désiroit de sévir contre tous ceux qu'animoit le zèle des libertés civiles et religieuses. Cette révolte avoit bien peu duré; elle avoit été abattue par la bataille de Sedgemoor, en juillet 1685; l'armée de Monmouth avoit traversé seulement les comtés de Dorset et de Sommerset; mais dans ces deux comtés, Jeffreys, alors chef juge, et bientôt nommé chancelier par la reconnoissance de Jacques II, fit répandre plus de sang par le bourreau qu'une armée bien plus considérable que celle de Monmouth n'en perd souvent dans une bataille. Comme les têtes et les membres des suppliciés étoient exposés sur les portes des palais de justice et des églises, à l'entrée des rues et sur les arbres qui bordoient les grands chemins, il n'y avoit pas un hameau de ces deux comtés dont les habitans n'eussent sans cesse sous leurs yeux les corps de leurs amis et de leurs

1686.

Digitized by Google

1686. voisins; l'air étoit empesté par leur corruption; le juge, de son tribunal, insultoit les prévenus et violoit toutes les lois protectrices de l'innocence; et la preuve est acquise aujourd'hui que Jacques, non seulement connoissoit en détail toutes ces cruautés, mais qu'il les ordonnoit, qu'il les dirigeoit, et qu'il participoit à l'infâme vénalité de Jeffreys, aussi bien qu'à sa férocité. (1)

Pour déterminer le duc de Savoie, Victor-Amédée II, à prendre part à la persécution, Louis XIV ne s'en tint pas aux invitations, il y joignit aussi les menaces. Un grand nombre de protestans français, de ceux surtout du Dauphiné, s'étoient, au commencement des dragonnades, échappés à travers les Alpes, et étoient descendus dans les vallées protestantes du Piémont; le roi en prit occasion de sommer le duc de Savoie d'extirper comme lui l'hérésie de ses États. Ce prince, alors âgé de vingt ans, et qui devoit plus tard se montrer un grand politique, craignit d'offenser son puissant voisin. Il remontra cependant que les habitans des vallées protestantes qui lui étoient soumises s'étoient toujours conformés religieusement aux

(1) *Voyez* le détail et l'analyse de ces jugemens et de la correspondance de Jacques II avec Jeffreys, dans *Sir James Mackintosh, Hist. of the Revolution*, ch. 1, p. 11-36, édit. in-4°, 1834.

Digitized by Google

capitulations qui leur avoient été imposées, qu'ils n'avoient donné aucun prétexte pour changer leur condition; que pour l'amour de la paix, il venoit de publier (en novembre 1685) un édit, qui interdisoit aux réfugiés de France de séjourner en aucun de ses États. Louis XIV ne voulut point se contenter de cette déférence, et Victor-Amédée se soumit à ce qui lui étoit demandé. (1) 1686.

Un édit du duc de Savoie, du 1er janvier 1686, interdit à tous les Vaudois, ses sujets, le culte protestant, et ne leur donna que quinze jours pour sortir des États de Savoie, s'ils ne vouloient pas se convertir. Ce n'étoit pas la première fois que les Vaudois éprouvoient la persécution, et ils étoient accoutumés à la repousser par les armes. Mais dans toutes les occasions précédentes, quand ils avoient été attaqués par les Piémontais, ils avoient trouvé des secours, ou tout au moins un refuge pour leurs femmes et leurs enfans du côté de la France. Cette fois deux puissans souverains s'unissoient pour l'oppression de trois malheureuses vallées. Catinat et la Vieuville, avec les Français, entroient par les vallées de la Pérouse et de Saint-Martin, Don Gabriel de Savoie avec les Piémontais, par celle de Luzerne. En vain ils se défen-

(1) *Carlo Botta Storia d'Italia.* L. XXX, p. 338.

Digitized by Google

1686. dirent avec bravoure ; pris à revers dans leurs positions adossées aux Alpes, ils furent forcés dans tous leurs retranchemens ; plus de trois mille d'entre eux furent tués, plus de dix mille furent faits prisonniers ; tous leurs villages furent envahis, dans tous, les femmes et les filles furent abandonnées aux honteuses passions des soldats. Le reste de la population s'enfuyant devant ces bandes forcenées avoit déjà gagné la Suisse ; toute cette région des Alpes alloit demeurer déserte, lorsque le duc de Savoie se ravisa. Il étoit entré en négociation avec les chefs de la ligue d'Augsbourg ; il voyoit renaître en Europe un pouvoir en état de s'opposer à celui qui lui avoit dicté des lois si cruelles ; il reconnut la faute qu'il alloit commettre, il rappela les Vaudois dans leurs foyers, et leur rendit tous leurs priviléges. (1)

En France, la taille une fois répartie aux généralités, aux élections, aux communautés, étoit toujours perçue en son entier ; les taillables étoient solidaires les uns pour les autres, et quand on ne trouvoit rien à prendre aux plus pauvres, les plus aisés devoient payer pour eux. Le fardeau des catholiques et des nouveaux convertis avoit d'abord été rejeté sur les huguenots ;

(1) *Carlo Botta.* L. XXX, p. 340. — La Hode. L. XLIV, p. 335. — Hist. de l'Édit de Nantes. L. XXIV, p. 927-951. — Mém. de Catinat. T. I, p. 23.

Digitized by Google

mais depuis les dragonnades, c'étoit le contraire qui arrivoit. Les granges et les étables des huguenots étoient vides, leurs meubles détruits, leur linge pillé ; il n'y avoit plus rien à prendre chez eux, et c'étoit aux catholiques à payer ; aussi l'on voyoit diminuer chaque jour la modeste aisance du cultivateur ; plus d'habits nouveaux, plus de linge tissé par la ménagère ; plus de viande, ni de pain de froment, ni de vin sur sa table ; plus de réparations à sa chaumière qui tomboit en ruines ; son bétail étoit plus chétif, ses instrumens aratoires plus mauvais ; sa vigueur à lui-même étoit moins grande, tout son fonds de fermage se ressentoit de sa misère, et avec le même travail il obtenoit moins de fruits de la terre ; aussi la part du maître étoit diminuée, le revenu des terres baissoit, les fermages n'étoient plus payés, et quoique le gentilhomme ne fût point taxé, il éprouvoit à son tour le contre-coup de la misère universelle ; le clergé l'éprouvoit de son côté. On donnoit peu d'attention aux plaintes du peuple, mais celles de la noblesse pauvre des provinces, celles des couvens de femmes, qui manquoient souvent du nécessaire, perçoient le cœur compatissant de Mme de Maintenon ; elle épargnoit tout ce qu'elle pouvoit sur ses propres dépenses ; elle sollicitoit les bontés du roi pour donner à ses pauvres ; et ses pauvres étoient presque unique- 1686.

Digitized by Google

1686. ment, des ursulines, des bénédictines, des bernardines, qu'elle étoit obligée de nourrir. (1)

C'étoit en partie pour subvenir aux frais de l'éducation de la jeunesse pauvre que Louis XIV avoit fondé, dès l'année 1682, des compagnies de cadets, où les fils des gentilshommes sans fortune étoient élevés dans les exercices militaires; ils en sortoient avec le rang de sous-lieutenans, d'enseignes ou de cornettes; de même une autre école de huit cents élèves, qui portoient les noms de cadets de marine et de gardes du pavillon, préparoit la jeune noblesse au service de mer. La première de ces institutions coûtoit beaucoup, et l'on n'en retiroit point des fruits proportionnés, à cause du désordre qu'on y avoit laissé introduire dans les mœurs. Les écoles de marine, création de Seignelai, furent bien plus utiles; aucun progrès, en effet, n'étoit possible dans cette carrière sans une instruction spéciale (2). Mme de Maintenon donnoit en même temps toute son affection, toutes ses économies, à une institution analogue qu'elle avoit fondée à Saint-Cyr, pour l'éducation de trois cents demoiselles nobles, qui y étoient élevées avec le plus grand soin jusqu'à l'âge de

(1) Mém. de mad. de Maintenon. L. XIII, ch. 8. T. V, p. 111.

(2) La Hode. L. XLI, p. 236. — Capefigue. T. II, ch. 22, p. 183.

Digitized by Google

vingt ans, et qui étoient ensuite mariées et dotées. Mme de Maintenon, qui avoit plus d'un rapport avec Mme de Genlis, sembloit douée d'un grand talent pour l'éducation. Elle aimoit les jeunes personnes, elle les dirigeoit elle-même dans leurs études et leurs dévotions ; elle quittoit toujours avec empressement la cour pour passer quelques jours à Saint-Cyr, et ces jours lui paroissoient les plus heureux de sa vie ; elle croyoit ne trouver que là de la simplicité, de l'affection, de la confiance ; elle n'oublioit jamais ses élèves de Saint-Cyr, elle soignoit leur établissement, et les protégeoit pendant le reste de leur vie. Sa sympathie étoit excitée par le souvenir de ce qu'elle avoit souffert elle-même dans sa jeunesse ; et si la noblesse des provinces ne fut jamais réduite si bas par la pauvreté que pendant ce règne, jamais aussi elle ne rencontra à la cour tant de compassion et tant d'appui. (1) 1686.

Les princes de Conti avoient quitté l'armée autrichienne trois jours après la prise de Neuhausel ; ils étoient revenus en France, mais ils avoient été reçus très froidement à la cour. Non seulement le roi leur savoit mauvais gré d'avoir été sans sa permission servir un monarque dont il désiroit l'abaissement, il avoit été profondément blessé de la lecture de lettres sai-

(1) Mém. de mad. de Maintenon. T. III. L. VIII, p. 114. — Mém. de l'abbé de Choisy. L. VI, p. 316.

1686. sies par Louvois sur un courrier qui leur portoit la correspondance de leurs amis de France. Il y en avoit de la princesse de Conti, fille naturelle du roi, des fils des ducs de la Rochefoucauld et de Villeroi, du fils et du gendre de Louvois, et de plusieurs grands seigneurs. Dans toutes on voyoit percer le dégoût que la dévotion nouvelle du roi inspiroit à cette jeune cour; la princesse de Conti y parloit d'une manière blessante et de son père et de Mme de Maintenon : plusieurs s'égayoient sur ce qu'ils nommoient la fausse bravoure du roi; ils l'appeloient « roi de « théâtre quand il faut représenter, roi d'échecs « quand il faut se battre. » Dans une lettre du cardinal de Bouillon, on trouva une satire amère de la conduite du roi, de son gouvernement, de sa personne. Ceux qui avoient écrit ces lettres furent exilés de la cour, la plupart dans leurs terres. La princesse de Conti alla pleurer chez Mme de Maintenon, qui lui dit : « Pleurez, pleurez, madame; car c'est un grand « malheur de n'avoir pas le cœur bon » (1). Le roi déclara qu'il ne permettroit jamais au prince Eugène de Savoie de revenir. « Je rentrerai en « France en dépit de lui, » répondit celui-ci qui

(1) Mém. de mad. de Maintenon. L. VII, ch. 2, p. 4-15.— Lemontey, Nouveaux Mémoires de Dangeau, p. 17. — Mém. de La Fare, ch. 9, p. 252. — Mém. de l'abbé de Choisy. L. VII, p. 350.

Digitized by Google

sentoit déjà ce qu'il devoit être. Une profonde tristesse cependant sembla suivre cette découverte des sentimens secrets de la cour et du peuple, ce démenti donné aux flatteries dont le roi étoit chaque jour enivré; car c'étoit justement alors que le maréchal de la Feuillade faisoit ériger sur la place des Victoires une statue de Louis qui fouloit aux pieds quatre esclaves enchaînés, représentant l'Espagne, la Hollande, l'Allemagne, et les régences d'Afrique, et que l'Académie des Inscriptions faisoit frapper des médailles où l'adulation étoit poussée à l'excès. (1) 1686.

Peu après son retour de Hongrie le prince de Conti s'étoit enfermé avec sa femme, alors malade de la petite vérole; il prit d'elle cette maladie et en mourut le 9 novembre 1685. Son frère le prince de la Roche-sur-Yon, prit alors le titre de prince de Conti (2). Il n'obtint son pardon que l'année suivante, par l'entremise de son oncle le grand Condé, alors à l'agonie. Cet illustre capitaine mourut le 11 décembre 1686, à l'âge de soixante-huit ans, à Fontainebleau. Louis ne lui avoit jamais bien pardonné le rôle qu'il avoit joué dans la guerre civile. Il ne vou-

(1) La Hode. L. XLIV, p. 339. — Limiers. L. X, p. 481. — Gourville. T. LII, p. 488. — Mém. de l'abbé de Choisy. L. VI, p. 303.

(2) Abrégé des Mém. de Dangeau. T. I, p. 147.

Digitized by Google

1686. lut plus l'employer après la bataille de Seneff, qu'il avoit gagnée il est vrai, mais où il avoit sacrifié immensément de monde. Au reste, Louis XIV s'étoit attaché à rabaisser les princes du sang; aucun d'eux n'étoit appelé à ses conseils, et son frère, le duc d'Orléans, pas plus que les autres. De son côté Condé, même en mourant, ne pardonna point à sa femme, cette Claire-Clémence de Maillé qui pendant sa captivité s'étoit mise avec tant de courage à la tête de ses partisans, pour lui faire recouvrer la liberté. Il pria le roi de ne point la laisser sortir de la prison où il l'avoit enfermée à Châteauroux. (1)

Peu de temps avant la mort de Condé, Louis avoit été atteint d'une maladie chirurgicale, la fistule, plus dégoûtante que dangereuse ou même douloureuse, mais que jusqu'alors on avoit cru sans remède; seulement on trouvoit dans les écrits de Celse la description d'une opération pratiquée sous le règne des premiers Augustes, pour la guérir. Félix, l'habile chirurgien du roi, entreprit de renouveler cette expérience. Pendant deux mois il s'exerça dans les hôpitaux; on prétendit même que plusieurs

(1) La Hode. L. XLIV, p. 342. — Mém. de Dangeau. T. I, p. 186. — Limiers. L. X, p. 454, avec la lettre que le prince de Condé mourant écrivit au roi. — Mém. de Gourville, p. 496. — Abbé de Choisy. L. VII, p. 359.

Digitized by Google

pauvres malades moururent sous son scalpel, 1686.
dans l'hôtel de Louvois, qui les y faisoit apporter, et qui les fit enterrer secrètement. Enfin le chirurgien se crut sûr de son fait; l'opération fut faite le 18 novembre avec succès. Mais le roi resta long-temps dans un état de maladie et fut obligé de se faire donner de nouveaux coups de ciseau. Lorsque son mal fut connu, l'alarme répandue parmi le peuple, et l'empressement avec lequel il remplit les églises pour prier Dieu pour sa guérison, prouvèrent que ce roi qui avoit infligé tant de maux à la France étoit encore tendrement aimé. La gloire séduit plus les peuples que le bonheur; ceux que la guerre fait périr ou qu'elle ruine, non pas dans les combats seulement, mais dans leurs chaumières où le percepteur des contributions les poursuit, disparoissent et cachent leurs misères : les survivans se montrent seuls pour applaudir, et s'enivrer des vaines fumées de la gloire. (1)

Cette maladie est signalée comme l'époque de l'accroissement démesuré du crédit des jésuites auprès de Louis XIV, et de celui en particulier du père La Chaise son confesseur. Pendant sa convalescence, en janvier 1687, tandis qu'on 1687.
interdisoit au roi un travail plus sérieux, il

(1) Mém. de Dangeau. T. I, p. 180. — Mém. de mad. de Maintenon. L. VII, ch. 13. T. III, p. 87. — La Hode. L. XLIV, p. 343. — Mém. de l'abbé de Choisy. L. VII, p. 355.

Digitized by Google

1687. passoit ses après-dîners avec le père La Chaise à examiner les médailles, dont ce religieux avoit fait une étude approfondie. Le jésuite profita de l'occasion pour se lier plus familièrement avec son pénitent (1). Le roi lui donna une maison de campagne avec un vaste enclos, à Mont-Louis, où le père La Chaise qui aimoit assez le faste, fut bientôt entouré de courtisans qui sollicitoient des grâces. C'est le même enclos qui porte toujours le nom du père La Chaise, et qui est devenu le grand cimetière des habitans de la capitale. Le confesseur du roi obtint encore de son pénitent la feuille ou distribution des bénéfices que Louis ne vouloit pas laisser à l'archevêque de Paris, à cause de ses mauvaises mœurs. Cette distribution des promotions ecclésiastiques devint entre les mains du jésuite une espèce de ministère. Le père La Chaise eut un conseil et une correspondance étendue. Aucun avancement ne fut plus accordé dans l'Église que pour l'avantage de son ordre, et pour l'abaissement et l'exclusion des jansénistes. Ce crédit illimité d'un moine dont l'ordre est tout dévoué à la cour de Rome, ne fut cependant point avantageux au souverain pontife qui régnoit alors. Le confesseur prétendit, et il persuada au roi, que le bon pape Innocent XI

(1) Mém. de l'abbé de Choisy. L. V, p. 292.

Digitized by Google

étoit janséniste ; et ce fut une raison pour l'un et pour l'autre de lui faire éprouver de cruelles mortifications. (1) 1687.

Le roi commença par extorquer au pape, en 1686, le chapeau de cardinal en faveur de Guillaume Egon, prince de Furstemberg, qui avoit succédé à son frère dans l'évêché de Strasbourg. Les deux frères avoient été les confidens, les ministres, ou plutôt les seuls directeurs de l'électeur de Cologne, qui, par lui-même, étoit peu en état de se conduire. La nation allemande regardoit Guillaume comme traître à la patrie germanique. Nous avons vu avec quelle violence l'empereur l'avoit fait enlever du congrès de Cologne, causant ainsi sa dissolution : Guillaume avoit aussi contribué à livrer à la France la ville de Strasbourg dont il étoit évêque, trahissant en même temps les libertés qu'il avoit juré de protéger, le troupeau dont il étoit pasteur, et l'Empire dont il étoit membre. Ce n'étoit qu'avec une extrême répugnance que le pape admettoit cet intrigant politique dans le sacré collége ; cependant il ne pouvoit repousser la nomination de la France qu'en renonçant à faire aucune promotion de cardinaux. Il témoigna du moins combien il entroit peu dans les vues de Louis XIV, en comprenant dans la même promotion, Le

(1) La Hode. L. XLIV, p. 346. — Mém. de Saint-Simon. T. VII, ch. 3, p. 18.

Digitized by Google

1687. Camus, évêque de Grenoble, qui s'étoit opposé à ce que l'on contraignît les nouveaux convertis à prendre le sacrement, déclarant que c'étoit leur commander le sacrilége. (1)

La mort du duc d'Estrées, ambassadeur auprès du saint-siége, survenue à Rome le 30 janvier 1687, fut l'occasion d'une nouvelle brouillerie. Le gouvernement pontifical avoit résolu de ne pas tolérer plus long-temps l'abus des franchises que les ambassadeurs s'étoient arrogées, non seulement dans leurs hôtels, mais dans tout le quartier environnant. Les ambassadeurs ne vouloient permettre l'entrée de ces quartiers à aucun officier ou des tribunaux ou des finances du pape. En conséquence, ils étoient devenus l'asile de tous les gens de mauvaise vie, de tous les scélérats du pays. Non seulement ils venoient s'y dérober aux recherches de la justice, ils en sortoient encore pour commettre des crimes dans le voisinage : en même temps ils en faisoient un dépôt de contrebande pour toutes les marchandises sujettes à quelques taxes. Les cardinaux, les princes romains avoient imité les ambassadeurs. On auroit été considéré à Rome comme un homme sans dignité, sans crédit, si on n'avoit pas étendu sa protection sur un certain nombre de cliens, de voleurs, d'assassins, de

(1) La Hode. L. XLIV, p. 333, 340. — Dangeau, Supplément de Lemontey, p. 23.

Digitized by Google

contrebandiers, de débiteurs faillis qu'on déroboit à la justice. Il en étoit résulté qu'il y avoit à peine quelques rues où les archers des tribunaux osassent se montrer, et que les gabelles ne rendoient presqu'aucun revenu. Les papes Jules III, Pie IV, Grégoire XIII, Sixte V, avoient rendu plusieurs décrets pour supprimer ces franchises; les ambassadeurs n'avoient jamais voulu s'y soumettre, et les gens de leur suite avoient toujours attaqué et chassé les sbires qui s'approchoient de leurs hôtels. Innocent XI, dont le caractère étoit ferme jusqu'à l'opiniâtreté, et qui comptoit en même temps sur le respect qu'inspiroient sa vertu, son désintéressement, sa modestie et la soumission où il contenoit sa famille, résolut de supprimer enfin un abus qui devenoit intolérable. Il annonça qu'il ne changeoit rien aux habitudes des ambassadeurs déjà établis à sa cour, mais qu'il n'en recevroit plus aucun, s'il ne s'engageoit auparavant à renoncer à ces franchises. Cette innovation rencontra d'abord quelques difficultés ; la cour d'Espagne plutôt que de s'y soumettre s'abstint pendant quelque temps d'envoyer un ambassadeur à Rome; la république de Venise rappela le sien à qui le pape avoit refusé audience, parce qu'il n'avoit pas fait la renonciation demandée; mais enfin tous, l'empereur, le roi d'Espagne, le roi de Pologne, le roi Jacques II d'Angleterre et 1687.

Digitized by Google

1687. les autres avoient accédé aux demandes d'Innocent XI. (1)

Louis XIV avoit laissé le duc d'Estrées à Rome jusqu'à sa mort pour éviter de prendre une décision. Lors de cet événement, le nonce Ranuzzi lui demanda avec instance d'ordonner à celui qui le remplaceroit de faire une renonciation que tous les autres ambassadeurs avoient déjà faite, et de contribuer ainsi à rendre la paix et la sécurité à la capitale du monde chrétien. Mais le roi répondit « qu'il ne s'étoit jamais « réglé sur l'exemple d'autrui; que Dieu l'avoit « établi pour donner l'exemple aux autres, non « pour le recevoir. » Il nomma Henri-Charles de Beaumanoir, marquis de Lavardin, pour remplacer le duc d'Estrées, et il lui donna la commission expresse de maintenir les franchises dont ses prédécesseurs avoient été en possession. (2)

Lavardin se mit en conséquence en route pour Rome avec un cortége de huit cents hommes bien armés, la plupart officiers ou gardes de marine : il avoit envoyé d'avance près de quatre cents militaires et anciens officiers, qui arrivèrent à Rome comme voyageurs, mais

(1) *Legatio Lavardini Romam*, 1 vol. in-12, 1688; *de Abusu Franchitiarum*, p. 10. — *Carlo Botta Storia d'Italia*. L. XXX, p. 375. — La Hode. L. XLIV, p. 350.

(2) Limiers. L. X, p. 462.

Digitized by Google

qui prirent tous leurs logemens dans le voisinage du palais de France. De son côté Innocent XI publia, le 7 mai, une bulle par laquelle il déclaroit excommunié quiconque voudroit se conserver dans l'usage des franchises ou qui résisteroit à ses officiers de justice. Cette bulle avoit été dressée dès le commencement de son pontificat, et souscrite par tous les cardinaux, mais il en avoit différé jusqu'alors la publication, espérant aplanir d'avance toutes les difficultés par des négociations. De son côté Louis avoit retardé le départ de Lavardin, se flattant que le vieux pontife céderoit enfin à la crainte. L'ambassadeur arrivoit par la route de terre, mais une partie de son train militaire s'étoit rendue par mer à Livourne. Innocent XI déclara qu'il ne reconnoissoit point Lavardin pour ambassadeur; il interdit au légat de Bologne et aux autres gouverneurs de ses provinces, de lui rendre aucun honneur lorsqu'il entreroit sur les terres de l'Église; et Lavardin ayant enfin fait le 16 novembre son entrée à Rome, à la tête de son cortége armé et menaçant, le pape interdit de nouveau à tous ses cardinaux d'avoir aucun commerce avec lui. Il refusa de lui accorder l'audience que Lavardin lui fit demander, et lorsqu'il apprit que ce seigneur avoit été faire, la veille de Noël, ses dévotions à Saint-Louis-des-Français, il déclara l'église interdite, parce

1687.

Digitized by Google

1687. que le curé et les prêtres avoient donné la communion à un homme notoirement excommunié. Lavardin n'en continua pas moins à visiter les églises, à étaler dans Rome son faste et sa puissance militaire; mais en même temps il fit faire la garde dans son palais, comme s'il s'attendoit à y être attaqué. (1)

La querelle entre le pape et la France s'étendoit chaque jour à de nouveaux sujets. L'affaire de la régale n'étoit point terminée: de plus le roi avoit nommé à plusieurs évêchés des ecclésiastiques qui avoient soutenu avec zèle les quatre propositions dans l'assemblée du clergé; le pape leur avoit refusé à tous pour ce motif des bulles d'investiture; en revanche le roi n'avoit point voulu permettre même à ceux qui ne seroient pas suspects à Sa Sainteté de recourir à Rome pour avoir leurs bulles, en sorte qu'il y avoit alors trente-cinq églises cathédrales en France qui se trouvoient sans pasteurs; les fidèles étoient inquiets et l'on commençoit à redouter un schisme. Colbert de Croissy, ministre des affaires étrangères, déclara au nonce que le roi garant du traité de Pise, étoit appelé à défendre le duc de Parme son allié, qu'il exigeoit

(1) *Legatio Lavardini*, p. 48. — *Carlo Botta*. L. XXX, p. 379. — *Muratori Annali*. T. XV, p. 495. — Mém. de Dangeau, p. 215. — La Hode. L. XLIV, p. 350. — Limiers. L. X, p. 462. — Dangeau, Suppl. de Lemontey, p. 31.

Digitized by Google

que le duché de Castro lui fût rendu ; qu'il estimoit aussi que le pape n'avoit point de justes droits sur Avignon, et qu'il feroit examiner cette question par son parlement. 1687.

Dès qu'on fut instruit à Versailles de l'interdit jeté sur l'église de Saint-Louis, M. de Harlay, procureur général, interjeta, le 22 janvier 1688, appel comme d'abus, non seulement de la sentence du cardinal vicaire, mais encore de la bulle du pape. Il n'admettoit pas que celui-ci eût jamais le droit de comprendre dans ses excommunications les ambassadeurs que le roi voudroit bien lui envoyer. Il attribuoit cette aberration d'esprit du souverain pontife à l'âge qui avoit obscurci ses facultés. L'avocat général Talon fut plus violent encore. Il ne se contenta pas d'insinuer que le souverain pontife radotoit, il voulut le faire passer pour hérétique ; il lui reprocha « de n'avoir cessé, depuis qu'il étoit « assis sur la chaire de Saint-Pierre, d'entrete- « nir commerce avec tous les jansénistes, de les « avoir comblés de ses grâces, d'avoir fait leur « éloge, de s'être déclaré leur protecteur. » Il y avoit d'autant plus de bassesse dans cette accusation que Talon lui-même, et le corps auquel il s'adressoit, étoient en secret attachés à ces opinions qu'il nommoit jansénistes, et qui se réduisoient après tout à un sentiment de défiance contre les jésuites; car depuis que l'Église en- 1688.

Digitized by Google

1688. tière de France avoit signé le formulaire, il ne restoit aucun point de doctrine en dispute. Clément IX avoit terminé ce différend, et fait défense de le renouveler, en donnant le nom de jansénistes à ceux qui s'étoient soumis aux constitutions des papes. Talon reprocha encore à Innocent XI son indulgence pour les quiétistes, qu'il avoit cependant été le premier à condamner. Il lui reprocha « d'affecter de donner « du dégoût à la France, dans les choses mêmes « qui seroient très avantageuses au bien de la « religion. » Le pape, en effet, n'avoit pas approuvé les conversions forcées, et il regardoit comme un sacrilége la communion imposée aux nouveaux convertis qui la repoussoient. Trop souvent les avocats généraux se sont crus appelés à faire de l'éloquence sur des sentimens qui n'étoient pas les leurs, et ils ont mis dans l'accusation cette même déviation de la droiture qu'on ne devroit peut-être pas même pardonner aux avocats dans la défense des prévenus. Talon conclut à supplier le roi de conserver dans toute leur étendue les franchises des ambassadeurs, d'ordonner la tenue des conciles provinciaux ou nationaux, pour remédier aux désordres que produisoit la vacance des évêchés; de défendre enfin à ses sujets d'avoir aucun commerce avec Rome, et d'y envoyer aucun argent. Le parlement rendit un arrêt conforme à ces conclusions,

Digitized by Google

et il fut affiché dans tous les lieux publics. (1) 1688.

Cette manière si hautaine de traiter le père commun des fidèles montroit assez à quel point Louis XIV étoit enivré d'orgueil ; il y avoit déjà vingt-sept ans qu'il avoit pris sur lui seul tous les soins du gouvernement, et dans cette longue carrière, il avoit marché de succès en succès, de conquêtes en conquêtes ; il avoit reculé de tous les côtés les frontières de la France ; il avoit humilié tous ses rivaux, tous ses ennemis. Tandis qu'il avoit écrasé dans son royaume une secte qu'il avoit prise en haine, il avoit dépouillé l'Espagne, dont le faible monarque étoit hors d'état de lui opposer aucune résistance ; il avoit bravé l'empereur, dont toutes les forces étoient paralysées par les attaques sans cesse renouvelées des Turcs ; il craignoit peu tous les petits princes d'Allemagne ; il connoissoit l'hostilité de Guillaume, prince d'Orange, et il le regardoit comme toujours occupé de nouer contre lui de nouvelles alliances ; mais les Français ne l'avoient guère rencontré sur les champs de bataille sans remporter sur lui l'avantage, et alors même Louis XIV se croyoit sur le point d'anéantir ses espérances, et de l'écarter du trône de la Grande-Bretagne, sur lequel Guillaume s'étoit flatté de

(1) Le discours est en partie dans Limiers. L. X, p. 463. — La Hode. L. XLIV, p. 360. — Larrey. T. V, p. 223. — Isambert. T. XX, p. 53.

Digitized by Google

1688. monter avec sa femme Marie Stuart. Le père de celle-ci, Jacques II, n'avoit point de conseiller auquel il se fiât plus qu'à Louis XIV et à son ambassadeur Barillon (1) ; il avançoit, avec l'ardeur la plus confiante, dans les projets que le roi de France lui avoit suggérés pour rendre son autorité absolue, pour gouverner sans parlement, avec l'appui d'une armée catholique, pour abolir ou suspendre les lois qui le gênoient dans l'exécution de ses projets, pour séduire ou contraindre ceux qu'il vouloit convertir à la foi catholique, pour écarter successivement de son conseil les hommes qui avoient encore quelque attachement à leur foi, aux libertés de leur pays ou à l'indépendance de l'Europe, pour changer les juges qui ne se montreroient pas assez cruels, ou disgracier les évêques anglicans, déposer même les évêques écossais qui ne seroient pas assez serviles. Ses pas avoient été si rapides que l'Angleterre trembloit, que l'Europe étoit étonnée, que Rome même lui

(1) Barillon écrivoit le 12 mai 1687 à Louis : « J'ai dit au roi que Votre Majesté n'avoit rien plus au cœur que de voir prospérer les soins qu'il prend ici pour y établir la religion catholique. » Sa Majesté Britannique me dit en me quittant : « Vous voyez que je n'omets rien de ce qui est en mon pouvoir ; j'espère que le roi votre maître m'aidera, et que nous ferons de concert de grandes choses pour la religion. » Mackintosh, ch. 5, p. 131, note.

Digitized by Google

recommandoit plus de modération (1). Il n'aimoit point ses filles, qu'il regardoit comme hérétiques; il pensoit que si elles lui succédoient sur le trône elles détruiroient son ouvrage le plus cher; toutefois il avoit tenté de convertir à sa religion la seconde, Anne, qu'il songeoit à faire passer avant l'aînée : lorsque la grossesse de sa jeune femme, Marie d'Este, princesse de Modène, plus bigote encore que son mari, lui permit de concevoir et de faire partager à Louis d'autres espérances. (2) 1688.

Enivré par tant de succès, Louis résolut d'emporter de vive force sur le pape, comme sur tous ceux qui le contrarioient, ce qu'il se proposoit d'obtenir. Un nouvel objet d'ambition, pour lequel il avoit encore besoin de Rome, se présentoit alors à lui. Le vieux électeur de Cologne, Maximilien-Henri de Bavière, étoit près de mourir. Il avoit toujours été l'humble serviteur de la France, parce que son favori et son premier ministre, le cardinal de Furstemberg, étoit vendu à Louis XIV. C'étoit aussi à ce dernier que le roi

(1) Je priai, dit Gourville, la duchesse de Tyrconnel, partant pour Londres, de dire à Jacques II « que si j'étois pape il seroit déjà excommunié, parce qu'il alloit perdre tous les catholiques d'Angleterre; que je ne doutois pas que ce ne fût l'exemple de ce qu'il avoit vu en France qui lui servoit de modèle, mais que cela étoit bien différent. » Mém. de Gourville, p. 498.

(2) *Sir James Mackintosh*, ch. 2, 3, 4 et 5, p. 37, seq.

Digitized by Google

1688. destinoit le chapeau électoral, et comme il avoit rempli le chapitre de ses amis et de ses créatures, il lui étoit facile d'obtenir la majorité dans cette élection. Toutefois la majorité simple ne suffisoit pas ; il falloit que le candidat réunît les deux tiers des suffrages dans le chapitre, sans quoi l'élection étoit déférée à la cour de Rome. Le vieux électeur mourut le 1er juillet 1688. Le parti impérial eut l'imprudence de proposer pour le remplacer le prince Clément de Bavière, évêque de Ratisbonne, neveu du prélat qui venoit de mourir, et qui n'avoit que dix-sept ans ; donnant ainsi à ses adversaires l'avantage de choisir un sujet plus digne, et de se conformer mieux à la discipline de l'Église. Dans le chapitre, quatorze voix se déclarèrent pour Furstemberg, neuf seulement pour le prince de Bavière ; l'élection fut déférée à Rome, et le pape se hâta de montrer sa partialité, en accordant au jeune Clément toutes les dispenses qui lui étoient nécessaires, tandis qu'il refusa au cardinal de Furstemberg celle de se démettre de l'évêché de Strasbourg. (1)

Le roi ne pouvoit agir auprès de la cour de Rome par son ambassadeur, car le pape n'avoit pas voulu le reconnoître. Il fallut donc faire

(1) La Hode. L. XLV, p. 363. — Limiers. L. X, p. 475. — Pfeffel, Hist. d'Allemagne. T. II, p. 411.

Digitized by Google

parler à sa place le cardinal d'Estrées, protecteur de la couronne de France, et frère du dernier ambassadeur. Le roi lui envoya une longue lettre, ou plutôt un manifeste, que ce cardinal devoit lire au pape, et dont il devoit donner copie à tous les cardinaux. Louis y récapituloit tous ses motifs de ressentiment contre Innocent XI : il lui reprochoit de n'avoir voulu ni recevoir ses lettres, ni donner audience à un agent confidentiel qu'il lui avoit envoyé. Il s'attribuoit la gloire d'avoir supprimé l'hérésie dans ses États, à l'époque même où le pape refusoit des bulles aux évêques qu'il avoit nommés : il notoit en lui une partialité outrageante, lorsqu'il préféroit, pour une des premières dignités du monde chrétien, un jeune homme de dix-sept ans, parce qu'il lui étoit recommandé par l'Autriche, à un cardinal qu'il venoit lui-même de décorer du chapeau, seulement parce qu'il étoit appuyé par le gouvernement français. Cette imprudence, disoit-il, favoriseroit peut-être une révolution qui se préparoit en Angleterre, en haine de la religion catholique. Aussi Louis XIV se voyoit-il contraint de lui déclarer qu'il ne pouvoit plus le reconnoître pour médiateur, ni dans ses différends avec l'empereur, ni dans ceux de sa belle-sœur, la duchesse d'Orléans, avec la maison de Neubourg, pour la succession palatine. Il ajoutoit qu'il ne souffri- 1688.

Digitized by Google

1688. roit pas plus long-temps que son allié le duc de Parme fût dépouillé de ses États de Castro et de Ronciglione. Enfin il annonçoit que, pour obtenir la justice qui lui étoit due, il se mettroit en possession de la ville d'Avignon, il maintiendroit les droits et les libertés du chapitre de Cologne, et il feroit passer des troupes en Italie, pour y obtenir le respect qui lui étoit dû. (1)

Ce manifeste étoit daté de Versailles, du 6 septembre 1688. En même temps le procureur général avoit interjeté appel au concile universel, de ce que le pape pourroit faire, au préjudice des droits du roi et de sa couronne. De son côté l'archevêque de Paris avoit assemblé les évêques qui se trouvoient dans la capitale, les curés, les chefs des chapitres et des communautés, et il les avoit harangués pour justifier la conduite du gouvernement envers la cour de Rome. L'Université de Paris avoit également interjeté appel au concile universel; tout le clergé de France sembloit prendre part, avec un même zèle, à la lutte contre le chef de l'Église, témoignant ainsi bien plus sa servilité et sa crainte du roi, que son indépendance. Le 7 octobre, les troupes françaises s'emparèrent du comtat d'Avignon, sans y éprouver de résistan-

(1) La Hode. L. XLV, p. 370.

Digitized by Google

ce : en même temps le dauphin partoit à la tête 1688.
d'une armée de vingt-cinq mille hommes, pour attaquer Philipsburg, sans déclaration de guerre ; mais à ce moment même commençoit en Hollande et en Angleterre la révolution qui devoit mettre Guillaume, prince d'Orange, le rival ardent de Louis XIV, sur un trône puissant ; qui devoit réunir sous ses ordres toutes les forces du protestantisme opprimé ; qui devoit armer l'Europe pour son indépendance, et commencer une lutte terrible pour le maintien des libertés de l'espèce humaine. Louis XIV devoit occuper le trône vingt-sept ans encore, aussi long-temps qu'il avoit régné déjà depuis la mort de Mazarin. Dans cette seconde moitié de son administration il devoit éprouver de cruels revers, de dures humiliations; il devoit souffrir autant qu'il avoit triomphé, et voir la France plus souffrante encore. Mais les revers déployèrent en lui une grandeur d'âme qu'un faux orgueil avoit étouffée, et avec quelque ardeur qu'on eût désiré de voir réprimer sa tyrannie, on ne put le suivre dans ces longs et pénibles combats sans le plaindre et le respecter.

FIN DU TOME VINGT-CINQUIÈME.

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE CHRONOLOGIQUE

ET ANALYTIQUE

DU TOME VINGT-CINQUIÈME.

SUITE DE LA HUITIÈME PARTIE,

OU

LA FRANCE SOUS LES BOURBONS.

CHAPITRE XXVIII. *Louis XIV prend entre ses mains le gouvernement de son royaume; ordre qu'il y rétablit; ses amours; arrestation et procès du surintendant Fouquet; querelle avec l'Espagne et avec le pape; affaires de Portugal et de Lorraine; le formulaire imposé aux jansénistes; mort de la reine Anne d'Autriche.* 1661—1666.

1661. Confiance illimitée de Louis dans Mazarin; la patience lui échappoit à sa mort..... 1

On ne connoissoit du roi que sa beauté et son adresse; son éducation avoit été fort négligée. 3

Vigueur de son intelligence et de sa volonté; il acquiert rapidement l'instruction qui lui manque..... 4

Talent qu'il montre dans ses Mémoires, étonnement de la cour quand il déclare ne pas vouloir de premier ministre..... 5

L'orgueil du roi le soutient dans son travail; son conseil étroit de quatre ministres..... 6

Il trouve le trésor vide; le surintendant Fouquet s'efforce de lui cacher l'état des finances. 8

Digitized by Google

1661. Grâces de Fouquet, ses nombreux amis; sévérité de Colbert qui éclaire le roi..... 9
Il lui fait connoître jour par jour l'état du trésor, il fait saisir quinze millions cachés par Mazarin..... 11
Louis conspire cinq mois contre Fouquet, avant de le perdre; M. le Tellier à la guerre et à l'intérieur..... 12
Habileté de Lionne pour les affaires étrangères; sa grande connoissance de l'Europe..... 14
Le chancelier Séguier; les deux Brienne; le conseil de conscience; plaisirs du roi..... 15
30 mars. Mariage de Monsieur à Henriette d'Angleterre; goût du roi pour elle..... 16
Commencement de son amour pour Mlle de La Vallière; Marguerite d'Orléans épouse Cosme de Médicis..... 17
Le secret du roi gardé jusqu'à la naissance du dauphin, le 1er novembre..... 20
Mme de Montausier nommée sa gouvernante; hôtel de Rambouillet; chagrins de la reine.. 21
Morale du roi sur l'observation des traités; il secourt le Portugal; querelle d'étiquette avec l'Espagne..... 22
Bataille à Londres entre deux ambassadeurs; satisfaction exigée par le roi, donnée par Philippe..... 24
Perfidie envers Fouquet; le roi reçoit un présent de lui; il se fait donner une fête à Vaux. 25
5 septembre. Fouquet arrêté à Nantes, ses papiers saisis; son procès dure plus de quatre ans..... 27
Colbert chargé des finances; chambre de justice; exactions sur les financiers..... 28

Digitized by Google

1662. 1er janvier. Promotion de chevaliers du Saint-Esprit; maréchal Fabert; Carrousel à la place des Tuileries..... 30
Sages réflexions du roi sur les fêtes royales; il les destinoit cependant à plaire à ses maîtresses..... 31
Sévérité de la duchesse de Navailles; intrigues de la comtesse de Soissons contre Mlle de La Vallière..... 33
6 février. Traité du duc de Lorraine qui livre au roi sa souveraineté pour se marier..... 34
Réclamations contre ce traité qui est annulé; Mademoiselle refuse la main du roi de Portugal..... 36
Mademoiselle est exilée; le comte de Schomberg, envoyé en Portugal, sauve cette couronne.. 38
Alliances avec les puissances maritimes; achat de Dunkerque, livrée par Charles II..... 39
Centralisation du pouvoir; dépendance des gouverneurs; réforme de l'armée..... 40
Despotisme du roi envers l'Église; le cardinal de Retz renonce à l'archevêché de Paris.... 43
Brouilleries avec la cour de Rome; prétentions du duc de Créqui, ambassadeur..... 44
Irritation réciproque; bataille, le 20 août, autour du palais Farnèse; l'ambassadrice insultée..... 45
Réparations offertes par la cour de Rome, refusées par le duc de Créqui, qui se retire en Toscane..... 47
Irritation et menaces du roi; il demande passage pour une armée qu'il veut envoyer à Rome..... 48

Digitized by Google

1662. Terreur de l'empereur et du roi d'Espagne; le parlement de Provence réunit Avignon à la couronne..... 49
1663. Cherté des blés; maîtresses du roi; maladie des trois personnes royales; perfidie de la comtesse de Soissons..... 51
31 août. Traité de Metz avec le duc de Lorraine, forcé de livrer Marsal au roi..... 54
Troupes envoyées en Italie pour appuyer les négociations du duc de Créqui avec Rome.. 55
Le pape abandonné par la maison d'Autriche, de nouvelles troupes s'avancent contre lui... 57
1664. 12 février. Traité de Pise, par lequel le pape se soumet aux dernières humiliations..... 58
Condamnation des doctrines ultramontaines; renouvellement d'alliances..... 59
Éclat que le roi donne à sa passion; exil du duc et de la duchesse de Navailles, accusés de la contrarier..... 60
Brouillerie du roi avec sa mère; réconciliation; Anne montre plus d'indulgence..... 61
Prospérité des finances malgré le faste du roi; administration de Colbert..... 64
Encouragemens au commerce; compagnies des Indes; colonies; expédition de Gigeri..... 65
Canal du Languedoc entrepris; secours envoyé à l'empereur en Hongrie..... 66
Part des Français au combat de Saint-Gothard; querelle des pairs avec les présidens au parlement..... 68
20 décembre. Le procès de Fouquet enfin terminé; irrégularités commises..... 70
Double accusation de crime d'État et de malversation; habileté de Fouquet à se défendre... 71

Digitized by Google

1664. Acharnement du roi contre Fouquet; scandaleuse conduite de plusieurs juges..... 72
La peine aggravée par le roi, après la sentence; les juges plus sévères récompensés..... 74
Analogie entre le jansénisme et le protestantisme; l'un et l'autre invoquent l'examen et condamnent la raison..... 75
L'un et l'autre s'adoucissent plus tard; éclat des écoles de Port-Royal, grands hommes qui en sortent..... 77
Jalousie toute politique des jésuites; formulaire de Péréfixe contre les cinq propositions.... 78
14 juin. Péréfixe veut faire signer le formulaire aux religieuses de Port-Royal; leur résistance et leur châtiment..... 80
1665. Progrès de l'esprit du roi; ses amours; la perfidie de la comtesse de Soissons découverte et punie..... 82
Maladie de la reine mère; 17 septembre, mort de Philippe IV, roi d'Espagne..... 83
Projets ambitieux du roi; suite des réformes; les grands jours en Auvergne et en Vélay.... 85
15 février. Bulle du pape qui oblige tout le clergé à signer le formulaire; le roi en presse l'exécution..... 87
1666. 20 janvier. Mort de la reine mère; ses souffrances et sa piété..... 89

Digitized by Google

CHAPITRE XXIX. *Guerre entre la Hollande et l'Angleterre; Louis XIV promet à la première des secours qu'il ne lui donne pas; paix de Bréda; Louis attaque la Belgique, qu'il prétend être dévolue à sa femme; ses conquêtes en Flandre et en Franche-Comté; alarme de l'Europe; triple alliance pour le contenir; paix d'Aix-la-Chapelle.* 1666—1668.

1666. Retraite du roi à Versailles; ses passions ne le détournent point du travail; sa force de volonté..... 91
Son orgueil croissant; ses Mémoires; mépris qu'il y laisse percer pour son frère..... 92
Portrait flatteur qu'il fait de lui-même; prospérité générale et richesse du fisc..... 94
Réduction de l'intérêt; prix des charges; hauteur du roi envers le parlement; réforme de l'armée..... 96
Influence de Lionne; ses habiles négociations pour la succession d'Espagne..... 97
Projets de Louis sur la succession de Philippe IV; il fonde ses prétentions sur un droit de *dévolution*..... 100
Alarme de la Hollande; la France n'ayant plus besoin des États protestans, se détachoit d'eux..... 101
Affection pour la France du pensionnaire de Witt et de l'aristocratie des villes..... 103
Double projet d'alliance pour la garantie des dix-sept provinces des Pays-Bas..... 104
Manque de foi de Louis; la guerre est déclarée le 14 mars 1665 par l'Angleterre à la Hollande..... 106
Louis désire les revers des Hollandais, ses alliés, pour les amener à un nouveau traité..... 109

Digitized by Google

1666. L'évêque de Munster contraint à la paix; le roi déclare la guerre à l'Angleterre, 26 janvier. 110
Le roi retient sa flotte pour conduire la princesse d'Aumale en Portugal; expédition projetée en Pologne..... 111
13—16 juin. Terribles batailles entre les flottes hollandaise et anglaise; 4 août, autre bataille..... 113
12 septembre. Incendie de Londres; les Hollandais se plaignent d'être abandonnés par la France..... 115
Le roi s'efforce de retarder la paix; il étend ses libéralités aux savans étrangers..... 117
Fondation des quatre académies; construction de deux ports; suite des négociations..... 118
1667. Louis cherche à faire durer la guerre, tandis qu'en secret il est d'accord avec Charles II.. 120
Entrée de Ruyter dans la Tamise; terreur à Londres; la paix signée à Bréda le 31 juillet. 121
Les prétentions de Louis sur les Pays-Bas étoient connues, mais il avoit endormi l'Espagne et la Hollande..... 122
9 mai. Louis annonce qu'il va entrer en Brabant avec une armée; état pitoyable de l'Espagne..... 125
16 mai. Louis à Amiens avec son armée; plan de campagne du maréchal de Turenne..... 126
2 juin. Prise de Charleroi; 25 juin, de Tournai; 6 juillet, de Douai; le 16, de Courtrai. 127
Efforts des Hollandais pour sauver l'Espagne par une négociation; le roi attaque Lille..... 129
27 août. Il prend Lille; 31 août, il bat Marcin; Turenne prend ses quartiers dans les Pays-Bas..... 130

Digitized by Google

1667. Les négociations se renouent pendant l'hiver; grande ordonnance sur la procédure civile.. 132
Discussion avec le clergé; principes du roi sur les propriétés de tous les ordres dont il se dit seigneur absolu..... 134
Principes de despotisme que Louis XIV professoit en toute conscience..... 135
Son motif dans les persécutions religieuses; persécution des dames et des solitaires de Port-Royal..... 137
1668. Mission du nonce Bargellini; octobre, paix de Clément IX; amnistie générale..... 139
Suite des négociations pour la paix; de Witt et sir W. Temple rapprochent la Hollande et l'Angleterre..... 141
23 janvier. Traité de la triple alliance; comment la France et l'Espagne en reçoivent la nouvelle..... 143
Castel Rodrigo refuse une suspension d'armes; Louis projette la conquête de la Franche-Comté..... 144
Condé trompe les Suisses et les Franc-Comtois; il entre le 2 février en Franche-Comté..... 146
Toutes les villes ouvrent leurs portes; la Franche-Comté conquise en quatorze jours..... 147
Le roi promet de rendre ses conquêtes si on accepte ses termes; rapprochement..... 150
L'Europe alarmée prête à se déclarer contre la France; abandon du Portugal, 13 février... 151
15 avril. Traité provisionnel de Saint-Germain, qui règle les conditions de la paix future... 153
2 mai. Traité de paix d'Aix-la-Chapelle; acquisitions assurées à la France..... 154

Digitized by Google

CHAPITRE XXX. *Jalousie ressentie dans toute l'Europe contre Louis XIV; il a l'art de la calmer; éclat de la cour; négociation de Madame en Angleterre et sa mort; rigueurs contre les huguenots; saisie de la Lorraine; préparatifs de guerre pour accabler les Hollandais.* 1668—1672.

1668. Éveil donné à l'Europe sur la puissance formidable et les projets de Louis XIV..... 155
Prétentions de la France sur les châtellenies dépendantes de ses conquêtes; alarme des voisins..... 156
Hauteur de Louis XIV avec ses sujets, avec les étrangers; sa magnificence..... 158
Le maréchal de Turenne se fait catholique; gloire acquise par les huguenots aux armées. 159
Le roi d'accord avec tous les catholiques de France, dans le dessein de supprimer l'hérésie..... 161
Principes de Louis XIV sur la suppression de l'hérésie, tels qu'il les expose en 1670..... 163
Conversions journalières dans la haute noblesse, pour obtenir les faveurs de la cour..... 164
Vexations plus grandes dans les provinces; intendans; protection de Colbert..... 165
Énumération des lois de rigueur rendues contre les protestans depuis la mort de Mazarin.... 166
Mœurs de Louis XIV; Mlle de La Vallière créée duchesse; le roi ennuyé de son amour..... 169
Progrès de Mme de Montespan, colère du mari; Mademoiselle lui en fait des reproches..... 170
Ce mari s'emporte contre Mme de Montausier; il est exilé et séparé de sa femme; plaisirs de la cour..... 172

Digitized by Google

1669. Le chevalier de Lorraine, favori de Monsieur, est arrêté; colère de ce prince..... 174
Soupçons contre Charles II, prêt à trahir la triple alliance; Louis XIV profite de la vénalité des ministres de ses ennemis..... 175
Déplorable foiblesse de la cour d'Espagne; rivalité du père Nithard et de don Juan d'Autriche 177
Louis sans inquiétude sur la triple alliance; sa politique à l'élection d'un roi de Pologne... 179
Secours envoyé aux Vénitiens à Candie; 25 juin, Beaufort y est tué; perte de Candie..... 180
Magnificence de Louis XIV; ses dépenses en bâtimens; trésors dissipés pour la diplomatie.. 182
Pesanteur des taxes; édits bursaux enregistrés en lit de justice; recherche des faux nobles. 183
Contrôle; activité des jurisconsultes dans la réforme de la législation..... 184
1670. Mort du pape et de la reine d'Angleterre; négociation de Mme Henriette avec Charles II... 186
Maîtresse qu'elle lui donne; son retour à la cour; rudesse du duc d'Orléans envers elle..... 188
30 juin. Madame meurt, se disant empoisonnée; son affreuse agonie..... 190
Conduite odieuse du duc d'Orléans; soupçons auxquels il est en butte..... 192
Récit du duc de Saint-Simon, qui rejette le crime sur le chevalier de Lorraine et ses amis. 193
Autre offense du chevalier de Lorraine; le roi lui permet de revenir; traité secret de Charles II..... 194
Le jour de la mort de Madame, le roi propose à Mademoiselle de la remplacer..... 196
Mademoiselle aimoit alors Lauzun; portrait et fortune de celui-ci: amitié du roi pour lui... 197

Digitized by Google

1670. Insolence de Lauzun; belle conduite du roi, qui jette sa canne par la fenêtre 199
Avances de Mademoiselle à Lauzun; il feint de ne pas l'entendre; son adoration pour le roi. 200
Mademoiselle obtient le consentement du roi pour l'épouser; opposition de toute la famille royale..... 203
18 décembre. Le roi retire son consentement; désespoir de Mademoiselle; haine de Louis contre la Hollande..... 204
Le maréchal de Créqui attaque la Lorraine, et s'en empare en un mois..... 206
1671. Guerre de douanes faite à la Hollande; représailles des Hollandais; colère de Louis XIV. 208
Perfidie de Charles II envers son peuple et les Hollandais; négociations avec les princes d'Allemagne..... 210
La nouvelle Madame de la maison palatine; les ministres de l'empereur consentent à abandonner la Hollande..... 211
1er septembre. Mort de Lionne; Pomponne lui succède aux affaires étrangères..... 213
Grandes revues; visite fastueuse du roi à Chantilly; suicide de Vatel, parce que la marée manque..... 214
Disgrâce de la princesse de Condé; fuite à Chaillot et retour de Mlle de La Vallière; arrestation de Lauzun..... 216
Brouillerie croissante entre Louvois et Colbert; efforts du dernier pour rétablir l'équilibre dans les finances..... 218
1672. Mort du chancelier Séguier; le roi accepte le titre de protecteur de l'Académie française . 219

Digitized by Google

1672. Redoublement de rigueur contre les religionnaires; démolition de leurs temples, interdiction des études..... 221
Leur persécution liée au projet d'anéantir les Provinces-Unies; tout est prêt pour la guerre. 223

CHAPITRE XXXI. *Louis XIV attaque la Hollande; il soumet un grand nombre de places; il fait passer le Rhin à son armée; le prince d'Orange est nommé stathouder; alliance de l'Espagne et de l'Autriche avec la Hollande; combats meurtriers livrés à Seneff par Condé; belle campagne de Turenne en Alsace; il est tué.* 1672—1675.

1672. Disproportion effrayante de forces entre la Hollande et la France, qui l'attaque..... 225
Puissance des fédérations pour la résistance quand l'enthousiasme les anime..... 226
Inquiétude en France sur la guerre; situation difficile des frères de Witt en Hollande..... 228
Accusations des orangistes contre eux; grands désordres dans leur armée de terre..... 229
Avances que font les états-généraux aux rois de France et d'Angleterre; elles sont rejetées.. 231
7 avril. Déclarations de guerre de Louis XIV, de Charles et de l'évêque de Munster; force de l'armée française..... 233
Division de l'armée en quatre corps, ceux du roi et de Condé se réunissent près de Wesel ... 235
Quatre siéges entrepris à la fois; en cinq jours les quatre places capitulent..... 237
7 juin. Bataille navale indécise à Solebay, entre Ruyter, d'Estrées et le duc d'York..... 238
12 juin. L'armée française passe le Rhin et entre dans l'île de Bétuwe..... 240
Le passage du Rhin ne fut pas merveilleux,

Digitized by Google

1672. mais ce fut un avantage décisif; ruine de la Hollande 242
22 juin. Députation des Hollandais au camp; arrogance avec laquelle Louvois les traite... 243
Fureur des partis et insurrections en Hollande; courage du sénat d'Amsterdam..... 245
8 juillet. Révocation de l'édit perpétuel; outrages auxquels les frères de Witt sont exposés..... 247
20 août. Massacre des frères de Witt à la Haye. 248
La Hollande sauvée en coupant ses écluses; un reflux extraordinaire empêche les Anglais de débarquer..... 249
26 juillet. Le roi quitte l'armée et revient à Saint-Germain; suspension des opérations militaires..... 250
Alarme de l'Europe; premiers mouvemens pour secourir les Hollandais; l'électeur de Brandebourg..... 252
Le prince de Lobkowitz vendu à la France; Turenne et Condé chargés d'arrêter les Allemands..... 253
Tentative du prince d'Orange sur Charleroi, secondée par les Espagnols, puis désavouée par eux..... 254
Turenne entre dans le Brandebourg, le dévaste, et force l'Électeur à la paix le 6 juin 1673.. 255
1673. Congrès à Cologne sous la médiation de la Suède; fermentation des esprits en Angleterre..... 257
24 février. Déclaration qui abolit les remontrances du parlement; son effet jusqu'à la fin de ce règne..... 258
15 mai. Louis entre en campagne pour faire le siége de Maestricht; il commande seul..... 260

Digitized by Google

1673. Louis menace la Belgique, intimide les Espagnols, et prend Maestricht le 29 juin..... 261
8 septembre. Prise de Trèves; surprise et soumission des dix villes impériales de l'Alsace. 262
Efforts et premiers succès des Hollandais; trois grandes batailles navales entre eux et les Anglais..... 264
Alliance des rois les plus intolérans, pour sauver la Hollande; persécution des protestans en Hongrie..... 265
Octobre. Montécuculi passe les rivières malgré Turenne; 12 novembre, il prend Bonn..... 267
Luxembourg et Humières évacuent la Hollande après l'avoir épuisée de contributions..... 268
1674. 9 février. Le parlement contraint le roi à signer la paix avec les Provinces-Unies..... 270
14 février. Attentat de Cologne; le prince de Furstemberg arrêté par les Impériaux; le congrès rompu..... 272
25 avril. Louis XIV attaque la Franche-Comté, et en fait la conquête..... 274
Le prince de Condé tient tête au prince d'Orange uni aux Espagnols et Autrichiens..... 275
11 août. Les trois combats de Seneff, où vingt-cinq mille hommes restèrent sur les champs de bataille..... 277
Orange repoussé d'Oudenarde; il prend Grave; désunion entre les généraux alliés 279
Vaines tentatives des amiraux hollandais, Ruyter à la martinique, Tromp à Bellile. 280
Conspiration punie du chevalier de Rohan; Turenne en Alsace tient tête à l'invasion allemande..... 281
Sollicitude de Turenne pour ses soldats, dureté

Digitized by Google

1674. envers les peuples; 16 juin, sa victoire à Zintzheim. 283
Il repousse une seconde fois le duc de Lorraine sur le Necker; il dévaste le Palatinat. 285
Turenne arrête sur la frontière du Palatinat une armée deux fois plus forte que la sienne. . . . 287
4 octobre. Turenne attaque Bournonville à Ensisheim, il le repousse mais perd beaucoup de monde. 288
Guerre de poste de Turenne, contre une armée fort supérieure; fin de novembre, il se retire en Lorraine. 290
27 décembre. Il rentre en Alsace par Béfort, il chasse les Impériaux de l'Alsace; combat de Turkheim. 291
1675. Janvier. Turenne à la cour, il se plaint au roi de Louvois, il retourne à son armée au mois de mai. 293
Turenne opposé à Montécuculi; habiles manœuvres de ces grands généraux sur les deux rives du Rhin. 294
27 juillet. Turenne se préparant à Saltzbach à attaquer Montécuculi, est tué d'un coup de canon. 296
Désespoir des officiers et des soldats; l'armée française repasse le Rhin. 297

CHAPITRE XXXII. *Suite de la guerre; souffrances des peuples; revers des Français après la mort de Turenne; congrès de Nimègue; nouvelles conquêtes de Louis XIV, il recherche l'amitié de la Hollande, il signe successivement à Nimègue la paix avec tous ses ennemis.* 1675—1679.

1675. Profonde douleur qu'excite la mort de Turenne dans tout le royaume; oraison de Fléchier. . 299

Digitized by Google

1675. Respect qu'avoit inspiré le caractère de Turenne; quelle impression fit cette mort sur Louis XIV..... 300
Création de huit maréchaux; magnificence de la cour; condition de la maîtresse en titre.... 302
Enfans de Mme de Montespan; Mme Scarron choisie pour les élever; sa naissance et son mariage..... 304
Progrès auprès du roi de Mme Scarron, qui prend le nom de Maintenon; profession de La Vallière..... 306
Passion du roi pour bâtir; besoin d'argent; nouveaux impôts; les anciens aggravés..... 308
Fardeau pour la noblesse, pour le clergé; querelle sur la régale; progrès de l'intolérance.. 310
Dons gratuits des pays d'état, contributions dont on les surcharge; soulèvemens..... 312
Mars. Soulèvement du peuple à Bordeaux, sa punition en octobre; autres émeutes..... 313
Soulèvement de la Bretagne; fausseté du duc de Chaulnes; sanglantes exécutions..... 315
Récits de Mme de Sévigné sur les effroyables exécutions du duc de Chaulnes en Bretagne. 317
Les souffrances des alliés égalent celles de la France; leur manque d'accord; persécution en Hongrie..... 320
Anarchie croissante de l'Espagne; brouillerie entre la régente et don Juan; faiblesse du pouvoir..... 321
Misère des Provinces-Unies; la souveraineté de Gueldre offerte au prince d'Orange; dangers pour la liberté..... 322
Conquêtes dans l'évêché de Liége, avant la mort de Turenne; les alliés assiégent Trèves.... 324

Digitized by Google

1675. 11 août. Défaite de Créqui à Konds-Saarbruk; sa belle défense à Trèves..... 325
3 septembre. Sa garnison capitule sans lui; mort de Charles IV de Lorraine; Schomberg en Roussillon..... 327
Anciennes libertés de Messine; les gouverneurs espagnols veulent les supprimer 329
Août 1674. Soulèvement de Messine qui se donne à la France; secours qui lui sont envoyés..... 331
Vivonne et Duquesne arrivent à Messine; leur victoire navale; désordres de Vivonne..... 332
1676. 8 janvier. Bataille navale de Stromboli, entre Duquesne et Ruyter; Messine ravitaillée.... 334
22 avril. Bataille du Mont-Gibel; mort de Ruyter; 2 juin, la flotte des alliés brûlée à Palerme..... 335
Distribution des armées pour la nouvelle campagne; Louis prend Condé et Bouchain.... 337
Prise d'Aire par Humières; belle défense de Calvo à Maestricht contre le prince d'Orange. 339
Luxembourg à l'armée du Rhin, trompé par les manœuvres du duc de Lorraine, laisse prendre Philipsburg 340
Guerre des Suédois; Sobieski, roi de Pologne; nouveau pape; désirs des peuples pour la paix..... 341
L'Espagne, l'empereur, les princes allemands et le prince d'Orange désirent continuer la guerre..... 343
Congrès de Nimègue; le reste de l'année perdu à contester sur des vétilles préliminaires.... 345
1677. 17 mars. Prise de Valenciennes; 4 avril, prise

Digitized by Google

1677. de Cambray; siége de Saint-Omer par Monsieur..... 346
11 avril. Bataille du mont Cassel, gagnée par Monsieur sur le prince d'Orange..... 348
6 août. Tentative d'Orange sur Charleroi, repoussée; campagne de Créqui en Allemagne. 349
Créqui arrête le duc de Lorraine, et fait capituler le prince d'Eisenach; il prend Fribourg... 351
Janvier. Valenzuela arrêté en Espagne; campagne du Lampourdan; d'Estrées en Amérique..... 353
3 mars. Incendie des flottes dans la baie de Tabago; 29 octobre, le Tellier nommé chancelier..... 354
Flatteries adressées de partout au roi; il en est enivré; il désire cependant la paix avec la Hollande..... 356
Le congrès de Nimègue prend quelque activité; propositions des alliés; offres de la France.. 358
Caractère et habileté que M. de Pomponne déploie dans ses négociations..... 360
Efforts de la France pour retenir l'Angleterre dans la neutralité; opposition entre la nation et son roi..... 361
La Hollande veut la paix; le prince d'Orange la guerre; 14 novembre, mariage du prince avec Marie d'York..... 363
1678. Vacillations du roi d'Angleterre; Louis, pour le presser, se rend en février à l'armée..... 364
12 mars. Prise de Gand; 25 mars, prise d'Ypres; le roi fait de nouvelles offres de paix à la Hollande..... 366
31 mai. Suspension d'armes; 3 juin, les Espa-

Digitized by Google

1678. gnols veulent accepter la paix; rapprochement..... 368
Nouvel obstacle à la paix; rapprochement entre l'Angleterre et la Hollande; souplesse du ministre français..... 369
10 août. La paix entre la France et la Hollande, signée comme on n'y comptoit plus.. 371
Plaintes peu fondées des alliés; 14 août, bataille de Saint-Denys, qui reste indécise.... 372
Le prince d'Orange accusé faussement d'avoir connu la paix en livrant la bataille..... 374
17 septembre. Traité de l'Espagne avec la France; Messine évacuée dès le 8 avril..... 375
Cruels traitemens de la France et de l'Espagne envers les Messinois; révolte de Tékéli en Hongrie..... 376
Revers du duc de Lorraine, opposé à Créqui sur le Rhin; succès des alliés contre la Suède. 379
Après la paix avec la Hollande, Louis XIV assigne des termes aux autres puissances pour accepter la paix..... 381
1679. Négociation à Nimègue avec l'empereur; la paix signée le 5 février avec lui et le prince de Brunswick..... 382
29 juin. Paix avec l'électeur de Brandebourg; 2 septembre, avec les Danois; 17 juillet, traité d'exécution avec l'empereur..... 383
La paix de Nimègue; époque la plus glorieuse de Louis XIV; on lui décerne le nom de Louis-le-Grand..... 385

Digitized by Google

CHAPITRE XXXIII. *Orgueil croissant du roi ; incamérations aux dépens de l'Empire et de l'Espagne ; brouilleries avec Rome ; les quatre articles ; mort de la reine ; mariage secret de Mme de Maintenon ; bombardement d'Alger ; courte guerre contre l'Espagne ; trève de Ratisbonne ; bombardement de Gênes, arrivée de son doge à Versailles.* 1679—1685.

1679. L'orgueil du roi excite la jalousie de toute l'Europe; ses dépenses exorbitantes..... 387
Impôts excessifs levés sur le peuple pour subvenir à tant de profusions..... 389
Degré réel de misère; un salaire suffisant étoit pourtant toujours offert pour le travail.... 390
Sans machines, sans magasins combles, sans capitaux, la détresse moindre qu'elle ne seroit aujourd'hui..... 391
Mariages de la reine d'Espagne, de Mlle de Blois, du Dauphin, avec une princesse de Bavière. 393
1680. Maison de la Dauphine; Mme de Maintenon nommée sa dame d'atour..... 395
Crédit extraordinaire de Mme de Maintenon sur le roi; elle le domine par la dévotion..... 396
Retraite pieuse du roi et de Mme de Montespan, et leur entrevue racontée par M. de Caylus. 398
Désordre dans les mœurs; friponnerie, fausse monnoie, improbité générale..... 400
Fréquence des empoisonnemens; 17 juillet 1676, supplice de la marquise de Brinvilliers..... 401
La Voisin et ses complices; 11 janvier 1680, chambre ardente pour les empoisonnemens. 403
Nombreuses arrestations de gens de qualité; on ne trouve chez eux pas de crime..... 405
Disgrâce de Pomponne; novembre 1679, son

Digitized by Google

1680. successeur, Colbert de Croissi, seconde la hauteur du roi..... 406
Armemens du roi; son voyage sur les frontières; nouvelles forteresses qu'il bâtit partout.... 408
Chambres de réunion; la noblesse immédiate et les villes impériales du Rhin unies à la France. 409
Ordonnance de la marine; faiblesse des deux Charles II d'Espagne et d'Angleterre..... 411
Louis excite les mécontens en Angleterre et en Hongrie; sa haine des jansénistes..... 412
Intention arrêtée de détruire la réforme; Pellisson chargé d'acheter des conversions..... 415
Caisse des économats, grossie par la régale; prix des conversions; on cesse de les payer..... 416
Ordonnance contre les relaps; rigueurs croissantes; les enfans reçus à sept ans à se convertir..... 417
Enfans enlevés à leurs parens; conduite de Mme de Maintenon; ses premiers sentimens.. 419
Le clergé français soutient le roi contre Innocent XI dans ses prétentions sur la régale.. 421
La cour de Rome et le clergé de France en différend sur l'autorité épiscopale et sur la régale..... 423
1681. Rapport de l'archevêque de Reims, le Tellier, sur la régale; bref du pape condamné comme un libelle..... 424
9 novembre. Bossuet fait l'ouverture de l'assemblée du clergé; son caractère..... 426
Quelques réformes apportées par le clergé à l'exercice du droit de régale par le roi.... 428
1682. Les quatre propositions, rédigées par Bossuet, qui limitent le pouvoir de Rome..... 429

Digitized by Google

1682. L'assemblée demande au roi de travailler à la conversion des huguenots; nouvelles rigueurs. 431
Projet du roi sur les États de Savoie, en mariant Victor Amédée à l'héritière de Portugal.... 433
Ce projet déjoué; Casal vendu à la France par le duc de Mantoue, qui désavoue son agent. 434
Cet agent, le comte de Mattioli, n'a pu être l'homme au masque de fer; ce qu'on sait de ce personnage mystérieux, *note*..... 435
Bombardement de Chio, d'Alger; entreprise sur le duché de Luxembourg..... 437
La dureté de Louis XIV s'accroît depuis sa conversion; il se croit l'homme de la Providence..... 438
Négociation avec Mademoiselle pour qu'elle enrichisse le duc du Maine, pour prix de la liberté de Lauzun..... 440
1683. Le roi se rapproche de la reine; caractère de cette princesse; sa jalousie sur toute chose.. 441
30 juillet. Mort inattendue de la reine; le roi plus attendri qu'affligé..... 443
Esprit du roi; sa réserve et sa grâce; son besoin d'esprit et d'affections domestiques..... 444
Ennui du roi; son goût croissant pour Mme de Maintenon; son mariage secret (1685)..... 446
6 septembre. Mort de Colbert, ni le roi ni le peuple ne rendent justice à son mérite..... 447
Révolution au levant de l'Europe; 14 juillet, Vienne assiégée par les Turcs; 12 septembre, délivrée par Sobieski..... 449
L'armée du roi en mouvement; 2 novembre, prise de Courtrai, puis de Dixmude..... 451
Bombardement de Luxembourg; Louis fait des bombardemens son moyen habituel de guerre. 452

Digitized by Google

1683. 20 et 21 septembre. Bombardement d'Alger, boucherie effroyable dans ses rues; paix d'Alger. 454
1684. L'Espagne avoit déclaré la guerre sans moyens de la faire; humiliation profonde de cette monarchie 455
L'empereur accablé de revers; le roi d'Angleterre trahit l'Europe et son pays; hésitation en Hollande. 457
Ravages et incendies de l'armée française; Oudenarde bombardé; Luxembourg pris. 459
Le roi retourne à Versailles; Bellefonds menace les frontières d'Espagne; négociations du comte d'Avaux. 460
29 juin. Traité de médiation des Hollandais; 15 août, trêve de Ratisbonne pour vingt ans. 462
Louis XIV cherche querelle à Gênes, à cause de son attachement à l'Espagne. 464
Seignelai, ministre de la marine, paroît le 17 mai devant Gênes avec une puissante flotte. 465
Seignelai accuse les Génois d'avoir offensé la France; il est réfuté par la députation génoise 467
17 au 22 mai. Bombardement de Gênes; le feu recommence; descentes repoussées. 469
La flotte se retire; terreur dans toute l'Europe; conduite arrogante du roi. 471
Ambassade d'Alger, de Siam; siége de Bude; succession de Jacques II au trône d'Angleterre 472
1685. 12 février. Traité de paix avec Gênes; ses conditions plus arrogantes qu'onéreuses. 474

Digitized by Google

1685. 15 mai. Le doge de Gênes à Versailles; il est reçu à l'audience du roi..... 475

CHAPITRE XXXIV. *Persécutions des protestans; dragonnades; révocation de l'édit de Nantes; émigrations; ligue d'Augsbourg pour résister à la France; assemblées du désert; crédit croissant des jésuites; querelle avec le pape sur les franchises des ambassadeurs; saisie d'Avignon.* 1685—1688.

1685. Ce que les dévots nommèrent la conversion de Louis XIV; il avoit toujours été soumis à l'Église..... 477
Éducation qu'il s'étoit donnée à lui-même pour l'art de la guerre, l'histoire, les arts et le goût..... 478
Son siècle s'étoit formé sans lui, mais son influence sur le goût fut heureuse..... 479
Son ignorance de la morale religieuse; les dévots ne lui prêchent que la continence et l'extirpation de l'hérésie..... 480
Flatteries dont l'enivrent les prédicateurs de cour, Bossuet, Fléchier et les autres..... 482
Le roi se croit l'agent immédiat de la Divinité; persécutions religieuses..... 485
Querelle avec Innocent XI et les ultramontains; haine du roi pour les jansénistes..... 486
Retour de la crainte à l'amour exalté de Dieu; quiétistes, Molinos, Mme Guyon, Fénélon... 487
Condamnation de Molinos; Louis XIV se défie des quiétistes; il se décide à abattre les huguenots..... 488
Sourde persécution des huguenots pendant dix

Digitized by Google

1685. années; destruction successive des temples et des écoles..... 490
Situation déplorable des pères de famille protestans, exclus de toutes les professions..... 493
Obsessions auxquelles ils sont exposés dans leurs maladies; leurs enfans séduits; émeutes contre eux 494
Louvois se charge de hâter les conversions par la terreur; premières dragonnades en Poitou 1681 495
Partialité recommandée aux intendans; assiette des tailles; les huguenots solidaires pour les catholiques..... 496
Logemens des dragons chez les huguenots; leurs violences; nombreuses conversions en Poitou. 498
Violences en Dauphiné et Vivarais; les dragonnades recommencent en Béarn, 1684.... . 500
Prédications de l'évêque de Lescar; tourmens infligés aux Béarnais par les dragons..... 501
Conversion de tout le Béarn; les Cévenoles et Dauphinois rouvrent leurs églises en juillet 1685..... 503
Les assemblées des huguenots sabrées; la vie offerte aux captifs s'ils se convertissent; ils la refusent..... 505
Les rigueurs redoublent; supplice des ministres; pouvoit-on cacher ces détails au roi?..... 506
Les dragonnades étendues à tout le royaume, dans l'espoir que les enfans des convertis par force seroient bons catholiques..... 508
Avertissement donné aux huguenots avant l'arrivée des dragons; conduite de ceux-ci..... 509
Soumission du grand nombre; constance de plusieurs dans les prisons et les supplices... 512

Digitized by Google

1685. Suite d'édits cruels contre les réformés; 2 octobre, révocation de l'édit de Nantes..... 514
Admiration pour cette révocation qu'expriment et Bossuet et Fléchier..... 515
Approbation du père La Chaise, de Mme de Maintenon, de Mme de Sévigné.... 517
Analyse de l'édit de révocation; dernières rigueurs exercées dans tout le royaume..... 518
Nombreuse émigration parmi les marchands, les manufacturiers, les soldats et les matelots. 520
Résultat général, un million de prétendus nouveaux convertis, trois cent mille émigrés, autant périssent..... 522
Cruautés de Jacques II en Angleterre; fêtes à Versailles; bombardement de Tripoli..... 523
Les Turcs perdent de leur vigueur; princes français qui vont les combattre sous l'empereur..... 525
1686. Victoires de Sobieski sur les Turcs; la paix du Levant devient probable; efforts du prince d'Orange pour en profiter..... 526
Prétentions de Louis XIV, au nom de la duchesse d'Orléans, sur le Palatinat; 9 juillet, ligue d'Augsbourg..... 528
Mme de Maintenon empêche le roi d'attaquer les alliés; caractère et bornes de son influence..... 530
Louis ne sentoit plus en lui ni dans son royaume la surabondance de forces d'autrefois..... 532
La ruine des protestans et la cessation de leurs travaux, grande cause de la misère commune. 533
Rigueurs contre les nouveaux convertis relaps; leurs corps traînés sur la claie..... 534
Renouvellement du zèle des huguenots; assem-

Digitized by Google

1686. blées du désert; elles sont dissipées à coups de sabre..... 536
Louis engage ses voisins à persécuter aussi; Jacques II en Angleterre; Victor Amédée II en Piémont..... 538
Horribles cruautés du juge Jeffreys, que Jacques II approuve et dirige..... 539
Victor Amédée, avec l'aide de troupes françaises, attaque les Vandois; il les chasse, puis les rappelle..... 540
Misère des laboureurs; les gentilshommes et les couvents en ressentent le contre-coup..... 542
Colléges de cadets pour la noblesse pauvre; école de Saint-Cyr pour les demoiselles pauvres..... 544
Retour des princes de Conti; leur disgrâce pour des lettres interceptées..... 545
11 décembre. Mort du grand Condé; le roi subit l'opération de la fistule..... 547
1687. Progrès du Père La Chaise dans la faveur du roi; il obtient la feuille des bénéfices..... 549
Disputes avec le saint-siége; Guillaume de Furstemberg fait cardinal malgré le pape..... 551
Affaire des franchises; Innocent XI y fait renoncer tous les autres ambassadeurs..... 552
Louis refuse de renoncer aux franchises de son ambassadeur, et charge Lavardin de les soutenir..... 554
16 novembre. Entrée de Lavardin à Rome; il est traité comme excommunié; autres disputes..... 555
1688. 22 janvier. Appel de la France au futur concile; violence de l'avocat général Talon..... 557

Digitized by Google

1688. Louis XIV, enivré d'orgueil par vingt-sept ans de succès, veut effrayer le pape..... 559
Il compte sur les succès de Jacques II qui travaille à se rendre absolu et à convertir son royaume..... 560
Louis veut faire Guillaume de Furstemberg électeur de Cologne; manifeste du roi contre le pape..... 561
7 octobre. Les troupes françaises s'emparent d'Avignon; tout le clergé de France s'unit au roi..... 564
La révolution commence en Angleterre, et avec elle les revers de Louis XIV dans la seconde moitié de son règne..... 565

FIN DE LA TABLE.

DE L'IMPRIMERIE DE CRAPELET,
RUE DE VAUGIRARD, N° 9.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google